



**HAL**  
open science

# Les radios communales, une référence médiatique à l'émergence d'une démocratie discursive en Côte Ivoire

Olivier Kouassi Kouassi

► **To cite this version:**

Olivier Kouassi Kouassi. Les radios communales, une référence médiatique à l'émergence d'une démocratie discursive en Côte Ivoire. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lorraine, 2021. Français. NNT : 2021LORR0231 . tel-03662736

**HAL Id: tel-03662736**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-03662736v1>**

Submitted on 5 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

École Doctorale Humanités Nouvelles -  
Fernand Braudel

**crem** centre  
de recherche  
EA 3476 **sur les médiations**  
communication, langue, art, culture

## Thèse

**Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de**

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

**Mention : Sciences de l'information et de la communication**

Par

M. Kouassi Kouassi Olivier

**Sous la direction de :** Mme Sylvie Thiéblemont-Dollet, Professeure, Université de Lorraine

**Les radios communales,**

**une référence médiatique à l'émergence de la démocratie discursive en Côte d'Ivoire**

Soutenue le 01 décembre 2021

### **Jury :**

Directrice de thèse : Mme Sylvie Thiéblemont-Dollet, Professeure Université de Lorraine

Présidente du Jury : Mme Isabelle Garcin-Marrou, Professeure Sciences Po, Lyon

Rapporteur : M. Jules Évariste Toa, Professeur, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan

Rapporteur : M. Bertrand Cabedoche, Professeur, Université Grenoble-Alpes

Examinatrice : Mme Tourya Guaaybess, MCF HDR, Université de Lorraine



# Avant-Propos

Cette thèse est aussi bien l'accomplissement d'un projet de vie qu'une illustration de courage, de persévérance et de foi en un lendemain meilleur, dont la source peut paraître énigmatique pour quiconque n'est pas initié. Elle est le reflet de plusieurs années de cheminement avec toutes les tentatives de rectifications et de repositionnement que cela comporte. Ainsi comme l'a dit Alberto Moravia (Ciociara 1957) : « *Il vaut mieux naître imparfait et devenir, au long des jours, sinon parfait, du moins meilleur, plutôt que de naître parfait et d'être contraint d'abandonner cette perfection éphémère pour l'imperfection de l'expérience et de la vie* », ces nombreuses années de tâtonnements suivies des moments de réorientation ont permis, finalement, d'aboutir au produit fini qu'est cette thèse. Dès lors, son contenu renferme des réalités d'un contexte historique assez clairement défini (aujourd'hui), et marqué par un environnement sociopolitique précis, la place des médias, spécifiquement, les radios communales dans le processus démocratique enclenché en Côte d'Ivoire depuis 1990.

La thèse est aussi le fruit d'un exercice intellectuel que nous avons débuté depuis 2010, en licence3 à l'Université de Bouaké (Côte d'Ivoire), concernant certains phénomènes sociaux tels que la situation des enfants de la rue, l'extrême pauvreté et sur les effets de la communication politique face au défi de la cohésion sociale notamment en année de master2. Cette thèse est aussi, et surtout, le résultat d'un parcours parfois solitaire au cours duquel plusieurs personnes ont manifesté de l'empathie à notre égard à des moments où nous nous y attendions le moins. Il nous revient donc, avant d'examiner notre sujet, d'exprimer nos gratitude envers ces personnes, aussi bien physique que morales qui nous ont assisté soit depuis notre premier pas dans le monde de la recherche, soit depuis notre parcours doctoral.

Nos premiers remerciements vont à l'Université de Lorraine représentée par le Centre de Recherche sur les Médiations (CREM), qui a cru en nous en acceptant de nous intégrer au sein de cette unité de recherche.

Dans le même sens, notre reconnaissance à la Professeure Sylvie Thiéblemont-Dollet, promotrice de cette thèse, pour avoir accepté de diriger nos travaux de recherche. Elle a su nous guider, encadrer et conseiller avec patience et rigueur jusqu'à la dernière seconde de ce long périple. Elle nous a été également très utile dans nos démarches administratives par la qualité de ses lettres de recommandations.

Nos remerciements à Monsieur Marc Lacheni et à Madame Isabelle Gavillet, tous les deux membres de notre équipe d'accompagnement, qui ont su nous orienter et encourager à chaque rencontre du comité de suivi de thèse.

Merci à Monsieur Abolou Camille Roger, Professeur à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, qui a guidé nos premiers pas dans l'univers de la recherche en années de Licence et de Master.

Notre gratitude au Docteur Toppé Gilbert de l'Université de Alassane Ouattara de Bouaké, qui, nous a montré sa sollicitude lors de nos démarches d'admission et au Crem, et qui a toujours été disponible pour soit relire un chapitre, soit nous encourager.

Merci à Monsieur Kouakou Sylvestre, Maître de conférences à l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, qui a accepté de nous lire, et de nous encourager à chaque fois que nous l'avons sollicité.

Nos remerciements vont aussi aux différents responsables des structures qui ont accepté de nous recevoir dans leurs locaux tant à Abidjan qu'à Gagnoa, lors de nos enquêtes de terrain en Côte d'Ivoire en octobre 2018. Leur ouverture d'esprit nous a permis de disposer de données fiables sans aucune résistance.

Merci à Papa et à Maman, pour leur grande capacité de patience manifestée et qui n'ont exercé aucune pression sociale, nous permettant ainsi de nous concentrer sur l'objectif principal.

Merci à notre grande sœur Koffi Véronique, qui a toujours cru en nous et n'a jamais hésité, à chaque fois que nous avons eu besoin d'elle, de nous apporter toute l'aide nécessaire afin que notre objectif soit atteint. Merci encore grande sœur.

Merci à Monsieur Yomanfou Hervé, pour son soutien lors de nos démarches au Consulat de France à Abidjan. Merci infiniment d'avoir cru en nous. Merci également à toutes les personnes qui nous ont accompagné et encouragé tout au long de cette thèse. Il s'agit entre autres de Monsieur Madame Affo à Paris, de Madame Koffi Félicité etc.

## Liste des principaux sigles et abréviations

AIP : Agence Ivoirienne de Presse

AOF : Afrique Occidentales Francophone

ANC : *African National Congress*

ANP : Autorité Nationale de la Presse

ANRMP : Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics

ARTCI : Autorité de Régulation des Télécommunication des Côte d'Ivoire

BBC : *British Broadcasting Corporation*

BEPC : Brevet d'Étude de premier Cycle

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAIDP : Commission d'Accès aux Informations d'Intérêt Public et aux Documents Publics

CAISTAB /CSSPPA: Caisse de Stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles

CEDAO : Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest

Certificat d'Étude Primaire

CDVR : Commission Dialogue, Vérité, Réconciliation

CFA : Colonie Française d'Afrique

CIRES : Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociale

CNCA : Conseil National de la Communication Audiovisuelle

CND : Commission Nationale de Débat

CONGA CI : Collective des ONG Actives de Côte d'Ivoire

CNO : Centre, Nord, Ouest

CPAAPP : Centre de Production des Activités Audiovisuelles et de Perfectionnement permanent

CPI : Cours Pénale Internationale

CNP : Conseil National de la Presse

CS CI : Convention de la Société Civile de Côte d'Ivoire

CSP : Conseil Supérieur de la Publicité

DITT : Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques

EDIPRESSE : Éditeur de la Presse

FBI : *Fédéral Bureau of Investigation*

FESCI : Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire

FPI : Front Populaire Ivoirien

FRCI : Force Républicaine de Côte d'Ivoire

FSDP : Fonds de Soutien et de Développement de la Presse

GIA : Grande Imprimerie Africaine

HACA : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

ICTJ : *International Center of Transitionnal Justice*

INN : Institut National de Statistique

ISTC : Institut des Sciences et Techniques de la Communication

JSEP : Jeunesse Sport et Éducation Populaire

LIDHO : Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

LMP : La Majorité Présidentielle

MPA : Maison de la Presse d'Abidjan

MSF : Médecin Sans Frontière

NCI : Nouvelle Chaîne de Côte d'Ivoire

NTIC : Nouvelle Technologie de l'I Information et de la Communication

ODCI : Observatoire Démocratique de Côte d'Ivoire

ODRCI : Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire

OCORA : Office de Corporation Radiophonique

OLPED : Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OSIWA : *Open Society Initiative for West Africa*

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PDCI : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

PDDICI : Pour Une Démocratie Discursive Inclusive en Côte d'Ivoire

PIB : Produit Intérieur Brut

PIT : Parti des Travailleurs Ivoirien

RAJP : Réseau Action Justice et Paix

RDA : Rassemblement Démocratique Africain



RDR : Rassemblement Des Républicains

RE PRELCI : Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire

RFI : Radio France Internationale

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RHDP : Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix

RNC : Radio Nationale Catholique

RSF : Reporter Sans Frontière

RTI : Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

SARL : Société À Responsabilité Limitée

S.A.T.M.A.CI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire

SERTI : Studio École de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

SORAFOM : Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-Mer

SMIC : Salaire Minimum Imposable

TCI : Télévision de Côte d'Ivoire

TF1 : Télévision Française 1

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

TNT : Télévision Numérique Terrestre

TV2 : Télévision 2 (deuxième Chaîne de télévision ivoirienne)

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

URPCI : Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire

UO CI : Union des Organisations de Côte d'Ivoire

USAD : *United States Agency for International Développement*

USD : Union des Sociaux-Démocrates

## Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Les trois périodes auxquelles se réfèrent nos travaux de recherche.....	49
Tableau n° 2 : Niveau d'étude des populations enquêtées de Yopougon Gesco, 2012.....	61
Tableau n° 3 : Perception du phénomène de pauvreté par les habitants de Yopougon Gesco au moment de l'enquête en 2012 .....	62
Tableau n° 4 : Situation socioprofessionnelle des chefs de ménage à Yopougon Gesco au moment de l'enquête en 2012.....	63
Tableau n° 5 : Les activités auxquelles nous avons pris part en tant qu'observateur participant de 2014 à 2016 .....	64
Tableau n° 6 : Tableau descriptif des sources écrites du corpus d'analyse.....	67
Tableau n° 7: Liste des entretiens réalisés avec les acteurs du secteur des médias de Côte d'Ivoire en 2018.....	69
Tableau n° 8 : Description nominative des émissions à caractère informatif et discursif sur les antennes de Radio Fraternité et de Radio Prestige .....	73
Tableau n° 9 : Schémas triangulaire de la communication politique.....	113
Tableau n° 10 : Typologie des fautes professionnelles commises par les journalistes dans le traitement de l'information .....	134
Tableau n° 11 : Exemplaires annuels mis sur le marché et le pourcentage des vendus des principaux organes de presse en Côte d'Ivoire de 2005 à 2007.....	145
Tableau n° 12: Exemplaires imprimés et pourcentage de vente des principaux journaux en Côte d'Ivoire de 2008 à 2010 .....	148
Tableau n° 13 : Exemplaires imprimés et pourcentage de vente des principaux journaux de Côte d'Ivoire de 2011 à 2013 .....	150
Tableau n° 14 : Exemplaires imprimés et pourcentage de vente des principaux journaux de Côte d'Ivoire entre 2014 et 2016.....	154
Tableau n° 15 : Les erreurs professionnelles commises par les journalistes ivoiriens de 1995 à 2001	158
Tableau n° 16 : Les erreurs professionnelles commises par les journalistes ivoiriens de 2002 à 2003	160
Tableau n° 17 : Nombre de titres de journaux impliqués dans les erreurs professionnelles en Côte d'Ivoire de 1995 à 2005 .....	161
Tableau n° 18 : Répartition de temps d'antenne et de parole observée sur les chaînes d'États en Côte d'Ivoire en 2015.....	164
Tableau n° 19 : Répartition de temps d'antenne et de parole entre les principaux partis politiques observée sur la RTI en 2015 .....	167
Tableau n° 20 : Taux de couverture du réseau de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire.....	171
Tableau n° 21: Répartition des abonnés d'Internet fixe entre les différents opérateurs en Côte d'Ivoire.....	174
Tableau n° 22 : Part d'abonnés des trois opérateurs d'Internet mobile en Côte d'Ivoire en 2018 .....	177
Tableau n° 23: Origines régionales des fondateurs et des gestionnaires de l'ODRCI .....	188
Tableau n° 24 : Origines régionales des fondateurs et des administrateurs de l'ODCI .....	189
Tableau n° 25: Présentation des thématiques à analyser et leurs occurrences dans les discussions sur l'ODCI de septembre 2017 à mars 2018.....	193
Tableau n° 26 : Présentation des thématiques à analyser et leurs occurrences dans les discussions sur l'ODRCI de mars 2018 à avril 2019 .....	194
Tableau n° 27 : Les chaînes de télévisions en Côte d'Ivoire, décembre 2020.....	236
Tableau n° 28 : Les radios d'États de Côte d'Ivoire, décembre 2020.....	237
Tableau n° 29 : Les radios étrangères installées en Côte d'Ivoire, décembre 2020 .....	238

Tableau n° 30 : Les radios privées commerciales en Côte d'Ivoire, décembre 2020.....	239
Tableau n° 31 : Les radios à caractère confessionnel en Côte d'Ivoire, décembre 2020 .....	241
Tableau n° 32 : Les radios de formation en Côte d'Ivoire, décembre 2020.....	242
Tableau n° 33: Les radios rurales en Côte d'Ivoire, décembre 2020 .....	243
Tableau n° 34 : Structure hiérarchique de Radio Fraternité de Yopougon.....	250
Tableau n° 35 : Organigramme de Radio Prestige de Gagnoa .....	259
Tableau n° 36 : Les différentes étapes de la première phase de l'évaluation de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire".....	301
Tableau n° 37: Les critères d'évaluation pour la phase expérimentale de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire".....	302
Tableau n° 38 : Processus de mise en œuvre de la seconde phase de l'évaluation de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire" .....	304
Tableau n° 39 : Les critères de la seconde phase de l'évaluation de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire".....	305

## Table des illustrations

Capture d'écran n° 1 : Image de la visite dans un cyber café du Ministre Bruno Koné .....	175
Capture d'écran n° 2: Profil de l'ODCI .....	181
Capture d'écran n° 3 : Profil de l'ODRCI .....	183
Capture d'écran n° 4 : Illustration de la crise de confiance entre l'ODCI et des internautes .....	186
Capture d'écran n° 5 : Nouvelles dispositions réglementaires de l'ODCI.....	186
Capture d'écran n° 6 : Commentaire remettant en cause la nationalité ivoirienne de l'ex-premier Ministre Amadou Gon Coulibaly .....	195
Capture d'écran n° 7 : Post accusant les cadres du RDR de non Ivoiriens .....	195
Capture d'écran n° 8 : Commentaire de réplique à une publication accusant les Burkinabé de « meurtriers ».....	197
Capture d'écran n° 9 : Portrait caricatural de l'ex-Président Laurent Gbagbo .....	199
Capture d'écran n° 10 : L'ex-première Dame, Simone Éhivet Gbagbo entourée de militaires .....	201
Capture d'écran n° 11 : Comparaison entre le gouvernement de Laurent Gbagbo et celui d'Alassane Ouattara .....	202
Capture d'écran n° 12 : Commentaire critique à l'égard de la RTI .....	206
Capture d'écran n° 13 : Illustration du conflit identitaire en Côte d'Ivoire .....	208
Capture d'écran n° 14 : Les techniques employées par des internautes pour éviter d'éventuelles sanctions .....	210
Capture d'écran n° 15 : Illustration des risques de poursuites judiciaires sur l'ODCI et sur l'ODRCI..	211
Capture d'écran n° 16 : Illustration des stratégies de digressions des internautes.....	212
Capture d'écran n° 17 : Illustration des participants silencieux sur l'ODCI et sur l'ODRCI.....	212
Capture d'écran n° 18 : Illustration des participants non explicites sur l'ODCI et sur l'ODRCI.....	213
Capture d'écran n° 19 : Similarité entre le studio radio et l'arbre à palabres .....	265
Capture d'écran n° 20 : Retour d'avis de Madame Raïssa Boniking, Directrice de la Radio Prestige de Gagnoa .....	283
Capture d'écran n° 21 : Retour d'avis de Jean Claude Aristide, Responsable monitoring des radios de proximité, à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle .....	283
Capture d'écran n° 22 : Retour d'avis de Sangaré Lassinan, Secrétaire Général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire.....	284
Capture d'écran n° 23 : Retour d'avis de Didier Gbery, ex-chargé de projets avec les radios de proximité, au Centre International de Justice Transitionnelle .....	285
181	
Photo n°1 : Illustration de la cohésion sociale entre journalistes de Côte d'Ivoire .....	128
Photo n° 2 : Symbolique de la Côte d'Ivoire unifiée .....	129
Photo n° 3 : Les lauréats du Prix Super Ebony de l'UNJCI.....	129
Photo n° 4 : Présentation chronologique des différents chefs d'États en Côte d'Ivoire de 1960 à 2021 .....	130
Photo n° 5 : Face-à-face Laurent Gbagbo / Alassane Ouattara, novembre 2010.....	142
Photo n° 6 : Studio de Radio Fraternité de Yopougon, vu de l'intérieur .....	252
Photo n° 7 : Studio de Radio Prestige de Gagnoa, vu de l'intérieur .....	258
Carte n° 1 : Les grandes villes de Côte d'Ivoire.....	102

Graphique n° 1: Évolution de vente des principaux journaux en Côte d'Ivoire de 2008 à 2010 .....	149
Graphique n° 2 : Évolution de vente des principaux journaux en Côte d'Ivoire de 2011 à 2013 .....	151
Graphique n° 3 : Présentation des dix premiers journaux qui ont commis le plus d'erreurs professionnelles de 1995 à 2005.....	163
Graphique n° 4 : Couverture en réseau de téléphonie mobile des régions ivoiriennes en 2018.....	172
Graphique n° 5 : Part d'abonnés des différents opérateurs d'Internet fixe en Côte d'Ivoire, décembre 2018.....	174

# SOMMAIRE

Introduction générale.....	15
Introduction de la première partie .....	34
Chapitre 1: Cadre de référence conceptuelle et approche méthodologique .....	35
1.1 Cadre de référence conceptuelle et théorique.....	36
1.1.1 La notion de démocratie : un regard croisé .....	39
1.1.2 Démocratie discursive, participative, délibérative .....	41
1.1.3 La culture de débat, régulatrice de la vie sociale dans les démocraties contemporaines.....	45
1.1.4 Collecte des données .....	46
1.1.5 Approche théorique de l'objet d'analyse.....	47
1.1.6 L'usage des radios de proximité en Côte d'Ivoire, appropriation sociale nationale de technologie ?.....	52
1.1.7 L'analyse des conversations des forums de discussion sur Facebook : le cas de l'ODCI et de l'ODRCI .....	54
1.1.8 Méthodologie descriptive et interprétative .....	56
1.1.9 Méthodes de collecte de données .....	60
1.1.10 L'étude exploratoire .....	61
1.1.11 L'observation participante.....	64
1.1.12 Les sources écrites du corpus d'analyse .....	67
1.1.13 La collecte de données par questionnaires .....	68
1.1.14 L'entretien en tête-à-tête.....	69
1.1.15 Les données audio .....	72
Chapitre 2 : Conquête coloniale et naissance d'un espace médiatique africain : le cas de la Côte d'Ivoire.....	74
2.1 Les médias avant l'Indépendance.....	75
2.1.1 Les trois types de presse à l'époque coloniale en Afrique.....	76
2.2 Étatisation des médias après l'Indépendance : entre unité nationale et développement économique.....	82
2.2.1 La presse ivoirienne après l'Indépendance de 1960.....	83
2.2.2 L'audiovisuel en Côte d'Ivoire à partir de 1960.....	86
2.2.3 Les médias après le pluralisme politique en Côte d'Ivoire : défis démocratiques ou luttes idéologiques et partisans ? .....	90
2.2.4 La transformation des médias d'État en médias de service public à partir de 1990.....	91
2.2.5 La censure médiatique en Côte d'Ivoire et en Afrique : un héritage du système colonial ?.....	98
2.2.6 La perte d'audience des chaînes de radios et de télévisions nationales.....	99
2.3 Historique des projets de développement initiés au moyen des médias audiovisuels par l'État ivoirien.....	103
Conclusion de la première partie.....	111

Introduction de la deuxième partie .....	113
Chapitre 3 : La presse ivoirienne et son impact sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire .....	115
3.1    Cadre réglementaire de la presse en Côte d'Ivoire .....	115
3.1.1    Les trois lois fondatrices de l'espace médiatique en Côte d'Ivoire .....	115
3.1.2    La loi du 14 décembre 2004 ou la dépenalisation du délit de presse en Côte d'Ivoire .....	119
3.1.3    La nouvelle loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017 .....	121
3.1.4    Le cadre juridique de la presse ivoirienne de 1991 à 2017 : avancée, régression ou stagnation ? .....	123
3.2.1    L'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) .....	125
3.3    OLPED, le défi de l'autorégulation des médias en Côte d'Ivoire .....	133
3.3.1    Les fautes professionnelles dans le traitement de l'information en Côte d'Ivoire .....	133
3.3.2    L'Autorité Nationale de la Presse (ANP) : structure de régulation ou dispositif de contrôle de la presse aux mains de l'État ? .....	137
3.3.3    La presse et le processus démocratique en Côte d'Ivoire .....	140
3.3.4    Présentation chronologique du nombre de tirages, de vendus et d'invendus des principaux journaux ivoiriens, 2005-2016 .....	143
3.3.5    Les erreurs commises dans le traitement de l'information en Côte d'Ivoire de 1995 à 2002 .....	156
Chapitre 4 : L'émergence des réseaux socionumériques en Côte d'Ivoire .....	169
4.1    Le paysage infrastructurel des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire .....	170
4.2    Le contexte socioculturel et économique national, un frein ou un atout à l'appropriation de l'internet ? .....	178
4.3    Présentation et étude des échanges qui se déroulent sur les deux forums de discussion : l'ODCI et l'ODRCI .....	181
4.3.1    L'ODCI et l'ODRCI, face au défi de la liberté d'expression et de la réconciliation nationale .....	207
4.3.2    L'émergence de la culture discursive et les stratégies de dissémination des opinions sur l'ODCI et l'ODRCI .....	209
4.3.3    Les réseaux socionumériques : un modèle de participation politique et de démocratie discursive en Côte d'Ivoire .....	213
Conclusion de la deuxième partie .....	217
Introduction de la troisième partie .....	219
Chapitre 5 : Les radios communales en Côte d'Ivoire, un dispositif étatique de dispersion politique .....	221
5.1    La régulation et l'autorégulation des radios de proximité en Côte d'Ivoire .....	221
5.1.1    La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle .....	222
5.1.2    L'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire .....	223
5.1.3    Le Centre International pour la Justice Transitionnelle .....	227
5.1.4    L'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) en Côte d'Ivoire .....	228

5.1.5	Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en Côte d'Ivoire .....	229
5.2	De l'importance des ONG internationales dans le processus démocratique en Côte d'Ivoire .....	232
5.3	Le paysage radiophonique en Côte d'Ivoire : une tendance tournée vers la suprématie médiatique des radios de proximité.....	236
5.4	Étude de cas appliquée aux radios <i>Fraternité</i> de Yopougon et <i>Prestige</i> de Gagnoa....	247
5.4.1	Radio <i>Fraternité</i> (96.80 MHZ).....	247
5.4.2	<i>Radio Fraternité</i> de Yopougon : une radio de proximité à dimension nationale.....	251
5.4.3	Une grille des programmes à contenu essentiellement musical : un choix éditorial ou une contrainte règlementaire ?.....	253
5.4.4	<i>Radio Prestige</i> de Gagnoa : entre autonomie fonctionnelle et enjeux sociopolitiques.....	256
5.5	L'impact des radios de proximité dans les processus de développement social, économique et politique .....	263
5.5.1	Les temporalités observées à l'aune de l'évolution du paysage médiatique .....	266
Chapitre 6 : Plan de mise à contribution des radios communales pour une démocratie discursive en Côte d'Ivoire.....		271
6.1	L'appréhension de l'expression « démocratie discursive » dans le cadre du projet “Pour une démocratie discursive en Côte d'Ivoire“ .....	272
6.2	Justification du projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire“.....	273
6.2.1	Communication, médias et développement.....	280
6.2.1	Les étapes de l'élaboration du projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire“ (PDDCI) et les retours d'acteurs.....	282
6.3	“Pour Une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire“ .....	286
6.3.1	La Commission Nationale de Débat et sa composition.....	287
6.3.2	Les missions de la Commission Nationale de Débat.....	288
6.3.3	Conditions d'éligibilité des membres de la Commission Nationale de Débat .....	291
6.3.4	La nécessaire réorganisation fonctionnelle des radios communales .....	293
6.3.5	Coûts de la formation des agents et élargissement de la zone de couverture des radios de proximité communales.....	294
6.3.6	L'indépendance des radios de proximité communales vis-à-vis des autorités municipales.....	298
6.3.7	Suivi du projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire“.....	300
Conclusion de la troisième partie .....		307
Conclusion Générale .....		309
Références Bibliographiques.....		317
ANNEXES.....		339
Annexe 1 : Liste exhaustive des radios de proximité en Côte d'Ivoire en 2018 .....		339
Annexe 2 : La grille des programmes trimestriels (octobre novembre et décembre 2018) de <i>Radio Fraternité</i> Yopougon.....		341



Annexe 3 : La grille des programmes trimestriels (octobre, novembre et décembre 2018) de <i>Radio Prestige</i> de Gagnoa.....	343
Annexe 4 : Liste de dix premiers journaux ayant commise davantage de fautes entre 1995 et 2005.....	345
Annexe 5 : Statut et règlement intérieur de l'URPCI.....	345
Annexe 6 : Copie du cahier des charges des radios de proximité en Côte d'Ivoire .....	353
Annexe 7 : Retranscription de l'entretien avec le chargé de projet de l'Unicef Côte d'Ivoire ...	355
Annexe 8 : Retranscription de l'entretien avec le président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI).....	357
Annexe 9 : Retranscription de l'entretien avec les responsables de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI).....	360
Annexe 10 : Copie du questionnaire adressé aux responsables de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) .....	363
Annexe 11 : Retranscription de l'entretien avec le chargé de suivi des radios de proximité à la Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).....	364
Annexe 12 : Copie du questionnaire adressé aux responsable de l'Observatoire pour la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED) et des points de la lecture et de l'écoute des médias ivoirienne .....	368
Annexe 13 : Retranscription de l'entretien avec le responsables du Centre International de Justice Transitionnelle en Côte d'Ivoire.....	369
Annexe 14 : Retranscription de l'entretien avec les responsables de l'Autorité Nationale de la presse.....	371
Annexe 15 : Retranscription de l'entretien avec la directrice de <i>Radio Prestige</i> de Gagnoa en Côte d'Ivoire.....	374
Annexe 16 : Retranscription de l'entretien avec le directeur de <i>Radio Fraternité</i> de Yopougon .....	376
Annexe 17 : Copie de la convention collective annexe des journalistes professionnels et des professionnels de la communication de la presse privée en Côte d'Ivoire.....	378
Annexe 18 : Copie de la charte express de l'ODCI.....	382
Annexe 19 : Copie de la première et de la dernière page de la loi de 1991 .....	385
Annexe 20 : Copie de la première et de la dernière page de la loi de 2004 .....	388
Annexe 21 : Copie de la première et de la dernière page de la loi de 2017 .....	390
Annexe 22 : Copie du code de la nationalité ivoirienne.....	391
Annexe 23: Copie du nouveau code de déontologie du journaliste en Côte d'Ivoire .....	392
Annexe 24 : Copie du communiqué produite par la haute autorité de la communication audiovisuelle a l'occasion des élections en Côte d'Ivoire .....	396
Annexe 25 : Copie du programme de formation des officiers de police sur la justice juvénile ..	398
Annexe 26 : Copie de la déclaration finale du colloque international tenu à Abidjan en 2014 ...	400
Annexe 27 : Copie des premières journées interministérielles d'opérationnalisation du développement durable.....	401
Annexe 28 : Copie de l'atelier de formation des journalistes de la presse écrite et de radio sur « la politique des réparations et les besoins et demande des victimes .....	403

Annexe 29 : La journée de la paix organisée par l'association « <i>initiatives pour la paix</i> » avec pour thème : “éducation pour la paix, quel programme ? la contribution de l'homme de média à la paix“ tenue le 21 septembre 2015 .....	406
Annexes 30 : Copie de la déclaration finale du colloque international sur la liberté de la d'Abidjan en les 05 et 06 octobre 2015 .....	406
Déclarons ce qui suit: .....	407
Annexe 31 : Copie de l'atelier de formation à l'endroit des journalistes politiques de Côte d'Ivoire, initié par Open Society Initiative for West-Africa.....	409
Annexe 32 : Rapport de l'atelier de renforcement de capacité des jeunes animateurs de radio du 17 décembre 2015 .....	410
Annexe 33 : Copie du communiqué de presse du ICTJ concernant la cérémonie culturelle pour la réparation des enfants et jeunes victimes de la crise ivoirienne, 28 avril 2016.....	412
Annexe 34 : présentation succincte du contenu du guide de la complémentarité par le ICTJ ....	413
Annexe 35 : Aperçu des données statiques de tirages et des ventes des principaux journaux ivoiriens sur la période de 2005 à 2018.....	416
Annexe 36 : Copie des données portant sur le taux de pénétration d'Internet en Côte d'Ivoire, collectées sur le site web de l'agence des télécommunications de.....	417
Côte d'Ivoire .....	417
Annexe 37 : Copie de l'étude-diagnostique de la situation des médias : presse, presse en ligne, radio et télévision, entrave à la professionnalisation et mesures correctives.....	418
Annexe 38 : Aperçu du document n° 1 produit par ICTJ sur la réparation des victimes .....	420
de la crise en côte d'ivoire.....	420
Annexe 40 : Aperçu du document n° 3 produit par ICTJ sur la réparation des victimes de la crise en côte d'ivoire.....	422
Annexe 41 : Aperçu du document n° 4 produit par ICTJ sur la réparation des victimes de la crise en côte d'Ivoire.....	423
Annexe 42 : Aperçu du document n° 5 produit par ICTJ sur la réparation des victimes de la crise en côte d'Ivoire.....	424
Annexe 43 : Aperçu du document n° 6 produit par ICTJ sur la réparation des victimes de la crise en Côte d'Ivoire.....	425
Annexe 44 : Copie de la page de couverture du « libre blanc » de l'observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie, 2006-2010 .....	426
Annexes 45 : Copie de la retranscription des 26 interviews menées à Abidjan concernant l'important des radios de proximité.....	427
Annexe 46 : Liste des principaux partis politiques en Côte d'Ivoire en 2020.....	430
Annexe 47 : Liste des principaux organes de presse en Côte d'Ivoire en 2020 .....	432
Annexe 48 : Liste des principaux organes de presse en ligne de Côte d'Ivoire en 2020 .....	433

## Introduction générale

Face au règne quasi absolu du système de parti unique<sup>1</sup>, le peuple africain dans son ensemble réclame plus d'autonomie, de responsabilité, de libre expression d'opinion et de participation au processus décisionnel. C'est alors que, pour emboîter le pas aux autres pays de l'Afrique au sud du Sahara, l'État ivoirien cède à la demande populaire du retour<sup>2</sup> au multipartisme politique en 1990 (Sahi, 2005 ; Zio, 2012). Deux facteurs majeurs (l'un exogène et l'autre endogène) ont activement contribué à ce retour du multipartisme en 1990 en Côte d'Ivoire.

### *Les facteurs exogènes au retour du multipartisme en Côte d'Ivoire*

L'éclatement de l'Union soviétique en 1989 rendu tangible grâce à la chute du Mur de Berlin a ouvert l'horizon d'un nouvel ordre politique dans l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne (Guèye, 2009). Ce nouvel ordre politique a aussitôt été perçu par la communauté internationale (ONU, Banque Mondiale, France) et un peu plus tard, l'Union européenne dès sa création (en novembre 1993), comme un présage du désir ardent des ex-colonies d'accéder au pluralisme politique. Dès cet instant, la problématique du développement a été érigée en idéal au cœur des enjeux de la bonne gouvernance et de la démocratie sur le continent africain. Il était alors question de poser la démocratie comme étape préalable au développement socioéconomique des pays en voie de développement dont l'Afrique siège au premier rang. Le thème « *démocratie et développement* » a ainsi été au centre des discussions au 16<sup>ème</sup> Sommet France-Afrique qui s'est tenu du 19 au 21 juin 1990 à La Baule, en France (Konaté, 2015). Le discours inaugural du Président la République française, François Mitterrand, s'articule autour

---

<sup>1</sup> L'uni-partisme est un adjectif formé sur la base d'un autre adjectif "multipartisme" en politique. Contrairement au multipartisme, l'uni-partisme désigne un système avec une seule formation politique ayant de manière formelle ou légale le monopole de l'activité politique au compte d'un État. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, cet état de parti unique n'est pas constitutionnel étant donné l'article 7 de la constitution ivoirienne qui autorise la diversité des formations politiques. De façon générale, les régimes politiques à parti unique sont littéralement opposés à toute perspective de multipartisme, donc à la démocratie dans la vie politique.

<sup>2</sup> La constitution ivoirienne du 26 mars 1959 autorise en son article 7 le multipartisme. D'ailleurs, le paysage politique ivoirien regorge de plusieurs formations politiques comme le P.P.C.I (Parti Progressiste de Côte d'Ivoire). Ces groupements politiques ont tous disparu à la veille de l'indépendance (07 Août 1960). Le règne absolu du PDC en parti unique en Côte d'Ivoire de 1960 à 1990 a entraîné la dispersion des autres partis politiques.

de cet impératif : favoriser le pluralisme politique et idéologique comme condition première, pour parvenir à un processus de développement économique et social durable en Afrique (*Ibid.*). Pour mettre en exécution cette ferme volonté en présence de trente-six délégués africains, Mitterrand pose le pluralisme politique comme principe élémentaire à respecter par les États d'Afrique pour bénéficier d'un certain type d'aide économique (Bouquet, 2007). Les dirigeants africains se sentent alors isolés et affaiblis dans leur stratégie d'unification de l'espace politique et médiatique. Prise de conscience ou obligation de réponse à l'injonction de la communauté internationale ? Nul n'est certain, sinon que les partis uniques, qui dès cet instant, s'activent pour rétablir le multipartisme comme c'est le cas pour la Côte d'Ivoire où le pluralisme politique est déjà inscrit à l'article 7 de la constitution. Cette intervention extérieure sous la bannière de la France retentit comme un coup d'accélérateur au processus de dislocation des partis uniques en Afrique subsaharienne de manière générale et plus particulièrement en Côte d'Ivoire (Cloarec, 1995).

À ce facteur politique, s'ajoute un ingrédient économique : le bouleversement des marchés mondiaux des produits de base qui frappe de plein fouet l'ensemble des continents à partir de 1980. Si cette situation peut sembler relativement éloignée de la Côte d'Ivoire, elle ne l'est cependant pas à y voir de plus près quand on sait le poids du binôme café-cacao dans l'économie ivoirienne (environ six-millions d'Ivoiriens vivent directement ou indirectement du café cacao) à travers la Caisse de Stabilisation des prix du cacao et du café (CAISTAB) (Diarra, 1997 ; Bouquet, 2007). En effet, 90%<sup>3</sup> de la population active en Côte d'Ivoire vit de l'agriculture et 65%<sup>4</sup> des exportations du pays sont des produits agricoles avec environ 40% de la production mondiale du cacao (Blé, 2005). En effet, la CAISTAB qui jusque-là avait réussi à compenser d'éventuelles baisses auprès des exportateurs en continuant de payer le prix garanti aux planteurs, éprouve dès 1980, d'énormes difficultés à faire face à ce nouveau contexte particulièrement menaçant. En fait, en plus de la dérégulation et de l'émergence de nouvelles puissances internationales, il est à noter à la montée de nouveaux concurrents plus polyvalents notamment l'Indonésie et la Malaisie à partir de 1985 comme l'indique Bouquet, dans son livre intitulé *Géopolitique de la Côte D'Ivoire* (2005). À cet effet, il est à noter la faiblesse même du système économique et agricole ivoirien qui se caractérise par sa nature assez primaire (l'absence de transformation) due au manque d'industries adéquates. Or, comme cela pourrait

---

<sup>3</sup> Raoul Germain Blé, « Radio et animation rurale en Côte d'Ivoire », *Communication* [en ligne] vol.23/2/2005, mis en ligne le 17 juin 2013, <http://Communication.revues>. 4153, Doi : 10 ; 4000/communication consulté le 25 avril 2017.

<sup>4</sup> *Ibid.*

être de notoriété publique, l'argent du cacao et du café en Côte d'Ivoire au-delà de la réalisation de grands projets d'infrastructures est un appât qui contribue à créer un climat politique apaisé. L'argent du café-cacao fait en effet objet de partage ou distribution relativement équitable entre les différentes composantes sociales : les politiques, les régions, voire les catégories ethniques et les différentes catégories sociales. La chute brutale des cours du cacao en 1985 a plongé la Côte d'Ivoire dans une crise économique sans précédent qui a causé la disparition de la CAISTAB, mettant ainsi fin au clientélisme « éclairé<sup>5</sup> » qui jusque-là a soutenu le système du parti unique. Les tensions politiques et sociales qui naissent dès cet instant n'ont pu être contrôlées. Le pays bascule dans la culture de contestation déjà visible dans d'autres nations sur le continent africain. L'« éléphant d'Afrique » jusque-là considéré comme un havre de paix sombre dans la violence politique et sociale à la fin des années 1980 (Bednik, 2006).

### *Les facteurs endogènes à la fin du parti unique en Côte d'Ivoire*

Le facteur endogène concerne surtout le contexte économique qui, empreint d'une porosité particulière, s'oppose à la politique d'unité nationale que prône le parti unique. Pour pallier ce climat socio-économique délétère, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International proposent à la Côte d'Ivoire le fameux Plan d'Ajustement structurel (PAS). Ensemble de règles, d'actions et projets économiques, politiques et sociaux, le PAS se devait à terme, d'aider la Côte d'Ivoire à stopper cette "hémorragie" qui affaiblit tout son système vital. En dépit des oppositions notamment du gouvernement et de certains intellectuels qui voient en ce PAS, une autre forme d'ingérence et de néo-colonialisme, le Programme ou Plan d'Ajustement Structurel est mis en œuvre en Côte d'Ivoire en cette fin des années 1980 (Jean, 2006). L'État ivoirien concrétise son approbation en abdiquant par la signature d'accord de trois prêts successifs 1981, 1983 et 1986, visant à apporter un nouveau dynamisme à l'économie du pays (Jarret et Mahieu, 1991).

L'autre conséquence assez déstabilisante de ce Plan d'Ajustement Structurel reste sans doute la suppression systématique des bourses et de la gratuité du transport pour l'ensemble des étudiants. Il est à remarquer dans le même temps, une réduction significative des salaires, de suppression de postes dans la fonction publique et la privatisation d'entreprises d'État, etc. (*Ibid.*). Les années 1990 s'ouvrent alors dans un contexte sociopolitique assez agité avec la libéralisation de la presse qui favorise la naissance de plusieurs journaux proches de

---

<sup>5</sup> Le concept de « clientélisme éclairé » fait référence partage des bénéfices du cacao : Christian Bouquet *Géopolitique de la Côte d'Ivoire, le désespoir de Kourouma*, 2e éditions Armand Colin, Paris, 2005. p. 315

l'opposition. Les titres aussi accrocheurs les uns que les autres laissent transparaître l'avenir de la démocratie en Côte d'Ivoire : *L'œil du peuple*, *Notre temps*, *La voix*, *le jeune démocrate*, etc. Ainsi, la démocratie annoncée comme panacée aux tensions sociales, sources d'instabilité politique, peine à ramener l'ordre et l'État de droit en Côte d'Ivoire. Environ 30 années après son adoption officielle, la démocratie semble devenue une nouvelle source de trouble et de régression socioéconomique. Dès lors, il paraît plausible de s'interroger sur les conditions et le contexte de mise en œuvre de ce modèle de gouvernance. Cette nouvelle perspective s'impose d'autant plus que, depuis 1990, chaque échéance électorale en Côte d'Ivoire a débouché sur une crise sociopolitique conduisant à un vaste processus de réconciliation nationale (depuis 2011), ou à un programme de dialogue et de réconciliation nationale (les 22 et 23 juillet 2001). La crise postélectorale de 2010 soldée par plus de 3000 morts, selon le bilan officiel, est l'expression la plus tangible du mauvais fonctionnement de la démocratie en Côte d'Ivoire (Bouquet, 2007).

### *Problématique*

Le retour du multipartisme au mois de mai 1990 n'a pas suffi à favoriser l'émergence d'un paysage politique et médiatique contradictoire en Côte d'Ivoire. La prolifération d'organes de presse privée qui a suivi la naissance de ce nouveau contexte politique n'a pu relever le défi de la profonde mutation sociopolitique espérée. Même si les journaux privés ont été un moyen de pression sur le pouvoir du parti unique, ils ont tous aussitôt sombré dans la lutte idéologique. Ce nouveau vent de pluralisme tous azimuts a, il est vrai, contraint l'État ivoirien à un certain nombre d'actions pour expliciter sa volonté à ouvrir désormais le jeu politique. La réforme<sup>6</sup> des médias d'État entreprise en 1991 a marqué la volonté gouvernementale de se prêter aux jeux démocratiques pourtant rejetés au lendemain de l'Indépendance le 7 août 1960. Cette restructuration effectuée par l'État de Côte d'Ivoire comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne en ce début d'année 1991 visait à faire des médias d'État, les médias de service public avec un accent particulier sur l'information, l'éducation et le divertissement. Elle est aussitôt perçue par l'opinion nationale et internationale comme l'avènement d'une ère nouvelle de libre opinion et de débat en Côte d'Ivoire. Cependant 30 ans après, cette réforme dont l'objectif a été de préparer le gouvernement du parti unique à

---

<sup>6</sup> Émile A. Tozzo, « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen ? », *Politique africaine* 2005/1 (n°97), p. 99-115. DOI 10.3917/polaf.097.0099, p. 101. Le passage de la RTI du statut de société anonyme à celui de Société d'État s'est déroulé le 24 décembre 2004. Le Décret n° 2004-678 du 24 décembre 2004, porte sur la transformation de la société d'économie mixte dénommée Radiodiffusion et télévision ivoirienne (RTI) en société d'État. Lire *Fraternité Matin*, n° 12050, 28 décembre 2004, pp. 1-3.

mieux répondre aux défis démocratiques, culturels, voire sociaux, semble avoir été un échec (Tozzo, 2005). Le problème concernant le processus démocratique en Côte d'Ivoire semble se situer moins au niveau du renouvellement de la classe politique (élections avec simulacre d'alternance), parfois fait de gouvernements composés de partis d'opposition et de la majorité présidentielle. Cette dimension de la démocratie étant effective depuis le coup d'État militaire du 24 décembre 1999 qui, certainement pour légitimer ce coup de force politique, a abouti à la formation d'un gouvernement composé de putschistes et de partis d'opposition (Front Populaire Ivoirien, Rassemblement Des Républicain). Sur ce plan, la plus grande carence du jeu politique en Côte d'Ivoire demeure la faiblesse du niveau d'implication du citoyen dans le processus décisionnel. En effet, la participation des médias à la crise sociopolitique et économique en Côte d'Ivoire a connu plusieurs orientations depuis l'Indépendance en 1960 sous l'impulsion des Institutions de Bretton Woods (cf. chapitre 2). Pour illustrer la faible participation des populations au processus décisionnel, l'exemple du programme de réconciliation nationale post-crise engagé par le gouvernement ivoirien au lendemain de la crise postélectorale en 2011 semble pertinent. La commission d'enquête constituée à cet effet (Commission Dialogue Vérité et Réconciliation, CDVR) fait le tour du pays pour entendre les victimes et les familles de victimes. À terme, leurs aspirations et recommandations sur le processus sont censées être rendues publiques afin de faciliter le pardon et donner un coup d'accélérateur au processus de réconciliation nationale. Le rapport de ladite commission sous la direction de l'ancien Premier Ministre Charles Konan Banny, est alors remis à Alassane Ouattara le 15 décembre 2014. Environ quatre années après, aucune communication n'a été faite ni sur le contenu encore moins sur l'ampleur de ce fameux rapport : c'est le statu quo. Dans cette perspective, l'installation et l'usage des médias, du fait de leur puissance éducative, se fait dans une approche de protection du pouvoir politique. Or, un climat politique apaisé suppose au préalable la formation d'un espace public ouvert à l'épreuve de la contradiction. Comme le souligne Éric Dacheux, un espace public est à la fois un « *lieu de légitimation du politique ; le fondement de la communauté politique ; une scène d'apparition du politique* <sup>7</sup> » (Dacheux, 2003 : 10). Rechercher la stabilité uniquement par souci d'inclure toute la classe politique au processus démocratique reviendrait à chercher à disperser la "fumée sans éteindre le feu". Cela d'autant plus que toute élite politique a une origine sociale qui lui laisse son empreinte intellectuelle et psychologique. La démocratie au sommet de l'État peut être l'aboutissement d'un long processus de démocratisation sociale

---

<sup>7</sup> Éric Dacheux, Jean- Louis Laville, « Introduction. Penser les interactions entre le politique et l'économique », *Hermès*, 2003/2(n°36), p. 10

par la transformation progressive des perceptions du citoyen sur la notion même de démocratie et de ses implications. Cela dit, le renouvellement de la classe politique par des échéances électorales à intervalle régulier peut avoir moins d'impact qu'un programme d'apprentissage et d'exercice des valeurs démocratiques dans le quotidien du citoyen, et ce, quel qu'en soit son rang social, ethnique, régional, voire religieux. En observant la démocratie en Côte d'Ivoire, on perçoit une sorte de paralysie générale du système politique. Il apparaît comme un moteur qui manquerait d'aération et donc subissant un étouffement. Dans cette figure de moteur, l'élément dans le système pouvant assurer cette aération n'est autre que les médias. Pourtant, l'environnement médiatique en Côte d'Ivoire dans son état actuel parvient seulement à servir une tranche de la population et non la totalité. Ainsi, comme tout mécanisme motorisé, sans aération, le système tombe dans un dysfonctionnement : d'où les crises à répétition. Le contenu descendant de l'information politique constaté sous le parti unique ne connaît guère de changement malgré l'avènement du pluralisme politique et médiatique (Diabi 2005). Marie Soleil-Frère (2005 : 7) souligne à cet effet :

*« [...] Pourtant, tandis que le pluralisme politique a pu montrer ses limites ou son incapacité à apporter de véritables changements, et que la société civile s'est enlue dans ses ambiguïtés et des ambitions cachées, les nouveaux médias privés ont bien vite prouvé qu'ils n'étaient pas des enfants de chœur de la démocratie ».*

Ce faisant, le citoyen effacé du débat politique manifeste en général son mécontentement par la désobéissance civile exprimé par le boycott des lois parfois censées réguler la vie sociale. Nous pouvons citer à titre d'illustration la loi<sup>8</sup> n° 2013-33 du 25 janvier 2013 relative à la responsabilité des conjoints dans le foyer. C'est aussi le cas du décret présidentiel du 22 mai 2013 portant l'interdiction de la fabrication, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques visant à assainir le cadre de vie de la population. Comme ces deux mesures,

---

<sup>8</sup> Pour n'avoir pas été suffisamment expliquée, cette loi pourtant à visée émancipatrice est l'objet de railleries au sein de la population, concernant :

- l'article 58 de la constitution stipulant que la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants. Dorénavant, on ne parle plus de chef de famille mais de cogestion. Les époux communiquent et assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille et pourvoient à l'éducation des enfants.
- l'article 59 : les époux contribuent aux charges du mariage à proportion de leurs facultés respectives (de leurs revenus). Si l'un des époux ne remplit pas ses obligations, l'autre époux peut obtenir par ordonnance du président du tribunal du lieu de résidence, l'autorisation de saisir et de toucher dans la proportion des besoins du ménage, une part du salaire du produit du travail ou des revenus de son conjoint.
- l'article 60 qui induit le principe de choix du domicile conjugal par décision commune des époux.
- l'article 67 qui instaure l'égalité des époux dans le choix de l'exercice d'une profession.



la quasi-totalité des lois en Côte d'Ivoire se heurte à la résistance de la population exclue du processus décisionnel. Dans ce nouveau contexte dominé par l'émergence des réseaux sociaux numériques, les citoyens affichent à la fois un réel désir de liberté d'expression et une volonté d'assurer l'exercice de la contradiction. La prolifération des groupes de discussion et la densité des débats politiques qui ont lieu dans les différents forums sur Facebook sont un indicateur de cette volonté générale d'accès à un espace public médiatique plus ouvert. En revanche, les radios communales qui couvrent la totalité du pays, par leur proximité à la population, offrent une plus large plateforme d'expression aux différentes communautés. En effet, les radios communales jouent le rôle de premier plan notamment dans des programmes de sensibilisation, de prévention des pandémies, etc. Ce rôle prépondérant des radios communales fait l'unanimité en Côte d'Ivoire et partout en Afrique (Blé, 2005). S'il est vrai que : « *un pouvoir n'est désormais considéré comme pleinement démocratique que s'il est soumis à des épreuves de contrôle et de validation à la fois concurrentes et complémentaires de l'expression majoritaire* » (Rosanvallon, 2008 : 50), de ce constat ressort la question de recherche suivante :

Comment les radios communales peuvent-elles contribuer à l'instauration et à la consolidation de la démocratie discursive en Côte d'Ivoire ?

La quête d'éléments de réponses à la question de recherche a fait naître quelques interrogations subsidiaires suivantes : Comment le paysage médiatique ivoirien s'est-il construit depuis l'avènement du pluralisme d'information en 1991 ? En l'état actuel du cadre juridique des médias en Côte d'Ivoire, les radios communales constituent-elles des canaux informationnels de référence pour faire émerger un processus démocratique davantage inclusif dans un contexte de déficit de débats contradictoires ? Quel a été l'impact de la presse écrite sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire depuis le retour au multipartisme en 1990 ? En outre, les réseaux sociaux numériques ont été désormais inscrits aux nombres des moyens de communication sociale les plus enracinés dans l'usage public en Côte d'Ivoire. Or les critiques qui s'élèvent contre la participation politique *via* Internet soulignent le risque d'éloigner le citoyen du combat réel à mener, pour s'autosatisfaire en se livrant à un activisme virtuel caractérisé par les posts, les signatures de pétitions, (Nocetti, 2011). Partant de constat, les réseaux sociaux numériques ont-ils des atouts nécessaires permettant de créer un cadre de démocratie discursive inclusive en Côte d'Ivoire ? Quelle méthode pourrait alors faciliter l'inclusion de l'ensemble, à défaut de la majorité des catégories socioprofessionnelles, au processus démocratique en Côte d'Ivoire ?

Les différentes préoccupations ci-dessus énumérées évoquent implicitement l'idée de la participation des citoyens au processus de développement sociopolitique. Cela nous ramène alors au concept de la démocratie participative qui ici ne sera pas le sujet principal de la thèse. Du reste, loin de nous l'idée de vouloir refaire l'histoire du concept de la participation. Notons qu'après avoir été formulé dans les années 1960 (Pateman, 1970 ; Macpherson, 1977), le renouveau de la démocratie participative est intervenu au début des années 1990 (Blondiaux, 2005). Ce qui caractérise cette nouvelle orientation est notamment sa nature *descendante* c'est-à-dire ce sont « les autorités politiques élus qui constituent les acteurs » (Blondiaux, 2008 : 16). L'une des difficultés liées à la démocratie participative demeure la question de la sélection des participants avec le risque de créer une nouvelle exclusion sociale. À cet effet, Archon Fung et Erik O. Wright (2003 : 342-343) distinguent « quatre mode de sélection des participants : l'auto-sélection volontaire, ou les rencontres publiques et activités sont ouvertes aux personnes souhaitant participer, l'affirmative action, qui met en avant la « participation de populations socialement et économiquement défavorisées et la création d'incitations structurelles à participer pour les personnes à faible niveau de revenu ». Dans cette logique d'interaction, les participants interviennent suivant cinq formes de participation : « l'exclusion, l'information et la consultation, la participation contributive, la concertation et l'auto-mobilisation<sup>9</sup> » (Pettry, 1995). Pour leur part, Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer (2005), relèvent une dizaine de modèles participatifs allant des référendums aux conseils de quartiers, ou le développement communautaire etc. Les objectifs et le modèle organisationnel à mettre en place dépendent de la forme de discussion envisagée. En effet, selon Jean-Pierre Gaudin, 2007 : 32), « consulter c'est tout juste prendre un avis ; concerter, c'est rechercher un compromis ; participer, c'est, plus ambitieusement, vouloir associer les citoyens aux orientations, voire aux décisions mêmes ». Dès lors, envisager l'implication des radios communales au processus de démocratisation en Côte d'Ivoire impose d'examiner le modèle participatif pour lequel ces radios pourraient assurer la promotion. Le chapitre 1 de la thèse apporte des éléments de précision à cet effet.

---

<sup>9</sup> Wokuri Pierre, « Démocratie participative », *Publictionnaire*. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics. Mis en ligne le 05 septembre 2018. Dernière modification le 05 septembre 2018. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/democratie-participative> [consulté le 25 mai 2021].

### *Perspectives d'analyse et plan de la thèse*

Avant de présenter l'analyse de notre corpus, nous pouvons déjà faire ressortir quelques indicateurs sur différentes pistes de réflexion. Partant toujours du concept de participation politique et de démocratie discursive, il convient *a priori*, d'admettre comme la théorie de René Descartes, « *Cogito, ergo sum* », dans le *Discours de la Méthode* (1637) que la capacité de connaissance et de jugement de l'homme ne vient pas d'abord de l'école, mais de sa *Raison*. L'éducation scolaire et scientifique n'est donc qu'une sphère de légitimation et de rationalisation de cette connaissance parfois jugée non structurée et difficilement vérifiable. Ce qui n'occulte en rien sa dimension analytique et réflexive. C'est sur cette base que tout homme a des ingrédients psychiques et intellectuels nécessaires pour opérer et assumer ses choix, ses préférences à condition qu'il ait la possibilité de l'évaluation et de l'appréciation. Les 47% d'Ivoiriens analphabètes<sup>10</sup> et les 49% vivant en zones rurales ont, de ce fait, les facultés adéquates pour prendre une part active au processus démocratique. Ainsi, par son accessibilité à plus de 90% de la population ivoirienne, la radio comme d'outil d'échange, de savoir et de signification entre diverses couches sociales, peut favoriser la participation politique de tous ceux qui le souhaitent. De plus, à travers l'usage assez fréquent des langues locales, la radio communale couvre notamment toutes les composantes sociales en Côte d'Ivoire. Sur cette base, la résistance de l'État à l'autonomie des radios de proximité peut s'expliquer par leur puissance en audience et leur capacité d'attraction de la jeunesse locale. La force de mobilisation sociale des radios de proximité en Côte d'Ivoire cache à la fois le secret de leur rapide expansion et la raison de la résistance de l'État manifestée par la rigidité du cadre règlementaire :

*« L'apparition des radios indépendantes a été plus ou moins lente. Elle a commencé à la faveur de changements politiques importants [...], mais la plupart des gouvernements ne se sont dessaisi que lentement de leur monopole, redoutant l'exemple de la presse » (Tudesq, 2009 : 4).*

Par conséquent, positionner la radio communale comme moyen de promotion de démocratie, peut contribuer à favoriser l'émergence d'une nouvelle catégorie de participants politiques, jusqu'ici ignorée dans le processus de prise de décision politique. Le profil socioprofessionnel de ces participants se dessine déjà sous la loupe des données examinées au chapitre 5 de la thèse : les planteurs (producteurs de café-cacao), les paysans, les artisans et cultivateurs traditionnels dans les villages, des citoyens analphabètes jeunes ou moins jeunes et des familles

---

<sup>10</sup> Pour les chiffres sur l'éducation et la répartition géographiques en Côte d'Ivoire, voir le dernier recensement général de la population et de l'habitat mis en ligne en mai 2015, <https://www.ins.ci>

modestes. Par ailleurs, la prolifération des forums de discussion sur les réseaux sociaux depuis 2015, indique un élément assez pertinent : la liberté d'expression et d'opinion est un présage d'apaisement et de pacification du climat politique et social. Sur ce plan, les réseaux sociaux se logent à la même enseigne que les radios communales, car tous deux peuvent contribuer à la fin du média-centrisme en Côte d'Ivoire.

Pour une meilleure compréhension de tous les axes abordés, nous allons organiser notre thèse autour de trois grandes parties divisées chacune en deux chapitres. La première partie fait un état des lieux sur le sujet. Nous analysons l'origine de la médiatisation de l'Afrique au moyen des outils de communication modernes (presse, radio, télévision et plus récemment Internet). La seconde partie étudie la presse ivoirienne à partir de son cadre juridique, les contenus proposés et son impact sur le processus démocratique. L'analyse diachronique sur la presse permet d'identifier les indices qui expliquent sa perte de crédibilité au fur et à mesure des années. L'émergence des réseaux sociaux et ses implications en termes de participation politique mobilisent également notre attention dans cette seconde partie de la thèse. La troisième partie, quant à elle, répond à la question de recherche : la place des radios communales dans la mise en œuvre de la démocratie discursive en Côte d'Ivoire. Cette dernière partie présente, en dernier ressort, le projet visant à opérationnaliser la mise à contribution des radios communales pour la démocratie discursive.

#### *Les résultats attendus de la recherche : un objectif triptyque*

La première attente de la thèse concerne l'« équilibre informationnel » entre différentes catégories socioprofessionnelles en Côte d'Ivoire (Badillo, 2008). En effet, le déséquilibre informationnel entre différentes strates sociales peut être un obstacle à la consolidation de la démocratie. Les couches sociales ayant accès à l'information se positionnent comme dominantes à l'égard de celles qui en ont moins ou pas. En Côte d'Ivoire, comme c'est le cas dans la plupart des pays africains, l'élite politique, les intellectuels et autres citoyens des grandes villes disposent de la presse privée, d'Internet et des médias étrangers pour leurs besoins d'information et autres actualités politiques nationales et internationales. Ce qui n'est toujours pas le cas des localités reculées et des campagnes (rurales). Ainsi l'apport des radios communales peut-il s'avérer déterminant dans le processus démocratique.

L'autre attente de ce travail de recherche entend démontrer que les radios communales sont des outils d'apprentissage et d'éducation démocratique pour des couches sociales défavorisées. Cet autre objectif rattaché au précédent vise à questionner l'émergence d'une nouvelle catégorie

de participants politiques en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'évaluer le potentiel impact électoral de ce nouveau groupe de participants politiques.

Le troisième et dernier objectif de cette thèse consiste à évaluer le niveau de professionnalisation au sein des radios de proximité en questionnant la qualité du contenu proposé sur les antennes des deux radios étudiées au chapitre 5. En appuyant l'analyse sur les rapports des ONG internationales (Centre International de Justice Transitionnelle, USAID, UNICEF, etc.), il est possible d'examiner la qualité du service des radios de proximité. Il convient en outre de préciser que nous n'avons pas la prétention à travers cette recherche de produire des connaissances *ex nihilo*, mais *ex materia*. Cela dit, plusieurs études ont déjà été réalisées sur notre thème générique, médias, démocratie et politique. Plusieurs angles sont abordés par des auteurs (chercheurs et praticiens : Tudesq, 2012 ; Bouquet, 2005, 2007 ; Capitant, 2008 etc.), sur la problématique du rôle des médias dans le processus démocratique de manière générale en Afrique. Il paraît alors opportun, à ce niveau de notre réflexion, de porter un regard critique, sinon analytique, sur les travaux théoriques ou empiriques déjà réalisés sur notre thème afin d'en faire ressortir la pertinence de la thèse.

#### *État de l'art*

L'inefficacité fonctionnelle et organisationnelle de la démocratie africaine laisse transparaître plusieurs postures chez les chercheurs et autres spécialistes observant le paysage politique africain. Au nombre de diverses sources évoquées (Soleil-Frère, 2010 ; Lehingue, 2015, etc.), l'opacité de la gestion du pouvoir d'État, et le problème de transparence dans l'organisation des élections ont été les principaux axes abordés. Ainsi, même si on ne saurait ici dresser une liste exhaustive de l'ensemble des travaux sur le thème de notre recherche à cause de l'importance du nombre, une sélection objective de quelques auteurs s'impose. En effet, l'adoption nécessaire des valeurs démocratiques dans la société contemporaine pour un monde plus juste, transparent, humaniste et équilibré afin de faire face à l'autoritarisme sous toutes ses formes figure dans le choix opéré des différents auteurs.

Ainsi, dans son article « *Gouvernement et transparence* » (2005), Joseph Stiglitz pose le droit à l'information et bien au-delà, celui de la liberté de la presse comme un préalable à tout développement. Selon lui, le droit à l'information se veut *a priori* inaliénable dans tout État. C'est pourquoi, lorsque le droit à l'information est assuré dans un État, les gouvernants travaillent de mieux en mieux et les abus de pouvoir sont moins visibles, ceci au profit du peuple. S'appuyant sur des études déjà réalisées notamment celles de la Banque Mondiale (2003), Stiglitz (2005) indique que la réduction de la famine dans les pays où le droit à

l'information est acquies, les indicateurs de développement socioéconomiques sont plus observables. Pour lui, dans ces pays, les médias dans le traitement de l'information "tirent la sonnette d'alarme" au regard des difficultés du moment, et face à la conduite des gouvernants. Se référant également à la lettre de James Madison, adressée à William Taylor Barry (04 août 1822), Joseph Stiglitz (2005) met le droit de l'information en amont du processus démocratique : « *Un peuple qui souhaite se gouverner lui-même doit s'armer du pouvoir que confère le savoir. Un gouvernement populaire dont le peuple serait privé d'information ou des moyens de l'acquies ne serait que le prologue à une force ou à une tragédie, voire les deux* » (Stiglitz, 2005 : 44). Dès lors, l'orientation de notre thèse semble rejoindre l'angle abordé par Stiglitz, dans la mesure où le traitement de l'information dans les radios communales peut combler le déficit d'information dans les zones reculées de la capitale, notamment les populations rurales. Cependant, l'accent particulier mis sur le rôle quasi prépondérant des radios communales dans cette remise du pouvoir au peuple appliqué au contexte ivoirien, donne à la thèse une originalité par rapport à l'article de Joseph Stiglitz (2005) qui constitue un état des lieux général de l'importance de l'information dans la vie démocratique d'un État.

L'autre réflexion qui s'inscrit dans l'optique de notre champ d'investigation est celle de Jean Pascal Daloz et Patrick Quantin (1997) *Transitions démocratiques africaines*. Deux spécificités se dégagent de leur ouvrage : d'abord, ils dépassent la simple notion de processus démocratique pour analyser les éléments socioculturels qu'ils qualifient de fondamentaux à la pratique démocratique. Ensuite, à partir de cette spécificité, ils proposent que la mise en œuvre de la démocratie tienne compte des ancrages socioculturels des États. S'agissant du premier volet, les auteurs estiment qu'on ne saurait qualifier un État de démocrate par l'unique évaluation de l'organisation et de la régularité des élections ou de transitions pacifiques. Leurs indicateurs d'évaluations du niveau de la démocratisation d'un État concernent d'autres éléments comme le respect des Droits de l'Homme, l'accès à l'information, la liberté de la presse, la relation médias-société civile ainsi que l'existence et la qualité de l'espace public. Selon eux, l'évaluation de l'état démocratique d'une nation ou d'un gouvernement doit s'effectuer à partir de ces éléments, du haut vers le bas puis du bas vers le haut de l'échelle sociale : « *La démocratie en soi n'a guère de chance de faire son chemin comme valeur politique si elle n'est pas relayée par une signification sociale renvoyant à l'univers mental de la vie quotidienne* » (Ibid. : 212). En outre, conscients que la culture de chaque peuple est mise en évidence dans ses perceptions, ses agissements et son comportement au quotidien, Daloz et Quantin (1997) incitent à une mise en œuvre spécifique de la démocratie en fonction de

l'arrière-plan culturel des peuples. Même si la démocratie est un idéal vers lequel devrait tendre tout peuple aspirant au développement, elle reste tout de même un idéal en constante mutation (Dacheux, 2008). C'est un processus permanent de modification juridique, de mutation d'habitudes, de cultures parfois hostiles et contradictoires aux valeurs démocratiques. La remarque que nous pouvons faire est que les auteurs précités ont opté pour une analyse descriptive de la situation sur la démocratie africaine. Notre thèse a, quant à elle, une visée prescriptive, avec à terme, une proposition de projet de libéralisation des radios communales en Côte d'Ivoire. Aussi, la thèse de Richard Banégas (2003) *La démocratie à pas de caméléon, Transition et imaginaires politiques au Bénin* et l'article de Jean-François Bayart (2009) « *La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne* » abondent tous les deux dans le même sens: la question du processus démocratique en Afrique. Comme l'indiquent les intitulés des deux analyses (dont la première est l'extrait d'une thèse de doctorat en sciences politiques soutenue en 1998), les auteurs interrogent les éléments socioculturels susceptibles de freiner ou de favoriser l'avènement de la démocratie dans le contexte africain. Le débat sur la capacité ou non de la population africaine à assimiler les valeurs démocratiques, voire à les inculquer à son système organisationnel et représentatif, est parfois l'objet de vives controverses surtout dans les rues des grandes capitales comme Abidjan. En effet, la question de la primauté de la tradition sur les valeurs démocratiques modernes essentiellement faites de consultation, de transparence et de concession quand il le faut, est parfois mal perçue par certains leaders politiques, une fois au pouvoir. La relative conscience démocratique observée au Bénin notamment par l'auteur de cette thèse trouve ses racines dans l'existence d'une société civile béninoise assez solide. Cette relative solidité s'est instaurée progressivement depuis son émergence située à l'organisation parfaitement réussie de la « *conférence nationale des Forces vives* » en 1990. Le Bénin, à la différence de certains pays comme la Côte d'Ivoire, où le dialogue national n'a été qu'une "goutte de trop faisant couler le vase", a su relever ce défi de consensus autour de l'intérêt national. Pour ces auteurs, le défi revient dès lors, à amener les citoyens à restructurer ou réadapter leur mentalité en y intégrant la notion de la contradiction dans celle de la liberté d'expression des opinions. Seulement, ces auteurs dans leur proposition ont assez peu, sinon pas mis l'accent, sur la place des médias de façon générale, et spécifiquement l'apport de la radio dans cette mission de réajustement des mentalités. Pourtant :

« *Un système démocratique est celui qui permet la libre expression des préférences politiques, de chacun sous le couvert des libertés fondamentales d'association, d'information et de communication dans le but d'instaurer à*

*intervalles réguliers une compétition ouverte et non violente entre les leaders qui postulent pour le pouvoir* » (Linz, 2007 : 2).

Dans un ouvrage collectif dirigé par Patrick Badillo intitulée *Écologies des médias* (2008), les auteurs abordent la question de l'importance du rôle des médias au sein des sociétés modernes. L'analyse qui y est faite constitue un argument de plus sur le caractère universel de la démocratie en tant qu'idéal dans le rapport gouvernants-gouvernés. À travers des notions d'« illettrisme communicationnel », d'« opulence communicationnelle » ou de « pollution informationnelle », il est à noter le risque de dérives que peut occasionner cette écologie vu ici comme l'environnement général dans lequel évoluent les médias (Badillo 2008 : 14). Nous retenons de l'écologie des médias que l'usage des médias nécessite un cadre de liberté que doivent contribuer à créer les pouvoirs publics, mais aussi une responsabilité de la part des médias eux-mêmes. L'impact des médias sur la société civile qui devrait être un rôle d'accompagnement et de collaboration est un indicateur dans l'évaluation de la démocratie participative, qui en fait est, selon notre démarche, la finalité de la démocratie discursive. En appuyant notre réflexion sur le constat de Lee Bollinger<sup>11</sup>, Président de la *Columbia University*, ce rôle d'accompagnement que jouent les médias devrait être vérifiable aussi bien en Côte d'Ivoire, tout comme ailleurs :

*« Je pose en prémisse que le journalisme et une presse libre font partie des plus importantes institutions humaines du monde moderne. La démocratie, la société civile et les marchés libres ne peuvent exister au cours du temps sans eux. La qualité de vie dans les systèmes est étroitement liée à la qualité de la pensée et de la discussion au sein de notre journalisme. C'est plus vrai que ce l'était il y a un siècle et il est probable que ce sera encore davantage vrai dans un siècle ».*

Cette pensée confirme l'intérêt de notre thèse en la replaçant dans le contexte de l'attribution<sup>12</sup> et de l'exécution des marchés publics en Côte d'Ivoire, un secteur économique assez agité par des soupçons de versements de pot-de-vin. La production et l'usage des médias dans un environnement inapproprié peuvent également créer un malentendu. C'est en effet ce que dénonce Martine Paquette (2015) dans sa note sur l'ouvrage d'Anne Marie Gingras (1999).

---

<sup>11</sup> Lee Bollinger, « *Président Bollinger's Statement on the future of Journalism Education* », 203 <http://www.columbia.edu/cu/news/>,

<sup>12</sup> Le clientélisme dans l'attribution des marchés publics en Côte d'Ivoire a toujours été une préoccupation centrale des populations dont aucun gouvernement n'a su mettre fin. L'ANRMP, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, est jugée partisane dans l'étude des appels d'offres. La lenteur et parfois le non-achèvement des travaux sont Des indicateurs selon les observateurs.



*Médias et Démocratie, Le grand malentendu*<sup>13</sup>. L'article dresse un état des lieux critique du rapport médias-démocratie devenu selon l'auteure, une relation d'intérêt commercial. C'est une remise en cause du concept de délibération cher à Habermas (1962) dans son modèle de la sphère publique. Selon l'auteure, les médias sont certes un canal de contrôle citoyen de l'action publique, mais parfois ils peuvent être des « *appareils idéologiques aux mains des pouvoirs publics* » l'information se perçoit alors sous la forme d'une « *marchandise* » (Paquette, 2015 : 83) entre acteurs médiatiques et acteurs politiques. Cette analyse critique du rôle des médias (quoi qu'elle soit pour nous une antithèse par rapport à notre projet) nous intéresse pour deux raisons principales : d'abord, parce que l'analyse de Gingras (1999) nous rappelle et confirme qu'une presse libre n'est efficace que dans un cadre (environnement) approprié. Ensuite, parce que Gingras soutient qu'une presse libre est loin d'être une panacée miracle dans l'émergence d'une société moderne et équilibrée. Enfin, dans *Médias et Démocratie, le grand malentendu* (1999), l'auteure attire l'attention sur des aspects importants qu'on retrouve dans notre thèse. Il s'agit du risque d'un journalisme qui abuse de son quatrième pouvoir en privilégiant le profit financier et économique. L'information, dans son traitement, doit se focaliser sur une perspective citoyenne pour garder ses valeurs de responsabilité, de neutralité chères au journalisme comme l'ont indiqué Raymond Corriveau et Guillaume Sirois dans *L'Information : la nécessaire perspective citoyenne* (2008).

André-Jean Tudesq est aussi un observateur averti de l'environnement des médias africains. Dans son ouvrage *l'Afrique parle, l'Afrique écoute* (2002), le chercheur présente une analyse historico-descriptive de l'avènement des médias en Afrique. C'est un tableau quasi exhaustif de l'histoire de la radio prise comme outil de communication, ainsi que de son contexte d'implantation dans les pays du Sud. Son adoption par les populations africaines jusqu'au sein des foyers et surtout de sa catégorisation (radio rurale, commerciale, nationale, communautaire) par les pouvoirs politiques est clairement exposée dans ce livre. Il est vrai que dans son analyse l'auteur n'a pas établi de lien direct entre médias et démocratie. Cependant, il en situe l'importance à travers son contexte d'implantation.

Dans un autre ouvrage collectif codirigé par Anne Lenoble Bart et André-Jean Tudesq (2008), *Connaitre les médias d'Afrique subsaharienne: problématiques, sources et ressources*,

---

<sup>13</sup> Paquette Martine, « Marie-Anne Gingras, Médias et Démocratie, Le grand malentendu », *Communication* [En ligne], Vol 21 /1 / 2001, mis en ligne le 30 octobre 2015, consulté le 09 Mars 2017, URL : <http://Communication.org/> 5436

les auteurs dressent un catalogue des pratiques journalistiques telles qu'exercées en Afrique avec les moyens de bord en termes de formations, d'équipements techniques et matériels. À travers l'analyse de contenus des programmes médiatiques, les auteurs décrivent l'appropriation de la radio par les populations africaines. C'est plutôt à l'aspect technique de cette appropriation que s'intéressent les auteurs. Deux études de thèses de doctorat sont citées dans cet ouvrage. Il s'agit de la thèse de Michel Bourgeois réalisée en 1973, intitulée *Disoo, ou le malaise paysan au Sénégal de 1966 à 1973*, qui est un essai d'analyse de l'évolution de la situation du monde paysan rural sénégalais. Et celle de Jean Pierre Liboudo (1992), *Études des conditions de production du discours radiophonique et de l'auditoire*, laquelle fait une analyse des grilles de programmes, suivie d'une liste de radios rurales dans différents pays d'Afrique subsaharienne francophone.

D'autres thèses de doctorats comme celle de Koné Tahirou (2010) *Médias et Démocratie en Côte d'Ivoire : traitement et analyse de l'information pluraliste, sur le report des échéances électorales, d'octobre 2005 à octobre 2006*, ont retenu notre attention dans cet état de l'art. Ainsi, dans une démarche d'analyse de contenu de la presse, Tahirou a montré comment la presse ivoirienne s'est saisie de la crise politique vue sous l'angle du report de l'élection présidentielle et de son impact sur le climat sociopolitique en Côte d'Ivoire. Dans cette même optique, nous pouvons citer la thèse de doctorat de Kahou Djèbi Albert (2010) *Les médias français et le conflit ivoirien au prisme de l'analyse de contenu et de la recherche du sens*. Il s'agit d'une étude analytique du traitement de la crise ivoirienne par des médias français. Dans cette thèse, Djèbi Albert a mis en exergue comment *via* des techniques rédactionnelles, les médias français ont pu influencer la position de la communauté internationale concernant la crise politique en Côte d'Ivoire.

D'autres études au nombre desquelles celle du Groupe d'Études et de Recherches sur la radio de l'Université de Bordeaux Montaigne (GRER), ont été également réalisées concernant le principal objet de nos travaux de recherche, à savoir la place des radios de proximité en Afrique, notamment *Médias et transfert de modèle, les radios de proximité en Afrique subsaharienne : un modèle autochtone ?* (2009). Sous la direction d'André-Jean Tudesq (2009), les membres du GER<sup>14</sup> présentent la radio comme modèle de transfert de technologie de l'Occident en Afrique. Les auteurs de l'étude indiquent que sur la base de son usage sur le continent africain, la radio fait l'objet d'une appropriation de transfert des

---

<sup>14</sup> Le Groupe de recherche et d'études sur la radio.

techniques de communication et d'information assez réussie. Ce travail met un point d'honneur, entre autres, sur la complicité entre auditeurs et animateurs dans la conception et la diffusion des émissions radiophoniques. Cependant, la conclusion de ces chercheurs semble s'opposer à notre axe d'analyse quand ils affirment en substance :

*« Croire que les radios de proximité puissent produire le modèle idéal de la démocratie, aussi sous sa forme française mettant l'accent t sur l'égalité, mythique (ni réalisée, ni réalisable) que sous sa forme américaine mettant l'accent sur la liberté, c'est aller à l'encontre de la réalisation d'un modèle africain de ce qui pourrait être une radio de proximité originale.(...) Mon propos ne signifie nullement pas que les sociétés africaines ne peuvent être démocratiques, mais qu'il est illusoire ni souhaitable de vouloir les couler dans le moule du modèle occidental. Leur valeur première est la solidarité plus que la liberté et plus encore que l'égalité » (Tudesq, 2009 : 12).*

S'il y avait une précision à faire, en lien avec ces recherches du GRER, sur le modèle démocratique approprié pour l'Afrique, ce serait que la valeur à laquelle fait référence le GRER n'est en aucun cas en contradiction avec l'idéal démocratique. La solidarité entendue comme renforcement des liens sociaux entre différents membres d'une communauté n'exclut pas le dialogue, la liberté d'expression et d'opinion. En effet, l'Afrique traditionnelle se caractérise même par la recherche du consensus, le dialogue, comme en témoigne l'existence de l'« arbre à Palabres », premier espace public africain. Moustapha Samb (2012), dans son article « *Médias, acteurs du développement local en Afrique* », montre que la radio est le canal idéal susceptible d'assurer un accompagnement efficace de l'Afrique vers le développement. Pour lui, la radio est « *média roi en Afrique* ». Il revient sur le rôle central de l'« arbre à palabres » qu'il qualifie de « *forum ou lieu de débat sur les affaires de la cité* » (Ibid. : 123). Les caractéristiques essentiellement de cet espace public traditionnel sont multiples :

*« En Afrique, la palabre signifie le débat, le conflit, c'est la résolution d'un conflit par le langage, c'est la violence prise humainement dans la discussion soumise à l'action efficace de la toute-puissance du verbe. Bien que rigoureusement codifiée avec la primauté de la personne âgée, l'interdiction de couper la parole, la palabre suppose et implique la franchise totale et la liberté intégrale des participants. Au sens fort du terme, elle est dialogue s'achevant dans la communion » (Samb, 2012 : 122).*

En clair, l'« arbre à palabres » joue de cette manière le même rôle que des agoras<sup>15</sup> de Grèce avant son appropriation dans plusieurs pays en Europe. Cependant l'« arbre à palabres » a été

---

<sup>15</sup> Le mot Agora signifie dans les villes grecques antiques, le grand espace public réservé aux activités collectives, qui peuvent être politiques, religieuses, culturelles, commerciales. Voir à ce sujet Jean-Yves Marc, « Les agoras grecques d'après les recherches récentes. Histoire de l'Art, Architecture » paru dans *Architectures et décors* n°42/43 octobre 1998, pp. 3-15.

“dilué” de son importance dans l’Afrique contemporaine. Et ce, en raison de l’éclatement des liens sociaux, l’élargissement des familles et des communautés. C’est pourquoi, l’auteur estime à juste titre que la radio peut servir à rétablir ce “puissant” canal de communication à l’africaine. En effet, le désir de se faire entendre, de donner un point de vue apparaît ici comme une valeur humaine, puisque partagée par tous les peuples. Même si Samb (2012) n’a pas mis un accent particulier sur l’apport de la radio dans l’établissement d’une démocratie discursive et participative, son analyse apporte un éclairage à notre thèse : il s’agit de l’existence d’un espace public dans l’Afrique traditionnelle. Ce qui rompt avec la conception d’une Afrique des tabous, des secrets, du silence et de l’autoritarisme entremêlés à la « solidarité » et la « fraternité ». Dès lors, un tel point de vue pourrait être une revalorisation de cette valeur traditionnelle africaine caractérisée par le dialogue, le compromis, la concession dans le respect et la solidarité.

Toujours dans la même optique, l’article de Raoul Blé Germain (2005) « *Radio et animation rurale en Côte d’Ivoire* », interroge le rôle quasi incontournable qu’est celui de la radio en milieu rural. La question est abordée sous l’angle de la formation des animateurs de développement en milieu rural. L’auteur met un accent particulier sur les difficultés des journalistes ou animateurs des zones urbaines à comprendre les réalités des populations rurales. De ce fait, ils ne peuvent efficacement porter leurs préoccupations vers les pouvoirs publics. D’où le besoin des animateurs de s’imprégner des vécus quotidiens des zones rurales afin de mieux les représenter. Blé Germain relève aussi le manque d’infrastructures de base dans ces zones rurales, ce qui constitue un obstacle au développement de la communication. Comment donc espérer au développement si les producteurs de la richesse y sont en marge ? C’est en porteur de solution que l’auteur propose l’accompagnement du développement par les médias des zones rurales. Il assimile le rôle de la radio à celui de la grand-mère ou du grand-père, voire du griot ou crieur public qui, dans l’Afrique traditionnelle, enseigne les principes de la vie aux jeunes générations par des contes au clair de lune.

Nous pouvons retenir de cet état de l’art non exhaustif deux grandes orientations : l’analyse des interactions entre médias et politique de manière générale qui se caractérise par des remous sociopolitiques et le rôle joué par les médias dans l’avènement de la démocratie que nous pouvons constater dans la plupart des pays en Afrique subsaharienne en début d’année 1990. Par ailleurs, la question de la nécessité de l’apprentissage de la contradiction n’a pas été mentionnée dans les différents travaux ici examinés. Aussi le rôle spécifique d’instrument de démocratisation dévolu aux radios de proximité sous-entendu dans la thèse peut-il constituer une certaine originalité dans nos travaux de recherches doctorales.

# **Première partie**

Cadre de référence théorique, méthodologique et  
contexte d'émergence de l'espace médiatique ivoirien

## Introduction de la première partie

La thèse entend questionner la place des radios communales concernant la liberté d'expression et de débats portant sur des sujets de politique publique dans les espaces publics. Pour ce faire, il revient, dans cette première partie, d'apporter des précisions sur les concepts clés qui sous-tendent la formulation du sujet et de donner des éléments qui permettent de mettre en lumière les différentes étapes suivies dans la collecte de notre corpus. Il s'agit également dans cette partie de présenter les assises théoriques aussi bien en SIC qu'en Science politique à partir desquelles notre analyse prend encre (Bouvier, 2007 ; Chateauraynaud, 2007 ; Soleil-Frère, 1998, 2000, 2010). Ces travaux sont pertinents pour cette thèse puisqu'elles servent de conducteurs en matière de concepts (débat, démocratie discursive) pour questionner le processus démocratique depuis ses origines en 1990 et de voir en filigrane la place des radios de proximité spécifiquement dans le jeu politique ivoirien. Selon Thomas Kun:

*« Les scientifiques [...] n'apprennent jamais des concepts, des lois et des théories dans l'abstrait et l'isolément. Dès le début, au contraire, ils rencontrent des outils intellectuels dans une unité antérieure (tant du point de vue historique que du point de vue pédagogique) qui les met en évidence, avec leurs applications et par l'intermédiaire de celles-ci. » (Kun, 1983 : 75).*

Les différentes étapes de la recherche (enquêtes de terrain, sources écrites et orales) permettent de disposer d'éléments théoriques et empiriques susceptibles de créer un cadrage scientifique de la thèse. Ainsi, au regard de l'orientation que nous donnons à la réflexion, certains outils méthodologiques s'imposent tant dans la collecte des données que dans leur analyse. Ceux-ci sont examinés plus en profondeur dans le chapitre 1. Dans la même optique, le chapitre 2 est un bref regard historique concernant l'avènement des médias en Afrique. En effet, l'histoire des médias en Afrique est intimement liée à celle de la colonisation qui elle-même commence avec le projet de la conquête économique des Européens sur le continent africain à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Evrard, 1982). La presse, qui au départ devait servir à la communication entre les différents membres de l'administration coloniale, tombe quelques années après aux mains des Africain qui aussitôt en font un instrument de combat pour accélérer le processus de la décolonisation.

# Chapitre 1: Cadre de référence conceptuelle et approche méthodologique

Nous n'avons pas la prétention ici de présenter de manière exhaustive une étude étymologique des termes ou notions employés, mais de les (re) cadrer en fonction de l'objectif visé dans le cadre nos travaux de recherche doctorale. Ainsi, la notion de *radio communale* qui donne un sens particulier et sans ambiguïté en Côte d'Ivoire mérite d'être appréhendée comme telle. La radio, en tant que canal de diffusion d'information et de communication tire son origine dans la télégraphie (Cahen, 1947) et d'autres inventions technologiques parfois assez complexes comme l'« *électromagnétisme de James Clerk Maxwell* » (Tudesq, Albert, 1981 : 7). La radio qui arrive en Côte d'Ivoire par la colonisation en 1961, s'est progressivement positionnée comme le moyen de communication et d'information de masse le plus adapté au contexte socioculturel africain (Tudesq, 2009). Au-delà de la technologie, le modèle africain de la radio bénéficie de ses valeurs culturelles qui s'expriment dans la production et la réception des émissions (Samb, 2010). En dehors des radios nationales considérées comme "porte-voix" (Diabi, 2000) des gouvernements, il y a les radios privées commerciales, les radios non commerciales, dont celles dites communautaires, et la catégorie dite communale ou municipale :

*« Une radio communautaire se caractérise par ses propriétaires, sa programmation et la communauté qu'elle se propose de servir. Elle appartient à une organisation sans but lucratif qui la contrôle, et dont la structure stipule que l'adhésion, la gestion, l'explication et les programmes sont essentiellement assurés par l'ensemble des membres de la communauté [...] » (Fraser et Estrada, 2001 : 6).*

La radio privée commerciale, quant à elle, se caractérise entre autres, par ses propriétaires qui peuvent être des entrepreneurs ou des hommes d'affaires. Dès lors, la radio commerciale, comme son nom l'indique est à but lucratif. Sa principale source de revenu est la publicité. C'est la source de revenu et l'étendue de la zone de couverture qui, outre les propriétaires, caractérisent la radio privée commerciale par rapport à celle dite de proximité qui comprend la radio communale et la radio communautaire.

## 1.1 Cadre de référence conceptuelle et théorique

Les radios communales sont nées à l'initiative des collectivités locales avec comme mission, assurer l'échange d'information et d'autres types de communication (politique fiscale et fonctionnement des nouvelles lois) entre des administrateurs et leurs administrés. Sur cette base de différence de missions et de source de financement et selon les lois de 1991, 2004 et 2017, les radios communales tirent leurs ressources essentiellement du budget municipal et de 20%<sup>16</sup> de part de publicité. L'aspect particulier des radios communales est un facteur important pour notre thèse en ce sens qu'elles détiennent plus de ressources financières, techniques et humaines que les autres catégories de radios de proximité (communautaire, associative). Aussi la possibilité d'avoir des élus appartenant aux formations politiques distinctes de celle du pouvoir central crée-t-elle une diversité d'opinion et d'idéologie. Aujourd'hui, malgré l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication assez bien illustrée par les réseaux socionumériques, la radio reste cependant de près le média carrefour en Côte d'Ivoire (Capitant, 2008).

Par ailleurs, le concept de *médias de références* dans la formulation de notre sujet peut prêter à confusion. Il revient alors d'éclaircir cette notion. Par définition, un média (en latin *medium*), est un moyen d'interaction socioculturelle, économique, voire politique, entre communautés. En fait, il apparaît quasi-impossible de parler de médias sans communication et information. Or, comme le dit Jean Chrétien Ekambo (2009), l'information dans son sens originel désigne l'activité de « *modelage* », tandis que la communication renvoie à la mise en commun de ce qui est susceptible d'être du domaine du « *privé* » (*Ibid.* : 30-35). Parler de *médias de références* suppose que ce média, ici la radio, ait été éprouvé dans le domaine auquel on se réfère. En d'autres termes, pour démontrer la nature de *réfèrent* de la radio il faut au préalable que l'impact de celle-ci concernant un traitement citoyen et équilibré de l'information ait été avéré précisément en Côte d'Ivoire. En clair, qualifier la radio communale de *média de référence* dans l'apprentissage de la culture de contradiction dans une perspective

---

<sup>16</sup> La loi n° 91-1001 du 27 décembre 1991 fixe le régime de la communication audiovisuelle, avec la possibilité reconnue à des personnes physiques ou à des personnes morales de droit privé ou de droit public de disposer, par la technique de la concession, d'un service de radio. Cette loi crée également une instance de régulation, le Conseil National de la Communication Audiovisuelle avec des pouvoirs très limités. L'attribution des fréquences, l'élaboration des conventions et du cahier des charges relèvent de la compétence exclusive du Ministère de la Communication. C'est, en effet, le taux bas de 20% de publicité qui accroît la précarité sociale des agents de ces radios.



démocratique implique, du même coup, que les effets de la radio dans la décrispation des crises sociopolitiques aient été établis. Pour mieux appréhender l'importance de la radio dans l'instauration et le maintien d'un climat sociopolitique apaisé, nous pouvons nous appuyer sur Dominique Wolton (2000 ; 2005) qui établit une corrélation entre communication-démocratie et cohabitation. Le développement des débats contradictoires améliore la qualité du jeu démocratique et favorise à long terme les rapports intercommunautaires. La synthèse entre les deux auteurs (Ekambo, 2009 ; Wolton, 2000 ; 2005) sur les termes information et communication est leur apport à un processus démocratique plus inclusif et ouvert. On développe ce qui est de l'ordre du privé pour enrichir ce qui intègre le domaine du public. Dès lors, le média entendu comme courroie de transmission des savoirs socioculturels entre des individus et des groupes d'individus ne peut connaître une réelle appropriation de la part de l'ensemble de la communauté que lorsque dans son fonctionnement, des habitudes socioculturelles peuvent être véhiculées et mutuellement comprises. C'est à niveau qu'intervient le débat sur le rapport entre les trois composants de la communication « *technique, culturelle et sociale* » (Wolton, 2000 : 16). Concernant ce débat, Dominique Wolton s'est montré assez clair : on ne peut parler de révolution technologique en matière de communication que lorsque la technique inventée impacte les habitudes de communication et l'organisation sociale. Or, en dépit de sa dimension exotique<sup>17</sup>, la radio a su intégrer en Côte d'Ivoire, des pratiques traditionnelles au point de prendre la voix de "la grand-mère chantant pour ses petits-fils dans les villages" (Blé 2005), « *un substitut à l'arbre à palabres africain* » (Samb, 2010 : 123), « *un média carrefour* » (Capitant 2008 : 2). Aussi considérant la facilité d'accès comme indicateur d'adoption et d'appropriation, les radios communales se positionnent-elles comme le média idéal pour des initiatives qui nécessitent la mobilisation des populations. D'où le concept de *média de référence* par rapport aux autres médias (télévision, presse, réseaux sociaux), qui, dans la pratique, rencontrent des résistances du fait du contexte socioéconomique, voire politique local propre aux pays en développement dont ont amplement parlé le sociolinguiste Abolou Camille Roger (2008), les chercheurs en SIC, Hugues Koné et Jacques Habib Sy (1995), respectivement dans leur ouvrages *Langues africaines et développement* et *La communication pour développement durable en Afrique*.

---

<sup>17</sup> La radio a longtemps été perçue comme un instrument de communication propre à l'Occident qui a progressivement remplacé les anciens outils (arbre à palabres, tambour parleur, les crieurs publics) (Samb, 2010).

Sur le concept de *l'émergence de la démocratie discursive*, partons de Montesquieu avant de l'étendre à Éric Dacheux (2008). Le dictionnaire Montesquieu<sup>18</sup> (en ligne), présente la démocratie comme un nouveau modèle de gouvernement au sein des régimes. Montesquieu distingue à la fois monarchie, République et État despotique. La démocratie vient en substitut à l'ancien système politique au sein duquel on pouvait observer plusieurs formes de pouvoir telles que la monarchie (le règne d'un seul individu), l'aristocratie (le règne d'un petit nombre) et la polition (la gouvernance du grand nombre). Montesquieu étend cette distinction au sens de la République, qui, selon lui, renferme deux formes de gouvernement : les régimes démocratiques et ceux dits aristocratiques. Michel Terestchenko, (1996 : 49) actualise et illustre assez bien la spécificité de la démocratie :

*« Lorsque dans la République le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est la démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie ».*

La constitution ivoirienne, en son article 49, stipule : *« la République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale. Le principe de la République de Côte d'Ivoire est le gouvernement pour le peuple, par le peuple et pour le peuple »*. Le peuple est alors en amont et en aval du gouvernement démocratique puisqu'il contribue à sa mise en place et contrôle ses actions : *« la souveraineté appartient au peuple »* (article 50). Pour mieux comprendre la nécessité du plus grand besoin démocratique dans la gouvernance moderne, on peut se référer à Éric Dacheux qui, dans ses travaux, analyse le rapport entre communication et démocratie. S'appuyant sur Jacques Rancière (2005), Dacheux (2008 : 2) décrit la notion de démocratie en mettant en lumière ses principales valeurs : *« Celui de l'égalité et de l'autonomie, chacun en démocratie peut exercer le pouvoir sans condition de classe, de race, de religion ou de savoir, comme le signifie la pratique antique du choix du gouvernement par tirage au sort »*. La prise en compte du citoyen, peu importe sa situation sociale, économique, voire intellectuelle, relève de l'aspect inclusif de la démocratie. Au regard de cette approche définitionnelle, on peut mieux saisir la forme sous laquelle nous envisageons la notion de démocratie dans le contexte ivoirien. D'ailleurs, Éric Dacheux reconnaît en effet que *« [...] cet idéal, que la démocratie poursuit sans jamais l'atteindre, se double d'institutions et de règles concrètes : élection de représentants, séparation des pouvoirs, vote à la majorité, État de droit, etc. »* (Ibid.).

---

<sup>18</sup> Accès : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article1377614239fr/>, consulté le 12 décembre 2019.

De ce qui ressort de cette succincte analyse sur la notion de démocratie, il faut entendre par émergence de la démocratie discursive, un cadre de libre expression d'opinions politiques et sociales. Il s'agit, en effet, de l'instauration d'un contexte sociopolitique qui favorise la discussion entre citoyens sur les sujets qualifiés de sensibles en Côte d'Ivoire. Depuis le retour du multipartisme en 1990 en Côte d'Ivoire, la question de l'organisation d'élections présidentielle, municipale, législative ou régionale (à intervalles réguliers), n'a presque jamais été un problème. En fait, en dehors de l'élection présidentielle de 2010 qui s'est tenue dix ans après la précédente (en octobre 2000), le choix des différents représentants politiques en Côte d'Ivoire s'est toujours fait sur la base de la constitution ivoirienne. Or, la constitution de 2016, qui est la quatrième après celles de 1959, 1960 et 2000, établit en son article 55, le fonctionnement des pouvoirs politiques sur un système de rotation quinquennale : « *le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois* ». Les crises politiques que la Côte d'Ivoire a vécues depuis le retour au multipartisme en 1990 ont toutes en commun le problème de l'absence de débats contradictoires sur les médias publics et dans les autres espaces publics (agoras, foyers des jeunes). Ce constat nous a conduit à questionner la possibilité de la mise en œuvre en Côte d'Ivoire d'un cadre susceptible de favoriser l'apprentissage de la contradiction sur les sujets dits "sensibles". Ce qui pourrait être un pilier essentiel de la jeune démocratie ivoirienne qui peut être saisie comme un gage d'apaisement du climat sociopolitique. La défiance des gouvernés à l'égard des gouvernants s'avère indéniable à l'instauration de cette démocratie discursive (Couffignal, 2016). Par émergence, il faut admettre que le retour au pluralisme politique intervenu en Côte d'Ivoire depuis 1990 est encore à une étape transitoire au regard des tâtonnements constatés dans son fonctionnement. La démocratisation de l'État ne devrait-elle pas commencer par celle du citoyen, des familles, cellules de base de toute société ? D'où la nécessité de l'apprentissage d'une culture de contradiction qui s'avère importante tant elle peut assurer le bon fonctionnement et la pérennisation de la démocratie. Les crises postélectorales, les coups d'États et autres formes de violences qui occupent encore le jeu politique ivoirien illustrent cet état d'immaturation démocratique.

### **1.1.1 La notion de démocratie : un regard croisé**

Certains auteurs rattachent l'origine de la politique à l'histoire de la vie humaine en société. Thomas Hobbes (1651), pour sa part, indique que la nécessité pour l'homme de construire un État au sein duquel viennent se fondre les libertés et les volontés individuelles, le « Léviathan », a été précédé par un système social de non droits ni lois (Morris, 1998 ; Mairet, 2000). Les

problèmes d'injustice, de domination des uns sur les autres et autres, ont, au fil des siècles, poussé les humains à la recherche d'un système de gouvernement à leur convenance. Cette difficulté majeure à trouver une organisation sociale appropriée selon les aires géographiques et selon les époques peut être résumée ici par ce constat de Jean Jacques Rousseau (1762, Livre III : 404) : « *S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes* ». L'histoire de la démocratie a ainsi évolué de la démocratie libérale à celle dite populaire et plus récemment vers la démocratie représentative. En effet, la démocratie libérale est le régime politique au sein duquel « *les droits naturels de l'homme qui reposent sur ce qu'on appelle les libertés fondamentales* sont prônés » (Bernstein, 1998 : 3). Tandis que la démocratie populaire « *s'oppose à la démocratie libérale par les acteurs du jeu politique qui changent de la bourgeoisie (le capitalisme) à la classe populaire (le communisme)* » (Fejtö, 1969 : 216). Quant aux démocraties représentative et participative, elles impliquent, dans leurs essences, la notion « *d'habitants désignant parfois des publics* » (Neveu, 2011 : 39-43). Les termes tels que mobilisation, politique publique, discours politique, sont récurrentes dans la démocratie participative (Hatzfeld, 2011). Et comme l'ont signifié les sociologues Alban Bourvier (2007) et Francis Chateauraynaud (20007), dans la gouvernance moderne, les termes de référence sont davantage les notions de *démocratie participative, délibérative discursive* et *débattante*. L'intérêt de concepts se trouve dans la favorisation d'un système politique au sein duquel l'accent est mis sur la tenue de débats contradictoires dans la recherche du consensus social et politique.

L'instauration du pluralisme avec les manifestations citoyennes à l'époque de la lutte pour la décolonisation du continent africain (avec les consultations électorales de 1958-1959), jusqu'en 1960 (Bouquette, 2007), puis son retour en 1990, ont fait suite à une longue période de parti unique. Le système de parti unique lui-même vient en remplacement au système de gouvernance traditionnelle qui fonctionnait sur un ensemble de gouvernements locaux éclatés à travers le pays avec, pour chacun, leurs propres règles (Diabi, 2000). Félix Houphouët-Boigny (premier Président de la République de Côte d'Ivoire) a, dès l'Indépendance, incorporé les principes<sup>19</sup> de gouvernance de son groupe ethnique dans le système de gestion de l'État ivoirien, notamment dans la gestion de sa communication. Dès lors, de même que le système traditionnel éclaté a pu montrer ses limites dès la constitution d'un État moderne, le système de gouvernement fermé, univoque, est également tombé en désuétude 30 années après l'Indépendance. Aussi après 30 ans de fonctionnement, le multipartisme lui-même en tant que

---

<sup>19</sup> Yahaya Diaby, « L'Information et le pouvoir en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990 », *Hermès*, n°28, 2000, p. 248.

pluralisme politique a-t-il montré ses propres limites. Avec l'ère des réseaux socio-numériques accentuée par le niveau d'instruction de plus en plus poussé du citoyen, la démocratie en Côte d'Ivoire nécessite d'être envisagée sur la base de l'implication du citoyen en amont et en aval de la chaîne de gouvernance.

### **1.1.2 Démocratie discursive, participative, délibérative**

En s'appuyant sur les travaux d'Alban Bouvier (2007), et de ceux de Francis Chateauraynaud (2007), nous avons tenté dans cette sous-partie d'apporter certaines précisions sur quelques notions récurrentes dans la démocratie contemporaine. Il s'agit d'en déduire celle qui est la mieux appropriée à nos travaux de recherche au regard de son contexte sociopolitique. Dans *Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative* (2007), Bouvier fait un bref rappel de la « Note » de 1983 de Jürgen Habermas sur le principe de « Discussion » appelé principe « D ». Selon ce principe, une norme sociale « *ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord (ou pourrait l'être) en tant que participants à une discussion sur les normes* » (Habermas, 1996 : 87). Bouvier a tenté de recadrer les notions de délibération, et de participation qui sont rattachées à la démocratie contemporaine à partir du principe « D » de Habermas. Selon Bouvier (2007), quoique Habermas n'ait pas étendu l'application de ce principe au domaine politique, on pourrait toutefois s'en servir comme élément de base lorsqu'on parle de participation en politique. Le Principe de discussion ou principe « D » peut être le fondement « *d'une politique de discussion, voire d'une démocratie discursive* » (Bouvier, 2007 : 7). Sur la base de cette note d'Habermas de 1983, la démocratie participative revient à un système politique au sein duquel les questions de politique publique sont débattues par la majorité des citoyens. Évoquant la notion de « *démocratie délibérative* », Bouvier se réfère également au philosophe sociologue Norvégien Jon Elster, notamment à son ouvrage *The market and the forum* (1983), où l'auteur présente la démocratie délibérative comme une discussion argumentée sur un sujet d'ordre social en vue d'aboutir à une prise de décision en faveur de l'une des options proposées par les participants. Il s'agit de discussions qui réunissent l'ensemble des parties prenantes. Dans cette perspective, les participants à la discussion arrivent chacun avec leurs préférences (positions initiales) qu'ils voient modifier au fur et à mesure que la discussion avance, jusqu'à aboutir à une délibération finale, c'est-à-dire à la décision finale (Bouvier, 2007). S'appuyant toujours sur Habermas (1996), Bouvier saisit la notion de démocratie comme une « *vie politique* » qui « *tourne autour de la transformation plutôt que de la simple réunion des préférences ou points de vue* » (Bouvier, 2007 : 9). Dans son article, Bouvier fait constamment

un va et vient entre Habermas (1996) et Elster (1986) pour questionner les concepts de participation et de délibération (*Ibid.* : 121) et il établit à partir de la réflexion d'Habermas (1996), « un principe normatif de distinction entre trois types de théories politiques », fondées sur les notions de « forum » et de « marché » (Bouvier, 2007 : 10). Les trois théories politiques d'Elster (1986) sont, en premier lieu, « la vie politique » qui résulte d'une « négociation entre des intérêts privés » (Bouvier, 2007 : 9). Selon lui, l'État intervient dans cette négociation en tant que défenseur des droits de chacune des parties. La deuxième théorie d'Elster (*Ibid.*) présente « la vie politique » comme « une combinaison de négociation et de communication entre les individus en vue de la recherche du bien commun » (Bouvier, 2007 : 10). Enfin, la troisième théorie d'Elster à laquelle se réfère Bouvier (2007) est une sorte de valorisation de la participation des « citoyens à la discussion publique » (Bouvier, 2007 : 10). Concernant le concept de la « recherche de consensus » que recouvre la notion de démocratie, Elster (1986) l'illustre avec certaines situations notamment les cas de révolutions où des hommes politiques et les citoyens entrent dans une démarche de « marché ou de forum » avec de prime à bord, un minimum de « sincérité <sup>20</sup> » dans la discussion (Bouvier, 2007 : 9). Dès lors que dans une assemblée, les individus se réunissent pour délibérer, c'est-à-dire pour évaluer la pertinence des propositions argumentées afin de décider en faveur de l'une ou de l'autre, les participants au débat voient leurs positions de départ modifiées. Partant de ce fait, on sort de la stricte logique du marché où les individus arrivent déjà avec leurs préférences (position définitive) et ne se livrent qu'aux négociations sans aller au-delà de ce qu'ils auraient arrêté à leur arrivée sur le lieu de l'échange (*Ibid.* : 10). Dans sa démarche, Bouvier va au-delà des points de vue de ces différents auteurs pour questionner les écarts que leurs diverses perceptions laissent entrevoir. Selon lui, les problèmes majeurs entre Habermas (1996, 1997) et Elster (1983, 1986) portent sur les caractères impératifs (qui ne peuvent être modifiés) ou non des mandats octroyés aux représentants et aux délégués par le peuple. En effet, les délégués arrivent à la délibération avec des positions précises sur le débat de la part des mandataires. Ces positions sont, en fait, le point de vue arrêté par les citoyens au cours des débats ou des discussions informelles par exemple lors des rencontres entre des élus locaux et leurs populations (Bouvier, 2007 : 13). Dès lors, on peut se demander ce qui pourrait être l'éventuel impact de la

---

<sup>20</sup> Selon Bouvier (2007), lorsqu'il y a une situation de crise politique, l'homme politique qui s'engage à la recherche de consensus *via* le dialogue le fait avec davantage d'honnêteté d'autant plus que son pouvoir se trouve menacé par la crise. L'homme politique prête alors plus d'attention aux revendications du peuple en montrant de l'intérêt pour le bien commun. Voir Bouvier Alban, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des Sciences sociales* [En ligne] XLV-136/2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 29 juin 2017. Accès : <http://ress.revues.org/> 82 ; DOI : 10.4000 /ress.82. p. 9

participation des citoyens aux débats si en définitive, leurs recommandations ou propositions ne s'auraient être reconnues et retenues. La question au centre de ce désaccord conceptuel serait la suivante : doit-on au nom de la nécessité du contrôle démocratique donner des mandats définitifs sans possibilité de modification aux délégués, ou devrait-on leur laisser une marge de manœuvre afin qu'ils puissent, si possible, changer de positions en fonction de la qualité de l'argumentation des autres délégués ? (*Ibid.*). La réponse à cette question se précise avec le philosophe politologue, Bernard Manin, dans son livre *Principe du Gouvernement Représentatif* (1995). Se servant des travaux du philosophe américain Rawls *La thèse de la justice*<sup>21</sup> (1971), Manin indique que la délibération renvoie à la notion de « *décision* » chez John Rawls. C'est en fait une distinction entre « *voix délibérative* » sous-tendant celui ou celle qui peut voter et « *voix consultative* » qui n'a pas valeur de vote (*Ibid.*). Doit-on alors entendre de cette distinction une sorte de marginalisation de la participation citoyenne ? Bouvier souligne que Rawls lui-même établit une différence entre « *la raison publique* » et la notion d'espace public d'Habermas (1997) qui renvoie à un lieu physique ou symbolique où divers points de vue circulent. La « *raison publique* » de Rawls est un espace exclusivement réservé à la décision comme dans les institutions politiques (Conseil des ministres, parlement, Sénat). Il l'oppose donc à l'espace médiatique et à un autre forum de discussion informelle ou de « *conversation privée* » (Bouvier, 2007 : 14). Par cette distinction qui repositionne Rawls dans la discussion, Bouvier fait également référence à Habermas (1997), qui établit une dichotomie entre le lieu de la délibération visant à aboutir à une décision, et qui « *obéit selon lui à une procédure démocratique* » et des espaces publics de discussion impliquant un « *processus informel de formation d'opinion* » (Bouvier, 2007 : 15). Dès lors, la notion de politique délibérative ou de démocratie délibérative chez Habermas comme chez Rawls, désigne une démocratie dans laquelle il y a délibération au niveau institutionnel. Bouvier qualifie de « *métonymie* » le terme « *délibération* » (Bouvier, 2007 : 15) lorsqu'il s'agit de discussion entre citoyens dans la démocratie contemporaine. Selon lui, les citoyens, eux-mêmes, ne délibèrent pas, mais ce sont leurs représentants (délégués) qui le font. Car l'enjeu de la délibération va bien au-delà de l'idée de discussion qui précède la prise de décision. Bouvier remonte au sens classique aristotélicien de l'idée de délibération qui renvoie à l'« *évaluation d'arguments précédant une décision qui sera prise par ceux qui évaluent ces arguments* » (Bouvier, 2007 : 17).

---

<sup>21</sup> Rawls est un philosophe moraliste américain, auteur du livre *La Théorie de la justice*. C'est un ouvrage de philosophie politique et morale qui a été publié en 1971, puis réédité en 1975 et 1999, traduit en français par Catherine Audard, 1987, aux Éditions du Seuil.

Abordant la notion de participation, Bouvier (2007 : 28) renvoie la « *Démocratie Participative* » à un cadre politique où « *les citoyens décident directement des lois auxquelles ils obéiront* », notamment par voie référendaire. De ce fait, toute participation qui n'a pas valeur de décision, c'est-à-dire valeur délibérative, n'est pas une démocratie participative, mais plutôt un exercice discussif entre les citoyens. Pour conforter sa position, Bouvier interroge le concept de « *légitimité politique* », élément essentiel pour qu'une participation ait valeur délibérative dans la démocratie contemporaine. Ce concept prend sa source dans deux couples de notions importantes : l'« *autorité politique et la confiance politique* » d'un côté, et l'« *autorité épistémique et la confiance épistémique* » d'un autre (Bouvier, 2007 : 29). L'*autorité politique*<sup>22</sup> et la *confiance politique* renvoient au pouvoir de décider et d'exécuter les décisions, tandis que l'*autorité épistémique* et la *confiance épistémique*<sup>23</sup> font référence à la notion de « *compétence* » (Bouvier, 2007 : 30). La confiance du peuple en son gouvernant tient en partie à la prise en compte des positions de ce peuple dans la délibération finale. Alors, c'est la position du peuple qui est déterminée au cours des débats et autres discussions informelles dans les forums et autres espaces publics. Finalement, « *le développement des nouvelles formes de démocratie de proximité vise en effet, d'abord (et ce point n'est contesté par personne), à résoudre un problème de légitimité des décisions du pouvoir politique* » (Bouvier, 2007 : 30). Ces décisions sont de plus en plus remises en cause et avec elle, le principe d'une démocratie représentative, qui crée une sorte d'étouffement à la liberté d'expression (*Ibid.*). Il convient donc à partir de ces regards croisés sur la démocratie de parler de démocratie discursive lorsqu'il s'agit de développer la culture de débat entre citoyens au sein d'une communauté. La démocratie discursive désigne un système politique strictement dominé par la recherche du consensus par la prise en compte de l'ensemble des opinions dans la prise de décision. Comme nous allons le voir dans la dernière partie du chapitre 5, l'espace sociopolitique en Côte d'Ivoire, à l'image de celui des autres pays en Afrique, a longtemps été structuré par la notion d'écoute, de dialogue, de consensus. Dans ce sens, l'instauration d'un cadre susceptible de favoriser l'émergence de la culture de débat en Côte d'Ivoire vise à valoriser avant tout les valeurs démocratiques telles que la liberté d'expression, le dialogue et la transparence que le modèle médiatique classique basé sur le profit peine à promouvoir (Charaudeau, 2011). Dès lors, la

---

<sup>22</sup> Jean Pierre Chevènement, Robert Damien, « La crise de l'autorité politique », 2001/2(n°6), pp. 145-155, DOI 10.3917/cite.006.0135

<sup>23</sup> Stefano Vicari, « Construction de l'éthos d'autorité dans les discours de l'Académie », *Les langages du politique* [En ligne], 107 | 2015, mis en ligne le 23 mars 2017, consulté le 11 juillet 2018. Accès : <http://mots.revues.org/21848> ; DOI : 10.4000/mots.2148, p. 2.



mise en œuvre de la démocratie discursive implique en amont l'existence ou la création d'espaces publics adéquats. C'est le besoin auquel répond notre projet de démocratie discursive détaillé au chapitre 6. Mais avant cela, nous avons questionné la notion de débat au sens de Francis Chateauraynaud (2007).

### **1.1.3 La culture de débat, régulatrice de la vie sociale dans les démocraties contemporaines**

La démocratie discursive, ainsi décrite, implique la notion de débat. C'est pourquoi, il convient de situer cette notion et d'en délimiter les contours. Francis Chateauraynaud (2007) aborde cette question dans *La contrainte argumentative : les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politique*. Celui-ci interroge plus exactement les notions de débat, de délibération, de critique et de controverse qu'il qualifie de « formes concrètes de l'exercice de la démocratie » (*Ibid.* : 129). Il identifie plusieurs types de sociologies émergées à partir de la notion de débat : la « sociologie cynique » qui réduit le débat à un cadre de rapport de force entre acteurs sociaux, la « sociologie morale » qui appréhende le débat comme un moyen de médiation entre différentes strates sociales (Chateauraynaud, 2007 : 130), la « sociologie des acteurs réseaux » qui assimile le débat à des « forums hybrides » (*Ibid.*). Francis Chateauraynaud (2007 : 131) souligne que « tout débat gagne à être replacé dans les séries d'épreuves ou de confrontations plus large ». Lorsqu'on élargit le débat à un cadre participatif plus vaste, le sujet débattu a objectivement plus de légitimité. Il rejoint alors la position d'Habermas (1983) dans son principe « D » (le principe de discussion). S'agissant des acteurs (participants ou protagonistes au débat), Chateauraynaud évoque le principe de « concernement » pour qualifier le jeu de rôle qui implique les parties prenantes (Chateauraynaud, 2007 : 132). En fait, pour prendre part à un débat, « prendre la parole, poser des questions, jauger les arguments en présence, il faut être concerné » par le sujet du débat, c'est-à-dire être imprégné de l'enjeu du débat sur le milieu social ou politique (*Ibid.*). Le chercheur situe ici la notion de « concernement » bien au-delà de celle d'intérêt « puisque le concernement arrive aux personnes, aux groupes sans qu'ils n'aient eu nécessairement besoin de construire préalablement leurs intérêts dans un espace de calcul » (*Ibid.*). Le « concernement » supplante alors les intérêts individuels et groupaux<sup>24</sup> car « des projets, des décisions, des conflits » (Chateauraynaud, 2007 : 132), peuvent avoir des répercussions sur des

---

<sup>24</sup> Frédéric Rey, « La démocratie politique contre la démocratie sociale ? Analyse de la négociation sur la représentation des salariés de TPE », *Négociation* 2014/1(n° 21), pp. 35-49, DOI 10.3917/neg.021.0035

personnes et des milieux sociaux sans que ceux-ci aient eu le temps de faire l'estimation de leurs propres intérêts à ce sujet. C'est le cas très souvent de la position de certains citoyens sur la vie politique en Côte d'Ivoire. Par exemple, lorsque la politique médiatique privilégie la prise en compte de l'opinion de l'élite (partis politiques, universitaires) au détriment des citoyens ordinaires, les sujets relatifs à la gouvernance et la politique publique deviennent inaccessibles au grand nombre et l'expression populaire se trouve tronquée par la décision des formations politiques. C'est le cas du débat sur le troisième mandat du Président sortant, Alassane Ouattara, qui jusqu'ici est resté aux mains des spécialistes de droit constitutionnel en ignorant l'opinion du peuple. Or, c'est la voix de ce peuple qui, en toute naïveté politique, a servi à valider cette nouvelle constitution en novembre 2016. D'ailleurs, dans une vidéo postée sur Facebook en décembre 2016, un groupe de femmes se rendant au bureau de vote a répondu à la question « *vous allez voter en faveur du "oui" ou du "non" ?* » « *on nous a dit de voter oui, donc nous allons voter oui !* ». Dès lors, les implications de la notion de *concernement* peuvent être masquées pour des motifs politiques et idéologiques dans un pays où le nombre d'analphabètes est important (officiellement un peu plus de 43% selon les chiffres de 2015 de l'Institut National des Statistiques). En fait, avant la prise d'importantes décisions, la population est rarement consultée ou les réelles conséquences du projet, de la décision, lui sont disséminées de sorte qu'elle participe activement à la naissance des crises sociopolitiques. De ce qui précède et sur la base des travaux de Bouvier (2007) et de Chateauraynaud (2007), c'est la démocratie discursive entendue comme apprentissage de la culture de débat entre citoyens qui nous intéresse dans le cadre cette thèse. En effet, la population civile a toujours été la première victime des crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire comme en témoignent les 3000 morts de la crise postélectorale 2010-2011, selon les résultats officiels du rapport de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation communiqués à la télévision nationale en 2014. Il s'agit alors de questionner les possibilités susceptibles de renforcer la capacité de la population à analyser et à évaluer objectivement le contexte sociopolitique et les propositions des candidats aux élections avant l'acte de vote. Mais, pour en arriver à cette maturité politique, il paraît nécessaire que la population soit elle-même en phase avec les valeurs démocratiques afin de mieux assurer sa mission de contrôle citoyen de la politique publique.

#### **1.1.4 Collecte des données**

Après avoir situé le cadre théorique et conceptuel de nos travaux de recherche, il convient dans cette sous-partie, de présenter les différentes phases pratiques suivies pour réunir

le corpus. Aussi, pour mieux appréhender le matériau empirique, il faut indiquer de manière exhaustive les outils de collecte de données employés auprès des « acteurs »<sup>25</sup>.

### 1.1.5 Approche théorique de l'objet d'analyse

Pour répondre à la question qui porte sur la possibilité de faire des radios communales une plateforme de mise en œuvre et de consolidation de la démocratie discursive en Côte d'Ivoire, nous avons emprunté la démarche de l'analyse temporelle dans une perspective qui cadre avec l'un des objets des SIC, à savoir l'étude des processus sociaux d'utilisation des technologies de la communication (Proulx, Breton, 2002). L'approche temporelle consiste, dans cette thèse, à montrer comment la radio en tant que canal d'information et de communication a évolué dans le temps (calendaire, chronologique). Il s'est agi aussi de voir dans cette temporalité comment les populations se servent de la radio au quotidien de sorte que ce moyen de communication est devenu aujourd'hui le média le plus utilisé en Côte d'Ivoire et en Afrique Subsaharienne (Tudesq, 2009). Aussi en saisissant le temps comme « *une construction sociale, collective et plurielle* » (Dubar et Thoemmes, 2013 :8), la prolifération des stations de radios de proximité, depuis la fin de la crise postélectorale de 2010-2011, laisse-t-elle appréhender des éléments d'analyse qui permettent de mieux voir le grand besoin de communication au sein de la populations locale notamment en zone rurale. En effet, les recherches sur les médias en Afrique ont montré que le rôle joué par les radios de proximité dans le processus de démonopolisation de l'espace médiatique n'est pas toujours assez souligné et reconnu par les pouvoirs publics (Blé, 2005 ; Tudesq, 2009 ; Samb, 2012). La constitution de la radio en média carrefour (Capitant, 2008) a eu une évolution temporelle et factuelle qu'il est important d'analyser. Afin de rester proche de la logique des études en rapport avec le temps, il convient d'en préciser les bornes chronologiques. Notre cadre temporel va de 1991 à 2018. L'année 1991 marque en effet le point de départ de l'installation des radios privées en FM (modulation de fréquence) en Côte d'Ivoire. La loi n° 91-1001 du 27 décembre 1991 (cf. annexe 19) sur la communication audiovisuelle autorise alors la création des radios privées. Le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1992 fixe, dès cet instant, les modalités de leur fonctionnement et les conditions d'attribution des fréquences et de la longueur des ondes (Tudesq, 2002). Ces stations qui, pour

---

<sup>25</sup>Christophe Lejeune, *Méthodes en Sciences Humaines, Manuel d'analyse qualitative, analyser sans compter ni classer*, édit De Boeck, 2015, p.12. Lejeune désigne les populations enquêtées, « acteurs » de l'étude. Selon lui, les termes d'enquêté, interviewé ne permettent pas de saisir la dimension sociale des personnes qui acceptent d'apporter leur contribution à l'étude.

l'ensemble, sont des radios communales, couvrent un périmètre de 30 km<sup>2</sup> en théorie, mais comme nous allons le voir au chapitre 5, certaines stations émettent jusqu'à une cinquantaine de kilomètres, voire plus. L'effet immédiat du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1992 a été la création de la *Radio Nationale Catholique* (RNC). Il a fallu attendre 1998<sup>26</sup> pour entendre les premières émissions de ces radios de proximité laïques (*Radio Fraternité, Radio Amitié*, etc.). L'analyse prend ainsi en compte l'année 1991, afin de mettre en lumière le contexte sociopolitique de la création de ces radios et d'évaluer de quelle manière celles-ci cadrent avec l'objectif de leur autorisation d'émission en Côte d'Ivoire.

Le choix de ces trois temps chronologiques, calendaires et factuels ou sociaux (cf. tableau n° 1), vise à mieux questionner le rôle joué par les radios communales. Mais avant de mener une analyse approfondie à ce sujet (cf. chapitre 5), il est nécessaire de porter un regard critique sur la presse privée née après 1990. En effet, cette presse qui avait nourri tant d'espoirs dans les années 1990, se trouve aujourd'hui en 2020, dans une phase de désenchantement, comme l'ont indiqué le directeur la revue de presse de l'Autorité Nationale de la Presse et le Président de l'Union des journalistes de Côte d'Ivoire (cf. annexes 8 et 14). Par ailleurs, les réseaux socionumériques (Facebook, WhatsApp), vu leur influence actuelle sur la communication sociale en Côte d'Ivoire, ont été pris en compte dans nos travaux de recherche. Nous allons, à partir des données collectées (cf. tableaux n° 5, 6 et 7) notamment auprès des structures de régulation et d'autorégulation de la presse ivoirienne, montrer comment la presse privée a manqué le challenge de la démocratie sociale en Côte d'Ivoire. En effet, après la vague d'effervescence et d'enthousiasme occasionnée par le retour au multipartisme en 1990, la presse ivoirienne n'a pas réussi à mettre le citoyen au cœur du traitement de l'information. Pour les besoins de faisabilité et d'objectivité scientifique, nous avons porté un regard critique d'ensemble sur l'histoire de la presse en Côte d'Ivoire depuis l'avènement du multipartisme au mois de mai 1990 jusqu'en 2018 (cf. chapitre 3).

Les données recueillies ne permettent pas d'examiner un organe de presse spécifique. Car, la majorité des journaux nés au lendemain du retour au multipartisme en 1990 ayant disparu, il a paru quasi impossible de mener une étude objective sur l'un desdits journaux. En revanche, le nombre de publications, les titres, les propriétaires et la qualité du traitement de

---

<sup>26</sup> Ce sont au total 52 stations de radios privées (communales pour l'essentielle) qui sont autorisées à émettre, alors qu'en 1992 suite à un appel d'offre du ministère de la communication, seules 6 demandes d'autorisation sur 17 ont été retenues. Voir Jean André Tudesq, *L'Afrique Parle, l'Afrique écoute, les radios en Afrique Subsaharienne* édit Karthala, Paris, 2002, p. 61

l'information de cette époque, nous aident à jeter un regard critique général sur la presse, sur son impact dans le jeu politique et sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire.

**Tableau n° 1 : Les trois périodes auxquelles se réfèrent nos travaux de recherche**

Dates	Événements historiques
1991-1999	Période de tension politique particulière avec l'intensification de la crise identitaire en Côte d'Ivoire et la fin récente du parti unique.
1999-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début de la crise militaro-politique marqué par le coup d'État du 24 décembre 1999.</li> <li>- Forum pour la réconciliation nationale en juillet 2001.</li> <li>- Coup d'État manqué du 19 septembre 2002 transformé en rébellion dès le lendemain et longue période de guerre et de conflit sociopolitique qui fait suite jusqu'à l'élection présidentielle d'octobre 2010.</li> <li>- Climat de violence particulière qui s'ensuit avec la vague d'arrestations et d'intimidation des médias et qui ont favorisé l'intensification des activités des ONG internationales en Côte d'Ivoire.</li> </ul>
2010-2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vastes campagnes de réconciliation post-conflit.</li> <li>- Grande sollicitation des radios locales par l'État et les ONG internationales.</li> <li>- Réhabilitation des radios détruites durant la période de guerre.</li> <li>- Défi de formation et de renforcement des capacités des agents des radios locales</li> </ul>

Les données citées plus loin dans ce chapitre (cf. tableau n° 6) permettent de montrer le lien étroit entre la qualité de l'information dans la presse et le flou constaté autour de la notion de démocratie comme le souligne Christian Bouquet (2007 : 2) dans *Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire*. On pourrait résumer ces éléments au rôle du suffrage universel, de la liberté d'expression, de la séparation des pouvoirs, en un mot, des faiblesses dans la mise en œuvre de la communication politique (Soleil-Frère, 2010 ; Bayart, 2001).

Concrètement, nous avons analysé les trois lois fondatrices de 1991 (cf. annexe 19), la loi de 2004 (cf. annexe 20) et celle de 2017 (cf. annexe 21). Il s'est agi de questionner, à travers les conditions de travail des acteurs de l'information, le changement qualitatif apporté d'un passage à un autre de ces différentes lois, chez les journalistes eux-mêmes et sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire. D'autres données telles que le nombre d'exemplaires par parution, le pourcentage des vendus, l'accessibilité des journaux des zones reculées de la capitale ont nécessité d'être examinées (cf. annexe 35). Les structures de régulations et d'autorégulation que sont l'Autorité Nationale de la Presse (ANP), l'Observatoire de la Liberté

de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED) et l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), sont également porteuses de sens à partir de leur organisation, leur rapport avec le pouvoir d'État et la place de la société civile au sein de ces structures (cf. chapitre 3). Toujours dans cette perspective, les réseaux socionumériques nous ont permis d'illustrer et d'évaluer le degré de besoin de liberté d'expression et d'opinion du citoyen (cf. chapitre 4). Le principal indicateur, dans cette quête de dimension citoyenne des réseaux socionumériques, est l'intensité des débats au sein des plateformes de discussion sur Facebook (cf. annexe 18). Par ailleurs, afin de mieux saisir l'enjeu sociopolitique des réseaux socionumériques, nous avons choisi deux forums de discussion comme corpus, soit l'Observatoire Démocratique de Côte d'Ivoire et l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire. La principale motivation du choix de ces deux forums parmi tant d'autres a été l'importance du nombre d'abonnés et de discutants : 234 071 membres pour l'ODCI et 30 186 pour l'ODRCI (cf. annexe 18). De l'émergence des forums de discussions sur Facebook depuis 2015, à l'intensité des échanges entre internautes, est ressorti un réel désir de débat contradictoire en Côte d'Ivoire (cf. chapitre 4). Sur la base des conversations entre les participants au niveau des deux forums, de septembre 2017 à mars 2019, nous avons cherché à démontrer comment les internautes parviennent parfois à porter sur la place publique des pans entiers de l'actualité nationale malgré l'hostilité des autorités politiques.

En revanche, la nature de l'objet qui porte sur la place des radios de proximité dans le processus démocratique en Côte d'Ivoire, a conduit à la collecte d'un corpus assez chronologique. En effet, parler de l'impact des radios de proximité sur la situation sociopolitique revient naturellement à questionner entre autres le cadre juridique et politique des médias ivoiriens. Or, ce cadre juridique et politique, à l'image de la société elle-même, est en évolution constante. De 1991 à 2018, l'histoire des médias en Côte d'Ivoire a été ponctuée de textes de lois (cf. annexes 19, 20, 23, 37 et 44), de créations de structures de régulation, d'autorégulation et associatives (ANP, OPELD, UNJCI, URPCI) ainsi que d'adoptions de conventions<sup>27</sup>. Ces différents changements ont contribué à bâtir un cadre national médiatique régulièrement chevauché entre le climat politique national et la pratique journalistique sur le terrain.

---

<sup>27</sup> Les Code de déontologie du journalisme de 1992 et 2012, la Convention Collective des journalistes professionnels (cf. annexes XIV, XX)

Afin de mieux cerner le concept de temporalité, les travaux sur les écosystèmes<sup>28</sup> de Jean-Louis Le Moigne, spécialiste de la systémique et de l'épistémologie constructive, ont servi de modèle théorique avant de l'étendre à d'autres chercheurs qui ont, à sa suite, abordé le sujet. Le Moigne indique trois catégories temporelles dont l'analyse permet d'appréhender beaucoup plus nettement son positionnement sur le concept de temporalité. Ce sont « *le temps entropique poussé par le passé* », « *le temps anthropique tiré par l'avenir* », et « *le temps téléologique construit par le présent et ouvrant l'avenir* » (Le Moigne 1997 : 615-618). Dans cette même perspective, nous nous sommes référé à une quatrième temporalité, « *le temps uchronique des alternatives passées* » de Valérie Zara-Meylan (2016) (dont les recherches en ergonomie portent notamment sur la « *gestion temporelle dans des processus dynamiques et milieu temporel de travail* », qui rejoint implicitement « *les quatre temps* » construits par Éric Dacheux (2006), à partir du modèle de la démocratie européenne. Il s'agit de l' « *Utopie* » et de l' « *Idéologie* » ainsi que de la « *Nostalgie* » et du « *Mythe* » (Merlan, 2016 : 15 ; Dacheux, 2006 : 203).

Les temporalités ci-dessus indiquées trouvent leur expression de diverses manières dans nos travaux de recherche davantage détaillés dans la dernière sous-partie du chapitre 5. Par « *le temps entropique poussé par le passé* », Le Moigne souligne la possibilité pour une communauté avec un regard analytique sur le contenu du passé, de prédire les événements futurs. Il s'agit donc d'un monde dans lequel l'étape suivante reste toujours prévisible au travers d'indicateurs donnés par le passé constituant une sorte de signalisation. En établissant ce parallèle avec notre thèse, l'étude temporelle sur les radios communales entend déceler dans l'histoire des médias ivoiriens plusieurs questionnements :

- à travers les quatre grandes périodes (1991-1999 ; 2000-2010 et 2011-2018), quelles transformations ont été faites au niveau du cadre juridique et politique du paysage médiatique en Côte d'Ivoire ?
- quels ont été les effets des différentes lois sur la pratique du journalisme et sur le fonctionnement concret des radios de proximité sur le terrain ?
- quels sont les changements constatés en matière de la qualité de l'information au cours de ces différentes périodes ?
- comment ont évolué les rapports entre les structures de régulation et d'autorégulation et l'État ivoirien depuis leurs créations en 1991 et de 1995 à 2018 ?

---

<sup>28</sup> Le Moigne, J-L (1997) « Les trois temps de la modélisation des écosystèmes : l'entropique, anthropique et le téléologique, les temps de l'environnement » Vol.session3,4 et 5, conférences plénières, pp. 615-618.

Le deuxième niveau de temporalité au sens de Le Moigne est « *le temps anthropique tiré par l'avenir* » (Le Moigne, 1997 : 616). Ce temps est conditionné et cadré par une trajectoire tracée au préalable à laquelle il est impossible que le futur échappe. Le projet porté par notre thèse ne diffère point du principe presque universel de toute recherche en sciences sociales : améliorer la vie sociale. Ce temps tiré par le temps à venir est alors une machine à multiples capteurs pour saisir à distance le futur. Ainsi les indications données par l'étude notamment du rythme d'évolution de la radio, le statut de l'information, de la réglementation sur les médias et de l'accès à l'information en Côte d'Ivoire, donnent une progression chronologique de 1991 à 2018. Or, « *le système d'information d'une société est un indicateur de son degré de développement et des caractères de son évolution* » (Tudesq, 2002 : 6). Par exemple, nous pouvons voir au chapitre 3, à travers cette temporalité tirée par l'avenir comment le choix éditorial de la presse ivoirienne dominée par l'idéologie politique a contribué à une « forte » baisse des chiffres d'affaires depuis 2011.

Le troisième temps, « *le temps téléologique construit par le présent et ouvrant l'avenir* » (Le Moigne, 1997 : 617), est un temps intermédiaire entre les deux premiers, mais avec des projections dans le futur. C'est en effet un temps de choix visant à jouer intentionnellement sur les divers itinéraires possibles afin d'en créer un « *concevable* » (Meylan, 2016 : 15). Ce temps est une usine de transformation et de mutation sociale pour aboutir au changement d'une situation donnée. Concrètement dans ce travail, ce temps téléologique peut prendre la forme des différents usages de la radio comme nous allons le constater au chapitre 5 (massive implication des auditeurs dans la conception et la diffusion des programmes, place des communautés et des langues locales, etc.).

### **1.1.6 L'usage des radios de proximité en Côte d'Ivoire, appropriation sociale nationale de technologie ?**

Le contenu de la grille des programmes de *Radios Fraternité* et de *Radio Prestige* (cf. annexes 15 et 16), permet de constater l'existence d'un grand nombre d'émissions à l'initiative des citoyens. Selon les responsables des deux radios que nous avons rencontrés en octobre 2018 à Abidjan et à Gagnoa, les émissions privées seraient à plus de 90% produites par des personnes non qualifiées en matière de journalisme. Bien que la radio soit perçue au XXI<sup>e</sup> siècle comme le média le plus approprié pour l'Afrique, cette appropriation ne s'est sans doute pas faite d'un coup de baguette magique (Tudesq, 2009). Tout phénomène social, technique et technologique, exogène à une société, nécessite de l'apprentissage. Ce canal d'interaction



interpersonnel, intercommunautaire et intersectoriel, est venu en remplacement ou en renforcement, selon le temps et les aires géographiques, au système ancien alors assuré par le tambour parleur, les griots ou les crieurs publics (Diaby, 2000). Or, comme tout processus d'apprentissage, différentes étapes structurent l'histoire de la radio en Côte d'Ivoire avant d'arriver aujourd'hui à un usage quasi-général par la majorité de la population (Blé, 2005). Pour une meilleure compréhension de l'impact social de la radio en Côte d'Ivoire, nous nous sommes référés accessoirement à la sociologie des usages. Notre intention en nous servant de ce modèle a été de questionner les trois étapes du processus d'appropriation de la radio par la population ivoirienne. En effet, dans leur étude sur l'usage des technologies de l'information, Toussaint et Malleins (1994) soulignent trois étapes importantes dans le processus d'appropriation. Il y a la première étape, "l'enthousiasme" qui remonte au début de l'attribution des premières fréquences en 1991 avec 57 demandes de fréquence. Celle-ci renvoie à la période de découverte de tout phénomène nouveau (Haca, 2014). C'est également le moment de l'usage ostentatoire en ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information de la communication. La deuxième étape est celle dite "d'hybridation" qui est une période au cours de laquelle les usagers cherchent à découvrir d'autres fonctions que celles auxquelles ils sont familiers. Cette période se situe, dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, à la fin de l'année 2001 et début 2002 avant la guerre (en septembre 2002). Cette phase d'hybridation s'est manifestée par des initiatives de diffusion de contes et légendes sur des antennes des radios de proximité, des enregistrements d'émissions radios dans des lieux publics etc. D'autres pratiques socioculturelles comme la recherche de personnes disparues qui se faisaient traditionnellement aux moyens d'instruments sonores avec un cortège de ceux à la recherche de la personne disparue, ont été modernisées *via* des communiqués d'une durée de 45 secondes à la radio en contrepartie d'un montant de 5000 francs CFA (soit un peu moins de 8 euros). Cette période correspond au moment de la curiosité individuelle ou groupale dans l'utilisation de la technologie. C'est surtout le temps des imaginations créatives (Toussaint et Malleins : 317-319 ; Jauréguiberry, 2008). La dernière étape est celle de la banalisation. La banalisation traduit la fin de la conquête chez l'utilisateur : c'est un temps de relâchement et de remise en perspective. Lorsque la technologie est banalisée, cela sous-entend qu'elle a été déjà intégrée aux habitudes culturelles. On rejoint ici « *l'art de faire* » (Certeau, 1990) qui décrit cette période d'imagination et de créativité de la part des usagers. La phase de la banalisation correspond dans nos travaux à l'émergence des réseaux socionumériques après la crise politique de 2011. Depuis 2015 en effet, Facebook, Instagram, Twitter et WhatsApp ont commencé à influencer l'audience des

radios de proximité comme l'indique Audrey<sup>29</sup>, une habitante de Yopougon à Abidjan : « *Les radios de proximité sont d'une grande utilité, mais il faut dire qu'avec cette génération qui est fascinée par le digital et les réseaux sociaux, les radios de proximité ont du mal à captiver la jeunesse dans les grandes villes* ». Le projet que nous avons élaboré au chapitre 6 vise aussi à répondre à cette urgence de sauvegarder l'audience des radios de proximité en milieu urbain.

Si la démarche de l'appropriation des technologies est adaptée à l'histoire de la radio en Afrique et en Côte d'Ivoire, l'étude de l'Observatoire Démocratique en Côte d'Ivoire et de l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire, a nécessairement conduit à recourir à l' *Analyse conversationnelle des forums discussion en ligne* (Marcoccia, 2004).

### **1.1.7 L'analyse des conversations des forums de discussion sur Facebook : le cas de l'ODCI et de l'ODRCI**

L'analyse conversationnelle des forums de discussion en ligne telle qu'appréhendée par le chercheur en SIC, Michel Marcoccia (2004), a servi d'instrument d'évaluation des cadres de discussion dans l'étude de cas que nous avons effectuée à partir de l'ODCI et de l'ODRCI (cf. chapitre 4). La nature conversationnelle ou non des forums de discussion est abordée par Marcoccia selon quatre enjeux essentiels. Pour Marcoccia, (2004 : 2) : « *un forum de discussion est une correspondance électronique archivée automatiquement, un document numérique dynamique, produit collectivement de manière interactive* ».

En s'appuyant sur cette définition, nous avons identifié que le premier enjeu de l'analyse conversationnelle est de savoir comment constituer objectivement un corpus à partir des fils de discussions qui figurent sur une plateforme numérique donnée. En d'autres termes, le chercheur dans sa démarche de collecte des données rencontre des difficultés à trouver des conversations moins récentes dans la mesure où les nouveaux fils de discussion empêchent la consultation des plus anciens. Dans le cadre de la thèse, le corpus est constitué par les échanges des membres de l'ODCI<sup>30</sup> et de l'ODRCI<sup>31</sup> entre septembre 2017 et avril 2019. C'est justement cette délimitation précise que Marcoccia qualifie d' « *arbitraire* » (Marcoccia, 2004 : 3), étant donné que l'analyste ne peut, ou difficilement, avoir accès à la suite des échanges.

---

<sup>29</sup> Jeune fille que nous avons interviewée sur l'importance sociale des radios de proximité, le 12 octobre 2018, à Abidjan dans la commune de Yopougon.

<sup>30</sup> Dans l'intervalle temporel de septembre 2017 à mars 2018.

<sup>31</sup> De mars 2018 à avril 2019 pour les données recueillies sur l'ODRCI (cf. annexe 18)

Le deuxième enjeu est celui de l'identification du type de conversation auquel il convient d'assimiler celles des forums de discussion.

« [...] il s'agit d'un corpus idéal pour l'analyse des conversations et l'analyse du discours, car il répond aux critères suivants : il s'agit d'échanges authentiques produits en l'absence de l'analyste qui les enregistre, ce qui permet d'éviter un des problèmes méthodologiques habituels de l'analyse des conversations [...] ces corpus sont homogènes, définis par leur mise en mémoire et par le dispositif ou l'institution qui a assuré cette mise en mémoire » (Marcoccia, 2004 : 2).

Sur la base du principe de l'objectivité du cadre participatif et de l'authenticité des conversations « *produites en l'absence de l'analyste* » (*Ibid.*), le forum de discussion est appréhendé comme un théâtre de conversation mais « *de type souple* » (Marcoccia, 2004 : 4), vu la possibilité qu'ont les participants d'entrer et de sortir de la discussion à leur gré et à leur rythme. À partir de cette dimension de souplesse des conversations des forums de discussion, les échanges collectés portent sur divers sujets liés au jeu politique en Côte d'Ivoire, avec une grande manœuvre de liberté d'expression jamais constatée sur les médias classiques. En ce qui concerne l'enjeu de la structuration des échanges, la difficulté se situe au niveau de l'organisation des différents commentaires entre les participants et les règles de fonctionnement du forum (cf. charte express de l'ODCI, annexe 18). En effet, le fonctionnement d'un forum de discussion se présente sous trois critères que sont le critère de date, le critère de sujet et celui d'émetteur (Marcoccia, 2004). Il est donc parfois difficile d'établir un lien entre un commentaire et le post auquel l'auteur du commentaire prétend répondre. Puisqu'un commentaire est censé être la réplique à un post, le chercheur doit pouvoir relier les posts de son corpus afin que son analyse soit la plus objective et scientifique possible. Le dernier enjeu concerne la définition du cadre participatif qui prend en compte le format de production et de réception des messages. Le cadre participatif d'un forum de discussion s'apparente au schéma suivant : « *lecteurs silencieux/participants occasionnels/surveillants/administrateurs/espions* » (Marcoccia, 2006 : 9). En ce qui concerne l'ODCI et l'ODRCI, l'élargissement ou le rétrécissement du cadre participatif commence par une demande préalable d'adhésion au groupe qui est accordée ou, dans certains cas, refusée par les administrateurs. Le rétrécissement momentané de ce cadre peut être occasionné par la suppression d'un membre pour non-respect au règlement intérieur du forum. Par ailleurs, un membre exclu peut faire une nouvelle demande d'adhésion qui cette fois, devra être soumise à un questionnaire de bonne foi qui porte sur la charte express. Cette rigueur de la part des administrateurs dans la modération des

conversations constitue, dans une certaine mesure, un obstacle au chercheur dans sa démarche de collecte des données. En fait, des commentaires parfois assez pertinents peuvent être supprimés dès leur publication. C'était le cas concernant les sujets qui portent sur la crise identitaire et spécifiquement les posts qui remettent en cause la nationalité ivoirienne des leaders politiques comme le Président de la République Alassane Ouattara ou la ministre Kandia Kamissoko Camara.

### **1.1.8 Méthodologie descriptive et interprétative**

Le recours à la description et à l'interprétation pour étudier le contenu de la grille des programmes (cf. annexes 15 et 16), a été nécessaire pour plusieurs raisons. Au départ (avant la réception de la grille des programmes), nous avions l'intention d'effectuer une analyse de contenu sur des émissions (deux émissions pour chacune des deux radios), afin de mieux apprécier le contenu des émissions proposées. Cependant, après notre séjour de recherche de terrain et alors que nous avons pris connaissance du contenu de la grille des programmes des deux radios échantillons, nous avons décidé de procéder à une analyse descriptive de l'ensemble de celle-ci (grille des programmes). Deux raisons essentielles ont motivé ce revirement méthodologique.

La première est que notre thèse ne vise ni à montrer ni démontrer un contenu d'émission particulière de l'une ou l'autre radio. Elle a pour objectif principal de monter l'importance et l'impact social des radios de proximité au sein des populations locales.

La deuxième raison est que sur la base de ce premier objectif, nous nous sommes rendu compte – au fur et à mesure que nous avons avancé dans la collecte de données – qu'il nous était quasi-impossible d'effectuer une étude quantitative représentative de plus de 196 radios de proximité réparties sur l'ensemble du territoire national (cf. annexe 1). Nous avons alors été contraint de prendre uniquement en compte les éléments susceptibles d'être transversaux d'une radio de proximité à une autre afin de ne pas nous écarter de l'objectif initial.

Par ailleurs, selon le linguiste Denis Apothéloz (1998), parler de description, c'est aborder la question des rapports entre « *image et discours* ». S'appuyant sur l'écrivain Michel Rio (1978), ce chercheur distingue quatre types de rapports qui peuvent exister entre les deux notions (image et discours). « *Soit image et discours sont deux produits différents et autonomes* » (Apothéloz, 1998 : 16), soit ils forment une même réalité. À partir de ces deux possibilités, « *soit l'image est postérieure au discours* » (*Ibid.*), et dans ce cas, l'image sert

d'illustration au discours, ou encore « *le discours est postérieur à l'image* » (Apothéloz, 1998 : 17). De l'un ou l'autre, ce qui est intéressant dans la réflexion d'Apothéloz (1998), c'est la notion d'association ou de dissociation entre image et discours. Ainsi, pour appliquer cette logique réflexive à notre thèse, nous avons estimé que la description de la situation socioéconomique et politique des radios de proximité en Côte d'Ivoire nécessite de représenter le discours par des données textuelles et audios (extraits d'émissions, grille des programmes, organigrammes, cahier des charges, règlements intérieurs et statuts des radios).

Sur cette base et prenant en compte les données sur la situation des radios de proximité en Côte d'Ivoire (cf. tableaux n° 7 et n° 8) que nous avons collectées du 7 au 21 octobre 2018, un certain nombre d'éléments ont émergé de la situation socioéconomique et politique de l'ensemble des radios de proximité. En effet, des données comme le cahier des charges des radios de proximité (annexe 6), le règlement intérieur et le statut de l'URPCI (annexe 5), et d'autres indices obtenus à l'issue des entretiens avec sept acteurs du secteur de médias en Côte d'Ivoire (cf. Tableau n° 7), ont mis en lumière les éléments suivants qui sont constants et transversaux d'une radio communale à une autre:

- la grille des programmes (essentiellement constituée d'espaces musicaux) ;
- l'environnement juridique et réglementaire ;
- les défis économiques et financiers ;
- le statut des radios (appartenant aux collectivités territoriales),
- le statut du personnel ;
- les sources de revenus ;
- le mode de recrutement des agents ;
- le traitement salarial des agents ;
- le rapport des agents avec leurs milieux sociaux.

En tenant compte des indicateurs susmentionnés, nous avons décidé d'étudier les éléments relatifs à l'organisation et au fonctionnement de deux radios échantillons (*Radio Fraternité* et *Radio Prestige*), en mettant en avant des émissions à caractère informatif ou éducatif (en dehors des éditions de journal (cf. annexes 15 et 16).

Dans son article sur l'impact social de la radio en Afrique, la sociologue Sylvie Capitant (2008), souligne que depuis une dizaine d'années, les recherches sur la radio en Afrique, de façon générale, vont au-delà du cadre traditionnel d'évaluation de son impact sur les citoyens pour interroger la dimension poétique<sup>32</sup> que laissent entrevoir les interactions usagers-objets. La chercheuse a mis un accent particulier sur la défaillance scientifique qu'est le faible degré de prise en compte du contexte particulier africain par l'ensemble des chercheurs qui, selon elle, se contentent d'appliquer des études effectuées en Occident au cas africain. Par ailleurs, ce contexte particulier (essentiellement constitué de pratiques sociales et culturelles), influe sur le processus de production et de diffusion des émissions au sein des rédactions de radios de proximité. En dehors de l'usage abondant des langues locales dans les productions, la complicité dans la collaboration entre auditeurs et animateurs/ journalistes est également un indice d'appropriation (Tudesq, 2009 ; Samb, 2012 ; Blé, 2005). En examinant le fondement de cette implication singulière des auditeurs notamment dans la conception de la grille des programmes, on peut comprendre et saisir la dimension symbolique et sociale de l'appropriation de la radio en Côte d'Ivoire. C'est justement la compréhension de cette dimension relationnelle entre les radios de proximité et de leurs environnements sociaux qui permet de mettre en lumière le sentiment d'appartenance que suscite cette collaboration comme en témoigne M. Diby (2018), dans cet extrait d'entretien :

*« Je pense que les radios de proximité sont très importantes dans le sens où elles sont plus proches de la population en comparaison aux autres (la RTI et les journaux). Les radios de proximité sont les mieux indiquées pour mettre en avant les différentes réalités des populations des communes dans lesquelles elles sont implantées<sup>33</sup> ».*

La radio de proximité est alors devenue un bien commun pour l'ensemble des populations locales. En réussissant ce pari de confiance réciproque, les radios de proximité présentent l'avenir sous de meilleurs auspices en termes de démocratisation de la société ivoirienne. L'instauration d'une plateforme d'apprentissage des échanges contradictoires implique la tenue, à intervalles réguliers, de débats susceptibles de favoriser la formation et le

---

<sup>32</sup> En référence à la sociologie des usages, cette notion évoque les pratiques totalement contraires à celles qui configurent et modalisent l'utilisation des technologies. Il s'agit de l'interaction entre techniques et pratiques en tant que culture cultivée. Dans le cadre de la radio en Afrique, cela renvoie à l'intégration dans le processus de production et de diffusion des émissions à travers certains marqueurs sociolinguistiques. Ces "ajouts" ou innovations relèvent de la potentialité créatrice des usagers qui essaient de réadapter cette technologie à leur contexte culturel, économique, social voire politique.

<sup>33</sup> Interview avec Monsieur Charles Diby, à Abidjan le 13 octobre 2018.

développement d'opinions et d'idéologies divergentes (Wolton, 2009). Dans cette perspective, notre tâche consiste à examiner le passé et le présent de la radio communale. Il s'agit d'identifier, à partir de l'histoire et du fonctionnement des radios de proximité, des éléments (manières de faire, informations ou choix éditoriaux) qui permettent d'établir un rapport scientifique avec les valeurs démocratiques. Or, nous ne saurions mieux saisir avec objectivité ce passé et ce présent que par le résultat des interactions tels que mutuellement décrit par les principaux acteurs sociopolitiques. Dès lors, les marqueurs sociaux (méfiance, hostilité, indifférence, hésitation,<sup>34</sup> etc.) sont tributaires d'antécédents politiques ou identitaires (cf. chapitre 4). Car « *communiquer, c'est de moins en moins transmettre, rarement partager, le plus souvent négocier et finalement cohabiter* » (Wolton, 2009 : 94). Il s'agit donc d'appréhender le processus de production et de diffusion des émissions radiophoniques sous l'angle des rapports de force qui unissent les acteurs. Dans le cas de deux radios échantillons (cf. chapitre 5), le marqueur social des interactions de la radio de proximité et de son milieu se perçoit par la forte présence des auditeurs dans la conception de la grille des programmes. Comme c'est le cas dans toute collaboration, les parties prenantes emploient des méthodes et des techniques en fonction des objectifs rattachés en amont de leur initiative.

Le sociologue Christophe Lejeune (2015), résume assez clairement l'enjeu de la recherche scientifique qui s'inscrit au point de départ de tout processus de recherche en sciences sociales :

*« S'attarder sur le mot, une phrase, un épisode ou même une réaction verbale ou physique d'un acteur permet au chercheur d'avoir de nouvelles orientations parfois contraires à ses présupposés avant d'aller sur le terrain. Cela lui permet de s'approprier certains aspects de la question qu'il ignorait par exemple. C'est en cela l'importance de l'immersion dans le processus de la recherche »* (Lejeune (2015 : 43).

En effet, envisager la radio communale sous la forme de plateforme d'apprentissage d'une culture d'opinion contradictoire implique, par la même occasion, d'interroger la nature de l'environnement socioculturel dans lequel ces radios évoluent. Ainsi, les radios communales s'appréhendent comme des courroies de transmission de savoirs et de valeurs dans leurs espaces sociaux. L'un des enjeux de cette thèse est sans doute ce qu'a souligné André Tudesq : « *La principale difficulté, pour ces radios, ainsi, est de maintenir un équilibre entre l'ouverture sur*

---

<sup>34</sup> Pour illustrer nos propos, lorsqu'un ivoirien, au lieu de répondre clairement à une question lance "hummm !!!", vous devez comprendre qu'il s'agit d'un sujet tabou sur lequel il n'ose se prononcer.

*l'extérieur et la modernité qu'elles peuvent communiquer et le maintien du lien social qu'elles établissent avec et entre leurs auditeurs* » (Tudesq, 2009 : 12). Pour mieux analyser cette combinaison de modernité et d'ouverture sur l'extérieur dans la dynamique du lien social, un double niveau d'analyse s'est imposé :

- un premier niveau a permis d'appréhender l'environnement médiatique et politique ivoirien, la réglementation en vigueur sur les médias de façon générale en Côte d'Ivoire et spécifiquement le cadre juridico-politique qui structure la mise en place et le fonctionnement des radios de proximité ;
- l'autre niveau a permis de relever les interactions entre les radios communales et leurs milieux sociaux, à travers l'implication des auditeurs dans la conception de la grille des programmes (cf. chapitre 5).

Par ailleurs, les deux chapitres (dont l'un porte sur la presse et l'autre sur les réseaux sociaux numériques), ont permis de mieux apprécier le paysage médiatique ivoirien. Aussi l'étude de l'organisation et le fonctionnement des dix structures avec lesquelles nous avons effectué des entretiens (cf. annexes 7 à 14) permet-elle de saisir ce regard ambivalent entre, d'une part, des acteurs des radios de proximité et des structures de régulation et d'autorégulation des médias et d'autre part, le regard des ONG internationales sur l'environnement médiatique ivoirien. Notre démarche méthodologique ainsi exposée requiert la mobilisation d'un ensemble d'outils de collecte de données auprès des acteurs. C'est le processus de collecte de données que nous allons aborder dans le point suivant.

### **1.1.9 Méthodes de collecte de données**

Nous avons dégagé trois grandes étapes dans la collecte des données. La combinaison des trois étapes nous a permis d'aboutir à un résultat intéressant, c'est-à-dire qu'elles ont favorisé une meilleure compréhension de l'environnement des médias en Côte d'Ivoire. Les trois outils de collecte de données auxquelles nous avons eu recours sont l'observation participante, le questionnaire et l'entretien semi-directif. Le but de cette association a été de mieux appréhender le fonctionnement des radios de proximité, leur environnement économique, juridique et socioculturelle. En fait, « [...] *les Sciences humaines cherchent quant à elles à comprendre les actions humaines dans leur singularité de situation et les significations que leur donnent dans cette situation, ceux qui en sont les acteurs* » (Lugan (1993 : 6). Nos travaux de recherche ont ainsi débuté en 2012, avec une étude exploratoire à Yopougon Gesco, l'un des quartiers "pauvres" d'Abidjan.



### 1.1.10 L'étude exploratoire

L'enquête exploratoire menée s'est inscrite dans le cadre d'une étude qui a porté sur le rôle des radios de proximité dans la lutte contre la pauvreté auprès des populations défavorisées. Cette enquête qualitative a concerné un échantillon de 60 personnes dont 20 chefs de ménages, 20 jeunes garçons et 20 jeunes filles. Elle a été effectuée du 15 mars au 15 avril 2012 dans le cadre du travail de bénévole que nous avons effectué à *Radio Amitié*, de 2012 à 2016. Les tableaux n° 2, 3 et 4 donnent respectivement le niveau d'instruction des populations enquêtées, leurs perceptions du phénomène de pauvreté et la situation socioprofessionnelle des 20 chefs de ménages au moment de l'enquête en 2012.

**Tableau n° 2 : Niveau d'étude des populations enquêtées de Yopougon Gesco, 2012**

	Chefs de ménages		Jeunes hommes		Jeunes filles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Primaire	09	45	02	10	04	20
Collège	04	20	09	45	03	15
Lycée	00	00	04	20	08	40
Supérieur	02	10	03	15	02	10
Analphabète	05	25	01	5	04	20
Nombre total	20		20		20	
total %		100		100		100

Ainsi, nous avons constaté à travers les trois tableaux (n° 2, 3 et 4), que plusieurs éléments poussent à la réflexion. Par exemple, 45% des 20 chefs de ménages interrogés ont un niveau d'étude à l'école primaire, 25% sont analphabètes contre 10% ayant effectué des études supérieures. La remarque est que la situation de précarité intellectuelle des enquêtés se traduit dans leur perception du phénomène de pauvreté. Parmi eux, plus de 90% estiment que la pauvreté est uniquement un défaut d'argent tandis qu'à aucun moment, les personnes enquêtées n'ont été associées à un projet de lutte contre la pauvreté, ni sensibilisées sur les causes de la pauvreté. Or, depuis l'époque du parti unique d'Houphouët-Boigny (1960-1993) jusqu'à la gouvernance d'Alassane Ouattara (2011-2021), la lutte contre la pauvreté a toujours été l'axe

principal de l'action gouvernementale. La question majeure qui a émergé de l'étude de 2012 est : comment combattre efficacement un phénomène dont les premières victimes ignorent les causes ? (Zadi, 2004 ; Tally, 2005 ; Don Melo, 2009)<sup>35</sup>.

**Tableau n° 3 : Perception du phénomène de pauvreté par les habitants de Yopougon Gesco au moment de l'enquête en 2012**

	Chefs de ménages		Jeunes hommes		Jeunes filles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Manque de moyens financiers	18	90	18	90	17	85
Manque de moyens et manque d'instruction	02	10	02	10	03	15
Ont été sensibilisés une fois sur les conséquences de la pauvreté	00	00	00	00	00	00
N'ont jamais été sensibilisés sur les conséquences de la pauvreté	20	100	20	100	20	100
Totaux par catégorie enquêtée	20		20		20	
Total %		100		100		100

À première vue, les résultats de cette étude exploratoire sont loin du sujet sur lequel portent nos travaux de recherches. Dès lors, afin de mieux saisir le lien entre les deux (le sujet de thèse et les résultats de cette enquête), il a paru nécessaire de remonter à l'origine même de la raison principale qui a motivé l'étude que nous avons menée en 2012.

En 2012, la Côte d'Ivoire sortait de la "grave" crise postélectorale, et les problèmes sociaux se faisaient sentir notamment dans les quartiers défavorisés. C'est alors qu'à la demande de M. Richard Diby Abonoua, ex-rédacteur<sup>36</sup> en chef de *Radio Amitié*, chaque

<sup>35</sup> Ahoua Don Mello est économiste et homme politique ivoirien, auteur du livre *Ivoirien Nouveau* (2009) ; Marcel Zadi Kessy est un homme de culture, écrivain et homme politique, auteur de plusieurs livres (*Cultures africaines de l'entreprise moderne* (1998), *Développement de proximité et gestion des communautés villageoises* (2004), *Responsabilité politique et développement de proximité* (2007) *Renaissances africaines*(2010) ; Alain Tally, quant à lui, est un homme de culture ivoirien, auteur du livre *La comédie du développement* (2005).

<sup>36</sup> Richard Diby travaille maintenant à la radio nationale en tant que journaliste reporter.

journaliste stagiaire<sup>37</sup> devait conduire une ou plusieurs enquêtes sur des problèmes majeurs (coupures intempestives d'électricité et d'eau, montée en puissance de la cybercriminalité avec son corollaire de déscolarisation massive des jeunes de 15 à 20 ans), auxquels les Ivoiriens étaient confrontés, et ce afin de réaliser des magazines de sensibilisation d'une durée de 30 minutes. Mais lorsque nous avons débuté nos enquêtes, nous nous sommes heurté au refus des populations d'intervenir soit en acceptant de répondre aux questionnaires, soit en nous accordant un entretien d'une vingtaine de minutes. Toutes les personnes interrogées ont répondu « *Nous ne trouvons pas à manger, et vous nous parlez de questions ?* »

Pour contourner ce mur de silence, le rédacteur en chef a équipé les stagiaires d'une carte professionnelle de journaliste radio et d'un micro enregistreur avec des casques (habituellement utilisés pour des émissions au studio). Avec cet équipement, toute personne auprès de laquelle nous avons fait la démarche nous a accordé de l'importance parfois en disant « *ce sont des journalistes, les gens de radio Amitié, ce n'est pas la RTI* ». Suite à cette stratégie, plusieurs personnes ont accepté de participer à l'enquête soit pour remplir le questionnaire, soit pour nous accorder un entretien semi-directif.

**Tableau n° 4 : Situation socioprofessionnelle des chefs de ménage à Yopougon Gesco au moment de l'enquête en 2012**

Activités professionnelles du chef de ménage	Nombre de personnes qui composent le ménage	Pourcentage	Nombre de repas susceptibles d'être pris par jour dans le ménage		
			1 fois	2 fois	3 fois
Fonctionnaires d'État	4	20	14	3	3
Employés dans le secteur privé	2	10	3	3	4
Travailleurs dans le secteur de l'informel	12	40	2	3	3
Sans activité	2	10	3	4	5

<sup>37</sup> Nous faisons alors partie de ces journalistes stagiaires avec seulement une année d'expérience en reportage et enquête journalistique.

À partir de cette expérience, nous avons pris conscience de l'impact social des radios de proximité auprès des populations. C'est alors que dans la perspective d'une future thèse de doctorat sur le rôle des radios de proximité dans le processus de démocratisation en Côte d'Ivoire, nous avons fait la demande au mois de juillet 2012, aux responsables de *Radio Amitié* d'intégrer la liste des journalistes qui travaillaient avec des ONG internationales comme *Search For Common Ground*, ERIS, USAID et ICTJ.

### 1.1.11 L'observation participante

L'objectif en acceptant de travailler comme bénévole a été de mieux cerner, entre autre, l'environnement juridique, politique et social des radios de proximité et surtout, de comprendre la raison pour laquelle ces radios étaient tenues à l'écart des questions essentielles liées au processus démocratique et ce, malgré leur assez "bonne image", auprès des citoyens. Ainsi, de 2013 à 2016, nous avons effectué plusieurs activités d'observations participante, soit via l'invitation des ONG avec lesquelles nous travaillions, soit de notre propre initiative en tant que journaliste reporter.<sup>38</sup> Le tableau n° 5 est une description détaillée de l'ensemble des activités auxquelles nous avons participé. Toutefois, il ne s'agit pas dans ce tableau, d'une liste exhaustive des activités auxquelles nous avons eu à prendre part au cours des quatre années. Ce sont plutôt des activités qui sont en rapport avec nos travaux de recherche doctorales qui sont ici rapportées.

**Tableau n° 5 : Les activités auxquelles nous avons pris part en tant qu'observateur participant de 2014 à 2016**

Activités	Dates et lieux	Données collectées
Formation des Officiers de police judiciaires sur la protection des « <i>enfants sans barreaux</i> ».	6-8 novembre 2013, École nationale de police, Abidjan Cocody.	Au terme de cette activité, nous avons été instruit sur le rapport étroit existant entre trois phénomènes : le faible taux de scolarisation des enfants, le problème des enfants de la rue et la situation de pauvreté presque intergénérationnelle au sein des familles (voir la copie du programme de formation (cf. annexe 25).

<sup>38</sup> En 2015, nous avons obtenu la carte de journalistes professionnels qui nous a permis d'avoir une accréditation pour tout type d'événement même si nous n'y avons au préalable été invités.

<p>Colloque international sur « <i>La réglementation de la communication audiovisuelle par le satellite et les nouveaux moyens de diffusion</i> ».</p>	<p>10-11 juin 2014, Golf Hôtel, Abidjan.</p>	<p>Le colloque organisé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte d'Ivoire, avec la participation du RIAC, (Réseau des Instances Africaines de Régulation des Communications), nous a permis d'obtenir des données liées à la fragilité démocratique des instances de régulation aussi bien en Côte d'Ivoire que dans d'autres pays de la sous-région Ouest-africaine (voir la déclaration finale et le discours du RIAC ainsi que les recommandations : cf. annexe 26).</p>
<p>Première édition des Journées Interministérielles d'Opérationnalisation du Développement Durable : « <i>Organiser la responsabilité sociétale des services de l'État</i> ».</p>	<p>Du 18 au 19 mai 2015, Abidjan.</p>	<p>Ces journées ont visé à sensibiliser les services de l'État, y compris les collectivités territoriales en renforçant leurs capacités en matière de développement durable, afin de mieux impliquer les populations à la base du processus de développement durable. Notre participation nous a permis de prendre conscience du "très" faible niveau de prise en compte des citoyens dans le processus décisionnel. (Voir le contenu des panels (cf. annexe 27)).</p>
<p>Atelier de formation des journalistes de la presse écrite et de radio sur « <i>la politique des réparations et les besoins et demandes des victimes</i> ».</p>	<p>26 juin 2015, Hôtel Belle Côte, Abidjan.</p>	<p>Cet atelier qui a réuni 29 participants dont 20 journalistes de la presse papier, électronique et radios, trois représentants des victimes de la crise postélectorale et six représentants de la Commission dialogue, Vérité et Réconciliation a été assez pertinent pour nous, notamment, dans la compréhension du rôle potentiel des radios de proximité dans la mise en œuvre de la démocratie et de la paix sociale en Côte d'Ivoire (cf. annexe 28).</p>
<p>Journée de la paix organisée par l'Association « <i>Initiatives pour la Paix</i> » avec pour thème : "Éducation pour la paix, quel programme ? La contribution de l'homme de média à la paix".</p>	<p>21 septembre 2015, Locaux de <i>Radio Bien-Être</i>, Abidjan.</p>	<p>La principale activité de la journée à laquelle nous avons participé a été l'atelier de formation des journalistes des radios de proximité sur le thème de l'« <i>Apport de l'homme de média à la paix en Côte d'Ivoire</i> ». Ce sont au total 17 radios de proximité qui ont pris part à cet atelier animé par Bamba Karamoko, Président de l'Union des radios de proximité de Côte d'Ivoire. Le conférencier a réitéré à plusieurs reprises la même phrase, « <i>Vous avez plus de pouvoirs que vous le pensez</i> ». (La seule trace de cette activité est une donnée vidéo dont le lien d'accès est indiqué à l'annexe 29).</p>
<p>Colloque international organisé par le Ministère ivoirien de la</p>	<p>5-6 octobre 2015, Hôtel Ivoire, Abidjan.</p>	<p>En tant que participant aux travaux en ateliers (groupe 3), nous avons réfléchi sur « <i>Les perspectives de la liberté de la presse en</i></p>

Communication sur le thème : « <i>La liberté de la presse, enjeux, défis et perspectives</i> ».		<i>Afrique</i> », en analysant les cadres juridique, économique, social et sécuritaire dans lequel évoluent les médias africains (cf. annexe 30).
Atelier de formation à l'endroit des journalistes politiques de Côte d'Ivoire, initié par <i>Open Society Initiative for West-Africa</i> en collaboration avec l'Observatoire de la Liberté de la presse, de l'Éthique et de la Déontologie.	20 octobre 2015, Maison de la presse, Abidjan Plateau.	Notre participation à cet atelier avec les journalistes politiques de la presse écrite a été une occasion d'entendre deux des témoignages cités au chapitre 2, concernant la "consanguinité" entre journalistes et politiques. Nous avons pris conscience, au terme de cet atelier, de l'ampleur des "pots-de-vin" entre journalistes et politiques, ainsi que de l'importance du rôle des médias dans le processus électoral (cf. annexe 31).
Atelier de renforcement de capacité des jeunes animateurs de radio, initié par le ICTJ.	17 décembre 2015, Hôtel Belle Côte, Abidjan.	Cet atelier s'inscrit dans le cadre du « Projet pour la mise en place d'activités de dialogues communautaire avec le RAJP » et a réuni à la fois les membres du Réseau Action Justice et Paix. (Association de jeunesse représentée sur toute l'étendue du territoire national) et 32 journalistes et animateurs des radios de proximité. Le rapport final de cette activité (cf. annexe 32), a permis d'établir le manque d'implication de la jeunesse notamment, les jeunes n'étant pas membres officiels d'une formation politique, dans le processus de réconciliation.
Cérémonie culturelle pour « <i>La réparation des enfants et jeunes victimes de la crise ivoirienne</i> », organisée par <i>l'International Center for Transitional Justice</i> , le Réseau Action Justice et Paix et L'UNICEF.	29 avril 2016, Hôtel Belle Côte, Abidjan.	Environ 100 représentants des enfants et jeunes gens victimes de la crise sont venus de plusieurs villes de l'intérieur du pays (San-Pedro, Korhogo, Bouaké, Duékoué etc.), pour prendre part à cette cérémonie culturelle à laquelle des radios de proximité ont été choisies pour relayer l'information auprès des populations locales (voir le communiqué de presse : cf. annexe 33).
Présentation du « <i>Nouveau guide de la complémentarité : une représentation du rôle des tribunaux nationaux et de la Cour Pénale Internationale dans la poursuite des crimes internationaux</i> », initié par le ICTJ.	10 août 2016, Centre des conférences Épiscopale d'Afrique de l'Ouest, Abidjan.	La présentation de ce document de 100 pages (cf. annexe 34), aux journalistes, a été suivie d'une série de questions-réponses. Cette activité nous a permis de mieux comprendre les raisons qui ont justifié la remise aux mains de la CPI de l'ex-Président (Laurent Gbagbo) et de son Ministre de la jeunesse, (Charles Blé Goudé), et non celle de l'ex-Première Dame, Simone Éhivet Gbagbo par l'État ivoirien (bien qu'ils aient <i>a priori</i> été poursuivis pour les mêmes crimes).

Au terme de quatre années de participation à ces différentes activités, nous avons été à certains égards davantage motivé à poursuivre nos recherches en sollicitant une admission en thèse de doctorat. Ainsi, le travail de bénévolat effectué au sein de *Radio Amitié* à Abidjan (100.1 FM) a été clairement une période d'expériences enrichissantes dans l'observation de l'environnement politique et médiatique en Côte d'Ivoire. Nous avons ainsi adopté la position du pur participant (Céfaï, 2003 : 342) :

*« Le pur participant ne dévoile pas son identité et son projet réels d'enquête à ceux qu'il observe sur le terrain. Il interagit avec eux aussi naturellement que possible selon les endroits et les moments de leur existence, dans toutes les situations qui lui sont accessibles. Il peut travailler dans une usine, participer à certaines rituels (dans les communautés traditionnelles) jusqu'à ce qu'il arrive même à être complètement dans la communauté intégrer pour parvenir à ses fins ».*

La troisième et dernière phase du processus de collecte des données que nous avons mise en place s'est déroulée de septembre à octobre 2018. Cette ultime étape intègre trois séries de données, à savoir, des sources écrites, des sources orales et quelques enregistrements d'émissions puisées dans les grilles de programmes des deux radios, *Radio Fraternité* de Yopougon et *Radio Prestige* de Gagnoa (cf. annexes 2 et 3).

### **1.1.12 Les sources écrites du corpus d'analyse**

Notre séjour de recherche à Abidjan et à Gagnoa du 8 au 21 octobre 2018, nous a permis de collecter trois catégories de données : les sources écrites, les données recueillies *via* par les questionnaires transmis aux acteurs socioprofessionnels des médias ivoiriens et les sources orales obtenues à partir d'entretiens avec les mêmes acteurs. Le tableau n°6 est une description exhaustive des sources écrites auxquelles nous avons pu avoir accès.

**Tableau n° 6 : Tableau descriptif des sources écrites du corpus d'analyse**

<p>Les trois lois fondatrices de 1991 (cf. annexe 19) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 91-1033 du 31 décembre 1991, qui porte sur le régime juridique de la presse</li> <li>- Loi n° 91-1001 du 27 décembre 1991, fixant le régime de la Communication Audiovisuelle</li> <li>- Loi n° 91-1034 du 31 décembre 1991, qui clarifie le statut des journalistes professionnels.</li> </ul>
<p>Les deux lois de 2004 (cf. annexe 20) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2004 – 643 du 14 décembre 2004 portant sur le régime juridique de la presse</li> <li>- Loi n° 2004 - 644 du 14 décembre 2004, portant sur le régime juridique de la Communication audiovisuelle.</li> </ul>

Loi n° 2017-868 du 27 décembre 2017, portant sur le régime juridique de la presse (cf. annexe 21).
Loi n° 61-416 du 14 décembre 1961 portant sur le code de la nationalité ivoirienne (cf. annexe 22).
Nouveau code de déontologie des journalistes en Côte d'Ivoire adopté en 2012 (cf. annexe 23).
Convention Collective des Journalistes Professionnels (cf. annexe 17).
Statut de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire : cf. annexe 5.
Cahier des charges de radios de proximité (cf. annexe 6).
Copie des communiqués produits par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à l'occasion des élections d'octobre 2015 et 2016 (cf. annexe 24).
Chiffres de tirages et de ventes des principaux journaux ivoiriens sur la période de 2005 à 2018 (cf. annexe 35).
Chiffres sur le taux de couverture d'Internet en Côte d'Ivoire, collecté sur le site web de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (cf. annexe 36).
Document « <i>Étude-diagnostique de la situation des médias : presse, presse en ligne, radio et télévision, entrave à la professionnalisation et mesures corrective</i> » du Ministère ivoirien de Communication (cf. annexe 37).
Six documents et rapports d'enquêtes du Centre International de Justice Transitionnelle (ICTJ), et de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) (cf. annexes 38 - 43) : - Rapport sur « <i>Les recommandations pour la réparation des enfants et jeunes victimes des crises ivoiriennes</i> » produit dans le cadre du projet pour la mise en place d'activités de dialogues communautaires avec le Réseau Action Justice et Paix (RAJP); - Rapport de suivi des victimes intitulé « <i>Regagner la confiance des victimes, l'information, premier pas vers la réparation effective</i> » ; - Rapport d'enquête « <i>Espoirs déçus, traitement judiciaires des violences postélectorales en Côte d'Ivoire</i> », produit avril 2016 ; -Rapport d'enquête intitulé « <i>Plus que des mots, des excuses comme forme de réparation</i> » produit en octobre 2016 ; -Rapport d'enquête « <i>Le processus de réparation en Côte d'Ivoire, la longue attente des victimes</i> », produit en janvier 2018.
« <i>Livre libre blanc</i> » de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie de Moussa Zio, qui est une observation analytique de la presse ivoirienne sur la période de 2006 à 2010, (cf. annexe 44).

### 1.1.13 La collecte de données par questionnaires

Dans l'optique de répondre à l'exigence méthodologique à laquelle nous nous sommes soumis dans ce processus de collecte de données, quatre catégories de questionnaires ont été administrées auprès des acteurs choisis (cf. annexes 11, 12 et 14).



Le premier groupe est constitué de questions ouvertes adressées aux responsables des organes de régulation et d'autorégulation des médias en Côte d'Ivoire (l'OLPED, ANP, HACA), entre le 5 septembre et le 22 octobre 2018. La deuxième catégorie de questions ouvertes est orientée en direction de deux structures associatives des médias ivoiriens. Il s'agit de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, (UNJCI), et l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI), (cf. annexes 8 et 9). La troisième orientation de nos questionnaires s'est adressée aux responsables de deux radios communales, à savoir *Radio Prestige* de Gagnoa et *Radio Fraternité* de Yopougon (cf. annexes 15 et 16), toujours dans la période du 5 au septembre au 22 octobre 2018. Le dernier groupe de notre population d'étude relative aux radios communales a porté sur trois ONG internationales qui essaient de réguler les relations entre l'État et les professionnels des médias en mettant en avant l'intérêt des populations (cf. annexes 7, 10 et 13). Les trois structures (ONG) que nous avons prises en compte dans nos travaux de thèse sont l'Agence des États-Unis pour le Développement international (USAID), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef) et le Centre International de Justice Transitionnelle (ICTJ) toutes implantées à Abidjan. Ce sont donc au total dix questionnaires que nous avons transmis à dix structures actrices du secteur de médias et du processus démocratique en Côte d'Ivoire.

#### 1.1.14 L'entretien en tête-à-tête

Si les questionnaires ont pu être transmis à l'ensemble des enquêtés par voie de mail et nous revenir, après avoir été renseignés, par le même moyen, la phase d'entretien en tête-à-tête a nécessité en revanche que nous nous rendions sur place en Côte d'Ivoire. Cela a été l'objet de notre séjour de recherche dans les villes d'Abidjan et de Gagnoa du 8 au 21 octobre 2018. Le tableau n° 7 présente l'ensemble des entretiens que nous avons réalisés avec les noms, les titres des acteurs interviewés ainsi que les dates et les lieux de cette activité.

**Tableau n° 7: Liste des entretiens réalisés avec les acteurs du secteur des médias de Côte d'Ivoire en 2018**

Personnes interviewées	Dates de l'entretien	Lieux de l'entretien
M. Diomandé Inza, Directeur de <i>Radio Fraternité</i> de Yopougon	08 octobre 2018	Locaux de la radio, Mairie de Yopougon.
MM. Bamba Karamoko et Sangaré Lassina, respectivement Président et Secrétaire	09 octobre 2018	Maison de la presse, Abidjan Plateau.

Général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire.		
M. Hervé Zian, Assistant du Président de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie.	09 octobre 2018	Locaux de la Maison de la presse à Abidjan Plateau.
M. Francis Domo, Directeur de la revue à l'autorité Nationale de la presse.	11 octobre 2018	Autorité Nationale de la Presse, Abidjan Cocody.
M. Gbery Didier, Chargé de programme au Centre International de Justice Transitionnelle.	11 octobre 2018	ICTJ, Abidjan deux Plateaux.
Mme Boniking Madouze, Directeur de <i>Radio Prestige</i> de Gagnoa.	12 octobre 2018	Radio, Gagnoa.
M. Benjamin Olagboye, membre de l'équipe « Gouvernance et Démocratie », à l'Agence des États-Unis pour le Développement International.	14 octobre 2018	Institut National des Arts et du Cinéma, Abidjan.
M. Charles Gnakri, Administrateur pour la communication de Développement à l'Unicef Côte d'Ivoire.	15 octobre 2018	Unicef, Abidjan.
ADEPO Jean Claude Aristide, Responsable de suivi (Monitoring) des radios de proximité à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle	17 octobre 2018	HACA, Abidjan Angré.
M. Moussa Traoré Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire.	18 octobre 2018	Maison de la presse, Abidjan Plateau.

Les entretiens réalisés avec les trois acteurs des instances de régulation et d'autorégulation des médias (cf. tableau n°7) ont été déterminants pour une meilleure compréhension de l'environnement social, politique, économique ainsi que du cadre juridique et réglementaire des médias ivoirien. Pour comprendre les rapports de forces qui existent entre les organes de régulation et le pouvoir politique, il a fallu aller au-delà des chiffres que nous avons recueillis à partir des statistiques de tirages et de ventes des journaux ivoiriens de 2005 à 2018, en prenant en compte la réflexion personnelle des acteurs directs. Les différents entretiens ont ainsi permis de voir, en filigrane les virages manqués dans le processus de croissance de la presse ivoirienne et son quasi absence au rendez-vous de la démocratisation de la société ivoirienne. C'est ce que nous révèle notamment les propos de M. Francis Domo (2018), Directeur de la revue à l'Autorité Nationale de la Presse :

« Non, je ne pense pas qu'il y ait la démocratie en Côte d'Ivoire, car si c'était le cas, la Côte d'Ivoire aurait eu, au-delà de l'année électorale 2015, des élections normales (Apaisées). La Côte d'Ivoire n'a jamais eu d'élections présidentielles normales avant octobre 2015. D'ailleurs, même cette dernière est remise en question au regard des revirements observés aujourd'hui encore dans la classe politique tout entière et surtout l'échec de la réconciliation nationale<sup>39</sup> ».

En outre, les deux entretiens réalisés avec le Président et le Secrétaire Général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (voir tableau n° 7), ont été enrichissants en ce sens qu'ils nous ont permis, par exemple, de mieux comprendre le contexte d'autorisation des radios de proximité en Côte d'Ivoire. Il s'est aussi agi, au cours de nos entretiens avec Bamba Karamoko et Sangaré Lassiné, d'évaluer la mission réelle qui est assignée aux radios de proximité dès leur autorisation à émettre en Côte d'Ivoire à partir de la loi de 1991.

Dans cette même perspective, les deux entretiens effectués avec les deux Directeurs de radios communales (M. Diomandé Inza et Mme Raïssa Boniking), ont mis en lumière certains indicateurs sur la place des autorités municipales dans la gestion et le fonctionnement des radios communales. Il s'agit notamment de l'environnement social, financier et politique dans lesquels les professionnels des radios de proximité travaillent et cela montre la complexité de leur positionnement éditorial face au contexte national de tension<sup>40</sup> sociopolitique. De même le choix des deux radios est pertinent à plus d'un titre :

- la *Radio Fraternité*, de Yopougon (96.8 FM), est classée première radio de proximité en Côte d'Ivoire 2017. Ensuite, les journalistes et animateurs issus de cette radio locale, sont assez côtés sur le marché d'emploi au niveau national. Plusieurs des ex-journalistes, animateurs et techniciens ont été débauchés par la RTI (radiotélévision ivoirienne) entre 2008 et 2015. Enfin, trois des journalistes et animateurs de la radio communale de Yopougon ont reçu le prix du meilleur journaliste en 2014, 2015 et 2016 (cf. chapitre 5) ;

---

<sup>39</sup>Entretien avec M. Francis Domo, directeur de la Presse à l'Autorité Nationale de la Presse, le 11 octobre 2018, Abidjan Côte d'Ivoire.

<sup>40</sup> Aborder les questions relatives à la vie politique en Côte d'Ivoire suscite assez de méfiance de la part du citoyen lambda qui craint des représailles. Les questions fermées quand elle renvoie à la politique, et les questions ouvertes si elles concernent leurs rapports avec la radio locale.

- le choix de *Radio Prestige* de Gagnoa (103.1 FM), a été particulièrement important pour saisir en temps réel l'impact du climat sociopolitique assez tendu sur le fonctionnement des radios locales en Côte d'Ivoire. La ville de Gagnoa<sup>41</sup>, à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, a été particulièrement impactée par les violences occasionnées par la crise postélectorale de décembre 2010 à avril 2011. L'entretien avec Mme Boniking, nous a permis de rendre compte des difficultés auxquelles sont confrontés des agents des radios locales notamment en période d'instabilité politique.

L'intégration des ONG internationales à la collecte de données par entretien a été un moyen d'obtenir indirectement la perception des populations sur la mission sociale des radios communales. En effet, les trois entretiens que nous avons eus avec Olagboye de l'USAID, Gbery de ICTJ et Gnakri de l'Unicef (voir tableau n° 7), ont confirmé notre hypothèse sur l'importance sociale des radios de proximité auprès des populations locales, comme nous l'avons formulé au terme de notre étude exploratoire de 2012.

En plus de cette série d'entretiens en tête-à-tête, nous avons réalisé dans la même période (8 - 21 octobre 2018) 26 interviews à Abidjan sur les sujets suivants : l'importance des radios de proximité, l'impact du dialogue intercommunautaire et l'apport de l'exercice de débats contradictoires à la démocratie moderne (cf. annexe 45). Les 26 personnes interviewées, dans l'expression de leurs opinions sur les trois thématiques ci-dessus indiquées (cf. annexe 45), ont corroboré les preuves de l'impact social des radios de proximité que nous avons au préalable identifiés lors de nos entretiens avec les Directeurs de *Radios Fraternité* et de *Radio Prestige* et les représentants des trois ONG internationales (USAID, ICTJ et UNICEF).

### **1.1.15 Les données audio**

Dans les données audio du corpus, il y a les enregistrements d'émissions que nous avons reçus des deux radios, *Radio Fraternité* et *Radio Prestige* (8 octobre au 21 octobre 2018). Le tableau n° 8 présente la liste des émissions qui ont fait l'objet d'une étude descriptive au chapitre 5. Nous constatons que d'un côté (*Radio Fraternité* de Yopougon), le nombre des émissions sélectionnées et étudiées s'élève à neuf, tandis que de l'autre (*Radio Prestige* de Gagnoa), nous n'avons examiné que quatre productions. Cette sélection quasi-arbitraire nous a été imposée d'une part par le contenu de la grille des programmes des deux radios (cf.

---

<sup>41</sup> La ville de Gagnoa est reconnue pour être la ville natale de l'ex-Président Laurent Gbagbo, ce qui peut supposer une attention assez particulière des actuelles autorités sur l'ensemble des médias de cette ville, la radio communale étant le premier média moderne.

annexes 2 et 3) et d'autre, par notre choix méthodologique initial qui est de n'étudier que les émissions ayant un contenu informationnel ou discursif en dehors des éditions de journal.

**Tableau n° 8 : Description nominative des émissions à caractère informatif et discursif sur les antennes de *Radio Fraternité* et de *Radio Prestige***

Radio Fraternité de Yopougon	Radio Prestige de Gagnoa
<i>Enfant en Action</i>	<i>Roue Libre</i>
<i>Littérature</i>	<i>Confidences</i>
<i>Conte, Musique et Humour</i>	<i>Nou Nin</i>
<i>Antenne Jeune</i>	<i>Questions de droits.</i>
<i>Unis dans nos différences</i>	
<i>Mère Nature</i>	
<i>Entreprises Jeunes</i>	
<i>Social Plus</i>	
<i>Femme d'Ici et d'ailleurs.</i>	

Source : Grille des programmes trimestriels (octobre, novembre et décembre 2018) des Radios *Fraternité* de Yopougon et *Prestige* de Gagnoa

Sur cette base, nous avons été confronté à l'évidence du nombre limité de productions axées sur l'information ou sur la discussion dans la grille des programmes de *Radio Prestige* de Gagnoa. D'ailleurs, nous avons aussi vu au chapitre 5 que les deux radios se différenciaient de par leur taille<sup>42</sup> et leur organisation interne.

Ce chapitre 1, tel que présenté, nous permet d'appréhender les éléments de base de notre thèse à savoir les principaux concepts que renferment la formulation du sujet et les différentes étapes qui structurent le processus de collecte de notre corpus. Dans le souci d'être plus cohérent en rapport avec l'orientation théorique méthodologique fondée sur la temporalité, le chapitre 2 amène à l'origine de l'histoire des médias (la presse) sur le continent africain de manière générale et plus spécifiquement en Côte d'Ivoire.

<sup>42</sup> Étant la plus grande commune administrative de Côte d'Ivoire, Yopougon attire avec sa radio davantage d'investisseurs du secteur social et professionnel et est mieux organisée sur le plan éditorial.

## Chapitre 2 : Conquête coloniale et naissance d'un espace médiatique africain : le cas de la Côte d'Ivoire

Aborder la question de l'impact des médias sur la situation politique en Côte d'Ivoire nécessite de porter un regard panoramique sur l'histoire coloniale du continent africain. En effet, la « *qualité de la démocratie* <sup>43</sup> » dans un État est très souvent liée à la qualité des relations qui structurent le secteur des médias et le monde politique. Suivant l'orientation de notre sujet, nous nous sommes focalisé sur la possible contribution des radios communales dans la mise en place et la consolidation de la démocratie en Côte d'Ivoire. On pourrait alors s'interroger sur la pertinence de l'objet de cette étude, à savoir la place des radios de proximité dans le processus de démocratisation de la société ivoirienne vu que celles-ci ont été mises à l'écart du jeu politique depuis la loi de 1991. L'autre problème qui se pose sur cet objet est ce qu'ont déjà souligné certains chercheurs en SIC comme Jules Alain Diamouangana (2013) dans sa thèse de doctorat intitulée *Vie et morts des médias au Congo-Brazaville (1989-2006) : contribution de La Semaine Africaine à l'émergence d'un espace public* et André-Jean Tudesq (1983) dans son livre *La radio en Afrique noire*. Les deux chercheurs ont émis des réserves sur la fiabilité et l'objectivité des études scientifiques se rapportant à l'histoire de la radio notamment du fait des difficultés à trouver des éléments d'archives moins récents. Cependant, l'implantation récente des radios communales en Côte d'Ivoire (1998), nous permet à *fortiori* d'envisager une étude objective et scientifique. Le chapitre 5 donne davantage d'éléments de réponse à ces questions qui sont assez intéressantes. En ce qui concerne ce chapitre 2, notre réflexion porte sur l'ensemble des médias classiques (télévision, radio, presse écrite), mais plus particulièrement sur l'origine de la presse en ivoirienne. La mise en place d'un cadre médiatique national en Côte d'Ivoire doit son existence au retour du multipartisme en 1990 avec l'adoption des trois lois fondatrices (cf. chapitre 3). Les trois lois ouvrant la voie à l'hypermédiatisation du jeu politique ont du même coup favorisé la naissance de la culture de défiance de l'autorité politique par le citoyen comme l'a souligné l'historien sociologue Pierre Rosanvallon (2006). Même si l'émergence de la presse après 1990 a été un réel instrument de légitimation de l'opposition politique ivoirienne (puisque le journal papier a été le principal porte-voix de la

---

<sup>43</sup> Le concept de "qualité démocratique" se mesure notamment par la notion « *de satisfaction exprimée par les citoyens qui est liée au degré de contrôle que les citoyens exercent sur ceux qui gouvernent ou à la force des liens qui existent entre les citoyens et les gouvernants* », Rut Diamint, Laura Tedesco *Leadership politique et détérioration démocratique* (p. 117), in Morgan Donot, Diarío Rodriguez Yeny Serrano (Dir) *Leaders et Leaderships dans les démocraties contemporaines* 2016, pp. 113-128.

classe politique d'alors), l'absence de la dimension citoyenne dans le traitement de l'information constitue, de près, un indice d'échec de cette mission de démocratisation. Le juriste et politologue Émile A Tozzo (2005) souligne, d'une part, cette "excessive proximité" entre politiques et journalistes et, d'autre part, la lutte idéologique<sup>44</sup> résultant de cette politisation de la presse privée. Dès lors, 30 ans après l'ouverture de l'espace médiatique en Côte d'Ivoire, il a semblé pertinent, dans nos travaux de recherche, d'explorer d'autres voies dans la recherche d'un climat politique apaisé en Côte d'Ivoire. « *Les médias sont pourtant un des plus fidèles miroirs, un des plus puissants révélateurs de l'organisation des sociétés dans lesquelles ils évoluent* » (Soleil-Frère, 2005 : 7). Cette mission d'éclaireur public indiquée ici par l'une des spécialistes des médias africain, la chercheuse Marie-Soleil Frère, n'a pas toujours été perceptible en Côte d'Ivoire. Le rôle des médias dans les différentes crises sociopolitiques depuis 1958 a montré que les mauvaises relations entre journalistes et politiques datent d'avant l'Indépendance comme l'a démontré le Président de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie de Côte d'Ivoire, Moussa Zio (2012). Pour mieux cerner le processus de mise en place de l'espace médiatique ivoirien, il est nécessaire d'examiner ce qu'a été l'environnement des médias en Côte d'Ivoire avant l'Indépendance du 7 août 1960.

## 2.1 Les médias avant l'Indépendance

La Côte d'Ivoire, comme le reste du continent africain, a longtemps fonctionné sur un modèle communicationnel essentiellement traditionnel. Les différents pouvoirs locaux d'avant la colonisation ont construit des modèles traditionnels de communication fondés sur la persuasion et l'information selon des aires géographiques et des communautés locales. L'article du chercheur en sciences de l'information et de la communication, Yaya Diabi (2000), sur la communication d'Houphouët-Boigny de 1960 à 1990, révèle l'organisation sociale d'alors en matière de communication chez certains peuples en Côte d'Ivoire. Ainsi, concernant les *Malinkés* dans le Nord de la Côte d'Ivoire, il s'agit des « Dyéli » ou griots qui assurent la communication entre autorités et populations. Par ailleurs, chez les *Baoulés*, dans le Centre de la Côte d'Ivoire, cette fonction est assurée par les « *Akoto*<sup>45</sup> » qui sont les hérauts portés canne

---

<sup>44</sup> Émile A. Tozzo, « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen ? », *Politique africaine* 2005/1 (n°97), p. 99-115. DOI 10.3917/polaf.097.0099,

<sup>45</sup> Idem

royal<sup>46</sup> (*Ibid.* : 248). Les *Dyélis* ou *Akoto*, communicateurs traditionnels, jouent le rôle d'informateurs dans la société moderne. Assurant une forme de communication essentiellement descendante, ce dispositif traditionnel fonctionne de manière unidirectionnelle. Le contenu de cette communication peut recouvrir des instructions du chef en direction du peuple, des annonces de nouvelles lunes, des fêtes d'igname<sup>47</sup>. La dimension horizontale de la communication dans la société traditionnelle est assurée par l'« arbre à palabres ». C'est le lieu où les citoyens peuvent discuter de divers sujets. En dépit de sa subjectivité, le « bouche à oreilles » requiert une fonction tout aussi importante dans la consolidation des liens sociaux. À l'aide de ces moyens oraux de communication, les populations et leurs chefs sont arrivés à animer les différentes interactions sociales du moins jusqu'à l'installation des Européens sur le continent africain. Ces Européens qui découvrent l'Afrique de l'Ouest, occupent d'abord le Sénégal au XV<sup>e</sup> siècle. Gil-François Euvrad, dans son mémoire de fin d'étude sur les origines de la presse en Afrique Occidentale (1982), donne des détails assez pertinents concernant les rapports entre le système colonial et la naissance de la presse africaine. En effet, arrivant sur les côtes africaines, les Européens avaient des objectifs économiques : la recherche de métaux rares et la traite des esclaves noirs avec la complicité de certains chefs traditionnels (*Ibid.*). Cependant autour du XIX<sup>e</sup> siècle, les comptoirs se sont multipliés sur la côte Ouest de l'Afrique avec un nombre de plus en plus important de populations européennes. Le besoin d'affiner les échanges d'information non seulement avec la métropole, mais aussi entre les différents comptoirs au niveau interne sur le continent africain, s'est avéré nécessaire (Euvrad, 1982). L'autre objectif des Européens a été de mieux coordonner les stratégies commerciales qui sont devenues plus tard une conquête coloniale. À cet effet, trois types de presse se sont développés en Afrique. Nous allons dans cette sous-partie effectuer une brève description des types de presse nés à la faveur de la conquête coloniale occidentale.

### **2.1.1 Les trois types de presse à l'époque coloniale en Afrique**

L'intention des Européens de s'informer sur l'actualité de leur pays et de leurs différentes actions sur le continent en créant les journaux, profite à d'autres catégories sociales, à savoir les populations locales alors qualifiées d' « *indigènes* » (Euvrad, 1982). Il faut donc

---

<sup>46</sup> Les hérauts portes cannes chez le peuple Baoulé sont l'équivalent moderne du service de protocole présidentiel. Le porte canne marche côte à côte avec le chef, il tient la chaise du chef pendant qu'il s'assoit ou se lève. Il annonce l'entrée du chef.

<sup>47</sup> Un tubercule sous forme de patate mais plus grand en taille et en forme que la patate. Il est cultivé dans plusieurs localités de la Côte d'Ivoire (Centre, Nord, Ouest etc.).



noter la presse des colons, la presse des missionnaires chrétiens qui vont à la conquête du continent pour apporter l'Évangile et celle des Africains (Tudesq, 1995).

### **2.1.1.1 La presse des Européens**

La presse des Européens s'est développée dans un premier temps dans les zones essentiellement sous contrôle des Anglais comme le Kenya, le Mozambique, la Sierra Léon et le Liberia (Tudesq, 1995). C'est une presse à visée économique tout comme la présence européenne sur le continent africain. En effet, cette vaste conquête coloniale prend forme progressivement à la suite des explorations de Mungo Park, de René Caillé et d'Henri Barth au XIX<sup>e</sup> siècle (Euvrard, 1982). La présence européenne prend ainsi de l'ampleur jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour atteindre son apogée vers le début du XX<sup>e</sup> siècle. Une administration est donc constituée pour accompagner cette entreprise économique, culturelle et politique. Pour la partie francophone (A.O.F), ce n'est qu'en 1854 avec la nomination de Faidherbe comme gouverneur du Sénégal, que débute la politique de la conquête coloniale (*Ibid.*). Le Sénégal était, jusqu'à cette date, la base de la présence européenne et le seul pays à abriter les comptoirs des Européens. L'objectif des Européens a été ensuite de renforcer leur présence sur le continent africain :

« [...] *les quelques colons qui peuplent la colonie du Sénégal ont pris conscience du rôle que cette colonie devait jouer par rapport à l'Afrique : une base pour la pénétration, un poste pour commander le continent. Ils demandent que pour une œuvre d'aussi longue haleine, on ne change pas le gouverneur tous les deux ans* » Euvrard (1982 : 12).

À partir de cette nouvelle orientation à la fois économique et politique, naissent les journaux dits « officiels » qui traitent de l'actualité avec une ligne éditoriale prédéfinie par l'administration coloniale. Le *Bulletin Administratif des Actes du gouverneur* édité à Paris depuis 1844 a vu sa toute première édition sur le continent africain en 1855 à Saint-Louis au Sénégal. Dans la même période, on assiste également à la naissance du *Moniteur du Sénégal* (1856) : ce journal officiel de la colonie a contribué à renforcer le pouvoir médiatique de l'administration coloniale (Tudesq, 1995). L'autre élément accélérateur de la présence des Européens en Afrique a été les « Accords de Berlin » signés le 26 février 1885 qui donnent à la France la souveraineté sur la partie Ouest de l'Afrique, (devenue l'Afrique Occidentale Française le 16 juin 1895). Pour faciliter la circulation de l'information (échanges commerciaux notamment) entre les colonies, plusieurs projets d'infrastructures économiques sont réalisés. C'est par exemple le cas des chemins de fer, Dakar-Niger construit en 1923, Conakry-Kankan

en 1914 et Abidjan-Niger achevé en 1934, qui illustrent parfaitement cette volonté de développement économique de l'administration coloniale.

La Côte d'Ivoire en tant que quatrième colonie de l'A.O. F à cette époque, en plus du Sénégal, du Soudan ou de l'actuel Mali et de la Guinée Conakry, a connu également de nombreux journaux périodiques ou hebdomadaires<sup>48</sup>. Par exemple en 1913, Julien Vizioz (alors vice-président de la chambre de commerce), fonde le journal *L'Indépendance de la Côte d'Ivoire* qui, malgré son titre, est un journal d'opinion défendant les intérêts de la colonisation. D'autres journaux de colons plus modérés verront jour dont celui de Charles Modeste qui fonde en 1922 le *Progrès Colonial* consacrant des pages importantes à la défense des droits des planteurs autochtones. Jean Rose, lui aussi fonctionnaire colonial, lance en janvier 1931, le *Bulletin mensuel du groupement agricole de base Côte d'Ivoire* pour lutter en faveur des intérêts des colons tout en se focalisant sur le traitement des informations à caractères commerciaux. On dénombre au total environ 37 journaux publiés sur le territoire ivoirien de 1906 à 1960, date de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire. Ces titres, dans leur ensemble, ont eu une durée de vie très éphémère et une publication qui a varié de 500 à 3500 exemplaires au plus (Tudesq, 1995). Le Sénégal, siège de l'administration coloniale, produit plus de la moitié des journaux qui sont ensuite convoyés vers les autres colonies de l'A.O.F. Après la construction des infrastructures routières et ferroviaires, des journaux parviennent plus aisément aux autres colonies. Deux imprimeries sont créées au Sénégal. Ce sont celle du gouvernement général à Saint-Louis et la Grande Imprimerie Africaine (G.I.A) installée à Dakar. Officiellement érigée colonie française en 1893 après la création du comptoir de Grand Bassam (1843), la Côte d'Ivoire a eu une presse, principalement à l'initiative de colons, jusqu'en 1935 avec environ 9%<sup>49</sup> de la production périodique de l'A.O.F. Cette presse a eu entre autres missions, à justifier auprès de l'opinion nationale (même si elle n'était que de nom à cette époque) et internationale, le caractère humaniste et civilisateur de la conquête coloniale sur le continent africain. Dans cet environnement caractérisé par le travail forcé et la traite des populations africaines, la légitimité de s'exprimer publiquement sur la politique (Wolton, 1989) a été réservée aux colons. Bien que peu frontalement hostile aux revendications de la population locale, ces journaux à coloration occidentale n'osent pas dénoncer publiquement certains abus de pouvoir constatés

---

<sup>48</sup> Pour toutes les données sur la presse en Côte d'Ivoire, voir Pascald Djadou, « Comprendre la presse en Côte d'Ivoire : des origines à nos jours », Accès : <http://www.100pour100culture.com/media/> n°125, du 02 janvier 2015 [mis en ligne] consulté 26 août 2017.

<sup>49</sup> Gilles-François Euvrard, *La Presse en Afrique Occidentale Française des origines aux indépendances*, conservée à la bibliothèque nationale, mémoire de fin d'études, 1982.

dans les attitudes de l'administration coloniale. De plus, les médias sont restés plusieurs années inaccessibles aux populations africaines. Cela résulte en partie du taux élevé d'analphabètes, mais aussi de la volonté du colonisateur de priver les populations locales de la liberté d'expression et d'opinion. Par ailleurs, l'initiative de publications de périodiques des missionnaires requiert une grande importance dans la suite de l'histoire des médias en Afrique.

### **2.1.1.2 La presse des missionnaires chrétiens**

Partis à l'assaut de l'Afrique pour annoncer « La Bonne Nouvelle de l'Évangile », (l'Évangile de Matthieu, chapitre 28, verset 19), les missionnaires, d'abord protestants, puis catholiques, sont les premiers à inculquer le goût de la lecture aux populations d'Afrique à partir de la Bible. Ayant à cœur de répandre l'Évangile le plus rapidement possible sur le continent, ces missionnaires sont les premiers à initier des périodiques en langues africaines en direction des autochtones. Le premier périodique chrétien officiel paraît de juillet 1837 à avril 1841, *Umshumayeli Wendaba* dans une des langues locales d'Afrique du Sud (Tudesq, 1995). Il s'agit d'un trimestriel qui a été suivi par d'autres publications de missionnaires méthodistes comme *Xhosa Ikwesi* à Grahamstown au Cap. En Côte d'Ivoire, les missionnaires chrétiens n'ont pas été actifs dans la défense des droits des populations locales. Il s'est agi de missionnaires résolument tournés vers l'évangélisation et l'éducation scolaire. L'installation en Côte d'Ivoire en 1637 de la compagnie « *Saint Malo* » qui était basée en Sierra Léone depuis 1634, a visé l'intensification du projet d'évangélisation de l'ensemble des populations africaines. D'ailleurs, la place importante de la mission Catholique dans l'éducation nationale ivoirienne témoigne de cette orientation typiquement religieuse et éducative dès l'époque coloniale. Avec la nomination en 1893 de Binger comme gouverneur de la Côte d'Ivoire, l'administration coloniale fait appel à la *Société des Missionnaires Africaines* de Lyon (S.M.A) pour l'accompagner dans sa conquête. À partir de cette période, les publications des missionnaires en Côte d'Ivoire ont porté sur des cours de mathématiques, de littérature et des brochures bibliques. La fondation des *Éditions Saint-Paul* en 1935 a permis d'étendre cette mission d'évangélisation et d'éducation à toute la Côte d'Ivoire. Le combat politique n'a donc pas été au centre des actions des missionnaires (Lebouth-Cayskand, 1980). En outre, dans les pays voisins comme le Ghana et le Nigéria, plusieurs publications de périodiques ont vu le jour notamment pour la défense des droits politiques des populations locales. C'est le cas par exemple d'*Iwe Irhon* publié en 1859 au Nigéria, un journal d'opinion dénonçant l'esclavage, tout comme *Christian Messenger* publié en 1960 au Ghana (Tudesq, 1995). Si ailleurs les missionnaires chrétiens ont été assez actifs dans le combat pour la défense des droits des

Africains, cet engagement politique n'a pas été visible dans le cas de la Côte d'Ivoire. La principale raison qui peut permettre d'expliquer cette apparente "neutralité" est la relative complicité existante entre les autorités ecclésiastiques et l'administration coloniale, qui se perçoit encore aujourd'hui en 2021. En effet, l'Église, en tant qu'institution, est souvent restée muette lors des différentes crises sociopolitiques que la Côte d'Ivoire a connues en 1999, 2000, 2002 et 2010. Dans d'autres pays d'Afrique, cette presse au départ tournée sur l'annonce et la propagation de l'Évangile, se lance plus tard dans le débat politique en défendant les droits des autochtones, lors qu'elle a estimé que les populations locales étaient victimes d'injustice sociale de la part du système colonial. *The Gold Coast* du Révérend S.R.B Solomon est un exemple de cet engagement politique (*Ibid.* : 18). L'administration coloniale n'apprécie cependant pas cette interférence du religieux dans l'économie et le politique. Les autorités coloniales tentent alors d'empêcher l'apparition de journaux hostiles à sa politique de conquête. Ainsi, en 1823, Thomas Pringle et le révérend Abraham Faure d'Afrique du Sud, demandent au gouverneur l'autorisation de publier un mensuel. Cette demande reste sans suite jusqu'à la publication de *The South african commercial Advertiser* en 1824 par le même Thomas Pringle, aidé du secrétaire aux colonies. Cette publication à l'origine apolitique est suspendue en raison des critiques portant sur les conditions d'établissement des Anglais à l'Est du Cap (Tudesq, 1995). Sollicitant l'appui de *The London Missionary Society* basée à Londres, les missionnaires lancent le journal *The Advertiser* en 1825 qui sera à nouveau suspendu en 1827 par le gouverneur. À Madagascar, le *Nygazety Malagazy*, mensuel publié en 1875 en langue malgache, a été également suspendu pour avoir dénoncé l'esclavage et l'abus de certains dignitaires de la Cour de justice coloniale (*Ibid.* : 31).

C'est dans cette atmosphère d'agitation et d'hostilité que la presse des missionnaires évolue en Afrique. L'administration coloniale voit dans ces publications des missionnaires, une incitation des autochtones à la révolte. En Côte d'Ivoire, l'absence d'engagement politique des missionnaires a été comblée par des initiatives privées aussi bien nationales qu'étrangères pour fonder des journaux de défense<sup>50</sup> de droits des populations. Outre le combat politique, les missionnaires contribuent, au fur et à mesure, à une prise de conscience générale au sein des populations africaines. Cette prise de conscience est tout aussi bien politique que sociale ou religieuse. La culture de la lecture et de l'écriture sont aussi les fruits de l'action des missionnaires, comme le montre l'exemple de la traduction de la Bible dans plusieurs langues

---

<sup>50</sup> Gilles-François Euvrard, *La Presse en Afrique Occidentale Française des origines aux indépendances*, conservée à la bibliothèque nationale, mémoire de fin d'études, 1982, p. 16

nationales, notamment en Côte d'Ivoire. Les populations autochtones qui ont été instruites à l'éducation occidentale ont pu, à partir des initiatives de ces missionnaires, comprendre leur responsabilité face à certains abus du système colonial. En fait, l'école est restée longtemps inaccessible à une certaine catégorie de la population, puisque c'est l'administration coloniale qui devait choisir quelle personne était ou non habilitée à recevoir l'éducation qu'elle proposait. Ce choix était opéré prioritairement parmi les enfants des chefs traditionnels et des notables afin de défendre la conquête européenne auprès de la population africaine, laquelle devenait de plus en plus hostile à ce qu'elle considérait comme un envahissement des étrangers (Euvrard, 1982). Le système colonial, pour sa part, conscient de l'impact que pouvait avoir l'éducation des populations locales, a pris alors en considération l'origine familiale des futurs élèves.

### **2.1.1.3 La presse des Africains**

La naissance de la presse à l'initiative des autochtones ne s'est pas faite automatiquement en Côte d'Ivoire. La loi française de 1881 sur la presse en son article 69 interdit aux Africains dits « Évolués » de créer leurs propres journaux (Soleil-Frère, 2000). Cette loi stipule que seuls sont autorisés à créer un journal « *les citoyens français respectables* » (*Ibid.*, 200 : 27). Face à cet obstacle majeur, il faut le soutien de certains fonctionnaires coloniaux qui, eux-mêmes, commencent à prendre conscience de certains agissements abusifs du système colonial. Au nombre de ceux-ci, figurent Charles Ostench et Clément qui publient en 1906, *La Côte d'Ivoire*, premier bimensuel d'information à Grand Bassam (Tudesq, 1995). Ce journal d'opinion s'attaque particulièrement aux forestiers Blancs dont les méthodes d'exploitation de bois en Côte d'Ivoire obéissent peu au respect du droit des propriétaires terriens. C'est en l'occurrence cette première publication qui donne un élan de contestation à travers plusieurs périodiques à l'initiative des locaux. Après cette action d'incitation à la publication, il s'ensuit une floraison de titres tous aussi évocateurs. La première publication de propriétaires locaux est *Éclairneur de la Côte d'Ivoire*, en mai 1935, par Kouamé Binzème. Ce journal de combat vise à forger une opinion publique nationale pour défendre les intérêts généraux des populations ivoiriennes. D'autres titres tels que *l'Impérial de la Côte d'Ivoire* en 1936 et *Africa* en 1946, tout comme *Pachino* également en 1946, se sont inscrits dans cette même dynamique de revendication des droits des autochtones. Ces journaux, dans l'ensemble de durée éphémère, ont cependant été déterminants dans la suite du mouvement d'émancipation. Outre l'hostilité de l'administration coloniale, les raisons du manque de pérennisation des publications des autochtones sont le taux élevé d'analphabètes, la pauvreté et

les difficultés de distribution liées au manque d'infrastructures techniques et de transport. La généralisation des mouvements de contestation de l'occupation coloniale au niveau national devient plus accrue après ces périodiques d'opinion qui créent une forme de "défiance" du citoyen vis-à-vis du système colonial. La résistance contre les abus de pouvoir de l'autorité coloniale prend de plus en plus forme au sein de la population. De simples citoyens lèvent davantage la voix pour réclamer la valorisation des valeurs sociales et le respect de la dignité humaine en défendant notamment le droit des planteurs. Le journaliste Seidik Abba (2016) a assez bien relevé le rôle quasi-important des médias dans l'évolution de l'histoire politique sur le continent africain. D'ailleurs, la marche des femmes en 1949, sur la ville de Grand Bassam pour réclamer la libération de leurs maris emprisonnés en raison de leur opinion politique et idéologique, est aussi l'une des conséquences directes de ces initiatives de publication, comme l'a indiqué l'ex-Grande Chancelière de Côte d'Ivoire, Henriette Dagri Diabaté (1975).

## **2.2 Étatisation des médias après l'Indépendance : entre unité nationale et développement économique**

Après le rappel du contexte médiatique et politique à l'époque coloniale, il paraît cohérent d'examiner comment le nouveau pouvoir postcolonial dirigé par le Président Félix Houphouët-Boigny a procédé pour arriver à un système fermé au pluralisme d'information. Il s'agit d'analyser ici les différents canaux (presse, radio et télévision) ayant constitué, aux mains du parti unique, le maillon essentiel de la mobilisation citoyenne autour de l'unité nationale. Le projet politique d'Houphouët-Boigny qui se résume en ces propos : « *le progrès pour tous, le bonheur pour chacun* », est hautement défendu par les moyens d'information réorganisés après le 7 août 1960. Le Ministre ivoirien de l'Intérieur, Mathieu Ékra, à l'occasion d'un séminaire à Abidjan en 1976, indique assez précisément l'objectif assigné aux moyens modernes d'information :

*« Les moyens modernes d'information sont, pour l'essentiel, des organes de l'État ivoirien et leurs servants sont des militants du PDCI. Ce métier n'est pas un métier d'artiste où l'on puisse tolérer des cabotins. Il y faut des militants, prêts à prendre leur part de sacrifices personnels à la construction nationale [...]. Votre rôle est de faire comprendre le pourquoi et le comment des facteurs de vie conditionnant le développement et non de vendre du papier en excitant*

*des curiosités malsaines, des instincts contenus, des sentiments morbides »*  
(Djadou, 2015, en ligne).

Cette vision des médias, que donne le nouveau pouvoir, est instaurée pour permettre à l'État de faire face au contexte de contestation émergé durant la lutte pour l'Indépendance. Comme indiqué en début de ce chapitre, la division au sein de la classe politique ivoirienne, manifestée par la diversité d'opinions politiques et médiatiques, ne s'estompe pas au lendemain de l'Indépendance. En effet, la proximité du président Houphouët-Boigny envers les ex-puissances coloniales n'est pas du goût de certains, notamment des radicaux anticolonialistes comme le Parti Progressiste de Côte d'Ivoire (PPCI), l'Entente Des Indépendances de Côte d'Ivoire (EDICI) ou le Parti Pour l'Intégration Africaine (PIA). Pour faire face à ce qui semble être une menace, le Président Houphouët-Boigny s'appuie sur l'impératif de l'« *unité nationale* ». Selon lui, pour parvenir le plus rapidement possible au développement socioéconomique, les Ivoiriens doivent privilégier l'unité autour de l'État. À cet effet, le rôle des médias doit consister à accompagner les initiatives publiques afin de faciliter la mobilisation des citoyens. L'article 4 de la loi ivoirienne du 27 août 1959 sur le « *renforcement de la protection de l'ordre public* » semble assez clair à ce sujet :

*« La publication, la diffusion, la vulgarisation ou la reproduction par quelques moyens que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers sera punie d'un emprisonnement de un à trois ans.. », avant de réaffirmer que : « lorsque la publication...faite ou non de mauvaise foi, aura entraîné la désobéissance aux lois du pays ou porté atteinte au moral de la population ou jeter un discrédit sur les politiques ou leur fonctionnement », (Tudesq, 1984 : 60).*

Cette stratégie politique va dès lors occasionner la disparition des journaux d'opposition soutenus par les formations politiques de l'époque pour faire place au règne du parti unique depuis l'Indépendance (7 Août 1960) jusqu'en 1990. Le contexte du parti unique et de l'unification du champ médiatique ayant ainsi été présenté, nous allons voir ce qu'a été la presse après l'instauration de ce paysage politico-médiatique unilatéral.

### **2.2.1 La presse ivoirienne après l'Indépendance de 1960**

L'espace médiatique ivoirien juste après l'Indépendance connaît une disparition progressive de la pluralité d'opinions pour aboutir à l'étatisation de l'information (Tudesq, 1984). Cette politique est mise en œuvre de manière unilatérale, notamment en ce qui concerne la presse, où on assiste au rachat par l'État, des organes qui représentaient la plus importante

menace. En clair, la stratégie politique de recrutement<sup>51</sup> des opposants les plus gênants se présente comme une des caractéristiques essentielles de la démocratie ivoirienne. Cette méthode politique s'est traduite dans le domaine de la presse par le rachat systématique ou partiel des organes qui s'opposent à l'idéologie du parti unique, le PDCI. Il est à remarquer dans le jeu politique ivoirien une tendance médiatique qui se perpétue au fur et à mesure des années : dès son élection, le chef d'État et son gouvernement proposent un poste plus important à certains journalistes assez influents, ayant servi sous le pouvoir précédent. Par exemple, dès sa prise de pouvoir par le coup d'État du 24 décembre 1999, le général Robert Guéi a rappelé Joseph Diomandé, un journaliste qui avait bénéficié du grand respect des Ivoiriens pour avoir été le reporter de choix d'Houphouët-Boigny. En fait, la sollicitation du vieil homme (pourtant à la retraite depuis plusieurs années) par le Général putschiste, peut être en partie perçue comme une volonté de légitimation de son coup d'État auprès de la population qui gardait avant tout, un grand respect pour Houphouët-Boigny. Cela semble être également une main tendue aux militants du Parti Démocratie de Côte d'Ivoire qui ont assez mal vécu la chute brutale de leur Président, Henri Konan Bédié. C'est aussi le cas d'Alassane Ouattara qui nomme Brou Aka Pascal et Aka Saye Lazare, tous deux de la même région, considérés comme proches de Laurent Gbagbo, respectivement aux postes de directeur général et sous-directeur de la RTI, juste après son accession au pouvoir en 2011. Pour Houphouët-Boigny, tout comme pour ses pairs d'Afrique, la population ivoirienne ne semble pas assez mature pour être exposée aux questions de gouvernance démocratique. La meilleure façon d'éviter d'éventuels désordres politiques a donc été l'unification de l'espace médiatique. Ces propos de Léopold Sédar Senghor en 1974, résumant nettement la tendance politique à cette époque : « *Il n'existe pas, dans notre vie politique un quatrième pouvoir qui serait le pouvoir journalistique [...] et qui ferait régner sa loi, pour ne pas dire sa terreur, par le chantage à la délation et à la calomnie* » (Tudesq, 1984 : 62). Le champ médiatique ivoirien, en matière de presse, est donc resté le monopole des journaux proches du PDCI, créés pour certains à la veille de l'Indépendance. Avant ou après l'Indépendance, ces médias d'État ont, pour mission essentielle, d'accompagner le développement économique et social, en servant de relais au mot d'ordre du gouvernement et du parti, le PDCI. Ces nouveaux journaux sont le quotidien *Fraternité*, paru en 1959 qui se positionne comme l'organe d'information du PDCI et *Abidjan Matin*, créé en 1956 qui connaît

---

<sup>51</sup> Cette stratégie politique est toujours en cours en Côte d'Ivoire, comme l'illustre la division du RHDP occasionnant le rattachement de plusieurs figures emblématiques du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire au Rassemblement Des Républicaines pour former le "RHDP unifié" depuis septembre 2018. C'est en fait cette nouvelle coalition politique qui va porter la candidature de Ouattara à la présidentielle d'octobre 2020.



une croissance rapide pour atteindre un tirage journalier de 7000 à 9000 exemplaires entre 1956 et 1958. C'est alors qu'en décembre 1964, *Fraternité Matin* qui remplace *Abidjan Matin* parvient à un tirage journalier de 12000 exemplaires en une année (1965). L'État comprend, dès cet instant, que sa suprématie en matière d'information doit être consolidée et crée en 1961, l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) pour faciliter la circulation de l'information de la capitale (Abidjan) à l'intérieur du pays (Diabi, 2000). L'AIP adopte, à sa création, une politique de diversification de l'information par la publication de périodiques comme *AIP Information* en 1963, un bulletin quotidien qui paraît chaque soir. L'AIP, dans cette même dynamique, lance en 1967 le mensuel *Eburnéa* afin de combler le déficit d'information en matière de magazines ivoiriens, mensuel qui est devenu un peu plus tard un organe d'analyse et de réflexion sur l'actualité. L'objectif de l'État ivoirien est de retenir au maximum l'attention de l'opinion nationale pour éviter de donner l'impression de ne satisfaire qu'une seule catégorie sociale. Dans cet ordre d'idée, *Fraternité Matin* crée en février 1971, un complément d'information dominicale, *Ivoire Dimanche* et *Ivoire Soir*. Au total, avant mai 1990, date de retour du multipartisme, seuls *Fraternité Matin*, *Ivoire Dimanche*, *Ivoire Soir* et *Fraternité Hebdo* sont les organes de presse en Côte d'Ivoire. Ces organes de presse sont soutenus par le groupe RTI d'une part, et d'autre part, par les différents services d'information mis en place par le Ministère de la communication. Ce sont par exemple les centres sociaux, les maisons du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire et ses structures décentralisées à travers le pays ainsi que les foyers de jeunesse. Ces différents canaux permettent au Président Houphouët-Boigny d'asseoir son autorité et de mettre à son service l'ensemble des forces vives de la nation, du moins jusqu'en 1990 (Bouquet, 2007). La presse ivoirienne d'avant le retour au pluralisme a été marquée par sa nature descendante dans le traitement de l'information. Le développement socioéconomique et l'unité nationale sont au cœur de cette communication d'autant plus que « *la paix, ce n'est pas un vain mot, mais un comportement* » comme aime le prôner Houphouët-Boigny. Cette politique médiatique et informationnelle favorise, en outre, l'émergence d'un « leader fort » au sein des institutions faibles (Diamint et Tedesco, 2016). La presse a ainsi permis de construire le leadership politique du Président Houphouët-Boigny en prenant en compte toutes les implications de la relation entre gouvernants et gouvernés qui, dans le cas de la Côte d'Ivoire, s'est traduite par le sentiment du "Père de la nation" voué au Président. La principale marque du rapport "notabilité et peuple" en pays Baoulé (groupe ethnique d'Houphouët-Boigny) est le respect relativement inconditionnelle que doit le citoyen aux chefs. C'est sur cette image traditionnelle d'homme providentiel que s'est bâti le prestige d'Houphouët-Boigny dont la priorité reste l'unité nationale et le développement

socioéconomique. Dans ce projet, le rôle des médias d'États est d'assurer la promotion de l'action gouvernementale auprès des citoyens. D'autres moyens d'information informels institutionnels et personnels ont été développés par les cadres du parti pour servir d'instruments de mobilisation du citoyen autour du parti et du Président de la République qui est désormais devenu "Nanan"<sup>52</sup>Houphouët-Boigny". Dès lors, toutes les composantes de la société sont tenues de ne témoigner que crainte et respect à leur "Nanan" surtout qu'avec le "miracle économique ivoirien", tout semble parfaitement fonctionner économiquement et socialement. Dans un tel contexte, le rôle donné à l'information se résume en ces propos de Mathieu Ékra, alors Ministre de l'information en 1968 : « *La mission actuelle de l'information dans notre pays est de concourir : à la progression du sentiment national par rapport au régionalisme atavique ; à la transformation des mentalités des citoyens ; à l'éducation globale de la masses* » (Suzanne, 1970 : 430). Mais dans cette mission d'éducation de masse via la presse écrite, quelles sont les places de la radio et de la télévision ?

### **2.2.2 L'audiovisuel en Côte d'Ivoire à partir de 1960**

Les principaux canaux audiovisuels en Côte d'Ivoire, de l'Indépendance jusqu'au retour du multipartisme en mai 1990, sont la radio et la télévision du Groupe RTI, canaux soutenus par le cinéma. La radio qui commence en 1939 en Afrique Occidentale française précisément à Dakar, ne diffuse ses premières émissions en Côte d'Ivoire qu'en 1949. Les conditions techniques nécessaires à la mise en service de la radio sont alors quasi-inexistantes en Côte d'Ivoire avant 1949. Cependant, avec la création en 1956 de la société de radiodiffusion de la France d'outre-Mer (SORAFOM), la coopération franco-ivoirienne procède à l'équipement et à la formation des agents. La SORAFOM a notamment comme objectif de « *faciliter le développement de la radio dans les territoires qui étaient sous la responsabilité du Ministère de la France d'Outre-Mer. Il s'est agi pour la SORAFOM de fournir l'équipement d'un réseau et de s'assurer de son fonctionnement effectif* » (Suzanne, 1970 : 430). En 1961, la SORAFOM cède la gestion de la station radiophonique d'Abidjan à l'OCORA (Office de Coopération Radiophoniques). C'est cette cession qui marque la naissance de la radio nationale de Côte d'Ivoire en 1962. L'OCORA, « *une agence de coopération technique de la République Française spécialisée dans les problèmes d'assistance en matière de radio et de télévision* »

---

<sup>52</sup> « Nanan » désigne grand-père dans le dialecte du président Houphouët. Grâce à cette appellation, plus personne n'est autorisée à tenir des propos de nature injurieuse ou irrespectueuse à l'égard du Président et de ses actions.

(*Ibid.* : 427) apporte alors son appui à la jeune radio nationale de Côte d'Ivoire dans la formation et l'équipement technique. Ainsi créée, *Radio Côte d'Ivoire* a pour but de permettre à l'ensemble de la population de recevoir l'information nécessaire au développement, à l'unité nationale et à l'éducation, cœur de l'action gouvernementale. Pour une meilleure appropriation des populations de ce programme du gouvernement, les autorités ivoiriennes procèdent dès 1962, à la décentralisation de la radio et de la télévision nationale. Cette stratégie se matérialise par la création de *RTI* Bouaké (au Centre du pays) en 1973, qui deviendra une antenne régionale à partir de 1980 ; suivra en 1988 l'inauguration de l'émetteur de Dabakala. Le centre d'émetteur d'Abidjan comprend deux chaînes dont une internationale et l'autre nationale. La radio permet au gouvernement d'atteindre plus facilement les populations rurales notamment par des temps d'antenne dédiés aux principales langues nationales à savoir le baoulé, le malinké, le bété, le gueré, l'attié, l'ébrié, l'agni, le dida, le senoufo, le tagbanan, et le moré<sup>53</sup>. La décentralisation des antennes de la radio nationale accroît ainsi le nombre de postes récepteurs, estimé à plus de 125000 en 1968 et reçu par 150 000 à 600 000 Ivoiriens en fonction des heures d'écoute, (Suzanne, 1970). En dépit de cet effort, la radio reste encore un objet de prestige dans le pays en 1970. Dans les villages par exemple, les quelques personnes qui en possèdent voient leur domicile littéralement pris d'assaut par le voisinage pour suivre les émissions. Les heures d'affluence sont les jours et heures des émissions dans les principales langues nationales. D'ailleurs, l'exemple qui suit est assez remarquable car il témoigne de l'importance accordée à la radio par la population. En 1966, afin de mesurer le niveau d'écoute de la radio, l'État initie une émission dénommée « *La nuit des lumières* » (Suzanne, 1970) avec l'appui de l'OCORA. La radio diffuse des informations pour prévenir les gens de se procurer de torches, de lampes, de bougies, etc., sans toutefois dire à quoi serviraient ces objets. Le jour suivant, la radio annonce qu'un avion passerait au-dessus de la zone de Bouaké (lieu de l'expérience) et que les villageois auraient alors à allumer leurs torches, flambeaux et bougies. Cette expérience couronnée de succès a renforcé la conviction des autorités politiques sur le fait qu'ils devaient accorder plus d'importance à ce moyen d'information. En outre, il a été noté que 39% des jeunes en 1968 suivaient les émissions radio au quotidien, 55% au moins une fois par semaine et 20% de façon occasionnelle (*Ibid.*). Par ces données, il apparaît évident que la radio a contribué à la construction de l'image emblématique du parti unique et du Président

---

<sup>53</sup> Le "Moré" est un dialecte parlé au Burkina Faso voisin. Certains groupes ethniques en Côte d'Ivoire se plaignent du fait que leurs dialectes à eux n'aient pas de temps d'antenne alors que le Moré parlé par les ressortissants du Burkina Faso en a. Ce fut une indignation pour ces populations autochtones qui parfois l'exprimaient en d'autres occasions notamment lors de conflits fonciers.

Houphouët-Boigny. Le pouvoir d'Houphouët-Boigny a accordé également une attention particulière à la télévision dont l'efficacité a été prouvée depuis l'Indépendance jusqu'aujourd'hui en 2021 notamment au moment de l'allocution du Président à la nation. De même que la radio est considérée comme un équipement de luxe en 1970, la télévision l'est encore aujourd'hui (en 2021), à certains égards. En effet, la télévision ne touchait que l'élite dans les années 1970-1980. Quant aux populations des zones rurales, son accès était impossible ou limité. Le nombre de postes récepteurs était évalué dans les années 1970-1980 à 5000 dont 3500 détenus par l'élite et seulement une centaine dans les lieux publics (écoles, salles d'attente, centres culturels). La télévision a donc contribué et contribue encore à accentuer le statut de "père de la nation" du chef de l'État en Côte d'Ivoire. Ce statut est plus perceptible lors des discours ou adresses solennels à la nation particulièrement en périodes de fêtes de fin d'année, de crises sociales ou électorales. Le semblant de face-à-face que crée la télévision confère à ce canal de communication un statut de privilégié sur les autres types médias. Si l'impact de la télévision reste indéniable sur l'opinion publique dans les nations de démocratie avancée comme la France et les États-Unis, en Côte d'Ivoire, le contexte socioculturel<sup>54</sup> et politique accentue l'importance de l'image ou du portrait de l'homme politique surtout en période électorale. Si *Informer n'est pas communiquer* (Wolton, 2009), ces moments d'informations sont des temps de conseils, de directives du chef de l'État à ses "enfants" priés de respecter "ses ordres" afin de parvenir au développement économique, et à l'unité nationale. La stratégie développée, depuis l'Indépendance jusqu'au aujourd'hui, continue ainsi à être appliquée par les différents Présidents se succédant à la tête du pays. Celle-ci se résume en l'importance du temps d'antenne consacré aux activités du chef d'État. À cet effet, plus de 77% des trente minutes que durent les journaux télévisés du soir (20h) et de la mi-journée (13h), recouvrent des reportages sur l'agenda du gouvernement (discours, meetings, visites à l'étranger, audiences, conseils des ministres) comme l'a analysé le journaliste et politologue Vincent-Sosthène Fouda (2009) dans son article « *Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique Noire : doutes et certitudes* ». Durant cette période postcoloniale, la télévision et la radio nationale ont donc été un appui aux autres organes que sont *Fraternité Matin, Ivoire Dimanche, Fraternité Hebdo, Eburnéa et Voix d'Afrique*, dans la mission de production et de diffusion de l'information à caractère "descendante" (Diabi, 2000). Aussi l'écrivain Jean-Paul Gourévitch (1998)

---

<sup>54</sup> Certains citoyens optent de voter par exemple pour un candidat tout simplement parce qu'ils le trouveraient « beau ». La beauté ici se rapporte à l'aspect physique, visuel et vestimentaire du candidat. Ce fait n'était pas rare en l'occurrence durant le second tour de l'élection de 2010 opposant Laurent Gbagbo à Alassane Ouattara dont nous en avons été témoin durant nos enquêtes de terrain dans le cadre de nos recherches dans certains quartiers d'Abidjan en master2.

développe-t-il dans son ouvrage *L'image en politique* le fait qu'il existe quatre catégories dans la communication de l'homme politique. Selon lui, les pronoms personnels « je, tu, il, et nous » représentent des acteurs dans le schéma actanciel en politique (Gourévitch, 1998 : 24). Ainsi, le « je » désigne l'homme politique, le « tu » le public, « il » l'adversaire politique, et « nous » la collaboration entre l'homme politique et le public (*Ibid.*). Cependant, ce schéma actanciel tel que développé ici a été incomplet durant toute la période du parti unique en Côte d'Ivoire puisque l'adversaire politique, le « il », était inexistant sous le parti unique.

Pour mieux réussir cette mission de formation de la pensée unique, le cinéma a également été un instrument important d'éducation. Les sujets traités dans les productions cinématographiques ont porté sur plusieurs réalités sociales : le rôle des conjoints dans le couple, l'éducation des enfants, la culture de développement agricole, le respect des biens publics. Le cinéma a permis de renforcer l'aspect distractif de l'information afin de mieux cadrer avec l'objectif général de l'État. Le caractère distractif des contenus proposés *via* des productions cinématographiques permet de faciliter le conditionnement des citoyens en orientant leur attention sur d'autres sujets que la politique. Par exemple, durant la crise politico-militaire ivoirienne de 2002 à 2010, il a été noté un regain assez particulier de l'art humoristique et du football en Côte d'Ivoire. La découverte d'un nombre important d'humoristes a eu lieu durant cette période de troubles sociopolitiques. La création d'une émission d'humour au mois de décembre de chaque année : « *BONJOUR* » avec ses différentes saisons comme « *Bonjour2010*<sup>55</sup> » etc. en est une illustration parfaite. Cette émission a permis de donner la parole à toutes les sensibilités politiques et sociales, mais uniquement *via* l'humour. De ce fait, il est possible de parler d'une dépolitisation et d'une dédramatisation de la RTI. La RTI, par cette position privilégiée, a créé une sorte d'« *agenda setting* », concept largement analysé par le chercheur en communication politique, Philippe Maareck, (2014), avec des contenus obéissant à une orientation choisie d'avance par le pouvoir politique dont les journalistes sont devenus les communicateurs professionnels (Diabi, 2000). Or, « *dans un cadre de communication démocratique, le gouvernant est obligé de rendre compte de sa gestion au peuple puisqu'il est élu directement par ce peuple, et aussi de tenter de mesurer l'efficacité de son action* » (Maareck, 2014 : 13). Le peuple a été orienté vers d'autres « priorités » afin de préserver l'unité et la cohésion nationale, lesquelles sont restées indispensables au développement économique tant voulu par les Ivoiriens. Les journalistes ont été appelés

---

<sup>55</sup> C'est une émission au cours de laquelle les humoristes dépeignent avec l'humour les réalités liées à la crise politique et les attitudes des différents groupes ethniques du pays.

« *soldats*<sup>56</sup> *du développement* » en raison de leur devoir de relayeurs de la voix gouvernementale dont le chercheur Émile Tozzo (2005) a effectué une parfaite description dans son article « *La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest : servir le gouvernement ou le citoyen ?* ». Le respect des conseils liés aux techniques de production agricole et l'importance de l'éducation ont été entre autres les points focaux du mot d'ordre étatique.

### **2.2.3 Les médias après le pluralisme politique en Côte d'Ivoire : défis démocratiques ou luttes idéologiques et partisans ?**

La crise économique déclenchée à la fin des années 1970 commence à essouffler le gouvernement et le parti unique qui tentent de sauver la situation en imposant à nouveau l'image hégémonique du Président "Nanan", « père de la nation ivoirienne ». Le climat de contestation né à la veille et au lendemain de l'Indépendance refait surface. Le prix des matières premières ivoiriennes (café et cacao), en chute drastique, accentue la grogne sociale dans le pays au cours des décennies 1980, comme l'a montré le diplomate et chroniqueur ivoirien Alphonse Voho Sahi (2005). Les actions entreprises par le pouvoir pour désamorcer la crise sont multiples. Il s'agit, précisément, de la tenue des premières journées de dialogues nationales les 21, 22, 23 et 28 septembre 1989 qui ont pour objectif de favoriser l'implication de toutes les forces vives de la nation à la recherche de solutions. Plusieurs actions adjacentes sont menées en vue de préparer au mieux l'ensemble des citoyens à ce climat d'apaisement souhaité. C'est par exemple le cas des établissements scolaires d'envergure et d'autres structures publiques qui sont rebaptisés au nom du Président de la République et ceux des membres de sa famille (lycées Mamie Fétai, lycées Houphouët-Boigny, hôpital Marie Thérèse) (*Ibid.*). Ces différentes techniques de marketing n'ont pu aboutir ou assez peu à la restauration d'un climat politique et social apaisé. Les causes de la grogne sociale qui gagne la quasi-totalité des corps sociaux semblent être, au-delà de l'image du Président Houphouët-Boigny. En effet, la situation ivoirienne s'apparente à la crise sociopolitique à laquelle le Sénégal a été confronté en 1968 décrite par le sociologue sénégalais Mor Faye (2008). Il s'agit, dans le cas du Sénégal, de l'augmentation du nombre d'étudiants dans les universités qui passe de 3 000 en 1960 à 5 000 à 1969. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, parmi ces nouveaux titulaires de baccalauréat, figurent en majorité les jeunes issus de familles modestes. Face à cette augmentation quasi-

---

<sup>56</sup> A. Hester et J. Wail Lan, journalisme et tiers-monde. Guide pratique In Émile A. Tozzo, « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest, Servir le gouvernement ou le citoyen ? », Politique africaine 2005/1 (N°97), p. 99-115. DOI 10.3917/polaf.097.0099, p. 4

pléthorique du nombre d'étudiants, les États se trouvent impuissants à accorder une bourse à l'ensemble des étudiants. On assiste dès lors à la suppression de certains avantages (gratuité du transport pour se rendre à l'Université, manque d'hébergements dans les cités universitaires, etc.). Pire, ces jeunes, en quête de repères, se montrent particulièrement sensibles au gaspillage économique du régime ivoirien et surtout au train de vie élevé de certains parents proches de ces dirigeants. Dès cet instant, les jeunes qui autrefois étaient relégués au second rang en matière de lutte syndicale ont commencé alors à être de plus en plus attentifs aux questions politiques et à réclamer leur participation au processus de prise de décision. De plus, il est à noter, dans la même période, la rupture de l'image providence du chef de l'État et la remise en cause à certains égards du phénomène de la « *racialisation* » (Faye, 2008 : 48) qui consiste à rendre l'ancienne puissance coloniale et son système, responsables des problèmes sociaux et économiques auxquels est confronté le continent africain. L'Indépendance acquise, c'est au tour des nouveaux pouvoirs de porter la responsabilité des problèmes socioéconomiques et politiques auxquels les populations africaines sont confrontées. Le parti unique ayant cédé à la pression sociale par le retour au multipartisme, éprouve de plus en plus de mal à faire face à la fois aux nombreuses grèves d'associations d'élèves et d'étudiants d'une part, et aux mouvements syndicaux de divers secteurs d'activité. La question essentielle pour le parti unique est alors de savoir comment préserver son image auprès de la population dans un paysage politique désormais pluriel. Quel doit donc être le rôle de la presse privée dans ce nouvel espace médiatique qui, jusque-là, était le monopole d'État ?

#### **2.2.4 La transformation des médias d'État en médias de service public à partir de 1990**

Le gouvernement et l'ex-parti unique semblent avoir pris la mesure du contexte politique et social dans lequel ils ont été contraints de co-fonctionner avec les nouvelles formations politiques. En effet, en acceptant le pluralisme politique, le PDCI de Houphouët-Boigny n'ignore guère les difficultés de remobilisation des militants et celles liées à la redéfinition de sa stratégie politique auxquelles il lui faut désormais faire face. Le nombre considérable de formations politiques nées dès le mois de mai 1990 engendre un environnement médiatique concurrentiel inédit. D'ailleurs les titres des journaux des années 1990 sont révélateurs : *Dénonciateur*, *Nouvel Horizon*, *Plume Libre*, *Notre Temps*, *Liberté*, *Le Changement*. Ces différents titres témoignent de la volonté inouïe des acteurs politiques de créer et de conserver un cadre de liberté d'expression et d'opinion en Côte d'Ivoire.

En 1991, l'État de Côte d'Ivoire se lance alors dans un projet de restructuration des médias d'État. À travers cette politique de réforme des médias, l'État veut préserver son image dans cette panoplie d'organes de presse et d'idéologie politique (Tozzo, 2005). Les médias d'État, à savoir la radio, la télévision et les journaux *Fraternité Matin*, *Ivoire Dimanche*, *Fraternité Hebdo*, *Eburnéa* et *Voix d'Afrique* qui ont occupé, depuis l'Indépendance, l'intégralité du paysage médiatique en Côte d'Ivoire, changent d'organisation et de contenu : du statut de « médias d'État » depuis 1960, ils passent après mai 1990 à celui de « médias publics <sup>57</sup> » (*Ibid.* : 100). Ces médias d'États se veulent désormais au service des populations et non des pouvoirs politiques. Cette réforme annonce ses premiers effets au niveau des médias audiovisuels (télé et radio d'État). La création de *Fréquence2*, seconde antenne de la radio nationale en 1992, ainsi que *TV2* pour seconder la première chaîne de la télévision nationale, illustre cette volonté politique. Le contenu des programmes des deux nouvelles chaînes fait la part belle à la jeunesse, aux jeux de société avec des magazines comme *Tempo* et *Aloco drum*. Ces nouvelles chaînes entendent créer de la bonne humeur en favorisant le « vivre ensemble ». Au niveau de la presse, les journaux privés prennent une posture littéralement offensive et empêchent ceux qui sont proches du pouvoir (qui, à leur tour, tentent de riposter à l'offensive), de se concentrer sur les réels besoins de la population. Ce climat de méfiance créé, le débat politique en Côte d'Ivoire reste uniquement aux mains des médias et de leurs professionnels. L'État réquisitionne alors des moyens d'information en fermant l'espace audiovisuel à l'initiative privée afin de préserver l'unité nationale et d'éviter un éventuel désordre général comme le souligne Émile Tozzo :

*« Les gouvernants en ont alors profité pour reprendre le contrôle des médias publics et de les utiliser dans certains cas, pour se défendre face à la presse privée toujours critique. La situation actuelle des organes de presse publics en Afrique de l'Ouest montre avant tout que la communication politique (et parfois la propagande) domine là où le jeu démocratie aurait dû faire émerger des médias publics répondant aux principes d'universalité, de diversité, d'indépendance et de spécificité qui font la particularité et la légitimité du modèle de service public »* (Tozzo, 2005 : 115).

Les raisons de cette reprise en main sont multiples comme au lendemain de l'Indépendance. Il s'agit entre autres, de l'immaturité des populations à disséquer les propositions idéologiques de l'opposition, du manque de formation adéquate des éventuels

---

<sup>57</sup> Émile A. Tozzo, « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen » ? *Politique africaine* 2005/1 n°97, pp. 99-115. Doi 10.3917/Polaf.097.0099, p. 100.



agents (journalistes et autres professionnels) qui pourraient travailler dans ces radios et télévisions privées une fois qu'elles auraient été créées. L'argument du possible accaparement par des formations politiques de ces moyens si explosifs, s'inspire notamment du rôle de propagande joué par la radio "Mille Collines"<sup>58</sup> dans le génocide Rwandais en 1994. L'État parle désormais d'une libéralisation par échelon de l'espace audiovisuel, en commençant par l'attribution de fréquence à la radio *Nationale Catholique*. En effet, la visible complicité entre autorités politiques et responsables ecclésiastiques (Église catholique) semble justifier ce choix de l'État de Côte d'Ivoire. Il s'agit alors d'adapter l'espace audiovisuel à la progressive démocratisation du jeu politique lui-même. En revanche, la presse déjà libéralisée sert, d'une part, d'instrument pour la reconquête de la crédibilité de l'État qui semble être assez réduite auprès de l'opinion nationale et, d'autre part, d'épée pour le combat idéologique dans laquelle les nouvelles formations politiques sont particulièrement actives. Dans cette "guerre des uns envers les autres" et vice-versa, les médias ivoiriens rompent avec tout traitement objectif de l'information. Ce climat de guerre idéologique, voire de clientélisme, se généralise surtout en périodes électorales, référendaires ou encore de crises politiques. La radio et la télévision nationale, plus incisives, deviennent dès cet instant, les seuls canaux qui atteignent les populations des zones éloignées des grandes villes et surtout des localités rurales constituées essentiellement d'illettrés ou de personnes moins instruites<sup>59</sup>. Cette politique de mainmise étatique sur les moyens audiovisuels est, depuis 1990, dénoncée par chaque opposant comme étant un frein à une expression démocratique véritable dans le pays. Cependant, une fois au pouvoir, l'ex-opposant devenu Président de la République, se montre plus rigide et plus hermétique que son ou ses prédécesseurs dans l'usage unilatéral des moyens de communication audiovisuels. Plusieurs exemples permettent d'illustrer nos propos à ce sujet. C'est par exemple le cas de Laurent Gbagbo, premier opposant démocrate à accéder au pouvoir en octobre 2000. En effet, après plus de 10 ans dans l'opposition où il a dénoncé la gestion uniforme de la *RTI* (Radiodiffusion Télévision Ivoirienne) par le PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire). Néanmoins, il n'a pas pu, lui-même, changer cette gestion autoritaire jusqu'à la fin de son mandat présidentiel en 2010.

---

<sup>58</sup> Cette radio, Milles Collines, a servi de canal de communication et d'information aux mains des Hutu pour planifier le massacre des Tutsis en 1994.

<sup>59</sup> Personnes de niveaux d'étude ne dépassant pas l'école primaire.

En dehors de la réforme institutionnelle intervenue en 2004 avec la loi de « *dépénalisation du délit de presse* »<sup>60</sup> et le renforcement de pouvoir des organes de régulation et d'autorégulation (HACA, OLPED, CNP), le débat politique est toujours resté fermé au citoyen. Celui-ci n'a d'autres moyens d'expression que de glisser son bulletin dans l'urne le jour même du scrutin. La Côte d'Ivoire est pourtant au rendez-vous des grandes rencontres médiatiques africaines et mondiales. Le colloque international sur la liberté de la presse tenu à Abidjan Hôtel Ivoire en octobre 2015 (cf. annexe 30) témoigne que l'État n'ignore pas l'importance d'un environnement médiatique favorable à un traitement pluriel de l'information. Même en pleine sortie de guerre en 2007, la Côte d'Ivoire accueille les 39<sup>ème</sup> assises de l'UPF (Union de la Presse Francophone) sur le thème « *Médias et démocratie* ». Ces assises, tenues du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2007 à Yamoussoukro et à Bouaké, ont été parrainées par Laurent Gbagbo et Soro Guillaume, respectivement Président de la République et Chef de la rébellion de 2002. À ce propos, Alassane Ouattara, alors principal opposant en Côte d'Ivoire, formule plusieurs critiques à l'encontre de Laurent Gbagbo. Les dénonciations d'Alassane Ouattara portent notamment sur l'inégalité "inacceptable" des temps de parole des formations politiques ivoiriennes à la télévision et à la radio nationale. À chaque occasion qui lui est donnée par les médias étrangers dont *Radio France Internationale* et *France24*, Alassane Ouattara exprime son regret sur la politique médiatique de Laurent Gbagbo qui, selon lui, a érigé en propriété privée, la radio et la télévision d'État, financées par le contribuable.

L'une des conséquences du phénomène de *l'Étatisation de l'information* en Côte d'Ivoire évoquée par Laurent Suzanne (1970), est la dépendance des journalistes à l'État. En effet, la libéralisation de l'espace médiatique intervenue au mois mai 1990 n'a pas suffi à accélérer le processus de professionnalisation du métier de journalisme. Les journalistes qui, depuis le parti unique d'Houphouët-Boigny, avaient pour mission d'accompagner le gouvernement parfois au détriment de l'intérêt des citoyens, ont pris à ce titre le statut de fonctionnaires d'État (Diabi, 2000). Cela a favorisé une relation de suivisme et de clientélisme des journalistes à l'égard du pouvoir d'État. Dès lors, « *la consanguinité* »<sup>61</sup> entre médias et politique soulignée par Dominique Wolton (1999), déjà incontestable dans les grandes

---

<sup>60</sup> Cette réforme n'a pas pu changer grand-chose dans les faits en ce sens que les journalistes sont toujours arrêtés et emprisonnés en Côte d'Ivoire. Pire, certains sont même assassinés. L'exemple de Guy André Kiffer, journaliste d'origine franco-canadienne assassiné lors de son enquête sur la filière café-cacao sous le régime de Laurent Gbagbo lui-même, en est un exemple.

<sup>61</sup> Dans un entretien que Dominique Wolton a accordé à Denis Lafay du journal *La Tribune*, le premier novembre 2012, Dominique Wolton évoque cette relation de complicité trop étroite entre journalistes et politiques particulièrement sous le gouvernement Sarkozy.

démocraties, se renforce en Côte d'Ivoire. Cette relation qui parfois sacrifie la déontologie et l'éthique journalistique, au profit d'ambitions quelquefois personnelles, se perçoit à travers le versement aux journalistes de pots- de -vin ou de « dessous de tables », par les politiciens en quête de notoriété. En effet, le phénomène du *per diem*<sup>62</sup> qui peut prendre diverses appellations selon les pays en Afrique de l'Ouest, est un frein à la professionnalisation de la presse ivoirienne. Les journalistes eux-mêmes dans leur ensemble reconnaissent l'impact négatif de cette pratique sur la profession et accusent les conditions salariales peu favorables dans lesquelles ils exercent. Néanmoins, cette question n'a été abordée ni dans les travaux en atelier, ni au cours des conférences plénières lors du colloque international sur la liberté de la presse tenu les 5 et 6 octobre 2015 à Abidjan (cf. annexe 30). Malgré l'adoption en 2012, de la Convention Collective concernant la grille salariale des journalistes professionnels (cf. annexe 17), cette épineuse question de *per diem* reste une gangrène dans la pratique du journalisme en Côte d'Ivoire. Il n'est pas rare de rencontrer à Abidjan ou dans d'autres villes du pays, un technicien de radio, ou un stagiaire qui couvre un événement en qualité de reporter pour un journal ou pour une station de radio. Le reportage n'est plus, de ce fait, motivé par l'importance du sujet, mais plutôt par le pouvoir d'achat de l'organisateur de l'événement. Dès lors, le journaliste traite le sujet en fonction du traitement pécuniaire dont il a bénéficié (50 000 francs CFA pour les journalistes de la télévision, soit 90 euros, et 10 à 30 000 francs CFA pour la presse écrite, soit 35 euros). Pour les journalistes de radio de proximité (si l'événement est apolitique), le *per diem* varie de 5 à 10 000 francs CFA (10 à 20 euros). À cet effet, il faut préciser que seuls ont droit au *per diem* les journalistes qui ont reçu une convocation ou une lettre de demande de couverture médiatique de l'événement, lettre sans laquelle le journaliste est considéré comme un imposteur ou un « rat<sup>63</sup> » dans le jargon médiatique. Quelques illustrations permettent de conforter cette fonctionnalisation des journalistes en Côte d'Ivoire. Les deux exemples qui suivent concernent le cas de deux journalistes du quotidien *Le Patriote*, journal proche du Rassemblement Des Républicains (RDR), parti d'Alassane Ouattara. En effet, lors d'un séminaire de renforcement de capacité des journalistes politiques à Abidjan,

---

<sup>62</sup> Le *per diem* se rapporte à une somme d'argent qui varie de 10.000 à 30.000 FCFA pour les journalistes de la presse écrite et 5000 et 15000 pour les radios de proximités (communales comprises) et enfin de 30.000 à 50.000 pour les journalistes de la RTI. Ce geste vise à exercer une force morale sur le journaliste afin d'avoir de sa part un traitement de l'article en faveur de la structure organisatrice de l'événement pour lequel le journaliste a reçu le *per diem*.

<sup>63</sup> Est qualifié de « Rat » un journaliste sans rédaction. Il collecte les informations en parcourant les lieux d'événements, pour bénéficier du « Per Diem ». Dans ces cas, l'information qu'il collecte n'est pas publiée.

initié par l'organisation internationale OSIWA<sup>64</sup> en octobre 2015 (cf. annexe 31), un journaliste témoigne à avoir reçu un mandat de la part d'un militant de son parti politique, le RDR, afin de détruire les résultats de l'élection législative concernant l'une des communes de la ville d'Abidjan. Mission qu'il affirme avoir exécutée par ignorance et sans tenir compte du contexte particulièrement explosif de cette élection de 2015. Le second, du même quotidien (*Le Patriote*), a témoigné au cours d'un reportage en juillet 2015, à avoir disposé d'importantes informations : sur le chemin de son travail, il aurait reçu un appel téléphonique de la part d'un Ministre qui lui aurait demandé de ne pas diffuser des informations en sa possession. Demande à laquelle le journaliste dit avoir satisfaite en acceptant le compromis avec le Ministre sans préciser ce qu'il a reçu en contrepartie.

Le clientélisme entre journalistes et politiques n'épargne pas les responsables des associations de journalistes et de structures de régulations et d'autorégulations des médias en Côte d'Ivoire. Les autorités politiques, pour s'assurer du soutien de ces structures, n'hésitent pas à procéder directement à la nomination des dirigeants pour certains et à apporter leur soutien à d'autres. Le Président actuel de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), Moussa Traoré, est perçu par certains de ses confrères comme une "marionnette" du pouvoir Ouattara. Au cours de l'Assemblée Générale de 2016, Moussa Traoré, malgré l'accusation de corruption<sup>65</sup> dont il a été l'objet notamment par son adversaire Coulibaly Vamara, a réussi à mobiliser les médias d'États autour de sa candidature. En dépit de ses appels insistants en vertu de l'application de l'article 5 du règlement intérieur de l'Union et ce afin de voir la candidature du Président sortant retirée, Vamara a lui-même failli se faire expulser de la salle de l'Assemblée Générale. Ce type d'exemple qui n'est pas rare en Côte d'Ivoire est un indicateur de la pratique journalistique souvent qualifiée d'anti démocratique. À l'image des journalistes qui, dans leur Union (UNJCI), sont loin d'être un exemple de démocratie, le système médiatique et politique ivoirien, dans son état actuel, est le présage d'une situation démocratique fragile. Aussi longtemps que le clientélisme et le suivisme sont au centre des relations médias politiques, l'émergence d'institutions politiques fortes paraît utopique comme l'ont démontré

---

<sup>64</sup> Open Society initiative for West Africa est une organisation présente dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest.

<sup>65</sup> Selon ses accusateurs, le Président sortant, Moussa Traoré, aurait reçu en 2015, des mains d'un (e) Ministre une importante somme d'argent afin de faire pression sur un journaliste qui, depuis quelques temps, publie des articles "genants" concernant le ou la Ministre. Toujours selon ses accusateurs, le Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, aurait accepté cette proposition puisque peu après, le journaliste détenant des informations sur le (la) ministre aurait cessé de publier des articles concernant cette autorité politique. Même si cette affaire est restée non élucidée, faute de preuves concrètes, la crédibilité de Moussa Traoré a tout de même été entachée.

les deux chercheuses en sciences politique, Rut Diamint et Laura Tecdesco (2016) dans l'ouvrage collectif *Leaders et leaderships dans les démocraties contemporaines* sous la direction de Morgan Donot, Darío Rodríguez et Yeny Serrano. Ce genre de situation sociopolitique qui constitue un frein à l'instauration de la démocratie est aussi qualifié de « *lieu du politique* » par le linguiste Wander Emediato De Souza (2016). Selon l'auteur, le « lieu du politique » est entendu comme le domaine de construction des leaders politiques et de leurs stratégies. C'est aussi un cadre au sein duquel règnent des interactions, quelque peu clientélistes, entre médias et politique. Le journaliste, dans ce rôle de fonctionnaire d'État ou au service d'une formation politique, se fait ainsi anti-citoyen dans le traitement de l'information et contribue, de cette manière, à la construction de la nature ascendante de l'information (Diabi, 2000). Les préoccupations des citoyens sont absentes dans l'actualité si ce n'est à des fins politiques et propagandistes. La Radiodiffusion Télévision Ivoiriennes (*RTI*) est ainsi devenue un instrument de conquête et de contrôle aux mains des pouvoirs politiques qui se succèdent depuis l'Indépendance. Pour mieux s'approprier ce pouvoir, Alassane Ouattara, dès son arrivée au pouvoir en avril 2011, a accordé une retraite anticipée à plus de 50% de l'effectif de la *RTI* (composé de 800 employés), avant de procéder à un nouveau recrutement. Ces nouveaux employés de la *RTI* sont essentiellement les mêmes qui ont travaillé comme bénévoles à la télévision de Côte d'Ivoire (*TCI*<sup>66</sup>), créée par Alassane Ouattara lors de la crise postélectorale qui l'a opposé à Laurent Gbagbo de novembre 2010 à avril 2011. Alassane Ouattara a ainsi accordé une attention particulière à la *RTI* en nommant Brou Aka Pascal comme directeur général. Ce dernier a été renvoyé de ce poste quelques mois après sa nomination pour n'avoir pas veillé à ce qu'une équipe de reportage assure la retransmission sur les antennes de la télévision nationale du retour d'un voyage à Paris du Président Alassane Ouattara en fin d'année 2011. L'autre conséquence de cette omniprésence du chef de l'État dans la gestion de la *RTI* est le refus de certaines populations (en général opposées au pouvoir), à suivre les programmes de ces médias d'État. Ainsi, la *RTI*, tout comme la presse privée, s'éloigne des besoins réels des populations par cette course effrénée aux parrainages politiques. Cependant, depuis 2020, avec la mise en œuvre effective du projet de libération de l'espace audiovisuel, il est à noter l'existence d'une dizaine de chaînes en Côte d'Ivoire. Ces chaînes

---

<sup>66</sup> Face aux différents appels à la mobilisation citoyenne du camp Gbagbo, président sortant, Alassane Ouattara a trouvé nécessaire de créer sa propre chaîne de radio et télévision dans les locaux du Golf hôtel où il s'est réfugié avec sa famille politique (RHDP). Les jeunes qui ont suivi Ouattara dans cet hôtel et qui ont des qualifications en Communication ont animé cette chaîne de radio et télévision durant la crise, à savoir novembre 2010 à avril 2011.

qui, pour la plupart, demeurent assez limitées en matière d'information peinent à assurer le rôle de contre-pouvoir faute de ressources techniques et humaines adéquates, exceptée la Nouvelle Chaîne Ivoirienne<sup>67</sup> (NCI). De ce constat, ressort, semble-t-il, la nécessité d'émergence d'un espace médiatique citoyen avec les radios communales.

### **2.2.5 La censure médiatique en Côte d'Ivoire et en Afrique : un héritage du système colonial ?**

Si le climat politique et médiatique semble tant précaire (séquestrations, emprisonnements et parfois assassinats de journalistes), en Afrique de manière générale et en Côte d'Ivoire en particulier, c'est aussi et surtout parce que l'Afrique subsaharienne a hérité de cette pratique de censure du système colonial (Tudesq, 1995). Cette réflexion de Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine de 1897 à 1902, est révélatrice de la stratégie politique de la France à l'égard de ses colonies :

*« Rien n'est à dédaigner lorsqu'il s'agit de gouverner, c'est-à-dire de conduire les hommes, de faire servir à la fois leurs qualités et leurs défauts, leurs passions, leurs intérêts particuliers, leurs vanités même, à la poursuite du but commun, à l'œuvre d'intérêt général que l'on a en vue » (Lorin, 2009 : 25).*

La censure des publications dans toute l'Afrique Occidentale française (A.O. F) a connu plusieurs manifestations en fonction de la tension sociale et politique qui a régné. Ainsi, le décret du 4 août 1921 signé par le Ministre français des colonies, Albert Sarraut, interdit la diffusion de publications par les Africains ou les étrangers mettant en cause le système colonial. Ce décret prévoit une sanction contre les commanditaires des révoltes envers l'autorité coloniale. « *La publication de tout journal ou écrit périodique rédigé en langue indigène ou en langue étrangère ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation préalable du gouverneur général* » (Tudesq, 1995 : 35). À partir de la loi française du 29 juillet 1881 avec comme contenu principal la « *Défense d'afficher* », les nouveaux dirigeants d'après l'Indépendance ont alors compris qu'il fallait user des mêmes attitudes d'hostilité à l'égard de la presse privée qui, désormais, n'a d'autres sujets d'actualité que la critique parfois non constructive à l'encontre de l'État. En Côte d'Ivoire particulièrement, on évoque surtout le rapprochement du Président Houphouët-Boigny avec le Parti Communiste Français en qualifiant cette collaboration politique de "centralisme démocratique" à une période où la lutte pour l'Indépendance devait

---

<sup>67</sup>La chaîne de télévision NCI est fondée par la première Dame, Dominique Ouattara.

pousser à un durcissement de ton entre colonisateurs et colonisés. L’Historien Thibaut Simonet (2010) analyse cette relation de complicité du Président Houphouët-Boigny avec la France et l’impact de cette collaboration sur le climat politique ivoirien durant la période spécifique de 1958 à 1965. À titre d’illustration, la constitution élaborée dans le cadre de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 dite *loi Cadre Defferre* a prévu la liberté de la presse dans les colonies. Cependant, les nouveaux pouvoirs qui ont été installés à partir de 1960, se sont plutôt référés à la loi de 1881, assez hostile aux critiques à l’égard du système colonial. Dès lors, l’histoire des médias en Côte d’Ivoire commence et évolue avec ce climat de méfiance et de défiance. La chercheuse en sciences politiques, Suzanne Laurent (1970 : 431) a assez bien décrit cette relation médias-politiques en ces termes : « *la politique du secret oppose au journaliste un mur de silence chaque fois qu’il veut traiter un sujet national qui sort de l’ordinaire* ».

## **2.2.6 La perte d’audience des chaînes de radios et de télévisions nationales**

De la dépendance accrue des journalistes des médias d’État et de la presse privée aux politiques, résulte la perte de l’audience de la RTI. Cette baisse du degré de confiance entre les populations et la RTI met en lumière plusieurs facteurs. D’abord, les participants aux quelques débats initiés par la RTI sur la politique publique du Président sont soigneusement sélectionnés. Ce sont, en général, les personnalités politiques ou de la société civile proches du parti au pouvoir. C’est le cas de l’émission « *Le débat de la RTI* » présentée par Lanciné Fofana<sup>68</sup>. C’est un magazine d’une heure qui a lieu tous les quinze jours et qui aborde comme sujets, la politique, la culture, l’économie. *Le débat de la RTI I* reçoit des universitaires, des organisations de la société civile, des politiques. En revanche, l’objectivité et la neutralité restent difficilement perceptibles dans cette émission. En effet, depuis sa création en 2013, l’émission ressemble plus à des échanges entre alliés qu’à un cadre de discussion et d’analyse de l’actualité nationale. Ce manque d’homogénéité idéologique des invités ou des participants montre un handicap de légitimité de cette émission auprès de l’opinion nationale. Par exemple, le numéro du 25 avril 2018, qui a porté sur « *la crédibilité de la société civile ivoirienne* », a reçu des invités issus des organisations qui elles-mêmes sont en manque de notoriété sur le plan national. Là où des participants issus des structures plus connues comme La Ligue de Droit d’Homme, l’Union Fédérale des Consommateurs de Côte d’Ivoire auraient pu permettre de mieux jauger le rôle

---

<sup>68</sup> Lanciné Fofana est l’un des rares journalistes ivoiriens à avoir survécu aux différents gouvernements depuis le coup d’État du 24 décembre 1999. Sa position relativement distante des différents pouvoirs qui se sont succédé lui a valu une constante au sein de la R.T.I en qualité de journaliste présentateur de journal.

de la société civile dans le jeu sociopolitique, le débat du 25 avril 2018 a été une discussion amicale comme tout autre. Consciente des récurrentes critiques de l'opinion publique au sujet du manque d'objectivité dans cette émission (*Le Débat de la RTI*), la direction de la télévision d'État a effectué un réajustement de contenu en y intégrant davantage des sujets de culture et d'économie. En revanche, la RTI a initié un autre magazine de 90 minutes intitulé *Le Débat politique*, dont le premier numéro a été enregistré le 3 décembre 2019. Présentée par Sylvie Touré, ex-journaliste sportif et Thomas Bahinchi, un journaliste parmi les rares à pouvoir conserver son poste à la RTI, la nouvelle émission a eu du mal elle aussi à mobiliser l'attention des téléspectateurs. L'institution de cette nouvelle émission peut faire penser à une stratégie de dissuasion de l'opinion publique. Mais le problème avec l'émission *Le Débat politique* est son format différé, c'est-à-dire sa diffusion après l'enregistrement. C'est d'ailleurs ce qui a créé la méfiance notamment au sein des partis de l'opposition. Par exemple, le groupe parlementaire PDCI a décliné une invitation de participation à l'émission du vendredi 24 avril 2020, en évoquant son manque de confiance à la RTI parce qu'il n'y aurait pas de diffusion en direct.

L'autre exemple qui s'est inscrit dans la même optique est l'émission *En toute franchise*, un magazine mensuel de la RTI animé par Brou Aka Pascal, magazine qui se veut un espace de questions-réponses entre le journaliste et des personnalités politiques. Comme l'indique son intitulé, cette émission magazine suppose un jeu de questions directes avec des réponses toutes aussi franches. Dans sa logique, *En toute franchise* est supposée aborder tout type de sujets avec l'invité qui, lui, est tenu de répondre sans faux-fuyant. Mais, en pratique, ce jeu de franchise est loin d'être joué tant dans le choix des invités que dans le déroulé de l'émission. Comme on peut le constater à travers ses différentes éditions depuis 2013, cette émission semble davantage être un théâtre de "dédouanement" de politiques proches du pouvoir et en mal de légitimité auprès de l'opinion nationale. Dès lors, les attentes des téléspectateurs sur la vie sociopolitique des invités demeurent non satisfaites. Ainsi, en dehors de Laurent Dona-Fologo, ex-Secrétaire Général du PDCI, avec lequel le journaliste a fait le tour des grandes questions que se posent les Ivoiriens, les autres invités ont réussi à ressortir de l'émission sans que le journaliste n'aborde de questions pouvant faire polémique. Concernant Laurent Dona-Fologo, le sujet le plus sensible, savoir sa vie et sa carrière politique, a toujours concerné son passage d'un parti politique à un autre depuis le coup d'État militaire du 24 décembre 1999 (contre sa formation politique d'origine, le PDCI). Laurent Dona-Fologo, ex-Ministre de l'information d'Houphouët-Boigny, a rejoint le FPI et a été assez proche de Laurent Gbagbo de 2002 à 2010. Mais contre toute attente, à l'approche de l'élection présidentielle de



2010, Laurent Dona-Fologo a créé sa propre formation politique avant de se rallier à la « Majorité Présidentielle », coalition politique ayant porté la candidature de Laurent Gbagbo au second tour de l'élection de 2010. Avant son décès le 5 février 2021, Laurent Dona-Fologo s'est montré de plus en plus proche d'Henri Konan Bédié, Président de son ex-parti politique, le PDCI avec lequel les médias locaux ont annoncé avoir eu plusieurs rencontres dans le cadre d'une tentative de réconciliation entre les deux hommes. Or, de 2012 à 2016, le même Laurent Dona-Fologo a été assez proche du Président Alassane Ouattara et a même soutenu son action politique en le qualifiant de « grand bâtisseur ». Ce parcours quelque peu atypique de cet homme politique lui a valu de multiples critiques remettant en cause son intégrité en termes de convictions et de choix politiques. En outre, si avec Laurent Dona-Fologo, le journaliste a pu faire le tour des sujets sensibles, l'invité du 28 juin 2013, Hamed Bakayoko, ex-premier Ministre d'Alassane Ouattara et cadre du RDR (décédé en mars 2021), n'a pas connu le même traitement. Or, la polémique était assez vive au sujet des relations entre Hamed Bakayoko et la rébellion, notamment sur ses relations personnelles jugées quelquefois tendues avec Soro Guillaume, l'ex-secrétaire général de la rébellion. L'opinion publique nationale a semblé avoir été déçue par cette émission du 28 juin 2013, censée être l'occasion de faire la lumière sur des questions parfois classées secret défense. Ainsi, l'intitulé *En toute franchise* a eu du mal à faire écho auprès de l'opinion publique dans ce contexte particulier de réconciliation nationale post-crise.

L'autre facteur de la perte de crédibilité de la *RTI* est la coloration ethnique assez poussée de son personnel qui prend davantage la couleur ethnique du Président de la République en poste. Par exemple, depuis 2011, les populations du Nord de la Côte d'Ivoire constituent la majorité du personnel de la *RTI* après le nouveau recrutement effectué à la fin d'année 2011. Il est alors compréhensible que les réalités quotidiennes des populations rurales et des petites villes fassent rarement la « Une » des journaux télévisés ou radiodiffusés. Ainsi, le sentiment de fierté nationale qu'ont procuré aux Ivoiriens la télévision et la radio dans les années 1970 a été transformé au fil des années en suspicion et méfiance généralisée (Laurent, 1970). Dès lors, ce sont les médias étrangers qui ont eu davantage de notoriété auprès des citoyens en recherche d'informations « fiables », « équilibrées » et « impartiales ». En l'absence de toutes indications statistiques<sup>69</sup>, la forte concurrence des télévisions et radios étrangères a eu des effets dans cette baisse d'audience de la *RTI*.

---

<sup>69</sup> Les études sont d'ailleurs rares sur le taux d'audience de la radiodiffusion et la télévision ivoiriennes. Il est cependant indéniable qu'en raison de la mondialisation, avec l'influence des télévisions et radios étrangères

# Carte n° 1 : Les grandes villes de Côte d'Ivoire



Source : Division géographique du ministère ivoirien des affaires étrangères, juillet 2014

Seulement, un autre problème persiste : est-ce que les médias étrangers essentiellement français (*TV 5, France 24, Radio France Internationale*) et les télévisions panafricaines (*Africa 24, Voix Africa*) en plus de la *BBC*, peuvent rendre compte des réalités

combinée au contexte de tension politique, la *RTI* n'a plus la même crédibilité qu'entre 1970 et 1990 dans le paysage médiatique.

sociales auxquelles les populations des zones rurales sont confrontées ? Afin de rééquilibrer la balance en matière d'audience vis-à-vis des médias étrangers, les autorités ivoiriennes ont, depuis 2014, renforcé la décentralisation des services de reportages de la *RTI* dans les villes d'Abengourou (à l'Est, proche de la République du Ghana), de Man, (à l'Ouest, ville frontalière entre la Guinée et le Libéria), de Korhogo (au Nord, ville frontalière avec le Mali et le Burkina Faso) (voir carte n°1). Cet effort de décentralisation des médias d'État a visé notamment à faire remonter le plus rapidement possible les informations de ces zones assez éloignées vers la capitale. Cette action n'a cependant pas pu renforcer ou rehausser l'image de marque de la *RTI* comme espérée. De plus, la perte de crédibilité des médias d'État a "fortement" affecté le groupe *Fraternité Matin*, avec l'ensemble de ses services (édition, formation et publication de journaux). En effet, fondé en 1964 par le parti unique pour assurer la mission d'information de l'État vers le citoyen, le quotidien *Fraternité Matin* traverse une crise financière depuis 2015. Selon l'état des lieux dressé par la direction de *Fraternité Matin*, le quotidien gouvernemental souffre des problèmes suivants : mévente du journal papier, surnombre d'employés et manque d'adaptation du journal au nouveau contexte technologique duquel résulte une perte de six millions d'euros de 2012 à 2017.

Pour tenter de résoudre ce problème de crise économique, l'État de Côte d'Ivoire a procédé en novembre 2018, à une annulation de dettes d'environ sept millions cinq cent mille euros. En plus de cette remise de dettes, le gouvernement ivoirien a investi un peu plus de six millions d'euros et a recommandé en retour, des réformes adéquates au nombre desquelles la vague de licenciements et de départs volontaires a touché 155 personnes sur un total de 339 employés. L'autre solution proposée par la direction du quotidien *Fraternité Matin* est la mise place de *Frat-Mat Digital* en septembre 2020, une application numérique visant à renforcer la visibilité numérique du journal, en plus du site d'information *Frat-Mat info*.

### **2.3 Historique des projets de développement initiés au moyen des médias audiovisuels par l'État ivoirien**

Envisager les radios communales (de proximité) comme des instruments d'instauration et de consolidation des valeurs démocratiques en Côte d'Ivoire est loin d'être un projet exotique. La question des projets de développement, en général, sur le continent africain suscite de vives réactions sur le niveau d'implication des populations dans ces projets. Au regard des échecs constatés par la Banque Mondiale, notamment dans son rapport de 2004

relatif au développement, il paraît important à ce niveau de notre thèse de faire un succinct rappel des expériences sur des projets initiés en Côte d'Ivoire au moyen des médias. En effet, le manque de résultats des projets d'envergure censés porter un coup d'accélérateur au processus de développement de manière générale en Afrique ont amené quelques analystes dont le chercheur en sciences de l'information de la communication, Hugues Koné (1995), le linguiste Henry Tourneux (2008), et le sociolinguiste Roger Camille Abolou (2008) à rechercher des solutions dans les questions liées aux langues africaines. L'une des préoccupations majeures dans cette problématique demeure la suivante : quelle peut être la langue dans laquelle les populations dites « pauvres » peuvent faire entendre leurs voix ? En effet, Henry Tourneux dans son ouvrage *Langage, langues et cultures d'Afrique Noire* (2008), souligne la corrélation entre pauvreté et dépendance communicationnelle à laquelle est confrontée la population « pauvre » d'Afrique. Il attribue cette défaillance communicationnelle et linguistique à la diversité ethnique qui empêche l'élaboration des projets de développement dans une langue locale afin de permettre une plus grande implication des populations modestes ou « pauvres ». Tourneux revient ainsi sur les deux positions relatives à ce problème de fragmentation linguistique.

D'une part, il s'agit de la thèse panafricaniste qui réclame une seule langue à l'échelle du continent africain. C'est la problématique du choix d'une langue unique parmi les milliers que compte le continent. D'autre part, la question de la durabilité communicationnelle préconise la connaissance des préoccupations locales exprimées dans une langue locale. L'auteur prône aussi l'égalité dans l'accès à l'information entre pauvres et riches et entre Nord et Sud. Cette implication des langues africaines dans le processus de développement est également abordée par Abolou Camille Roger dans *Langues africaines et Développement* (2008). La question d'unicité linguistique peut s'avérer secondaire dans nos travaux de recherche, mais le contexte linguistique particulier<sup>70</sup> en Côte d'Ivoire, en dépit de la pluralité linguistique rappelée dans ce chapitre 2, (le facteur culturel de l'importance de la radio), permet d'entrevoir une implication nationale dans un projet qui vise la démocratisation de l'information et de la communication. Le rappel des projets déjà initiés en Côte d'Ivoire par le biais de la radio semble, dès lors, opportun. En effet, dès son accession à la souveraineté internationale, l'État ivoirien a entrepris plusieurs projets innovants afin de faire face à son environnement dominé par l'analphabétisme, le manque de main d'œuvre qualifiée et surtout le poids souvent trop lourd de certaines

---

<sup>70</sup> Il s'agit de l'usage assez courant de la langue française malgré la pluralité ethnique (60) dans le pays. La langue française est parlée couramment même dans les villages.

pratiques socioculturelles hostiles au développement. Nous allons essayer de présenter ici trois projets qui ont été initiés *via* des médias pour accompagner le processus de développement en Côte d'Ivoire, en relevant non seulement les facteurs qui ont contribué à leur réussite mais aussi ceux qui ont constitué des indicateurs d'échec.

### **2.3.1 Le projet « Opération Alpha » de 1962**

À l'origine de ce projet, il y a le Syndicat National des Entrepreneurs et Industriels du Personnels d'Encadrement de Côte d'Ivoire qui a demandé au Centre de formation et de Perfectionnement d'organiser un cours d'initiation au français parlé, de lecture et d'écriture, le but étant de préparer les ouvriers qualifiés au concours de formation professionnelle dans le secteur de l'industrie (Laurent, 1970). Ce projet entre dans le cadre de la grande initiative de l'UNESCO visant à s'appuyer sur des effets dissuasifs des médias audiovisuels dont la radio pour porter un coup d'accélérateur au processus de développement dans les pays dits « en développement ». Dans le cadre de la Côte d'Ivoire, il s'agit également de mesurer l'impact<sup>71</sup> de la télévision dans le domaine de l'éducation des adultes, notamment ceux des zones rurales. C'est une expérience qui a, d'abord, été mise en œuvre à Dakar, au Sénégal en 1962. Le projet initié par l'UNESCO a bénéficié de l'assistance technique de la France. Huit maquettes d'émission de toutes sortes ont été réalisées à cet effet, couvrant l'éducation, le français parlé, la lecture et l'écriture. L'expertise française qui a été soutenue par des conseillers pédagogiques ivoiriens a permis d'assurer la formation des animateurs nationaux, la base technique du projet étant logée à Paris. La réalisation effective (après élaboration) a été confiée aux services du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Populaire (JSEP) de Côte d'Ivoire. Planifiée en trois phases essentielles, la première a consisté à restreindre le nombre de participants à 25 élèves. En raison d'un résultat largement satisfaisant, la deuxième phase a touché 250 élèves pour la seconde année et s'est soldée par un résultat qualifié d'« excellent » (Laurent, 1970 : 439). La troisième année, c'est-à-dire la période 1965-1967, a été assez rassurante par rapport aux résultats précédents. Elle a concerné 1200 téléspectateurs dans les 23 centres d'alphabétisation ouvrière d'Abidjan et dans les centres de l'intérieur du pays, soit une vingtaine de centres répartis en fonction des possibilités de réception. L'évaluation en 1967 de cette expérience a montré que 75% des candidats se présentant à l'examen atteignaient un niveau de lecture courant. L'expérience portant sur le français parlé a porté sur la méthode

---

<sup>71</sup> Jean Meyer, *Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, Projet IVOIRINF 2* rapport du 15, novembre 1968.

télévisée de l'enseignement selon le contexte local. Le contenu du programme d'enseignement était constitué de sketches tournés par des acteurs locaux et présentés au public, suivis d'explications des agents préalablement formés dans le cadre de l'opération. Le programme a été diffusé cinq fois par semaine sous la forme d'une émission de 1h15 minutes, du 9 novembre 1964 au 19 mai 1965, soit au total 138 émissions (*Ibid.*). Malgré ces bons résultats, le projet a été arrêté du fait de son coût de réalisation jugé trop élevé. Le coût élevé peut être expliqué par plusieurs facteurs :

- le poste récepteur lui-même était quasiment inaccessible par le citoyen modeste en 1970 ;
- le taux d'analphabètes en 1970 avait atteint 60% de la population ;
- le matériel logistique était trop cher pour la réalisation de ce projet (postes récepteurs téléviseurs, générateurs pour les zones non électrifiées, etc.).

Ainsi, le rapport de l'Unesco a mentionné l'enthousiasme manifesté par les populations pour accueillir cette nouvelle méthode d'apprentissage. Cependant, le projet a été précocement arrêté. Il est vrai que la télévision reste encore aujourd'hui un équipement de luxe dans les zones rurales en Côte d'Ivoire, ce qui n'est pas le cas de la radio. En outre, si la langue française semble couramment parlée en Côte d'Ivoire en comparaison à certains pays voisins comme le démontre le linguiste Jérémie Kouadio N'Guessan (2008) à travers son article « *Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène* », c'est en partie grâce au projet OCORA. Malgré sa courte durée, l'étude de ce projet a permis de mettre en exergue l'importance de l'audiovisuel dans tout le processus d'apprentissage dans le contexte particulier ivoirien.

### **2.3.2 Le projet OCORA de 1966**

Selon la volonté gouvernementale qui consiste à mettre les médias au cœur du processus de développement, la radio a pu être utilisée sur la base de sa puissance de persuasion. Ainsi, le projet OCORA a consisté à organiser une écoute active de la radio en groupe, c'est-à-dire, une écoute d'émission suivie d'un débat animé par un moniteur formé à cet effet. L'objectif était surtout d'utiliser la radio toute la journée afin de capter l'attention des auditeurs. Trois émissions ont ainsi été réalisées par la *RTI* avec l'aide d'OCORA<sup>72</sup>. La première émission était un magazine d'information et de sensibilisation sur les problèmes liés au monde rural « *La terre*

---

<sup>72</sup> Créée en 1955, OCORA est une référence en matière de production discographique de la radio de service public et spécialisée dans l'enregistrement et la diffusion de musique du monde.

*au Soleil* » (Laurent, 1970). Cette émission articulée autour de divers thèmes proposés par les différents Ministères concernés par le projet OCORA était diffusée à la radio vingt-quatre fois par jour en français et dans certaines langues locales. Les notions, qui renvoyaient à la modernité, étaient le principe fondateur de ces microprogrammes. Il s'agissait de faciliter le changement d'attitude par cette initiative radiophonique. L'hygiène, l'exode rural, et la modernité étaient les thèmes centraux de ces émissions. Les messages étaient par exemple, « *une mouche qui entre dans votre maison, c'est la maladie qui vous rend visite* » ou « *l'homme a besoin d'eau pour vivre, mais une eau impure est un poison pour l'homme* », « *celui qui refuse les méthodes modernes pour cultiver sa terre condamne ses enfants à la pauvreté* » ou encore « *un voyageur ne quitte pas sa maison sans bagages et un travailleur ne quitte pas son village sans être sûr de trouver du travail à la ville* » (Laurent, 1970 : 436). C'est pour renforcer l'intérêt de cette vaste politique d'éducation auprès de la population que la RTI a initié la « Coupe Nationale du Progrès<sup>73</sup> » en 1967. Il s'agissait d'une compétition structurée en deux concours. L'un regroupait les exploitants agricoles et l'autre, les sous-préfectures de toute la Côte d'Ivoire. La compétition entre les exploitants agricoles consistait à primer les meilleurs d'entre eux en matière d'amélioration de techniques culturales, d'emploi des insecticides, d'engrais, d'hygiène et d'éducation des enfants. En ce qui concerne la compétition entre les sous-préfectures, il s'agissait de récompenser celle qui, au cours de l'année, avait fait le plus d'efforts dans les domaines agricole, animal, de l'hygiène, de l'éducation, de l'habitat et de l'entretien des routes. Pendant que le premier encourageait l'effort individuel, le second, quant à lui, stimulait l'engagement collectif. Les prix ont été essentiellement en nature : construction de barrages, défrichement de plusieurs hectares de forêt, construction ou réhabilitation d'écoles, etc. La RTI (radio et télé) a joué un rôle de diffuseur concernant des astuces nécessaires pour la victoire des concurrents comme l'indique Suzanne Laurence (1970 : 436).

*« Il s'agit moins d'enseigner que de cautionner l'action surplace des agents de l'État, (sous-préfets, agents de l'agriculture, instituteurs, infirmiers, etc.) avec l'impact de la RTI. Il faut donc susciter un climat de confiance et de dynamisme en jouant sur l'émulation créée par le concours. Cette émulation est entretenue*

---

<sup>73</sup> Pour réussir à promouvoir son projet de pays à vocation agricole, le Président Houphouët-Boigny a encouragé les initiatives visant à instaurer une émulation entre paysans. La coupe nationale du progrès tout comme le prix du plus grand producteur café cacao jusqu'en 2003, attribué à Sansan Kouao dans l'Est de la Côte d'Ivoire, témoignent de cette volonté de l'État de booster le développement.

*par les reportages effectués chez les concurrents mettant en valeur les efforts entrepris et les réalisations effectuées ».*

En dépit du succès incontestable de cette initiative, l'État s'est trouvé obligé d'y mettre un terme, faute de moyens comme pour toutes les autres initiatives. Les carences liées notamment à la réception, faute de postes récepteurs et d'autres coûts dont celui lié au frais de formation des moniteurs, ont été à la base de cet abandon.

### **2.3.3 L'opération « télé-clubs » de 1967 et « L'Opération riz » des années 1970**

La vague d'initiatives des années 1960-1970 a eu pour objectif spécifique de booster et d'accélérer le processus de développement en Côte d'Ivoire, ce qui devait impérativement passer par un changement profond des mentalités jugées trop traditionalistes. Ces deux autres projets, à savoir l'opération « télé-club » et l'opération « riz », visaient ce même objectif. L'expérience télé-club s'est inscrite dans le cadre général de la télévision éducative destinée au grand public. Sa mise en œuvre s'est effectuée avec un réseau télé-club de treize points de réception dont huit avaient un fonctionnement régulier. Le public rural, cible primaire de cette expérience, n'a été atteint à 100% que pour trois types d'apprenants parmi l'ensemble des groupes sociaux sélectionnés dans le cadre du projet (Laurent, 1970). L'expérience a eu pour support une série d'émissions intitulée « *Aujourd'hui et demain* » avec une émission hebdomadaire de 25 minutes, (soit 20 émissions réalisées entre le 13 janvier et le 9 juin 1967). L'opération consistait à diffuser des émissions télévisées sous la forme de magazine traitant des informations portant sur l'éducation civique, l'agriculture, l'hygiène et bien d'autres secteurs. Les personnes ne sachant ni lire ni écrire étaient plus particulièrement visées par ce programme. Dans sa mise en œuvre pratique, des traducteurs ont été chargés de commenter les émissions sur les lieux de réception en langues locales. Le public groupé en télé-club au village a reçu un guide de discussion sous la supervision d'animateurs formés à cet effet qui devaient, après chaque séance, faire des rapports sur les résultats obtenus.

« L'opération riz », quant à elle, s'est voulue une expérience suivant ce même ordre d'idée. Il s'agissait d'une émission télévisée de 15 minutes à l'adresse des riziculteurs. Des moyens de réception équipés de groupes électrogènes étaient installés dans les villages choisis pour l'expérimentation. Comme pour les autres initiatives, les moniteurs rizicoles de la société S.A.T.M.A.C.I en assuraient le déroulement pratique sur le terrain. Cette initiative a permis, en effet, d'accroître la production de riz de 303 000 tonnes en 1969 à 315 000 tonnes en 1970



uniquement pour la variété de riz local dénommé « *Paddy* » (Laurent, 1970). Ces diverses expériences ont connu une relative réussite avec ces moyens audiovisuels bien que la radio et la télé aient été perçues comme des équipements de luxes et coûteux avec une accessibilité assez limitée à cette époque. Aujourd'hui, avec les avancées technologiques, envisager un projet aussi important en Côte d'Ivoire semble plus optimiste. Les différentes méthodes, comme l'écoute groupée suivie de discussions qui cadrerait parfaitement avec l'esprit communautaire africain, ont pu être d'importants indicateurs d'évaluation pertinente de la radio au sein des communautés villageoises. Par ailleurs, les causes d'abandon de ces projets qui pourtant ont tous connu de réels succès, se résument aujourd'hui au manque d'équipements, de personnels qualifiés, d'un environnement de réception peu commode (trop fort taux d'analphabètes : plus de 60% à cette époque contre 47% aujourd'hui). À ces indicateurs, on peut ajouter l'ouverture d'esprit de la jeunesse y compris celle de la campagne, grâce aux médias étrangers, à l'Internet en 2G et 3G fourni par des compagnies de télécommunication (Orange-CI, Moov-CI et MNT-CI).

De manière générale, l'Afrique a ses méthodes de communication qui lui permettent de créer et de consolider les rapports sociaux (ÉKambo, 2009). Mais au fur et à mesure du temps, les médias modernes ont ainsi rendu désuets les instruments traditionnels de communication en Afrique. La radio, par son caractère oral et son coût d'acquisition et d'usages suffisamment commodes aux réalités du continent, se présente aujourd'hui comme le média approprié pour la communication sociale au sein de la population. Aussi, le débat sur les méthodes d'usage des médias en Afrique a favorisé l'émergence d'une restriction fonctionnelle selon les époques, et le besoin des populations. Dans les années 1960, la radio a été désignée "d'outil de développement". Plusieurs études scientifiques ont contribué à conférer aux médias ce rôle "acteurs" de développement. C'est par exemple le cas des recherches de l'écrivain Daniel Lerner<sup>74</sup> et du livre du chercheur en communication, Wilbur Schramm (1964) intitulé *Mass media and national development : the role of information in the developing countries*. Les recherches de Lerner et de Schramm font suite au colloque international organisé par l'East-West Center d'Honolulu (1964). Le colloque a porté sur les enjeux de la communication sociale et son impact dans les pays en développement. Les médias ont, dès cet

---

<sup>74</sup> En 1964, Le East-West Center d'Honolulu avait réuni des experts américains et asiatiques à un séminaire autour des problèmes liés à la communication sociale sous diverses formes par rapport au changement positif dans les pays en développement. Le livre de Daniel Lerner et Wilbur Schramm comporte les points abordés par ce colloque. Il s'agissait entre autres des rôles joués par la presse, le livre, le film, la télévision, la radio, pour aider et accélérer le changement de comportement et d'attitude pour un développement rapide des pays du Tiers-Monde.

instant, été positionnés comme outils de transmission et de diffusion des connaissances et des méthodes susceptibles d'accélérer le processus du développement. L'insuffisance de résultats a conduit les décideurs (bailleurs de fonds en général) à changer de perspective dans les années 1970-1980. Stimulés par le rapport de MC Bride<sup>75</sup> (Conférence du consensus avant l'heure), les médias ont été perçus comme des instruments de domination culturels aux mains des pays du Nord. Les médias africains ont dû alors œuvrer pour la construction de l'Indépendance culturelle de leurs États. À partir des années 1980, après l'ouverture de l'espace médiatique africain à l'initiative privée, les médias sont passés d'agents du développement à acteurs de promotion de la démocratie. Cependant, cette mission de démocratisation semble avoir été mal assurée, en témoignent les crises politiques à répétition sur le continent africain parfaitement illustré par le politologue Richard Banégas (2003). Ainsi, pour faire face à cette multitude de conflits politico militaires, les médias ont depuis l'année 2000, le rôle de "médiateurs de conflit", mettant un accent particulier sur l'action des ONG internationales. En effet, depuis 2002, la présence massive de ces ONG, en Côte d'Ivoire, est l'illustration de la mise en exergue de cette mission de "médiateur de conflit". Ce tour d'horizon sur le contexte d'ancrage de nos travaux de recherche a permis de situer les raisons de la marche « *à pas de caméléon* » (*Ibid.*) de la démocratie africaine par rapport à la notion de la liberté d'expression et d'opinion mal appréhendée et peu appropriée par les gouvernants.

---

<sup>75</sup> C'est une publication de l'Unesco en 1981 conduite par la commission Internationale pour l'Étude des problèmes de Communication. Le but de cette commission était d'analyser les problèmes de communication dans les sociétés modernes dont ceux liés aux médias. Le rapport a proposé la démocratisation de la communication et le renforcement des médias nationaux afin d'éviter la dépendance vis-à-vis des sources extérieures.

## Conclusion de la première partie

Pour conclure la première partie de la thèse, il est sans doute juste de souligner les propos du politologue Dominique Reynié (1998 : 36), « *si l'on veut connaître un pouvoir démocratique comme il est, et non comme il veut qu'on le voit, ce n'est évidemment pas à lui qu'il faudrait demander ; tenant toute l'opinion, il est naturel qu'il ait ses moyens, sa vie et son travail intérieur qu'il cache à l'opinion* ». Il est alors nécessaire au regard de la situation actuelle de la démocratie en Côte d'Ivoire d'examiner à nouveau, le rôle dévolu aux médias dans le processus de développement sociopolitique. En effet, la mission d'acteurs de promotion de la démocratie à laquelle les médias sont associés semble connaître un dysfonctionnement. Le projet qui sous-tend la thèse, à savoir créer un cadre de mise en contribution des radios communales au processus de démocratisation en Côte d'Ivoire, peut ici trouver toute sa pertinence à partir de l'expérience accumulée de l'usage des médias sur le continent africain. En outre, en fondant la réflexion sur l'histoire de la naissance de la presse écrite en Afrique, plusieurs questions demeurent sans réponse à ce niveau de la thèse : quelle est la nature de la presse ivoirienne ? Quels en sont les acteurs ? Comment se présente le cadre juridique et politique qui régule l'environnement des médias en Côte d'Ivoire ? Quel est l'impact de la presse écrite sur le processus politique et sur les populations ?

À côté de la presse écrite, il y a aussi les réseaux socionumériques, Facebook en l'occurrence qui, depuis une dizaine d'années, laisse voir l'émergence d'un nouvel espace public pluriel *via* les plateformes de discussion citoyennes. Dans la deuxième partie de la thèse, nous allons examiner dans le chapitre 3 la presse ivoirienne et son impact dans le jeu politique national en focalisant la réflexion sur des éléments qui illustrent la pertinence et la nécessité d'un environnement médiatique favorable à l'expression de la diversité d'opinions. Il s'agit ensuite d'examiner dans le chapitre 4 les atouts socioéconomiques qui permettent de démontrer l'appropriation de plus en plus importante d'Internet en tant que canal de communication sociale, avec pour finalité d'étudier l'impact des réseaux socionumériques sur la participation politique.

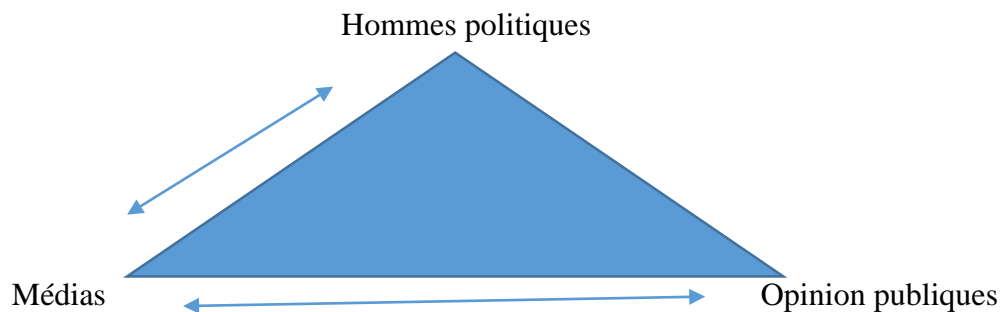
# **Deuxième partie**

La pluralité informationnelle à l'aune du rêve de démocratisation de la société ivoirienne

## Introduction de la deuxième partie

Le processus démocratique en Côte d'Ivoire se perçoit davantage entre l'État, le parti au pouvoir et les autres formations politiques dans l'opposition, avec un important rôle de relai d'information accordé aux médias (la presse écrite et la RTI). L'opinion publique ivoirienne est, dans la plupart des cas, absente quand elle est invitée à ces discussions. Elle joue, en effet, un rôle figuratif plutôt que de prendre part à la délibération. Ainsi, des « *Premières journées de Dialogue National* » de septembre 1989 aux différents Sommets (Pretoria, Lomé, Accra, Marcoussis Ouagadougou) de 2003 à 2007 et au Forum pour la Réconciliation Nationale en 2001, la société civile ivoirienne a eu peu de voix ou pas du tout dans les délibérations finales. Sur cette base, nous pouvons nous référer notamment au point de vue anthropologique de la communication politique qui se présente comme « Une mise en scène des détenteurs du pouvoir <sup>76</sup> » avec pour finalité la légitimation, voire la contestation de l'autorité (Mercier, dir, 2017 : 15). C'est ce jeu de légitimité que Dominique Wolton (2015) désigne de « *Triangle de la communication* » où le rôle et l'impact mutuels des interlocuteurs paraissent assez équilibrés dans ce jeu d'interactions.

**Tableau n° 9 : Schémas triangulaire de la communication politique**



Source : Arnaud Mercier, dir, 2015 : 38

Dans le jeu démocratique ivoirien, ce critère de légitimité semble souffrir d'équidistance quand on voit la moindre place accordée au troisième côté de ce triangle : l'opinion publique locale. Cette position médiane<sup>77</sup> dans ce triangle de la communication politique indique d'emblée l'importance des médias et le rôle quasi inexistant de l'opinion publique dans cette interaction. Mais comment expliquer objectivement ce degré d'ignorance des principes

<sup>76</sup> Arnaud Mercier (Dir), *La communication Politique*, Les essentiels d'Hermès, édit CNRS, Paris, 2017, page 15.

<sup>77</sup> L'absence de flèche indiquant le flux de communication entre les hommes politiques et l'opinion publique dans le schéma tableau n° 9 souligne le manque d'écoute et de prise en compte des aspirations des populations dans le processus de décision.

démocratiques (la contradiction, l'anticipation, la transparence, la liberté d'expression et d'opinion, etc.) dans une société où il est à noter l'existence d'un peu moins d'une centaine d'organes de presse avec plus de 100 formations politiques légalement constituées dont une liste non exhaustive est dressée dans le thèse (cf. annexes 46 et 47). Pour rechercher des éléments de réponse à cette interrogation, la deuxième partie de la thèse traite de la presse ivoirienne, de son environnement juridique et de l'impact des réseaux socionumériques sur la participation politique. Il s'agit de mieux cerner ici la nature de ce grand décalage entre la pluralité médiatique et la marche à pas de « Caméléon » de la démocratie en Côte d'Ivoire (Banégas, 2003).

## **Chapitre 3 : La presse ivoirienne et son impact sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire**

La pluralité médiatique, qui a suivi le retour au multipartisme en Côte d'Ivoire au mois de mai 1990, est aujourd'hui en 2021, dans son fonctionnement, à l'image du processus démocratique lui-même. Les pratiques électorales comme le suivisme, l'excessive violence verbale et physique, résultent sans doute de la méconnaissance des citoyens des règles démocratiques notamment des enjeux liés à une échéance électorale. Ce chapitre porte sur les caractéristiques majeures de la presse ivoirienne et de son environnement réglementaire, économique, financier et social afin de mieux examiner les causes de ce grand décalage entre la pluralité médiatique et la marche à pas de « *Caméléon* » de la démocratie en Côte d'Ivoire (Banégas, 2003).

### **3.1 Cadre réglementaire de la presse en Côte d'Ivoire**

Le cadre réglementaire de la presse ivoirienne porte à la fois sur les trois lois de décembre 1991, les organes de régulation que sont l'Autorité Nationale de la Presse, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, et les instances d'autorégulation et associatives à savoir l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie, l'Union Nationale Journalistes de Côte d'Ivoire et l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire qui, par leurs différentes actions, contribuent à assainir et à améliorer l'environnement de travail des journalistes en Côte d'Ivoire. Dans ce chapitre 3, il s'agit également d'étudier la Convention Collective des journalistes professionnels de Côte d'Ivoire et le Code de Déontologie lié au métier de journalisme.

#### **3.1.1 Les trois lois fondatrices de l'espace médiatique en Côte d'Ivoire**

Avant la promulgation des trois textes qui portent un coup d'accélérateur à la liberté d'expression, la presse ivoirienne a été implicitement régie par la loi française du 29 juillet 1881. Pour harmoniser le cadre médiatique avec celui du nouveau système (multipartisme politique), l'État de Côte d'Ivoire a adopté trois lois. Ce sont la loi n° 91-1001 du 27 décembre 1991 qui porte sur le régime juridique de la communication audiovisuelle, la loi n° 91-1033 du 31 décembre 1991 établissant le régime juridique de la presse et la loi n° 91-1034 du 31 décembre 1991 clarifiant le statut des journalistes professionnels en Côte d'Ivoire. La loi n°

91-1033 du 31 décembre 1991 qui porte sur le régime juridique de la presse a favorisé une avancée assez significative en matière de la liberté de presse en Côte d'Ivoire. En effet, la loi française du 29 juillet 1881, qui a régi la presse ivoirienne jusqu'à cette date, stipulait qu'avant toute publication de périodique, une autorisation préalable de l'autorité coloniale était nécessaire. Se servant de cette loi, le parti unique a su tenir à l'écart toute initiative de publication d'articles journalistiques sur le territoire ivoirien de 1960 à 1990. Mais la loi du 31 décembre 1991 a abrogé cette disposition à la limite autoritariste par le régime de la déclaration. Désormais, une simple déclaration auprès des autorités judiciaires suffit pour la publication de tout article de presse. La loi de 1991 proclame en son article 2 :

*« Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement après la déclaration prescrite par l'article 4. Avant la publication de tout journal ou écrit périodique, il sera fait, au parquet du procureur de la République dans le ressort duquel se trouve le siège du journal ou de l'écrit périodique, une déclaration de publication en double exemplaire.<sup>78</sup>» (Zio, 2012 : 6)*

En promulguant ces différentes lois, le Président Houphouët-Boigny ouvre, de gré ou de force, la voie au pluralisme médiatique en Côte d'Ivoire. Cependant, après 30 années de fonctionnement dans un contexte politique de parti unique, le processus démocratique ne peut prendre l'envol escompté. Les habitudes sociopolitiques tant du côté du parti unique que de celles de l'opposition qui découvrent pour la première fois la liberté d'expression et d'opinion, ne facilitent pas l'émergence d'un climat de discussion et de contradiction objective dans le jeu politique. Malgré la suppression du régime de l'autorisation au profit de celle de la déclaration, les interdictions de publication ou des emprisonnements de journalistes ne disparaissent pas pour autant. En effet, la loi du 31 décembre 1991 crée un cadre réglementaire assez flexible, jugé liberticide à la fois par certains journalistes, *a priori* proches de l'ex-parti unique, et par des hommes de loi ainsi que par des membres de la société civile non encore partisans (Zio, 2012). En fait, à partir des dispositions (articles 2 et 4) de la loi de 1991, les conditions de création d'un journal sont simplifiées si bien qu'elles ouvrent, par la même occasion, la voie aux "désordres" dans le secteur de la presse. Par exemple, les conditions de création d'un organe de presse, ayant été assouplies à partir de la loi fondatrice de 1991, favorisent l'émergence d'un pseudo journalisme dont le niveau de qualification et le professionnalisme dans le traitement de l'information restent assez limités. C'est ce problème de manque de déontologie et d'éthique que souligne Diégou Bally, journaliste romancier et ex-

---

<sup>78</sup>Moussa Zio, *Les Médias et la Crise politique en Côte d'Ivoire*, *Op.cit.* p. 6



Directeur de publication du quotidien *Le Jour*, lorsqu'il parle de « *journaliste pour la popote* » (Zio, 2012). Les obstacles à la professionnalisation de la presse en Côte d'Ivoire sont nombreux : la lutte idéologique, des articles assez partiels et partiaux, la précarité sociale des journalistes (sans contrat de travail ni de rémunération). À ces problèmes, il faut ajouter des salaires impayés de plusieurs mois auxquels sont confrontés les professionnels de la presse (Ministère de la Communication, 2017).

L'autre élément marquant de la loi n° 91-1033 du 31 décembre 1991 est l'accent particulier mis sur des mesures punitives contre « *des crimes et délits commis par voie de presse* » (Zio, 2012 : 7). Le législateur joue double jeu avec cette loi. D'un côté, il laisse la voie ouverte à toute initiative de publication et de l'autre, il quadrille l'exercice du métier de journalisme par une panoplie de mesures juridiques en 69 articles. En fait, la liberté accordée sous forme de loi est reprise sur le fond, suivant l'orientation et les contextes du processus démocratique. On pourrait alors parler d'une sorte de "liberté surveillée" dont le but est de mieux contrôler les titres et le contenu des publications. Dès lors, malgré la création de plus de 178 organes de presse écrite en six années de pluralisme de presse (1990-1996), sur le plan qualitatif, le contenu des articles proposés pose un grand problème en matière de professionnalisme comme l'a indiqué le journaliste Pascal Djadou, dans son article *Comprendre la presse ivoirienne en Côte d'Ivoire* (2015). Et si en dehors de la multiplicité des titres, la qualité des publications a semblé avoir donné raison au législateur (vu les fautes professionnelles répétitives que nous allons voir plus loin dans ce chapitre), la voie ouverte aux critiques et à la contradiction dans la presse a été avantageuse. En dépit du fait que cette culture de contradiction a pris la forme d'une lutte idéologique acharnée aux mains de l'élite politique, la pluralité informationnelle a tout de même favorisé l'émergence d'une diversité d'opinions et d'idéologies politique. L'ex-Directrice de l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication, Mme Virginie Kouassi, a exprimé avec regret la lutte idéologique au détriment d'une co-construction objective de la démocratie qu'était censée assurer la presse ivoirienne :

*« La plupart des journalistes sont des militants. Leurs écrits sont trop partisans, trop partiaux, trop partiels...L'enthousiasme de départ qu'on a de voir sur le marché une diversité de titres s'évanouit très vite quand on cherche à aller en profondeur des choses. Quand on cherche à s'informer véritablement, quand on veut se faire sa propre opinion des événements et des situations. On a l'impression que vous, journalistes, ne faites pas confiance à notre capacité de jugement, vous voulez tout nous dire, mais à votre façon. »* (Zio, 2012 : 51).

La loi n° 91-1034 du 31 décembre 1991, qui porte sur le statut des journalistes professionnels, n'a pas non plus eu un impact considérable sur le contenu des publications. Le manque de formation des journalistes, la difficulté liée à l'application des textes ainsi que la faiblesse des instances de régulation et d'autorégulation sont d'autres facteurs qui constituent des freins à l'émergence d'un journalisme professionnel. Le Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, Moussa Traoré, même s'il le situe plutôt au début du pluralisme, reconnaît l'impact du journalisme de dénonciation et de lutte idéologique sur la qualité des contenus éditoriaux : « *En 1991, c'était l'ouverture au pluralisme avec plusieurs journaux qui ont vu le jour, il n'y avait pas de confraternité entre les journalistes des différents organes de presse. Les journalistes s'attaquaient mutuellement et étaient sans collaboration*<sup>79</sup> ». C'est dans ce contexte qu'intervient l'adoption du premier Code de Déontologie des journalistes ivoiriens le 29 août 1992 à Yamoussoukro. Ce Code réitère le droit à l'information et à la liberté d'expression comme des principes fondateurs dans la gouvernance moderne (Zio, 2012). Mais, la notion de journaliste professionnel indiquée dans la loi statutaire de 1991 n'est utile que sur la forme. En effet, les nombreux manquements à l'éthique et à la déontologie, constatés un peu plus loin dans ce chapitre, laissent croire que l'adoption du Code de Déontologie en août 1992 ne réussit pas à améliorer la pratique journalistique en matière de qualité de l'information proposée. Si le pluralisme de la presse a été acquis à travers de ces trois lois fondatrices de 1991, la liberté de la presse, quant à elle, est loin d'être une réalité. Les cas fréquents d'emprisonnements, les lourdes amendes et la destruction de locaux ou de kiosques à journaux, les séquestrations de journalistes (étudiés plus loin dans ce chapitre), les interdictions de parution sont autant d'indicateurs qui attestent le manque de professionnalisme de la presse ivoirienne. Le contexte sociopolitique particulier né à la suite de la rébellion de septembre 2002 dégrade davantage l'image de la presse auprès de la population de manière générale. L'adoption de la loi n° 2004-644 du 14 décembre 2004 intervient alors comme une ultime solution à ce climat de "désordre" médiatique et politique.

---

<sup>79</sup> Entretien avec M. Moussa Traoré, Président de l'Union Nationale des journalistes de Côte d'Ivoire, 18/10/2018, Maison de la presse Abidjan Plateau, Côte d'Ivoire.

### 3.1.2 La loi du 14 décembre 2004 ou la dépénalisation du délit de presse en Côte d'Ivoire

La suppression du régime de l'autorisation au profit de la simple déclaration a montré ses limites avec l'accroissement des sanctions liées aux délits par voie de presse. Dès lors, la législation ivoirienne a procédé à l'adoption de la loi n°2004-644 du 14 décembre 2004 (cf. annexe 20). Cette loi réorganise ainsi le régime juridique de la presse ivoirienne qui semble poser d'énormes difficultés concernant la liberté de la presse et la professionnalisation du journalisme. Désormais, pour exister, toute entreprise de presse doit être constituée sous la forme d'une société commerciale, (SARL ayant un capital social d'au moins cinq millions de francs CFA, soit environ dix mille euros). Ainsi, avant la déclaration de publication, la société commerciale propriétaire d'un journal ou d'un écrit périodique doit faire la preuve :

*« Des statuts de la société dûment constituée ; de la déclaration notariée de souscription libérée au quart ; du paiement du droit d'enregistrement ; de la déclaration de constitution légale ; de son inscription au registre de commerce ; de sa déclaration fiscale d'existence et de l'existence d'un compte bancaire » (article 13).*

Le but de la loi de 2004, en plus de la dépénalisation du délit de presse par la suppression des peines privatives d'emprisonnement, est de réorganiser le secteur de la presse. Cette nouvelle loi promulguée par le Président Laurent Gbagbo permet d'effectuer une réactualisation du cadre réglementaire de la presse ivoirienne par rapport au contexte sociopolitique. Également appelée loi de la « *dépénalisation du délit de presse* », elle abroge ainsi celle du 31 décembre 1991 dont le mérite principal est la suppression du régime de l'autorisation. Dès lors, la presse ivoirienne semble entrer dans une nouvelle ère de liberté tant sur le plan de la forme que du fond. Dorénavant, aucun journaliste ne peut être emprisonné pour une faute commise dans l'exercice de son métier. Comme le stipule l'article 68 du titre 9 : « *La peine d'emprisonnement est exclue pour les délits de presse. Toutefois, sans préjudice des sanctions disciplinaires et administratives auxquelles elles s'exposent, les auteurs de délits de presse sont passibles des sanctions prévues* » par les articles 69 et 70. Au sens de l'article 68 de la loi de 2004, sont considérés comme délits commis par voie de presse ou par tout autre moyen de publication :

- *les délits contre la chose publique ;*
- *les délits contre les personnes et les biens ;*
- *les délits contre les chefs d'État et les agents diplomatiques étrangers ;*
- *les contraventions aux publications interdites ;*
- *les délits contre les Institutions et leurs membres.*

Malgré cette avancée notable apportée par cette loi du 14 décembre 2004, plusieurs voix se sont levées pour décrier son caractère relativement subtile avec notamment la non prise en compte des arrestations et mises en gardes à vue auxquels les journalistes continuent à être exposés. En effet, comme le souligne Maître Koné Dogbémin Gérard, Avocat à la Cour, par ailleurs conseiller juridique et avocat de l'OLPED, la loi de 2004 n'est en fait qu'« *un rendez-vous manqué de la dépenalisation* » (Zio, 2012 : 8). La loi de 2004 est qualifiée de rendez-vous manqué, parce qu'après sa promulgation, il n'y a plus d'emprisonnements de journalistes comme cela a été le cas entre 1991 et 2004. Néanmoins, les perquisitions de domiciles, les arrestations et les mises en garde à vue ou détentions provisoires continuent et se soldent parfois par les assassinats comme celui de Désiré Oué, journaliste Rédacteur en chef de la Revue *Tomorrow Magazine*, tué en novembre 2013 à Abidjan par des hommes armés non identifiés.

L'autre problème que pose la loi de 2004 est la classification entre « *journalistes professionnels et journalistes non professionnels* ». En fait, le titre de journaliste professionnel est assez prisé en Côte d'Ivoire, de sorte que les journalistes emploient parfois des moyens non éthiques pour accéder à ce titre. Cela se solde dans certains cas par des diplômes achetés<sup>80</sup>, ou la délivrance de fausses attestations de travail et/ou de stages, etc. Selon l'article 23 de la loi de 2004 :

« *est journaliste professionnel, dans les conditions prévues par la présente loi, toute personne physique :*

- *justifiant d'un diplôme supérieur délivré par une école professionnelle de journalisme, à défaut, d'une licence de l'enseignement supérieur assortie d'une formation professionnelle de deux ans ou à défaut, d'une maîtrise de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent, assortie d'une formation professionnelle d'un an dispensée dans une école de journalisme agréée par l'État ou reconnue par l'État ou d'un stage professionnel d'un an ;*
- *ayant pour occupation principale, régulière et rétribuée, la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation et la présentation de l'information ;*
- *exerçant cette activité dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs entreprises de communication audiovisuelle, ou dans une ou plusieurs agences de presse soumises à la Convention Collective ou au Statut Général de la Fonction Publique.»*

---

<sup>80</sup> C'est par exemple le cas de deux anciens collègues (pour lesquels nous gardons l'anonymat) qui, pour pallier le problème de diplôme, se sont inscrits dans une école de formation reconnue par l'État, ont payé la scolarité mais n'ont suivi aucune séance de cours. Cependant, six mois plus tard, les deux collègues ont obtenu le diplôme de master professionnel en journalisme

Pour remédier au manque de professionnalisme dans le secteur de la presse en Côte d'Ivoire, un deuxième Code de Déontologie des journalistes a alors été adopté le 23 février 2012. Constitué de 32 articles, ce nouveau guide pratique, adopté en pleine période de sortie de crise postélectorale, a mis un accent particulier sur les devoirs du journaliste. Environ 22 articles sur 32 concernent la responsabilité du journaliste ivoirien dans le traitement de l'information. L'article 19 de ce Code semble assez clair à ce sujet : « *Se faire un devoir de ne jamais participer, dans l'exercice du métier, à une entreprise de manipulation de l'information et de désinformation.* » À cet effet, l'adoption en juillet 2013 de la Convention Collective des Journalistes Professionnels et des Professionnels de la Communication de Côte d'Ivoire a été un instrument juridique de plus dans cette optique de professionnalisation. À travers cette Convention, un traitement salarial garanti aurait dû être appliqué à tous les journalistes professionnels, même si selon une étude du Ministère ivoirien de la communication (2017), la réalité est tout autre sur le terrain.

### **3.1.3 La nouvelle loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017**

La loi du 14 décembre 2004 ayant été assez floue sur la question de la dépenalisation, une nouvelle loi est alors adoptée et promulguée le 27 décembre 2017 par le Président Alassane Ouattara. En effet, malgré la suppression de la notion de « *Crimes commis par voie de presse* » et celle de « *délits commis par voie de presse* » (article 68), la loi de 2004 n'a pas suffi à mettre un terme aux arrestations et aux gardes à vue des journalistes. C'est pourquoi, la loi de 2017 (cf. annexe 21) met en avant cette question assez sensible. La loi de 2017 se caractérise notamment par son élargissement à la presse en ligne, sachant que les précédentes n'en ont pas fait cas. Depuis une dizaine d'années, l'espace médiatique en Côte d'Ivoire connaît une floraison d'organes de presse en ligne tels que : *Iciabidjan.com*, *Abidjan991.com*, *Fratmat.info* etc. Selon le rapport d'activité de l'Autorité Nationale de la Presse (2018), la Côte d'Ivoire dispose d'environ 84 organes de presse en ligne<sup>81</sup> (cf. annexe 48) dont le plus important est sans doute *Abidjan.net*<sup>82</sup>. Les articles 3 et 4 de la loi de décembre 2017 précisent :

*« La présente loi concerne la presse écrite ainsi que les productions d'informations numériques. Les dispositions de la loi s'appliquent également aux journaux, écrits périodiques ou productions d'informations numériques qui,*

---

<sup>81</sup> L'importance numérique et qualitative de la presse en ligne en Côte d'Ivoire a été soulignée lors d'un entretien avec M. Moussa Traoré, Président de l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), 18 octobre 2018, Maison de la Presse, Abidjan Plateau.

<sup>82</sup> *Abidjan.Net* est une plateforme privée de promotion de la presse ivoirienne.

*par leur caractère, leur présentation ou leur objet, apparaissent comme principalement destinées aux enfants et adolescents ».*

La presse privée numérique en Côte d'Ivoire bénéficie, jusqu'à la promulgation de la loi de 2017, d'un certain vide juridique puisque la réglementation en vigueur sur la presse ne lui est forcément pas applicable. La principale problématique à laquelle cette loi se propose de répondre est celle de la garde à vue des journalistes. L'article 89 de la section 1 du chapitre 2 stipule : « *La garde à vue, la détention préventive et la peine d'emprisonnement sont exclues pour les infractions commises par voie de presse ou par tout autre moyen de publication, sous réserve de tout autre disposition légale applicable* ». La nouvelle loi corrige ainsi ce qui a été qualifié de « *rendez-vous manqué* » de la dépénalisation après l'adoption de la loi de 2004. Depuis le 27 décembre 2017, aucun journaliste ne devrait être séquestré, arrêté, placé en garde à vue ou en détention préventive ou provisoire. Et comme le souligne Moussa Traoré, Président de l'UNJCI : « *c'est un combat de longue date qui a fini par payer aujourd'hui à travers cette nouvelle loi. La loi de 2004 ayant été subtile, les journalistes étaient toujours arrêtés et placés en détention préventive plusieurs jours avant d'être relâchés ; maintenant, cela n'est plus possible*<sup>83</sup> ». En outre, les sanctions administratives et pécuniaires mentionnées à l'article 78 du chapitre 2, qui portent sur les entreprises de presse, semblent assez conséquentes pour créer la dissuasion à l'égard des journalistes dans le traitement de l'information. L'alinéa 1 de l'article 78 indique que : « *Les sanctions disciplinaires à l'encontre de l'entreprise de presse concernent :*

- *l'avertissement ;*
- *le blâme ;*
- *les sanctions pécuniaires ;*
- *la suspension de parution du titre du journal, de l'écrit périodique ou du site d'information numériques ;*
- *la suspension de l'activité de la presse ;*
- *la suppression de parution d'un titre vise toutes les formes de parution ».*

Ces différentes sanctions s'appliquent également aux journalistes eux-mêmes en tant que producteurs de l'information. L'alinéa 2 de l'article 78 précise : « *Les sanctions disciplinaires à l'encontre des journalistes et des professionnels de la communication du secteur de la presse concernent :*

- *l'avertissement ;*
- *le blâme ;*

---

<sup>83</sup>Entretien avec M. Moussa Traoré, Président de l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), 18 octobre 2018, Maison de la Presse, Abidjan Plateau.

- *la suspension* ;
- *la radiation* ».

Un autre élément de dissuasion est celui concernant les amendes pécuniaires auxquelles peuvent être exposés les contrevenants aux dispositions réglementaires. Les amendes pécuniaires prévues à l'article 79, qui varient de 1 à 5 millions francs CFA (soit, de 1500 à 8 000 euros), sont largement hors de portée de main des journalistes et des entreprises de presse qui, dans l'ensemble, traversent une période de récession économique. Ce regard chronologique porté sur le cadre juridique de la presse ivoirienne de 1991 à 2017 peut susciter des questionnements sur la nature de l'espace médiatique en Côte d'Ivoire.

### **3.1.4 Le cadre juridique de la presse ivoirienne de 1991 à 2017 : avancée, régression ou stagnation ?**

Ce regard temporel porté sur l'histoire de la presse ivoirienne, à travers son cadre réglementaire, nous permet de faire une double remarque. Premièrement, une libéralisation progressive "à pas de tortue" se perçoit assez clairement. Le maintien du régime de l'autorisation de 1960 jusqu'en 1990 laisse entrevoir une méfiance du parti unique à l'égard de l'opposition politique. Même si cette opposition politique n'existait pas officiellement à cette époque (1960-1990), le Président Houphouët-Boigny semblait avoir écho de certaines activités politiques clandestines comme cela a été le cas du Front Populaire Ivoirien créé en 1982, en pleine période de parti unique. Le maintien de la loi française du 29 juillet 1881 a été un prétexte de la part du parti unique pour conserver un système médiatique fondé sur la répression<sup>84</sup> héritée de la colonisation (cf. chapitre 2). Mais, la conjoncture économique des années 1980 combinée à la crise politique en 1989 et en 1990 accélère l'instauration du pluralisme d'information. La tenue des premières Journées nationales de Dialogues Nationale en septembre 1989 est une occasion pour les différents syndicats conviés à la discussion de montrer la nécessité de la pluralité politique et médiatique. Ce nouveau contexte politique et médiatique instauré par la loi fondatrice de 1991 montre du reste ses limites après la rébellion de 2002 à travers des séries d'arrestations et d'emprisonnements de journalistes auxquelles même la loi de 2004 n'a pas pu mettre un terme. Aussi l'adoption de la nouvelle loi le 27 décembre 2017 intervient-elle dans

---

<sup>84</sup> La répression de la presse par les autorités en Côte d'Ivoire date de la période Coloniale comme nous l'avons déjà souligné (voir chapitre 3). La fermeture immédiate de l'espace médiatique à la veille de l'Indépendance permet de croire sans doute à la volonté du futur parti unique de conserver la stratégie répressive coloniale à l'égard des médias.

un contexte qui voit resurgir le débat sur l'élection présidentielle de 2020 avec la question de la candidature à sa propre succession d'Alassane Ouattara. Selon certaines ONG internationales comme *Reporter sans Frontières*, l'élection présidentielle d'octobre 2020 incite les Ivoiriens à un sentiment d'angoisse et de méfiance. Selon ces ONG, il est alors nécessaire d'accélérer le processus de professionnalisation de la presse afin de limiter les éventuels effets du mauvais traitement de l'information en période électorale. La libéralisation des six journalistes inculpés<sup>85</sup> par la brigade de la gendarmerie d'Agban (à Abidjan) en 2017 a été rendue possible grâce à la nouvelle loi alors en préparation avant sa promulgation en décembre 2017. En effet, le 12 février 2017, Vamara Coulibaly<sup>86</sup>, Yacouba Gbané, Bamba Franck Mamadou, Hamadou Ziao, Ferdinand Bally et Jean Bedel Gnago, sont arrêtés et mis en détention préventive. Accusés d'avoir divulgué des fausses informations relatives à la révolte des Forces Spéciales du Président Ouattara, les six journalistes<sup>87</sup> ont été libérés après l'intervention de *Reporter Sans Frontière* et de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire. À partir de cet exemple, nous pouvons constater l'impact du climat politique sur le cadre juridique et politique de la presse ivoirienne. Ainsi, de même que la loi de 1991 a pour objectif principal de répondre au grand besoin de liberté d'expression et d'opinion (dont les manifestations de rues sont l'expression concrète), celle de 2004 est adoptée deux années après le début de la rébellion du 19 septembre 2002. En effet, les rebelles qui occupent le Centre, le Nord et l'Ouest de la Côte d'Ivoire, sont hostiles à l'acheminement des journaux dans les villes qu'ils contrôlent. Les installations de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (*RTI*), qui sont détruites, sont transformées en instruments de propagande aux mains de la rébellion. La dépenalisation du délit commis par voie de presse, à travers la loi de 2004, favorise l'émergence d'un traitement parfois assez sévère des informations relatives à la crise militaro-politique. Les articles à caractère xénophobe, raciste, tribaliste et les incitations à la révolte sont autant de dérives professionnelles qui font la "Une" des journaux ivoiriens durant cette période de crise comme nous allons le constater plus loin dans ce chapitre *via* le tableau n° 10.

---

<sup>85</sup>D'autres exemples d'arrestation et d'assassinats de journalistes sont indiqués au chapitre 4

<sup>86</sup>Les quatre premiers journalistes cités directeurs de publication et reporters à *l'Inter* et à *Notre Voie* et les 2 derniers, sont des journalistes reporters aux quotidiens *Le Temps* et *Soir Info*.

<sup>87</sup> Accès : <https://rsf.org/fr/> article « RSF demande la libéralisation immédiate de six patrons de la presse ivoirienne arrêtées pour fausses informations », site web du Reporters Sans Frontières publié le 15 février 2017, consulté le 07 mars 2019.



## 3.2 Regard analytique sur les organes de régulation et d'autorégulation de la presse en Côte d'Ivoire

Après la vague des lois fondatrices de la presse ivoirienne en 1991, le pluralisme informationnel est devenu une réalité. Cependant, les effets néfastes de plus de 30 années de règne de pensée unique ne favorisent pas l'instauration d'un climat sociopolitique apaisé en Côte d'Ivoire. Le désir de tout dire, même ce qui semble antisocial, soit par ambition politique, économique ou financière, soit par méconnaissance des principes déontologiques et éthiques, crée une atmosphère générale de dénonciation. Diégo Bailly, ancien journaliste et ex-Directeur de publication du quotidien indépendant *Le Jour*, résume en 2004 ce contexte socio-économique fragile de la presse :

« [...] Si les journalistes ont été très souvent utilisés comme “chair à canon” par les partis et les hommes politiques, c'est plus pour des raisons économiques qu'idéologiques ou politiques. Comme une meute affamée, les journalistes sont objets de toutes les pressions et tentations. Ils sont à la merci du premier mécène qui peut payer les factures d'eau et d'électricité ou permettre à la marmite de bouillir. À l'instar des sofas et des tirailleurs, ils sont de tous les combats où ils titrent sur tout ce qui bouge sur injonction des états-majors des partis. Il en serait autrement (...) ou s'ils avaient réellement conscience d'exercer un métier qui peut leur permettre de vivre décemment » (Zio, 2012 : 12).

Dans ce climat de lutte pour la survie, quels sont les rôles des instances de régulation, d'autorégulation et associatives pour améliorer les conditions de travail des journalistes ?

### 3.2.1 L'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI)

Officiellement créée le 6 novembre 1991, l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire regroupe tous les journalistes de la presse écrite, de la télévision nationale ainsi que celles et ceux des différentes stations de radio locales. Avec environ 600 membres à la date du 18 octobre 2018, la plus grande union du secteur des médias en Côte d'Ivoire est un exemple d'organisation associative des journalistes en Afrique de l'Ouest. Comme mentionné à l'article 2 du titre 1 de son statut, l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire a plusieurs objectifs depuis sa création en 1991. Le but de l'Union est de « défendre en toute liberté d'action et en toute indépendance d'esprit, les intérêts matériels et moraux de ses membres ». Elle vise aussi à promouvoir la solidarité entre ses membres. Pour atteindre ces deux objectifs principaux, l'Union élargit son champ d'action à la valorisation du métier de journaliste.

L'alinéa 3 de l'article 2 du statut précise que l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire veille à « *contribuer au progrès du journalisme, à la défense de la liberté d'opinion et d'expression en général, et de la liberté de la presse en particulier* ». Elle entend également « *œuvrer à la formation professionnelle initiale et continue de ses membres*<sup>88</sup>» (alinéa 5, article 2). Le contexte sociopolitique, qui préside sa création en 1991 (le retour au pluralisme politique en Côte d'Ivoire), a des impacts sur son orientation. L'alinéa 4 de l'article 2 indique que l'Union entend « *participer à la conquête, à la défense et à la préservation des droits fondamentaux démocratiques et humains en Côte d'Ivoire* ». Selon Moussa Traoré, l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire sait répondre aux attentes de ses membres depuis sa création. Il estime que l'Union joue assez bien son rôle de contre-pouvoir en Côte d'Ivoire comme le démontre la révision progressive du cadre juridique et réglementaire des médias depuis 1991.

### **3.2.1.1 Conquêtes et acquis de l'UNJCI**

Pour marquer sa présence dans le secteur de la presse, l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire a entrepris plusieurs actions depuis sa création en 1991. L'institution de la Fondation Noël X. Ébony fait partie intégrante de ses missions de valorisation du métier de journaliste. Le Super Prix Ébony, décerné chaque année, durant la « Soirée d'Ébony » ou « Nuit de la Communication » aux meilleures productions de journalistes, encourage l'excellence dans le secteur des médias. Noël X. Ébony, ou Noël Éssy Kouamé selon l'état civil, est né vers 1950 dans un village au Centre de la Côte d'Ivoire. Journaliste au quotidien *Fraternité Matin*, avant d'être le rédacteur en chef du mensuel *Africa International*, Noël Éssy Kouamé a été contraint de s'exiler à Dakar pour ses critiques à l'encontre du parti unique en Côte d'Ivoire. Connu comme poète romancier et conteur, (même s'il n'a publié qu'un seul recueil<sup>89</sup>), Noël Éssy Kouamé est mort dans un accident de voiture le 22 juillet 1986 à Dakar. La création de ce « Super Prix » en son nom vise trois objectifs définis aux articles 1,2 et 3 du titre 1 du règlement intérieur du Prix Ébony :

---

<sup>88</sup> L'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire a, pour atteindre ses objectifs de formation et de renforcement des capacités de ses membres, tissé des partenariats avec certaines Universités privées, notamment l'Université Atlantique à Abidjan Cocody. Plusieurs journalistes ont reçu leur diplôme en 2016 des mains du président fondateur de l'Université Atlantique.

<sup>89</sup> Pour connaître le recueil de Noël Éssy Kouamé, voir Jean-Pierre Orban, *Introduction à l'œuvre de Noël Ébony* à partir du tapuscrit de « Quelques part », *Continents manuscrits* [en ligne],1/2014, mis en ligne le 22 avril 2014, consulté le 12 mars 2019.URL : <http://coma.revues.org/249;10.4000/coma.249>.

- « *promouvoir la profession de journaliste (presse écrite, numérique et audiovisuelle) en Côte d'Ivoire. Il récompense les meilleurs articles ou productions des journalistes professionnels collaborant à des organes de presse légalement constitués ;*
- *rendre hommage à celui dont il porte le nom, Noël X. Ébony [...] qui a marqué positivement son temps par une quête de liberté permanente de la liberté de la presse, un attachement à toutes les valeurs démocratiques, une culture personnelle remarquable ».*

Le Prix Noël X. Ébony questionne les fondements même du journalisme à travers l'éthique et la déontologie. L'article 3 du titre 1 stipule qu'« *au-delà des exigences de chaque genre rédactionnel ou des productions concernées, les auteurs des œuvres doivent répondre aux interrogations* » sur divers points concernant le métier de journaliste et son impact dans les milieux sociaux. Le concours du Super Prix Noël X. Ébony porte sur trois genres<sup>90</sup> journalistiques : l'interview, le reportage et l'enquête. Évalué par une commission permanente, le Jury Ébony est composé de six membres dont le Président est supposé n'avoir aucune attache avec une rédaction de presse quelconque. Les lauréats sont classés de la manière suivante : Super Ébony pour le Prix d'excellence, Prix spéciaux Ébony et Ébony sectoriels. Le Super Ébony est symboliquement matérialisé par un objet d'art d'une valeur de 1.000.000 francs CFA (soit 1500 euros).

L'autre patrimoine symbolique de l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire est la Maison de la presse. Communément appelée la « *Maison orange* », la Maison de la presse située dans la cité des affaires (Abidjan Plateau), est la figure emblématique de l'autonomie et de la maturité de la presse. Institution autonome à but non lucratif, la Maison de la Presse d'Abidjan (MPA) fédère tous les secteurs d'activités du monde des médias. Ce patrimoine institutionnel, qui donne l'image d'un journalisme indépendant et affranchi du contrôle parental que représente le monde politique, dispose d'une salle de conférence, d'un centre médical, d'un centre de documentation et d'une salle équipée d'ordinateurs et de connexion internet. En effet, à l'image d'un fils qui s'affranchit de la responsabilité parentale à l'âge de la majorité pour prendre un appartement en vue de former sa "petite famille", la Maison de la Presse peut symboliquement représenter cette indépendance à l'égard du pouvoir politique. Ainsi en dehors de leurs différentes rédactions respectives, les journalistes ont désormais un cadre approprié pour discuter et pour développer les liens de confraternité. Chaque journaliste détient un code de navigation lui permettant d'accéder à une connexion internet. Dans cette Maison de la Presse,

---

<sup>90</sup> Pour mieux comprendre les critères de sélection du Super Prix Ébony, il faut consulter l'article 9 du règlement intérieur.

les journalistes s’y retrouvent ou pour préparer leurs articles après un reportage ou pour des échanges entre collègues<sup>91</sup> et partenaires. D’ailleurs, les images suivantes témoignent de cette invitation à la cohésion et à la confraternité entre journalistes.

Cette première image (photo n°1) symbolise l’intérêt commun que représente le travail du journaliste au sein d’une communauté. La symbolique de l’assiette dans laquelle plusieurs poignées de mains s’y trouvent est une figure métonymique de l’épanouissement, le bien-être.

**Photo n°1 : Illustration de la cohésion sociale entre journalistes de Côte d’Ivoire**



*Photo prise par O. Kouassi, 18 octobre 2018, Centre de la Documentation de la Maison de la presse à Abidjan Plateau (Côte d’Ivoire).*

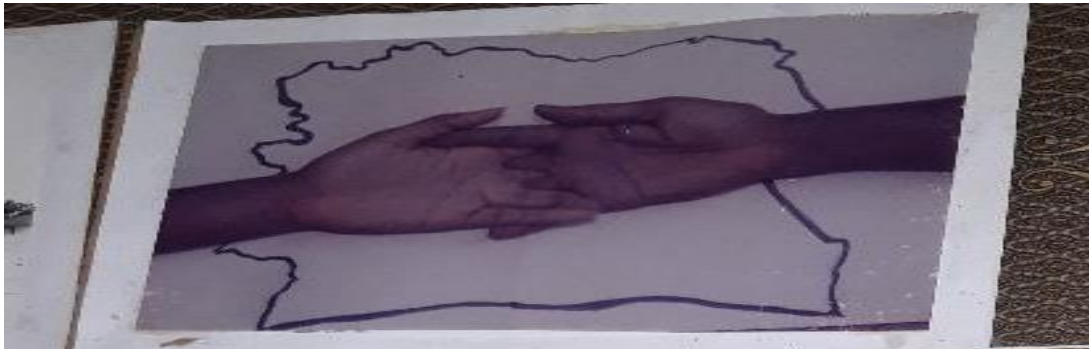
La deuxième image (photo n° 2) va au-delà de l’intérêt commun entre journalistes pour englober celui de toute la Nation ivoirienne. Les paumes de mains qui s’entrelacent sur la carte géographique de la Côte d’Ivoire invitent à l’unité nationale, à l’union autour de la “Mère Patrie“. Ce symbolisme, en images comme en paroles, est un outil indispensable dans la communication du gouvernement du Président Laurent Gbagbo durant la longue crise militaro-politique que la Côte d’Ivoire a traversée (2002-2010, date de l’élection présidentielle). Dans cette mission de réconciliation, le journaliste est l’intermédiaire entre le peuple et le pouvoir politique. À ce titre, il ne saurait se dérober à cette forme d’injonction qui surpasse les intérêts politico-idéologiques et qui d’ailleurs embrasse l’avenir à court, moyen et long terme de la Côte

---

<sup>91</sup> La Maison de la presse est aussi une représentation de l’Agora de la Grèce antique. Les journalistes sont libres d’aborder toutes sortes de sujets, parfois épineux, même si là encore cela ne manque pas de dégénérer lors des discussions informelles qu’ils peuvent avoir entre eux.

d'Ivoire<sup>92</sup>. La Maison de la Presse permet ainsi de retrouver en un lieu unique, l'ensemble du patrimoine intergénérationnel des journalistes ivoiriens.

**Photo n° 2 : Symbolique de la Côte d'Ivoire unifiée**



*Photo prise par O. Kouassi, 18 octobre 2018, Centre de la Documentation de la Maison de la Presse, Abidjan Plateau (Côte d'Ivoire)*

La troisième image (photo n° 3) appelle à la mémoire collective des journalistes ivoiriens. Cette image retrace historiquement le parcours de l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire en matière de recherche d'excellence, démontrée par sa constance et la pérennisation de cette initiative, à savoir la « Soirée de l'Ébony » ou « la Nuit de la Communication ».

**Photo n° 3 : Les lauréats du Prix Super Ébony de l'UNJCI**



*Portraits de quelques Lauréats du Super Ébony (Photo prise par O. Kouassi, 18 octobre 2018, Centre de la Documentation de la Maison de la Presse, Abidjan Plateau, (Côte d'Ivoire).*

<sup>92</sup>L'Unesco a institué Le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix depuis 1989. Doté d'une enveloppe de 122 0000 euros, le dernier récipiendaire est l'Ex-Président Français François Hollande.

De plus, la photographie n° 3 est une invitation à la prise de conscience concernant la question de l'émancipation de la femme, avec le portrait de deux femmes (sur huit au total que compte cette affiche), l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire semble faire sien le combat en faveur de l'égalité homme -femme. En effet, dans le secteur des médias en Côte d'Ivoire, malgré leur importance numérique assez faible, les femmes sont assez représentatives en matière de qualité de travail. C'est par exemple le cas de Thérèse Yoboué, Ahoua Ehoura, Abiba Dembélé (de la RTI), Agnès Kraïdy (*Fraternité Matin*) ou Paul Bénédicte (*Radio Fraternité*) qui, malgré leur absence sur cette carte, jouissent d'une certaine notoriété dans le secteur des médias en Côte d'Ivoire et en Afrique.

L'autre élément d'excellence que met en exergue la photo n°3 est la diversité d'appartenance rédactionnelle des lauréats qui vont de la presse écrite à la télévision d'État et aux radios de proximités. Toujours dans cet élan d'incitation à l'union et à la cohésion sociale, la photo n° 4 fait la promotion de l'unité nationale avec comme référence le portrait des cinq hommes qui ont assuré la fonction de Président de la République. En retraçant ainsi en image l'historique de l'État ivoiriens, l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire vise à créer au sein des journalistes, l'union autour de la Côte d'Ivoire. Car, malgré le passage des différents hommes et leurs partis politiques à la tête de l'État, la Côte d'Ivoire en tant que nation doit rester unie. Les journalistes, qui sont avant tout des citoyens ivoiriens, sont invités à contribuer à la promotion de cette union en privilégiant dans leurs articles, l'intérêt commun.

**Photo n° 4 : Présentation chronologique des différents chefs d'États en Côte d'Ivoire de 1960 à 2021**



*Photo n°4 : Portrait chronologique de la gauche vers la droite des différents Présidents de la Côte d'Ivoire Indépendante de 1960 à 2019 (Photo prise par O. Kouassi, 18 octobre 2018, Centre de la Documentation de la Maison de la Presse, Abidjan Plateau).*

L'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire entend être un modèle d'impartialité, de neutralité et de responsabilité. Ce portrait de présentation chronologique de la gauche vers la droite de Felix Houphouët-Boigny (1960-1993), d'Aimé Henri Konan Bédié (1993-1999), du Général Guéi Robert (1999-2000), de Laurent Koudou Gbagbo (2000-2010) et d'Alassane Ouattara (de 2011 à 2021), est l'image de la Côte d'Ivoire, image commune à tous les journalistes de tous les bords politiques. Ce portrait tranche assez nettement la question de la légitimité<sup>93</sup> à laquelle se heurtent quasiment tous les Présidents qui se sont succédé en dehors d'Houphouët-Boigny. Dans sa politique de contribution à l'instauration d'un environnement démocratique, l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire a initié un cadre d'audition et d'échanges entre journalistes et autorités publiques. Regroupant toutes les catégories de médias en Côte d'Ivoire, *Press-Club* de l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire est une agora moderne qui permet aux journalistes de tous bords politiques et idéologiques de questionner des principes et des stratégies de management des personnalités en charge de la gestion du bien public, sous la forme d'auditions publiques. En février 2016, *Press-Club* a reçu à la salle de conférence de la Maison de la Presse, Non Karna Coulibaly, Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). Dans son exposé, Karna Coulibaly a rassuré les journalistes sur la rigueur et le respect des principes de bonne gouvernance dans l'étude et l'attribution des marchés publics. Au cours de cette audition à laquelle nous avons assisté comme journaliste bénévole à *Radio Amitié* (2012-2016), Non Karna Coulibaly dit avoir rendu 107 décisions d'appel d'offres concernant des projets d'infrastructures socioéconomiques dont une quarantaine de dossiers avaient été rejetés en raison de fraudes avérées. Toujours dans cette perspective de promotion de la bonne gouvernance, *Press-Club* a accueilli le 16 novembre 2018 le Secrétaire d'État chargé de l'investissement privé dans la même salle de conférence de la Maison de la Presse. « *Amélioration de l'environnement des affaires et croissance économique en Côte d'Ivoire*<sup>94</sup> » a été le thème central au menu des échanges entre le Secrétaire d'État et les journalistes venus nombreux, à cette occasion pour sonder en face à face la politique d'application du code ivoirien de l'investissement. Le même exercice a été

---

<sup>93</sup>Le problème de la reconnaissance de légitimité des Présidents est une des questions épineuses qui mine le jeu politique ivoirien. Par exemple, après le coup d'État militaire du 24 décembre 1999, les militants du PDCI, parti du Président déchu, Henri Konan Bédié, n'ont pas reconnu le Général Guéi (auteur du Coup d'État comme Président). Bien le fait que Bédié soit en exil en France, certains militants du PDCI ont eu du mal à reconnaître le Général Guéi comme Président de la République. Même si sur le plan constitutionnel, le coup d'État n'était pas prévu et donc était illégal, la réalité sur le terrain nécessitait une autre posture : reconnaître que le Président Konan Bédié n'était plus au pouvoir.

Accès<sup>94</sup> : <https://abidjan.net/549618> du 17 novembre 2018.

appliqué au Ministre ivoirien de la Promotion de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes, le 9 octobre 2018. Répondant aux questions des journalistes, le Ministre Mamadou Touré a indiqué que son Ministère comptait investir 180 millions francs CFA (300 000 euros), dans les organisations et groupements de jeunesse afin de porter un coup d'accélération à la lutte contre la pauvreté. Ce sont en effet plus d'une trentaine d'autorités publiques qui sont ainsi auditionnées sur leur politique de gestion des biens publics dans cette salle de conférence de la Maison de la Presse. L'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire met aussi à la disposition de la population un numéro vert (800 00 100) en vue d'encourager celle-ci à dénoncer des actes de corruption auxquels elle serait confrontée. L'objectif de ce numéro vert est d'emmener devant le tribunal spécial de journalistes (*Press-Club*), toute personne présumée coupable d'un éventuel acte de corruption. Par ailleurs, dans sa dynamique de contribuer à la professionnalisation de la presse ivoirienne, l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire initie des actions de renforcement de liens sociaux au sein des journalistes. C'est l'objectif de l'organisation annuelle du « *Tournoi de la Confraternité* » de football, qui met en compétition l'ensemble des organes de la presse, des stations de radios et de la télévision nationale. Consciente des vertus du rassemblement, de la cohésion et de l'union du sport, plus spécifiquement du football, l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire veille, à travers ce tournoi, à concrétiser la notion de confraternité qui incarne sa création. Comme son titre l'indique, « *le Tournoi de la Confraternité* » vise à favoriser l'union et la collaboration au sein des journalistes. De plus, l'organisation d'un « arbre de Noël » depuis 2015 au profit des enfants de journalistes poursuit le même but, c'est-à-dire améliorer les conditions de vie des journalistes en soulageant leurs enfants par des dons de jouets à la veille des fêtes de fin d'année. Au nombre des acquis de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, il est à noter aussi le Fonds de soutien et de Développement de la Presse (FSDP). Institué par l'article 102 de la loi 2004, ce fonds est rendu opérationnel par le décret n° 2007-677 du 28 décembre 2007. En effet, le fonds d'aide à la presse est une initiative de l'État de Côte d'Ivoire à l'endroit de la presse ivoirienne. Ce fonds qui est passé de 595 millions de francs CFA (environ 1 million d'euros) à 1.4 milliards (environ 1.500 millions d'euros) à partir de 2018, a permis aux rédactions d'assurer les frais de fonctionnement (location et entretien, achats de matériels informatiques). Nous pouvons encore citer l'opération « Un journaliste, un ordinateur » et la remise de vivres (riz, sucre, huile) aux journalistes de confession musulmane en période de jeûne (ramadan). Au fil des années, ces différentes initiatives ont symboliquement hissé l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire en position de quatrième pouvoir en Côte d'Ivoire. Malgré ses acquis, et sans vouloir remettre en cause les indices de satisfaction du



Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, un regard sur le fonctionnement de l'Union laisse cependant entrevoir quelques handicaps qu'il convient de souligner. Par exemple, le fonctionnement de la démocratie dans le renouvellement de l'équipe dirigeante de l'Union pose parfois problème, comme cela a été le cas de l'Assemblée Générale électorale d'octobre 2016 décrite au chapitre précédent. Dès lors, la question de la régulation et de l'autorégulation des médias ivoiriens demeure toujours préoccupante.

### **3.3 OLPED, le défi de l'autorégulation des médias en Côte d'Ivoire**

Un peu moins de quatre années après la création de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (6 novembre 1991), les journalistes ivoiriens mettent en place une structure d'autorégulation afin de veiller à une pratique plus professionnelle du journalisme. L'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie, a à ce titre, jeté les bases de l'autorégulation<sup>95</sup> des médias en Afrique Subsaharienne (Zio, 2010). Ainsi, l'analyse du fonctionnement et de la méthode de travail de l'Observatoire semble importante à ce niveau de la thèse. En effet, une part considérable de nos données de recherche concernant les médias sont ou directement produites par l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie ou par l'Institut National de la Statistique mandaté par l'instance ivoirienne de l'autorégulation. Il est à noter que deux missions principales sont assignées à l'Observatoire dès sa création, à savoir la promotion et la défense de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie. Pour atteindre ces objectifs, l'Observatoire de la Liberté de la Presse, l'Éthique et la Déontologie se sert d'une méthode de travail assez complexe et fastidieuse (en raison du contexte médiatique encore mal organisé). Il a mis en place une grille d'écoute et de lecture des médias afin de mieux identifier la fréquence des fautes professionnelles commises par les journalistes en Côte d'Ivoire. Mais que renferme la notion de fautes professionnelles dans le contexte ivoirien ?

#### **3.3.1 Les fautes professionnelles dans le traitement de l'information en Côte d'Ivoire**

Dans le traitement de l'information journalistique en Côte d'Ivoire, la notion de faute renvoie à la présence, dans un article ou dans une production audiovisuelle, d'éléments verbaux

---

<sup>95</sup>Zio Moussa, *Le Livre Blanc de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie*, Friedrich Ebert Stiftung, 2006-2010, 144 p.

ou visuels incarnant l'un des 21 points proscrits par les principes d'éthique et de déontologie journalistiques établis par l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie. Dans le tableau n° 10, nous pouvons observer un ensemble d'indices textuels qui, une fois identifiés dans un article ou dans une production audiovisuelle, sont qualifiés de fautes professionnelles et sont susceptibles de poursuites et de sanctions disciplinaires prévues à l'article 78 de la loi de 2004. Concernant les sanctions, l'Autorité Nationale de la Presse dresse trois catégories : les interpellations, les sanctions de premier degré, et celles de second degré. Les interpellations concernent des manquements ou des fautes professionnelles nécessitant de simples avertissements écrits ou verbaux. Les sanctions de premier degré se rapportent aux erreurs professionnelles appelées « *délits de presse* » au sens de l'article 68 de la loi de 2004, pour lesquelles les auteurs sont soumis à des amendes pécuniaires prévues à l'article 79 de la loi du 14 décembre 2017. Les sanctions de second degré concernent les interdictions de parution du journal (pendant deux ou trois jours), ce qui est assez fréquent, ou le retrait de la carte professionnelle ou encore la suspension définitive des activités d'un organe de presse. En Côte d'Ivoire, seules l'Autorité Nationale de la Presse et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle en tant qu'instances de régulation des médias, sont habilitées à exercer le droit de poursuites et de sanctions disciplinaires tels que prévues aux articles 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 de la loi 2017.

**Tableau n° 10 : Typologie des fautes professionnelles commises par les journalistes dans le traitement de l'information**

Points de la Grille	Illustration à l'aide des "Unes" et des accroches des articles parus en Côte d'Ivoire.
Injures et Irrévérence	Ex : « <b>Le RHDP est un regroupement de partis sauvages, dirigés par des leaders incompetents</b> ». « <b>Chirac est une honte pour l'Afrique</b> ». Aux termes de la loi de 2004 portant régime juridique de la presse, l'injure est un délit de presse mentionnée à l'article 72 et puni par l'article 77 alinéas 1. Son auteur est réprimé par une amende de 10 à 20 millions francs CFA (soit entre 15 000 et 35000 euros).
Incitation à la révolte ; Incitation à la violence ; Incitation au crime	Ex : <b>Affi</b> : « <b>Nos appelons nos militants à débloquent les audiences foraines par tous les moyens</b> ». <b>Mady</b> : « <b>Nous appelons nos militants à débloquent les audiences foraines par tous les moyens</b> ». Ces deux appels interviennent dans le cadre des audiences foraines organisées par l'État après la crise postélectorale 2010-2011. Ces audiences foraines étaient censées permettre aux populations sans acte de naissance d'en posséder un.
Incitation au tribalisme ; Incitation à la xénophobie	Ex : « <b>Accident de la route : un chauffeur Dioula tue un jeune Bété</b> ». « <b>La Côte d'Ivoire est envahie par les burkinabé</b> ». La Côte d'Ivoire compte en effet 26% de ressortissants étrangers dont un nombre important est venu de Burkina Faso.
Incitation au fanatisme religieux	Ex : « <b>Les musulmans en Côte d'Ivoire sont victimes de la partialité de l'État</b> ». Suite à l'éclatement de la rébellion de 2002, plusieurs lieux de prières (Mosquées et Églises) ont été saccagés notamment à Abidjan par des personnes armées non officiellement identifiées.

Déséquilibre dans le traitement de l'information	<b>Ex : La Direction accuse : « L'employé UNTEL est un escroc » ; « Le préfet de Gagnoa impliqué dans le meurtre du jeune Yacouba ».</b> Ici, le déséquilibre est perçu par l'absence de la version des faits des deux parties concernées (l'accusé et l'accusateur). Cela pose un problème de base dans l'écriture journalistique.
Non-respect de l'esprit de confraternité	<b>Ex : « Notre Voie du FPI : journal des mille collines » « La presse bleue, la presse pro rebelle » « Les journalistes Patriotes accaparent la RTI ».</b>
Incitation à la débauche	La débauche se perçoit lorsqu'un article présente le sexe comme fonds de commerce. Ce point de la grille de lecture et d'écoute concerne les rubriques comme " <i>Cœur et couple</i> " de l'hebdomadaire <i>Top Visage</i> .
Atteintes aux bonnes mœurs	L'atteinte aux bonnes mœurs porte sur les articles qui incitent à la débauche, encouragent notamment la jeunesse à des expériences sexuelles jugées immorales.
Atteintes à la dignité humaine	<b>EX : « Le nègre est un être qui ne coûte rien ».</b> Les journaux utilisent parfois des images ou mots pour exprimer leurs indignations notamment face à la question des flux migratoires des jeunes Africains vers l'Occident.
Apologie de la guerre	<b>Ex : « Il n'y a pas d'autres solutions que de déclarer la guerre totale aux rebelles. Les armes doivent pleuvoir sur Bouaké » « Enfin la guerre !!! ».</b> Ces titres indiquent la position des anti-dialogues face à la rébellion qui a occupé plus de la moitié du pays à partir de 19 septembre 2002.
Incitation à l'insurrection armée	<b>Ex : Les militaires menacent le régime Gbagbo : nos primes, sinon nous prenons le pouvoir » ou « L'armée se révolte contre Gbagbo ».</b> Comme les autres délits de presse, l'incitation à l'insurrection, est soulignée à l'article 72, alinéa 7 et sanctionnée par l'article 77 de la loi du 14 décembre 2004 à une amende allant de 5 à 15 millions de francs CFA.
Atteinte à la liberté de la presse	La liberté de la presse est garantie par la Constitution de la République de Côte d'Ivoire notamment à l'article 10 : « <i>Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses idées</i> ».
Manipulation de l'information	<b>Ex : « La Constitution de la Côte d'Ivoire suspendue à l'ONU ».</b> Ce titre vise assez clairement à faire croire aux Ivoiriens que c'est désormais l'ONU qui légifère en Côte d'Ivoire par une supposée suppression de sa loi fondamentale (la Constitution). Cette technique est très souvent utilisée par les anti-Occidentaux ou des nationalistes pour dénoncer la trop grande implication de la Communauté Internationale dans la crise ivoirienne.
Chantage Racket Plagiat	Ces trois derniers points sont rarement objets de sanction dans le <i>monitoring</i> (ou le contrôle) des médias de la part de l'OLPED.

Source : Moussa Zio, *Libre Blanc de l'OLPED*, (2006-2010 : 27-39)

Il semble pertinent de préciser ici que le rôle de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie, en tant qu'instance d'autorégulation, se limite à l'interpellation et à l'incitation des journalistes par rapport à l'éthique et à la déontologie. L'observatoire n'a donc pas de mandat pour les amendes pécuniaires à l'encontre des journalistes. Sa mission consiste surtout à encourager les journalistes au respect des principes d'éthique et de déontologie afin de mieux défendre la corporation lorsqu'un journaliste vient à être mis en cause dans un article de presse ou dans une émission de radio ou de télévision. Dans un tel cas, l'OLPED est en droit de se saisir du dossier et d'approfondir l'examen de l'article incriminé sur la base des 21 points de la grille d'écoute contenus dans le tableau n°10. Ainsi, un journaliste n'est coupable de faute professionnelle qu'après identification d'au moins un élément des 21 points décrits. Dès lors, les données concernant le fonctionnement de la presse ivoirienne et son impact dans le processus démocratique sont en partie issues du travail

de *monitoring* que réalise l'Observatoire ivoirien d'autorégulation depuis 1995. Une équipe assistante composée de quatre personnes (trois femmes et un homme) effectue les premières lectures et écoutes des médias. Cette équipe dispose d'une fiche de lecture et d'écoute sur laquelle sont inscrits au quotidien les manquements à la déontologie et à l'éthique constatés dans le traitement de l'information. Les membres du bureau exécutif se réunissent alors chaque semaine pour valider ou invalider les fiches de l'équipe assistante (Zio, 2010). Dès 1997, l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie met en place, au sein de son bureau exécutif, trois compartiments de commission : la commission presse imprimée, la commission radio et la commission télévision. Bien que chaque groupe de médias dispose d'une commission, un regard critique peut être porté sur l'une ou l'autre section par l'ensemble des équipes. Ainsi, les membres du bureau exécutif sont particulièrement tenus de suivre au quotidien les publications et productions des médias. La composition du bureau exécutif répond à une exigence d'équilibre afin de rendre plus pertinent et objectif le "délibéré des jugements". Trois composantes socioprofessionnelles représentent le bureau exécutif : les journalistes de terrain, premiers acteurs de l'information, les patrons de presse qui sont censés "jouer le rôle du gardien de temple" ainsi que la société civile qui est supposée jouer le rôle de distanciation<sup>96</sup> et d'objectivité (notamment la prise de distance dans d'éventuels conflits de ligne éditoriale) (*Ibid.*). Le souci d'une plus grande précision dans la désignation des fautes commises par les journalistes a motivé l'OLPED à étendre progressivement les points de la grille de lecture et d'écoute des médias de six (en 1995 à sa création) à 21 depuis 2006 (cf. tableau n°10). À partir de ces 21 points de lecture et d'écoute des médias, le bureau exécutif, au cours de ses rencontres ordinaires hebdomadaires, analyse la fiche de la semaine, préalablement renseignée par l'équipe des assistants. Le travail des assistants est fondé sur le titre du journal dans lequel l'article est mis en cause, le numéro de l'édition du jour, le mois et l'année de parution du journal, le titre de l'article censuré, l'auteur de l'article, le paragraphe de l'article censuré et les points de la grille d'écoute et de lecture applicables à la faute commise. En cas d'invalidation du manquement relevé par le bureau exécutif, les assistants ont la possibilité de demander une nouvelle vérification s'ils estiment que la faute nécessite absolument d'être prise en compte (Zio, 2010). Ainsi cette "Une" en est un bon exemple : « //

---

<sup>96</sup> La division en deux grands groupes de la presse ivoirienne par l'opinion publique indique en effet l'importance de la lutte idéologique dans le paysage médiatique. Ainsi il y a les journaux Bleus, proches de la LMP (Ligue pour la Majorité Présidentielle) et les journaux Vert proches du RHDP en entre 2010 et 2017.

Depuis fin 2018, cette division semble ne plus tenir, suite à la subdivision du RHDP en RHDP unifié occasionnée par le retrait du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), au RHDP et du rapprochement entre Bédié et Soro (après sa démission au poste du Président l'Assemblée Nationale de Soro Guillaume).

*n'y a pas d'autres solutions que de déclarer la guerre totale aux rebelles. Les armes doivent pleuvoir sur Bouaké*», car elles mettent en perspective le point de la grille d'écoute concernant l'« *apologie de la guerre* ». Mais la « Une » peut être sujette à polémique dans la mesure où certains acteurs peuvent considérer que le journaliste, auteur de l'article remis en cause, aurait rapporté au style indirect les propos d'un homme politique. Dans ce cas, les assistants sont en droit de maintenir le passage relevé sur la base des textes juridiques en vigueur. Au total, dix mille décisions de manquements et d'atteintes à l'éthique et à la déontologie ont été rendues de 1995 à 2010 (*Ibid.*). Malgré cette performance, l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie présente quelques handicaps soulignés par son actuel Président, Zio Moussa. Au nombre de ses difficultés, il est à noter sa dépendance financière à certaines structures internationales (Friedrich Ebert Stiftung<sup>97</sup>, Osiwa<sup>98</sup>, etc.). De cette faiblesse financière découle la difficulté à mobiliser les journalistes à la défense et à la promotion de la liberté de la presse.

### **3.3.2 L'Autorité Nationale de la Presse (ANP) : structure de régulation ou dispositif de contrôle de la presse aux mains de l'État ?**

Instituée par la loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017, l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) est une structure administrative indépendante et autonome de régulation de la presse en Côte d'Ivoire. Elle vient en remplacement de l'ancien Conseil National de la Presse (CNP) créé en 1991 par la loi fondatrice de la presse ivoirienne (n° 91-1033 du 31 décembre 1991). Le CNP créé en 1991 n'est opérationnel que par le décret n° 93-882 du 17 novembre 1993 qui porte sur la nomination des premiers membres de cette instance de régulation. Mais en juillet 1999, avant le coup d'État militaire contre le pouvoir de Konan Bédié, l'État a procédé à la modification de la première loi instituant le CNP (Ministère de la Communication, 2017). Le décret n° 99-436 du 6 juillet 1999 a ainsi élargi les missions du CNP sur les points suivants :

- le CNP a le droit d'exercer un pouvoir disciplinaire au sein de la profession ;

---

<sup>97</sup> Friedrich Ebert est une organisation allemande installée en Côte d'Ivoire depuis le 15 octobre 1991. Son domaine d'actions est la réalisation de projets de développement politiques, économiques et sociaux. Friedrich Ebert Stiftung accompagne les médias ivoiriens dans le processus de professionnalisation de la presse et de la démocratisation.

<sup>98</sup> OSIWA, OPEN Society Initiative For West Africa, est une organisation sous-régionale qui œuvre dans la reconstruction des sociétés ayant vécu des périodes de troubles sociaux. Elle est présente dans 10 États en Afrique et a un bureau dans trois États dont la Côte d'Ivoire. Son action en Côte d'Ivoire est plus orientée vers des organisations de la société civile, d'où son important soutien aux médias ivoiriens.

- le décret renforce la composition des membres du CNP avec l'intégration des journalistes (directeurs de publications) au bureau sur la proposition de l'OLPED ;

- outre la mise en demeure, le CNP peut prononcer à l'encontre des journalistes et des entreprises de presse, des sanctions disciplinaires comme l'avertissement, le blâme et la radiation. Après cette restructuration, le décret n° 2000-765 du 11 octobre 2000, a autorisé la nomination de nouveaux membres du CNP. Le Conseil National de la Presse est ainsi devenu l'Autorité Nationale de la Presse)

*« L'idée de la redénomination du CNP en ANP n'a pas une origine officiellement reconnue, toutefois, elle serait venue du Gouvernement qui a souhaité que le Conseil de la Presse soit rebaptisé Autorité Nationale de la Presse en raison de ses missions qui sont de fait celles d'autorité Étatiques telles que l'ARTCI des télécommunications qui exerce un pouvoir disciplinaire dans leurs secteurs respectifs<sup>99</sup> ».*

L'Autorité Nationale de la Presse est composée<sup>100</sup> d'un Président, d'un Secrétaire Général, d'un Directeur de la revue de presse, d'un Directeur des affaires administratives et financières, d'un Directeur de la communication et des relations extérieures, d'un Directeur des études et des affaires juridiques et d'un Directeur de la documentation et de la publication. Selon les dispositions de la loi de 2017, cette nouvelle équipe a pour objectifs de veiller au respect de la liberté de la presse et de garantir le pluralisme de la presse. L'ANP veille au respect des règles d'éthique et de la déontologie du journalisme. Elle exerce aussi un pouvoir disciplinaire notamment sur la procédure de création des entreprises de presse. Ainsi définie, l'Autorité Nationale de la Presse se doit d'adresser, dès le premier trimestre de l'année, une copie de ses rapports d'activité notamment au Président de la République, au premier Ministre, au Président de l'Assemblée Nationale, au Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel, au Ministre chargé de la communication, au Ministre chargé de l'économie et des finances, au Ministre chargé de la justice, au Ministre chargé de la sécurité intérieure, au Ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État (article 54 du chapitre 2 de la loi du 27 décembre 2017). Cette implication relativement importante de l'État, en dehors de la rigueur même dans la composition des membres de l'ANP, laisse des interrogations sur le sens de la notion d'autonomie et d'indépendance contenue dans sa nature juridique. L'article 40 de la loi du 27 décembre 2017 stipule : « *Il est créé une Autorité administrative indépendante*

---

<sup>99</sup>Entretien avec M. Francis Domo, Directeur de revue de Presse à l'Autorité Nationale de la Presse, 11 octobre 2018, Abidjan, Côte d'Ivoire.

<sup>100</sup> La composition des membres de l'ANP est définie par l'article 42 de la loi du 27 décembre 2017.

*dénommée Autorité Nationale de la Presse, en abrégé, ANP dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière* ». La nomination du Président de l'Autorité de la presse par le Président de la République, pour un mandat de six années non renouvelable (article 43), rend caduque la dimension pourtant non négligeable de l'autonomie financière. L'ANP, en tant qu'instance de régulation, semble en pratique, ne pas disposer de cette autonomie, vu l'importance de l'implication de l'État dans sa gestion. De même que les instances de régulation des médias, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place deux autres structures pour organiser et planifier le fonctionnement des secteurs de la publicité (CSP) et de la télécommunication (ARTCI).

Ainsi, le Conseil Supérieur de la Publicité<sup>101</sup> a officiellement été créé par le décret n° 79-419 du 28 mai 1979. Le CSP a connu deux réformes de sa création, 1979, à 2020. La première réforme date de 1993 avec le décret n° 93-317 du 11 mars 1993 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Publicité. La deuxième réforme du CSP est intervenue en 1996 à travers le décret n° 96-630 du 9 août 1996 qui a porté sur la création, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Publicité. Le SCP se compose de 18 membres représentant les Ministères de la Communication, des Finances, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Industrie, de la Santé, du Commerce et des Associations d'annonceurs et de consommateurs ainsi que de l'interprofession. Rattaché au Ministère de la Communication, le CSP a pour missions principales d'organiser, de structurer et d'exercer un pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des acteurs du secteur de la publicité en Côte d'Ivoire (articles 20 et 26 de la loi du 11 mars 1993). Le problème principal auquel le CSP est confronté aujourd'hui (2020) est le manque de représentants dans les villes de l'intérieur du pays. Cela rend difficile la régulation des activités qui s'y déroulent, notamment la question des affichages publicitaires anarchiques.

L'autre structure est l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), créée par l'ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012. La création de l'ARTCI intervient dans le cadre de la restructuration du Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI) et de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) fusionnés en ARTCI.<sup>102</sup> L'ARTCI est une autorité administrative indépendante dotée de personnalités

---

<sup>101</sup> Ministère de la Communication, Communiqué du Conseil Supérieur de la Publicité en date du 24 octobre 2018.

<sup>102</sup> Pour voir l'ensemble des informations relatives à la télécommunication en Côte d'Ivoire, Accès : <http://www.artci.ci/index.php/> Missions et Création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications /TIC de Côte d'Ivoire [en ligne le 14 juillet 2016], consulté le 20 mars 2019.

juridiques et d'une autonomie financière. Ses différentes missions sont déterminées par l'ordonnance n° 2012 suscitée. Elle assure la régulation des secteurs de la poste, de la protection des données à caractère personnel, de la gestion des transactions électroniques, de la gestion des noms de domaines et des adresses internet ainsi que de la gestion du point d'échanges Internet. L'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire délivre des autorisations d'exploitation des services de télécommunications, accorde l'agrément des équipements terminaux, autorise la tarification des services sous son contrôle (notamment des téléphones mobiles), régule Internet, la concurrence et l'interconnexion. L'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire est tenue de publier avant le 30 mars de chaque année, un rapport d'activité dont une copie est transmise au Ministère de la télécommunication qui est publiée sur le site<sup>103</sup> [www.artci.ci](http://www.artci.ci). Face à l'émergence des réseaux socionumériques, l'ARTCI se montre assez active dans la restructuration et la régulation du secteur des TIC. Par exemple, la loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire et la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 qui porte sur la protection des données à caractère personnel, résultent de la recrudescence des actes d' "arnaques" *via* Internet. En effet, depuis la crise politique de 2002, le phénomène de la cybercriminalité est devenu l'une des préoccupations essentielles du gouvernement qui est parfois pris entre répression et sensibilisation. L'ARTCI contribue donc à l'amélioration des services publics en matière de défense et de sécurité publique. À titre d'illustration, nous pouvons citer l'opération d'identification des lignes téléphoniques (mobiles et fixes), le recensement et l'identification des propriétaires des cybers café. L'environnement des médias dispose d'instruments juridiques et organisationnels adéquats pour son fonctionnement. Mais en fait, la presse ivoirienne, qui évolue dans cet environnement assez bien structuré, peut-elle prétendre au respect des principes d'éthique et de déontologie ? Et quels sont ses effets sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire ?

### **3.3.3 La presse et le processus démocratique en Côte d'Ivoire**

Depuis le retour au multipartisme en Côte d'Ivoire au mois de mai 1990 jusqu'à ce jour (2020), l'espace public politique est quasiment dominé par la presse écrite. En dehors des discussions informelles entre citoyens sur les réseaux sociaux et ce depuis la fin de la crise postélectorale en 2011, le pluralisme d'information n'est visible que dans la presse écrite. Dans une étude réalisée en 2017 par le Ministère ivoirien de la communication, ce déséquilibre

---

<sup>103</sup>Accès : <http://www.artci.ci/index.php/>



d'information est dénoncé avec véhémence. Selon cette étude intitulée « *Étude-diagnostique de la situation des médias : presse écrite, presse en ligne, radio et télévision, entrave à la professionnalisation et mesures correctives* », la RTI, sur la base du contenu proposé, offre des temps de parole disproportionnés entre les différentes formations politiques, le tout marqué par l'absence assez visible des organisations de la société civile. Mais, avant d'aborder la question concernant la distribution des temps d'antenne sur la RTI, nous allons ci-dessous examiner l'évolution de la presse ivoirienne à la lumière du nombre de tirages journaliers, d'exemplaires vendus et non vendus sans procéder à une analyse de contenus<sup>104</sup> des offres éditoriales. Une telle initiative serait difficilement objective étant donné le cadre temporel de la thèse assez important (1991-1998). Nous aurions manqué de moyens de collectes conséquents afin de disposer de données fiables. Même avec deux ou trois organes de presse comme échantillons, les données collectées auraient été trop importantes pour effectuer une étude scientifiquement recevable. Pour contourner cet obstacle, nous avons choisi d'examiner la qualité de l'information mise à disposition du public par la presse à travers le taux de manquements à l'éthique et à la déontologie, fondé sur les rapports du suivi des médias réalisé par l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie de 1995 à 2010. En effet, le déséquilibre<sup>105</sup> d'information entre les différentes couches sociales ou entre les différentes régions est un frein à la participation politique comme l'ont démontré Raymond Corriveau chercheur en Sciences de l'information et de la communication, et le sociologue Guillaume Sirois (2012). En revanche, les interventions des hommes politiques dans les médias (si les critères de la contradiction et de l'objectivité sont respectés), peuvent être des moments qui permettent aux citoyens de mieux connaître le projet et l'engagement politique des futurs candidats comme cela se voit en Europe et aux États-Unis.

---

<sup>104</sup> Une analyse de contenu appliquée à la presse ivoirienne s'étendant sur une période aussi longue (de 1991 à 2018) nécessite des moyens techniques et des ressources humaines que nous ne pouvons fournir dans le cadre de notre thèse qui, de plus, se veut de mettre en avant la radio dans la mise en œuvre et la consolidation d'une démocratie discursive en Côte d'Ivoire. En exploitant les données de l'OLPED, nous visons notamment l'objectivité et la pertinence des indicateurs qui seront analysés et qui sont produits tantôt par l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie, tantôt par l'Institut National de Statistique.

<sup>105</sup> Si la presse en Côte d'Ivoire peut se féliciter pour sa diversité au niveau des titres, sa concentration uniquement à la capitale (Abidjan) et sa distribution limitée à quelques grandes zones urbaines montrent, outre son inadaptation au contexte socioculturel national (pauvreté et analphabétisme), le problème de son inégalité en tant que principal média d'information plurielle et donc de contradiction. Ce qui peut en revanche justifier l'empiètement de son mauvais état sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire.

**Photo n° 5 : Face-à-face Laurent Gbagbo / Alassane Ouattara, novembre 2010**



Source : [http/ www.rti.ci/](http://www.rti.ci/)

Par exemple, le face-à-face qui a opposé les deux candidats (Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo), au deuxième tour de la présidentielle du 28 novembre 2010, est resté un cas d'école dans l'histoire de la démocratie ivoirienne. Durant deux heures et demie, les deux hommes sont restés dans cette position debout (face-à-face, photo n° 5), pour répondre aux diverses questions du journaliste (Brous Aka Pascal au centre), sur la politique, l'économie, le social et la politique étrangère. Concernant ce face-à-face et selon les militants du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), le choix de maintenir les deux candidats (alors âgés de plus de 60 ans chacun) aussi longtemps dans cette position debout, a été motivé par le fait que les responsables de la RTI pensaient qu'Alassane Ouattara avec ses problèmes de santé n'aurait pas assez de contenance physique pour réussir ce grand oral. Pourtant, le candidat Alassane Ouattara est resté assez détendu durant les deux heures et demie de débat. Ainsi, ce grand débat, redouté par un grand nombre d'Ivoiriens, a été perçu comme une expérience particulière dans le jeu démocratique. Par ailleurs, selon certains observateurs et commentateurs de la politique ivoirienne, en l'occurrence des médias étrangers comme *France24* et *Radio France Internationale*, ce face-à-face entre les deux hommes a été un moment assez important dans l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. La victoire d'Alassane Ouattara au deuxième tour de la présidentielle a été rendue possible grâce à sa performance réalisée lors de ce débat. Au-delà de son enjeu électoral, l'autre fait marquant de ce débat décisif a concerné la qualité des échanges entre les deux candidats. Malgré quelques moments de tensions notamment au début de l'émission, on a pu observer que les points saillants de ce grand oral ont été le coup d'État du 24 décembre 1999, la rébellion de septembre 2002 et la question de la corruption dans l'administration ivoirienne. Le Président sortant, Laurent Gbagbo, avait accusé son adversaire (Alassane Ouattara) d'être le responsable du coup d'État du 24 décembre 1999 contre le pouvoir d'Henri Konan Bédié (pourtant, Bédié était l'allié

d'Alassane Ouattara à cette élection de 2010), et de la rébellion de septembre 2002. « *Ah bon* », a répliqué Alassane Ouattara, « *moi aussi, je peux citer plusieurs phrases de l'époque prononcées par Laurent Gbagbo. Mais cela ne prouve rien* ». Malgré cette séquence d'accusation mutuelle, les deux candidats sont restés assez détendus pour continuer le débat dans une ambiance apaisée. Laurent Gbagbo a fait montre de précaution dans la formulation de son attaque : « *c'est là qu'il y a eu la plus grande divergence entre mon frère Alassane et moi* ». Le pronom possessif « *mon* » suivi du nom commun « *frère* » a indiqué que les candidats n'étaient pas des ennemis. Le journaliste politique de *Radio France Internationale*, Christophe Boisbouvier<sup>106</sup> (2010), a mis en lumière les enjeux sociopolitiques liés à ce débat. Même si le candidat Laurent Gbagbo s'est montré soucieux d'un débat empreint de courtoisie, il n'a pas manqué d'employer un ton assez direct et précis au sujet de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire : « *non, sur la dette extérieure, je ne vais pas polémiquer avec le premier Ministre. On est assez civilisé comme ça* ». En dehors de ces quelques « agressivités », il n'y a pas eu d'insultes, ni d'autres mots choquants au cours de ce débat. Ce bref rappel de ce débat semble pertinent pour indiquer et souligner la responsabilité des médias et des journalistes dans le processus politique. Même si la crise postélectorale qui a suivi cette élection a fait voler en éclat le climat de sérénité qu'a instauré ce face-à-face, on peut en retenir que ce débat a permis aux Ivoiriens d'avoir une meilleure connaissance des candidats aux échéances électorales et de leurs projets de société. Si les médias audiovisuels peuvent avoir de tels impacts sur le jeu démocratique en Côte d'Ivoire, qu'en est-il de la presse écrite, principal canal d'information politique en Côte d'Ivoire ? Autrement dit, quelle est la place qu'occupe la presse écrite au sein de la population et dans le jeu politique ivoirien ?

### **3.3.4 Présentation chronologique du nombre de tirages, de vendus et d'invendus des principaux journaux ivoiriens, 2005-2016**

Nos recherches qui couvrent la période de 1991 à 2018 auraient sans doute gagné en pertinence avec des données complètes, mais l'Autorité Nationale de la Presse, chargée de publier les données statistiques, ne disposait que de données allant de 2005 à 2016 et de 2017 à 2018 au moment de notre enquête. De plus, d'autres données fournies par l'Observatoire de la Liberté de la Presse comme les indicateurs relatifs à la qualité de l'information dans la presse

---

<sup>106</sup>Christophe Boisbouvier est journaliste à Radio France Internationale, il a publié un article de presse au lendemain du débat entre Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo sur le site de la radio. Pour davantage de données sur le débat télévisé du 25 novembre, voir le Site Web de RFI. Accès : <https://www.rfi.fr/fr/afrique>.

vont de 1995 à 2016. C'est pourquoi, nous avons des données incomplètes concernant 2017 et 2018, et une absence de données statistiques de 1991 à 1994. Néanmoins, la quasi-totalité des événements sociopolitiques majeurs ayant eu lieu après 1995, les données recueillies semblent conserver une certaine actualité. Par exemple, la période allant de 2005 à 2016 est particulière car elle couvre à la fois la rébellion de 2002 et la phase de détente qui s'ensuit à partir de juillet 2007 avec la signature de l'Accord politique de Ouagadougou. C'est aussi le cas des années 1998 et 2000, qui encadrent l'autre événement sociopolitique majeur en Côte d'Ivoire, le coup d'État militaire du 24 décembre 1999. Ces différents éléments constituent autant d'ingrédients contextuels non négligeables, qui permettent d'évaluer l'impact de la presse, en tant que principale ressource d'information politique en Côte d'Ivoire.

Le tableau n°11 indique le nombre de tirages, de vendus et d'invendus des principaux quotidiens nationaux à savoir *Fraternité Matin*, *Le Nouveau Réveil*, *Le Patriote*, *Notre Voie*, *Le Temps*, *L'Inter*, *Le Courrier d'Abidjan*, *Soir Info*, *Le Front*, *L'Intelligent d'Abidjan* et de deux hebdomadaires apolitiques que sont *Top Visages* et *Gbîch*, concernant la période 2005-2007. Le choix des douze titres sur plus d'une centaine d'organes de presse que nous avons opéré (cf. annexes 47 et 48) s'est fait sur la base de leur implication dans le débat politique. Officiellement proches des formations politiques ou non, ces journaux sont dans l'ensemble au cœur de l'actualité politique. Mais pour des besoins d'objectivité scientifique, la simple observation des "Unes" est insuffisante pour établir l'appartenance politique de ces quotidiens nationaux. C'est pourquoi, nous pouvons constater dans l'analyse du tableau n° 11 que chacun de ces titres, en dehors de *Top Visage* et de *Gbîch*, sont ou des journaux dits "verts", ou des "journaux bleus." La présentation du tableau n° 11 répond à un objectif d'estimation du nombre tirages annuel des douze organes de presse identifiés. Nous y avons inséré le nombre d'exemplaire mis sur le marché et le pourcentage effectivement vendu durant les années 2005, 2006 et 2007. Les douze titres observables qui figurent dans ce tableau forment un paysage idéologique multiforme en lien avec les formations politiques auxquelles ces journaux s'identifient tout comme l'indiquent leurs titres. Avant de porter un regard critique sur le nombre de tirages journaliers et les exemplaires vendus et invendus, nous allons d'abord voir les couleurs idéologiques et politiques que ces journaux incarnent. À l'exception de *Top Visages* et de *Gbîch*, qui sont des hebdomadaires<sup>107</sup> de mode pour le premier, et de faits divers pour le deuxième, trois grands courants d'idéologies politiques se perçoivent dans l'étude des titres.

---

<sup>107</sup> Le choix des deux hebdomadaires se justifie par leur importance dans le paysage médiatique en Côte d'Ivoire. Comme le montre assez bien le tableau ils font partie des titres qui gardent une constante en termes

**Tableau n° 11 : Exemplaires annuels mis sur le marché et le pourcentage des vendus des principaux organes de presse en Côte d'Ivoire de 2005 à 2007**

Organes	2005			2006			2007		
	Exemplaires Livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%
Nouveau Réveil	3097328	2109801	68,11	3733010	2774620	74,32	3409564	2458750	72,11
Soir Info	5287136	3443563	65,13	4904498	2954085	60,23	4801735	2755892	54,33
Notre voie	3393962	3593962	100	3244202	3244202	100	NC	NC	NC
Intelligent d'Abidjan	1233339	361145	29,28	1266891	251010	19,81	1173241	199406	16,99
Le Courrier d'Abidjan	1233339	361145	100	2463762	2463762	100	NC	NC	NC
Le Patriote	2838901	3979300	62,57	2760761	1603270	57,32	3185841	1716415	56,91
Le Temps	2254449	1460073	64,76	1864062	1264000	67,80	1533098	982087	64,05
Inter	4040259	2165092	53,58	3377182	1707624	50,56	3159768	1243461	39,35
Top Visages	1650133	1238641	73,72	1648846	1075703	63,23	1652830	1113080	67,35
Gbîch	794234	577636	72,72	795567	565427	71,07	934442	665485	72,21
Le Front	1439848	538970	37,43	1388948	292788	21,07	1068417	178785	17,58
Frat-mat	5194089	2667719	51,36	682433	5077372	74,4	6914204	4778236	73,46

Source : Autorité Nationalité de la presse, <http://www.anp.ci>, consulté le 6/11/2018

En effet, dès l'ouverture du pluralisme d'information en 1991, chaque quotidien, sur la base de son contenu, mais aussi de son propriétaire, s'approprie la couleur idéologique de l'une ou l'autre formation politique fondée avec le retour du multipartisme de 1990. Le lecteur peut ainsi se sentir proche d'un quotidien national simplement en raison de sa ligne éditoriale saisissable dans les contenus proposés. Or la ligne éditoriale du journal dépend surtout de la position idéologique des partenaires financiers. Du coup, la majorité des journaux est inscrite dans une logique de "défendre" ou d' "attaquer" mais ne présente jamais les faits pour les laisser à l'appréciation du lecteur, excepté *Fraternité Matin* qui, en tant que journal d'État, est toujours proche du gouvernement quel que soit le chef d'État. À ce titre, son contenu change de couleur suivant la formation politique du pouvoir en place, car dès le début de son mandat, le Président de la République renouvelle l'équipe dirigeante du quotidien gouvernemental. *Le Nouveau Réveil*, quant à lui, fondé par Tapé Koulou Laurent (militant au PDCI), est quasiment devenu le journal officiel du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) : il a été créé en 2002, dans le contexte de reconstitution du PDCI après le coup d'État du 24 décembre 1999 contre l'ex-Président, Henri Konan Bédié. *Notre Voie*, de son côté, est créé par le Front Populaire

d'exemplaires tirés et d'exemplaires vendus au fur et à mesure des années. Des rubriques telles que la lettre anonyme à Stéphi dans *Top visages* et les caricatures humoristiques dans *Gbîch* attirent de la sympathie dans la population qui retrouve le face à face malheureusement absent dans les autres titres.

Ivoirien (FPI) toujours au lendemain du retour au pluralisme médiatique en 1991. C'est un journal nationaliste à l'image de l'idéologie politique du FPI qui parfois se réclame d'une mission semblable à celle d'*African National Congress* (ANC) en Afrique du Sud. De même que *Le Nouveau Réveil* et *Notre Voie*, *Le Patriote* est le journal officiel du Rassemblement Des Républicains (RDR), créé en 1991, dans le même contexte sociopolitique, par Ahmed Bakayoko, l'ex-premier Ministre d'Alassane Ouattara décédé en mars 2021. Si les autres, *Soir Info*, *L'Intelligent d'Abidjan*, *Nord-Sud Quotidien*, *Le Temps*, *Inter* et *Le Front*, ne sont pas officiellement reconnus comme des organes de presse bénéficiant du financement direct d'une formation politique, en revanche, la relation de proximité qui existe entre ces différents titres et les groupements politiques semble avoir triomphé des lignes éditoriales. C'est pourquoi, malgré leur apparente distanciation politique, ces journaux ne sont pas épargnés de la classification journaux "bleus" et journaux "verts". Ainsi, *Le Temps*, *Le Courrier d'Abidjan*, rebaptisé le *Nouveau Courrier* en 2010, sont classés comme des journaux proches du FPI, tandis que *L'Intelligent d'Abidjan* et *Nord-Sud Quotidien* prennent la couleur politique du RDR et *Soir Info* celle du PDCI.

Ainsi étiquetés, nous pouvons mieux comprendre la position de premier quotidien d'information qu'occupe *Fraternité Matin* par rapport aux autres journaux en termes du nombre d'exemplaires mis sur le marché. Il est à noter 5 194 059 d'exemplaires livrés dans les kiosques en 2005. Malgré les 51% vendus, soit plus de la moitié des 5 millions d'exemplaires mis en vente, le statut de journal d'État peut permettre d'expliquer ce faible taux relatif de vente en cette période (2005-2006-2007) où l'État ivoirien livre une guerre de survie contre la rébellion de Guillaume Soro. En effet, l'année 2005 marque la troisième année de la rébellion qui a commencé le 19 septembre 2002. Ce sont trois années de négociation d'accords politiques entre les divers protagonistes de la guerre. Après les échecs des Sommets de Lomé I et II (30-31 octobre et 27 novembre 2002), de Linas Marcoussis, (15-26 janvier 2003), d'Accra (29-31 juillet, 2004), et de Pretoria (5 avril 2005), le pouvoir de Laurent Gbagbo et ses alliés médiatiques (*RTI*, *Fraternité Matin* *Notre voie*, *Le Temps*, etc.), ont commencé à ne plus espérer en une solution par le dialogue. Ce qu'ont tenté de démontrer respectivement l'enseignant et journaliste Hugo Sada (2003) dans son article « *Le conflit ivoirien : Enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique* », et le juriste Épiphané Zoro-Bi (2004) dans son livre *Le juge en Côte d'Ivoire, désarmer la violence*. Par conséquent, l'Opération

« Épervier<sup>108</sup> », lancée en novembre 2004 a eu pour objectif de déloger les rebelles de Bouaké (capitale du Centre du pays). L'État de Côte d'Ivoire a, par cette opération, opté pour l'affrontement avec les rebelles. Pour réussir une telle mission, le soutien médiatique a dû être à la dimension du défi. Dès lors, l'engagement du FPI, le parti au pouvoir, a été plus déterminant dans la mobilisation sociale. Le journal *Notre Voie* en tant qu'organe officiel du FPI a alors accentué son soutien à l'État par le moyen d'un contenu plus incisif, plus dénonciateur et parfois assez "extrémiste". Les articles dans *Notre Voie* ont été préférés par les militants par rapport à ceux proposés dans *Fraternité Matin*, jugé trop modéré et donc "marchant sur les mots". En fait, après ces différents accords politiques entre l'État et la rébellion, il y a eu l'entrée au gouvernement du RDR et du PDCI. *Fraternité Matin*, en tant que quotidien d'État, a réactualisé son contenu en tenant compte de la diversité des partis politiques qui ont composé le gouvernement. Au regard de ce contexte politique particulier, "l'explosion" en chiffres de ventes de *Notre Voie* sur le marché paraît compréhensible. Le journal a affiché ainsi 100% de vente en 2005 et en 2006. Un autre élément d'illustration a été la performance assez spéciale du quotidien *Le Courrier d'Abidjan* qui a réalisé, lui aussi, 100% de ventes de 2005 à 2006. La deuxième position respectivement occupée par les journaux proches du PDCI et du RDR semble avoir eu un lien logique avec la base de la configuration de l'espace politique national. Il est donc à noter un taux de vente de 68% en 2005, de 74% en 2006 et de 72% en 2007 pour *Le Nouveau Réveil* du PDCI, alors que *Le Patriote* a enregistré 62% en 2005, 57% en 2006 et 56% en 2007. Nous pouvons observer la même constante concernant les hebdomadaires *Top Visages* et *Gbîch* qui ont affiché respectivement au niveau des ventes, 73% en 2005, 65% en 2006 et 67% en 2007 pour le premier et 73 % en 2005, 71% en 2006 et 2007 pour le second. *Top Visages* et *Gbîch* qui traitent tous deux de sujets apolitiques ou politiques sous un angle culturel ou humoristique et sous une forme caricaturale, n'ont pas été directement touchés par la crise politique. Il convient à ce niveau de notre analyse de préciser que dans la période 2002-2007, l'ensemble des journaux indiqués dans le tableau n°11 n'a été accessible que dans les zones Sud et Est, sous contrôle du gouvernement. Cette partie du pays, qui représente 40% du territoire national, était alors aux mains du pouvoir de Laurent Gbagbo. Dans l'optique de mieux faire face à cet autre aspect de la guerre qu'a été la bataille médiatique, la rébellion a, avec le temps, créé sa chaîne de télévision, la *Télé Notre Patrie*. Cette chaîne de télévision, a

---

<sup>108</sup>Le gouvernement ivoirien s'appuyant sur ses hélicoptères nouvellement achetés a lancé l'Opération « Épervier » en novembre 2004. L'Opération « Épervier » qui visait à déloger les rebelles de Bouaké a été interrompue après la destruction de l'avion militaire ivoirienne par l'armée française sous l'ordre de Jacques Chirac.

été installée dans les locaux de la RTI à Bouaké, dans le Centre du pays et a alors couvert les parties Nord, Ouest et Centre du pays jusqu'aux frontières du Burkina Faso, du Mali et du Libéria. Ce dispositif médiatique a permis à la rébellion d'étendre son pouvoir sur les populations de ces zones. Le tableau n° 12 présente les données concernant la presse ivoirienne (organisées de la même manière que le tableau n° 11) et porte sur les années 2008, 2009 et 2010. La période 2008-2010 a marqué ainsi la phase de la précampagne et de la campagne pour la présidentielle d'octobre et de novembre 2010. Cette période a marqué encore le début des alliances politiques. Il est à noter qu'il y a eu un rapprochement entre certaines formations politiques qui a conduit à la constitution de deux groupes au deuxième tour de la présidentielle : le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), et la Ligue de la Majorité Présidentielle (LMP).

**Tableau n° 12: Exemplaires imprimés et pourcentage de vente des principaux journaux en Côte d'Ivoire de 2008 à 2010**

Organes	2008			2009			2010		
	Exemplaires Livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%
Nouveau Réveil	3496550	2532838	72,43	3531525	2459593	69,64	4621500	3389297	73,39
Soir Info	5146038	3430194	66,65	4973220	3160588	63,55	5282370	3142090	59,48
Notre voie	2367772	15121941	63,89	2268508	1445336	63,71	2812393	1723759	51,57
Intelligent d'Abidjan	1199709	258380	22,27	1366737	489485	35,81	588554	383535	16,99
Le Courrier d'Abidjan	2506372	116140	46,33	1960972	890278	45,39	1939614	814838	42,01
Le Patriote	2422613	1399121	57,75	1723066	1520274	88,23	3845142	2688304	69,83
Le Temps	1502656	895390	59,58	1466886	887679	60,51	1830298	1291438	65,54
Inter	3206919	1554515	48,47	3219193	1632573	50,71	3362699	1789342	53,22
Top Visages	1540054	1007733	65,43	1327750	834813	62,87	863543	531098	67,28
Gbîch	857568	611515	71,03	842089	567674	67,41	793756	518531	65,32
Le Front	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Frat-mat	5829384	4436192	76,10	5875211	4790787	81,54	6629637	4347671	73,12

Source : Autorité Nationalité de la presse, <http://www.anp.ci>, consulté le 6/11/2018

Un autre fait à souligner est la durée de vie assez éphémère des organes de presse en Côte d'Ivoire. Par exemple, dans le tableau n° 12 le quotidien *Le Front* n'a affiché aucun exemplaire livré en 2008, 2009 et 2010, alors qu'entre 2005 et 2007, le même journal a fait partie des 12 meilleurs journaux selon les statistiques du Conseil National de la Presse. D'ailleurs, on voit dans l'étude des journaux concernant la période de 2011 à 2013 que le quotidien *Le Front* n'a plus existé après la crise postélectorale de 2010-2011. Par ailleurs, dans son rapport d'activités de 2018, l'Autorité Nationale de la Presse a indiqué que 258 titres



étaient tombés dans le domaine public entre 2006 et 2018. Cela montre la gravité de la difficulté des acteurs de la presse à mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement à long terme des journaux. Il faut noter également que durant la même période (2008-2010), en dehors de *Fraternité Matin* qui s'est démarqué avec un résultat de vente nettement au-dessus de la moyenne nationale, il y a eu une forme d'équilibre entre les différents journaux. En revanche, le bon résultat enregistré par l'ensemble des journaux ivoiriens après la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en mars 2007, peut s'expliquer en partie par l'unification du pays qui s'en est suivie en 2008. En effet, l'intégration des chefs rebelles au gouvernement de Laurent Gbagbo après l'Accord de Ouagadougou a aussitôt créé un climat sociopolitique assez détendu qui a permis à EDIPRESSE (structure de distribution de journaux en Côte d'Ivoire), de reprendre l'acheminement des différents titres sur toute l'étendue du territoire national. Après cinq années de guerre dont les effets collatéraux ont été l'enlèvement de la scission de la classe politique, l'accentuation de la crise identitaire et le découpage du pays en zones pro-rebelle et pro-gouvernementale, force est de constater que tout est à refaire au niveau politique et médiatique.

**Graphique n° 1: Évolution de vente des principaux journaux en Côte d'Ivoire de 2008 à 2010**



Source : Autorité Nationalité de la presse, <http://www.anp.ci>, consulté le 6/11/2018

La (re)mobilisation des militants et sympathisants des différents groupements politiques n'a été efficace que lorsque les journaux étaient vendus sur l'ensemble du territoire<sup>109</sup>. Par

<sup>109</sup>La distribution des journaux n'est encore pas effective jusqu'aujourd'hui sur tout le territoire par la Société en charge, l'EDIPRESSE. Cependant, les sociétés de transport assurant la liaison Abidjan et les autres villes du pays

exemple, le journal *Le Patriote, proche du RDR*, a obtenu 88% de vente en 2009. Or, le RDR a détenu, selon les résultats des dernières élections (2010 et 2015), plus de 80% de l'électorat dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Avec la fin de la guerre et l'unification du pays, l'enthousiasme des militants RDR dans la mobilisation a permis au journal *Le Patriote* de réaliser un chiffre d'affaire inédit en 2009 (88% de vente).

**Tableau n° 13 : Exemplaires imprimés et pourcentage de vente des principaux journaux de Côte d'Ivoire de 2011 à 2013**

Organes	2011			2012			2013		
	Exemplaires Livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%
Nouveau Réveil	5551493	3106871	55,96	3601692	2341928	65,02	2984500	1863333	62,43
Soir Info	4821320	3036741	62,98	4162433	2568937	61,71	3757273	2394015	63,71
Notre voie	3905251	1659647	42,41	3842693	1746836	45,45	2830346	1345261	47,52
Intelligent d'Abidjan	1387713	401364	33,79	1420252	387655	27,29	1224732	305792	24,96
Nord-Sud Quotidien	2516295	1147670	45,6	1820747	551209	30,27	1548612	531103	34,29
Le Patriote	15517050	2478747	15,97	2835626	1328530	46,85	1952814	1000294	51,22
Le Temps	2933814	2058134	70,15	4663559	3003708	64,40	3313599	2026276	61,15
Inter	4230221	2286410	54,17	3197194	1660352	51,93	2897683	1504888	51,93
Top Visages	510909	383857	75,13	619001	380940	61,54	665571	644310	96,80
Gbich	780601	502796	64,41	732489	469944	64,15	689444	518531	65,45
Le Nouveau Courrier	1501794	955015	63,59	1731925	833844	48,14	1272557	467088	36,70
Frat-mat	5913996	3959670	66,54	5284715	3581298	67,76	5081319	3252374	64,00

Source : Autorité Nationalité de la presse, <http://www.anp.ci>, consulté le 8/11/2018

Après la fin de la crise postélectorale en avril 2011, les journaux sont entrés dans une nouvelle phase, celle de la réconciliation nationale dans un contexte de vive tension. Le contexte politique a connu dès lors un total renouveau puisque le pouvoir d'État est passé des mains du FPI à celles du RDR avec ses alliés politiques (le PDCI, UPDCI<sup>110</sup> et le PIT<sup>111</sup>). Le tableau

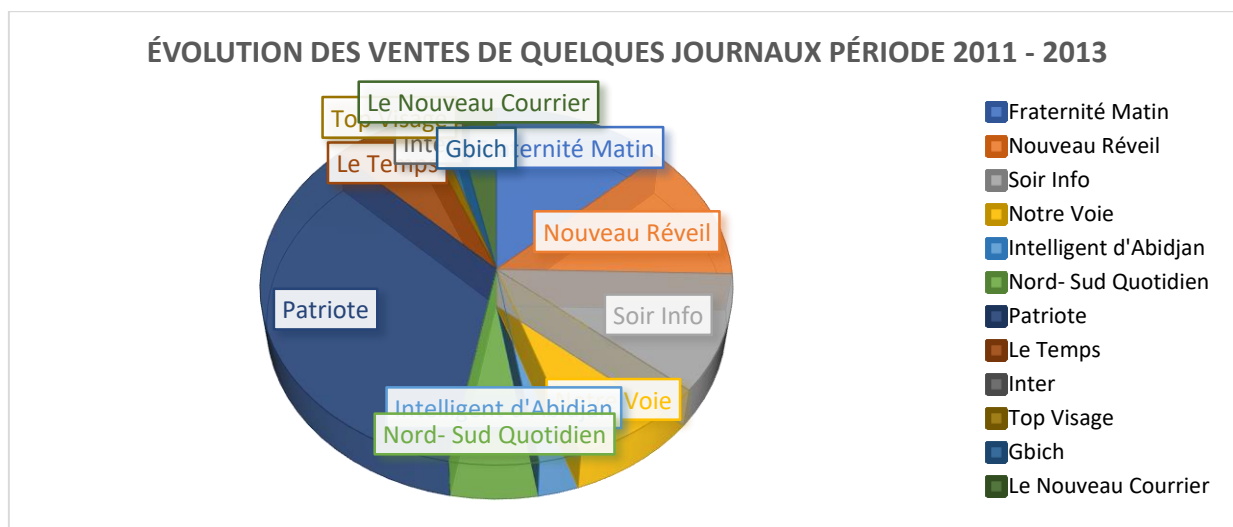
apportent parfois des quantités assez importantes de journaux pour les militants et autres sympathisants des partis politiques qui se trouvent dans les villes de l'Intérieur pays.

<sup>110</sup>L'Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire est un parti politique ivoirien fondé par le Général Robert Guéi le 25 septembre 2001.

<sup>111</sup> Le Parti Ivoirien des Travailleurs a été créé le 08 avril 1990 par Joseph Séka dit "Séka Séka" et présidé par Francis Wodié. Le PIT malgré sa longue durée dans le jeu politique ivoirien éprouve assez de mal à s'imposer comme un parti d'opposition d'envergure. Ses résultats aux différentes échéances électorales en dit long sur ses faibles performances politiques : 3.56% en 1995 ; 5.70% en 2000 et 0.29% en 2010.

n°13 et le graphique n°2 indiquent les ventes réalisées par les journaux après la crise postélectorale de 2010-2011. Dans le graphique n°2, il est à remarquer que le quotidien gouvernemental *Fraternité Matin* reprend la position de leader de vente sur *Le Patriote* après la crise postélectorale de 2010-2011. En effet, la fin de la crise postélectorale a favorisé l'émergence d'une certaine stabilité de l'État du fait de "l'union" des acteurs politiques autour du gouvernement d'Alassane Ouattara excepté le Front Populaire Ivoire de Laurent Gbagbo. Cela a permis à *Fraternité Matin* d'accroître son lectorat.

**Graphique n° 2 : Évolution de vente des principaux journaux en Côte d'Ivoire de 2011 à 2013**



Source : Autorité Nationalité de la presse, <http://www.anp.ci> , consulté le 8/11/2018

Le quotidien *Le Patriote* en tant que journal officiel du RDR, parti au pouvoir depuis 2011, a affiché l'objectif d'informer les Ivoiriens des chantiers d'envergure entrepris par le Président Ouattara. Il est à noter 15 millions d'exemplaires livrés pour *Le Patriote* en 2011. En revanche, le pourcentage d'exemplaires vendus reste assez révélateur. En effet, c'est seulement 15%, soit 2 478 747 qui ont été vendus sur les 15 517 050 exemplaires livrés par *Le Patriote*. Cela résulte en partie de la nature visiblement "mosaïque" du pouvoir d'Alassane Ouattara composé de partis alliés au RHDP. L'importance individuelle des formations politiques regroupées au sein du RHDP nécessite ainsi une attention particulière dans l'étude de ce résultat de vente assez faible du quotidien officiel du RDR. Par exemple, le PDCI<sup>112</sup>, deuxième

<sup>112</sup> Le débat sur l'importance du PDCI au sein de la coalition RHDP est resté d'actualité en 2018 et en 2019. En effet, lors des élections jumelées (municipales et régionales) d'octobre 2018, on a assisté à la dislocation du RHDP, (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix) par manque de consensus entre le PDCI d'Henri Konan Bédié et le RDR d'Alassane Ouattara. Après la sortie du PDCI du RHDP (mais avec un nombre

parti allié au RHDP après le RDR, et premier parti politique en Côte d'Ivoire, a visiblement voulu conserver son indépendance informationnelle en privilégiant *Le Nouveau Réveil*. En demeurant allié dans le RHDP, le PDCI a continué à promouvoir son idéologie via son journal officiel, *Le Nouveau Réveil* afin d'assurer la mobilisation des militants. Le graphique n° 2 permet donc de confirmer la disparité idéologique au sein de l'alliance politique RHDP. Les performances de ventes réalisées par *Le Nouveau Réveil* et *Fraternité Matin* sur la période allant de 2011 à 2013 attestent du reste que les militants du PDCI, du PIT et ceux de l'UDPCI (tous alliés au RHDP), ont continué de s'abonner à leurs quotidiens d'information d'origines, ou à ne s'abonner qu'à *Fraternité Matin*, ou encore aux deux (leurs quotidiens d'origines et à *Fraternité Matin*, le journal d'État). Mais, aucun d'entre eux ne s'est abonné au quotidien *Le Patriote* du RDR. Le quotidien d'État *Fraternité Matin* a ainsi conservé sa production journalière de 5 millions d'exemplaires avec un taux de vente successif de 66% en 2011, 67% en 2012 et 64% en 2013. Comme *Fraternité Matin*, *Le Nouveau Réveil* a accru le nombre d'exemplaires journaliers de 3 millions en 2010 à 5 millions en 2011, avec 55% de vente réalisée. Les effets du climat politique national sur la performance des organes de presse proches des partis politiques (nombre de tirages et taux de vente) sont visibles dans le tableau n° 13 et le graphique n° 2. Par exemple, le quotidien *Notre Voie*, qui a pourtant régulièrement affiché des résultats au-dessus des 60% de 2005 et 2010, a rechuté avec 42% de vente en 2011, 45% en 2012 et 47% en 2013. Même si ces chiffres indiquent une remontée progressive, on note cependant la faible performance de *Notre Voie* depuis 2011. Ce "mauvais" résultat résulte du nouveau contexte politique qui règne en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale en 2011. En fait, après l'arrestation et l'emprisonnement des principaux leaders politiques du FPI, parmi lesquels l'ex-Président Laurent Gbagbo lui-même a été conduit à la Cour Pénale Internationale, le journal officiel a été privé de ressources financières, mais aussi de potentiels lecteurs. En tant que journal politique, ce titre a toujours eu un lectorat essentiellement constitué de militants du FPI. D'ailleurs, pour conforter notre démarche explicative, il est à considérer les résultats de deux autres quotidiens proches du FPI en dehors de *Notre Voie*, à savoir *Le Temps* et *Le Nouveau Courrier*. Les deux journaux qui n'ont paru à nouveau qu'au mois de mai 2011, semblent avoir été les plus impactés par la crise postélectorale. Comme le montre le tableau n° 13, le journal *Le Temps* est passé de 4 millions d'exemplaires entre 2005 et 2010 à seulement 2 millions entre 2011 et 2013. *Le Nouveau Courrier*, de son côté, est allé

---

non négligeable de ses cadres dont Adjoumani, Daniel Kablan Duncan, Patrick Achi etc.), le RHDP est devenu "RHDP Unifié".

d'environ 3 millions à sa création en 2010, à 1 million 500 exemplaires entre 2011 et 2013. Il est à souligner en outre, un taux de vente assez élevé des deux quotidiens, *Le Temps et Le Nouveau Courrier*, soit au-dessus de 60% entre 2011 et 2013. Également, deux faits majeurs tirés du contexte politique peuvent permettre de comprendre le résultat des deux quotidiens proches du FPI. Le premier facteur de ce résultat relève de tentatives d'attaques contre les Forces républicaines de Côte d'Ivoire entre 2012 et 2013. En effet, les quotidiens proches du seul grand parti de l'opposition d'alors ont été sollicités par les militants et autres sympathisants du FPI, afin de mieux comprendre la situation politique qui régnait dans le pays, puisqu'ils ne pouvaient faire confiance ni aux médias d'État, ni aux journaux proches du RHDP. L'autre raison qui explique le taux de vente relativement élevé des quotidiens proches du FPI au cours de cette période post crise a été la volonté de remobilisation des militants quelque peu démotivés par la gravité de la crise postélectorale de 2010-2011. Ce faible nombre de tirages, mais avec un fort taux de vente malgré la scission du FPI en les deux groupes (pro-Sangaré et Pro-Affi), peut témoigner de l'importance du parti de Laurent Gbagbo dans le paysage politique. En revanche, il est à remarquer que les deux hebdomadaires *Top Visages* (Magazine de mode) et *Gbich* (journal de faits divers) ont gardé une performance exceptionnelle sur les trois années (2011, 2012 et 2013) alors même que l'ensemble des journaux en Côte d'Ivoire ont connu une chute aussi bien en exemplaires tirés qu'en pourcentage de ventes. *Top Visages* a enregistré un taux de vente de 75% en 2011, 61% en 2012 et de 96% en 2013. Quant à *Gbich*, il a affiché 64% sur la période 2011-2012 et 65% en 2013. Comment se présentent alors les résultats des ventes des journaux en 2014, 2015 et 2016 ? Le tableau n°14 montre une autre période de cette étude chronologique sur le nombre d'exemplaires tirés et de vente de la presse ivoirienne de 2005 à 2016. Concernant le contexte sociopolitique, les trois années, 2014, 2015 et 2016, représentent trois climats distincts : la pré-campagne de l'élection présidentielle de 2015, la période de campagne elle-même et l'après élection, l'ensemble ajouté à l'accentuation du procès de Laurent Gbagbo et de son dauphin, Charles Blé Goudé à la Cour Pénale Internationale. Dans le même temps, le pouvoir d'Alassane Ouattara, après quatre années de gouvernance, a fait face à une série de révoltes occasionnées par des militaires issus de l'ex-rébellion et intégrés aux Forces Républicains de Côte d'Ivoire<sup>113</sup> (FRCI).

---

<sup>113</sup> Dans le cadre de nos travaux de recherche, nous avons choisi de ne pas aborder la question de l'installation ou non d'Alassane Ouattara par l'armée française. Nous partons de l'hypothèse que ce sont les Forces Nouvelles commandées par Wattao, Cherif Ousmane et Koné Zakari qui ont combattu pour l'installation du pouvoir d'Alassane Ouattara. Ainsi, même si nous admettons que selon la version officielle, c'est l'armée française qui a

**Tableau n° 14 : Exemplaires imprimés et pourcentage de vente des principaux journaux de Côte d'Ivoire entre 2014 et 2016**

Organes	2014			2015			2016		
	Exemplaires Livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%	Exemplaires livrés	Exemplaires vendus	%
Nouveau Réveil	2578885	1350203	52,35	2247081	960771	42,75	1831607	864996	47,32
Soir Info	3677352	1875376	51,01	3662923	1856380	50,68	3412530	1717910	50,34
Notre voie	2362337	862554	36,51	1527242	309874	20,28	1351896	283790	20,99
Intelligent d'Abidjan	957559	528877	55,23	1319139	114698	8,00	1243530	113114	9,09
Éléphant Déchainé	433225	164380	37,94	447663	184335	41,17	478890	149281	31,17
Le Patriote	1594862	759619	47,62	1170265	346237	31,43	1387960	361519	26,04
Le Temps	2114661	1324885	62,65	1607260	1028572	63,99	1521548	928256	61,07
Inter	2194039	1381036	62,94	2313282	1037573	44,85	2121127	976935	46,05
Top Visages	400643	352764	88,04	494014	187799	38,01	281161	112375	39,99
Gbich	546912	330127	60,36	462023	250932	54,31	374910	206160	54,98
Le Nouveau Courrier	942536	244607	25,95	1170263	346237	29,58	706838	113064	15,99

Source : Autorité Nationalité de la presse, <http://www.anp.ci>, consulté le 16/11/2018

Les raisons de ces différentes révoltes ont été multiples : les uns réclamaient des primes de guerre, tandis que d'autres, des primes de démobilisation. Après les mutineries<sup>114</sup> de Bouaké et de Korhogo, les casernes d'Abidjan ont aussi connu des mouvements d'insurrection. Cela a installé un nouveau climat de tension sociopolitique assez tendu. Les voix se sont donc élevées au sein de la classe politique pour remettre en cause le processus de réconciliation engagé depuis avril 2011. Le Président de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation, Charles Konan Bany, après sa démission à la tête de la CDVR, s'est porté candidat à cette élection d'octobre 2015. Le tableau n° 14 donne quelques indications sur la répercussion de ce nouveau climat politique sur les résultats de vente des journaux. Le premier élément à observer dans le tableau

---

procédé au bombardement du domicile de Laurent Gbagbo, nos recherches n'ont pas portées sur l'élucidation des conditions de l'arrestation de Gbagbo.

<sup>114</sup> Les différents mouvements de révolte au sein de cette armée jugée pro-Ouattara a créé une tension politique assez effrayante pour le Pouvoir Ouattara. Au départ, les autorités politiques ont essayé de brandir la menace comme moyen de dissuasion contre les insurgés. Mais la révolte persistante a obligé le Président Ouattara à céder à la pression militaire en décaissant de 10 millions (15 000 euros) à 15 000 millions (25 000 euros) par militaire afin de faire baisser la tension. Cela a occasionné une sorte d'indignation au sein de plusieurs autres sections de l'armée qui ont estimé mériter eux-aussi des indemnités. On a ainsi assisté à la révolte des Forces Spéciales après celle des ex-combattants. Ces Forces Spéciales supposées être la sécurité rapprochée du Président Ouattara ont pris la ville d'Adiaké (ville située dans le Sud du pays) en otage en février 2017.

n° 14 a été la faiblesse des ventes réalisées par l'ensemble des quotidiens ivoiriens. Par exemple, le quotidien *Notre Voie* a chuté de 36% de vente en 2014, à 10% en 2015, avant de faire une légère remontée de 20% en 2016. De même que *Notre Voie*, le journal *Le Nouveau Courrier* a connu une baisse de vente de 25% en 2014, puis a tenté une relance à 29% en 2015 puis a rechuté au plus bas niveau de vente, soit 15% en 2016. Si nous limitons notre analyse à ces deux quotidiens, on pourrait être amené à penser à une perte de lectorat au niveau des journaux proches du FPI. Cependant, quoique la crise de leadership déclenchée au sein du parti de Laurent Gbagbo en 2011 ait continué à entraver le bon fonctionnement du Front Populaire Ivoirien, la "mauvaise" performance réalisée par *Notre Voie* et *Le Nouveau Courrier* a été loin d'être une situation atypique. En effet, le journal *Le Patriote*, quotidien officiel du RDR, a enregistré des résultats aussi bas que *Notre Voie* et que *Le Nouveau Courrier* en 2014, 2015 et en 2016. *Le Patriote* a affiché 47% de vente en 2014, 31% en 2015 et 26% en 2016. Le résultat du quotidien, *Le Patriote*, peut paraître paradoxal quand on connaît la tendance médiatique habituelle : l'organe de presse du parti au pouvoir reste toujours en tête en termes d'exemplaires tirés et de pourcentage de ventes après *Fraternité Matin*. Comment *Le Patriote* s'est-il donc retrouvé si bas, derrière *Le Nouveau Réveil* du PDCI qui a réalisé 52% de ventes en 2014, 42% en 2015 et 47% en 2016 ? Plusieurs indicateurs tirés de l'observation de l'environnement médiatique en Côte d'Ivoire depuis 2013 peuvent permettre d'apporter une tentative d'explication à cette chute "vertigineuse" du quotidien *Le Patriote*. Le principal élément à souligner est l'accroissement de l'activité de la RTI, notamment sa réception dans la majeure partie du pays. Après la rébellion de 19 septembre 2002, les matériels de la RTI ont été endommagés dans de nombreuses localités. Cela a rendu la réception de la télévision nationale impossible dans ces zones. La réhabilitation des antennes d'Abobo, de Bouaké et d'autres antennes à l'intérieur du pays a permis à la RTI d'étendre sa couverture sur l'ensemble du territoire ivoirien. Pour maintenir sa position de premier média d'information, la RTI a déployé un nombre important de correspondants et d'envoyés spéciaux dans diverses villes (Man, Abengourou, San-Pedro, Korhogo, Odienné, etc.). L'accentuation de la mise en avant des activités de l'État et du parti au pouvoir (RDR) par la RTI a réduit l'engouement des militants à acheter le journal *Le Patriote*. Cet angle d'analyse est partagé par Moussa Traoré, le Président de l'UNJCI, qui a relevé cette mise en avant de la RTI, comme un obstacle à la professionnalisation de la presse ivoirienne : « la mévente, le problème de distribution, les titrologues ou la Titrologie sont autant d'obstacles [...] Mais aussi du fait de la libéralisation

*non effective de la télévision, il y a une accentuation des populations sur la RTI<sup>115</sup> ». Ainsi, à travers l'analyse chronologique concernant le nombre de tirages et de pourcentage de ventes des onze dernières années, on peut dire qu'après l'enthousiasme des années 1990 et 2000, les journaux de Côte d'Ivoire ont fait face à une situation de crise économique. Le directeur de la revue de presse à l'Autorité Nationale de la Presse (ANP), Francis Domo, décrit cela comme suite : « *C'est une presse en pleine mutation éditoriale et technologique, en pleine rajeunissement, en quête de maturation, une presse plutôt partisane, axée sur le journalisme d'opinion, une presse en mal de responsabilité sociale et en manque de vision stratégique ; une presse économiquement menacée et financièrement sinistrée* <sup>116</sup>». Le défi technologique et éditorial, tout comme le sinistre économique et financier, se sont trouvés renforcés par la nature idéologique de la presse ivoirienne qu'ont laissé transparaître les différents tableaux et graphiques que nous avons examinés. La baisse de performance des journaux en Côte d'Ivoire a également été une conséquence de l'émergence des réseaux socionumériques depuis 2011. Le citoyen consultant de moins en moins le journal papier s'est davantage abonné à la revue de presse sur *Abidjan.net*, ou à l'actualité circulant en boucle sur les groupes de discussion en ligne (ODCI, ODRCI), notamment sur le réseau social FACEBOOK. Pour questionner le contenu des journaux, nous allons voir ci-après les manquements à l'éthique et à la déontologie fondés sur la grille d'écoute et de lecture des médias réalisée par l'Observatoire de la Liberté de la presse. Il s'agit de manquements à l'éthique et à la déontologie relevés sur la base des rapports de suivi effectués par l'OLPED de 1995 à 2002.*

### **3.3.5 Les erreurs commises dans le traitement de l'information en Côte d'Ivoire de 1995 à 2002**

Pour continuer à examiner le rôle qu'a joué la presse ivoirienne dans le processus démocratique, notre réflexion porte ici sur le contenu des articles des principaux organes de presse. Pour des besoins d'objectivité scientifique, notre d'analyse se base sur les 21 points d'écoute et de lecture des médias établis par l'OLPED présenté en début de chapitre (cf. tableau n°10). La responsabilité de la presse ivoirienne dans les différentes crises sociopolitiques a été soulignée par de nombreuses études dont l'ouvrage du Président de l'OLPED, Moussa Zio

---

<sup>115</sup> Entretien avec M. Moussa Traoré, Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, 18 octobre 2018, Maison de la Presse, Abidjan Plateau.

<sup>116</sup> Entretien avec M. Francis Domo, Directeur de la revue de presse à l'Autorité Nationale de la Presse, (ANP), 11 octobre 2018, Abidjan Cocody.



(2012), et celles de Marie Frère-Soleil<sup>117</sup> (2000 ; 2005 ; 2010), l'une des spécialistes des médias africains. En effet, l'information reste aujourd'hui, dans la gouvernance moderne, un outil de régulation des valeurs démocratiques au sein des États. D'ailleurs, l'obligation d'accès à l'information est inscrite au nombre des droits fondamentaux du citoyen dans la constitution ivoirienne (article 18) : « *les citoyens ont droit à l'information et à l'accès aux documents publics, dans les conditions prévues par la loi.* ». Les fautes commises par les journalistes dans le traitement et la diffusion de l'information de 1995 à 2002, et de 2003 à 2005, donnent un aperçu nominatif des manquements à l'éthique et à la déontologie dans la presse ivoirienne. Pris sous un angle chronologique, le tableau n° 15 permet d'observer les progrès réalisés par la presse ivoirienne en matière de professionnalisation. Cependant, le nombre des fautes commises au fur et à mesure des années montre qu'en matière de traitement de l'information, le journalisme n'a pas beaucoup évolué. En effet, selon Moussa Traoré, Président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, les plus grandes dérives dans le traitement de l'information sont commises au tout début de la libéralisation de l'espace médiatique en 1991.

La création de l'Union des journalistes en 1991 et de l'OLPED en 1995 a visé à recadrer le climat de désordre qui a régné dans le secteur de la presse en 1990. Pourtant, on observe dans le tableau n° 15 que la plus grande proportion d'atteinte à l'éthique et à la déontologie concerne la période allant de 1998 à 2001. Sur la base des données que nous avons pu collecter (cf. chapitre 1), la majorité des structures<sup>118</sup> de régulation et d'autorégulation ou associatives des médias ivoiriens a été créée avant 2001 (UNJCI en 1991, ANP qui s'appelait CNP en 1991, OLPED en 1995, URPCI en 1999 et CNCA devenu HACA en 1991). Le paradoxe est que les erreurs dans le traitement de l'information sont devenues fréquentes alors même que

---

<sup>117</sup> Marie Soleil-Frère a consacré de nombreuses de recherches au rôle des médias dans l'instauration ou le retour au pluralisme politique au sein des États africains à partir de l'année 1990. C'est le cas dans son ouvrage *Presse et Démocratie en Afrique Francophone* (Édit Karthala, 2000). Elle a aussi travaillé sur l'attitude des médias dans l'émergence des conflits et dans la propagation de ces conflits, *Médias et Conflits* (2005) et sur l'impact des médias sur le processus électoral : *Élection et Médias en Afrique Centrale* *voies des Urnes, voix de la paix ?* (2009) qui dépeint l'impact des médias dans la mise en place de régimes à démocratie douteuse en Afrique Centrale.

<sup>118</sup>La grande vague de création d'organes de presse qui a suivi le retour au multipartisme en 1990 en Côte d'Ivoire a occasionné le terme de "printemps de la presse". Avec 178 titres enregistrés de 1991 à 1996, l'État tout comme les journalistes eux-mêmes, ont trouvé le besoin légitime d'organiser le secteur de la presse. On a donc assisté à la création de structures de régulation (gérées par l'État) disposant de moyens de fonctionnements conséquentes (HACA, ANP) et celles dites d'autorégulations gérées par les journalistes eux-mêmes avec les moyens du bord (OLPED, UNJCI) détaillées en début de ce chapitre.

les journalistes semblaient avoir acquis davantage d'expériences et étaient mieux encadrés par les différentes structures ci-dessus indiquées.

**Tableau n° 15 : Les erreurs professionnelles commises par les journalistes ivoiriens de 1995 à 2001**

Points de la grille d'écoute et de lecture	Années							Total Général	%
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001		
Injures	07	22	18	230	295	177	461	1210	16,6
Anti-confraternité	19	28	48	118	98	67	88	466	25,42
Incitation à la révolte et à la violence	10	07	16	51	107	37	51	279	15,22
Incitation au tribalisme, au racisme et à la xénophobie	11	10	11	90	147	69	241	606	33,06
Mauvais traitement de l'information	04	02	00	04	03	15	21	49	2,67
Atteintes aux bonnes mœurs et à la morale	00	00	03	17	05	01	07	33	1,80
Atteintes à la dignité humaine	00	00	00	00	16	13	15	44	2,40
Incitation au fanatisme religieux	01	01	00	10	06	25	07	50	2,72
Incitation à la débauche	00	00	00	24	37	05	03	96	5,23
Total	52	70	96	544	714	436	894	1833	100

*Source : Zio Moussa (2012), Les médias et la crise politique en Côte d'Ivoire : 20*

La proportion d'injures dans le traitement de l'information a successivement évolué de 7 à 18, puis à 22 fois, entre 1995, 1996 et 1997. Le même point de la grille d'écoute et de lecture des médias (l'injure) relevé par l'OLPED est passé successivement à 177, 230, 295 et 461 fois entre 1998, 1999, 2000 et 2001. Ainsi en absence d'étude statistique sur le contenu des articles proposés, avant la création de l'OLPED en 1995, l'évolution du tableau n°15, indique qu'il y aurait eu moins d'erreurs professionnelles de 1991 à 1995.

Comment alors expliquer un tel contraste dans le processus de professionnalisation du métier de journaliste en Côte d'Ivoire ? Nous allons mettre en perspective quelques éléments d'explication dans le contexte politique de cette époque (1990-1995). En effet, le multipartisme acquis en 1990, les partis politiques et leurs journaux alliés, se sont plutôt centrés sur la conquête et la mobilisation des militants (Zio, 2012). Le travail des journalistes a donc été moins centré sur la lutte idéologique portant directement sur les personnalités politiques. Or, les erreurs de traitement de l'information de manière générale, concernent la xénophobie, les incites à la révolte, l'injure à l'encontre des hommes politiques (cf. tableau n° 10). L'autre élément qui peut permettre de mieux cerner les causes de ce faible taux d'erreurs professionnelles en 1991 est l'unité au sein même du parti unique qui a empêché la naissance de conflits idéologiques importants entre différents membres de l'ex-parti unique. Le nombre d'erreurs professionnelles est devenu de plus important au fur et à mesure que les formations politiques se sont multipliées avec la migration de militants d'un parti à un autre. En revanche,

à partir de 1998, on a assisté à une recrudescence de la violence verbale dans le discours politique occasionnant l'émergence d'une tension politique particulièrement tendue. Deux facteurs essentiels ont contribué à l'intensification de la violence dans le jeu politique ivoirien. Premièrement, dès la fin du parti unique en 1990, suivi du décès de l'ex-Président Houphouët-Boigny en décembre 1993, la Côte d'Ivoire a connu un nouveau contexte sociopolitique qui été analysé notamment par le journaliste Thomas Hofnung (2011) dans son livre *La crise ivoirienne. De Houphouët-Boigny à la chute de Laurent Gbagbo*. Deuxièmement, après la mort d'Houphouët-Boigny, le PDCI a connu une certaine fragilité dû notamment à un désaccord (au départ interne), entre Alassane Ouattara, (ex-premier Ministre d'Houphouët-Boigny de 1990 à 1993), et Henri Konan Bédié, (ex-Président de l'Assemblée Nationale de 1980 à 1993). En fait, le désaccord qui a éclaté entre les deux proches de Houphouët-Boigny a concerné la succession de ce dernier après son décès en 1993 (*Ibid.*). Les différentes contributions de l'ouvrage dirigé par le sociologue Marc Le Pape (2003) *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000* situent du reste le contexte d'affrontement politique occasionné par le décès d'Houphouët-Boigny. Mais en application de la constitution ivoirienne dont l'article 40 stipule qu' « *en cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission, empêchement absolu, l'intérim du Président de la République est assuré par le Président de l'Assemblée Nationale* », c'est Henri Konan Bédié qui est devenu Président de la République de Côte d'Ivoire le 7 février 1994. Même si sur le plan constitutionnel le choix a été légitime, Alassane Ouattara a semblé avoir eu du mal à l'accepter (cf. chapitre 4).

Le contexte politique ainsi analysé, nous pouvons mieux appréhender le degré d'erreurs professionnelles commises par les journalistes de 1998 à 2001. Il est à remarquer que la plus grande proportion de manquements concerne les propos d'anti-confraternité. Par exemple, les atteintes à la confraternité relevées par l'OLPED dans le traitement de l'information sont successivement 19, 28 et 48 fois en 1995, en 1996 et en 1997. Les mêmes erreurs sont passées à 67, 88, 98 et 118 fois sur la période de 1998, 1999, 2000 et 2001. Comme le souligne Moussa Traoré, évoquant les raisons qui ont motivé la création de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire : « *en 1991, c'était l'ouverture du pluralisme avec plusieurs journaux qui ont vu le jour, il n'y avait pas de confraternité entre les journalistes des différents organes de presse. Les journalistes s'attaquaient mutuellement sans collaboration*<sup>119</sup> ». Le tableau n°16

---

<sup>119</sup>Entretien avec M. Moussa Traoré, Président de l'Union des Journalistes de Côte d'Ivoire, 18 octobre 2018, Maison de la presse, Abidjan Plateau.

présente les manquements à l'éthique et à la déontologie enregistrés d'après le rapport de suivi de l'OLPED de 2002 à 2003.

Le mauvais traitement de l'information, un des points les plus importants de la grille d'écoute et de lecture des médias (OLPED) est relevé 49 fois sur les sept années (1995-2001). Cette même catégorie d'erreurs (le mauvais traitement de l'information) atteint un niveau record de 66 manquements au cours des années 2002 et 2003, soit une moyenne de 33 manquements à l'éthique et à la déontologie par année. En outre, le nombre d'interpellations au sujet du mauvais traitement de l'information sur la période 2002-2003 est de 278. En effet, les interpellations ne sont comptabilisées comme des atteintes à l'éthique et à la déontologie qu'après le travail de vérification de l'OLPED qui, en tant qu'instance d'autorégulation, est habilitée à valider ou à invalider les erreurs relevées. Par ailleurs, l'injure et l'anti-confraternité maintiennent leur cadence avec respectivement 787 fois et 251 fois au cours des années 2002 et 2003. Dans la même période, la "Une" des journaux est dominée par des accusations mutuelles au sein de la classe politique (pro rebelle et pro gouvernementale).

**Tableau n° 16 : Les erreurs professionnelles commises par les journalistes ivoiriens de 2002 à 2003**

Points de la grille d'écoute et de lecture	Années		Total Général	%
	2002	2003		
Injures	402	385	787	49.40
Anti-confraternité	146	105	251	15.75
Incitation à la révolte et à la violence	135	143	278	17.45
Incitation au tribalisme, au racisme et à la xénophobie	82	72	154	9.66
Mauvais traitement de l'information	34	32	66	4.14
Atteintes aux bonnes mœurs et à la morale	12	11	23	1.44
Atteintes à la dignité humaine	07	12	19	1.19
Incitation au fanatisme religieux	07	06	13	0.81
Incitation à la débauche	00	02	02	0.12
Total	825	768	1593	100

Source : Zio Moussa (2012), *Les médias et la crise politique en Côte d'Ivoire*, 2012 : 13

Il est à noter concernant la "Une" des journaux des indications telles que : « *La Côte d'Ivoire est envahie par les Burkinabés* » ; « *Il n'y a pas d'autres solutions que de déclarer la guerre totale aux rebelles* » ; « *Les armes doivent pleuvoir sur Bouaké* » ou encore « *La presse bleue, la presse pro rebelle* » (Zio, 2010 : 32). Dès lors, afin de mieux questionner le lien entre le climat politique et la pratique journalistique en Côte d'Ivoire, nous pouvons voir dans le

tableau n° 17, le nombre de titres (sans nomination des organes de presse) impliqués dans les atteintes à l'éthique et à la déontologie de 1995 à 2005.

Malgré l'absence<sup>120</sup> de données pour les années 2002 et 2003, le nombre de titres qui tombent dans le "journalisme de lutte idéologique et de règlement de compte" paraît assez important, à savoir 39 articles anti-professionnels en 1998 et 38 en 1999. La baisse du nombre de titres impliqués dans les erreurs professionnelles en 2004 (12 titres) peut trouver des éléments d'explication dans la concentration de la lutte idéologique autour de deux grands blocs dans cette période de rébellion armée. En effet, en 2004, le jeu politique a connu une sorte de bipolarisation : d'un côté, le pouvoir de Laurent Gbagbo et ses alliés médiatiques et/ou politiques (les quotidiens *Le Temps*, et *Notre Voie*, etc.), et de l'autre, la rébellion dont le RDR d'Alassane Ouattara avec ses journaux proches (*Le Patriote*, *Le Front*, etc.), soupçonnés d'être le soutien médiatique et politique dans la zone gouvernementale du pays.

**Tableau n° 17 : Nombre de titres de journaux impliqués dans les erreurs professionnelles en Côte d'Ivoire de 1995 à 2005**

Années	Nombres de titres ayant commis au moins une faute au cours de ces différentes années.
1995	19
1996	24
1997	20
1998	39
1999	38
2000	34
2001	32
2002	Données Non fournies
2003	Données non fournies
2004	12
2005	28

Source : Zio Moussa (2012), *Les médias et la crise politique en Côte d'Ivoire*, 2012 : 23

Or, entre 1998 et 2000, la classe politique ivoirienne a connu une polarisation relativement importante illustrée par deux grands partis d'opposition à savoir le Front Populaire Ivoirien de Laurent Gbagbo et le Rassemblement Des Républicains d'Alassane Ouattara. En décembre 1999, un autre pôle entre en scène : la junte militaire dirigée par le Général Robert Guéi. À côté de ces trois blocs, il y a le PDCI d'Henri Konan Bédié, alors en exil en France, après le coup d'État militaire contre son pouvoir le 24 décembre 1999. Dès lors, la guerre médiatique a été menée entre quatre grands blocs : le PDCI, le RDR, le FPI et le Comité

<sup>120</sup> Nous n'avons pas pu avoir des informations qui expliquent le manque de données sur les titres ayant été impliqués dans les fautes entre 2002 et 2003. On peut cependant en attribuer les conséquences de la guerre de septembre 2002 qui a été assez meurtrière.

National de Salut Public (CNSP), tous candidats à la présidentielle d'octobre 2000. Le graphique n° 3 donne des éléments de précision sur "les mauvais élèves" dans la presse ivoirienne. Ce sont des journaux proches des grandes formations politiques qui s'illustrent en nombre d'interpellations de la part de l'Observatoire de la Presse<sup>121</sup>. L'analyse du graphique n° 3 permet de voir une dynamique évolutive en fonction des années et du contexte politique national. De 1995 à 1996, les plus grandes proportions d'atteintes à l'éthique et à la déontologie ont été commises par les journaux proches des deux principaux partis d'opposition, le RDR et le FPI. Mais à partir de 1998, *Le National*, un quotidien proche du PDCI, fondé en 1998, a été classé premier journal en matière d'erreurs professionnelles avec un total de 109 articles censurés en 1998 et 228 en 1999. Le contexte sociopolitique en 1998 ayant été marqué par la montée de la grogne sociale à l'égard du pouvoir d'Henri Konan Bédié, le quotidien *Le National* s'est mis *a fortiori* dans une démarche défensive contre l'opposition. Il est donc à remarquer que *Le National* a conservé ce "mauvais" score avec 92 articles jugés anti-professionnels en 2000 et 154 articles en 2001.

L'autre fait, qui permet de mieux comprendre les interpellations répétitives de ce journal, est le fondateur même du quotidien *Le National*, Laurent Tapé Koulou, huissier de justice. Avant *Le National*, Tapé Koulou a fondé le journal *Le Bélier*. Le quotidien *Le Bélier* a totalisé 21 interpellations concernant l'éthique et la déontologie 1996, loin devant les journaux de l'opposition (*Notre Voie* et *L'œil du Peuple*). Lorsqu'il a fondé *Le National* en 1998, Tapé Koulou avait comme mission de soutenir le pouvoir de son parrain financier et politique, le Président de la République, Henri Konan Bédié, dont la politique économique et sociale n'était plus du goût de la population. La ligne éditoriale du journal a alors été centrée sur la satire, voire la xénophobie période durant laquelle le concept de l'« ivoirité » avait fait l'essentiel de l'actualité et du débat politique. En effet, le débat sur le concept de l'« ivoirité » avait été renforcé par la campagne médiatique autour de l'article 35 de la première constitution ivoirienne qui stipulait que:

*« Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le Candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante-quinze ans au plus. Il doit être Ivoirien »*

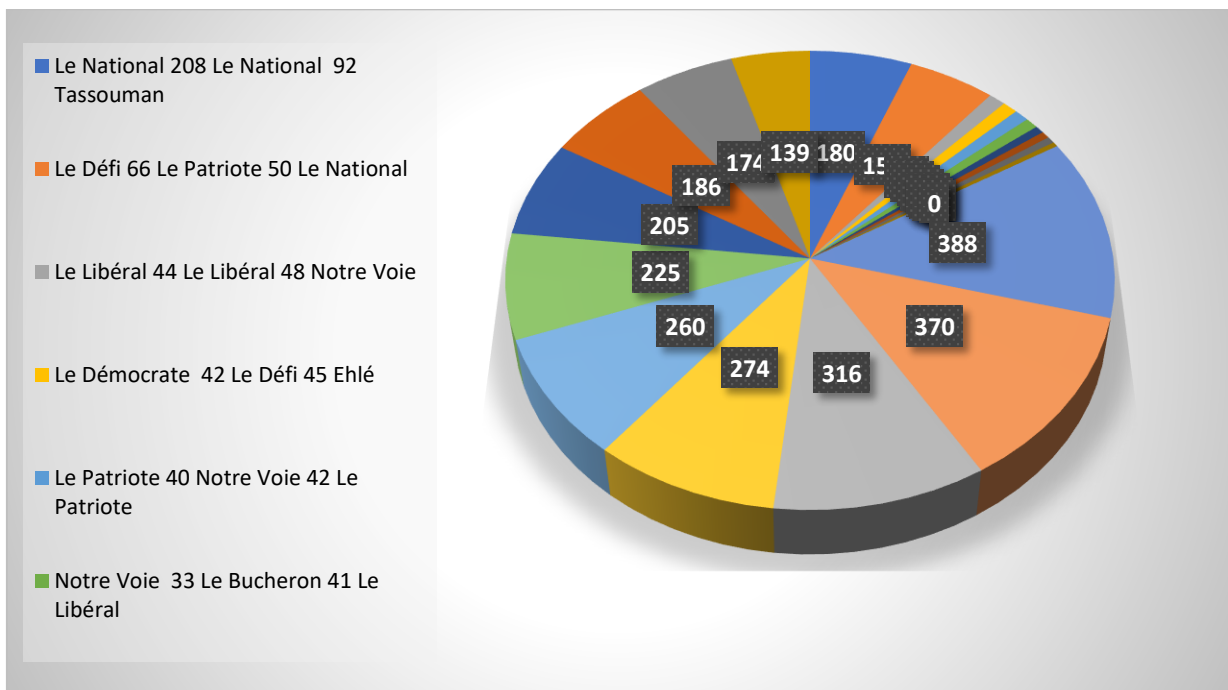
---

<sup>121</sup>L'OLPED est l'unique tribunal des pairs en matière de presse en Côte d'Ivoire. Avant 1995, date de sa création, toutes les saisies de la presse ont été faites par l'autorité politique *via* le Tribunal de Première Instance en application de la loi du 27 décembre 1991 portant sur le régime juridique de la presse. C'est en effet ce qui explique la limitation de nos données d'analyses de la presse à la date de 1995.

*d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoirienne d'origine. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne ».*

Sur cette base, « l'ivoirité » qui à l'origine était un concept idéologique associant identité et culture a été transposée au champ politique. Le concept « ivoirité » désigne l'ensemble des traits culturels, sociaux, politiques, régionaux etc. qui permettent d'identifier les Ivoiriens en tant que communauté humaine.

### Graphique n° 3 : Présentation des dix premiers journaux qui ont commis le plus d'erreurs professionnelles de 1995 à 2005



Source : Zio Moussa, *Les médias et la crise politique en Côte d'Ivoire*, 2012 : 27

L'application de ce concept au champ politique a engendré d'importants effets néfastes soulignés par le politologue François Gaulme dans son article « *L'ivoirité, recette de guerre civile* » (2001). Dans cette optique, la mission du quotidien *Le National* était précise : Alassane Ouattara<sup>122</sup>, principal opposant et adversaire politique du Président Bédié, devait être exclu du processus électoral et même du jeu politique. Ce travail de disqualification d'Alassane Ouattara a été confié à Tapé Koulou, qui en tant qu'homme de droit, a pu mener à bien ce projet. La prise en compte du contexte politique de la rébellion qui a régné au cours de cette période (2002-

<sup>122</sup>Alassane Ouattara a, au cours de cette période, été contraint de vivre en exil en France pour fuir le mandat d'arrêt international lancé contre lui par Henri Konan.

Le conflit entre Ouattara et Bédié est née de la succession d'Houphouët-Boigny en 1993 après son décès. Bédié était alors le président de l'Assemblée Nationale et Ouattara le Premier Ministre d'Houphouët-Boigny. Ouattara a été accusé (à tort ou à raison) d'avoir essayé de détourner le pouvoir à son compte à la veille du décès du Président. Le concept d'Ivoirité a dès lors été transposé sur la scène politique.

2005) a confirmé le militantisme de la presse ivoirienne. L'importance du nombre d'erreurs commises par les journalistes résulte de la tension politique qui elle-même découle de la lutte idéologique et xénophobe, dont certains éléments du tableau n° 10 analysé en début de ce chapitre permettent d'en montrer l'ampleur. L'absence des hebdomadaires *Top Visages et Gbich*, dans cette série d'interpellations, a été un élément de plus qui a confirmé que le journalisme aurait un tout autre "visage" si les acteurs de médias arrivaient à réduire leur degré de clientélisme politique. Qui plus est, si le citoyen était absent du traitement de l'information dans la presse écrite, qu'en était-il de l'espace télévisuel et radiophonique d'État ? Le tableau n° 18 présente une vue d'ensemble de temps de parole des différents acteurs sociopolitiques sur les antennes de la télévision et la radio nationales (RTI) en 2015. En effet, dans une étude réalisée par le Ministère ivoirien de la communication (2017), la situation du pluralisme politique sur les médias audiovisuels d'État reste préoccupante.

**Tableau n° 18 : Répartition de temps d'antenne et de parole observée sur les chaînes d'États en Côte d'Ivoire en 2015**

Organisations	RTI 1 <sup>er</sup> chaîne		RTI2		Radio Côte d'Ivoire	
	Temps d'antenne	Temps de parole	Temps d'antenne	Temps de parole	Temps d'antenne	Temps de parole
Institutions	588h53mn58s	163h25mn58s	116h03mn38s	22h28mn24s	120h00mn10s	35h05mn54s
Partis politiques	111h04mn33s	23h48mn32s	01h01mn44s	13mn40s	19h03mn21s	05h1mn27s
Structures Étatiques	106h33mn56s	24h33mn07s	35h23mn01s	04h34mn57s	20h06mn39s	07h03mn20s
Organisations internationales	88h30mn19s	20h17mn40s	13h41mn47s	02h37mn12s	15h37mn56s	05h39mn53s
Organisations de la société civile	75h09mn35s	32h14mn01s	58h09mn13s	09h54mn13s	36hmn56s	11h55mn03s
Syndicats	15h59mn50s	03h23mn49s	04h13mn35s	52mn30s	05h06mn04s	01h55mn50s
Mouvements sociaux politiques	11h53mn50s	01h54mn40s	0h0mn0s	0h0mn0s	03h13h19s	01h41mn41s
Organisation de jeunesse	0h0mn0s	0h0mn0s	0h0mn0s	0h0mn0s	0h0mn0s	0h0mn0s
Total	1098h05mn42s	269h37mn29s	228h32mn58s	40h41mn15s	219h43mn24s	63h13mn08s

Source : Ministère de la communication, de la poste et de l'économie numérique, 2017 : 94

Le tableau n° 18 permet de faire une description de la gestion et de l'usage de l'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire. Dans ce même tableau il est à observer 588 heures de temps d'antenne consacrées aux institutions nationales, uniquement sur la première chaîne de télévision nationale, la RTI 1, au cours de l'année 2015. Les partis et groupements politiques ont occupé la deuxième place avec 111 heures de temps d'antenne sur la même chaîne de télévision. Cet écart important d'espace de communication entre les institutions et les partis



politique y compris le parti au pouvoir, le RDR, peut paraître contradictoire au regard du degré de politisation des médias ivoiriens.

Dès lors, pour mieux éclaircir cette apparente contradiction, nous allons porter notre réflexion sur le rapport entre les institutions et l'État. Les responsables des institutions telles que le Conseil Économique et Social, la Grande Chancellerie, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, sont, de manière générale, ou de la formation politique du Président ou un allié politique de celui-ci. La conséquence directe de ce choix politique est que le Président de la République peut, de gré, mettre un terme à la fonction d'un quelconque responsable d'institution. Sur cette base, la compétence n'est plus l'unique condition pour accéder aux postes de cadres supérieurs et de responsables d'institutions dans le système politique. Plusieurs illustrations peuvent permettre de corroborer notre angle d'analyse. Par exemple, dès son arrivée au pouvoir, Alassane Ouattara a nommé Henriette Dagri Diabaté, Francis Wodié, Marcel Zadi Kessy respectivement aux postes de Présidents de la Grande Chancellerie, de la Cour suprême et du Conseil Économique et Social. En plus d'être des personnes dont les compétences politiques et intellectuelles étaient assez reconnues auprès de l'opinion publique nationale, elles ont toutes été des alliés d'Alassane Ouattara pendant l'élection présidentielle d'octobre 2010. Henriette Dagri Diabaté a été une militante de longue date du RDR (parti d'Alassane Ouattara), les deux hommes ont été l'un Président du PIT (Parti Ivoirien des Travailleurs), membre du RHDP en 2010, et l'autre, Cadre du PDCI, premier parti de soutien du RDR au sein du RHDP. Ainsi, il n'est pas rare de voir en Côte d'Ivoire, un Président d'institution faire de la propagande en faveur du pouvoir en place et du Président de la République. De ce fait, la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne a toujours eu pour mission de contribuer à porter la voix du Président de la République auprès de la population (Biabi, 2000).

En revanche, le tableau n° 18 montre que les temps d'antenne et de parole accordés à la société civile s'élève à 175 heures et à 11 heures pour des mouvements sociaux à vocation politique. Nous pouvons, à cet égard, faire une précision : les mouvements sociaux à vocation politique ont tous ou presque, disparu au lendemain de la crise postélectorale. Les mouvements comme "Sept mille jeune Filles pour Gbagbo", "La galaxie patriotique", ou Le groupement des artistes pour la victoire de Gbagbo", ont tous cessé leurs activités après la crise postélectorale 2010-2011. Dans ce même ordre d'idée, les 175 heures qui ont été consacrées aux organisations de la société civile semblent compréhensibles dans la mesure où la société civile ivoirienne parvenait difficilement à établir des limites entre elle et les groupements politiques. D'ailleurs, c'est ce qui se perçoit avec l'ONG « Servir » fondée par Madame Henriette Konan Bédié,

l'épouse de l'ex-Président Konan Bédié. De 2011 à 2017, l'ONG « Servir » a connu une campagne de médiatisation peu commune sur les antennes de *RTI*, notamment lors des diverses éditions de ses Dîners de gala à Abidjan et à New-York. Depuis 2018, l'ONG « Servir », malgré l'importance sociale de son champ d'action (assistance aux femmes en général et spécifiquement aux jeunes filles-mères), n'a plus d'espace de communication sur la *RTI* depuis le retrait du PDCI au RHDP. Cette tendance semble se confirmer dans le tableau n° 19, qui donne le détail des temps d'antenne et de parole accordés aux principales formations politiques sur la *RTI 1* au cours de l'année 2015. Le même tableau montre 33 heures de temps d'antenne pour la coalition au pouvoir, le RHDP, tandis que le FPI, principal parti d'opposition, n'a obtenu que deux heures en 2015.

Le nombre d'heures consacrées aux communications du RHDP pourrait être plus élevé si les auteurs de cette étude avaient pris en compte la part de temps d'antenne accordé au Président de la République et à ses alliés politique (le RHDP) au cours des 30 minutes des éditions de journaux télévisés de la mi-journée (à 13h) et de celui du soir (à 20h). Aujourd'hui, 2021), on peut dire, selon les résultats de l'étude du Ministère ivoirien de la communication (2017), que l'étatisation et la politisation de l'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire est encore d'actualité malgré l'autorisation de quelques nouvelles chaînes de télévision privées. Et cela suscite de nombreuses interrogations sur la qualité du processus démocratique en Côte d'Ivoire : la presse privée et les autres médias d'État peuvent-ils en l'état actuel favoriser l'émergence d'un espace public ouvert à la contradiction en Côte d'Ivoire ? La presse ivoirienne est-elle un instrument de propagande aux mains de l'élite politique ou un canal d'information accessible par la population ? Pour essayer d'apporter un élément de réponse à ces différentes questions, notre réflexion s'appuie sur la notion de démocratie telle qu'appréhendée par l'économiste d'Amartya Sen dans son article « *Democracy as a universal value* » (1999) dont une analyse faite en français par Jean-Michel Bonvin (2005) permet aux chercheurs francophones de mieux cerner la pertinence. Nous voulons ici de confronter l'espace public médiatique en Côte d'Ivoire à la démocratie moderne. En effet, le modèle démocratique synthétisé par Amartya Sen pose la gouvernance moderne bien au-delà du simple respect des « *droits formels* » (Sen, 1999 : 28), comme le vote ou l'éligibilité de toutes les classes sociales, pour questionner l'existence de conditions réelles d'exercer effectivement ces droits.

**Tableau n° 19 : Répartition de temps d'antenne et de parole entre les principaux partis politiques observée sur la RTI en 2015**

PARTIS OU GROUPEMENTS POLITIQUES	TEMPS D'ANTENNE	TEMPS DE PAROLE
PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire)	20h32 mn 54s	04h12mn17s
RDR (Rassemblement Des Républicains)	28h14mn24s	05h54mn46s
FPI (Front Populaire Ivoirien)	07h57mn59s	02h44mn45s
PIT (Parti Ivoirien des Travailleurs)	01h56mn27s	20mn16s
UDPCI (Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire)	04h56mn41s	46mn56s
MFA (Mouvement des Forces d'Avenir)	02h46mn58s	55mn59s
RPC (Renouveau pour la Paix et la Concorde)	01h17mn21s	16mn16s
RHDP Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix)	33h18mn41s	06h09mn04s
CNC Coalition Nationale pour le Changement)	01h57mn37s	24mn50s
Total	103h44mn03s	21h11mn15s

Source : Ministère de la communication, de la poste et de l'économie numérique, 2017 : 95

Sen énonce le concept de « *démocratie en action* » par opposition à la démocratie formelle qui elle, se limite à l'organisation d'élections (présidentielle, législative, municipale ou régionale), à échéance régulière. Ce système démocratique décrit par Sen a trois fonctions principales : la fonction politique, la fonction sociale et la fonction de construction (Sen, 199 : 9). La première fonction dite « *intrinsic value* » (valeur intrinsèque) déploie la liberté politique (collective) jusqu'à lui intégrer une dimension humaine (individuelle) (*Ibid.*). La participation politique au plein sens du terme n'est donc plus réservée uniquement aux élites et militants des partis et groupements politiques, mais à l'ensemble des citoyens. La deuxième fonction de la démocratie au sens de Sen concerne la « *instrumental value* » [(valeur instrumentale) Sen, 1999 : 10)]. Cette fonction est celle qui permet aux revendications citoyennes d'acquérir un retentissement national, voire international. La troisième fonction de la démocratie se réfère au « *constructive function in the formation of value* » (*Ibid.* : 15). Il s'agit ici des valeurs sociales que permettent de véhiculer les principes démocratiques. Par cette dernière fonction, la démocratie contribue à créer les conditions nécessaires à l'apprentissage des valeurs sociales entre citoyens (Bonvin, 2005). Pour évaluer la qualité démocratique d'un État, il faut prendre en compte les trois indicateurs de Sen (199) résumés par Bonvin (2005 : 25) : « *les ressources, les capacités et les fonctionnements* ». La notion de « *ressources* » désigne l'ensemble des moyens informationnels, économiques, juridiques, et sociaux, mis à disposition des citoyens dans une société. Les « *capacités* », quant à elles, sont les conditions ou les possibilités offertes aux citoyens pour l'utilisation des ressources ci-dessus mentionnées. Les « *fonctionnements* »

mettent en évidence le comportement réel qui résulte de la présence des capacités à disposition du citoyen dans l'espace ou l'environnement social (*Ibid.*). Ainsi, la disponibilité des ressources n'est plus suffisante pour déterminer le niveau démocratique d'un État, il faut donc les deux dernières conditions, à savoir les capacités et les fonctionnements. Sur la base de la réflexion d'Amartya Sen, il est à souligner que le "Printemps de la presse" survenu en Côte d'Ivoire au lendemain du retour au multipartisme en 1990, est une ressource de plus mise à disposition du citoyen pour construire son sens critique. En outre, l'impact de cette ressource reste relativement mitigé au regard de la faiblesse d'exemplaires distribués et du taux de vente des journaux qui résultent notamment du taux élevé d'analphabètes. Aussi le pourcentage de vente réalisé par la presse ivoirienne sur ces dix dernières années, comme l'indiquent les différents tableaux analysés dans ce chapitre paraît-il disproportionné pour une population de 25 millions d'habitants. Ce dysfonctionnement est dû en partie au fait que la deuxième condition de Sen (les capacités) n'a pas suivi la mise en place du système d'informations plurielles à partir de 1990. Les capacités au sens de Sen peuvent être ici représentées par le coût des journaux, les canaux de distribution, les sujets abordés et la qualité de l'information. Dès lors, si la presse écrite semble avoir ainsi manqué le rendez-vous de l'émergence d'une démocratie citoyenne ivoirienne, qu'en est-il des réseaux sociaux ? Cette dernière interrogation est l'objet de notre réflexion développée dans le chapitre 4. En effet, l'importance actuelle d'Internet dans la communication sociale en Côte d'Ivoire mérite d'être examinée afin de mieux cerner son impact sociopolitique.

## Chapitre 4 : L'émergence des réseaux socionumériques en Côte d'Ivoire

L'histoire de l'espace public en Côte d'Ivoire, se trouve aujourd'hui en 2020, marquée par deux périodes majeures : l'avènement de la presse privée née avec le retour au multipartisme en 1990 et la prolifération des forums de discussions après la crise postélectorale de 2010-2011. Le premier cadre de pluralisme discursif et démocratique (Printemps de la presse à partir de 1990) montre ses limites après 30 années de fonctionnement (cf. chapitre 3). Il convient alors d'interroger le second espace public pluriel, ici les réseaux socionumériques (qui sont aujourd'hui en 2020 en plein essor en matière de communication sociale), afin d'évaluer son impact réel et potentiel sur le processus démocratique. En effet, cette thèse, qui porte aussi sur la mise en œuvre et la consolidation de la culture des échanges contradictoires en Côte d'Ivoire, gagne en pertinence *via* questionnement de l'ensemble des espaces publics politiques que sont la presse écrite, l'audiovisuel et les réseaux sociaux. Dans ce chapitre, nous allons d'abord présenter le cadre infrastructurel, social, économique et culturel des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Côte d'Ivoire. Nous analyserons ensuite le déploiement de cet outil de communication sociale en examinant particulièrement son usage dans le jeu démocratique par les acteurs sociopolitiques locaux. Enfin, nous mettrons en perspective les possibilités d'une démocratie inclusive faite de débats contradictoires, voire de participation politique citoyenne par le biais des réseaux socionumériques. Comme le souligne l'écrivain Volkoff (1999 : 19) « *un fait ne devient une information que lorsqu'un informateur en informe un autre* ». Nous pouvons alors en déduire que les réseaux socionumériques peuvent être appréhendés comme de véritables animateurs de la vie sociopolitique ivoirienne, car ils introduisent une ère de gouvernance renouvelée sur la base de discussions du face-à-face (Rosanvallon, 2006). Ainsi, l'hypothèse concernant la fin du "média d'État-centrisme" en Côte d'Ivoire constitue un pan entier de ce chapitre 4. Il s'agit, en effet, de voir comment les flux d'informations sur les forums de discussions (l'ODCI et l'ODRCI) permettent aux citoyens d'accéder à certaines catégories d'informations, autrefois dissimilées ou banalisées par les médias classiques.

## 4.1 Le paysage infrastructurel des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire

L'accès au réseau Internet se fait par deux grands canaux en Côte d'Ivoire (Ministère ivoirien de la Communication, 2017). Le premier est la connexion internet par la ligne ADSL. Dans ce premier cas, Internet est accessible par la téléphonie fixe au sein des foyers et des entreprises. Les principaux fournisseurs de ce type de connexion internet sont Alink d'Atlantique télécom, Vipnet et Aviso de Orange Côte d'Ivoire télécom. Ce moyen d'accès à Internet est assez limité car il est transporté par la fibre optique et ne recouvre que les grandes villes (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, etc.).

Le second canal de connexion est l'Internet mobile. Apparu en Côte d'Ivoire avec le développement des téléphones mobiles (portables) dans les années 1998-1999, l'Internet mobile malgré son histoire relativement récente est le plus répandu dans le pays. L'utilisation de l'Internet mobile se fait *via* les clés USB data Internet, avec les Box Internet et également par des bornes wifi mobiles. Les clés WiMax et 4 G sont donc proposées aux Ivoiriens par les différents fournisseurs que sont MOOV-CI, MTN-CI et ORANGE CI. Dans le tableau n° 20, on peut voir que presque la totalité du territoire national est couvert en réseau de téléphonie mobile depuis 2011. Cela suppose que l'ensemble de la population ivoirienne est, de ce fait, connectée au monde entier *via* la connexion Internet 2 G, même dans les zones rurales les plus éloignées comme Sipilou<sup>123</sup>. Les images de routes et autres infrastructures obsolètes (postées parfois par les citoyens se considérant en marge du développement socioéconomique et infrastructurel), sont fréquentes sur les réseaux sociaux. C'est une nouvelle méthode d'interpellation envers les gouvernants qui est rendue possible par l'accès à Internet sur l'ensemble du territoire national. Il est à constater dans le tableau n° 20 et sur le graphique n° 4 que les différentes régions (30 régions et deux districts autonomes) qui composent les 322 462 km<sup>2</sup> de la superficie de la Côte d'Ivoire, avec une densité de 77.89<sup>124</sup> habitants par km<sup>2</sup>, sont couvertes à taux minimum de 66% en réseau de téléphonie mobile au moment de l'étude

---

<sup>123</sup> Sipilou est une localité ivoirienne située à la frontière de la Côte d'Ivoire avec la Guinée Conakry. Pour des Ivoiriens, Sipilou serait la localité la plus reculée de la capitale (Abidjan). De ce fait, cette ville est constituée de 22 417 habitants, selon les données statistiques du récent recensement général de la population et de l'habitat (ISN, 2015). Sipilou fait partie des localités qui sont citées en exemple pour parler des zones difficilement accessibles. Mais aujourd'hui en 2020, par le biais de l'Internet Mobile, Sipilou est assez visible dans l'actualité nationale sur les réseaux sociaux.

<sup>124</sup> Voir le rapport de mars 2018 de l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire, mis à jour le 22 octobre 2018, consulté le 20 décembre 2018.

de l’Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d’Ivoire en mars 2018. Le fait que le pourcentage de population ayant accès à l’Internet mobile soit supérieur à celui des localités couvertes met en évidence l’importance de la démographie dans ces différentes régions

**Tableau n° 20 : Taux de couverture du réseau de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire**

Régions	Localités couvertes par le réseaux internet mobile	Population ayant accès à la connexion internet mobile
FOLON	66,67%	72,18%
Kabadougou	75,76%	79,23%
BAGOUE	76,69%	84,87%
PORO	94,43%	96,08%
TCHOLOGO	84,95%	90,46%
BAFIN	79,94%	83,96%
WORODOUGOU	83,89%	87,50%
BERE	86,38%	91,51%
HAMBOL	80,73%	88,13%
BOUKANI	73,75%	72,99%
GONTOUGO	95,31%	94,69%
IFFOU	91,30%	94,92%
TONKPI	85,41%	87,68%
GUEMON	100,00%	100,00%
HAUT SANSADRA	100,00%	100,00%
Régions	Localités couvertes par le réseaux d'internet mobile	Population ayant accès à la connexion internet mobile
MARAHOUÉ	97,28%	98,50%
DISTRICTAUTONOME DE YAMOOUSSOU	97,18%	99,68%
BELIER	96,49%	98,51%
NZI	92,62%	95,88%
MORONOU	100,00%	100,00%
INDENIE DJUABLIN	99,32%	99,65%
GOH	100,00%	100,00%
CAVALLY	94,16%	97,07%
NAWA	100,00%	100,00%
GOH DJIBOUA	100,00%	100,00%
AGNEBY-TIASSA	97,34%	99,57%
ME	100,00%	100,00%
SAN-PEDRO	95,31%	99,03%
GBOKLE	99,04%	99,20%
GRANDS PONTS	97,76%	99,20%
SUD-COMOE	99,49%	99,80%

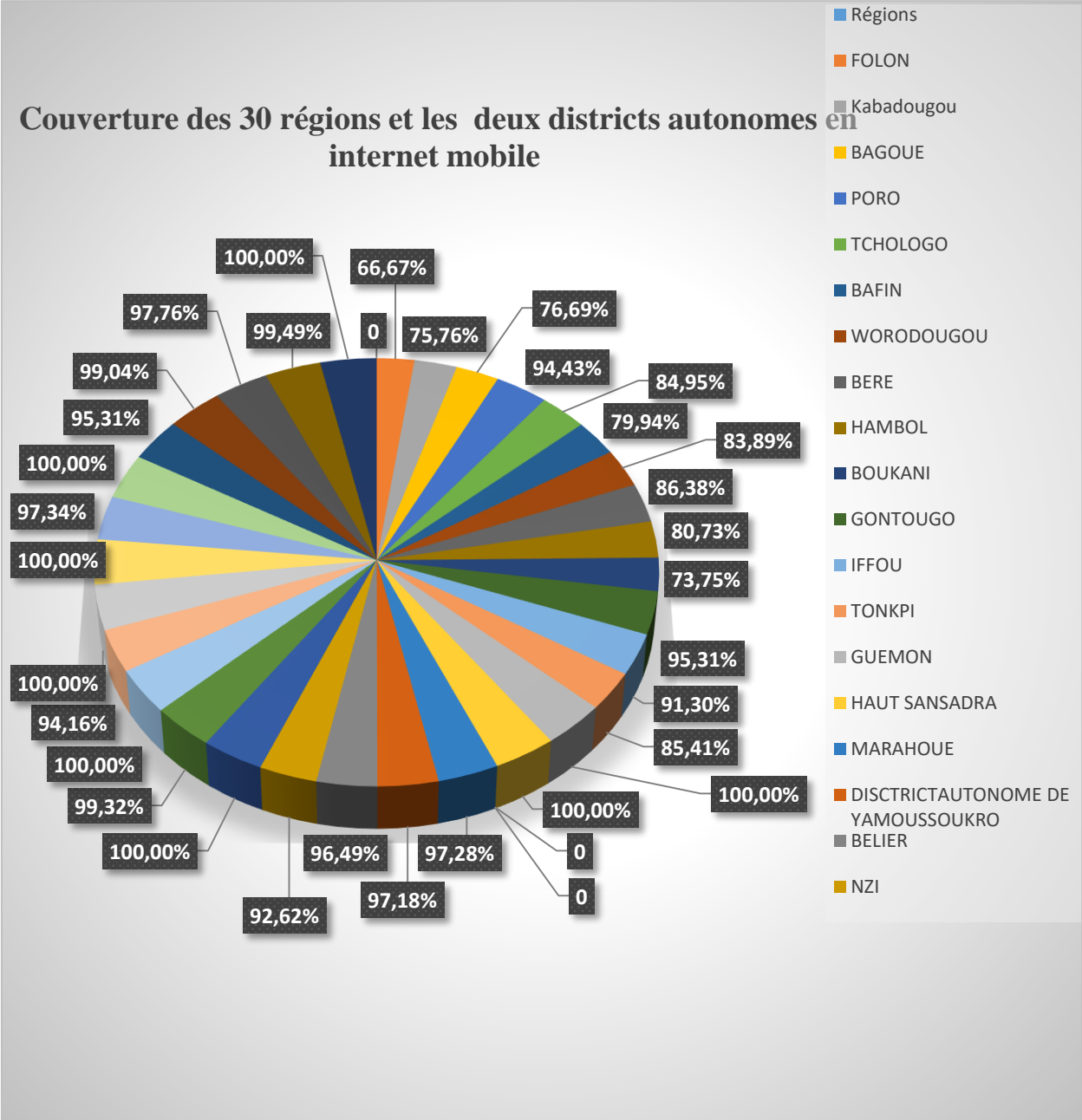
Source : *Rapport d'activités de l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire, 22 octobre 2018, consulté le 20 décembre 2018*

Selon des données plus récentes<sup>125</sup> de l’ARTCI, la Côte d’Ivoire compte 8518 localités dont 7790 couvertes en 2G, soit 97.12% de la population, 5187 couvertes en 3G, soit 85,16% de la population et 1 848 couvertes en 4G soit, 56.53% de la population. Les zones à forte attractivité économique sont toutes couvertes à 100% en réseaux Internet 2G. Il est à observer que le district autonome d’Abidjan, les régions de Loh Djiboua, de Nawa, de Goh, de Moronou, du Haut Sassandra et celle du Guemon affichent 100% en localités couvertes. Á cet effet, le succès de la téléphonie mobile en dépit de son implantation relativement récente en Côte

<sup>125</sup> Ce sont des données de fin décembre 2018 et mis à jour le 20 février 2019.

d'Ivoire (début 1998), est loin d'être un hasard. En effet, le téléphone portable en Côte d'Ivoire n'est pas qu'un outil de communication entendu comme transmission d'information. C'est également un puissant canal de transaction commerciale, économique et financière entre les différentes localités et entre diverses catégories sociales.

**Graphique n° 4 : Couverture en réseau de téléphonie mobile des régions ivoiriennes en 2018**



Source : Rapport d'activités de l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire, 22 octobre 2018, consulté le 20 décembre 2018



La culture traditionnelle en Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays africains, se caractérise par sa dimension communautaire, discursive ou dialogale. Les populations ont ainsi construit des liens sociaux assez soudés avant l'ère moderne et l'exode rural qui en découle, entraînant la dislocation de ces mêmes liens sociaux. En effet, les habitudes des grandes métropoles ont pris le pas sur les usages des populations dans les campagnes. Le chercheur en sciences de l'information et de la communication, Alain François Loukou (2012) dans son article « *La diffusion de l'internet en Côte d'Ivoire : obstacles et implications* » a mis en exergue les effets "positifs" de l'accès à Internet mobile dans la modernisation de la communication sociale. Le téléphone portable est un instrument de renouement de ces liens d'autrefois, sapés par la vague de modernisation<sup>126</sup>. Au moyen de ces multiples services dont les plus populaires sont le transfert d'argent (ORANGE money, MTN money et MOOV mobil money), le téléphone mobile a aussi facilité l'accès des populations aux réseaux socionumériques (Facebook, WhatsApp, Instagram etc.). Nous pouvons aussi noter que le taux de couverture de la téléphonie mobile des différentes régions en Côte d'Ivoire tel qu'il apparaît sur le graphique n° 4 varie en fonction de la proximité de certaines régions avec les grandes villes. Par exemple, la région des Grands Ponts dont la ville de Dabou occupe la position de capitale, est couverte à 99%. Malgré son importance assez restreinte en termes d'attractivité économique et d'infrastructures modernes, la petite région des Grands Ponts est couverte en réseaux de téléphonie mobile et de connexion Internet 2G au même titre que le district autonome de Yamoussoukro, la capitale politique de la Côte d'Ivoire. La région des Grands Ponts doit cet avantage à sa proximité (27 km) avec la ville d'Abidjan, la capitale économique et administrative du pays. En ce qui concerne les opérateurs de la téléphonie mobile, il est à noter qu'après la réalisation du projet de restructuration du secteur des télécommunications entamée depuis 2014 par des autorités ivoiriennes, certains fournisseurs (COMIUM, GREEN NETWORK, WARID TÉLÉCOM et CAFÉ MOBILE) ont vu leurs licences d'exploitation retirées. Le tableau n° 21 indique la part d'abonnés des opérateurs d'Internet fixe selon le profil client en date de 31 décembre 2016.

---

<sup>126</sup> L'usage du téléphone portable en Côte d'Ivoire a intégré les habitudes même celles des paysans analphabètes. Ainsi, aussi bien dans les villages non électrifiés que les hameaux d'un seul habitant en plein milieu des plantations de café et cacao, les Ivoiriens se servent du téléphone soit pour prendre des nouvelles de la famille dans d'autres localités, soit pour se faire parvenir de l'argent d'un point à un autre.

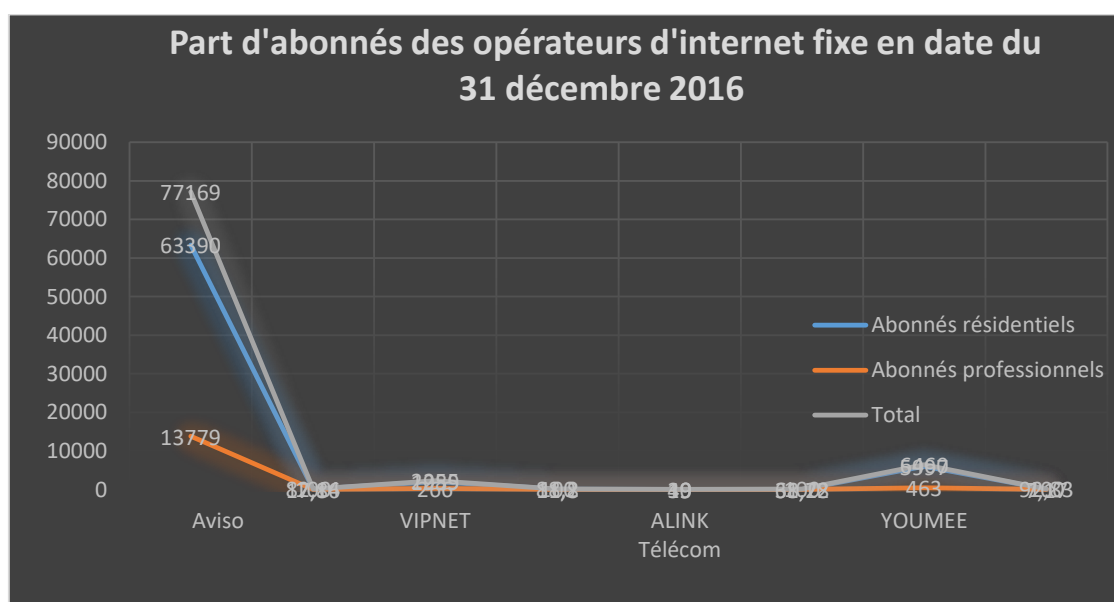
**Tableau n° 21: Répartition des abonnés d'Internet fixe entre les différents opérateurs en Côte d'Ivoire**

Types d'abonnés	Opérateurs							
	AVISO		VIPNET		ALINK Télécom		YOUMEE	
	Nombre d'abonnés	% du marché	Nombre d'abonnés	% du marché	Nombre d'abonnés	% du marché	Nombre d'abonnés	% du marché
Abonnées Résidentiels	63390	82,24	1989	88,02	30	61,22	5997	92,83
Abonnés professionnels	13779	17,86	266	11,08	19	38,78	463	7,17
Total	77169	100	2255	100	49	100	6460	100

Source : Rapport de mars 2018 de l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire, 22 octobre 2018, consulté le 30 décembre 2018

Ainsi représentés, (tableau n°21 et graphique n° 5) les abonnés résidentiels occupent la moitié du parc d'utilisateurs du réseau Internet fixe. En revanche, Aviso de ORANGE-CI est l'opérateur le plus sollicité tant au niveau des abonnés résidentiels (63 390 abonnés) que des usagers professionnels d'Internet avec 13 779 abonnés.

**Graphique n° 5 : Part d'abonnés des différents opérateurs d'Internet fixe en Côte d'Ivoire, décembre 2018**



Source : Rapport d'activités de l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire, 22 octobre 2018, consulté le 30 décembre 2018

Par ailleurs, les données relatives à la part d'abonné d'Internet *via* MTN-CI ne figurent pas dans l'enquête réalisée par l'Autorité de Régulation de la Télécommunication de Côte d'Ivoire en décembre 2016. Selon les résultats de cette étude, l'usage d'Internet est essentiellement assuré par les abonnés professionnels. Sur ce point, nous remarquons que les cybers café, en dehors des entreprises légalement constituées, intègrent la liste des utilisateurs professionnels de l'Internet. Depuis les années 2001-2002, la Côte d'Ivoire connaît ainsi une floraison de cybers café qui sont d'abord apparus à Abidjan et se sont ensuite étendus à l'ensemble des grandes villes. L'importance socioéconomique des cybers café en Côte d'Ivoire tient à plusieurs facteurs. La capture d'écran n° 1 est une illustration de ces espaces communautaires de l'utilisation d'Internet. Ainsi, à l'horizon de la lutte contre la cybercriminalité<sup>127</sup> engagée par l'État, se jouent les chiffres d'affaires des opérateurs de réseaux Internet. En effet, le district autonome d'Abidjan, abrite de nombreux cybers espaces.

#### **Capture d'écran n° 1 : Image de la visite dans un cyber café du Ministre Bruno Koné**



*Source : Rubrique Titrologie, Abidjan.net n° 3009 du 02 février 2012*

À l'origine, ces cybers café, qui ont été créés pour répondre à la forte demande d'Internet par le citoyen lambda, permettent aujourd'hui en 2020, à toutes les populations susceptibles de se servir de l'informatique, de pouvoir le faire à moindre coût et ainsi d'être connectées au monde. Pour bénéficier de la connexion Internet dans les cybers café, les populations doivent déboursier en moyenne 200 à 500 francs CFA l'heure, (soit 40 à 90 centimes), selon les secteurs de la ville d'Abidjan. Avec plus de 4 millions habitants<sup>128</sup> répartis sur 10 communes administratives, Abidjan est restée une zone d'attractivité économique impressionnante pour

---

<sup>127</sup> Sur cette capture d'écran n° 1, on voit le Ministre ivoirien de la communication, de la poste, de l'économie numérique, Bruno Koné, en visite dans le cyber pour sensibiliser la jeunesse sur les risques liés à la cybercriminalité.

<sup>128</sup> Données statistiques de l'Institut National de Statistique INS : recensement Général de la population et de l'habitat publié en mai 2015. Voir également le site. Accès : <https://www.ins.ci> pour d'autre indications sociodémographiques.

les Ivoiriens et pour toute la sous-région Ouest-africaine (Ghana, Burkina, Mali, Guinée). Pour comprendre l'importance de l'Internet en Côte d'Ivoire et dans une perspective chronologique, nous pouvons l'illustrer avec quelques chiffres relatifs aux nombres d'utilisateurs. Selon les données fournies par l'ARTCI, jusqu'en décembre de l'année 2000, le nombre d'utilisateurs d'Internet en Côte d'Ivoire était de 20 000. Ce nombre est passé de 20 000 à 300 000 en 2003. Mais en 2012, l'ARTCI a enregistré 2 millions d'utilisateurs d'Internet en Côte d'Ivoire. Les abonnés d'Internet par ADSL uniquement se totalisent à 125 000 en 2013. Toujours en 2013, la Côte d'Ivoire a atteint le nombre de 200 000 personnes utilisant régulièrement Internet *via* une clé 3G (Ministère de la communication, 2017). Ces différents chiffres permettent de comprendre la position qu'occupe Internet dans les habitudes communicationnelles en Côte d'Ivoire. Dans le contexte actuel et selon l'évolution de ces indicateurs, on peut présager, dans les prochaines années, une société ivoirienne de plus en plus connectée. En dehors de la cybercriminalité, l'autre conséquence immédiate de cette hyper connectivité du citoyen est sans doute la réduction des frontières entre la vie privée et la vie publique ou entre le sacré d'autrefois et sa banalisation, sa profanation (Breton, 1992). Il n'est pas ici question d'ignorer cet état de fait, comme on l'a constaté par exemple avec les posts de dépouilles<sup>129</sup> (celle de DJ Arafat) et l'accentuation des *fake news* avec images à l'appui, dans un contexte où la réglementation en matière de la communication *via* Internet demeure assez faible. Par ailleurs, pour rester dans la logique de nos travaux de recherche, il ressort que la forte demande de la communication sociale en Côte d'Ivoire révèle la progression et la démocratisation des rapports entre les gouvernants et le citoyen. Nous allons voir plus loin dans ce chapitre comment le citoyen attire l'attention des politiques sur certains sujets absents dans les médias classiques. Mais auparavant, le tableau n° 22 indique la part de marché des opérateurs de téléphonie mobile et de la connexion internet 2 G en Côte d'Ivoire à la date de décembre 2018.

Les trois opérateurs, qui occupent le marché<sup>130</sup> de téléphonie mobile et de la connexion Internet *via* les clés 2G, 3G et 4G, se partagent les abonnés avec une répartition relativement équilibrée et structurée (tableau n° 22). La position d'avance de MTN-CI sur son adversaire direct, ORANGE-CI, principalement sur le marché d'Internet mobile, illustre une réalité sociale assez importante. En effet, l'opérateur ORANGE-CI au début, et à certains égards aujourd'hui encore, est considéré comme le réseau "des vieux" dans le langage courant, même

---

<sup>129</sup> DJ Arafat est un musicien assez populaire en Côte d'Ivoire. Décédé suite à un accident de moto le 12 août 2019, les jeunes qui se réclament de lui ont déterré la dépouille et l'ont exposée sur les réseaux sociaux.

<sup>130</sup> Voir le rapport de mars 2018 de l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire, mis à jour le 22 octobre 2018, consulté, le 20 décembre 2018.

si dans la notion de “vieux“, les Ivoiriens incluent les jeunes adultes ayant plus de moyens économiques et financiers, y compris la classe moyenne.

**Tableau n° 22 : Part d'abonnés des trois opérateurs d'Internet mobile en Côte d'Ivoire en 2018**

Opérateurs	Orange-CI	Mtn-CI	Moov-CI	Total
Nombre d'abonnés	3 183 483	5 528 053	1 689 651	10 401 187
Pourcentage (%)	30.60 %	53.14%	16.24%	100%

Source : Rapport d'activités de l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire, 22 octobre 2018, consulté le 30 décembre 2018

Les 5 528 053 abonnés<sup>131</sup> (soit 53.14%) de part de marché pour MTN-CI contre 3 183 483 (soit 30.60%) pour ORANGE-CI, reflètent une vision cohérente de la société. Pour mieux cerner la répartition entre ces différentes catégories sociales, nous avons examiné quelques chiffres publiés par l'Institut National de Statistique (INS) en mai 2015, après le dernier recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH<sup>132</sup>) de 2014. En décembre 2014, la Côte d'Ivoire comptait 22 millions d'habitants dont 51.07% d'hommes et 48.03% de femmes. 77% de la population avait entre 1 et 35 ans. Cela montre que la population est majoritairement jeune. Ainsi, en dépit de taux de pauvreté considérable (46.3%) avec un seuil de pauvreté fixé à 737 francs CFA, soit un peu plus d'un euro par jour, les 50% de part de marché d'Internet mobile de MNT-CI, vu comme un réseau de jeunesse, n'est pas en contradiction avec cette structuration sociodémographique. Et malgré sa position de fournisseur de l'équipement satellitaire à ses concurrents directs (MNT-CI et MOOV.CI), ORANGE-CI, éprouve de grandes difficultés à tenir la concurrence avec MTN-CI sur le marché de l'Internet mobile.

<sup>131</sup> Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste, Peacebuilding, Étude Diagnostic de la situation des médias : Presse, Presse en ligne, Radio et Télévision entrave à la professionnalisation et de mesures correctives, décembre 2017, p. 38

<sup>132</sup> Données statistiques de l'Institut National de Statistique (INS), *Op.cit.* Voir également le site <https://www.ins.ci> pour d'autres indications sociodémographiques

## 4.2 Le contexte socioculturel et économique national, un frein ou un atout à l'appropriation de l'internet ?

Parler des effets des réseaux socionumériques sur la participation politique des citoyens implique que des conditions optimales d'utilisation d'Internet soient assurées. Dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, le contexte socioculturel semble être prédisposé à un développement atypique de cet outil de communication en considération des autres technologies, notamment la télévision (Loukou, 2012). L'enthousiasme des populations pour l'usage des réseaux socionumériques résulte en partie de la compatibilité des habitudes socioculturelles avec les différentes fonctionnalités de Facebook et de WhatsApp telles que « publier, aimer, partager, commenter », ainsi que la facilité des appels vidéo et audio. En effet, si ailleurs l'unique condition de participation politique *online* demeure la maîtrise de l'Internet, en Côte d'Ivoire, cette condition, quoique prépondérante, ne suffit pas, à elle seule, à déclencher la participation politique (Vincente et Novo, 2014). Comme l'indiquent les tableaux précédents (n° 21 et n° 22), seuls 10 millions d'Ivoiriens ont un abonnement de téléphonie mobile et sont susceptibles d'utiliser l'Internet *via* les clés 2G, 3G et 4G. Or, la Côte d'Ivoire comptait environ 23 millions d'habitants en 2014 et probablement 24 millions au moment de la réalisation de cette étude en décembre 2016 par l'ARTCI. Avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2.6%, la population ivoirienne connaît une croissance démographique<sup>133</sup> exponentielle. Cependant, le taux élevé d'analphabètes peut constituer un obstacle majeur à un usage actif des réseaux socionumériques. Même si selon l'ex- Premier Ministre ivoirien Daniel Kablan Duncan, le taux d'analphabètes en Côte d'Ivoire est passé de 51% en 2011 à 43.8% en 2017, soit une baisse de 7.2% en six années, la question ici ne concerne pas tant l'exactitude des chiffres indiqués par l'ex-premier Ministre. Notre réflexion sur ce point concerne l'importance de l'alphabétisation dans le processus de développement économique de manière générale en Côte d'Ivoire<sup>134</sup>. En effet, 49% des Ivoiriens vivent en zones rurales où l'usage

---

<sup>133</sup> L'administration coloniale française a désigné le pays « Côte d'Ivoire » du fait de la présence massive d'éléphants dont la Côte d'Ivoire porte l'emblème « Les éléphants de Côte d'Ivoire ». Le pays « des ivoires » a ainsi enregistré successivement 6 709 600 habitants au recensement général de 1975, puis 10 815 694 en 1988, 15 366 672 en 1998 et 22 671 331 habitants au dernier recensement de 2014 (qui a été boycotté par la LMP dont le FPI de Laurent Gbagbo est le chef de file). Nous estimons que malgré les appels incessants du gouvernement et du RHDP, plusieurs citoyens ivoiriens n'ont pas été recensés au cours de cette opération de RGPH de 2014

<sup>134</sup> Le taux moyen annuel d'accroissement de la population ivoirienne qui est de 2.6% en 2014 connaît une baisse par rapport au recensement de 1975 et celui de 1988 indiquent 3.8% et 3.3%. L'ensemble de ces données démographiques donnent l'aperçu d'un contexte socioculturel favorable au développement des réseaux socionumériques en Côte d'Ivoire.

de la téléphonie mobile se limite essentiellement à la réception et à l'émission des appels, notamment chez les personnes qui ne savent ni lire ni écrire. Les autres fonctionnalités du téléphone portable restent inexploitable. Certains utilisateurs de Facebook, victimes de l'analphabétisme, ne se servent que de la visualisation des vidéos, des images, mais ils ne peuvent faire ni de commentaires, ni de publications écrites. Or, la participation politique *online* requiert le savoir lire et le savoir écrire, en plus d'une bonne connaissance de l'outil Internet. Ainsi, comme l'illettrisme a été un handicap à l'appropriation de la presse écrite après 1990, l'émergence des réseaux socionumériques met en évidence un obstacle majeur, celui du manque de compétences en termes de littératie. Définie comme « *l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité, en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités* » (Dubé et Quellet, 2016 : 5), la littératie doit ici aussi composer à l'ère du numérique avec l'usage des technologies de l'information et de la communication dans le contexte particulier de la Côte d'Ivoire.

Les conditions économiques et financières contextualisent également l'utilisation de l'Internet. Aujourd'hui, en 2020, l'utilisation d'Internet nécessite un minimum d'équipement technologique à savoir un téléphone (Smartphone), un ordinateur (portable ou bureau), ou une tablette. Aussi l'acquisition de tels équipements demande-t-elle pour les populations, des moyens financiers conséquents. Les résultats de nos observations du marché des équipements électroniques entre 2012 et octobre<sup>135</sup> 2018, permettent de noter un coût financier relativement élevé par rapport au salaire<sup>136</sup> minimum imposable (SMI) qui est de 60.000 francs CFA en Côte d'Ivoire (un peu moins de 100 euros). Ainsi, un ordinateur portable de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> génération d'origine (localement appelé Dubaï<sup>137</sup>), coûte entre 150.000 et 500.000 francs CFA (200 à 1000 euros). Ces prix peuvent être divisés par 2, voire 3, pour les mêmes modèles lorsqu'on les trouve sur les marchés d'occasion. De même que les ordinateurs, le prix d'un smartphone d'origine Dubaï peut varier entre 25 000 et 100 000 francs CFA (40 à 150 euros).

---

<sup>135</sup> Date de notre dernière enquête terrain en Côte d'Ivoire.

<sup>136</sup> Le salaire minimum imposable (SMI) était de 36000 CFFA (55 euros) jusqu'en 2012. À son arrivée au pouvoir, le Président Ouattara l'a augmenté à 60.000 FCFA.

<sup>137</sup> Plusieurs fournisseurs d'appareils électroniques se font ravitailler depuis Dubaï. On trouve donc sur le marché plus d'équipements bon marché de marque Dubaï. Mais ces appareils sont qualifiés de moins durables ou moins résistants. En général, l'Ivoirien fortuné s'abstient d'acheter ce type d'équipements. Ces appareils sont appelés dans le langage populaire ivoirien « Chine tong »

À ces indicateurs économiques et financiers, il faut ajouter les coûts de la connexion Internet qui diffèrent les uns des autres. Pour l'accès Internet *via* l'ADSL<sup>138</sup>, le coût du modem et sa mise en service s'élève de 31.000 à 300.000 francs CFA, soit de 50 à 450 euros selon qu'il s'agisse d'un usage domestique ou professionnel et de l'opérateur choisi (Ministère de la communication, 2017). Le modem acheté et installé va générer des frais d'exploitation ou des factures mensuelles qui peuvent varier de 12.500 à 45000 francs CFA (pour un particulier) et de 32.000 à 85 000 francs CFA pour les PME (petites et moyennes entreprises) (20 à 65 euros et de 53 à 130 euros). Le coût des mêmes équipements évolue suivant le type d'exploitant. Pour être connectées à l'Internet fixe ADSL, les grosses entreprises installées en Côte d'Ivoire doivent payer entre 65.000 et 300.000 francs CFA (100 à 450 euros par mois). L'accès à Internet fixe a un coût assez élevé<sup>139</sup> en Côte d'Ivoire du fait qu'ORANGE-CI détient le monopole<sup>140</sup> du marché ADSL.

L'autre moyen d'accès à Internet est la connexion par borne WIFI mobile pour une somme allant de 40 000 à 70 000 francs CFA (60 à 110 euros). À ces différentes catégories d'accès à l'Internet, il faut ajouter des solutions prépayées que sont les souscriptions<sup>141</sup> journalières auxquelles se livrent des Ivoiriens n'ayant pas les ressources nécessaires pour s'offrir ces types de connexion. Les souscriptions journalières se font directement sur le numéro de téléphone pour les détenteurs de smartphones. Le principal facteur de la nécessité de souscrire journalièrement est l'importance des réseaux sociaux. Les utilisateurs de Facebook, de WhatsApp, Instagram etc., pour être actifs et réguliers, doivent effectuer en moyenne une souscription de 200 francs CFA par jour (50 centimes). Dès lors, quelle est la densité des échanges sur les réseaux socionumériques en Côte d'Ivoire ? Pour répondre à cette question nous avons réalisé une étude de cas appliquée à deux forums citoyens sur Facebook :

---

<sup>138</sup> Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste, Peacebuilding, « Étude Diagnostic de la situation des médias : Presse, Presse en ligne, Radio et Télévision, entraves à la professionnalisation et de mesures correctives », décembre 2017, p. 41

<sup>139</sup> En ce qui concerne le prix des clés, on note une variation de tarifs élevés. 15.000 FCFA pour les clés 4G (25 euros), et 30.000 FCFA pour les clés WiMax en plus de l'abonnement mensuel à 30.000 (50 euros). Pour la Box, le prix s'élève entre 55000 et 100 000 FCFA (90 à 150 euros). L'abonnement mensuel à ce niveau coûte entre 19 000 et 40 000 FCFA, (30 à 60 euros). Les solutions prépayées commencent à 200 FCFA (40 centimes).

<sup>140</sup> ORANGE-CI est le seul opérateur à disposer d'un satellite qu'il loue aux autres opérateurs uniquement pour l'exploitation mobile.

<sup>141</sup> Les souscriptions journalières sont les plus sollicitées en campagne et dans les petites villes assez reculées. Les 49% d'Ivoiriens qui vivent à la campagne peuvent ainsi être connectés au reste du monde grâce à l'Internet mobile. Le coût de la souscription peut être aussi un obstacle à l'utilisation d'Internet pour les plus modestes.



l'Observatoire Démocratique de Côte d'Ivoire (ODCI) et l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire (ODRCI).

### 4.3 Présentation et étude des échanges qui se déroulent sur les deux forums de discussion : l'ODCI et l'ODRCI

Les deux forums de discussion nous ont servi d'ancrage pratique pour questionner l'impact des réseaux socionumériques sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire. L'Observatoire démocratique de Côte d'Ivoire et l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire sont toutes deux des initiatives citoyennes résolument tournées vers la culture discursive sur Facebook.

Le premier (ODCI), créé le 11 novembre 2010, est à ce titre, pionnier des plateformes citoyennes politiques sur Facebook. À une époque où le débat électoral était à son comble dans le pays, l'ODCI a été le seul espace public de pluralisme politique et idéologique. Les médias publics (*RTI, FRATMAT*) et la presse privée (journaux bleus et journaux verts) ayant chacun choisi leur bord durant les heures troubles de l'histoire politique de la Côte d'Ivoire, l'ODCI a été une troisième alternative.

#### Capture d'écran n° 2: Profil de l'ODCI



Capture d'écran réalisée sur l'image de profil de l'Observatoire Démocratique en Côte d'Ivoire, 18/04/2019

Au moment de notre étude en avril 2019, l'ODCI comptait 259 444 membres dont 24 administrateurs. Outre la rigueur organisationnelle et la pluralité d'opinion observées sur ce forum, c'est l'ambition des initiateurs d'apporter leur contribution au processus démocratique

qui nous a le plus intéressé dans la thèse. Le profil d'accueil du forum (capture d'écran n° 2), présente un théâtre de discussion, de dialogue suffisamment résumé par le slogan « *On y passe, on y pense, on y échange...* », et motivé par une injonction (forme impérative) « *Préservez-le* ». Ce forum de discussion affiche, dès sa création, des objectifs qui peuvent sembler utopiques pour tout non initié à la vie politique ivoirienne.

Les ambitions comme « *rassembler tout le monde autour du projet de l'évolution démocratique en Côte d'Ivoire ; prôner la victoire de l'amour sur la haine ; de la confiance sur la peur ; du convaincre sur le vaincre ; de la paix sur la guerre* » figurent au préambule de la charte express de l'ODCI. Ces expressions, au-delà de la lettre, sont révélatrices du contexte politique national qui a présidé la création de l'ODCI, notamment le bicéphalisme<sup>142</sup>d'État, engendré par l'élection présidentielle d'octobre et de novembre 2010. L'organisation structurelle et la rigueur du ton qui incarnent l'ODCI lui permettent de se distinguer des autres forums de discussion sur les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire. Cette spécificité peut être aussi observée dans les sujets qui alimentent les échanges sur le forum et dans la liberté de ton entre les participants. L'ODCI, en plus de sa vocation de faciliter des échanges contradictoires entre citoyens, initie et décerne des prix d'excellence à certains de ses membres qui s'illustrent dans divers domaines comme la beauté (Miss ODCI dont la lauréate 2018 a été Mademoiselle Kyria Doukouré), ou le prix de la culture générale de l'histoire de la Côte d'Ivoire attribué à Glakpongbi Alberto en 2018. Afin de mettre en application les valeurs qui ont motivé sa création à travers l'attribution de ces prix, l'ODCI a construit une procédure qui respecte les normes démocratiques. Les nominés sont proposés par l'administration du forum aux membres qui élisent les lauréats de chaque catégorie ou domaine. Par cette stratégie à la fois organisationnelle et fonctionnelle, l'ODCI permet à ses membres de se rejoindre sur certaines réalités sociales comme la beauté, la compétence intellectuelle, même s'ils ont des positions divergentes sur les sujets d'ordre politique. C'est en effet une valeur essentielle de la démocratie qui rejoint implicitement la conception de Dominique Wolton

---

<sup>142</sup> Le bicéphalisme d'État est une situation politique dans laquelle un État se trouve dirigé par deux gouvernements distincts. Pour plus de détails voir Renaud Dorhac, Chronique de l'Albanie Bicéphale ou Affaires d'un État paradoxal, Édit Armand Colin. Accès : <https://www.cairn.info/revue-Internationale-et-Strategique-2011-4-page-28.htm>. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le bicéphalisme a été occasionné par le refus des candidats (Laurent Gbagbo, président sortant et Alassane Ouattara, son concurrent direct porté par la coalition RHDP) d'accepter la victoire de l'un ou de l'autre à l'élection présidentielle d'octobre et de novembre 2010. Deux gouvernements se sont donc disputés l'État de Côte d'Ivoire : celui de Laurent Gbagbo occupait le palais présidentiel au plateau, tandis qu'Alassane Ouattara et son gouvernement s'étaient installés au Golf hôtel de Cocody.

(1989) pour qui, la communication politique (la contradiction) serait le moteur de la démocratie puisque les médias sont à mi-distance entre les hommes politiques et l'opinion publique. Mieux, la communication politique « *fait alterner un système d'ouverture aux problèmes nouveaux et un système de fermeture destiné à éviter que tout soit en débat permanent sur la place publique* » (Dacheux, 2017 : 105). L'ODCI a su théâtraliser cette alternance entre opinions politiques et idéologiques en incorporant d'autres valeurs humaines comme par exemple un critère esthétique. Ce procédé permet ainsi à un moment donné de la vie sociopolitique, de réduire la tension entre les membres du forum.

Le deuxième forum, étudié ici sur les plateformes de discussions citoyennes est l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire (ODRCI). Plus récent, l'ODRCI occupe le second rang après l'ODCI des forums de discussion en termes de nombres de participants. Créé le 24 janvier 2017, l'ODRCI compte, au moment de notre enquête (avril 2019), 32 812 membres avec 2 administrateurs et 3 modérateurs. Malgré un nombre assez remarquable de membres en seulement deux années d'existence, l'ODRCI ne semble pas partager la même rigueur organisationnelle et structurelle que son concurrent direct, l'ODCI.

### Capture d'écran n° 3 : Profil de l'ODRCI



Capture d'image du profil d'accueil de l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire le 18/04/2019

La description ci-contre figurant sur le profil de la plateforme peut créer des incompréhensions concernant sa nature citoyenne : « *L'OBSERVATOIRE DÉMOCRATIQUE EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE est un forum citoyen, républicain d'échange, de*

*discussion sur la Côte d'Ivoire. Cet espace se veut une **plateforme démocratique et indépendante** de partage courtois et sans insultes. Il se veut unique dans sa démarche et dans son approche sur les réalités de notre pays [...] ».*

En effet, en prenant en compte les parties du texte en gras et la capture d'écran n° 3, la dimension citoyenne de l'ODRCI se perçoit difficilement. En effet, sur cette capture d'écran n° 3 le profil d'accueil de l'ODRCI est une photographie de la mairie de la commune d'ABOBO, l'une des dix communes composant le district autonome d'Abidjan. Abobo est sans doute connu pour être l'un des plus importants fiefs du Rassemblement Des Républicains (RDR) d'Alassane Ouattara. Avec ses 1 million 30 mille habitants<sup>143</sup>, la commune d'Abobo est considérée d'emblée hostile aux opposants d'Alassane Ouattara.

De plus, la commune d'Abobo est 2021 administrée par un Maire RDR (Hamed Bakayoko, avant son décès en mars 2021). La réhabilitation de cette mairie, après la crise postélectorale 2010-2011, est présentée par les militants du RDR comme un indicateur de compétence du pouvoir Ouattara et de son parti, le RDR. Dès lors, représenter visuellement l'ODRCI *via* le portrait du bâtiment de la municipalité d'Abobo, peut causer des ambiguïtés sémiologiques au regard des rapports image/sens ou signifiant/ signifié (Barthes, 1964). Selon Barthes, la représentation analogique en sémiologie, spécifiquement fondée sur l'image publicitaire, permet d'établir un lien entre la notion d'image et le sens qu'elle véhicule. « *Si l'image contient des signes, on est donc certain qu'en publicité, ces signes sont pleins, formés en vue de la meilleure lecture* » (Barthe, 1964 : 40). De ce fait, cette image de l'administration de la mairie d'Abobo sur le profil de l'ODRCI va au-delà de sa fonction d'embellissement pour questionner le rapport idéologique qui peut exister entre les initiateurs de ce forum et les autorités municipales. L'analyse de cette image de profil amène à interroger du même coup le caractère citoyen, indépendant et démocratique de l'ODRCI en tant qu'espace public pluriel et contradictoire.

L'autre élément d'incohérence, si on considère ce forum comme un espace public de contradictions, est le patronyme des deux administrateurs du forum. Le patronyme est supposé être une source probable d'orientation idéologique et politique en Côte d'Ivoire. Dès lors, les patronymes d'origines nordistes (Nord de la Côte d'Ivoire) que portent les deux

---

<sup>143</sup> Données statistiques de l'Institut National de Statistique (INS) de 2014 publiées en mai 2015. Voir également le site <https://www.ins.ci> pour d'autres indications sociodémographiques. La commune d'Abobo vient juste après celle de Yopougon qui totalise 1 071 000 habitants. Yopougon est, en effet, la commune la plus grande et la plus peuplée commune de Côte d'Ivoire en 2014.

administrateurs, peut comporter des ingrédients susceptibles de créer de la méfiance entre les participants de ce forum, pourtant présenté comme républicain et indépendant. Le Nord de la Côte d'Ivoire est la région d'origine de l'actuel Président (Alassane Ouattara). Les initiatives citoyennes à connotation nordiste sont supposées appartenir aux militants RDR qui, dans une certaine mesure, pourraient être accusés "d'agents surveillants" dont l'intention serait le repérage des ennemis du pouvoir sur ce forum. Pris sous cet angle du contexte sociopolitique, l'ODRCI présente - au regard de l'ensemble des éléments constitutifs du cadre visuel et administratif - un certain nombre d'indices à polémique ci-dessus énumérés. Le cadre participatif d'un forum de discussion citoyenne prend une dimension symbolique assez importante dans la nature de la discussion qui doit s'y dérouler. Dans le cadre d'un forum de discussion en ligne, le cadre participatif tel que décrit par Marcoccia (2004) permet d'établir un caractère citoyen, impartial, équilibré et ouvert du forum. Ce cadre participatif toujours selon Marcoccia (qui s'appuie notamment sur Goffman, 1987), « *repose sur le schéma suivant : lecteurs silencieux/participants occasionnels/animateurs/ surveillants/ administrateurs* » (Marcoccia, 2004 : 8). La non-conformité de ce cadre peut occasionner un nombre élevé de surveillants et par conséquent de lecteurs silencieux ou de participants occasionnels. Étant donné que les surveillants sont difficiles à identifier sur un forum de discussion en ligne, leur existence peut amplifier la probabilité du degré de méfiance entre les participants. Dès lors, de la défaillance du cadre participatif peuvent résulter des facteurs susceptibles d'impacter sur l'intensité des échanges sur le forum. Pour comprendre l'importance du nombre de participants de l'ODRCI, il semble pertinent de remettre en exergue le contexte de la création du forum. La mise en place de l'ODRCI en novembre 2017 intervient alors que l'ODCI, première plateforme citoyenne d'échanges sur des questions d'ordre politique en ligne, traverse une période de crise de confiance auprès de ses membres, puis de l'ensemble des internautes. Après certaines interpellations effectuées par les autorités judiciaires *via* l'Observatoire Démocratique en Côte d'Ivoire, le forum subit en fin d'année 2017 de vives critiques de la part des internautes sur ses présumés rapports subtils avec le pouvoir. Le forum est alors accusé d'être "l'œil caché" de l'État puisque plusieurs internautes sont interpellés au sujet de certaines publications jugées hostiles au régime. La capture d'écran n° 4 ci-après, qui date de mars 2018, est une illustration de cette période de crise de confiance entre l'ODCI et des internautes.

## Capture d'écran n° 4 : Illustration de la crise de confiance entre l'ODCI et des internautes

**Rayna Sié**

**10 mars, 12:41 ·**

# ODCI c'est les USA. Il y a une fausse liberté d'expression. Tu parles mais tu es sur écoute (sur capture). Tu peux poster à midi au bureau, à 14H tu as la visite du FBI et à 20H tu es sur CNN.#

**810 commentaire et 51 partage sur d'autres interfaces**

**cca**

« **Un Consommateur Averti** en Vaut Deux c'est la chine. Ils viennent chez toi, mais ils n'ont pas comportement de touriste. Si tu t'amuses, ils vont gâter ton business (s'ils ne t'ont pas frappé). Façon chinois fabrique du faux, c'est comme ça eux aussi ils mentent pour exister. Co le caviar n'est pas bien conservé. Je ne suis pas satisfaite du tout... Ferme ta bouche la-bas. »

**Police Secours ou la Corée du Nord.** Voilà un groupe de dictateurs. Là bas on parle pas beaucoup. On suit seulement. Si tu t'amuses on te supprime. Faut gninnin lire la charte. Ils sont en train de m'égorger vers Mbahiakro, co faut codifier ton poste. Coucou Sentinelle Minos.

*Source : Capture d'écran réalisée sur l'ODCI, 20 avril 2018*

L'auteur du post (capture d'écran n° 4) avec 810 commentaires et 51 partages établit une comparaison entre l'ODCI et le système de surveillance (FBI) des États-Unis. Ainsi, cette indignation de l'auteur « *l'ODCI c'est les USA. Il y a une fausse liberté d'expression. Tu parles, mais tu es sur écoute, tu peux poster à midi au bureau ou à 14h, tu as la visite du FBI à 20h* », traduit le risque d'arrestation policière auquel se livrent les participants actifs du forum. Même si l'auteur ne nomme pas l'équivalent ivoirien du FBI, on comprend qu'il fait allusion à la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT) qui traque aussi bien des cybercriminels que d'autres infractions commises par voie d'Internet.

## Capture d'écran n° 5 : Nouvelles dispositions réglementaires de l'ODCI



**Thierry Coffie**

**Admin** · 19 mars

**AVIS IMPORTANT A TOUS LES MEMBRES DESIREUX D'INVITER DES AMIS SUR LE FORUM.**

**IL FAUT IMPERATIVEMENT PRENDRE LE TEMPS DE REpondre AUX QUESTIONS POSEES.**

**DITES A VOS AMIS QUI ONT POSTULE D'ANNULER LEUR DEMANDE D'ADMISSION POUR LA REFAIRE EN REpondANT AUX QUESTIONS.**

**CETTE DISPOSITION GARANTIE L'ADMISSION.**

**MERCI**



Thierry Coffie et 651 autres personnes

91 commentaires 6 partages

*Source : Capture d'écran réalisée sur l'ODCI, 30 avril 2018*

Lorsqu'une entreprise se trouve en crise, les concurrents tirent dès lors profit en étendant leurs activités (Kotler, Dubois, *all.* 2009). À sa création, les initiateurs de l'ODRCI ont réalisé un copié-collé de l'ODCI en y ajoutant « République », afin de créer la confusion auprès des internautes et avec comme objectif principal, de reprendre la position de leader des plateformes de discussions citoyenne.

Au regard de ce qui précède, il est à noter que l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire n'a visiblement pas réussi, malgré cette stratégie, à supplanter l'Observatoire Démocratique en Côte d'Ivoire qui, pour sa part, a su reconquérir la confiance des internautes. Pour faire face à cette période de trouble et de perte de crédibilité, les initiateurs de l'ODCI ont pris plusieurs dispositions notamment la procédure d'admission et de réadmission au groupe rendue plus exigeante. La capture d'écran n° 5 est une note d'information publiée en mars 2018 par Thierry Coffie, fondateur du forum, dans le cadre de la restructuration de l'ODCI après la vague de contestations des internautes.

Pour mieux cerner l'impact du cadre participatif sur la nature des échanges qui se déroulent au niveau des deux forums, nous allons analyser plus loin dans ce chapitre, différents posts. L'étude qui suit, concerne quatre thématiques régulièrement abordées sur les deux forums. Ce sont le coup d'État militaire du 24 décembre 1999, la rébellion du 19 septembre 2002, la crise identitaire et la gouvernance d'Alassane Ouattara dont la crise postélectorale de 2010-2011 constitue le point de départ. Pour rappel, le choix des thèmes s'est fait sur la base de leur rareté dans les médias classiques et leur caractère conflictuel et contradictoire dans l'espace public politique. Avant d'entamer l'analyse des échanges à proprement parler, nous avons étudié les profils sociaux et régionaux des initiateurs et gestionnaires de l'ODCI et de l'ODRCI.

Les différentes crises politiques ci-dessus mentionnées ont contribué à créer une atmosphère de méfiance et de préjugés en Côte d'Ivoire. Ce climat de suspicion quasi-générale a accentué l'inter-catégorisation d'appartenance politique avec un fond régional, ethnique, voire religieux. Le patronyme d'un citoyen peut alors être un indicateur permettant d'envisager son éventuelle orientation idéologique et politique. La sociologue Sylvie Bredeloup (2003) dans son article « *La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin à l'étranger* » révèle « *“si Alassane n'est pas Ivoirien, nous ne le sommes pas non plus” se désespèrent les jeunes du RDR qui, quotidiennement, sont taxés d'étrangers par les forces de l'ordre s'en tenant à leurs patronymes pour les harceler* ». En effet, depuis la rébellion en 2002 qui a vu la participation de plusieurs mercenaires venus de la sous-région ouest africaine, les ressortissants du Nord de la Côte

d'Ivoire ont eu davantage de mal à justifier socialement leur origine ivoirienne. En effet, les patronymes à connotation musulmane sont en l'occurrence portés à la fois par des Ivoiriens, des Maliens, des Guinéens et certains Burkinabés. Le patronyme est alors devenu un objet politique, un enjeu électoral et une source de polémique en Côte d'Ivoire (Hugon, 2006). L'analyse du profil ethnique et régional des responsables de l'ODCI et de l'ODRCI permet ainsi d'appréhender la stratégie des initiateurs pour contourner cette barrière ethnique, régionale et politique afin de mobiliser autant de participants. Car, la présumée concordance entre les patronymes et l'orientation politique des citoyens apparaît comme un "mauvais germe" qui affecte quasiment toutes les initiatives citoyennes, spécifiquement celles qui portent une connotation liée aux questions politiques.

**Tableau n° 23: Origines régionales des fondateurs et des gestionnaires de l'ODRCI**

Fonctions	Patronymes	Origines géographiques probables	Nombre	%
<b>Fondateurs et admins</b>	Abou <b>Kéita</b> Ibrahim <b>Touré</b>	Nord de la Côte d'Ivoire	<b>2</b>	<b>50%</b>
<b>Modérateurs</b>	<b>Amani</b> Désiré	Centre de la Côte d'Ivoire	<b>1</b>	<b>25%</b>
	Antasha <b>Gla</b> o	Ouest	<b>1</b>	<b>25%</b>

*Source : Données recueillies sur la plateforme ODRCI, avril 2019*

Les tableaux n° 23 et n° 24, présentent une cartographie des origines géographiques des responsables de l'ODCI et de l'ODRCI. Ainsi, de par sa configuration, le tableau n° 24 laisse transparaître une dominance des patronymes issus de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Sur les 18 administrateurs et modérateurs de l'ODCI, il est à noter que sept parmi eux, soit 38%, sont originaires de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. En effet, comme dans la plupart des pays d'Afrique, les Ivoiriens portent en majorité entre deux et trois noms, voire plus, avec une structuration en patronyme, nom de naissance et un ou deux prénoms selon les régions et les religions. Concernant la région et l'appartenance à une croyance religieuse, les données statistiques sont assez floues et varient selon les sources. Il n'existe aucune étude de l'Institut National de la



Statistique (INS) qui certifie la répartition ethnique et religieuse de la population ivoirienne. Le climat de tension sociopolitique qui règne depuis plusieurs années en Côte d'Ivoire, pourrait constituer un frein à de telles initiatives, étant donné le caractère explosif de l'enjeu religieux dans les conflits. Même si ce flou statistique semble être un handicap, il paraît tout de même compréhensible de prendre en compte la sensibilité de la question ethnique et religieuse dans les conflits communautaires. Des exemples choisis parmi plusieurs pays dont celui du Centre Afrique permettent d'illustrer le niveau de gravité d'un conflit religieux notamment entre Chrétiens et Musulmans.

**Tableau n° 24 : Origines régionales des fondateurs et des administrateurs de l'ODCI**

Fonctions	Patronymes	Origines géographiques probables	Nombre	%
Fondateur et Modérateurs	COFFIE Thierry Yapi Rosemanuelle Rosine Assa	Sud et Sud Est de la Côte d'Ivoire.	3	16.66%
Administrateurs et Modérateurs	Ludovic Dadié Douayé Diane Bertile Lathro Azi Marc Guary Deli Carolle Danielle Kacou Didier Bouthrot Bedji	Ouest de la Côte d'Ivoire.	7	38.88%
	Kwassi Seven Koffi Olivier	Centre de la Côte d'Ivoire	2	11.11%
	Ismaël le Démocrate	Nord de la Côte d'Ivoire	1	5.55%
	-Joel Cole -M'Piké baka -Club des Observateurs -La Fée Marabouté -Mysoul Mate Cosborn	Origines ethniques et Régionales difficilement identifiable par le patronyme	5	27.77%

Source : Données collectées dans la rubrique "documents du forum" de l'ODRCI, 20/12/2018

En outre, selon une étude<sup>144</sup> publiée par la Commission Canadienne de l'Immigration et du Statut des Réfugiés fondée sur la base des données de l'Agence France Presse (AFP) (1998), la Côte d'Ivoire compte entre 24 à 60% de Musulmans, 12 à 25% de Chrétiens et 43%

<sup>144</sup> Direction des recherches, la Commission de l'Immigration et du Statut des Réfugiés, Canada : Côte D'Ivoire : Groupes religieux et pourcentage de représentation de chacun des groupes religieux par région et les liens entre les groupes religieux et ethniques, 01 octobre 1998, CIV30139.F <https://www.refworld.org/docid/3ae6acd140.htm>[consulté 24 avril 2019]

d'Animistes. En revanche, l'émergence récente des églises évangéliques (depuis le début des années 2000) pourrait être un facteur important qui remettrait en cause l'actualité de ces données datant de 1998. Les églises évangéliques ou protestantes en Côte d'Ivoire sont réputées être de grandes organisatrices de croisades aux cours desquelles de nouveaux disciples proviennent des animistes et des musulmans. Ainsi, selon les 60 groupes ethniques officiellement constitués, le nom de famille indiqués en gras dans les deux tableaux (n° 23 et n° 24), ne subit presque jamais de changement ni de modification durant la vie de l'individu. Il n'est donc pas rare qu'un musulman d'origine converti au christianisme, porte un prénom de baptême chrétien tout en gardant son nom de famille.

De ce qui précède, il est assez fréquent de rencontrer un "Mamadou Philippe", un "Karamoko Jean", ce qui montre la conversion de l'islam au christianisme. Le « Mamadou ou le Karamoko » ne disparaîtra presque jamais de l'identité de l'individu. Dès lors, en Côte d'Ivoire, il suffit d'avoir le nom de famille d'un individu pour connaître son origine géographique, voire ethnique<sup>145</sup>. Cependant, la catégorisation sociologique connaît, depuis quelque temps, une certaine approximation avec la mutation sociale faite de mariages mixtes et la floraison des églises évangéliques. On assiste avec le temps à un brassage culturel, régional et religieux assez important. Dans cette dynamique et dans quelques décennies, le patronyme ne permettra plus, à lui seul, d'identifier l'origine géographique, ethnique et religieuse de la majorité des Ivoiriens. Il est à noter que le tableau n°24 tel que configuré avec une prédominance des patronymes d'origine de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, vise à réduire au mieux la méfiance entre participants sur la plateforme ODCI.

En effet, les médias publics étant hostiles au pluralisme idéologique, les Ivoiriens, qui se réclament de Laurent Gbagbo avec l'Ouest du pays pour bastion, ne peuvent se sentir en sécurité et s'exprimer librement que sur une plateforme gérée et modérée avec un taux de représentativité considérable de la région du grand Ouest. Le tableau n° 24 présente ainsi un relatif équilibre entre le Sud, le Nord et le Centre avec respectivement 16 %, 11% et 5% des administrateurs et modérateurs. Cet organigramme régional et ethnique de l'ODCI montre le besoin de la liberté d'expression et d'opinions politiques qui ne peuvent trouver de cadre d'expression contradictoire que sur un forum de discussion en ligne où le contrôle étatique

---

<sup>145</sup> Les 60 ethnies officiellement référencées en Côte d'Ivoire sont organisés en 12 sous-catégories linguistiques : les Gours, les Mandés du Nord, les Mandés du Sud, les Krous, les Akans du Sud et les Akans du Centre. Voir également Chauveau Jean-Pierre, Dozon Jean-Pierre, Ethniques et État en Côte d'Ivoire, In *Revue française de Science Politique*, 38 années, n° 5, 188. pp. 732-747 ; Doi : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1988.411165>.

n'est, pour le moment, pas de mise. La même réalité semble se confirmer sur l'ODRCI (tableau n° 23) malgré une prédominance de patronymes à sonorité nordiste. Toutefois, les initiateurs ont pris soin d'intégrer l'Ouest et le Centre, dans la composition de l'équipe de gestion du forum, constituée de deux administrateurs et deux modérateurs. Il faut noter que les deux administrateurs sont originaires du Nord. Quant aux deux modérateurs, ils viennent des différentes régions de l'Ouest et du Centre. Comme indiqué en début de chapitre, un certain nombre d'éléments extra discursifs (notamment le profil d'accueil du forum), peuvent être de nature à remettre en question le caractère citoyen du forum. Ainsi, les responsables de l'ODRCI ont semblé ne pas ignorer l'influence des clivages politiques sur l'espace public virtuel ou physique. Pour mieux appréhender l'importance de la répartition de l'origine ethnique et régionale des gestionnaires de l'ODCI et de l'ODRCI, il est apparu pertinent de remonter au contexte sociopolitique national. D'abord, la tension politique en Côte d'Ivoire de 1999 à la fin de l'année 2018, a été marquée par l'antagonisme entre le Nord et l'Ouest. En effet, le pays a été dirigé de 1960 à 1999 par les natifs du Centre (Baoulé). Cette communauté linguistique, dont sont issus Houphouët-Boigny et Konan Bédié, a manifesté et manifeste encore à certains égards, une relative satisfaction et une supériorité politique sur les autres groupes linguistiques. Le Baoulé n'hésite pas, quand cela peut lui procurer un sentiment d'hégémonie, à s'autoproclamer en s'attribuant la paternité de l'État ivoirien et la lutte pour l'émancipation politique en Côte d'Ivoire. Du reste, cette auto-reconnaissance peut paraître infondée puisqu'on sait que la lutte pour l'Indépendance a été le résultat de l'engagement de l'ensemble des communautés nationales contre le système colonial, comme le démontre la Marche<sup>146</sup> des femmes sur la ville de Grand Bassam de 1949. Mais, du fait de ce positionnement hiérarchique, le Baoulé est majoritairement moins impulsif et moins brutal dans la lutte idéologique et politique. D'une part, la réussite sans heurt du coup d'État militaire contre le régime de Bédié le 24 décembre 1999, sans aucune réaction des militants du PDCI et, d'autre part, les incessants appels à descendre dans les rues d'Henri Konan Bédié après le premier tour de la présidentielle en 2010, sont autant d'éléments qui permettent d'illustrer ce militantisme modéré au sein du

---

<sup>146</sup> Henriette Diabaté, *La marche des femmes sur Grand-Bassam* Nouvelles édition africaine, Abidjan, Dakar, 1975, pp. 39-54. Au cours de cette marche en vue de la libération des maris détenus pour leurs opinions politiques, ces femmes qui ont marché d'Abidjan jusqu'à Grand-Bassam (environ 30 km), ont reçu le soutien d'autres femmes de la ville de Grand Bassam et ont tenté sans arme de se rendre à la prison civile où étaient détenus leurs maris. Stoppées sur le pont de la ville reliant le quartier français au reste de la ville, ces femmes ont été battues et pulvérisées d'acide sur l'ordre de l'administration coloniale. Bien que les femmes n'aient pu obtenir la libéralisation de leur époux, cette marche est qualifiée d'historique et fait office de victoire pour ces femmes qui ont ainsi osé affronter les colons armés comme dans une guerre. Ce pont a depuis cette date été baptisé « le pont de la victoire ».

Parti Démocratique de Côte d'Ivoire. Depuis octobre 2000, année d'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo la lutte pour le pouvoir d'État s'est déplacée avec une violence verbale et même physique assez particulière, de l'opposition<sup>147</sup> Centre-Ouest à celle du Nord contre l'Ouest. Dès le second tour de la présidentielle de 2010, le Centre (le peuple Boualé) a été considéré comme allié du Nord (le peuple Malinké communément appelé Dioula<sup>148</sup> du fait de l'alliance politique RHDP qui a regroupé le PDCI, le RDR et d'autres partis politiques. Dans ce nouveau contexte du paysage politique, le rôle joué par le Centre dans le processus électoral de 2010 a comporté moins d'enjeux que pour ceux des deux autres grandes régions politiques du pays que sont le Nord et de l'Ouest. D'ailleurs, plusieurs cadres politiques et administratifs de l'Ouest se sont retrouvés soit en prison, soit au bas de l'échelle sociopolitique depuis l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara. De cette analyse, l'équilibre entre le Nord et l'Ouest, dans la répartition géographique des responsables de l'ODCI et de l'ODRCI (tableaux 23 et 24) semble compréhensible. Cela vise à rassurer les internautes de la non-appartenance de ces deux forums à une formation politique, encore moins à une région spécifique. C'est donc une sorte de tentative de construction impartiale du cadre participatif de l'ODCI qu'on a pu observer (tableau n° 24). Cela se perçoit aussi bien à travers la diversité d'origine géographique de ses 259 444 membres qu'autour de l'intensité de la discussion et de la délicatesse des sujets abordés sur le forum. Si le cadre participatif de l'ODCI paraît aussi bien constitué pour favoriser la pluralité idéologique, l'ODRCI pour sa part, semble moins pertinent avec ses 32 812 membres davantage focalisés sur la crise identitaire.

Après avoir ainsi dressé le contexte politique et le cadre participatif des deux forums, nous avons également effectué une analyse simultanée des conversations à partir des thèmes de références indiqués dans le tableau n° 25. La période de collecte des données sur l'ODCI va de septembre 2017 à mars 2018, tandis que celles concernant l'ODRCI ont été collectées de mars 2018 à avril 2019. Cela a permis de mieux comprendre l'écart du nombre de posts, au-delà de la proportion de l'intensité des échanges sur les deux forums. En sept mois, nous avons

---

<sup>147</sup> Les trois points cardinaux représentent à la fois les trois grands leaders politiques ainsi que les trois grands partis politiques (le PDCI au Centre, le RDR au Nord et le FPI à Ouest).

<sup>148</sup> Selon le sens originel, le nom Dioula, désigne les populations dont le commerce constitue la ressource essentielle de revenus. Il s'agit donc d'un peuple nomade qui se déplace d'un point à l'autre pour proposer ses articles en vente. Les Ivoiriens appellent alors l'ensemble des ressortissants du Nord de la Côte d'Ivoire « Dioula » car à l'origine, les habitants étaient reconnus pour avoir comme activité essentielle, le commerce. Avec la modernisation, ce constat n'est plus d'actualité. Les populations du Nord, tout comme les autres, occupent tous les secteurs d'activité en Côte d'Ivoire.

pu collecter 3680<sup>149</sup> posts et commentaires à partir des échanges contradictoires entre les membres de l'Observatoire Démocratique de Côte d'Ivoire (ODCI), tandis que pour les mêmes termes de recherche, le nombre s'est élevé à 419 posts pour l'Observatoire Démocratique en République de Côte d'Ivoire (ODRCI) sur une période de 11 mois. Il est à noter que l'importance du nombre de participants accroît automatiquement la qualité des échanges. Le tableau n°25 présente la distribution des différents échanges des membres de l'ODCI sur quatre références thématiques. Quoiqu'il ne soit pas représentatif quantitativement en tant que plateforme d'expression et d'échange, pour une population d'environ 23 millions d'habitants, l'ODCI, avec ses 259 444 de membres, illustre la réalité sociopolitique en matière de besoin de pluralité informationnelle.

**Tableau n° 25: Présentation des thématiques à analyser et leurs occurrences dans les discussions sur l'ODCI de septembre 2017 à mars 2018**

	Nombre de réactions	Pourcentage (%)
Coup d'État 1999	0	0%
Rébellion 2002	317	8.61%
Crise postélectorale 2010-2011 et gouvernance d'Alassane Ouattara	1377	37.41%
Conflit identitaire	1986	53.96%
Total	3680	100%

*Source : Données recueillies des échanges des membres de l'ODCI de mars 2018*

Dans la même optique, le tableau n° 26 présente la répartition des posts sur l'ODRCI fondée sur les mêmes thématiques que le tableau n° 25. Ainsi la redistribution de l'ensemble des posts et commentaires telle que perçue dans les deux tableaux n°s 25 et 26 paraît pertinente et révélatrice de la pluralité discursive sur les deux plateformes. En effet, nous relevons que la thématique qui mobilise le plus grand nombre de réactions est la crise identitaire avec 1 986 posts et commentaires, soit un total de 53,96% des échanges sur la période de septembre 2017 à mars 2018 (cf. tableau n° 25).

<sup>149</sup> Il convient de noter que pour une meilleure compréhension du choix des périodes de collecte du corpus, nous sommes limités à cette période de sept mois afin de mieux faire ressortir l'importance des deux forums en termes de représentativité auprès des internautes. L'ODCI, comme on peut le constater *via* le nombre de posts et de commentaires, mobilise plus de participants actifs ou engagés. Voir aussi Tourya Gaaaybess (2017), « *Blogs, réseaux sociaux et révolutions arabes : du fantasme à la réalité* », In Arnaud Mercier (dir) *La communication Politique, Les essentiels d'Hermès*, Édi. du CNRS, Paris, 2017, pp. 203-222

**Tableau n° 26 : Présentation des thématiques à analyser et leurs occurrences dans les discussions sur l'ODRCI de mars 2018 à avril 2019**

Thèmes	Nombre de réactions	Pourcentage (%)
Coup d'État 1999	0	0%
Rébellion 2002	53	12.64%
Crise postélectorale 2010-2011 et gouvernance d'Alassane Ouattara	267	63.72%
Conflit identitaire	99	23.62%
Total	419	100%

Source : Données recueillies des échanges des membres de l'ODRCI en avril 2019

La problématique de l'origine identitaire est connue pour être la racine principale de la rébellion de septembre 2002 (Bredeloup, 2003). Dans son livre *Voici pourquoi je suis devenu rebelle* (Soro, 2005), Guillaume Soro<sup>150</sup>, l'ex-chef de la rébellion a expliqué comment la crise identitaire avait été une source de frustration, et l'avait emmené à entrer en rébellion le 19 septembre 2002. La question de la crise identitaire, comme sujet de discussion publique, a toujours présenté un caractère explosif. Dès lors, les discussions qui portent sur la nationalité des hommes politiques sur la place publique, peuvent avoir des conséquences contre les auteurs de telles initiatives. Or, sur les réseaux sociaux numériques, ce risque d'atteinte à l'intégrité "physique" des participants au débat sur les questions liées à la vie sociopolitique n'existe pas ou très peu, étant donné l'absence de contacts directs et immédiats. Il peut paraître imprudent d'évoquer la question de la nationalité et plus particulièrement dans le cas des personnalités politiques supposées d'origine étrangère. Par exemple à travers « *Dis-moi de quelle région tu es. Je te dirai quel poste tu occuperas dans l'administration* », l'auteur de ce post, avec image à l'appui, (capture d'écran n° 6) remet en cause la nationalité ivoirienne du premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, par ailleurs cadre du RDR, le parti au pouvoir.

<sup>150</sup> Depuis sa démission au poste de président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire le 8 février 2019, l'ex-secrétaire général des Forces Nouvelles est en campagne de réconciliation en demandant pardon pour ses "erreurs" commises lorsqu'il était chef de la rébellion. Ambition politique oblige ou sincérité par amour pour la patrie ? Rien n'est sûr sinon son intention d'être candidat pour la présidentielle de 2020.

### Capture d'écran n° 6 : Commentaire remettant en cause la nationalité ivoirienne de l'ex-premier Ministre Amadou Gon Coulibaly



Source : Capture d'écran effectuée le 23/04/2019 sur le forum ODRCI

Ainsi, 1986 posts et commentaires, soit 53% des échanges sur l'ODCI, portent sur la polémique autour de la nationalité ivoirienne des leaders politiques, spécifiquement ceux du RDR. Le RDR, en effet, avec la majorité des militants d'origine du Nord, semble subir le plus de représailles de la part des internautes sur la question identitaire.

### Capture d'écran n° 7 : Post accusant les cadres du RDR de non Ivoiriens



Source : Capture d'écran effectuée le 23/04/2019 sur le forum ODRCI

Si la crise identitaire vient en première position des sujets de discussion sur l'ODCI avec 1986 posts et commentaires, cela n'est pas le cas sur le second forum étudié ici (ODRCI) où la plus grande proportion concerne la crise postélectorale avec 267 posts et commentaires. La capture d'écran n° 7, en dépit des fautes d'orthographe<sup>151</sup>, est une illustration de l'actualité politique depuis la rupture de l'alliance des Houphouëtistes (RHDP), en 2018. L'auteur de ce post, visiblement militant ou sympathisant du PDCI, remet en cause l'identité des membres du RHDP unifié. Par cette déclaration, cet internaute met en évidence deux faits essentiels. En tout premier lieu, en attribuant la qualité d'« *immigrés* » à « *90% des cadres et militants* » du RHDP unifié, l'auteur indique implicitement d'une part, qu'ils ne sont pas d'origine ivoirienne, et d'autre part qu'ils le sont devenus par naturalisation. Or, la procédure d'obtention de la nationalité ivoirienne par la naturalisation, depuis le parti unique (1960 à 1990), est source de contestation sociale. En fait, certains Ivoiriens avaient accusé le Président Houphouët-Boigny d'avoir « offert » la nationalité à de nombreux ressortissants de pays voisins sur la base d'un grand besoin de main-d'œuvre dans le secteur informel, notamment dans les plantations de café et de cacao dont Houphouët-Boigny lui-même se réclamait être le premier acteur. En deuxième lieu, il ressort de ce post que « *les 10% d'Ivoiriens égarés ou frustrés* » originaires du Nord, sur la base de leur patronyme similaires à certains immigrés, se sentent solidaires des ressortissants de pays voisins (Mali, Guinée, Burkina). La frustration ou l'égarement seraient alors la cause de leur adhésion au RHDP unifié. La crise identitaire a été saisie comme une opportunité électorale par Alassane Ouattara pour mobiliser autour du RDR la majorité des cadres du Nord en 1999, après le décès de Généri Kobenan, Président fondateur du RDR (Rassemblement Des Républicains en 1994 (Bredeloup, 2003). Alassane Ouattara, s'appuyant sur son patronyme s'est progressivement construit l'image d'un leader politique centré sur la restauration de l'identité des populations du Nord. Nous avons ainsi assisté à un « *effet underdog ou effet boomerang*<sup>152</sup> » (Bensimon, 2009 : 146) de la crise identitaire dans le paysage politique ivoirien, dès l'entrée du concept de l'« *ivoirité* » sur la scène politique à partir de 1993. Sur l'image de la capture d'écran n° 8 l'auteur de ce post réplique à une précédente

---

<sup>151</sup> Nous avons tenu à conserver cette image malgré les fautes d'orthographe apparentes, du fait de son lien et de son importance évidents avec notre objet d'analyse.

<sup>152</sup> L'effet *underdog* ou *effet boomerang* se manifeste par une motivation de l'électeur à voter pour le candidat qui est à la traîne dans les sondages. Les enquêtes d'opinion peuvent représenter un groupe de référence négatif. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara s'est servi de la frustration de la majorité de la population de Nord pour accroître sa notoriété politique.



publication concernant l'identité présumée burkinabé d'un ivoirien qui aurait commis un meurtre.

### Capture d'écran n° 8 : Commentaire de réplique à une publication accusant les Burkinabé de « meurtriers »

Afficher 7 autres commentaires

 **Aminata Catherine Kpan** Eheeeeeeee seigneur ce n'est pas vrai  
J'aime · Répondre · 3 j

 **Lebon Koffi Kan** Quel burkinabé au juste. Tu as les preuves? C'est pas parce que le burkinabé est tout aussi traité de tous les nom que dès que y a meurtre dans ce pays, on l'attribue directement à un burkinabé. Pour quelles raison oterait il la vie à un homme qu'il ne connait pas. Ou être burkinabé est synonyme de tueur? SVP aidons aussi ce peuple à nous aimer. Si nous voulons sortir de la CEDEAO organisons un referendum comme au royaume unis. On pourra augmenter les cout des titre de sejour et le burkinabé pourra partir chez lui. Mais là ya plus de serieux dans cette histoire.

Source : Capture d'écran effectuée le 30/04/2019 sur le forum ODRCI

La première réaction, sous forme exclamative, « *Eheeeeeeee Seigneur ce n'est pas vrai !* » traduit l'indignation de cette internaute qui, par son patronyme "Aminata", est probablement soit originaire du Nord de la Côte d'Ivoire mais de religion chrétienne, ou ressortissante du Burkina Faso voisin. En effet, le prénom « Catherine » qui accompagne le patronyme « Aminata » serait un nom de baptême chrétien indiquant le changement intervenu dans la croyance des parents ou de l'individu lui-même. Il donne des informations assez précises sur l'origine ethnique, religieuse et géographique de l'auteur du premier commentaire. S'indignant ainsi de cette fâcheuse réalité sociale parfois infondée et portée contre les ressortissants étrangers, notamment Burkinabé, l'auteur a l'intention d'établir une vérité permettant de nuancer l'accusation. Par ailleurs, le fait que l'internaute n'a pas apporté d'exemples concrets de son indignation, ne doit pas être appréhendé comme un indicateur de manque d'arguments contraires. Rien que la forme de l'exclamation, qui est sans ponctuation, montre que son auteur a préféré ne pas s'y attarder, d'où l'emploi de cette réaction laconique pour marquer son désaccord. En revanche, le second commentaire dont l'auteur serait, selon son patronyme, du Centre de la Côte d'Ivoire, semble visiblement plus conciliant. Son post est sous la forme d'un plaidoyer en faveur des ressortissants du Burkina Faso et de l'ensemble des immigrés de la

Communauté Économique Des États d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). À travers l’interrogation « *ou être Burkinabé est synonyme de tueur ? SVP, aidons ce peuple à nous aimer* », cet internaute fait implicitement allusion à l’implication du Burkina Faso dans la crise ivoirienne. Selon lui, les Burkinabés seraient plus coopératifs si les Ivoiriens acceptaient de les traiter avec dignité et respect. L’auteur du post va plus loin pour proposer à ses compatriotes visiblement opposés à l’intégration sous-régionale, l’organisation d’un référendum qui pourrait permettre à la Côte d’Ivoire de se retirer de la CEDEAO fondée en 1975 comme l’ont montré les économistes Émilie Laffiteau et Samaké-Konaté, (2016) dans leur article « *La monnaie commune au sein de la CEDEAO : enseignements d’une analyse en cluster* ». La Côte d’Ivoire compte 24%<sup>153</sup> d’étrangers venus de la sous-région Ouest-africaine dont plus deux millions de Burkinabé. Avec un nombre assez élevé d’immigrés, la Côte d’Ivoire se présente comme un pays multiculturel. Cette particularité comporte également un “énorme risque“ d’explosion sur fond de crises sociopolitiques.

Dans l’étude des conversations des deux forums, la seconde thématique qui émerge est la crise postélectorale et la gouvernance d’Alassane Ouattara, avec 1 377 posts et commentaires, soit 37% des échanges de l’ODCI (cf. tableau 25). L’actualité, dont découle ce thème, est le procès à la Cour Pénale Internationale de l’ex-Président, Laurent Gbagbo, et de son Ministre de la jeunesse et de l’emploi des jeunes, Charles Blé Goudé, tous deux accusés de crime de sang et de crime contre l’humanité, lors de la crise postélectorale de 2010-2011. La période de la collecte des données explique l’importance de la proportion des posts et commentaires qui portent sur le procès des deux personnalités politiques. Les années 2017 et 2018 ont été marquées par les premières auditions des deux accusés devant les juges de la CPI à la Haye. Les posts, que nous avons collectés sur le sujet, divergent d’un auteur à un autre. Les uns sont des posts de soutien aux accusés et de dénonciation contre la “justice des vainqueurs“, tandis que les autres abordent le sujet sur le ton de l’ironie, voire la caricature. C’est le cas de la capture n° 9 qui représente Laurent Gbagbo, portant à l’épaule, une machine à coudre et coiffé d’une *chéchia* traditionnelle d’origine nigérienne. Cette publication date de la période où le procès de l’ex-Président a défrayé la chronique de plusieurs médias, même sur le continent européen avec la possibilité de sa remise en liberté conditionnelle en début d’année 2018. Sur cette capture d’écran n° 9 nous pouvons voir un ensemble de matériel composé d’une machine à coudre, d’une paire de ciseaux, d’un rouleau de fil à coudre et d’un coussin pour supporter le poids de

---

<sup>153</sup> Données statistiques de l’Institut National de Statistique (INS) de 2014 publié en mai 2015. Accès : <https://www.ins.ci>

la machine. Cet équipement constitue le matériel de travail d'un groupe de couturiers ambulants dont le rôle principal consiste à aller d'un appartement à un autre à la recherche de vêtements en état de friperie pour proposer de les retravailler moyennant<sup>154</sup> une pièce de 100, 200 ou 300 francs CFA, soit environ 50 centimes. *Via* cette publication, l'auteur assimile l'ex-Président Laurent Gbagbo aux ressortissants du Niger<sup>155</sup> (pays de l'Afrique de l'Ouest), qui arrivent en Côte d'Ivoire sans aucun diplôme et dont le métier de subsistance est le bricolage et le raccommodage des vêtements à domicile.

### Capture d'écran n° 9 : Portrait caricatural de l'ex-Président Laurent Gbagbo

**Traore Moussa**

Vous la vous n'êtes pas encore fatigué ? Ce qui est sûr moi je me débrouille ici a la cpi,



*Source : Capture d'écran effectuée le 20/02/2018 sur l'ODCI*

À travers ce post, l'auteur essaie littéralement de rabaisser le niveau intellectuel et socioprofessionnel de l'ex-Président. C'est donc une provocation volontaire envers les partisans de Laurent Gbagbo de la part des militants d'Alassane Ouattara. Ce post traduit aussi un certain mépris à l'égard des militants FPI pro-Sangaré<sup>156</sup> dont le mot d'ordre est l'exigence de la remise

<sup>154</sup> Les montants varient, mais en général, ils peuvent atteindre au maximum 50 centimes selon l'état de dégradation du vêtement.

<sup>155</sup> Ce métier communément appelé « *Toklo-Toklo* » en langue baoulé, signifie en français « marques d'usures sur les vêtements ». C'est le métier socialement marqué en bas de l'échelle et exclusivement réservé aux ressortissants des pays voisins, principalement ceux du Niger qui immigrent en Côte d'Ivoire.

<sup>156</sup> Après la crise postélectorale de 2010-2011, le FPI a été divisé en deux groupes : un groupe dirigé par Affi N'Gouessan, considéré comme plus modéré envers le pouvoir d'Alassane Ouattara et donc accusé de copinage

en liberté de Laurent Gbagbo et de tous les cadres du Front Populaire Ivoirien détenus par le pouvoir d'Alassane Ouattara. Cela nous ramène ainsi à la « *théorie naïve du comportement* » élaborée par Laucken (1973) et reprise par Pierre Bange (1992 : 71). Selon cette théorie, chaque action ou réaction humaine vise à atteindre un but bien spécifique. L'auteur ou l'acteur d'une action recherche alors quel élément peut lui permettre d'atteindre son objectif. Bange se sert ainsi du syllogisme d'Aristote formulé par Von Wright (1971) pour représenter cette théorie: « A » vise à provoquer « P ». « A » sait en outre qu'il ne peut réussir à provoquer « P » que s'il réussit à produire l'action « X ». « A » se donne dès lors les moyens de produire l'action « X » (Bange, 1992 : 72). Pour exprimer son hostilité à l'égard de l'ex-Président, l'auteur de la publication (capture d'écran n°9) se sert d'une représentation humiliante de surcroît pour un ex-chef d'État. Par ses propos, « *vous là, vous n'êtes pas encore fatigués* » il s'adresse directement aux militants FPI qui continuent le débat sur le réel vainqueur de la présidentielle d'octobre et de novembre 2010. Il essaie, par la même occasion, de mettre en avant un fait qu'il crée lui-même : l'ex-Président<sup>157</sup> ne serait plus intéressé par ce qui se passe en Côte d'Ivoire, notamment sur la polémique concernant les résultats du scrutin de novembre 2010. L'ironie « *ce qui est sûr moi je me débrouille ici à la CPI* », qui accompagne l'image laisse entendre une probable reconversion de Laurent Gbagbo de la politique vers d'autres secteurs activités. L'auteur de ce post est visiblement assez bien informé de l'actualité politique. Il relève, à travers son analyse, le point de vue de plusieurs Ivoiriens pour qui, le procès contre Laurent Gbagbo à la CPI, est synonyme de la fin de sa carrière politique. Après sa remise en liberté jugée « définitive » le 8 février 2019, les partisans de Laurent Gbagbo se mobilisent en vue de sa réélection en octobre 2020 alors que ce dernier était encore en résidence surveillée en Belgique. Pour les militants du FPI, malgré son transfert à La Haye en avril 2011, Laurent Gbagbo demeure « le vrai Président de la République de Côte d'Ivoire ». Loin d'être de l'utopie, la position de ces militants se fonde sur la décision du Conseil Constitutionnel ivoirien qui, au soir du 5 décembre 2010, a déclaré Laurent Gbagbo vainqueur de la présidentielle du 28 novembre de la même année avant d'être révoqué par l'Organisation des Nations Unies. Or, en déclarant Alassane Ouattara candidat élu et reconnu par la Communauté Internationale à l'issue

---

avec le pouvoir de Ouattara par le second groupe, plus activiste et dirigé par Abdouramane Sangaré. Le second a refusé de prendre part aux différents processus électoraux sous réserve de la remise en liberté du Président Laurent Gbagbo et de l'ensemble des cadres du FIP.

<sup>157</sup> Depuis sa mise en liberté, précédée de celle de sa femme en détention en Côte d'Ivoire, les militants du FPI croient en une réélection de Gbagbo à la présidence de la République de Côte d'Ivoire en 2020. Ainsi depuis sa mise en liberté le 08 août 2018, Madame Simone Gbagbo est visiblement en précampagne dans les villes de l'Ouest, accompagnée des cadres du FPI.

du scrutin dont l'ONU a reçu le mandat de certification, ce dernier demeure pour les partisans du FPI, le candidat et le Président de la Communauté Internationale et non celui des Ivoiriens. Car qui d'autre que le Conseil Constitutionnel pourrait déclarer vainqueur un candidat à la Présidentielle ? Le FPI est donc certain d'être en posture de force pour s'imposer à l'élection présidentielle d'octobre 2020, avec la libération de son leader (Laurent Gbagbo) et de son aide de camp et ex-Président de la galaxie patriotique<sup>158</sup>, Blé Goudé. Le débat, autour de l'arrestation du couple présidentiel le 11 avril 2011, occupe une place importante dans les discussions sur le forum ODCI.

### Capture d'écran n° 10 : L'ex-première Dame, Simone Éhivet Gbagbo entourée de militaires



*Source : Capture d'écran effectuée sur l'ODCI, 20 mars 2018*

La capture d'écran n° 10 illustre l'indignation et l'humiliation vécues par les militants FPI concernant le sort réservé à leurs leaders politiques au lendemain de la crise postélectorale de 2010-2011. S'appuyant sur cette capture d'écran n° 10 qui en fait est la réponse à une autre image postée par un autre internaute, l'auteur du commentaire a recours à un élément jugé commun aux Ivoiriens pour faire appel à leur sens moral, à savoir le respect dû à la mère. Par

<sup>158</sup> La "galaxie patriotique" est un mouvement de jeunesse de soutien du pouvoir Gbagbo de 2002 à 2010. Elle a été réputée pour sa forte mobilisation des foules.

cette phrase : « *et si on le faisait à votre mère* », il déplace le débat des convictions politiques vers la conscience morale collective des internautes pour fustiger l’attitude des hommes du Président Alassane Ouattara contre le Président sortant Laurent Gbagbo et de son épouse Simone Éhivet Gbagbo. Dans les commentaires de ce post, certains internautes crient à la “justice des vainqueurs” pour dénoncer le système d’impunité instauré par Alassane Ouattara afin d’assurer la protection des chefs de guerre, toujours en liberté malgré les exactions qu’ils ont commises. Par exemple, les enquêtes de *Médecins Sans Frontière* (2012) révèlent que les FRCI (Forces Républicaines de Côte d’Ivoire), majoritairement issues de la rébellion de 2002, sont les auteurs du charnier<sup>159</sup> de Duékoué, ville bastion de Laurent Gbagbo dans l’Ouest de Côte d’Ivoire. Sur la capture d’écran n° 10, les militaires tournent visiblement en ridicule la femme du Président sortant (lui-même vu dénudé, posture qui tournera en boucle sur les chaînes de télévision *France 24* et *Africa24*, ce qui sera jugée inacceptable par les militants du FPI).

#### **Capture d’écran n° 11 : Comparaison entre le gouvernement de Laurent Gbagbo et celui d’Alassane Ouattara**



**Cyrille Kuyo**

Pourquoi les suiveurs de rdr ne veulent pas qu’ont leur disent la vérité , regardez impeut dans le gouvernement de Gbagbo du premier ministre jusqu’au dernier membre du gouvernement tous des cerveaux ( diplômé ) dans le gouvernement des sacrificateurs , des nuls ,des tueurs ,des affamés , des bandits ,etc .c’est vraiment déplorable c’est la honte les agresseur sont dans le gouvernement des que tu parles c’est la prison ooooh honte

1

*Source : Capture d’écran effectuée sur l’ODCI, le 19 mars 2018*

L’autre problème, qui alimente les échanges sur l’ODCI, est l’épineux problème de la corruption et de la gabegie financière qui mine l’État de Côte d’Ivoire depuis des générations et face auquel le pouvoir de Ouattara semble impuissant. Pour les uns, plusieurs personnalités

<sup>159</sup> Alors que la crise postélectorale 2010-2011 était à son comble, l’ONU découvre le 4 avril 2011 (une semaine avant l’arrestation de Laurent Gbagbo,) trois charniers contenant entre 152 à 1000 corps à Duékoué, ville de 72000 habitants dans l’Ouest de la Côte d’Ivoire. Selon les analyses des experts de l’ONU, ce massacre a eu lieu entre le 27 et 29 mars 2011. Or, cette date marque le passage des FRCI en route pour Abidjan à Duékoué. Environ 8 ans après, les enquêtes sont restées sans conclusion et les auteurs de ces massacres n’ont été punis ni par la justice ivoirienne, ni par la Cour Pénale Internationale.

proches du Président Alassane Ouattara et membres de son gouvernement seraient incompétentes et contribueraient à saper les bases de l'excellence en Côte d'Ivoire. Le post de la capture d'écran n° 11 est une illustration de l'agressivité de certains internautes à l'égard du pouvoir d'Alassane Ouattara. L'auteur de cette publication, qui visiblement vient en réaction au débat autour du niveau d'étude de la Ministre ivoirienne de l'éducation nationale et de l'enseignement technique, Kandia Camara (membre du gouvernement Ouattara depuis 2011), utilise une démarche comparative pour mieux établir la mise en distanciation entre le régime de Ouattara et de celui de Gbagbo. À travers l'usage de la gradation descendante : « *du premier ministre jusqu'au dernier membre [...] tous des cerveaux,* » contre le « *gouvernement des sacrificateurs, des nuls, des tueurs, des affamés, des bandits, etc.* », l'auteur essaie de relever l'impossible comparaison entre Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo. Selon lui, en termes de compétences les ministres de Ouattara seraient bien en deçà de ceux de Gbagbo. L'intention implicite de l'auteur de ce post est sans doute de remettre à l'ordre du jour le sujet concernant l'implication d'Alassane Ouattara dans la rébellion de 2002 (Soro, 2007). Pour les militants du FPI, le parrain politique et financier de la rébellion, qui a empêché Laurent Gbagbo d'exécuter son programme électoral, ne peut être qu'Alassane dont la France a assuré la protection jusqu'à son arrivée au pouvoir en 2011.

En résumé, la particularité de l'ODCI s'illustre à travers la diversité des sujets abordés tandis que s'agissant de l'ODRCI, le sujet principal reste la question identitaire et la gestion du pouvoir d'État par Alassane Ouattara. Depuis son arrivée au pouvoir d'État, la complicité entre Alassane Ouattara et la France au sujet de la rébellion de septembre 2002 est un sujet assez sensible. Cette complicité n'est pas sans risque, car elle a pu entraîner des agressions verbales, voire physiques, notamment sur des médias classiques, vu que les militants du RDR considéraient cela comme un déshonneur fait au Président Alassane Ouattara. Pourtant, les différentes tentatives d'accords politiques de Linas Marcoussis, et la destruction des hélicoptères de l'armée ivoirienne puis, la tuerie des civils à Abidjan en novembre 2004 par l'armée française, sont pour le FPI, autant de preuves tangibles du lien entre Alassane Ouattara, la France et la rébellion. Le témoignage d'un diplomate français cité dans l'article de Laurent d'Érsu « *La crise ivoirienne, une intrigue franco-française* » (2007 : 95) en atteste : « *Mon Colonel, je vais vous dire quelque chose que je n'ai pas dit souvent : j'ai honte d'être Français* ». Cette confiance de Gildas Le Lidec, ex-ambassadeur de la République française à Abidjan, à son attaché militaire au sujet de l'implication de l'État français dans la mise en œuvre de la rébellion de septembre 2002, a renforcé la conviction du FPI sur l'alliance entre Ouattara

et la France concernant le projet de déstabilisation du pouvoir de Laurent Gbagbo de 2002 à 2010.

L'autre remarque importante à souligner est le pourcentage d'échanges sur les deux forums (ODCI et ODRCI) relatif à l'absence de posts au sujet du coup d'État militaire du 24 décembre 1999 comme le montrent les deux tableaux (n° 25 et 26) précédemment étudiés. Cet événement pourtant considéré comme la crise militaro-politique ayant entraîné, pour la première fois, un bouleversement des institutions étatiques dans l'histoire politique ivoirienne, demeure ainsi sous silence dans les conversations sur les deux forums. Le manque d'intérêt des participants à ce sujet (coup d'État de 1999) peut s'expliquer par plusieurs raisons. La plupart des participants de l'ODCI ainsi que ceux de l'ODRCI n'ont pas vécu cet événement avec une conscience d'analyse politique, car ils pour la majorité d'entre eux, ils étaient "trop jeunes". Ils ont dû ainsi oublier les conséquences néfastes de ce coup de force militaire contre le régime Bédié. En effet, avant ce coup d'État de 1999, les Ivoiriens n'avaient jusque-là jamais connu de conflits armés avec son cortège de tueries de masse. Bien qu'il soit le premier bouleversement d'ordre constitutionnel, le débat autour de ce coup d'État n'a engendré aucune réaction des internautes ni dans les publications ni dans les commentaires. Aussi ce coup d'État qui a emporté le gouvernement d'Henri Konan Bédié est apparu comme légitime aux yeux de plusieurs Ivoiriens pour lesquels le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire aurait géré trop d'années l'État (1960-1999). L'alliance politique entre le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le Rassemblement Des Républicains (RDR) au sein du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), a freiné les commentaires sur ce coup d'État qui, une fois encore, a été attribué à Alassane Ouattara. Les partisans du PDCI ne souhaitaient pas fragiliser cette alliance politique en rappelant les moments douloureux entre les deux formations politiques. Concernant le coup d'État du 24 décembre 1999 et l'implication probable d'Alassane Ouattara, il est à noter que ce dernier était alors sous mandat d'arrêt international de la part du pouvoir d'Henri Konan Bédié. En effet, les rivalités, qui sont nées entre les deux hommes au lendemain du décès de Félix Houphouët-Boigny en 1993, se sont intensifiées à partir de 1995 avec la récupération du concept d'« ivoirité » dans la crise identitaire. Alassane Ouattara, qui accède à la tête du RDR en 1999, après le décès de Djéni Kobénan (fondateur de cette formation politique en 1994), devient alors le principal adversaire politique d'Henri Konan Bédié. Alassane Ouattara annonce, depuis la France où il est exilé, son prochain retour en Côte d'Ivoire après qu'il aura mis fin au pouvoir de Bédié. Le coup d'État ayant effectivement eu lieu le 24 décembre 1999, Ouattara rentre en Côte d'Ivoire



comme prévu. Simple coïncidence ou action coordonnée par Ouattara ? Rien n'est certain à ce sujet sinon que la paternité de ce coup de d'État militaire attribuée au leader du RDR reste dans la conscience collective. Le silence des partisans du PDCI sur cet événement en cette période d'alliance politique a visé à préserver la quasi-parfaite collaboration entre Bédié et Ouattara. Mais avec la fin de l'alliance politique entre le RDR et le PDCI depuis la fin d'année 2018, une éventuelle réactualisation de ce débat sur le coup d'État de 1999 n'est pas apparue comme impossible.

L'autre sujet qui suscite un grand nombre de réactions de la part des internautes sur les deux forums (ODCI et ODRCI) concerne la gouvernance d'Alassane Ouattara. En effet, l'impact des médias sur le processus démocratique présente plusieurs enjeux dont le plus important est la facilitation du contrôle citoyen de l'action publique (Stiglitz, 2005). Les questions telles que la redistribution des ressources, la répartition budgétaire et l'exécution des infrastructures conformément aux budgets alloués, sont alors autant de problématiques majeures et délicates qui nécessitent un traitement citoyen de l'information dans les pays en voie de développement.

En Côte d'Ivoire, la forte implication de l'État dans la gestion de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (*RTI*) suscite "des grincements de dents" chez les militants de l'opposition et certains citoyens non partisans. La capture d'écran n° 12, qui enregistre 29 commentaires contradictoires, aborde la question des éloges que font des journalistes de la *RTI* en faveur du pouvoir en place. L'art du griot décrit par l'anthropologue Vincent Zanetti, (1990), auquel s'adonnent des journalistes (reporters et présentateurs) sur les antennes de la télévision nationale, s'apparente à une règle d'or en matière de traitement de l'information. En effet, ce journalisme de type paternel a été constaté depuis le pouvoir d'Houphouët-Boigny et s'est étendu à ceux de Konan Bédié, de Laurent Gbagbo d'Alassane Ouattara et de Général Guéi Robert. L'auteur du post de la capture d'écran n° 12 s'insurge contre les reportages relatifs aux investissements chiffrés en milliards de francs CFA par l'État de Côte d'Ivoire et ses partenaires internationaux, tandis que les résultats de ces "investissements réels" ou de "ces simulacres d'investissements" ne sont pas visibles pour des Ivoiriens. Certains y voient ainsi une mascarade de la *RTI* pour faire croire à la population que "l'État travaille pour elle". Or, l'un des socles de la qualité du processus démocratique au sein d'un État est sans doute la nature citoyenne de l'espace public. En effet, pour faciliter ce va-et-vient entre l'exposition sur la place publique de problèmes nouveaux et le retrait de ceux ne comportant plus d'intensité conflictuelle, la place des médias paraît centrale (Dacheux, 2017). Sous cet angle, les forums

de discussion (ODCI et ODRCI), s'ouvrent comme une nouvelle ère dans le processus démocratique en Côte d'Ivoire. Ils créent un espace quoique virtuel, où peuvent être débattus les sujets jugés tabous dans les médias classiques, qui croupissent sous le poids des lois politiquement instituées afin de mieux contrôler l'espace et l'opinion publics (Wolton, 1989).

### Capture d'écran n° 12 : Commentaire critique à l'égard de la RTI



Source : Capture d'écran effectuée le 16/03/2019 sur l'ODRCI

Les deux forums constituent le cadre de déploiement du « *modèle dialogique de la communication politique* » au sein de laquelle « *l'espace public désigne l'intérêt général ou le bien commun* » entre l'ensemble des acteurs (Achache, 2017 : 118). Le modèle dialogique de la communication politique, tel que décrit par Gilles Achache (2017), suggère que tout acteur ait un trio de compétences. Les participants à ce modèle dialogique de la communication doivent être « *rationnels, libres et égaux* » (Ibid. : 120). La raison au sens d'Achache consiste, pour les acteurs, à être en mesure de tenir des arguments avec des capacités communicationnelles, mieux, à « *énoncer des discours de validité universelle* » (Ibid. 120). La liberté revient, pour les acteurs, à appliquer les conditions nécessaires pour éviter la perturbation du dialogue. L'égalité, c'est être capable de prendre la parole quand il le faut, écouter et comprendre les autres acteurs. Si ces différentes conditions que sont la rationalité, la liberté et l'égalité, sont réunies, l'espace public peut alors jouer le rôle de régénération de nouveaux problèmes et de mise à l'écart d'autres sujets dits "dépassés". Dans le cas des deux forums ici étudiés, le type de sujet, la diversité d'opinion et l'intensité des échanges, favorisent l'émergence d'un espace public à l'abri des contraintes étatiques auxquelles les médias classiques (radio, télévision, presse écrite) sont soumis. Cependant, sont-ils autant libres au

point de briser les bases du vivre ensemble dans cette Côte d'Ivoire avec 24% de populations immigrées ?

#### **4.3.1 L'ODCI et l'ODRCI, face au défi de la liberté d'expression et de la réconciliation nationale**

Au cœur des enjeux sociaux du processus démocratique en Côte d'Ivoire, se trouve l'éradication de l'extrême violence dans les débats politiques. C'est même un défi pour les fondateurs de l'ODCI qui l'ont d'ailleurs signifié au préambule de la charte express du forum. Pour atteindre cet objectif, le système de modération du forum se veut être assez rigoureux. Les principaux maux qui minent les médias classiques ne doivent pas ternir l'image de l'ODCI. Ainsi, la diffamation, la désinformation, le contournement et autres litiges entre les participants sur le forum sont tranchés par les 18 administrateurs et modérateurs. Les articles 1 et 2 de la charte express portent respectivement sur les sanctions. Pour garder le bon ton et le pluralisme idéologique, lorsqu'un internaute ne respecte pas la charte, les mesures répressives à son encontre sont la suppression de la publication et la suspension ou l'éradication totale et définitive de la liste des membres du forum. La délicatesse dans la gestion de la violence verbale dans l'espace public depuis la rébellion de septembre 2002, tient aux propos de type discriminatoire à l'égard des immigrés. En fait, à partir de ce conflit armé qui a connu l'implication "logique"<sup>160</sup> (car la rébellion vit de mercenaires et autres enrôlés de forces), de nombreux ressortissants de la sous-région (Mali, Burkina Faso, Guinée Conakry etc.), certains Ivoiriens ont accusé leurs compatriotes d'avoir « vendu le pays aux étrangers ». Pour des besoins de mémoire, il est à noter que la Côte d'Ivoire a elle-même joué des rôles similaires dans les conflits politiques et militaires au Burkina Faso en 1983 et 1987, en République de la Guinée Conakry en 1984 comme le souligne l'expert Britannique en sécurité internationale, John Chipman (1984) dans son article « *Problèmes de sécurité en Afrique francophone* ». Les Ivoiriens ont alors vécu, comme un affront, l'implication des voisins qu'ils ont pourtant "bien accueillis", dans un projet de déstabilisation de l'État. Ainsi, dans leur lutte contre les

---

<sup>160</sup> En effet, la Côte d'Ivoire a été le seul pays parmi ses voisins directs (Burkina FASO, Mali, Ghana, Guinée et Liberia) à n'avoir pas connu de crise politique majeure ni de guerre de 1996 à 1999. Le rôle de leader sous-régional joué par Houphouët-Boigny a fait de la Côte d'Ivoire le pays de refuge des "indésirés" dans leur pays d'origine, mais aussi des populations qui ont fui les guerres telles que celle du Liberia (1989 et 1999) et des coups d'État répétés au Ghana (dont celui de février 1966). Le Pays d'Houphouët-Boigny n'a pas été que terre d'accueil car les Ivoiriens ont aussi joué le rôle de mercenaires et de lieux de commerce fructueux.

envahisseurs, les espaces publics médiatiques ou traditionnels sont devenus des agoras dont le plus emblématique a été celui de la Sorbonne<sup>161</sup>.

### Capture d'écran n° 13 : Illustration du conflit identitaire en Côte d'Ivoire

**Arsenal Konan**

**19 septembre 2017**

ODCI venez trancher un débat farouche actuellement entre mes amis et moi. Moi je dis "le nom #Dembélé n'est pas un nom ivoirien" et ils veulent me frapper#

**1 104 commentaires**

**1 partage**

*Source : Capture d'écran réalisée sur l'ODCI, le 14 décembre 2017*

Ces lieux, à l'origine de rencontres et de discussions informelles, ont cessé d'être des cadres de débats constructifs dès le début de la rébellion en septembre 2002. Les espaces publics hors médias ont ainsi pris la forme de tribunaux publics (procès) contre certains acteurs de la vie sociopolitique de 2002 à 2010. La capture d'écran n° 13 qui date de septembre 2017, illustre la violence verbale et parfois physique dans le débat politique. L'auteur qui dit être menacé pour avoir dit « *le nom Dembélé n'est pas un nom ivoirien* » ne fait pas qu'appeler au secours. Il essaie (consciemment) de généraliser ou d'étendre, sur l'ODCI, la violence qu'a engendrée sa déclaration. Conscient qu'un bon nombre d'Ivoiriens portent le patronyme Dembélé, un tel post aurait pu être évité si l'auteur n'avait en amont, le projet d'enliser le conflit identitaire à cette époque où le processus de réconciliation nationale engagé après la crise postélectorale avait du mal à mobiliser l'adhésion de l'ensemble des Ivoiriens. Cette post d'écran n° 13, avec 1104 commentaires, témoigne de la sensibilité du sujet. Ici, il ne s'adresse pas qu'à un groupe donné, (parti politique, région, religion, ethnie). Tout Ivoirien, qui porte ou lui-même, ou un proche parent, le patronyme « Dembélé », se trouve ainsi traité d'immigré. Dès lors, la dynamique discursive sur les réseaux sociaux laisse penser à un transfert de la lutte idéologique de la presse écrite vers le numérique. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la lutte idéologique a connu une amplification particulière après l'avènement du Printemps de la presse marqué par le retour au multipartisme en 1990. La forte médiatisation du débat politique a

---

<sup>161</sup> La Sorbonne est une agora, un lieu de rencontre au centre du quartier administratif d'Abidjan Plateau où les citoyens débattent essentiellement de questions politiques. La Sorbonne n'existe plus depuis la fin du pouvoir de Laurent Gbagbo.

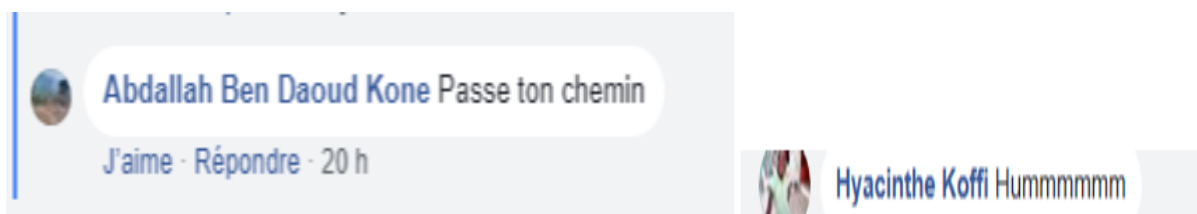
engendré une ère d'antagonisme régionale et ethnique dont la manifestation a été constatée par la multiplicité des formations politiques à partir de 1990. La lutte idéologique a ainsi pris le pas sur les échanges contradictoires citoyens dont le but est resté la recherche de l'intérêt commun (Achache 2017). La violence qui s'est emparée de l'ensemble des espaces publics physiques et médiatiques en Côte d'Ivoire a menacé, avec la même orientation, les réseaux socionumériques. Le seul avantage ici demeure l'absence de contacts physiques (immédiats) entre les participants. Ce qui n'est pas forcément le cas dans un débat télévisé, radiophonique ou dans les agoras. Toutefois, ces échanges contradictoires sur l'ODCI et l'ODRCI augurent d'un élargissement de la participation politique. En effet, l'intensité des échanges sur ces sujets à polémiques est révélatrice du besoin des Ivoiriens de briser les barrières politiques sur des préoccupations quotidiennes qui hantent la mémoire collective. Il est vrai que les aspirations des sociétés du Sud à une gouvernance plus démocratique n'a pas attendu Facebook qui n'est qu'un moyen d'expression de cette aspiration (Guaaybess, 2017).

#### **4.3.2 L'émergence de la culture discursive et les stratégies de dissémination des opinions sur l'ODCI et l'ODRCI**

Depuis l'Indépendance, l'environnement juridique des médias classiques, notamment la presse écrite, a eu des répercussions psychologiques sur les internautes. Malgré l'absence d'un cadre réglementaire spécifique susceptible de légitimer la poursuite et la mise aux arrêts des participants aux forums de discussions, ceux-ci s'imposent une autocensure quasi-permanente. Cette barrière, qu'érigent les internautes, résulte du contexte sociopolitique fait de suspicions et de dénonciations, suivies parfois d'arrestations lorsque le cadre légal l'autorise. Lorsqu'une arrestation policière semble illégale, les auteurs de propos hostiles au gouvernement sur les réseaux sociaux, "courent plus de risques". Ils peuvent être victimes de disparition, d'assassinat, voire subir une séquestration. Les deux exemples suivants, celui du journaliste canadien, Guy André Kieffer, assassiné en 2004 et l'autre concernant les locaux du journal « *Notre Voie* » saccagés en 2011, illustrent cette "épée de Damoclès" sur la tête des faiseurs de l'information. Ce climat de terreur permanent et imprévisible force le journaliste dans l'exercice de son métier à se tenir à distance de certains sujets. Même si les textes juridiques sur l'usage des réseaux socionumériques ne sont pas explicites, l'identification des numéros de téléphone portable depuis 2012 permet de dresser une traçabilité assez précise des conversations sur les réseaux sociaux. La Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques parvient, par ce moyen, à traquer avec précision des internautes incontrôlables et récalcitrants. Pour éviter de se faire

prendre, les internautes développent diverses manières d'exprimer leurs opinions sur l'ODCI et l'ODRCI et cela donne alors plusieurs catégories de contributeurs (participants). Il est à noter, en observant les conversations, de simples visiteurs, qui ne laissent aucune trace de leur présence sur le forum, pour des raisons de sécurité ou parfois parce qu'ils ne se sentent pas capables de débattre, faute de capacités discursives et dialogistes (Achache, 2017). Ces derniers intègrent alors la liste des lecteurs silencieux (Marcoccia, 204). Une autre catégorie de discutants (voir les deux commentaires de la capture d'écran n° 14) concerne des participants qui, visiblement, ne souhaitent pas laisser une opinion explicite. L'exemple de gauche de la capture d'écran n° 14 est une réaction relative au débat autour du niveau d'étude de la Ministre ivoirienne de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique, Madame Kandia Camara.

#### **Capture d'écran n° 14 : Les techniques employées par des internautes pour éviter d'éventuelles sanctions**

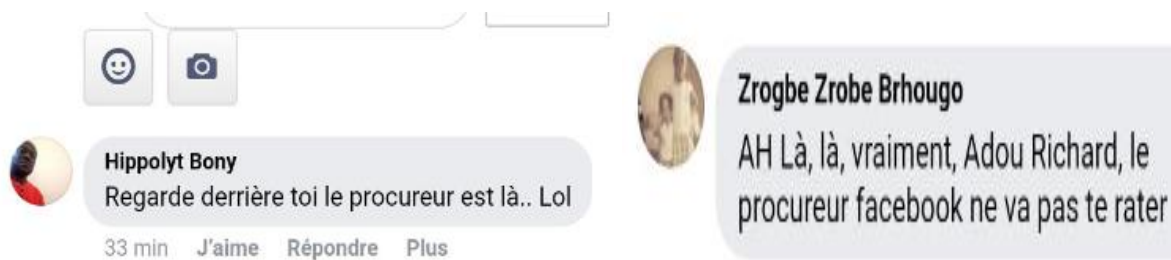


Source : Capture d'écran réalisée sur l'ODRCI le 20 avril 2019

À travers ce commentaire « *Passe ton chemin* », l'auteur ne laisse aucune indication sur son opinion concernant cette question précise. De même que le commentaire de gauche, celui de droite est encore plus confus : « *Hummmmmmm* ». L'emploi de cette interjection en Côte d'Ivoire traduit soit la déception, ou la surprise, ou les deux à la fois, ou encore un avertissement. Dans un cas pareil (l'exemple de droite), il est impossible de connaître l'opinion exacte de cet internaute qui réagit au débat sur la tuerie des manifestants d'Abidjan par l'armée française en novembre 2004.

L'autre type de participants est celui des “ tireurs de sonnette d'alarme “. La particularité de ce groupe de contributeurs est qu'ils lisent les posts des autres, tout en prenant le temps uniquement de les prévenir des éventuels ennuis que pourraient provoquer leurs publications et commentaires, sans laisser leur propre avis sur le problème posé. Les deux réactions de la capture d'écran n° 15 indiquent des risques d'arrestation judiciaire sur l'ODCI et l'ODRCI.

## Capture d'écran n° 15 : Illustration des risques de poursuite judiciaires sur l'ODCI et sur l'ODRCI



Source : Capture réalisée sur l'ODCI, le 25 décembre 2017

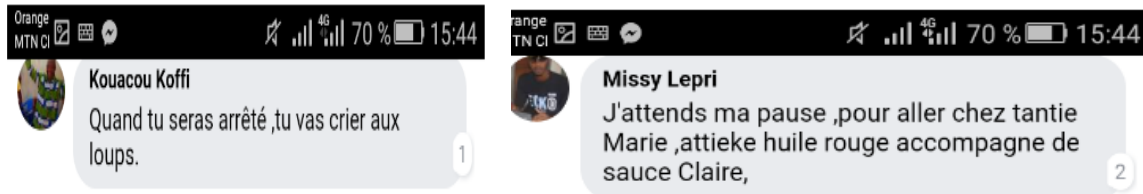
Les auteurs de ces deux posts : « *Regard derrière toi, le procureur est là* » tout comme « *Ah là, là, vraiment, Adou Richard, le procureur Facebook ne va pas te rater* », ne disent rien sur le sujet posé. Cependant, leurs réactions sont sous la forme d'un avertissement à l'attention des contributeurs concernant la remise en cause de la nationalité ivoirienne de la Ministre Kandia Camara. Selon l'auteur de la publication à laquelle s'adressent les auteurs de la capture d'écran n° 15, Kandia Kamissoko Camara serait d'origine guinéenne. Or, en tant que membre du RDR, celle-ci aurait tout l'appareil judiciaire en sa faveur afin de faire arrêter les auteurs de commentaires hostiles à son égard. D'où la mention du nom d'Adou Richard, procureur de la République, sur les deux commentaires de la capture d'écran n°15.

Cette autre typologie de discutant permet d'évaluer le niveau de la liberté d'expression et d'opinion sur les forums citoyens en Côte d'Ivoire. Ce groupe se caractérise par sa capacité à provoquer volontairement la digression alors que le débat exige la plus grande attention possible. Ces internautes interfèrent dans le débat *via* des sujets qui manquent de sens par rapport au thème à l'ordre du jour. Les posts de la capture d'écran n° 16, qui semblent être totalement hors sujet, comportent pourtant des marques de désintérêt et d'indignation à l'égard du problème posé, ici celui lié au niveau d'étude de Kandia Camara. L'exemple de gauche s'apparente à un avertissement que l'auteur donne à ceux qui prennent part au débat avec des termes assez laconiques : « *Quand tu seras arrêté, tu vas crier aux loups* ». Quant au commentaire de droite, il intervient dans le débat avec une préoccupation personnelle qui n'entretient aucun rapport avec le sujet du débat « *j'attends ma pause, pour aller [...] sauce claire* ».

Les deux commentaires qui interviennent sur le débat autour du niveau d'étude de Kandia Camara utilisent la digression pour marquer leur manque d'intérêt concernant ce sujet. Les auteurs essaient, *via* cette technique digressive, d'interrompre si possible ce débat qui date

de la première nomination de Kandia Camara au poste de Ministre de l'Éducation Nationale en 2011.

### Capture d'écran n° 16 : Illustration des stratégies de digressions des internautes



Source : Capture réalisée sur l'ODRCI, le 30 mars 2019

La dernière catégorie de membres identifiée sur l'ODCI et l'ODRCI regroupe les participants aussi bien actifs que discrets. Ces participants ne sont ni du nombre des lecteurs "silencieux", ni des "indécis", encore moins des "lanceurs d'alertes". Ils affichent une opinion, mais sans la développer. La capture d'écran n° 17 est une réaction concernant le sujet de l'« Ivoirité », mais l'auteur ne donne pas de détails quant à son opinion personnelle.

### Capture d'écran n° 17 : Illustration des participants silencieux sur l'ODCI et sur l'ODRCI



Source : Capture d'écran réalisée sur l'ODCI, le 18 mars 2018

L'autre exemple est la capture d'écran n° 18 avec les commentaires qui, malgré leur incohérence syntaxique notamment pour les locuteurs de langue française, sont pourtant porteuses de sens. Celle de gauche (en langue bété, langue maternelle de l'ex-Président Laurent Gbagbo), exprime la déception de son auteur sur une publication généalogique des langues en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une publication dans laquelle l'auteur utilise la méthode déductive pour établir que si Alassane (dont les grands parents sont d'origine burkinabé) n'est pas Ivoirien, ni Houphouët-Boigny, ni Konan Bédié (dont les grands parents sont venus du Ghana voisin) et encore moins Laurent Gbagbo (venu du Liberia voisin), ne peuvent l'être. L'équivalent français de « Ayoka » est polysémique. Il peut traduire mes "facilitations", ou "du



courage“. Cependant, précédé par l’interjection « *Hummm* », « *Ayoka* » exprime de prime abord la déception. Ce qui traduit une opinion opposée de l’auteur à l’analyse faite sur l’origine identitaire des anciens Présidents Houphouët, Bédié et Gbagbo, par déduction de celle de Ouattara.

**Capture d’écran n° 18 : Illustration des participants non explicites sur l’ODCI et sur l’ODRCI**



*Source : Capture d’écran réalisée sur l’ODCI, le 18 mars 2018*

Le commentaire de droite, exprimé en langue française, n’est pas moins implicite. La Maison d’Arrêt et de Correction d’Abidjan (MACA) est la prison civile la plus connue du pays. Dès lors, « *Bonjour MACA* », est une affirmation de l’auteur qui tout en allant dans le même sens que celui de gauche sur le même sujet, redoute une arrestation policière s’il s’aventurait à un commentaire détaillé. Dans l’un comme dans l’autre, les différents types de participants à travers leurs posts et commentaires reflètent l’impact du contexte socioculturel sur les différentes significations que peut avoir une même expression (Bange, 1992). Par ces procédures, il est à remarquer que les internautes ont conscience du risque d’espionnage (surveillants) dans le schéma actantiel des forums des discussions par ordinateur (Marcoccia, 2004). Dès lors, il est pertinent, à ce niveau de notre analyse, de nous interroger sur les possibilités d’émergence d’un espace public politique démocratique et ouvert à la majorité *via* les réseaux socionumériques en Côte d’Ivoire.

**4.3.3 Les réseaux socionumériques : un modèle de participation politique et de démocratie discursive en Côte d’Ivoire**

L’espace public politique en Côte d’Ivoire demeure étroitement rattaché aux formations politiques et à leurs militants. Cependant, avec l’émergence des réseaux socionumériques, l’espace public semble s’élargir de même que le nombre de citoyens participant aux activités politiques. La participation politique, à travers la mobilisation citoyenne, a été rendue accessible même au plus modeste des citoyens à la condition toutefois d’être en capacité d’activer une participation en ligne : savoir lire, écrire et maîtriser l’Internet (Vincent et Novo, 2014). La

baisse du coût d'Internet a accru la mobilisation citoyenne lors des crises sociopolitiques majeures. Stéphane Wojcik (2011) avait averti déjà de la faculté de renouvellement des modes d'actions publiques et des systèmes politiques qu'incarnait la participation en ligne. Les révolutions politiques survenues dans les pays arabes ont illustré cette faculté mobilisatrice et participative politique de l'Internet (Tourya Guaaybess, 2017). La prolifération des forums citoyens de discussion en Côte d'Ivoire augure, de ce fait, un élargissement du cadre participatif du processus démocratique. De ce qui précède, l'engagement citoyen et politique, de plus en plus tangible sur l'ODCI et l'ODRCI, permet d'être optimiste au sujet de l'affranchissement progressif de l'espace public de toutes les contraintes étatiques et institutionnelles. La remise en débat sans encombre sur l'ODCI et l'ODRCI de sujets contextuellement sensibles, voire explosifs sur les médias classiques, peut être un indicateur de maturité démocratique de cette jeune génération de participants politiques. Nonobstant quelques tensions discursives et verbales constatées à certains endroits des échanges, on peut y relever (Cardon, 2012 : 67) que : « *Internet accélère le déplacement du centre de gravité de la démocratie de l'espace médiatico-institutionnel vers la société de conversation [...] en libérant l'expression des individus, et le droit de porter, sans contrainte ni censure, leur propos dans l'espace public* ». La naissance d'une culture de démocratie et de coopération au sens de Berth Simon Noveck (2009) repris par Dominique Cardon (2012), semble davantage visible en Côte d'Ivoire eu égard à la diversité et à l'intensité des sujets abordés par les participants sur l'ODCI et l'ODRCI. Les réseaux socionumériques se posent alors comme un outil de démocratisation de la base si bien que le changement politique est orchestré vers le bas de la pyramide sociale pour ensuite bouleverser le sommet. Nous assistons en outre à une substitution progressive du rôle des médias classiques et de leurs professionnels (journalistes) par celui des citoyens, à travers la publication en boucle d'informations interdites d'accès aux espaces publics politiques traditionnels. L'absence de la contrainte journalistique (le respect de l'éthique et la déontologie), donne une marge de manœuvre beaucoup plus conséquente aux internautes qui peuvent se permettre de porter sur la place publique et à leur convenance diverses informations. L'exemple de l'attaque de la ville de Grand Bassam (à 30 kilomètres d'Abidjan) par les Djihadistes, le 13 mars 2016, a illustré la volonté des citoyens à se constituer en faiseurs d'information. En effet, alors que la ville balnéaire était assiégée par les terroristes toute l'après-midi du 13 mars 2016, la télévision ivoirienne (RTI) diffusait un match de football du championnat national. Un citoyen assistant à cette scène macabre s'est décidé de montrer cet évènement en *live* sur les réseaux sociaux. La chaîne française d'information, *France24*, a passé l'information en boucle et en urgence. Le Directeur de l'information de la RTI a pris une

sanction de suspension provisoire pour avoir tenté de censurer cette information. On pourrait, à ce titre, évoquer *a posteriori* la fin progressive du média-centrisme en Côte d'Ivoire avec l'ère des réseaux sociaux numériques. Pris en partie entre la lutte idéologique et la recherche de substance, les journalistes se sont trouvés dans une posture de perte de crédibilité à l'égard du citoyen (Riocreux, 2016 ; Wolton, 1989). Cette crise de confiance entre médias et auditeurs/télé spectateurs ou lecteurs a rendu légitime l'engagement des citoyens à aller à la recherche de l'information pour ensuite la diffuser *via* Internet :

*« À mes yeux, il ne s'agit, en aucun cas, d'opposer internet à la démocratie représentative. La définition du terme "Démocratie" à laquelle je me réfère n'est pas basée uniquement sur la question électorale de la désignation des gouvernants. Il est plus large, et implique l'existence d'une véritable liberté d'expression et d'auto-organisation de la part des citoyens pour le bien commun et le partage du savoir [...] il implique aussi une forte volonté d'auto-organisation des individus (d'où notamment la méfiance vis-à-vis des institutions et de l'État [...]) » (Cardon, 2012 : 67).*

Ainsi, là où la presse privée a visiblement échoué, Internet par sa dimension communautaire, met à profit le contexte socioculturel national, en l'occurrence la culture de l'oralité et le fort lien communautaire pour relever le défi de son appropriation par des populations ivoiriennes. La participation politique s'est élargie entre leaders politiques et militants, vers le citoyen politiquement moins attaché à une formation politique. L'avènement de la presse privée au lendemain du retour au pluralisme politique en 1990 a contribué à l'instauration de la contradiction dans le jeu politique. Mais la mise en œuvre pratique de cette culture contradictoire est restée cloisonnée aux sphères politico-intellectuelles de la société ivoirienne. Avant 2010, l'action politique au niveau de la jeunesse était demeurée intimement attachée au syndicalisme scolaire et universitaire à travers l'emblématique Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Et le problème majeur de l'engagement politique au sein de la FESCI a sans doute été le règne de la pensée unique. En effet, de 1988 à 1999, la FESCI a été un instrument contestataire aux mains de l'opposition contre le pouvoir d'Houphouët et celui de Bédié. Mais, à partir de 2000, son action a changé d'orientation. La FESCI s'est rapprochée du pouvoir de Laurent Gbagbo à travers le concept « la FESCI choco<sup>162</sup> » ( Lanoue et *all.* 2003). Dès cet instant, la FESCI s'est montrée assez conciliante et est devenue un mouvement de soutien au pouvoir de Gbagbo, aux côtés de la "galaxie patriotique"

---

<sup>162</sup> Le concept de "FESCI Choco" a été introduit aux alentours de 2007 pour illustrer la nouvelle orientation donnée par les responsables, qui, à cette époque, prônaient le syndicalisme pacifique. " FESCI Choco" veut dire une FESCI modérée et moderne tournée vers le dialogue.

alors dirigée par Charles Blé Goudé. Les différents « parlements <sup>163</sup>» constitués pendant le mandat de Laurent Gbagbo ont été de puissants espaces politiques comme nous l'avons montré en début de ce chapitre. Les réseaux socionumériques constituent à cet égard le premier espace public politique pluriel tant par la nature des sujets abordés que les diverses catégories sociales qui confrontent leurs opinions. Pour conclure ce chapitre 4, il faut convenir avec Dominique Wolton (1995 : 75) que : « *La communication politique n'est possible que si les citoyens s'édifient, d'une manière ou d'autre, aux discours et enjeux qui y circulent, or la réduction de la liberté d'expression politique aux hommes politiques empêche cette circulation de la démocratie* ». Dès lors, il est évident qu'Internet se présente comme l'outil approprié pour une participation politique inclusive, et susceptible d'impulser l'instauration d'une ère de démocratie discursive.

---

<sup>163</sup> La "galaxie patriotique" conduite par "le Général Blé Goudé" a installé dans presque chacune des communes sous contrôle gouvernemental des espaces publics d'information et de mobilisation citoyenne. L'appellation « Parlement ou agora » semble un abus de langage quand on connaît la pensée unique pensée qui y a régné durant le mandat présidentiel de Laurent Gbagbo.

## Conclusion de la deuxième partie

La question centrale au cœur de la deuxième partie de la thèse est de savoir si la participation politique des citoyens à faible revenu et ceux des zones rurales est possible *via* Internet en Côte d'Ivoire vu que la presse privée a semblé avoir manqué relever ce défi eu égard aux éléments examinés au chapitre 3. En d'autres termes, l'échec de la presse écrite à démocratiser l'information en Côte d'Ivoire est-il un atout en faveur d'Internet ? Cependant, en prenant en compte quelques caractéristiques du contexte local, il nous faut émettre quelques réserves déjà annoncées au début de cette deuxième partie. En effet, sur la base de la principale condition de la participation politique en ligne, à savoir la maîtrise de l'Internet, se pose l'épineuse question de l'analphabétisme. Avec officiellement un taux de 51% d'analphabétisme (selon les études de 2015 de l'Institut National de Statistique INS), les réseaux sociaux numériques ne sont pas accessibles à la majorité de la population. Car l'élargissement du nombre de participants aux débats politiques incarné par Internet concerne principalement les jeunes qui ont un certain niveau d'instruction et qui vivent dans les grandes villes du pays. Il en découle une nouvelle exclusion, à savoir les 49% de citoyens des zones rurales qui ne peuvent prendre part au processus démocratique sur les réseaux sociaux numériques. D'où ces questionnements : comment intégrer l'ensemble des citoyens, notamment ceux des zones rurales, qui le souhaitent à la participation politique ? Existe-t-il un moyen de communication de masse permettant de prendre en compte l'opinion de l'ensemble des citoyens au processus de développement sociopolitique ?

Cette dernière interrogation est l'objet du chapitre 5 qui porte sur les radios communales. En effet, l'observation du paysage médiatique en Côte d'Ivoire en l'état actuel se caractérise par la forte représentativité des radios de proximité. Quel est alors le cadre juridique qui régit ces radios ? Comment sont-elles structurées ? Comment fonctionnent-elles ? Et quels en sont les acteurs ?

# **Troisième partie**

Les enjeux de la prolifération des radios locales en Côte d'Ivoire et élaboration d'un projet de mise en contribution de celles-ci à l'émergence d'une démocratie discursive

## Introduction de la troisième partie

En Côte d'Ivoire, l'émergence rapide des radios de proximité s'inscrit dans la dynamique proposée par Alpha Omar Konaré, ancien Président de la République du Mali, lors de à l'Assemblée Générale des Nations Unies à Bamako, en 1998 :

*« Le pluralisme des radios est une composante essentielle de l'approfondissement du processus de démocratisation actuellement en cours ; il favorise l'élargissement de l'accès de la population à une diversité et garantit une participation croissante des populations à un développement humain durable [...] les États Africains doivent accélérer la fin du monopole des ondes et accorder la priorité aux nationaux désireux de créer des radios indépendantes lors de l'attribution des fréquences » (Fraser et Estrada, 2001 : 13) .*

La naissance et la mise en service effective des radios de proximité en Côte d'Ivoire datent de 1998. Le premier appel d'offres et l'attribution de la première fréquence voient le jour en 1992 via le décret du 27 juillet de la même année. Cependant, seule *la Radio Nationale (RNC) Catholique* reçoit l'agrément et l'autorisation d'émettre. Le contexte de retour au pluralisme politique et médiatique, permet de mieux appréhender l'intérêt pour l'État de Côte d'Ivoire de limiter l'attribution de fréquence et l'autorisation de mise en service à une radio confessionnelle qui, du fait de sa nature exclusivement religieuse, est d'emblée perçue comme apolitique. Après la RNC, il faut attendre 1998 pour voir les premières radios communales émettre leurs propres émissions. C'est par exemple le cas de *Radio Fraternité* de Yopougon (96.8 Fm) et d'autres stations de propriété privées telles que *Radio Amitié* (100.1 Fm). À ce sujet, l'article 2 de la loi du 27 décembre 1991, qui fixe le régime juridique de la communication audiovisuelle, délimite assez clairement le cadre d'exploitation des radios de proximité : « *au sens de la présente loi, la communication audiovisuelle est la mise à disposition du public, par un procédé de télécommunication, de signes, de signaux, d'écrits, d'images privées, de sons, et d'information de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée* ». À l'origine, la mission assignée à la radio de proximité est de promouvoir le développement des activités socioculturelles en maximisant le divertissement. Toujours sur la base de cette loi de 1991, le champ d'action des radios de proximité est limité par rapport aux fonctions d'habituelles des médias de masse, à savoir informer et éduquer. D'ailleurs, concernant le contenu de ces émissions, l'article 3 du cahier des charges des radios de proximité stipule que les concessionnaires « *conçoivent les programmes dans le souci d'accompagner et de soutenir des initiatives et des activités de développement socioéconomique de la localité*

*concernée, en vue d'apporter à toutes les composantes sociales de la communauté, enrichissement culturel et divertissement ».*

Depuis leur mise en service en 1998, sur la base de leur cahier des charges, les radios de proximité sont absentes du traitement de l'actualité politique ivoirienne. La troisième partie de la thèse permet dès lors de mieux cerner le fonctionnement de l'impact social de ce type de radio en Côte d'Ivoire.



## **Chapitre 5 : Les radios communales en Côte d’Ivoire, un dispositif étatique de dispersion politique**

La radio de proximité est la première source d’information de masse dans sa zone d’émission. À ce titre, elle entretient un certain rapport émotionnel avec les auditeurs. Leur rôle dans les différentes crises que la Côte d’Ivoire a connues est subordonné aux activités de médiation des ONG internationales comme nous pouvons le constater dans l’étude de la grille des programmes (cf. annexes 2 et 3) de *Radio Fraternité* de Yopougon et de *Radio Prestige* de Gagnoa. Malgré leur importance numérique et socioculturelle, les radios de proximité sont reléguées au simple rôle d’accompagnement de l’État. Elles sont parfois “sommées” de garder le silence sur les éventuels dysfonctionnements constatés dans le processus démocratique, voire électoral. Les insuffisances observées dans le jeu politique ivoirien nous emmènent, dans le présent chapitre, à examiner la place des radios de proximité communales. Ainsi, la question principale est de définir les facteurs qui permettent à la radio de proximité de bénéficier aussi d’une grande popularité malgré sa mise à distance de la scène politique. Le défi de la professionnalisation et l’enjeu économique auxquels les radios locales se trouvent confrontées constituent, entre autres, des indicateurs d’évaluation de son importance socioculturelle. Dans un souci d’objectivité scientifique, nous avons choisi de montrer deux cas pratiques du fonctionnement des radios de proximité à savoir *Radio Fraternité* de Yopougon (96.8 Fm) et *Radio Prestige* de Gagnoa (92. FM).

Mais auparavant et pour des besoins de clarté, il convient ici d’examiner le cadre organisationnel des radios de proximité en Côte d’Ivoire.

### **5.1 La régulation et l’auto-régulation des radios de proximité en Côte d’Ivoire**

Depuis 1991, deux structures assurent la régulation et l’auto-régulation de l’espace audiovisuel en Côte d’Ivoire. En effet, comme pour les autres médias, l’État ivoirien a mis en place un cadre organisationnel en adéquation avec l’espace audiovisuel national dont la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) qui en assure la régulation. En plus de la HACA, et afin de faire face à un contexte médiatique assez hostile à leur corporation, les acteurs des radios de proximité eux-mêmes se sont regroupés au sein de l’Union des Radios de Proximité de Côte d’Ivoire (URPCI). Ce sont les deux instances (l’une de régulation et l’autre associative) qui attirent notre attention dans cette sous-partie de la thèse.

### 5.1.1 La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Institué par la loi n° 91-1001 du 27 décembre 1991, le Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA) était au départ un simple organe de régulation. L'ouverture à l'initiative privée de l'espace télévisuel et radiophonique, qui a accompagné le retour au multipartisme en 1990, a nécessité la mise en place d'un environnement médiatique légalement constitué. Le CNCA avait alors comme missions<sup>164</sup> :

- de veiller au respect des principes définis aux articles 3 et 6 de la loi de 1991 ;
- d'assurer l'équité des temps d'antenne accordés aux formations politiques sur les chaînes de télévision et de radio publiques et de favoriser l'expression du pluralisme des courants d'opinions, particulièrement pendant les périodes électorales ;
- d'assurer que les concessionnaires respectent les obligations contenues dans la convention générale et le cahier des charges ;
- d'exercer un contrôle, par tous les moyens appropriés, sur l'objet, le contenu, les modalités de programmation des émissions publicitaires et des parrainages.

Le passage du CNCA à la HACA a été effectué en 2011 *via* le décret n° 2011-75 du 30 avril 2011. Par ce décret, le CNCA est ainsi devenu la HACA. En tant que structure indépendante et autonome, le rôle de la HACA s'est élargi à la définition des normes relatives aux matériels et aux techniques de diffusion et de réception des émissions. Pour mieux assurer ses missions, la HACA dispose d'un pouvoir d'enquête et d'investigation. Elle peut, et à son rythme, solliciter la collaboration de toutes les entités administratives publiques ou privées susceptibles d'apporter une contribution à la réalisation de ses objectifs. L'article 12 du nouveau décret d'avril 2011 compose les membres de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de la manière suivante :

- un Président désigné par le Président de la République ;
- deux représentants désignés par le Président de l'Assemblée Nationale ;
- un représentant des organisations de la société civile et de Défense des Droits de l'Homme
- un Magistrat de la chancellerie ;

---

<sup>164</sup> Voir l'article 11 du Titre III de la loi n° 91- 1001 du 27 décembre 1991 portant sur le régime juridique de la communication audiovisuelle en Côte d'Ivoire.

- un représentant des associations des consommateurs désigné par les groupements des associations de consommateurs ;
- un journaliste de l'audiovisuel ;
- un ingénieur en Télécommunication.

Ainsi composés, les membres de la HACA sont nommés par le Président de la République pour un mandat de six années non renouvelables. La HACA est (2020) dirigée par l'ex-Ministre de la communication Ibrahim Sy Savané. La difficulté liée à la mission de la HACA se révèle cruciale, particulièrement en période électorale. En effet, la commission doit veiller au respect de la déontologie et de l'éthique et ce, pour l'ensemble des journalistes qui travaillent dans le secteur de l'audiovisuel. À ce titre, la HACA supervise également l'accès équitable des candidats à un scrutin sur les antennes des médias publics. Pour atteindre cet objectif, la HACA dresse un agenda de la couverture des activités de campagne des candidats avec la collaboration de la *Radiodiffusion et Télévision Ivoirienne (RTI)* qui affecte un reporter à chaque candidat dans le cadre de la présidentielle. Cela permet à l'ensemble des candidats de pouvoir s'adresser aux populations sur les chaînes nationales, du moins pendant les deux dernières semaines qui précèdent la tenue de l'élection.

### **5.1.2 L'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire**

Créée le 21 décembre 1999, l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI) est la plus grande organisation des acteurs des médias audiovisuels ivoiriens. La mise en place de cette Union fait suite à une explosion de stations de radios privées en Côte d'Ivoire à partir de 1998. En effet, pour la seule année de 1998, l'État ivoirien a procédé à l'attribution de fréquences à 52 radios locales, dont 26 radios communales (pour le compte des mairies), et 26 radios associatives (religieuses ou communautaires). Dès leur création, ces radios ont fait face à d'énormes hostilités et d'autres actes de mépris de la part des autres médias (*RTI* et la presse écrite). Certains acteurs des médias publics et ceux de la presse écrite privée, qui redoutaient la concurrence de journalistes non formés au métier, n'ont pas hésité à se désolidariser des agents des radios de proximité, et ce, parfois même, en mettant à l'évidence leur "manque de formation de base." Le témoignage de M. Sangaré Lanciné (2018), Secrétaire général de l'URPCI, illustre la difficulté des agents de radios de proximité :

*« Les populations ignoraient l'existence des radios de proximité. J'ai été à un reportage dans une boîte de nuit alors que je travaillais à la radio communale de Treichville, mais le service de sécurité a failli me lyncher, me prenant pour un*

*imposteur. Pour m'en tirer, j'ai été obligé de leur faire écouter la radio qui émettait heureusement, 24h/24h dans toute la commune de Treichville<sup>165</sup> ».*

Cette mésaventure que le Secrétaire général de l'URPCI raconte en 2018 de manière ironique, donne un aperçu de l'environnement dans lequel les radios de proximité ont évolué au début de leur création. En mettant en place cette union, les initiateurs ont *a priori* souhaité faire mieux connaître les radios de proximité et leurs agents. Pour atteindre cet objectif spécifique, l'URPCI s'est assignée dès sa création, quatre missions fondamentales :

- faire la promotion des radios de proximité auprès de la population et des pouvoirs publics ;
- défendre les radios de proximité ;
- chercher des financements pour assurer leurs activités ;
- chercher des formations au profit des agents de radios de proximité.

Pour faciliter son fonctionnement et garder son autonomie, l'URPCI a institué un droit d'adhésion annuel d'un montant de 25000 FCFA (42 euros). Le non-paiement prolongé de ce droit peut entraîner la perte de la qualité de membre. L'article 6 du titre 2 du règlement intérieur de l'Union établit trois qualités de membre : les membres actifs, les membres d'honneur et les membres associés. Depuis sa création, l'URPCI, s'appuyant sur l'adage populaire en Côte d'Ivoire qui admet que « *l'union fait la force* », maximise la collaboration entre ses membres. Toujours selon l'article 6 du titre 2, sont membres actifs « *les radiodiffusions de proximité agréées conformément aux règlements en vigueur et qui émettent effectivement, sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire* ». Quant aux membres d'honneur, ce sont des personnes à titre individuel ou en groupes, ou encore des organisations internationales qui, en cas de besoin, soutiennent financièrement ou matériellement l'Union. La qualité de membres associés est attribuée aux radiodiffusions de proximité agréées qui ne sont pas encore opérationnelles. L'organisation administrative de l'URPCI est structurée et constituée par une Assemblée Générale, un Conseil d'administration, un Conseil Exécutif et un Commissariat aux comptes (cf. annexe n° 5). À travers une organisation structurelle et fonctionnelle rigoureuse, l'URPCI a affiché l'ambition de se positionner au peloton des associations africaines des médias. À la différence des autres organisations de professionnels des médias reconnues pour leur nature de bureaucratie avancée, l'URPCI « sort » d'Abidjan pour aller à la rencontre de ses membres installés dans des localités reculées. Ainsi la tenue de son Assemblée Générale annuelle à Korhogo en 2017, à laquelle 131 radios membres ont pris part, peut être un cas d'école

---

<sup>165</sup> Entretien avec Sangaré Laciné, Secrétaire Général du l'URPCI, 09 octobre 2018, Maison de la presse, Abidjan Plateau, Côte d'Ivoire.

notamment pour la presse écrite, dont l'essentiel des activités est cantonné à Abidjan. Bamba Karamoko (2018), Président de l'URPCI exprime ainsi sa satisfaction de ce fonctionnement :

*« Nous pensons avoir atteint nos principaux objectifs que nous avions à la création de notre Union. De 52 membres en décembre 1999, nous sommes aujourd'hui à 140. De plus, l'union est maintenant reconnue d'abord sur le plan national, ensuite, au niveau africain. Pour preuves, en 2015, le Président de l'URPCI a été élu Président de l'Association mondiale de radios de proximité. Le Président est invité depuis quelques années, aux grands rassemblements pléniérs des radios en Afrique et dans le monde<sup>166</sup> ».*

En ce qui concerne ses sources de financement, l'URPCI vit de ses droits d'adhésion et de la cotisation annuelle de ses membres, de dons et de legs, de subventions et d'autres contributions ou produits divers. Ces ressources sont réparties suivant l'article 17 du statut de l'Union. Outre les missions suscitées, l'URPCI assure une fonction de médiation entre les acteurs sociopolitiques et les radios de proximité. Par exemple, l'Union joue un rôle majeur dans la collaboration entre les ONG internationales qui œuvrent dans le domaine du développement sociopolitique avec les radios de proximité, en veillant, dans le cadre de conventions d'accord, au respect des engagements de toutes les parties concernées. À ce propos, la création de l'URPCI a visiblement contribué à promouvoir le rôle quasi incontournable des radios de proximité auprès des autorités politiques. Notre thèse, qui porte sur la dimension technologique de la radio, serait plus pertinente, si nous prenions en compte la réception en interrogeant les populations locales. Mais comme nous l'avons souligné dans le chapitre 1, les moyens de production d'une enquête portant sur la réception des radios de proximité, nous ont semblé hors de portée<sup>167</sup> d'un point de vue logistique, pratique et financier. En revanche, pour compenser ce qui pourrait être une lacune méthodologique, nous nous sommes appuyé sur les organisations internationales implantées en Côte d'Ivoire qui, depuis plusieurs années, associent les radios de proximité dans leurs interventions auprès des populations. Ces structures qui bénéficient d'une certaine neutralité idéologique dans le cadre de leurs missions de développement et de régulation de la vie démocratique, collaborent avec des radios de proximité, lesquelles assurent également la fonction de porte-voix auprès des populations locales notamment dans les zones

---

<sup>166</sup> Entretien avec Bamba Karamoko et Sangaré Laciné, respectivement Président et Secrétaire Général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire, 09 octobre 2018, Maison de la presse, Abidjan Plateau, Côte d'Ivoire.

<sup>167</sup> En matière de réception, l'expérience montre que d'une zone à une autre, les radios de proximité sont reçues de diverses manières. Par exemple, dans les grandes villes, l'impact social des radios de proximité est davantage culturel. Cela n'est pas le cas dans les campagnes où la radio locale tient lieu de principale source d'information. Faire une étude de réception aurait nécessité plusieurs segmentations de la population d'enquête suivant la zone géographiques. Ce qui aurait du même coup nécessité la mobilisation de moyens adéquats notamment pour la constitution d'un corpus représentatif de la population globale.

rurales. En effet, depuis le coup d'État du 24 décembre 1999, les ONG et autres organisations d'États étrangers se sont massivement installées en Côte d'Ivoire. La raison de la présence des organisations internationales à caractère humanitaire en Côte d'Ivoire peut s'expliquer par un indicateur majeur, à savoir la recrudescence de la violence politique, avec son corolaire de violations des Droits de l'Homme et d'abus de pouvoir depuis la rébellion de 2002. Dans ce contexte particulier, la société civile locale, dont la figure emblématique demeure la Convention de la Société Civile des Droits de l'Homme (CSCDH), s'est trouvée impuissante à défaut de moyens humains, techniques, voire financiers. Dès lors, l'action des ONG internationales, comme *Search For Commun Ground*, et la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung,<sup>168</sup> a été salutaire dans divers domaines dont la politique, l'économique et le social. Dans cette panoplie d'ONG œuvrant sur le terrain en Côte d'Ivoire, la particularité de *Search For Commun Ground*, durant la longue période de guerre et de crise politique, a été démontrée par son implication dans le processus de réconciliation.

En effet, après la signature de l'accord politique de Ouagadougou en 2007, les protagonistes se sont engagés dans un vaste programme de restauration du tissu social qui a été fragilisé par le conflit armé. Pour accompagner l'État ivoirien et les ex-rebelles à "briser" le mur de méfiance idéologique qui les a opposés durant les cinq années, *Search For Commun Ground* s'est présenté comme médiateur entre les différentes communautés. Dans cette mission de rapprochement des populations, *Search For Commun Ground* s'est appuyé sur des chefs communautaires locaux et plus de 40 stations de radios de proximité. À l'image de *Search For Commun Ground*, trois autres ONG, en raison de leurs actions en faveur du développement socioéconomique et politique, nous ont servi de guide pour évaluer l'importance sociale et économique des radios de proximité auprès des populations ivoiriennes. Il s'agit du Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et de l'Agence des États-Unis pour le Développement (USAID). Pour une meilleure compréhension de leur implication dans ce chapitre, il nous a paru pertinent de procéder à une présentation succincte des trois ONG.

---

<sup>168</sup> Le Bureau de la Friedrich-Ébert-Stiftung a été implanté en Côte d'Ivoire le 15 octobre 1991 à la suite d'une signature d'accord entre la République de Côte d'Ivoire et la République Fédérale d'Allemagne. Friedrich-Ébert-Stiftung Côte d'Ivoire (FESCIV) contribue à la réalisation de projets dans les domaines du développement politique à travers la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, économique et sociale. Accès : <http://fes-cotedivoire.org/pages/presentation/bureau-cote-d-ivoire.php>.

### 5.1.3 Le Centre International pour la Justice Transitionnelle

Le *Center International for Transitional Justice* (ICTJ) est une ONG internationale qui a été fondée en 2001. Son domaine d'action reste essentiellement la lutte contre la violation des Droits de l'Homme, *via* des mécanismes de justice transitionnelle. Installée en Côte d'Ivoire depuis 2012, le ICTJ a deux grandes missions :

- aider les institutions étatiques à se servir des expériences acquises dans d'autres pays pour asseoir une justice transitionnelle efficace ;
- accompagner la société civile en faisant des propositions aux gouvernants afin de les aider à faire la réparation de l'injustice causée par la crise.

En lien avec ses missions, le ICTJ a initié plusieurs projets de sensibilisation de la population, mais aussi à l'endroit des autorités judiciaires. Selon le contenu de ses projets, le Centre International pour la Justice Transitionnelle initie, à intervalles réguliers, des ateliers de formation et de renforcement de capacité en faveur des journalistes concernant notamment le traitement de l'information judiciaire. Le ICTJ *via* la formation des journalistes de radios de proximité vise à encourager les bénéficiaires à produire davantage d'émissions concernant la réparation des dommages causés par la guerre. À cet effet, le ICTJ, dans son un rapport d'activités publié en juillet 2018, intitulé *Regagner la confiance des victimes, l'information, premier pas vers une réparation effective*, relève que les victimes de la guerre de huit villes de l'intérieur du pays n'ont pas eu accès à l'information concernant le processus d'indemnisation. La publication de ce rapport du ICTJ a permis aux autorités d'entendre les cris de tendresse lancés par l'ensemble des victimes des villes reculées. En donnant plus de visibilité à son action sur le terrain, le ICTJ privilégie, dans sa démarche, des stages d'écoute et de discussion entre les victimes de la crise avec l'appui des agents de radios de proximité :

*« La notion de justice transitionnelle est encore un sujet trop technique, les populations n'ont pas encore une connaissance opérationnelle sur la question. Aujourd'hui, nous sommes dans la perspective de renforcement de la cohésion sociale. Nous voulons également emmener les populations à comprendre la notion de cohésion sociale qui n'exclut pas les malentendus<sup>169</sup> ».*

Le ICTJ, en collaboration avec ses partenaires opérationnels dont le Réseau Action Justice et Paix (RAJP) et l'Unicef, a produit une dizaine de documents depuis 2012. Dans le cadre la thèse, le support d'analyse est constitué d'un lot de six ouvrages que sont des rapports de travail

---

<sup>169</sup> Entretien avec Gbery Didier, chargé de programmes du Centre International de Justice Transitionnelle, 11 octobre 2018, Abidjan.

de terrain indiqués au chapitre 1 (cf. annexes 38-43) que nous a remis Didier Gbery, coordonnateur de projet au ICTJ à Abidjan. Le processus de production de ces rapports obéit à une démarche de retour d'expérience de terrain dont l'accent est mis sur la concertation, l'écoute et l'encadrement des victimes. Par exemple, le rapport publié en octobre 2016 intitulé *Plus que des mots, des excuses comme formes de réparation* s'apparente à un plaidoyer auprès des autorités ivoiriennes de la part de *Center International for Transitional Justice*. À l'image du titre, ce rapport est produit sur la base des déclarations obtenues des victimes de la crise postélectorale au cours des séances de consultations initiées par le ICTJ à Abidjan et à l'intérieur du pays. Selon les auteurs du rapport, pour avoir un écho favorable auprès de l'opinion publique et auprès des victimes de la crise, certains éléments tels que la qualité sociale de la personne qui présente les excuses, le lieu et le moment, sont déterminants.

#### **5.1.4 L'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) en Côte d'Ivoire**

L'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) fait partie des initiatives nées de l'adoption par le Congrès américain du *FOREIGN ASSISTANCE ACT* en 1961. Avant l'adoption de ce projet d'aide au développement, l'USAID existait, mais uniquement sur le territoire américain. Après l'adoption du *FOREIGN ASSISTANCE ACT*<sup>170</sup>, la mission de développement extérieur a pris une plus grande importance pour les Américains. À travers cette structure, la Maison Blanche a voulu renforcer les activités d'aide en faveur des nations étrangères. Le Président John Kennedy a procédé ainsi à la création de l'USAD le 3 novembre 1961. Au départ, l'installation du bureau local de l'USAID en Côte d'Ivoire n'a pas été faite dans le cadre d'un accord officiel de partenariat bilatéral entre les deux pays. C'est seulement en 2005, lorsque le conflit armé entre les Forces Nouvelles et le pouvoir de Laurent Gbagbo était à un niveau d'exaspération assez critique, que l'Agence des États-Unis pour le Développement International, a officialisé son bureau local. Ce bureau est subordonné à la mission diplomatique américaine à Abidjan. Conduite par l'ambassadeur des États-Unis, l'équipe locale œuvre dans plusieurs domaines liés à la gouvernance et au développement économique. Son action sur le terrain consiste entre autres, à assister l'État de Côte d'Ivoire, dans la mise en œuvre des valeurs démocratiques, notamment avec l'organisation de séminaires

---

<sup>170</sup> *Le Foreign Assistance Act* est un acte du Congrès des États-Unis. Cette loi est connue pour avoir réorganisé et restructuré des programmes d'aides étrangères américaines déjà existants. *Le Foreign Assistance Act* distingue par exemple l'aide militaire de celle non militaire. Pour plus de détails, Accès : <https://www.usaid.gov/who-we-are/usaid-history>.



et d'ateliers sur les enjeux du processus électoral en mettant accent sur le caractère citoyen de l'information médiatique. Concernant le domaine économique, l'USAID apporte son expertise aux initiatives de création de Petites et Moyennes Entreprises (PME), propose des financements ou accompagne des projets de jeunes et/ou de femmes entrepreneurs. C'est par exemple le cas des projets « *Grand Défi Humanitaire pour le Développement ; Women connect Challenge ; Fonds pour les accélérateurs écosystèmes* » via lesquels l'USAID essaie d'améliorer les conditions de vie des populations de classe modeste. Ces différentes interventions sont structurées autour de ces valeurs cardinales, que sont « *l'excellence, l'intégrité, le respect, l'anticipation, l'inclusion et l'engagement* » mises en évidence sous l'onglet "mission, vision et valeurs" sur le site web [www.usaid.gov](http://www.usaid.gov). L'USAID associe à ses actions de terrain, la vulgarisation médiatique de ses projets. C'est à ce niveau qu'intervient l'utilité des radios de proximité dans le partenariat qui les lie depuis 2005. Après la crise postélectorale de 2010-2011, l'USAID s'est engagée dans un vaste projet de renforcement de capacités de plusieurs autorités traditionnelles et de leaders d'opinion. La matérialisation et la vulgarisation de ce projet auprès des populations ont été rendues possibles grâce à l'apport des radios de proximité.

La contribution des radios de proximité à ce projet a consisté à la production d'émissions de sensibilisation sur des thématiques telles que le vivre ensemble en abordant les notions de tolérance, de pardon et de redevabilité des gouvernants à l'égard des gouvernés. Toujours dans le cadre de ce projet de promotion à la cohésion sociale, l'USAID a entrepris, en 2015, une mission de sensibilisation des populations sur le rôle des députés. La phase opérationnelle de ce projet a été pilotée par une équipe de 21 membres composés d'élus locaux, d'acteurs institutionnels et de chefs communautaires. Ce sont environ 24 localités qui ont été prises en compte dans la phase pilote. Articulé en séminaires de formation, en séances de sensibilisation et d'actions de plaidoyer et de communication, le projet a eu pour objectif de réduire le niveau d'ignorance des populations sur les enjeux démocratiques des élections en Côte d'Ivoire.

### **5.1.5 Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en Côte d'Ivoire**

Le contexte de création de l'Unicef, en tant que structure d'aide et de soutien aux enfants, remonte à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. C'est le 11 décembre 1946 que le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance a été créé dans l'État de New York aux États-Unis. Présente dans plus de 190 pays au monde, l'UNICEF oriente ses actions dans sept domaines intimement liés les uns aux autres et tournés autour de l'épanouissement de l'enfant. Il s'agit de la santé, du VIH-SIDA, de l'eau et de l'assainissement, de l'hygiène, de la nutrition, de la protection, de

l'éducation et de l'inclusion sociale. Ceux-ci constituent les axes d'actions de l'UNICEF en Côte d'Ivoire depuis 1960. En effet, l'enfance représente une étape assez sensible de l'existence humaine. Or, les crises politico-militaires, qu'a connues la Côte d'Ivoire, ont laissé de réels impacts sur les enfants, notamment ceux issus de familles modestes. Depuis 1999, date du coup d'État militaire, jusqu'à la crise postélectorale de novembre 2010 à avril 2011, le rôle de l'Unicef a été assez déterminant dans la lutte contre des effets collatéraux de ces 12 années d'instabilité politique. Le représentant de l'UNICEF en Côte d'Ivoire, Aboubacar Kampo, souligne dans le rapport<sup>171</sup> annuel de 2018, l'aide à l'État ivoirien dans la prévention et la lutte contre des maladies endémiques. Il y est indiqué qu'environ 13 millions d'enfants et d'adolescents de 9 mois à 14 ans auraient été vaccinés contre la rougeole et la rubéole. À cela s'est ajoutée, toujours en 2018, la distribution de 16 millions de moustiquaires imprégnées dans le cadre la lutte contre le paludisme.

En 2017, le bureau local de l'Unicef en Côte d'Ivoire a présenté le programme quinquennal 2017-2020 qui a visé le renforcement, la protection, et l'accompagnement des enfants en difficulté. Intitulé « *Pour Chaque Enfant* », ce programme a dressé l'état des lieux de la situation des enfants et a établi une priorité pour chacun des domaines d'intervention de l'UNICEF. Afin de mobiliser l'attention de toute la communauté nationale, la présentation officielle de ce programme quinquennal a été faite au cours d'un point presse devant l'ensemble des médias ivoirien. « *Avec plus de 50 % de sa population en dessous des 20 ans, la jeunesse est la plus grande richesse de la Côte d'Ivoire et UNICEF veut un futur prospère pour chacun de ces enfants* <sup>172</sup>».

Nous allons présenter ici trois des cinq points prioritaires de ce plan d'action de l'UNICEF (2017-2020). La première orientation concerne le développement et le suivi de l'enfant avec un accent particulier sur accès à la santé, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement qui sont dans un ordre croissant, les principales priorités de l'UNICEF Côte d'Ivoire. À travers cette première thématique quinquennale, l'UNICEF a voulu tirer la sonnette d'alarme sur la condition de vie des enfants :

*« Dans un pays qui aspire à la prospérité, chaque enfant a droit à des services de santé de qualité là où il vit. Chaque enfant a le droit de manger à sa faim,*

---

<sup>171</sup> "Actions Humanitaire" : Unicef Côte d'Ivoire y présente les résultats de 2018. Accès : [http:// : www.abidjan.net](http://www.abidjan.net) publié le 21 janvier 2019.

<sup>172</sup> Aboubacar Kampo, représentant en Côte d'Ivoire du Fonds des Nations Unis pour l'Enfance. Site officiel de Radiodiffusion Télévision ivoirienne : <https://rti.ci/actualite>, consulté le 10 juin 2019.

*une nourriture de qualité. Chaque enfant a le droit de vivre dans un environnement sain et a droit à de l'eau propre*<sup>173</sup> ».

La deuxième priorité de l'UNICEF porte sur la violence et l'exploitation des enfants dont la Côte d'Ivoire est citée en exemple par les organisations internationales de Défense des Droits de l'Homme. Malgré sa position de premier producteur mondial de cacao, la Côte d'Ivoire peine à résoudre le problème du travail des enfants dans les champs de café-cacao. L'UNICEF et son partenaire « *Children Of Africa*<sup>174</sup> » ont donc multiplié les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de communication concernant les effets néfastes du travail des enfants auprès des producteurs de café-cacao. Dans ce type de campagne, le rôle des radios de proximité s'est toujours avéré incontournable. On peut citer à titre d'illustration l'émission « *Enfance en Action*<sup>175</sup> » produite par l'UNICEF et diffusée sur plusieurs radios de proximité, à savoir la *Radio Amitié*, la *Radio Fraternité*.

La troisième priorité de l'UNICEF (2017-2020) concerne l'éducation des enfants. Cet axe a été mis en pratique sur le terrain par la sensibilisation à la scolarisation des jeunes filles et par la prise en charge hors frais scolaires, des enfants les plus vulnérables. L'adoption par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire de la modification de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 qui a institué l'école obligatoire, a été rendue possible grâce à l'action de l'UNICEF. Cette nouvelle loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 promulguée le 25 septembre 2015 stipule désormais que l'école est obligatoire pour les enfants 6 à 16 ans. Cette mesure est une illustration de l'importance du travail de *lobbying* et de plaidoyer réalisé par des structures comme l'UNICEF. De ce qui précède, l'UNICEF reste un acteur essentiel dans le développement politique et social en Côte d'Ivoire. Par sa position de médiateur entre les deux acteurs (l'État et les populations), l'UNICEF joue un rôle de régulateur de la vie sociale en Côte d'Ivoire.

---

<sup>173</sup> Aboubacar Kampo, *Ibidem*.

<sup>174</sup> La première Dame de Côte d'Ivoire, Dominique Ouattara est la présidente de Children of Africa

<sup>175</sup> C'est une émission proposée et financée par Unicef Côte d'Ivoire. Elle encourage et favorise la liberté d'expression des enfants sur leurs droits et devoirs. Pour davantage de données sur l'éducation des jeunes filles en Côte d'Ivoire, voir Éric Lanoue « *l'École à l'épreuve de la guerre, vers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte d'Ivoire* » (2003). Accès : <https://www.cain.info/revue-politique-africaine-2003-4-page-129.htm>

## 5.2 De l'importance des ONG internationales dans le processus démocratique en Côte d'Ivoire

Selon le dictionnaire encyclopédique *Larousse* (en ligne), une ONG est un « *organisme financé essentiellement par des dons privés. Elle se voue à l'aide humanitaire sous une ou plusieurs formes (assistance médicale ou technique) dans les pays non-industrialisés, aide aux plus démunis et dans les pays développés, secours en cas de catastrophe ou de guerre, etc.* ». Le terme ONG est apparu en 1946 dans l'article 71 de la charte de l'ONU. Il a ainsi remplacé l'appellation AI (Association Internationale) de ce type d'organisation dans les années 1930. Selon le chercheur en coopération au développement, Gérard Perroulaz (2004), dans son article « *Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle* ». L'auteur démontre que le terme ONG recouvre plusieurs catégories d'organisations de natures différentes. C'est en cela qu'il est difficile de donner une définition précise, aussi bien juridiquement que politiquement. Selon lui, la notion d'ONG désigne une « *organisation à but non lucratif active dans la solidarité internationale* » (*Ibid.*) Cette définition, quoiqu'objective et visiblement « juste », semble insuffisante lorsqu'on veut l'appliquer au contexte local ivoirien. En effet, la dimension de la solidarité internationale, qui figure dans la conception d'ONG de Perroulaz, exclut d'office plusieurs petites associations désignées sous l'appellation ONG qui œuvrent parfois uniquement au sein de leur circonscription administrative. La confusion quasi générale, qu'engendrent les notions ONG<sup>176</sup>, association ou de société civile, pose le problème de leur méconnaissance par les populations locales. En 2016, afin de pallier le problème d'ignorance concernant le cadre associatif national, un cahier de propositions visant à améliorer le cadre juridique des organisations de la société civile a été rédigé sur l'initiative de l'État, l'objectif de ce cahier de propositions étant d'adapter la loi de 1960 aux réalités sociales actuelles, occasionnées par la mutation sociale et technologique prégnante. La rédaction de ce document à laquelle ont pris part les différents acteurs des organisations de Défense des Droits de l'Homme, notamment la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), l'Union des Organisations de Côte d'Ivoire (UOCI) et le Collectif des ONG Actives de Côte d'Ivoire (CONGACI), n'a pas eu de réels impacts sur le rôle social du secteur associatif. Ainsi, malgré leur diversité dénomminative, les limites entre le monde politique et le champ d'action des ONG au niveau local est encore assez réduit. De même, l'apparition du concept d'ONG, dans l'analyse du processus de développement économique et démocratique

---

<sup>176</sup> . Le secteur associatif ivoirien est régi par la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960.

en Afrique Subsaharienne, remonte aux années 1990. Dans son ouvrage *Le rôle politique des sociétés civiles en Afrique : vers un rééquilibrage* (2008), le politologue Patrick Quantin démontre que de 1970 à 1980, la notion de société civile a été absente des travaux de recherche sur le développement en Afrique. Mais la publication des travaux d'Antonio Gramsci<sup>177</sup> (1937) a apporté une nouvelle impulsion à l'implication de la société civile dans le programme d'aide des pays en développement. Ainsi en 1989, la Banque Mondiale a souhaité que des structures indépendantes de l'État (jugé déficient) soient associées au processus de développement économique et social dans les pays dits en « *voie de développement* ». C'est en 1996 que la Banque Mondiale a intégré pour la première fois la société civile au centre de ses recommandations à l'endroit des pays bénéficiant de l'aide internationale (*Ibid.* : 2). Le rôle de la société civile a alors été perçu par les institutions qui œuvrent pour le développement, comme celui de la médiation entre l'État et le citoyen. De fait, la société civile s'est constituée avec l'appui des médias, comme contre-pouvoir à l'État. Le regain démocratique qui s'est saisi des États africains à partir des années 1990 a favorisé l'émergence d'une ère de prolifération d'organisations associatives, syndicales et autres mouvements sociaux d'émancipation. En Côte d'Ivoire, les principales organisations de Défense des Droits de l'Homme, fruits de cette tendance, sont la Convention de la Société Civile de Côte d'Ivoire (CSCI), l'Union des Organisations de Côte d'Ivoire (UOCI) et le Collectif des ONG Actives de Côte d'Ivoire (COACI). En revanche, avec le temps, ces organisations non gouvernementales à but non lucratif, dans lesquelles les populations avaient espéré, ont vu leur capacité d'action s'amoinrir. Ainsi, de même que la presse privée, née du retour au multipartisme, est tombée dans le clientélisme politique, la société civile ivoirienne, après quelques années d'effervescence et d'enthousiasme, a perdu le sens du combat en faveur des populations (cf. chapitre 4).

Deux facteurs politiques ont sensiblement contribué à réduire la crédibilité sociale de la société civile en Côte d'Ivoire. Ce sont en premier lieu les périodes électorales. En effet, la communication politique en période électorale a été durant plusieurs années fondée sur les outils classiques comme le bain de foule, le meeting, et le démarchage des groupes

---

<sup>177</sup>Voir Razming Keuchyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde Diplomatique*, 12 juillet 2012, p. 3. Antonio Francesco Sebastiano Gramsci est un intellectuel italien né le 22 janvier 1891 à Ales. Il a développé dans ses travaux une théorie de l'hégémonie culturelle. Membre fondateur du parti Communiste italien, il a lutté contre la domination de la masse populaire. Il a également mené des travaux durant ses 11 années de prison sur l'histoire de l'Italie, le nationalisme, les partis politiques, la littérature etc. Antonio Gramsci est mort le 27 avril 1937 à Rome.

communautaires. Ces différents formats de campagnes électorales ont eu la particularité d'être accompagnés d'actions concrètes considérées comme des gestes de sympathie (dons en nature ou en espèces à un groupe ethnique, à une organisation sociale, à un groupe de jeunesse, à une association de femmes, etc.). Pour s'assurer de leur soutien et contribuer à étendre la visibilité du candidat, les hommes politiques ont demandé en retour aux bénéficiaires de porter des pagnes, des teeshirts et autres gadgets, à l'effigie du candidat ou du parti politique. Deux articles illustrent ce rôle spécifique du pagne. Il s'agit de celui de Blé Raoul (2012) « *Le pagne, un moyen de communication en Côte d'Ivoire* » et de celui de N'goussan Julien Atchoua (2013) « *Le pagne comme langage et média de mobilisation électorale en Afrique* ». Dans cette optique, plus une association ou un groupement de personnes a de membres, plus il devient susceptible d'attirer l'attention des candidats aux élections. La période de la précampagne est alors perçue comme un moment important de lobbies et donc de rapprochements entre le secteur associatif et le monde politique. Si cette stratégie de conquête électorale n'est pas unique à la Côte d'Ivoire, il convient malgré tout de noter son rôle non négligeable dans les crises politiques et autres contestations de légitimité des autorités politiques élues, pour preuve l'élection présidentielle d'octobre et de novembre 2010. Avant le premier tour du scrutin, les grandes formations politiques avaient chacune de leur côté réussi à s'allier aux mouvements sociaux les plus influents<sup>178</sup> du pays. Par exemple, le Front Populaire Ivoirien, alors au pouvoir, a bénéficié du soutien des organisations telles que la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), l'association « *7 mille jeunes filles pour Gbagbo* », « *la galaxie patriotique de Côte d'Ivoire* », la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDOH), et la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI). Quant au Rassemblement Des Républicains (RDR), ses principaux soutiens ont été l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, l'Union des Élus du Nord, et le Syndicat des Transporteurs de Côte d'Ivoire, lesquels ne se sont pas officiellement manifestés (certainement par mesure de sécurité).

Le second facteur, qui révèle la porosité des organisations associatives, concerne les crises politico-militaires. La défaillance des organisations de Défense des Droits de l'Homme est manifestée par des déclarations de soutien au chef d'État et à d'autres entités politiques. En effet, ces actes de soutien, au-delà du symbolisme patriotique, ont été de nature à créer la méfiance entre les populations au sujet de la société civile. Les crises politiques que la Côte

---

<sup>178</sup> Le ralliement de ces organisations ne se fait pas publiquement pour certaines d'entre elles. Parfois ce sont les consignes de vote qui circulent entre les membres et on ne s'est rendu compte que lors de la prise de position publique des responsables pendant la crise politique. Ce fut le cas de la LIDHO avec Gervais Boga et de Salimanta Poquet de l'Association des femmes juristes.

d'Ivoire a traversées comme le coup d'État du 24 décembre 1999, et la rébellion de septembre 2002, ont connu des niveaux de perceptions différents au sein de la population selon leurs appartenances idéologiques, régionales et ethniques. Par exemple, si pour les uns, le Coup d'État de 1999 a été salutaire, car il a permis de mettre un terme au pouvoir du PDCI, pour les autres, ce même coup d'État a été vécu comme un acte d'agression contre les institutions politiques, donc à condamner. Il est à observer qu'après le coup d'État, plusieurs partis politiques et des organisations de la société civile ont fait des déclarations de soutien au Comité<sup>179</sup> National de Salut Public (CNSP). Dans leurs messages, ces responsables politiques comme Alassane Ouattara (RDR) et Laurent Gbagbo (FPI), n'osaient mentionner le terme de coup d'État. Ils se sont tous félicités « *d'un changement de régime sans effusion de sang* ».

Dans notre thèse, le rappel de tels événements peut sembler redondant ; cependant, notre objectif est de montrer la défaillance et la fragilité de la société civile ivoirienne. Cette fragilité quasi-congénitale explique la crise de confiance entre les populations et les ONG locales. Le devoir de régulation de la vie sociopolitique, qui devait être dévoué aux organisations de la société civile ivoirienne, est aujourd'hui une tâche principalement réservée aux organisations internationales qui elles, bénéficient de l'adhésion des populations. La déclaration des naissances dans les Préfectures et sous-préfectures, la dénonciation des conditions de vie des enfants et des jeunes filles-mères, les problèmes liés à l'éducation scolaire, les atteintes à la liberté de la presse sont autant de problèmes sociaux face auxquels la société civile locale s'est montrée et se montre silencieuse. Après ainsi avoir situé l'importance des ONG internationales en Côte d'Ivoire, nous allons examiner dans cette sous-partie de la thèse le cadre juridico-politique structurant le fonctionnement des radios de proximité, qui accompagnent l'action des ONG.

---

<sup>179</sup> Le CNSP qui, à son arrivée au pouvoir, a eu comme argumentaire d'« opérer un balayage de la maison » a fini par présenter son Président, le Général Robert Guéi, comme candidat à l'élection Président d'octobre 2000 avant d'être battu par le FPI de Laurent Gbagbo. La crise postélectorale née de cette élection a été occasionnée par le refus du Général d'accepter sa défaite. Il a destitué le président de la Commission Électorale Indépendance Électorale CEI, alors dirigée par Honoré Gué, et s'est autoproclamé Président élu. La descente dans les rues d'Abidjan par les populations pour réclamer la victoire de Laurent Gbagbo a obligé le départ précipité du régime militaire en octobre 2000.

### 5.3 Le paysage radiophonique en Côte d'Ivoire : une tendance tournée vers la suprématie médiatique des radios de proximité

L'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire se présente sous deux aspects transversaux : un niveau quantitatif assez élevé et un remplissage qualitatif quasi médiocre pour la majorité. Dans une étude réalisée par le Ministère ivoirien de la Communication, de l'économie numérique et de la poste (décembre 2017), l'occupation spatiale du territoire national en stations de radios s'est révélée importante. Pour mieux apprécier l'importance sociale des radios de proximité en Côte d'Ivoire, nous présentons ici, les différents genres médiatiques observables sur le terrain. Pour ce faire, le tableau n° 27 donne un aperçu exhaustif du paysage télévisuel en Côte d'Ivoire en décembre 2020.

**Tableau n° 27 : Les chaînes de télévisions en Côte d'Ivoire, décembre 2020**

TÉLÉVISION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE HERTZIENNE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- RTI 1 (première chaîne de télévision du pays) à Abidjan Cocody</li> <li>- RTI 2 (Seconde chaîne de télévision nationale créée en 1992) à Abidjan Cocody</li> <li>- LA 3</li> <li>- RTI Bouaké (troisième chaîne de télévision nationale installée au centre du pays), Bouaké</li> </ul>
LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES COMMERCIALES ET NON COMMERCIALES SUR LE RÉSEAU DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- LIFE TV à Abidjan</li> <li>- A+TV</li> <li>- La Nouvelle Chaîne Ivoirienne (NCI)</li> <li>- TV SORANO-CI à Abidjan</li> <li>- TV OPTIMUM MÉDIA- CI à Abidjan</li> <li>- TV SACI à Abidjan</li> <li>- Albayane TV</li> </ul>

Source : Rapport annuel 2020 de la HACA. Accès : <https://www.haca.org/>, consulté le 20 décembre 2020

Les télévisions autorisées sur le territoire national, varient en fonction de leur poids économique. Ainsi, les chaînes émettant par voie hertzienne sont les plus imposantes du fait de leur nature étatique. La première chaîne de la Radiodiffusion et Télévision Ivoirienne (RTI 1),



qui a émis ses premières émissions le 7 Août 1963, a le monopole<sup>180</sup> de l'information politique dans l'espace audiovisuel. Le contenu des journaux télévisés de 13 heures, 20 heures et de 23 heures est rediffusé sur les antennes décentralisées que sont la *RTI 2* et la *RTI Bouaké*. La *RTI 2* a un contenu éditorial essentiellement orienté vers des programmes de jeunesse avec un accent particulier sur le divertissement et les jeux de société. Depuis une dizaine d'années, les émissions telles que « *Expression Jeunes* » ou « *Quotien intellectuel* » enrichissent le contenu des chaînes publiques. La diffusion récente des premières émissions de la Nouvelle Chaîne Ivoirienne (*NCI*) a renforcé l'offre télévisuelle par voie hertzienne. Quant aux quatre chaînes de télévision privées commerciales qui émettent en mode Télévision Numérique Terrestre (TNT), elles sont en 2020, en quête de notoriété auprès du public ivoirien. Leur position de médias numériques est fortement perturbée par l'émergence des groupes de discussions sur les réseaux socionumériques, notamment sur Facebook. Les télévisions émettant sur le réseau TNT en Côte d'Ivoire sont dépourvues de ressources humaines, matérielles et financières. Ce fait rend quasi-impossible une réelle visibilité de ces télévisions dont le contenu des programmes manque de variations thématiques, voire éditoriales.

**Tableau n° 28 : Les radios d'États de Côte d'Ivoire, décembre 2020**

Radios d'État	Radio Institutionnelle
<i>Radio Côte d'Ivoire</i> Abidjan Plateau (88.0 Fm).	<i>Radio de la Paix</i> (96.00 MHZ) Abidjan Attécoubé
<i>Radio Fréquence2</i> (92.00 MHZ) Abidjan Plateau	
<i>Radio Bouaké</i> (96.60 MHZ) Bouaké	

Source : *Rapport annuel 2020 de la HACA*. Accès : <https://www.haca.org/>, consulté le 20 décembre 2020

Le paysage radiophonique national de service public (tableau n° 28), a été renforcé par l'installation en 2004, de la radio de l'ONU (ONU-CI Fm), via la résolution 1528 du 27 février 2004. Durant les 13 années, le rôle de l'*Onu-ci Fm* a été déterminant dans le dénouement de la crise militaire et politique. L'importance de l'information en temps de guerre a pris des

<sup>180</sup> En Côte d'Ivoire, tout organisateur d'événement quelle que soit sa nature pense en premier lieu à solliciter la *RTI 1* pour sa couverture médiatique. C'est la seule chaîne de télévision nationale qui atteint l'ensemble des foyers.

proportions similaires aux différentes sources de financements des belligérants. Dans son traitement, l'information a davantage ressemblé des stratégies de distorsion et de rétention en faveur d'un ou de l'autre camp (Blé, 2006). C'est par exemple le cas de la mort de Wattao<sup>181</sup> annoncée sur les antennes de la RTI en avril 2011. Ex-rebelle et ex-commandant des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire et proche d'Alassane Ouattara, l'annonce du prétendu décès de Wattao a été une stratégie qui a visé à semer le trouble chez l'adversaire, Alassane Ouattara et ses alliés politiques. Dans ce contexte de crise politico-médiatique, l'*Onu-ci fm*, au cours de ses différentes éditions de journal (7 heures, 12 heures et 18 heures), a su tendre le micro aux diverses catégories sociales et aux formations politiques qui n'avaient pas accès aux médias audiovisuels d'États. Les chaînes nationales, *Radio Côte d'Ivoire*, *Radio Fréquence 2*, et *Radio Bouaké* sont en effet, les trois antennes qui disposent davantage de ressources et qui contrôlent l'espace radiophonique dans le domaine de l'information. Dotée d'atouts nécessaires (moyens humains, économiques, et matériels), la radio d'État a assumé sa position de leader dans la dynamique traditionnelle de défense, de protection et d'accompagnement de l'État, mieux, du gouvernement en place. En moyenne quatre grandes éditions de journal ont constitué et constituent encore l'ossature de leur grille des programmes au quotidien, à savoir 6 heures, 7 heures, 12 heures et 19 heures, avec une ponctuation de flashes d'information toutes les 30 minutes. À côté de la radio nationale, les radios internationales identifiables dans le tableau n°29 ont contribué à assurer l'équilibre en matière d'information à caractère politique. La caractéristique principale de ces stations de radios internationales a toujours été leur capacité technique et éditoriale. Elles ont, avec le temps, gagné la confiance des leurs auditeurs.

**Tableau n° 29 : Les radios étrangères installées en Côte d'Ivoire, décembre 2020**

Stations de radios	Fréquences et localisations
<i>MEDI 1</i>	97.20 MHZ à Abidjan Abobo
<i>RFI</i>	97.60 MHZ à Abidjan Abobo
<i>BBC</i>	94.30 MHZ à Abidjan Abobo
<i>VOA</i>	99.00 MHZ à Abidjan Plateau
<i>AFRICA N° 1</i>	91.00 MHZ à Abidjan

Source : Rapport annuel 2020 de la HACA. Accès : <https://www.haca.org/>, consulté le 20 décembre 2020

<sup>181</sup>Cette annonce ne concerne pas le décès du même Wattao le 6 janvier 2020 aux États-Unis

Les plus importantes sont *Radio France Internationale (RFI)* et *Africa n° 1* qui sont des supports d'information privilégiés au sein des populations citadines et cultivées. De plus, les radios internationales arrivent à garder une certaine distance critique à l'égard du pouvoir d'État dans le traitement de l'information notamment en période de crise politique et/ou électorale.

L'autre catégorie de radio que recouvre le paysage médiatique ivoirien sont les radios privées commerciales référencées dans le tableau n° 30ci-après. Au terme des différentes lois (cf. chapitre 3) qui portent sur le régime juridique de la communication audiovisuelle, les radios commerciales sont autorisées à traiter et à diffuser l'actualité relative à la vie politique nationale. La loi n° 2004-644 du 14 décembre 2004 précise en son article 80 :

« Pour être autorisé, une radiodiffusion sonore privée commerciale doit être une entreprise de droit ivoirien dont le capital social est libéré à hauteur d'au moins 50 000 000<sup>182</sup> de francs CFA, disposer, dans l'hypothèse où le service diffuse de l'information, d'une équipe de rédaction et d'un directeur de l'information lui-même journaliste professionnel ».

La polémique autour de l'article 80 de la loi de 2004, qui précise avant tout aux radios privées commerciales les conditions à respecter afin de pouvoir de traiter et diffuser de l'information, se situe surtout sur le plan technique et professionnel.

**Tableau n° 30 : Les radios privées commerciales en Côte d'Ivoire, décembre 2020**

Stations de radios	Fréquences et localisations
TRACE FM	95.00 MHZ Abidjan Cocody
HIT RADIO	93.30 MHZ Abidjan Cocody
VIBE RADIO	94.60 MHZ
RADIO NOSTALGIE	100.10 MHZ Abidjan Plateau
JAM FM	99.30 MHZ Abidjan Treichville

Source : Rapport annuel 2020 de la HACA. Accès : <https://www.haca.org/>, consulté le 20 décembre 2020

En l'état actuel, les conditions de « journaliste professionnel » et d'un « directeur de l'information », peuvent être satisfaites par la plupart des radios de proximités. Depuis une dizaine d'années en effet, un bon nombre de radios de proximité comme *Radio Fraternité*, (96.8 fm) et *Radio Amitié* (100.1 fm) disposent en leur sein, de journalistes sortis des écoles de

<sup>182</sup> Cette caution d'autorisation est jugée exorbitante par nombre d'observateurs pour qui l'État essaie de dresser une barrière pour la création de radios privées commerciales. En effet s'acquitter d'un montant d'environ 75 000 euros s'avère presque vertigineux pour des investisseurs locaux.

formations agréées par l'État (cf. chapitre 4). De fait, il est difficile de comprendre la raison pour laquelle l'État ivoirien autorise les radios commerciales à traiter l'information politique et non les radios de proximité vu que les deux conditions préalables sont respectées par les deux sous-catégories de radios. Ce paradoxe apparent provoque parfois des indignations au sein des acteurs des radios de proximité qui voient dans cette loi l'expression d'un certain mépris de l'État à leur rencontre. « *Notre combat actuel, c'est de faire sauter le verrou de l'interdiction de traiter de l'information politique. Car cette interdiction empêche les radios de proximité de jouer leur rôle de régulation de la vie socio-politique dans leur communautés*<sup>183</sup> », s'en est presque offusqué, Sangaré Laciné (2018), Secrétaire général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire.

Pour revenir sur la notion de paradoxe que laisse percevoir l'observation de la situation des radios privées commerciales, il faut noter qu'en dehors de *Radio JAM*, qui depuis deux ou trois années, produit et diffuse une émission d'humour sur l'actualité politique, on assiste à une tendance naturelle tournée vers l'autocensure des cinq radios privées commerciales elles-mêmes. Ces radios se retrouvent ainsi concurrentes des radios de proximité sur le marché de l'actualité culturelle essentiellement musicale. Le communiqué ci-dessous a été fait par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle en date de 12 décembre 2018, invitant les radios privées commerciales qui le souhaitent à couvrir des élections régionales :

*« En ce qui concerne les radiodiffusions sonores privées commerciales, durant la période de la campagne électorale, les radiodiffusions sonores privées commerciales désireuses de couvrir ladite campagne doivent veiller au respect du principe de l'accès équitable à leurs antennes, des candidats, partis et groupements politiques, dans les circonscriptions électorales dont elles assurent la couverture médiatique. »*

Bien que les radios privées commerciales n'entrent pas dans notre corpus d'analyse, notre démarche vise à mettre ici en évidence leur attitude d'auto-distanciation afin d'examiner les causes de cette autocensure apparente. En fait, l'abstention des radios privées commerciales donne des éléments qui permettent d'élucider le phénomène de la dichotomie entre le contenu des lois et leur application effective sur le terrain. Pour illustrer nos propos, la réponse du Directeur des programmes de *Radio Fraternité* portant sur la question de l'interdiction de traiter de l'actualité politique émise à l'encontre des radios de proximité, semble explicite : « *Même si la loi ne l'avait pas interdit, ce sera difficile pour nous, radios de proximité, de traiter, avec*

---

<sup>183</sup> Entretien avec Sangaré Laciné, Secrétaire général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire, 11 octobre 2018, Maison de la Presse, Abidjan Plateau.

liberté, l'actualité politique, car en 1999, nous avons payé une amende de 150 000 francs CFA pour avoir diffusé la conférence de presse du Maire de notre commune, Doukouré Moustapha<sup>184</sup>. » Un an avant cette sanction infligée à *Radio Fraternité*, la radio privée commerciale « *Nostalgie*<sup>185</sup> » a été « frappée » d'une interdiction d'émission et fermée pendant plusieurs mois, pour avoir annoncé sur ses antennes le retour en Côte d'Ivoire d'Alassane Ouattara, opposant direct de Henri Konan Bédié. Ces deux événements ont été perçus comme des signaux forts pour les radios privées commerciales qui ont eu désormais en aversion l'actualité politique nationale même si la loi les y autorisait.

**Tableau n° 31 : Les radios à caractère confessionnel en Côte d'Ivoire, décembre 2020**

Stations de radios	Fréquences et localisations
Radio Al Bayane	95.70 MHZ Abidjan Cocody
Radio La Voie Sainte	88.30 MHZ Abidjan Cocody
Radio Al Fm	95.30 MHZ Abidjan Koumassi
Radio Espoir	102.80 MHZ Abidjan Port-Bouët
Radio Nationale Catholique (RCN)	102.50 MHZ Abidjan Yopougon
Radio Chandelier	99.80 MHZ Abidjan Yopougon
Radio Paix Sanwi	89.20 MHZ Aboisso
Radio Maria, la Voix de l'IMMACULÉE	96.30 MHZ Alépé
Radio Al Firdaws	88.80 MHZ Bouaké
Radio Sinaï FM	96.70 MHZ Korhogo
Radio Catholique la voix des 18 montagnes	104.70 MHZ Man
Radio Al Fourquane	101.70 MHZ Man
Radio Maria Côte d'Ivoire	104.80 MHZ Yamoussoukro
HIKMAH FM	106.70 MHZ Abidjan Abobo
Radio Nationale Fréquence-Vie	89.40 MHZ Abidjan Cocody
La voix de l'Espérance	101.60 MHZ Abidjan Cocody

Source : Rapport annuel 2020 de la HACA. Accès : <https://www.haca.org/>, consulté le 20 décembre 2020

À côté des radios privées commerciales, il y a les radios confessionnelles. Le tableau n° 31 indique la liste exhaustive des radios confessionnelles qui émettent officiellement à la date de décembre 2020. Outre les radios d'État, les radios privées non commerciales à caractère

<sup>184</sup> Entretien avec Sangaré Doukouré, directeur de programmes à la radio Yopougon, 8 octobre 2018, Mairie de Yopougon. Doukouré Moustapha a été maire de la commune de Yopougon et appartenait au PDCI, (parti d'Henri Konan Bédié).

<sup>185</sup> Mme Dominique Ouattara est la propriétaire de la *Radio Nostalgie*.

confessionnel sont les mieux structurées et les mieux équipées (à l'exception de *Nostalgie* et *JAM FM*). Au nombre de 16, elles couvrent pour les unes la totalité du territoire (*Radio Catholique*) et pour les autres, la moitié du territoire national (*Radio Fréquence Vie, Albayane*, etc.). Ces radios confessionnelles, qui fonctionnent uniquement avec la contribution financière des membres de la communauté ecclésiastique ou islamique, ont de plus en plus d'impact social sur leurs audiences respectives.<sup>186</sup> Les radios confessionnelles appartiennent à trois grandes religions : les chrétiens catholiques, les chrétiens protestants évangéliques et les musulmans. Le mérite de ces radios est qu'elles n'ont jamais, depuis leur création, et malgré les différentes crises politiques à répétition, été impliquées directement dans la vie politique.

Un autre sous-groupe de l'offre radiophonique en Côte d'Ivoire concerne les radios-écoles (tableau n° 32). Elles sont assez spécifiques en ce sens qu'elles sont orientées dans deux directions distinctes. Elles assurent non seulement la formation pratique de leurs propres étudiants, mais aussi la remise à niveau théorique de journalistes déjà en fonction.

**Tableau n° 32 : Les radios de formation en Côte d'Ivoire, décembre 2020**

Stations de radios	Fréquences et localisations
Atlantique FM	107.20 MHZ Abidjan Cocody
Élite FM	104.00 MHZ Abidjan Cocody
ISTC FM	103.80 MHZ Abidjan Cocody
Radio BLM	100.6 MHZ Abidjan Treichville
Méridien FM	90.20 MHZ Bouaké
Radio de l'Université Alassane Ouattara	91.50 MHZ Bouaké
Ya Quoi FM	107.10 MHZ Grand- Bassam

Source : *Rapport annuel 2020 de la HACA*. Accès : <https://www.haca.org/>, consulté le 20 décembre 2020

Les plus importantes<sup>187</sup> des radios-écoles sont celles de l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC), la radio de l'Université Atlantique (antennes d'Abidjan et de

<sup>186</sup> En effet, l'émergence des radios confessionnelles remonte à la loi du 27 décembre 1991, sous le régime du parti unique dirigé par le Président d'Houphouët-Boigny.

<sup>187</sup> La notion d'importance s'évalue ici selon le nombre d'étudiants formés, l'organisation structurelle et sur le plan administratif. Dans ce sens, après l'ISTC dont l'État est partenaire à travers la RTI, l'Université Alassane Ouattara en tant qu'établissement académique de nature publique concentre plus d'étudiants et apporte plus de rigueurs en matière de gestion.

Bouaké), et la radio du département des Sciences du Langage de l'Université Alassane Ouattara et de Bouaké. Le deuxième champ d'action des radios-écoles concerne le domaine du journalisme au quotidien suivant leur statut de radios de proximité. Ainsi, hormis la couverture médiatique des événements autres que la politique, les radios-écoles assurent, en plus de la formation, les rôles sociaux propres à tous les médias de masse. Ces radios contribuent, à un degré relativement considérable, au rayonnement du grand groupe des radios de proximité, qui disposent de journalistes professionnels au sein de leurs rédactions. Cependant, le taux d'employabilité des journalistes dans le secteur de l'audiovisuel, qui sortent de ces écoles, est devenu assez faible si nous prenons en compte le nombre de diplômés par année et le nombre de postes vacants à la RTI et dans les cinq radios privées commerciales, où les conditions salariales sont les plus intéressantes.

À côté des catégories déjà mentionnées, il y a aussi la radio rurale. Selon la loi du 14 décembre 2004, les radios rurales sont des fréquences d'exploitation accordées aux concessionnaires des collectivités territoriales. Ce sont essentiellement des radios communales comme celle de San-Pedro. Elles couvrent un périmètre de 80 kilomètres carrés. Les populations des zones rurales constituent l'audience primaire de ce type de radio. Le tableau n° 33 dresse la liste exhaustive des radios rurales émettant sur le territoire national à la date de décembre 2020.

**Tableau n° 33: Les radios rurales en Côte d'Ivoire, décembre 2020**

Stations de Radios	Fréquences et localisations
La voix d'Adzopé	90.60 MHZ
La voix du Cavally	94.30 MHZ Bien-Houye
Radio Moronou	100.00 MHZ Bongouanou
Radio la Voix de la Savane	105.00 MHZ Bouna
Radio San-Pedro	90.00 MHZ San-Pedro
Radio Binkadi	106.70 MHZ Tengrela
Radio Tissalé	90.30 MHZ Tissalé

Source : *Rapport annuel 2020 de la HACA*. Accès : <https://www.haca.org/>, consulté le 20 décembre 2020

Les radios rurales sont confrontées au problème de la mainmise des autorités municipales et souffrent de visibilité auprès de la population citadine. En outre, la radio, en tant que canal de communication sociale, joue un rôle assez important dans le processus de développement socioéconomique et politique.

### **5.3.1 La radio, à la fois outil de développement et marqueur d'émancipation sociale en Côte d'Ivoire**

L'observation de la liste exhaustive des radios de proximité en Côte d'Ivoire (cf. annexe 1), permet de visualiser leur distribution quasi-harmonieuse sur l'ensemble du territoire. En examinant l'importance numérique des radios de proximité, nous pouvons nous interroger sur l'enjeu que poursuit ce médium par rapport au contexte sociopolitique national. En effet, il est à noter que l'ensemble des 31 régions et deux districts autonomes que compte la Côte d'Ivoire détient en moyenne au moins une station de radio. Ainsi, selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2014, les villes comme Taï avec une population de 31 928 habitants ou Tafiré avec 23 365 habitants sont équipées d'une station de radio. Quant aux grandes villes telles que Korhogo, Man, Sinématiali et Ferkessédougou, peuplées<sup>188</sup> respectivement de 286 071, 188 704, 37 795 et 120 150 habitants, disposent chacune de deux, voire de trois stations de radios. Ces zones urbaines sont demeurées, plusieurs années, dépourvues des outils modernes de communication de masse. L'émergence des radios de proximité à partir de 1999, et principalement depuis la fin de la guerre en 2011, a porté un coup d'accélérateur au processus de modernisation de la communication groupale au sein des communautés locales. La prolifération de la radio de proximité comporte d'importants enjeux socioéconomiques et culturels. En plus d'être un outil de développement, la radio est un instrument de valorisation sociale aussi bien pour les structures d'aide que pour les populations elles-mêmes. Une action de communication par ondes radiophoniques requiert davantage l'attention des populations qu'une séance de sensibilisation en plein air ou par la méthode classique comme le crieur public, le griot ou le tambour parleur. Ainsi, au-delà du nombre d'individus contactés simultanément, les messages diffusés à la radio bénéficient de plus de crédibilité auprès des auditeurs qui peuvent ensuite les relayer dans leur entourage respectif par la méthode classique du « bouche-à-oreille ». Avec l'ère des réseaux socionumériques et du téléphone portable, les animateurs radio se servent de plusieurs astuces pour rendre plus

---

<sup>188</sup> Recensement Général de la Population et de l'habitat en Côte d'Ivoire, 2014 et publié en mai 2015. Voir site de l'Institut National de la Statistique Accès : <http://www.ins.ci/>.



attractifs leurs grilles de programmes et ce afin d'augmenter leur audience. Des émissions telles que la dédicace par appel téléphonique ou l'envoi de messages, mieux, des concours de chants en direct, facilitent l'implication des citoyens dans la conception et la diffusion des programmes d'émissions. Par exemple, les messages envoyés par les auditeurs sont ensuite lus en direct par l'animateur avec le nom et le lieu d'habitation de l'auditeur, parfois assortis de compliments ou « *Attalakou*<sup>189</sup> ». C'est le cas des émissions comme « *Starmagnian* » sur *Radio Fraternité à Yopougon*, (96.8 Fm) ou « *Chante avec l'artiste* », sur les antennes de *Radio Fréquence Vie* (89.4 Fm) qui accroissent le potentiel de vedettisation des auditeurs. Cette technique inclusive et participative valorise l'outil radio en tant que moyen de communication de masse, notamment en milieu rural. C'est cette importance sociale des radios locales que les ONG internationales indiquées, en début de chapitre, ont vite identifiées et elles en ont fait un pilier de leurs différentes actions sur le terrain.

Concernant la collaboration entre les radios de proximité et les ONG internationales, l'un des axes porte sur l'amélioration de la qualité du travail des journalistes, animateurs et techniciens radios. Pour rendre plus productive leur collaboration avec les radios locales, les ONG font de la formation et du renforcement de capacité des agents des radios de proximité, un objectif adjacent de leurs différents projets. Didier Gbery révèle ainsi l'apport qualitatif de ces séances de formations au travail des animateurs et des journalistes des radios de proximité :

*« Oui, nos différentes initiatives de formation contribuent à la professionnalisation des agents des radios de proximité parce que depuis quelque temps, les animateurs et les journalistes avec lesquels nous travaillons sont de plus en plus outillés à faire des productions sur nos diverses thématiques telles que la réparation et la justice transitionnelle. La preuve est qu'ils font des émissions en dehors même de nos programmes, sur les thèmes que nous avons abordés avec eux<sup>190</sup> ».*

L'autre facteur de la prolifération des stations de radios locales résulte aussi de la prise de conscience au niveau de la classe politique de l'impact social des radios de proximité. La carrière politique des cadres commence assez souvent par un engagement dans l'aide sociale à travers des œuvres de bienfaisance en faveur des populations les plus démunies. Les futurs candidats aux différents scrutins électoraux procèdent naturellement par des dons en nature ou en espèces aux populations notamment en période de fêtes, ou d'autres actions comme le

---

<sup>189</sup> L'*Attalakou* est un argot le '*Nouchi*' qui désigne l'éloge qu'une personne fait à une autre afin d'attirer son attention ou pour gagner sa sympathie.

<sup>190</sup> Entretien avec Didier Gbery, chargé de projet au bureau local du Centre International de Justice Transitionnelle, 11 octobre 2018, Abidjan Côte d'Ivoire.

parrainage de tournoi de football, etc. Ces actes de générosité ont besoin d'être valorisés et portés à l'oreille d'un maximum de citoyens. Dès lors, disposer d'une station de radio permet, *a priori*, aux potentiels candidats, d'accroître leur crédibilité politique auprès de la population, avant les périodes électorales proprement dites. C'est le cas de la *Radio Bien-être* de l'ONG Bien-être, fondée par Hortense Aka Anghui, ancien député Maire PDCI de la commune de Port-Bouët à Abidjan. Nous pouvons, dans ce même d'ordre idée, citer le cas de *Radio Ouyine* dans le village Yacolidabouo à l'Ouest du pays. Cette station de radio implantée en 1999 par Marcel Zadi Kessé, ancien Président du Conseil économique et Social et cadre du PDCI est un exemple concret de la prise de conscience des hommes politiques de la dimension vecteur de développement du medium radio. L'impact social de la radio est aussi perçu dans la stratégie de communication des groupes religieux qui, comme nous l'avons montré en début de chapitre, disposent dans l'ensemble, d'une station de radio (tableau n° 31).

Par ailleurs, l'autre exemple qui révèle la prise de conscience des pouvoirs publics au sujet de l'importance sociale des radios de proximité concerne une initiative de l'État en 2015. En effet, un projet d'étude visant à mesurer l'impact social des radios de proximité a été lancé le 23 décembre 2015 par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) avec l'appui de la Cellule d'Analyse des Politiques Économiques du Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES<sup>191</sup>).

L'autre indicateur, qui atteste de l'importance des radios de proximité, concerne leur équilibre observé dans le traitement de l'information. Une étude réalisée par la Convention de la Société Civile lors de l'élection présidentielle de 2010, a donné des conclusions assez significatives. L'étude<sup>192</sup> a consisté au suivi d'un échantillon de radios de proximité en deux séances. Une première séance de l'observation a eu lieu de juin 2009 à avril 2010 avec un panel de 18 radios de proximité qui ont été exceptionnellement autorisées (pour la période de l'étude) à traiter de l'actualité politique par la rediffusion des informations déjà diffusées sur des chaînes publiques (la RTI). La deuxième phase de cette étude a couvert la période postélectorale (janvier à mars 2011) avec 20 radios de proximité. L'observation a porté sur l'analyse du traitement des informations électorales avec un accent particulier sur l'exactitude des

---

<sup>191</sup> En matière d'étude d'impact social, la CIRES est une structure de référence en Côte d'Ivoire en dehors de l'Institut National de la Statistique INS qui a pour vocation des données d'étude plus importantes telles que la démographie, les conditions de vie socioéconomiques, l'espérance de vie, de natalité etc. Seulement dans le cadre cette thèse, nous n'avons pas pu avoir accès aux résultats de cette étude.

<sup>192</sup> *Étude Diagnostic de la situation des médias en Côte d'Ivoire, Ministère de la Communication, de l'économie Numérique et de la Poste, décembre 2017, p. 96.*

informations diffusées sur les antennes des 20 radios. Les indicateurs d'évaluation ont été la couverture médiatique du processus électoral, la couverture des activités des partis politiques, le respect du principe d'équité dans le traitement de l'information, du ton utilisé, et la "Une" des éditions de journal sur ces radios, ainsi que la répartition des temps d'antennes sur la base des relevés des temps d'antennes effectués par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle. L'étude a montré que les radios observées auraient diffusé des émissions de diverses natures au cours de cette période. Ainsi, sur les 298 émissions observées, les magazines et les reportages ont occupé 60 % de l'espace dédié à cette étude expérimentale : les éditions de journal, les débats, les émissions d'éducation civique, les meetings et d'autres activités politiques en direct ont constitué l'essentiel du contenu des temps d'antennes. Il est ressorti de l'étude que le taux de violation des règles d'éthique et de déontologie observé était faible<sup>193</sup>.

Après avoir ainsi montré l'importance sociale des radios de proximité de manière générale, nous allons procéder ici à l'étude de cas appliquée à deux radios échantillons : *Radio Fraternité* de Yopougon et *Radio Prestige* de Gagnoa.

#### **5.4 Étude de cas appliquée aux radios *Fraternité* de Yopougon et *Prestige* de Gagnoa**

Comme nous l'avons souligné dans notre démarche méthodologique (cf. chapitre 1), les communes de Yopougon et de Gagnoa sont spécifiques dans notre analyse. Dans cette sous-partie de la thèse, l'analyse va porter sur les deux radios communales qui constituent l'échantillon représentatif des 178 radios de proximité en Côte d'Ivoire. L'étude distincte de l'organigramme et de la grille des programmes des deux radios permet de saisir avec plus de clarté le modèle de fonctionnement de l'ensemble des radios communales (Ministère de la Communication, 2017).

##### **5.4.1 Radio Fraternité (96.80 MHz)**

La commune administrative de Yopougon<sup>194</sup> est située dans la partie ouest d'Abidjan, capitale économique de Côte d'Ivoire. Communément appelé « *Yop City ou Poy* <sup>195</sup> ». Yopougon

---

<sup>193</sup> Le taux de fautes professionnelles est estimé à environ 2 %.

<sup>194</sup> Recensement Général de la Population et de l'habitat en Côte d'Ivoire (2014) publié en mai 2015. Voir site de l'Institut National de la Statistique. Accès : <http://www.ins.ci/>

<sup>195</sup> Yop City ou Poy est l'appellation de la Commune de Yopougon en "Nouchie", l'argot ivoirien, qui au départ était essentiellement parlé par les jeunes en majeure partie non instruits. Mais aujourd'hui, le "Nouchie" n'est plus une langue réservée aux Ivoiriens non instruits ; ses locuteurs sont parfois même des jeunes cadres.

est la plus grande commune administrative du pays avec une superficie de 153.06 km<sup>2</sup> et 1 071 543 habitants selon la dernière opération de recensement général de la population et de l'habitat publié en mai 2015. Cette population connaît une répartition proportionnellement équitable de 523 952 hommes et de 547 591 femmes, qui forment un total de 219 651 ménages. Il est à noter un taux de remplissage moyen de 4,9 personnes par ménage dont 75 % d'entre eux ont moins de 35 ans. Fondée sur ces indicateurs démographiques particulièrement denses, la commune de Yopougon présente de nombreux attraits socioéconomiques. Celle-ci est surtout réputée pour être une cité de la « joie » ou du « plaisir », illustrée par la fameuse « Rue Princesse<sup>196</sup> » qui abrite un grand nombre de bars et « *Maquis*<sup>197</sup> ». Le prestige de Yopougon, qui va bien au-delà des frontières de la Côte d'Ivoire, a été également bâti sur des talents musicaux avec une identité culturelle assez spéciale, à savoir le *Zouglou* dont la commune est qualifiée de « Temple ». Le *Zouglou*<sup>198</sup> n'est pas le seul genre musical né à partir de Yopougon. Il y a d'autres styles musicaux tels que le *Coupé décalé*<sup>199</sup> ou le *Mapouka Serré*<sup>200</sup>, qui ont émergé de la commune au tournant de l'an 2000, voire 2002. Ainsi, ce contexte socioculturel et économique visiblement convivial est d'emblée prédisposé au développement d'activités connexes au secteur des médias, plus particulièrement la radio présentée comme média de culture orale chaude (Macluhan, 1964). Mais avec la mainmise étatique sur l'espace médiatique de 1960 à 1990, les jeunes musiciens talentueux de la commune de Yopougon ont continué à faire la promotion de leurs productions musicales au moyens de méthodes traditionnelles telles que des prestations au cours des funérailles, des cérémonies de mariage et dans les restaurants aux heures de pointe. Cependant, la mise en service de *Radio Fraternité* le 8 février 1998, a ouvert la porte à une nouvelle ère de la communication de masse. Ainsi créée, la radio a été classée dans le sous-groupe « *radio associative* », propriété de la collectivité de Yopougon. Au départ, selon l'article 1 alinéa 1 du cahier des charges des radios de proximité, la radio a pu émettre

---

<sup>196</sup> La Rue Princesse est une rue d'environ un kilomètre de long. Elle est parcourue de gauche à droite de bars et maquis le tout dans une ambiance orchestrée par le commerce sexuel. La rue princesse est singulière de 19 heures à 06 heures du matin. Le jour levé, elle redevient une rue comme une autre.

<sup>197</sup> Les maquis sont des lieux de vente de boissons populaires.

<sup>198</sup> Le *Zouglou* est un genre de musique de style de jeunesse avec un langage direct basé sur la dénonciation de problèmes sociaux. La figure emblématique actuelle est le groupe "Magic System" conduite par Asal'Fo.

<sup>199</sup> Le *coupé Décalé*, quant à lui est un genre musical basé essentiellement sur l'*atalakou* ou l'auto valorisation à la limite de l'exhibitionnisme. Le *Coupé Décalé* a été créé à Paris par la diaspora ivoirienne (Doukouré Moustapha) avant d'être exporté à Abidjan où ce concept musical a connu un succès phénoménal. Les figures emblématiques sont entre autres feu Dj Arafat, Molare, etc.

<sup>200</sup> Le *Mapouka Serré* est un style musical quelque peu sensuel basé sur la mise en avant du postérieur de la femme. Le *Mapouka Serré* n'a pas été créé à Yopougon. Ce genre musical appartient au peuple du Sud-ouest du pays. Cependant Yopougon a contribué à son rayonnement sur le plan national et international

dans un périmètre limité à 10 km<sup>2</sup>. Mais au moment de notre enquête d'octobre 2018, *Radio Fraternité* émettait jusqu'à Dabou, ville située à environ 30 kilomètres et au-delà, comme l'a souligné le Directeur des programmes (2018) : « *Nous émettons même jusqu'à Grand-Bassam ; nous avons des auditeurs là-bas qui nous appellent pendant nos émissions*<sup>201</sup> ». En effet, la ville balnéaire de Grand-Bassam est située à 50 km<sup>2</sup> de la commune de Yopougon d'où émet *Radio Fraternité*. Cela montre la croissance et l'élargissement de l'audience de *Radio Fraternité* malgré son statut de radio de proximité. À cet effet, il est à noter la faiblesse du système de contrôle des radios de proximité mis en place par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle concernant le respect de la zone de couverture.

Le tableau n° 34 représente l'organigramme de *Radio Fraternité*. Comme toute entreprise, le Directeur Général de *Radio Fraternité* a été chargé de définir les grandes orientations permettant à la radio d'être en phase avec la réglementation en vigueur. À ce sujet, sa mission consiste essentiellement à garantir le bon fonctionnement des différents services de la radio. En outre, ce dernier veille au maintien de la collaboration avec d'une part le Ministère de tutelle (le Ministère de la Communication), et d'autre part, les structures de régulation (HACA) et d'autorégulation (OLPED). Le Directeur Général assure sa fonction sous la supervision du Maire et de son Conseil municipal. Dans le fonctionnement de la radio, le rôle du Maire est davantage d'ordre symbolique comme le souligne M. Doukouré Sangaré (2018) :

« [...] absolument ; on ne reçoit aucune instruction du Maire ou d'aucune autre autorité dans le traitement de nos informations. La preuve, lorsqu'on veut modifier la grille des programmes, nous allons uniquement vers les auditeurs pour voir quels types d'émissions ils souhaitent avoir sur nos antennes<sup>202</sup> ».

Si les autorités municipales de Yopougon font preuve d'une certaine distanciation vis-à-vis du personnel de la radio et de la grille des programmes, il en va tout autrement de *Radio prestige* de Gagnoa. À Yopougon, le Directeur des programmes, lui-même animateur depuis 1998, est chargé de concevoir la grille des programmes trimestrielle et de la mettre en service. Sa mission consiste à définir, pour chaque trimestre, le contenu des programmes de la radio. Pour réussir à donner une signature singulière à la grille des programmes, le Directeur s'inspire

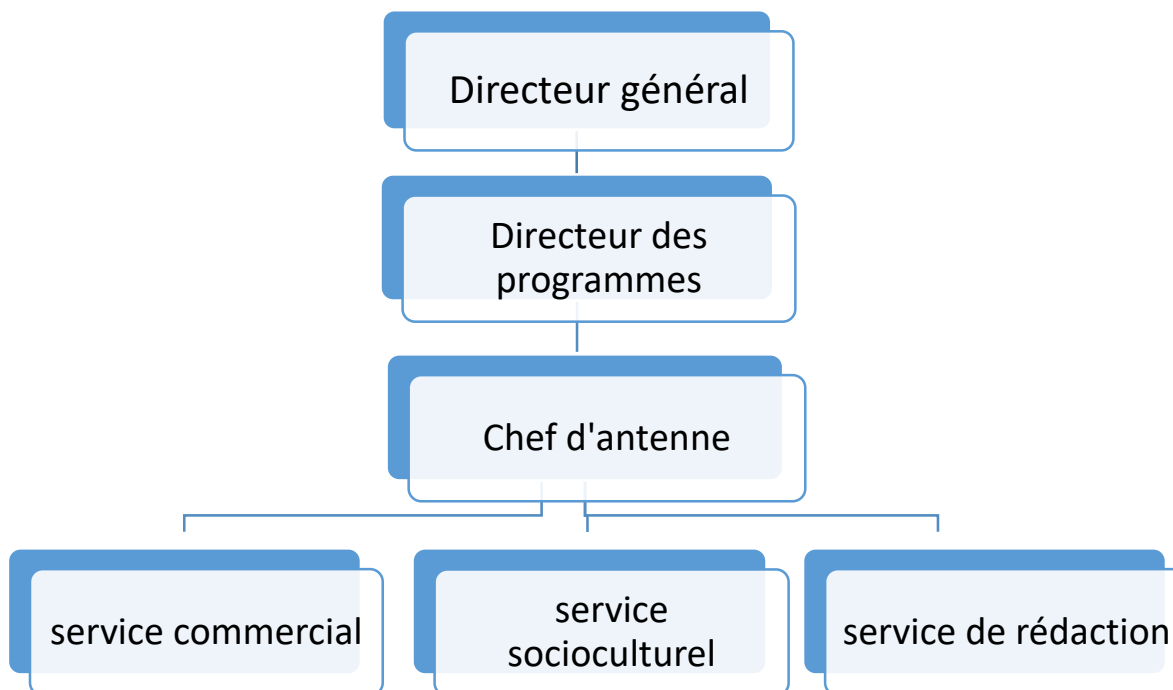
---

<sup>201</sup> Entretien avec M. Doukouré Sangaré, Directeur des Programmes de Radio Fraternité, 8 octobre 2018, Yopougon, Côte d'Ivoire.

<sup>202</sup> Entretien avec M. Doukouré Sangaré, Directeur des Programmes de Radio Fraternité, 8 octobre 2018, Yopougon, Côte d'Ivoire.

des tendances thématiques d'autres stations de radios qui émettent dans le même périmètre (*Radio Amitié, Radio Chandelier, Radio Espoir, etc.*).

**Tableau n° 34 : Structure hiérarchique de *Radio Fraternité* de Yopougon**



Source : Extrait du statut de radio fraternité de Yopougon, 2018

Le contenu de la grille des programmes varie d'une saison à l'autre, mais l'objectif principal est de centrer le contenu sur les besoins des populations dans la limite du cahier des charges : « *il peut arriver que nos émissions soient concentrées sur un domaine spécifique, mais pas tout le temps. Par exemple, en saison des pluies, on décide de concentrer les émissions sur les maladies dues à l'insalubrité et à d'autres maladies endémiques*<sup>203</sup> » (2018). Pour réussir à tenir le rythme du programme trimestriel, le Directeur des programmes associe ses collaborateurs directs que sont les chefs d'équipes. Il élabore l'ossature des programmes, puis invite ses collaborateurs à lui faire des propositions d'émissions pouvant constituer le contenu. L'accord du Directeur Général et du chef d'antenne est nécessaire avant la mise en service du programme trimestriel définitif. Le rôle du chef d'antenne consiste à vérifier le contenu des programmes, puis à procéder à la programmation en vue de la diffusion. Ce dernier veille au respect des heures de diffusion des spots publicitaires et autres annonces en se conformant au principe des

<sup>203</sup>Entretien avec M. Doukouré Sangaré, Directeur des Programmes de Radio Fraternité, 8 octobre 2018, Yopougon, Côte d'Ivoire.

45 secondes par annonce. L'annonceur doit au préalable s'acquitter d'un droit mensuel de diffusion qui varie de 50 000 à 80 000 francs CFA (90 à 130 euros). Le chef d'antenne travaille également en collaboration avec le service commercial et le service socioculturel. Le service commercial reçoit l'annonceur et prend connaissance de ses besoins. Il consulte le chef d'antenne qui, à son tour, confirme soit la disponibilité des horaires demandés par l'annonceur, soit lui propose d'autres horaires. L'annonceur est ensuite invité à procéder au versement du montant à la comptabilité de la radio. C'est seulement après ces différentes étapes que le service commercial établit le contrat d'annonce et transmet la fiche technique (fiche de programmation) au chef d'antenne pour diffusion. Quant au service de rédaction, composé d'une dizaine de journalistes, il assure la collecte, le traitement et la diffusion des informations. Il est à observer deux grandes éditions de journal à *Radio Fraternité*, à savoir les éditions de 12 heures et de 18 heures. Entre les deux éditions, il y a un *flash* d'information de cinq minutes toutes les heures. Le service de rédaction est dirigé par une journaliste professionnelle, Paule Bénédicte<sup>204</sup>.

#### **5.4.2 *Radio Fraternité* de Yopougon : une radio de proximité à dimension nationale**

Animée par 18 employés salariés à temps plein, *Radio Fraternité* tire la totalité de son budget de fonctionnement de la subvention de la mairie de Yopougon, avec une grille salariale qui varie de 50.000 à 150.000 francs CFA (90 à 230 euros), prise en charge par la mairie. Cependant les 18 employés peuvent bénéficier de revenus supplémentaires tirés des annonces publicitaires. Sur les 18 employés, 8 ont un statut d'agent de mairie et sont rémunérés à 150 000 francs CFA (230 euros mensuel). Le reste du personnel, qui ne bénéficie pas du statut d'agent de mairie, est employé sans contrat de travail. Ceux-ci survivent grâce aux frais de mission et de *per diem* obtenus lors des reportages. Or en tant que radio de proximité, *Radio Fraternité* est tenue de respecter la barre de 20 % d'activités publicitaires imposée par le cahier des charges. À ce niveau, le constat sur le terrain laisse entrevoir une certaine confusion dans l'interprétation de la notion de publicité. À partir de quel montant peut-on parler de publicité ? Avec quel type d'annonceur pourrait-on qualifier un spot diffusé à la radio de publicité ? Quel est l'instrument de mesure que disposent les structures de régulation pour indiquer qu'une radio de proximité a excédé les 20 % de part de publicité ? Ce sont autant de questions qui demeurent sans réponse et qui contribuent à semer le flou dans l'environnement juridique et réglementaire des radios de

---

<sup>204</sup>Mme Paule Bénédicte a remporté le prix du Super Ebony 2016 dans la catégorie des meilleures présentatrices.

proximité. La pratique sur le terrain a montré que les radios de proximité, excepté celles des collectivités territoriales, tirent presque les 100 % de leurs revenus, de recettes publicitaires. En dehors des institutions internationales comme l'USAID, l'UNICEF et *Search For Common Ground*, qui, dans leur collaboration avec les radios de proximité, leur offrent parfois des dons de matériel, les radios locales fonctionnent essentiellement de recettes tirées des annonces de commerçants, des artistes musiciens, des *tradipraticiens*<sup>205</sup> et d'autres industries du divertissement (bars, maquis, bistros).

**Photo n° 6 : Studio de Radio Fraternité de Yopougon, vu de l'intérieur**



Source : Image prise par O. Kouassi, 8 octobre 2018, Yopougon

Les ressources générées par la diffusion de ces spots publicitaires servent d'une part à verser des indemnités aux bénévoles et d'autre part, à permettre aux agents titulaires de la mairie d'avoir un revenu supplémentaire. Car les autres charges de la radio telles que les factures d'électricité, d'eau et les frais d'entretien des locaux sont tirées du budget municipal. Consciente des conditions de travail assez précaires, la Direction de *Radio Fraternité* se montre assez flexible. Par exemple, il existe un dispositif interne qui fait que tout le personnel fait office d'agent commercial. Selon cette disposition, quiconque, par ses relations personnelles et professionnelles, ramène un annonceur peut percevoir un droit de commission sur le montant total versé, soit 10 %. Ainsi, pour un contrat publicitaire obtenu auprès d'une école, ou un bar d'un montant de 50 000 francs CFA par mois, l'agent démarcheur perçoit 5000 francs CFA

<sup>205</sup> Les tradipraticiens sont les guérisseurs traditionnels qui proposent des traitements pour certaines maladies déclarées incurables par la médecine moderne ou non et à moindre coût.



(environ 9 euros) dès le versement de la mensualité par l'annonceur. Cette convention interne permet aux bénévoles d'avoir une source de revenus autre que l'indemnité mensuelle versée par la direction de la radio qui peut varier de 30 000 à 50 000 francs CFA (50 à 90 euros).

L'autre sous-groupe d'intervenants sur les antennes de *Radio Fraternité* est constitué de personnes à la retraite et de groupes religieux qui animent leurs propres émissions assorties du paiement d'un espace horaire. Pour disposer d'un temps d'antenne d'une heure sur *Radio Fraternité*, l'intéressé doit auparavant verser la somme de 80 000 à 100 000 francs CFA, (125 à 154 euros la mensualité). Une fois le paiement de ce montant effectué, l'intéressé peut utiliser le temps d'antenne à sa convenance sur la base du cahier des charges.

Malgré la précarité financière dans laquelle peuvent travailler les agents des radios de proximité, le poste d'animateur ou de journaliste à *Radio Fraternité* est devenu assez prisé. Pour avoir le meilleur profil possible de candidats lors des recrutements, les chefs des différents services procèdent à un *casting*. Après réception des dossiers de candidatures, s'ensuit une phase de texte en studio à l'issue de laquelle des personnes retenues intègrent la radio en tant que stagiaires pour une durée de six mois pour les débutants, et de trois mois pour ceux qui détiennent déjà une expérience dans le domaine. Cette méthode de sélection semble assez bien fonctionner, comme en témoigne le profil des agents de *Radio Fraternité* qui, dans certains domaines, tiennent la concurrence avec des agents de la radio nationale. Par exemple, Jérôme Kouakou (Super Ébony, 2015), Paul Bénédicte Bolou (Super Ébony, 2016), feu Koné Fara recruté à la radio nationale (quelques années avant son décès) et Fandin Didier dit "Big Zaga", responsable culturel à la radio nationale ou Carlos Kouandé (Prix Ébony catégorie des meilleurs journalistes radio, 2017) ont tous, ou débuté à *Radio Fraternité*, ou y ont passé une partie de leur carrière professionnelle.

### **5.4.3 Une grille des programmes à contenu essentiellement musical : un choix éditorial ou une contrainte règlementaire ?**

En dépit de sa qualité organisationnelle et fonctionnelle, et avec une hiérarchisation des rôles et des tâches à la dimension des grandes stations de radios mondiales, *Radio Fraternité* dispose d'une grille de programme qui reste visiblement centrée sur le divertissement. Tout comme les autres radios de proximité, le contenu de la grille des programmes laisse transparaître une potentialité technique et professionnelle qui est sous-exploitée. En effet, la commune de Yopougon abrite plusieurs établissements scolaires et de grandes écoles formant aux diplômes de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) et d'autres diplômes professionnels.

Ces différents lycées, collèges et grandes écoles, abritent d'emblée, une population (essentiellement jeune) avec un niveau d'instruction assez conséquent. Dès lors, une offre radiophonique majoritairement tournée vers le divertissement paraît, *a priori*, en deçà des réelles attentes de cette population jeune. Les premiers besoins de la jeunesse estudiantine et scolaire en matière d'émissions radiophoniques devraient davantage concerner l'information et l'éducation. Pourtant, comme le souligne le Directeur des programmes de *Radio Fraternité*, « sur l'ensemble des auditeurs radiophonique à Yopougon, nous avons au moins les 2/3 d'audience fixe <sup>206</sup> ». Même si cette affirmation est difficilement vérifiable par défaut d'instrument de mesures d'audience, la sollicitation de *Radio Fraternité* par les ONG internationales peut donner des indicateurs sur son importance dans la répartition de l'audimat radiophonique à Yopougon. L'engagement de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) concernant la réhabilitation des locaux de *Radio Fraternité* en 2016 peut être une illustration de son impact social. La copie de la grille des programmes (cf. annexe n° 2) est un modèle basique de la grille annuelle. Le contenu connaît assez peu de modifications d'un trimestre à un autre. C'est donc l'essentiel des activités rédactionnelles, culturelles et commerciales de la radio qui y sont répertoriées. Il est à observer dans la grille des programmes que du lundi au dimanche, en dehors des 5 minutes des flashes d'information à 8 heures et à 10 heures, seules trois émissions, d'une demi-heure chacune, présentent un contenu relativement varié. Les émissions suivantes, « *Enfant en Action* » de *Search For Common Ground*, « *Littérature* » ou « *Conte, Musique et Humour* », sont diffusées les dimanches matin de 7 heures à 10 heures. Pour mieux comprendre la grille des programmes, nous allons examiner le contenu de certaines émissions.

Le programme de *Search For Common Ground*, « *Enfant En Action* » (EEA), est un espace de promotion des droits des enfants avec un accent particulier sur la liberté d'expression de ceux-ci. Selon le rapport 2017 de l'UNICEF, plus de 6 000 enfants souffrent de violence et d'exploitation. Cette initiative de *Search For Common Ground* a donc attiré l'attention de l'opinion publique nationale sur l'importance du point de vue des enfants eux-mêmes concernant leur éducation. Mais cette émission aurait gagné en audience à être diffusée dans une tranche horaire qui aurait pu faciliter sa réception par le plus grand nombre possible de citoyens. En effet, la majorité des Ivoiriens est de confession chrétienne, ou de religion musulmane, ou animiste. Et donc, ce contexte social particulier ne permet pas aux émissions

---

<sup>206</sup>Entretien avec M. Doukouré Sangaré, Directeur des Programmes de Radio Fraternité, 8 octobre 2018, Mairie de Yopougon.

diffusées sur la tranche horaire de dimanche matin d'atteindre leurs cibles pour deux raisons. La première est la suivante : le dimanche est un jour de culte, par conséquent la plupart des parents chrétiens vont avec leurs enfants dans les églises et ne sont de retour qu'après 12 heures, d'où le problème de réception de ces émissions. Le deuxième facteur est que les Ivoiriens (principalement la jeunesse) sont des habitués de fêtes les fins de semaine notamment le samedi soir. Aussi, la fête terminée, le dimanche matin est-il un moment de repos où la plupart des personnes en profitent pour récupérer.

Un autre élément d'incohérence de cette grille des programmes concerne la tranche horaire (12 heures 15 minutes - 16 heures). Il est à constater qu'après le journal de 12 heures, seules deux émissions font appel au sens critique. Le reste du temps d'antenne présente un contenu essentiellement musical. Toutefois, les tranches horaires sont parfaitement bien choisies pour les émissions comme « *Antenne Jeune* », émission d'échange et de partages d'expériences entre jeunes (14h00-14h30). Le même constat a été fait avec la deuxième émission de *Search For Common Ground*<sup>207</sup>, « *Unis Dans Nos Différences* », diffusée de 15 heures 30 minutes à 16 heures. Comme le montre son intitulé, cette émission se propose d'apporter des éléments constructifs à la diversité culturelle et idéologique entre les communautés et, par la même occasion, elle tente d'aborder, sous un angle fraternel, des sujets relatifs aux différences culturelles interethniques. Cela permet de réduire les tensions intercommunautaires. Le dimanche après-midi est, en effet, un créneau horaire de forte audience médiatique en Côte d'Ivoire. À titre d'illustration, nous pouvons citer des émissions comme *Aloco drum*, *Dimanche Passion*, *Panache*, etc. qui sont connues de presque chaque Ivoirien adulte. D'autres espaces éducatifs comme « *Mère Nature* » (16 heures 30 minutes-17 heures) ou « *Entreprises Jeunes* » (17 heures-17 heures 30 minutes) portent sur la promotion de la biodiversité et de l'auto-employabilité de la jeunesse.

L'autre qualité de *Radio Fraternité* partagée par l'ensemble des radios de proximité est la place accordée aux langues nationales. Ainsi, il est à observer qu'un espace d'une demi-heure est consacré à l'ensemble des grands groupes linguistiques<sup>208</sup> (Baoulé, Bété, Dioula,

---

<sup>207</sup> Par ailleurs, il est à noter que les quatre émissions de sensibilisation et d'éducation diffusées sur la seule station de *Radio Fraternité* sont produites par *Search For Common Ground*.

<sup>208</sup> La Côte d'Ivoire compte officiellement 60 sous-groupes ethniques. Les plus importants sont les Baoulés qui habitent le grand Centre du pays et les grandes zones forestières où ils ont migré car ils sont assez actifs dans la production de cultures comme le cacao et le café. Arrivent ensuite les Dioulas qui habitent officiellement le Nord mais qui, reconnus pour être de profession commerciale, se sont avec le temps installés un peu partout à travers le pays.

Les Bétés et les Guérés et les Yacoubas, représentent les populations de l'Ouest qui, bien qu'habitants dans la même région, ont des langues différentes avec des cultures similaires.

Gueré etc.), du lundi au dimanche : ce dispositif permet aux différentes communautés de reprendre l'essentiel des informations de la semaine en langues locales. Selon le Directeur de *Radio Fraternité*, le choix des intervenants est laissé aux communautés linguistiques elles-mêmes. L'intervention de ces groupes ethniques relève de leur propre initiative. De manière générale, c'est à la demande des leaders communautaires que la direction de la radio peut leur aménager un espace horaire sur la grille des programmes. L'autre indicateur d'inclusion sociale sur les antennes de *Radio Fraternité* concerne les émissions comme *Social Plus*, diffusée tous les mercredis entre 16 heures et 16 heures 30 minutes et rediffusée le dimanche à minuit. C'est aussi le cas de *Femmes d'ici et d'ailleurs*, en diffusion unique tous les mardis de 16 heures à 16 heures 30 minutes. Ces émissions ont toutes les deux un contenu assez instructif tout en présentant respectivement un cadre de promotion des initiatives citoyennes centrées sur le bénévolat.

Il paraît pertinent de souligner que sur la grille des programmes ici examinée, les ONG internationales mentionnées en début de chapitre sont absentes. À ce sujet, nos interlocuteurs qui ont été M. Didier Gbery de l'ICTJ, M. Gnakri de l'UNICEF et M. Olagboye de l'USAID, nous ont signifié (2018), que leurs structures respectives étaient en transition entre la fin d'un projet et la préparation d'un autre. Selon eux, les radios locales interviennent dans la phase de la communication du projet. Cela permet d'expliquer l'absence d'émissions proposées par ces ONG sur la grille des programmes de *Radio Fraternité* concernant la période d'octobre à décembre 2018. Ainsi, *Radio Fraternité* de Yopougon, dans sa démarche, comme par son fonctionnement, présente le modèle générique des radios de proximité en Côte d'Ivoire. Qu'en est-il de *Radio Prestige* de Gagnoa ?

#### **5.4.4 *Radio Prestige* de Gagnoa : entre autonomie fonctionnelle et enjeux sociopolitiques**

Avec une superficie de 2 119 km<sup>2</sup>, la commune de Gagnoa fait partie des villes principales de Côte d'Ivoire. La ville de Gagnoa est située à l'Ouest du pays, à environ 270 kilomètres d'Abidjan. En qualité de capitale de la région de Gôh (réputée être la boucle du cacao), la commune de Gagnoa doit son prestige à sa diversité ethnique et culturelle. L'installation massive des populations qui sont venues du Centre du pays (les Baoulé) et du Burkina Faso voisin, pour cultiver le cacao et le café ou bien d'autres produits agricoles comme la banane plantain, l'igname, le riz et le palmier à huile, a contribué à faire de Gagnoa, un carrefour d'échanges culturels et commerciaux. Cette agglomération de populations qui a atteint 111 089 habitants en 2015, a également engendré une tendance culturelle résolument tournée

vers la production d'œuvres musicales assez importante. La région du Gôh est un laboratoire de création d'artistes<sup>209</sup> musiciens à dimension ivoirienne, voire africaine.

Sur le plan politique, la région du Gôh reste, dans la mémoire collective nationale, le symbole de l'opposition au système du parti unique dirigé alors par Houphouët-Boigny. Nous pouvons à ce titre citer en illustration les effets collatéraux du « complot du Chat noir <sup>210</sup>» qui débute en 1959, contre le pouvoir d'Houphouët-Boigny, et qui s'étend à la région du Gôh jusqu'en 1963. À ce sujet, l'implication des syndicalistes comme Gris Camille de Ouragahio et Capri Djédjé de Gagnoa permet de démontrer la nature contestataire de la région de Gôh. L'autre événement politique majeur orchestré par les cadres de Gôh est la révolte de Guébié<sup>211</sup> dont Kragbé Gnanbé a été l'instigateur en 1970. À ces faits s'ajoute la formation du Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo en pleine période de parti unique en 1982. Sur la base de ces événements sociopolitiques, la ville de Gagnoa et ses environs sont vus comme une zone de contestation politique assez ouverte contre le pouvoir de Houphouët-Boigny et de Konan Bédié. C'est dans ce contexte sociopolitique particulier que naît *Radio Prestige* de Gagnoa en septembre 1999.

---

<sup>209</sup> Les artistes musiciens les plus connus de ces trente dernières années sont Ernesto Djédjé (le père du ziglibithy), François Lougah, John Yale etc. D'autres genres musicaux ont émergé de l'identité culturelle de cette même région du Gôh, tels que le Polieth, le Gbégbé.

<sup>210</sup> Le complot du Chat noir a commencé après le Congrès de la jeunesse du RDA, où le Président Houphouët-Boigny avait réuni du 19 au 21 mars 1959, son parti le PDCI. Auguste Denise (d'origine antillaise) est alors battu par Jean-Baptiste Mocky au poste de Secrétaire général. La plupart des observateurs ont souligné qu'étant le protégé d'Houphouët-Boigny, la défaite d'Auguste Denise à ce congrès a occasionné une situation de méfiance entre le Président Félix Houphouët-Boigny et certains de ses collaborateurs qui eux, voyaient davantage d'un mauvais œil, le fait que la France s'imisce toujours dans la gestion de la Côte d'Ivoire malgré l'Indépendance du 7 août 1960. À la suite de ce Congrès, Jean-Baptiste Mockey a alors été accusé d'avoir comploté contre le Président Houphouët-Boigny. Mockey s'est vu ainsi démis de ses fonctions de Secrétaire Général du PDCI, le 2 novembre 1959. Voir l'ouvrage *Les faux complots d'Houphouët-Boigny : fractures dans le destin d'une nation, 1959-1970*, Diarra Samba, Karthala, 1997, 251 pages.

<sup>211</sup> En 1970, le Guébié qui est un canton de Gagnoa, a connu une révolte qui a fait suite à l'interdiction des activités d'un parti politique nouvellement créé, le Parti National Africain (PANA). En effet, le 26 octobre 1970, Kragbé Gnanbé, fondateur de ce nouveau parti, a organisé avec le soutien de ses militants, un meeting qui a occupé le centre-ville de Gagnoa et a proclamé cette région de l'Ouest, « la République d'Éburnie » autonome et indépendante du reste de la Côte d'Ivoire. La réaction du pouvoir Houphouët ne s'est pas fait attendre. Il a été enregistré officiellement 4 000 morts dont Kragbé Gnanbé, dans les affrontements qui ont suivi. Voir aussi Moussa Zio, *Les médias dans la crise politique en Côte d'Ivoire*, IMS 2012.

#### **5.4.5 Radio Prestige de Gagnoa à l'épreuve de la mission de service public**

Dès sa création, *Radio Prestige* de Gagnoa affiche son intention de rivaliser avec les grandes stations radios comme la radio d'État (radio Côte d'Ivoire), *Africa n° 1* et *Radio France Internationale*. Pour réussir ce pari et pour un meilleur contrôle de son fonctionnement par la direction de la mairie, les autorités municipales décident de fixer les bases de la radio sur l'ossature statutaire de la mairie. Selon l'article 1 du statut de *Radio Prestige*, « *Radio Gagnoa est une structure annexe de la Mairie. À ce titre, elle dépend sur le plan statutaire des lois qui régissent la mairie d'une part et celles de la radio d'autre part* ». À partir de son statut de structure annexe de la mairie, *Radio Prestige* emploie trois catégories d'agents : les agents titulaires de la mairie, mentionnée à l'article 3 alinéa 1, les agents à contrat à durée déterminée de la mairie (alinéa 2 du même article), et les agents bénévoles de la radio décrits par l'article 4. Parmi les trois catégories, les agents bénévoles ont une fonction exceptionnelle. Les agents de *Radio Prestige* ont un contrat de travail qui indique leur statut de bénévoles. Mais ce contrat les lie uniquement à la radio et non à la mairie de Gagnoa.

#### **Photo n° 7 : Studio de *Radio Prestige* de Gagnoa, vu de l'intérieur**

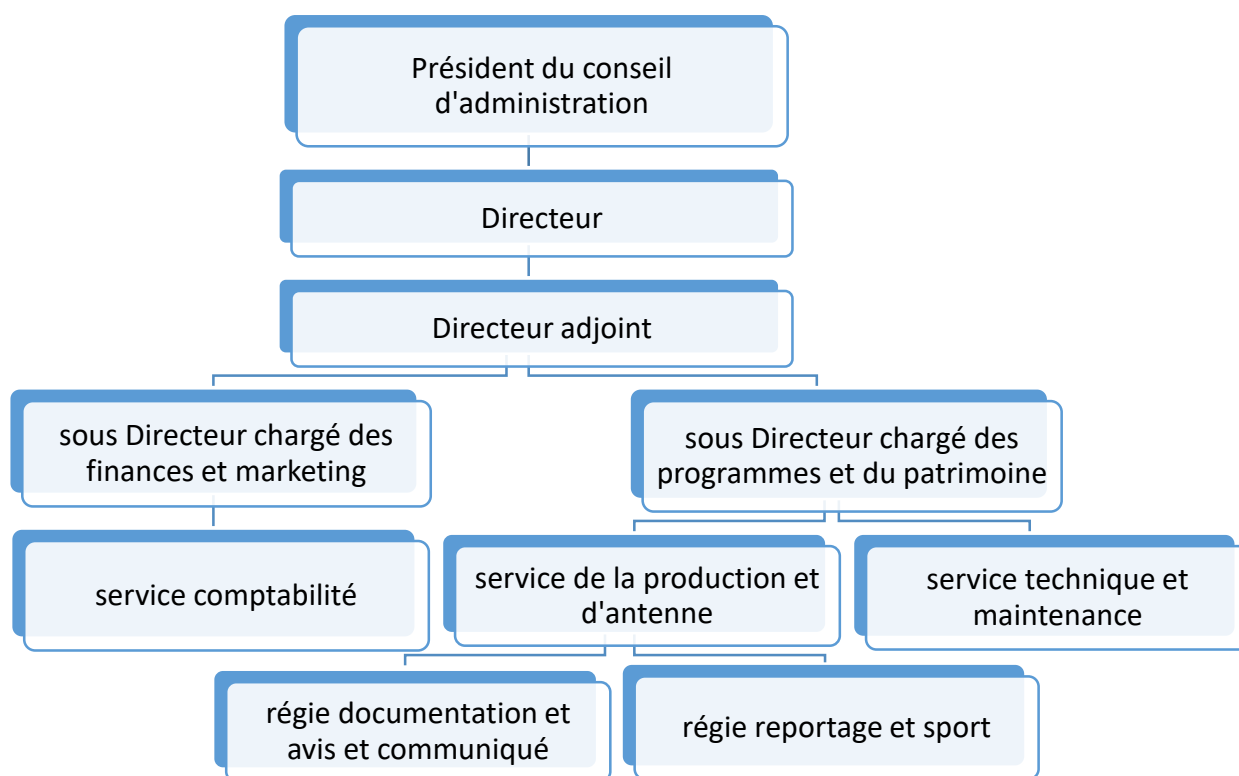


*Source : Image prise par O. Kouassi, 11 octobre 2018, Gagnoa*

Dès lors, on peut mieux comprendre le fonctionnement de la radio qui prend en charge les indemnités versées aux agents bénévoles. En effet, le statut de la radio indique que les agents bénévoles ne peuvent et ne doivent pas exercer d'autres types d'activités génératrices de

revenus car cela serait incompatible à leur fonction d'agents de *Radio Prestige*. Pour assurer leurs besoins quotidiens, les agents bénévoles perçoivent une indemnité mensuelle de 36 000 francs CFA (55 euros) sur les ressources propres de la radio. Cette indemnité proposée sur la base du SMIC (le salaire minimum de Croissance) qui était en 1999 de 36 607 francs CFA (un peu plus de 55 euros). Il apparaît néanmoins incompréhensible que jusqu'au moment de nos enquêtes en octobre 2018, cette indemnité n'a pas évolué, alors que le SMIC a été revu à la hausse en novembre 2013, soit à 60 000 francs CFA, (un peu moins de 100 euros).

**Tableau n° 35 : Organigramme de *Radio Prestige* de Gagnoa**



*Source : extrait du statut de la radio de Gagnoa, 2018*

Même si le montant de 36 000 francs CFA n'a pas connu de changement depuis 1999, il y a eu cependant une nette amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble du personnel de manière générale et plus spécifiquement des agents bénévoles. Selon Mme Boniking, Directrice de *Radio Prestige*, la radio a gagné en notoriété au fur et à mesure des années et avec elle, son chiffre d'affaires. Cela a été rendu possible en partie grâce au "boom technologique" caractérisé par l'usage généralisé du téléphone mobile et de l'Internet (cf. chapitre 4). Ce nouveau contexte socioéconomique a favorisé un plus large portefeuille d'annonceurs et de spots publicitaires sur les radios de proximité. Selon l'organigramme de

*Radio Prestige* (tableau n° 35), le Directeur Général et son Adjoint (e) sont nommés (es) par le Maire en tant que Président du Conseil d'Administration de la radio. Les autres agents titulaires sont nommés par le conseil municipal sur proposition du Directeur de la radio. Ainsi, ces agents titulaires mandatés par la mairie auprès de la radio perçoivent, en plus de leurs salaires d'agents municipaux, une indemnité forfaitaire mensuelle de 50 000 francs CFA (environ 85 euros).

En revanche, tout agent de la radio peut être affecté dans un autre service de la mairie. Quoique les agents bénévoles ne dépendent que de la radio, leur contrat d'engagement et de licenciement est signé par le Maire sur proposition du Directeur de la radio. Concernant le personnel de la radio, il est à noter dix employés à temps plein (titulaires payés par la mairie), et sept bénévoles ou collaborateurs extérieurs. Dans son objectif de rivaliser avec des grands médias nationaux tel que le groupe *RTI, Nostalgie, Jam FM, etc.*, *Radio Prestige* a axé le contenu de son programme sur un système de rotation 24 heures sur 24 heures. L'étude de la grille des programmes montre un effort de diversification des émissions : sport, santé, culture, vie familiale ou conjugale, religion. Nous pouvons aussi observer un contenu de programmes à dominance musicale<sup>212</sup>. La première émission d'information de la radio débute à 7 heures en synchronisation avec la radio nationale. En tant que radio communale, l'espace dédié à l'actualité de la commune et de la région est condensé dans le *journal régional*. Composé de reportages, d'interviews, d'enquêtes et de divers autres dossiers de la rédaction, le *journal régional* dure 30 minutes. En dehors de cette grande session d'information régionale, les autres espaces d'information sont ceux diffusés en synchronisation d'antenne avec la radio nationale à 6 heures, 7 heures, 12 heures et à 19 heures. Or, ces éditions de la radio nationale sont en majeure partie consacrées aux activités de l'État et des partis politiques basés à Abidjan. De plus, les reportages des correspondants de *Radio Côte d'Ivoire* des villes de l'intérieur du pays concernent essentiellement les activités des structures décentralisées de l'État (directeurs centraux, préfets, sous-préfets et autres détachements ministériels). Selon Mme Boniking (2018), Directrice de *Radio Prestige*, la diffusion des éditions de journal de la radio nationale vise à tenir la population locale informée de l'actualité nationale :

« *La région du Gôh abrite plusieurs stations de radios locales, nous détenons 60 % de l'audimat total. Car la radio nationale n'arrive pas partout dans la région, les populations se concentrent donc sur les radios locales. C'est pourquoi, afin de permettre à la population de suivre l'actualité au niveau*

---

<sup>212</sup> L'annexe n° I présente de manière exhaustive le contenu des programmes trimestriels de *Radio Prestige* de Gagnoa.



*national, nous nous chargeons de relayer la radio nationale à 6 heures ; 7 heures ; 12 heures et 19 heures*<sup>213</sup> ».

De même, *Radio Prestige* dispose d'importants espaces dédiés exclusivement à l'actualité culturelle musicale qui passe généralement en boucle sans animateur en studio. Ce qui semble logique, quand on sait que le personnel rédactionnel et technique n'excède pas 20 personnes. Dès lors, les émissions comme *Roue libre* permettent de maintenir les auditeurs dans une ambiance de détente. De même que les espaces de divertissement, les productions religieuses que sont *Écho de la vérité*, *Église de Gagnoa*, *Espace chrétien*, *Festin évangélique* et *Église du Christ*, toutes des émissions chrétiennes, et *Ane Sar Dine*, émission musulmane, concourent à combler les tranches horaires de la grille des programmes, mais aussi apportent une plus-value en termes de chiffre d'affaires.

Aussi pour être davantage au cœur du quotidien de ses auditeurs, la rédaction de *Radio Prestige* a-t-elle initié une émission consacrée aux couples en difficulté. Comme l'indique son intitulé, l'émission-magazine *Confidences*, a été créée à partir des suggestions recueillies auprès des auditeurs. En effet, selon Mme Boniking, l'une des spécificités de *Radio prestige* est l'implication des populations dans l'élaboration de la grille des programmes. « *Nous donnons l'occasion aux populations de critiquer notre grille de programme. Par exemple, la plage horaire accordée aux guérisseurs traditionnels a été modifiée parce que les populations s'y sont opposées* <sup>214</sup> ». Durant cette émission de 30 minutes (20 heures - 21 heures 30), les intervenants, majoritairement des experts en relations conjugales, apportent des conseils empreints de témoignages aux couples en difficulté. C'est par exemple le cas de la question de l'infidélité conjugale (le cas le plus fréquent) dont des femmes sont souvent victimes. Face à un tel sujet, le rôle de l'expert invité en studio consiste à prodiguer des conseils à la personne qui en souffre afin de pouvoir l'aider à trouver une solution au problème. L'autre exemple est celui des relations conflictuelles entre coépouses. De manière générale, un ou une auditeur (trice) qui est confronté (e) à ce problème, laisse un message écrit ou audio à l'animateur de l'émission qui ensuite le lit en direct à la radio tout en gardant l'anonymat. L'expert invité analyse alors la situation de l'auditeur (trice) à l'appui de conseils pratiques et parfois assortis d'appels téléphoniques en direct d'autres auditeurs pour donner leur point de vue. Selon Mme Boniking, l'émission-magazine « *Confidences* » bénéficie d'une grande audience à Gagnoa.

---

<sup>213</sup> Entretien avec Mme Boniking Raïssa, Directrice de Radio prestige de Gagnoa, 11 octobre 2018, Gagnoa.

<sup>214</sup> *Ibid.*

L'impact social de *Radio Prestige* concerne aussi la place accordée aux langues locales. Sur la grille des programmes, il est à noter la diversité ethnique dans la conception et la mise en œuvre des émissions. Par exemple, il existe une tranche horaire d'une heure 30 minutes (17 heures-18 heure 30) dédiée aux langues locales à raison de 30 minutes par groupe ethnique du lundi au vendredi. Selon Mme Boniking, l'exemple le plus concret est l'émission « *NouNin*<sup>215</sup> » en langue Bété qui a parfaitement réussi le défi de l'inclusion sociale. De plus, de la conception à la diffusion, cette émission est exclusivement assurée par les membres de cette communauté, en général des personnes âgées de plus 50 ans. Elle est donc l'incarnation de la notion de communauté de destin entre les membres de la communauté Bété. Son enregistrement tient lieu de moment de festivité au sein de la communauté.

En dépit de ces indicateurs d'inclusion sociale et culturelle, il est à constater, à la lumière du contenu de la grille des programmes, que cette diversité comporte quelques handicaps. C'est le cas de l'absence d'émissions portant sur la citoyenneté ou d'autres productions de type débats. Les émissions comme *Parlons Développement* diffusée le jeudi (14 heures-15 heures) ou *Questions de Droits* le mardi (16 heures - 17 heures) sont des espaces de type informatif. Un spécialiste de droit et/ou de développement donne des informations relatives à ces notions. Mais là où un débat contradictoire aurait permis d'aborder des cas pratiques, ici c'est un monologue assuré par le spécialiste. La barrière juridique imposée par le cahier des charges à l'encontre des radios de proximité est la cause principale du manque de contenu à caractère interactif et didactique concernant des problématiques majeures comme les Droits de l'Homme, le développement durable, la démocratie etc. Comme indiqué en début de chapitre, l'interdiction de traiter de l'actualité politique instaure en effet une certaine autocensure des journalistes et animateurs par rapport à leurs choix éditoriaux. Dès lors, l'offre radiophonique proposée par *Radio Prestige* pose le problème de l'absence de culture de débat dans une région victime de sa diversité ethnique et culturelle. En fait, la radio gagnerait davantage à contribuer à la construction sociale et intellectuelle du citoyen. Cependant, il est à relever l'absence de sujets majeurs comme la crise identitaire, le foncier rural, la question de la réconciliation, etc..., qui tissent les toiles du climat politique en Côte d'Ivoire. La région de Gôh étant une zone importante de production de café et de cacao, le problème lié au foncier rural entre propriétaires terriens (les autochtones) et populations venues du Centre (Baoulé) ou les migrants Burkinabé est depuis toujours un obstacle majeur au processus de réconciliation. Les trois problèmes sont

---

<sup>215</sup> « *Nounin* », en français peut être traduit par "il faut écouter" ou "il faut faire" selon l'accent utilisé en langue Bété.

intrinsèquement liés et concerne l'absence de justificatifs d'achats de terrains ayant servi à la création des grandes plantations de café et de cacao. Les affrontements<sup>216</sup> qui naissent entre les protagonistes (propriétaires terriens, autochtones et populations venues du Centre, Baoulé ou migrants Burkinabé), aboutissent parfois à des conflits interethniques. C'est le cas par exemple du conflit de 2016 entre les éleveurs Peuls et les cultivateurs de Bouna qui a fait 33 morts, ou le conflit intercommunautaire<sup>217</sup> Baoulé-Guérés de 2017, concernant l'exploitation de la forêt classée de Goin-Débé dont le bilan officiel a été estimé à deux morts. Le caractère sensible de ce type de sujet engendre une sorte d'autocensure systématique chez les agents de radios de proximité qui n'en font aucun cas par rapport aux contenus proposés sur leurs différentes antennes. Même si Mme Boniking s'exprime de sorte : « *nous diversifions nos programmes de sorte à prendre en compte toutes les composantes sociales, par l'exemple, à l'approche des échéances électorales, nous intensifions nos émissions sur la sensibilisation aux bonnes pratiques démocratiques* »<sup>218</sup>, il convient de souligner que, eu égard la grille des programmes, les principales lacunes concernant l'approche citoyenne se situent au niveau du caractère saisonnier de ces initiatives, à savoir uniquement durant les élections.

L'autre élément qui pose problème par rapport au défi de la professionnalisation de *Radio Prestige* est celui de la liberté de la presse aussi bien dans la conception de la grille des programmes que dans le traitement de l'information. À ce titre, Mme Boniking souligne qu'« *avant de diffuser une information non habituelle ou une nouvelle émission, nous la soumettons d'abord au Maire pour la validation* »<sup>219</sup>. Dès lors, les obstacles à la libéralisation et à la professionnalisation des radios de proximité vont au-delà du cadre réglementaire et juridique pour embrasser la dimension managériale du métier de journaliste. Ainsi, quels sont les enjeux des radios de proximité dans les processus de développement social, économique et politique ?

## **5.5 L'impact des radios de proximité dans les processus de développement social, économique et politique**

La place des radios de proximité auprès des populations est révélatrice de plusieurs enjeux. Sur le plan social, les radios de proximité favorisent le maintien de l'équilibre entre la

---

<sup>216</sup> Voir l'article « Le conflit à Bouna fait 33 morts », publié le 21 avril 2016, Accès : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/04/21/97001-20160421FILWWW00332-cote-d-ivoire-le-conflit-a-bouna-fait-33-morts.p>

<sup>217</sup> Voir le site d'information Hub rural. Accès : <http://www.hubrural.org/Cote-d-Ivoire-un-conflit-foncier-mortel-entre-Baoules-et-Gueres-defraie-la.html?lang>

<sup>218</sup> Entretien avec Mme Boniking Raïssa, Directrice de Radio prestige de Gagnoa, 11 octobre 2018, Gagnoa.

<sup>219</sup> *Ibid.*

modernité et la tradition. En effet, s'ouvrant à une audience hétéroclite, avec la diversification des productions, les radios de proximité sont un cadre de libre expression intergénérationnelle. Les émissions comme *Les années Nivyl* (*Radio prestige*) ou *Antenne jeunes* (*Radio Fraternité*) sont respectivement consacrées aux personnes du troisième âge et à la jeunesse (Blé, 2005).

L'autre enjeu social des radios de proximité concerne l'équilibre informationnel qui consiste à réduire le fossé entre les zones urbaines et les localités rurales (Corriveau, Sirois, 2012). Ce rôle des radios locales se perçoit à travers l'initiation des activités à caractère urbain, lesquelles valorisent la participation et l'implication en amont des populations rurales. Par exemple, l'émission *NouNin*, produite et diffusée par des personnes du troisième âge, est une illustration de développement de la communication sociale en zones rurales. La radio permet ainsi de réduire la fracture sociale entre les populations selon leurs situations géographiques, celles dites urbaines et rurales. C'est aussi le cas de l'émission magazine *Unis dans nos différences* de *Search For Commun Ground* diffusée sur *Radio Fraternité* de Yopougon. Cette émission-magazine d'une demi-heure contribue à réduire les murs de méfiance idéologiques entre les populations sur la base des liens sociaux traditionnels comme les alliances interethniques.

Sur le plan culturel, les radios de proximité, par leurs contenus portés sur la culture locale et nationale, aident les populations locales à résister à l'hégémonie culturelle des puissances étrangères et régionales. L'initiation du magazine *Parlons tradition* sur les antennes de *Radio prestige* illustre le besoin de pérennisation des valeurs sociales qui sont perçues comme les socles de la vie en communauté.

Au niveau économique, les radios de proximité constituent un facteur d'accroissement des Petites et Moyennes Entreprises (PME). En effet, par leur capacité à toucher des populations dites reculées, les radios de proximité sont devenues au fil du temps des substituts aux pratiques commerciales traditionnelles comme le « bouche-à-oreille », qui ont alimenté pendant plusieurs années, la promotion des activités commerciales dans les zones rurales. Plusieurs facteurs contribuent à aider les radios de proximité dans cette dynamique de promotion des activités économiques. Dans cette optique, il est à souligner les conditions d'usage de la radio qui sont plus accessibles à l'ensemble des Ivoiriens. Par exemple, l'usage de la radio est possible même dans des localités dépourvues d'installation électrique puisqu'il suffit d'un poste transistor à piles pour se connecter au reste du monde *via* la radio. Or, au moment de notre enquête de 2018, le prix moyen du transistor s'élevait à 2 000 francs CFA,

(4 euros), tandis que la pile coûtait en moyenne 100 francs CFA (30 centimes). Sur cette base, et sachant que le SMIC (Salaire Minimum de Croissance) en Côte d'Ivoire est de 60 000 francs CFA par mois (un peu moins de 100 euros), les radios proximité sont demeurées l'outil de communication sociale le plus adapté. L'émergence des smartphones (dont le prix varie de 5 000 francs CFA à de 30 000 francs CFA, environ de 9 à 50 euros), a accéléré la popularité des radios de proximité. Grâce aux smartphones, un programme de radio peut en effet être suivi par toutes les catégories socioprofessionnelles, y compris les paysans durant les travaux champêtres. En revanche, l'étude de la grille des programmes effectuée à partir des deux radios échantillons montre un impact politique relativement mineur des radios de proximité dans leur zone d'émission.

### Capture d'écran n° 19 : Similarité entre le studio radio et l'arbre à palabres



Source : Palabres africaines et démocratie. Source : Le studio de *radio Mozaik* à Abidjan, 2019  
<https://www.lenouvelafrique.net/news>, 2019

Les contraintes liées au cadre réglementaire et législatif qui encadre le fonctionnement des radios de proximité est un obstacle à la professionnalisation de celles-ci. La loi du 27 décembre 1991 et celle du 14 décembre 2004 portant sur le régime juridique de la communication audiovisuelle et les divers décrets d'application (cf. chapitre 3), amènent à induire que les radios de proximité sont muselées concernant l'actualité politique. Pourtant, l'un des facteurs de l'appropriation de la radio par la population réside à la fois dans la forme du studio radio et dans son mode d'emploi. La configuration du studio radiophonique cadre avec le modèle traditionnel d'information selon l'espace public africain comme on peut le voir avec « *l'arbre à palabres* ». En effet, la capture d'écran n° 19 permet de constater la ressemblance entre le studio radio et « *l'arbre à palabres* ». En effet, « *l'arbre à palabres* » est

un espace d'information à caractère public, politique, social et culturel qui existe dans la tradition ivoirienne, et dans d'autres cultures d'Afrique Subsaharienne. Sur la capture d'écran n° 19, la symbolique paraît significative si nous nous focalisons sur le studio radio où se déroulent les émissions et la forme traditionnelle de « *l'arbre à palabres* » qui obéit au format de cercle, du rectangle ou encore du carré. L'observation des deux images montre que la photo de droite (le studio radio) conserve la représentation graphique du cadre traditionnel de « *l'arbre à palabres* », à savoir que l'image de gauche est un théâtre de discussion. Toutefois, le contenu de la rencontre et la liberté d'expression qu'a incarné « *l'arbre à palabres* » semblent ne plus avoir la même ampleur aujourd'hui sur les antennes des radios de proximité. Dans la figure de gauche, on constate que parmi les participants, certains sont assis sur des chaises, d'autres sur un banc et d'autres encore sont à même le sol. Le plus important, ici, est que les chefs de villages, notables et citoyens ordinaires, ont tous le droit à un tour de parole pour donner leur opinion. L'ancien président sud-africain, Nelson Mandela, avait évoqué lui aussi la dimension de la liberté d'expression et d'inclusion sociale de « *l'arbre à palabres* » lorsqu'il avait dit : « *Tous ceux qui voulaient parler le faisaient. C'était la démocratie sous sa forme la plus pure. Il pouvait y avoir des différences hiérarchiques entre ceux qui parlaient, mais chacun était écouté* » (Mandela, 1995 : 3). Sous « *l'arbre à palabres* », le *Akoto*<sup>220</sup> est à la fois porte-parole du chef, intermédiaire entre le chef et son auditoire, mais aussi, et surtout, modérateur de cet instant d'informations et d'échanges démocratiques. Le porte-parole fait cet aller et retour équitable entre notables et citoyens. Dans la figuration de l'espace public construit sur le modèle de la radio comme canal de diffusion d'information, c'est le journaliste ou l'animateur qui assure la fonction d'*Akoto* (Diaby, 2005). Au demeurant, de même que sous « *l'arbre à palabres* » l'*Akoto* se distingue par sa capacité oratoire, dans le modèle radiophonique, le journaliste radio est tout aussi censé disposer des mêmes qualités : c'est d'ailleurs l'un des critères de sélection dans le processus de recrutement au métier de journaliste.

### **5.5.1 Les temporalités observées à l'aune de l'évolution du paysage médiatique**

En Côte d'Ivoire, l'observation diachronique du paysage médiatique de 1991 à 2020 présente des éléments d'analyse qui permettent de confirmer l'impact du champ politique sur la pratique de l'activité journalistique. Ainsi, l'instabilité du processus démocratique a eu, comme conséquence majeure, la faible richesse des contenus médiatiques. En observant

---

<sup>220</sup> Le porte-parole du chef dans la communauté baoulé en Côte d'Ivoire.

l'évolution du cadre juridique des médias, il est à constater que certains éléments factuels, des événements politiques notamment, ont dans certaines mesures, contribué à accélérer le processus de libéralisation du paysage médiatique. À cet effet, en examinant l'agencement des événements politiques nous pouvons y relever quelques indicateurs liés à la notion de temps déjà développée dans le chapitre 1 (Le Moigne, 1997).

Sur ce point, la première remarque concerne le régime juridique de la communication audiovisuelle introduit par la loi du 27 décembre 1991. Au départ, l'autorisation d'émission des radios locales (qui a eu lieu durant la période du parti unique) a visé la maximisation des espaces et canaux de divertissement afin de détourner l'attention des citoyens, notamment la jeunesse, sur les clivages politiques comme l'a démontré le chroniqueur et diplomate Voho Sahi Alphonse (2005) dans l'ouvrage *Une chronique de la révolution démocratique en Côte d'Ivoire (1989-1995)*. Dans cet ouvrage, Voho Sahi (cadre du Front Populaire Ivoirien) explique que la création d'une multiplicité de lieux de divertissement (maquis, bars, bistros boîtes de nuit) et des activités connexes qu'il résume en la valorisation des genres musicaux (soulignés en début de chapitre) au tournant de 1990, aurait eu un effet contreproductif pour le parti unique. Dans sa démarche argumentative, l'auteur montre que la volonté affichée par le parti unique en 1990 qui a consisté à accélérer la création de lieux de loisirs - contexte dans lequel est intervenue l'autorisation des radios de proximité - a été une stratégie de la part du pouvoir d'Houphouët-Boigny d'éloigner un grand nombre de citoyens au débat politique concernant la nécessité du multipartisme. Voho Sahi explique que l'échec de cette stratégie politique a été révélé par le fait que ces lieux, qui étaient supposés favoriser le divertissement, auraient servi de cadre de rencontres et de réunions aux mains des leaders de l'opposition politique.

Dans la même optique, l'accélération de l'autorisation des radios de proximité à plus de 52 fréquences en 1998 est intervenue dans un contexte de vive tension politique qui a abouti au coup d'État du 24 décembre 1999. La limitation juridique imposée aux radios de proximité depuis leur autorisation *via* la mise en exergue de leur fonction de divertissement, a permis de comprendre l'intention explicite des autorités politiques de les exempter du débat politique. Les propos de Mme Boniking (2018) : « à la proche des échéances électorales, nous intensifions nos émissions sur la sensibilisation aux bonnes pratiques démocratiques<sup>221</sup> » montrent que le débat politique ne s'ouvre aux radios de proximité qu'à l'approche des échéances électorales, d'où le « *temps entropique poussé par le passé* » (Le Moigne, 1997 : 615). À travers ce type

---

<sup>221</sup> Entretien avec Mme Boniking Raïssa, Directrice de Radio prestige de Gagnoa, 11 octobre 2018, Gagnoa.

de temps, est mise en évidence la possibilité pour une communauté d'un regard analytique sur le contenu du passé et de prédiction des événements futurs. Il s'agit donc d'un monde dans lequel l'étape suivante reste toujours prévisible au travers d'indicateurs trouvés dans l'observation du passé, indicateurs qui constituent une sorte de signalisation. Sur cette base, il est à remarquer que l'unique marge de manœuvre laissée aux radios de proximité concernant leur intervention dans le débat politique est selon la cadence des échéances électorales.

Ainsi, les élections ne font pas que réguler la vie sociopolitique, elles structurent aussi le contenu des programmes sur les antennes des radios de proximité. Le passé, qui pousse le présent des radios de proximité, concerne les crises politiques notamment les manifestations populaires de la fin des années 1990, le coup d'État de 1999 et la crise postélectorale d'octobre 2000.

Toujours dans la même perspective d'analyse des médias ivoiriens basée sur la notion de temporalité (Le Moigne, 1997), la seconde remarque à formuler concerne le "verrou réglementaire" imposé aux radios de proximité *via* 1991 et entériné par celles de 2004 et de 2017. En effet, tout comme l'exacerbation de la tension politique a été le principal facteur qui accéléré l'autorisation d'émission des radios de proximité à partir de 1998, l'intensité de la violence (guerres civiles, assassinats ou destruction d'infrastructures, cf. chapitre 4), a précédé et a achevé les processus électoraux et a été un marqueur temporel. De ce constat, il est à noter « *le temps anthropique tiré par l'avenir* » (Le Moigne, 1997 : 616). Il s'agit ici d'un cadrage temporel conditionné par une trajectoire tracée au préalable à laquelle il est presque impossible que le futur échappe. Ce temps tiré par le temps à venir est alors une machine à multiples capteurs pour saisir à distance le futur, comme l'explique M. Doukouré Sangaré, Directeur (2018) de *Radio Fraternité* :

*« Tant qu'on ne changera pas notre statut marqué par l'interdiction de traiter un certain nombre d'informations à caractère politique, les radios de proximité seront toujours en difficulté financière parce que la radio ne peut pas garder longtemps son personnel qui est très volatile. C'est pourquoi, en matière de contenus informatifs, nos émissions ne sont pas constantes. Par exemple en saisons des pluies, nous décidons de nous axer sur les émissions de sensibilisation concernant les maladies dues à l'insalubrité et à d'autres maladies endémiques »*

Ainsi, le présent des radios de proximité a été conditionné par le futur (les troubles politiques que "pourraient" engendrer les élections à venir). L'accélération particulière qu'a



connue l'installation de ces radios de 1997 à 2000, a illustré cet impact cyclique du processus électoral sur la situation statutaire de ce type de radios. Les années 1998, 1999 et 2000, ont été caractérisées par la montée de la grogne sociale à l'encontre du pouvoir Bédié, avec une focalisation en crescendo de la jeunesse sur le militantisme politique. Ce contexte de trouble politique au niveau national a aussi favorisé l'intensification de la crise identitaire qui, elle-même, a été alimentée par le concept de l'« ivoirité » dont le RDR d'Alassane Ouattara a semblé avoir été la première victime politique (cf. chapitre 3). L'autre facteur qui a contribué à l'émergence des radios locales a été le coup d'État militaire du 24 décembre 1999 contre le pouvoir d'Henry Konan Bédié. Du reste, de 1997 à 2002, le paysage radiophonique en Côte d'Ivoire a enregistré un peu plus de 70 stations de radios de proximité. Bamba Karamoko, Président de l'Union des radios de proximité de Côte d'Ivoire, souligne en 2018, le rôle politique joué par les radios de proximité durant la crise de 2002 à 2010 :

*« La radio de Daloa a refusé de diffuser le message des insurgés ; les radios ont accompagné l'ONU-CI (Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire) dans sa politique de paix et l'ONU-CI a félicité les radios pour leur sens de citoyenneté. L'URPCI a beaucoup favorisé l'encadrement et la formation des agents avec l'ONU-CI. Les radios étant dans leurs communes ont beaucoup milité pour la paix. Elles ont tendu le micro à tous les leaders d'opinion, et même aux protagonistes<sup>222</sup> ».*

La crise postélectorale a donc révélé le professionnalisme des radios de proximité dans leur mission d'agents de réconciliation auprès des ONG internationales (*Search For Common Ground, ICTJ, USAD* etc.).

Pour conclure, il est à noter que les radios de proximité connaissent depuis une dizaine d'années un certain ancrage lorsqu'on s'en tient à ce qu'elles ont été au départ de leur autorisation. Cette visibilité des radios de proximité a été rendue possible grâce l'action des ONG internationales (USAD, ICTJ, UNICEF, OSIWA, Friedrich Eberth etc.) qui ont joué et jouent encore le rôle de médiateur entre l'État et le secteur des médias de manière générale.

En clair, le caractère tabou, qui est à conférer à ces événements, en prenant en compte leur relent explosif, suscite encore aujourd'hui (en 2020) des échanges quelque peu virulents dans l'ensemble des espaces publics de discussion, notamment sur les réseaux socio numériques (cf. chapitre 4). En nous appuyant sur la notion de mémoire développée par l'historienne Marie-Claire Lavabre dans son article « *Paradigmes de la mémoire* » (2007), il est à observer que les

---

<sup>222</sup> Entretien avec M. Bamba Karamoko, Président de l'Union des radios de proximité de Côte d'Ivoire, 9 octobre 2018, Abidjan, Côte d'Ivoire.

événements mentionnés auparavant présentent, dans une certaine mesure, une nature mémorielle sur le plan collectif. Dans son article, l'auteure aborde la notion de mémoire sous l'angle d'objet « *théorique et conceptuel* » (Lavabre, 2017 : 140). Selon elle, la nature théorique et conceptuelle de la notion de mémoire se réfère à la présence du passé dans la manifestation du présent *via* des éléments factuels. Cette présence du passé au présent peut être constatée au niveau individuel, collectif ou à l'échelle nationale, suivant l'importance de ce qui aura été le passé en question. Dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire évoqué ici, cette irruption du passé au présent est identifiable à travers les traces factuelles des événements sociopolitiques majeurs ayant eu lieu depuis le retour au multipartisme. C'est le cas encore du coup d'État de 1999, de la rébellion de septembre 2002 et de la crise postélectorale de 2010-2011 avec l'arrestation et le procès du Président Laurent Gbagbo et de son Ministre de la jeunesse Charles Blé Goudé à la Cour Pénale Internationale (CPI). Nous désignons ici les différentes périodes mentionnées de "temps mémoriels" et les événements afférents de "sujets mémoriels". En effet, ces différentes dates et les événements qui les ont caractérisées, au-delà de leurs impacts politiques et économiques, ont gardé leur actualité et cela peut être perçu *via* l'intensité et la virulence du ton qui ont incarné les échanges entre citoyens concernant ces sujets dans l'espace public et ce malgré le nombre d'années écoulées. Cela a montré que ces événements ont été des marqueurs sociaux, idéologiques, mentaux et relationnels intergénérationnels au sein de la population

Par ailleurs, afin de mieux cerner la question de recherche sous-tendue dans notre thèse, la place des radios de proximité dans le processus de démocratisation en Côte d'Ivoire, nous allons présenter dans le chapitre 6, le projet de mise à contribution des radios communales dans le processus de développement social, économique et politique.

## **Chapitre 6 : Plan de mise à contribution des radios communales “Pour une Démocratie Discursive en Côte d’Ivoire”**

Toute la réflexion menée lors des cinq chapitres précédents laisse transparaitre des questions qui demeurent sans réponse concernant la situation des médias. En effet, la préoccupation principale est la suivante : quel est l’obstacle majeur à la libéralisation effective des radios de proximité ? Il est à constater qu’à la lumière de l’étude du contexte juridique et sociopolitique, la volonté et le besoin de liberté d’expression existent bien au niveau du peuple, de l’État autant que des professionnels des médias. Néanmoins, une question demeure : comment ces différents acteurs sont-ils arrivés à ce système au sein duquel les radios de proximité, largement répandues sur l’ensemble du territoire national, subissent un musèlement aussi important ? Par ailleurs, vu l’audience de ces principaux canaux d’information et de communication au niveau local, celles-ci pourraient-elles contribuer au développement économique et à la démocratie sociale en Côte d’Ivoire ?

L’un des enjeux essentiels des radios de proximité est de se rendre plus visibles dans le milieu des grands médias d’information (*RTI, NCI*, presse écrite, médias étrangers etc.) et dans les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Instagram etc.). C’est en cela qu’il est à noter que la première condition de la visibilité de ces radios demeure la création d’un environnement adéquat. À juste titre, l’économiste Joseph Stiglitz (2005) à travers sa contribution « *Gouvernement et transparence* » pour l’étude de la Banque Mondiale *Le droit d’Informer, le rôle des médias dans le développement économique* (2005), démontre la corrélation entre la liberté de la presse et l’évolution progressive concernant la qualité de vie et le niveau des revenus des populations.

Dès lors, quel est l’intérêt de ce projet concernant la contribution des radios communales au processus de développement économique et sociopolitique ? Le projet qui est intitulée ici “Pour une Démocratie Discursive en Côte d’Ivoire” (PDDCI), vient en réponse à la question de recherche élaborée en début thèse : de quelle manière les radios communales peuvent-elles contribuer effectivement et efficacement au processus de développement économique et sociopolitique en Côte d’Ivoire ? Pour une meilleure compréhension du projet (PDDCI), il est impérieux de délimiter le cadre d’usage du concept de « *démocratie discursive* » que nous avons emprunté à Alban Bouvier (2007) (cf. chapitre 1).

## 6.1 L'appréhension de l'expression « démocratie discursive » dans le cadre du projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire”

Selon Alban Bouvier (2007), le concept de « *démocratie discursive* » renvoie aux cadres informels d'échanges et de discussions autour des questions liées au développement et à l'organisation de la vie sociale au sein d'une communauté. Partant de cette approche, le concept de « *démocratie discursive* » se situe au premier palier de la participation politique. En effet, la « *démocratie discursive* » concerne le développement de la culture de débats par l'apprentissage de discussions contradictoires entre citoyens, portant sur des défis auxquels la communauté peut être confrontée. La participation politique, quant à elle, va au-delà de la simple discussion informelle pour embrasser le système de gouvernance, à savoir le choix ou la décision. Par exemple, la participation du peuple à un scrutin permet au terme du processus électoral de choisir les gouvernants ou de décider de l'adoption ou non d'une loi dans le cadre d'un référendum. Ainsi faut-il souligner que l'absence de « *démocratie discursive* » au sein d'un État affecte-t-il l'efficacité de la participation politique. En pareille situation, qu'il s'agisse d'une décision ou d'une loi à caractère politique, économique ou sociale, la mise en application peut rencontrer la résistance des populations qui pourtant semblaient avoir été consultées en amont. L'exemple de deux lois, l'une sur l'interdiction des sachets plastiques et l'autre concernant la responsabilité des conjoints dans le couple en Côte d'Ivoire illustre l'impact de l'absence de « *démocratie discursive* » sur la qualité de la participation politique (cf. introduction). C'est à ce niveau qu'intervient le lien entre les radios de proximité et certains enjeux du développement que sont la démocratie, la paix et le respect des Droits de l'Homme.

Dans le cadre de ce projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire”, le concept de « *Démocratie discursive* » présente un système d'information local qui se décline en trois objectifs :

- permettre aux citoyens de discuter librement des sujets qui concernent la communauté. Sur ce point, le rôle de la radio locale doit être de donner la parole à toutes les composantes socioprofessionnelles de la communauté. La radio locale est un instrument de déploiement des opinions individuelles et collectives comme les grandes chaînes de télévision le sont à l'échelle nationale ou continentale ;
- donner aux citoyens des moyens techniques, juridiques et sociaux leur permettant de s'instruire mutuellement sur des notions clés liées au développement comme la bonne gouvernance au niveau local, l'éducation, la santé et la cohésion sociale. Le rôle de la

radio locale doit être ici de contribuer à identifier les obstacles au développement pour chaque domaine. Il s'agit ensuite de trouver des citoyens ayant des connaissances sur ces sujets afin que ces derniers puissent partager leur savoir avec les autres citoyens ;

- donner aux citoyens l'occasion d'apprendre à construire leurs propres opinions concernant des événements et autres actualités sociopolitiques et de les exprimer librement sans crainte de représailles. Á cet effet, la radio locale ne peut contribuer à la formation de la liberté d'expression que lorsque le cadre juridique et politique nationale le lui autorise, d'où l'intérêt de la création de la Commission Nationale de Débat proposée plus loin dans ce chapitre.

Le thème « *Médias, Démocratie et Paix* », au centre des réflexions lors des 39<sup>e</sup> Assises de l'Union Internationale de la Presse Francophone (UPF) tenues en Côte d'Ivoire du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2007, est évocateur par rapport au rôle des médias dans le processus de développement socioéconomique et politique au sein d'un État. Il a été indiqué dans le rapport de synthèse de ces Assises, la nécessité pour la Côte d'Ivoire de créer un « *cadre légal national favorable à l'ensemble des médias (y compris les radios de proximité) en vue de promouvoir la gouvernance démocratique et communicationnelle descendante et ascendante* » (UPF, 2007 : 28). Il est donc évident que le constat de la faiblesse du cadre juridique concernant la liberté de la presse et d'expression en Côte d'Ivoire est admis par l'ensemble des acteurs sociopolitiques.

De ce qui précède, la « *démocratie discursive* », appréciée comme l'apprentissage et le développement de la culture de libre discussion entre citoyens aussi bien sur des questions d'ordre général que spécifique, est une aspiration collective en Côte d'Ivoire. Renforcer la connaissance des populations concernant des problématiques comme les Droits de l'Homme, le rôle des élus locaux, l'éducation, la santé ou des bonnes pratiques agricoles nécessite l'adhésion à un tel projet des radios de proximité. Comment dès lors présenter le cadre spécifique à partir duquel peut émerger le projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire" ?

## **6.2 Justification du projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire"**

Le projet, "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire", tel qu'évoqué peut paraître prétentieux sans un effort de justification axée sur des travaux et d'autres initiatives antérieures d'acteurs sociopolitiques ou universitaires nationaux et internationaux. C'est pourquoi, dans cette sous-partie nous allons procéder à la présentation d'un certain nombre de propositions qui

ont contribué à améliorer la visibilité de la place des médias dans le développement économique et sociopolitique en Côte d'Ivoire. L'utilité d'une telle démarche consiste à prendre en compte des préalables au travers desquels notre projet a pu prendre son ancrage. Comme le souligne l'historien et philosophe Thomas Kun (1983 : 75) :

*« Les scientifiques [...] n'apprennent jamais des concepts, des lois et des théories dans l'abstrait et l'isolément. Dès le début, au contraire, ils rencontrent ces outils intellectuels dans une unité antérieure (tant du point de vue historique que du point de vue pédagogique) qui les met en évidence, avec leurs applications et par l'intermédiaire de celles-ci. »*

La première initiative qui nous a inspiré au cours de la phase de l'observation participante de notre recherche est le séminaire de réflexion qui a été organisé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA). « *Les radios de proximité : outils de développement local* » a été le thème de cette rencontre qui s'est tenue le 6 février 2014 à Abidjan entre acteurs de radios de proximité et représentants de l'instance de régulation des médias ivoiriens. Or les observations faites par les participants de cette réflexion interpellent particulièrement sur trois points :

- « *la communication audiovisuelle constitue un secteur assez sensible en raison des intérêts souvent contradictoires entre acteurs ayant recours aux médias audiovisuels ;*
- *les partis politiques de l'opposition estiment qu'ils ont un accès très limité aux organes officiels d'information ;*
- *des administrés se plaignent de l'accaparement par des élus locaux des radios de proximité pour en faire un outil de propagande. »*

Il faut remarquer que les trois observations des participants relevées constituent la pierre angulaire des obstacles à la professionnalisation des médias en Côte d'Ivoire (soulignés dans les cinq chapitres précédents). L'importance de la communication audiovisuelle accroît du même coup les conflits d'intérêt autour des radios de proximité. Pour mettre un terme à ces conflits d'intérêt, les participants au séminaire ont proposé deux actions :

- 1- l'institution par l'État de Côte d'Ivoire d'un organe de régulation des radios de proximité ;
- 2- la mise en place au sein des communes d'un Comité de gestion des radios de proximité.

La mise en place d'une autorité administrative indépendante pour réguler le secteur des radios de proximité témoigne des enjeux en rapport avec ce type de médias. Malgré l'absence de détails sur cet organe de régulation, l'idée de son instauration est orientée vers l'autonomisation

des radios de proximité par rapport aux grands médias d'information existants. Quant au Comité de gestion des radios communales proposé par les participants, il pourrait être sous la responsabilité de la HACA et serait composé d'au moins cinq membres :

- une représentante des femmes ;
- le directeur de la radio ;
- un représentant du personnel ;
- un représentant de la municipalité ou du Conseil Général ou de la sous-préfecture ;
- si la radio est la propriété d'un individu, le propriétaire ou son représentant.

Ainsi décliné, le comité de gestion proposé par les participants au séminaire a conforté l'optique de notre thèse (particulièrement ce chapitre 6) qui encourage la responsabilisation de la société civile concernant la gestion de l'espace médiatique. En outre, les deux projets nés du séminaire du 6 février 2014, malgré leur caractère innovant, demeurent toujours sans suite. Dans cette même perspective, le chercheur Étienne Damone (2015) dans son article « *Vers le tout numérique dans les radios de proximité en Afrique de l'Ouest ? Synthèse d'étape et questions* » suggère la mise en valeur des outils technologiques dans la programmation des contenus radiophoniques. De ses propos, au-delà des fractures géographiques et sociales, voire économiques que contribue à créer Internet, les nouvelles technologies pourraient permettre aux radios de proximité de conquérir d'autres catégories d'audience, notamment en zones urbaines.

Le deuxième volet des initiatives dont l'observation a permis à notre projet de suivre cette orientation de promotion de la culture discursive concerne deux études sur la situation des médias en Côte d'Ivoire : d'une part, celle du ministère ivoirien de la communication (2017), *Étude diagnostique de la situation des médias en Côte d'Ivoire : presse, presse en ligne, radio et télévision, entraves à la professionnalisation et mesures correctives* et, d'autre part, le rapport du Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP) (2014) *Plan stratégique de soutien et de développement des médias privés 2014-2020*. Ces deux études relèvent le statut presque informel des radios de proximité (personnel non déclaré à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), sans contrat de travail, ni bulletin de salaire etc.). En revanche, en observant les solutions formulées précédemment indiquées, il faut noter l'absence de propositions concrètes concernant l'amélioration du cadre réglementaire, qui est pourtant de loin l'une des causes de stagnation des radios proximité. En effet, l'interdiction de traiter certaines catégories d'information tout comme le droit à la publicité limité seulement à hauteur de 20% de leurs chiffres d'affaires, imposé par la loi de 2004 et réitérée à travers celle de 2017,

sont autant d'obstacles à la professionnalisation des radios de proximité. Ces deux études ont abouti à certaines propositions de projets visant à accélérer le processus de professionnalisation des médias. Les plus importants envisagés pour la période de 2014-2020 sont :

- la création d'un centre de perfectionnement aux métiers de journalisme ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de développement des ressources publicitaires des radios de proximité ;
- la création d'une radio école mobile pour les radios de proximité ;
- le renforcement de capacités techniques des acteurs de radios de proximité ;
- l'équipement des radios de proximité en matériels roulants, en matériels de diffusion, en matériels de projection et en matériels de froid.

Il est à remarquer que l'ensemble des projets ci-dessus énumérés ne concerne que l'aspect technique et administratif, voire humain de ces radios. Toutes ces propositions demeurent certes pertinentes. Néanmoins, il convient de noter que les initiatives qui émanent de l'État et de structures adjacentes semblent ignorer le problème lié à la défaillance du cadre juridique et politique. En effet, selon les premiers acteurs des radios de proximité, le réel obstacle à leur professionnalisation est sans doute l'exigence de la loi à leur rencontre en matière de traitement de l'information. Malgré la prudence manifeste des responsables de ces radios, concernant les limites actuelles du cadre juridique, M. Sangaré Lassina, Secrétaire Général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI) est assez clair :

*« La HACA a muselé les radios de proximité, surtout en période électorale. Le Président mène le combat de la libéralisation des radios de proximité mais sous forme de lobby. Il nous faut arriver à la redevabilité des dirigeants politiques à l'égard des gouvernés avec l'institut PANOS à Dakar (cela permet aux citoyens de pouvoir demander des comptes par exemple aux élus locaux). En un mot, il faut faire sauter le verrou d'interdiction de traiter l'actualité politique car cela est un obstacle à la diversité d'opinion.<sup>223</sup> »*

L'autre série d'initiatives visant à porter un coup d'accélérateur au processus de libéralisation et de la professionnalisation des radios de proximité est l'action des pays comme la France, l'Allemagne et des États-Unis. Ces pays, dans le cadre de leur politique d'aide et de soutien à la Côte d'Ivoire, mettent en œuvre divers programmes dont le contenu porte sur la formation des journalistes, l'appui matériel et technique aux radios de proximité. Par exemple, depuis 2013, le groupe Canal France International (CFI), en tant qu'agence de développement

---

<sup>223</sup> Entretien avec M. Sangaré Lassina, Secrétaire Général de l'Union des radios de Proximité de Côte d'Ivoire, 9 octobre 2018, Maison de la Presse, Abidjan.



des médias en faveur des pays d'Afrique Subsaharienne, initie à intervalles réguliers le projet « *Radio Dialogue : des radios pour la paix* ». Ce projet a deux objectifs principaux : renforcer la capacité managériale et la gestion intercommunautaire des radios de proximité, initier une collaboration productive des radios de proximité et des organisations de la société civile engagées dans le processus de la réconciliation. Dans la même optique, depuis le 2 août 2017, l'Ambassade des États-Unis à Abidjan initie le projet « *Radio Synergie* » avec la collaboration de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI) et celle de MOZAIK, un centre de formation en journalisme. Plus de cinquante radios de proximité participent au projet avec comme objectif : former des journalistes à la production et au montage de programmes d'émissions radio. Les thématiques touchent la gouvernance, la croissance économique inclusive, le secteur de la santé et la sécurité.

La dernière initiative à souligner dans cette démarche d'historicisation des propositions qui visent à améliorer la visibilité de la radio locale concerne une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO, 2010). L'ouvrage *Médias et bonne gouvernance en Afrique, concepts et cas pratiques* qui s'inscrit dans la suite logique de la conférence « *Les médias et la bonne gouvernance* » organisée par l'UNESCO, en mai 2005 à Dakar, réaffirme le rôle indispensable des médias dans la promotion de la transparence et de la responsabilité des gouvernants à l'égard des gouvernés. Dans sa contribution pour le compte de la Côte d'Ivoire, « *Radiodiffusion, bonne gouvernance et développement en Côte d'Ivoire* », Blé Raoul Germain (2010) s'appuie sur le concept de « *gouvernance* » pour situer l'enjeu autour des radios de proximité dans le processus de développement économique et sociopolitique. Selon ses propos, « *s'il est important de réfléchir à des solutions possibles en matière de radio, il faut bien admettre que l'ensemble des propositions ne constituera jamais qu'un aspect partiel d'une question plus générale, celle de la démocratie* » (Blé, 2010 : 13). Dès lors, si le concept de « *gouvernance* » a renvoyé au XIII<sup>e</sup> siècle à « *l'art et à la manière de gérer* » (UNESCO, 2010 : vii), l'évolution de la société et l'étendue des défis qu'elle suscite ont encouragé la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International à revoir son contenu. Dans la société moderne, le concept de « *gouvernance* » intègre « *entre autre la transparence, l'obligation de reddition, la responsabilité, la primauté du droit et la liberté d'expression* » (*Ibid.*). C'est pourquoi, les débats concernant la gouvernance doivent mobiliser la participation de la société dans toute sa composante. Or là où il est devenu impossible pour les communautés de se réunir en un lieu unique, comme c'était le cas dans l'Afrique traditionnelle sous l'arbre à palabres, la radio locale joue le rôle de ce lieu de rencontre virtuel. En effet, la gouvernance

est davantage perçue comme « *un mode de gestion organisé sur la base du partenariat, d'un consensus, d'une concertation entre une pluralité d'acteurs aussi bien publics que privés* » (Blé, 2010 : 8). Dans ce partenariat, la radio locale a la responsabilité de représenter l'ensemble des communautés locales auprès des élus locaux et autres décideurs publics. L'enjeu économique et sociopolitique de la radio locale est d'autant plus réel que Blé Raoul Germain montre une vision assez élargie de la gestion de cet outil de communication de masse. Il faut souligner ses propos, pour démuseler la radio locale :

*« Le Ministère de la communication en relation avec tous les autres Ministères, les instances officielles de régulation que sont l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), les instances d'autorégulation qui comprennent l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED) et l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI), les patrons d'entreprise de presse, les écoles de formation en journalisme et communication sociale, la société civile, etc. doivent se réunir pour mutualiser leurs réflexions afin de produire des documents qui engagent, à la fois la responsabilité de l'État, des entreprises de médias, des journalistes et de la société civile. » (Blé, 2010 : 13).*

Après avoir axé son analyse sur l'importance sociale de la radio en soulignant sa compatibilité avec le contexte socioculturel (l'oralité, la mobilité et la facilité d'usage, la place des langues locales etc.), cet auteur suggère de redéfinir la grille des programmes et la programmation de certaines émissions. Il relève avec regret, l'importance des espaces dédiés à la distraction, les jours et heures de diffusion de certaines émissions non adaptés et les thématiques d'émissions parfois occidentalisées et en totale rupture avec les réalités sociales.

Pour améliorer ce déséquilibre apparent, Blé Raoul Germain (2010 : 18-19) propose une grille des programmes ainsi structurée :

- thèmes ruraux : sensibilisation aux techniques agricoles nouvelles, au dialogue entre paysans, entre paysans et encadreurs ruraux ;
- thèmes culturels : histoire, géographie, littérature, contes, chansons, musiques, variétés, jeux radiophoniques, etc. ;
- thèmes sociaux : sensibilisation à l'amélioration du niveau de vie, hygiène, campagne d'alphabétisation, rôle de la femme, aide aux victimes et déplacés de guerre, etc. ;
- thèmes politiques : adhésion aux valeurs civiques, campagne de sensibilisation à la paix sociale, à la réconciliation et à la reconstruction nationale, etc. ;

- thèmes économiques : sensibilisation à l'épargne, valorisation du travail agricole, valorisation du travail agricole, etc. ;
- informations : actualités nationales et internationales en français et en langues nationales, avis et communiqués, etc. ;
- thèmes sur la santé : informer et sensibiliser sur les grandes pandémies du siècle, montrer également les enjeux de la vaccination contre le paludisme et la poliomyélite.

Ces propositions qui interviennent en pleine période de reconstruction sociale, économique et politique (après la guerre de 2002 à 2007) prennent en compte quasiment tous les enjeux sociaux précédents. Les propositions de Blé Raoul quoique restées fidèles au cahier des charges des radios de proximité élargit leur champs d'action en améliorant le contenu de la grille des programmes.

Un autre problème évoqué par Blé Raoul concerne le temps de programmation de certaines émissions qui demeure inadapté par rapport aux impératifs socioculturels des communautés locales. Sur ce point, nous avons observé dans l'étude de cas au chapitre 5 que plusieurs émissions, pourtant pertinentes, n'atteignaient pas leur audience. Notre objectif, en exposant ici ces différentes initiatives, est de montrer la position unanime des intervenants concernant l'importance sociale des radios de proximité et l'urgence que représente leur réorganisation. Il s'agit aussi de souligner le caractère non exclusivement politique du projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire" élaboré plus loin dans ce chapitre 6.

Le concept de « *gouvernance* » et celui de la démocratie sont manifestement au centre de l'ensemble des projets de développement dans les États en voie de développement comme la Côte d'Ivoire. Les pratiques anti-démocratiques, comme le détournement de deniers publics, l'abus de pouvoir, la violation des droits des citoyens, sont autant d'obstacles qui freinent le développement socioéconomique et maintiennent les populations dans un état de servitude. Pour endiguer, ou à défaut, réduire ces déséquilibres sociaux, le rôle des radios locales est plus que jamais nécessaire. En effet, comme le souligne l'une des spécialistes en sociologie des médias, Marie-Christine Lipiani<sup>224</sup>, le lien émotionnel entre les auditeurs et les médias locaux est une donnée importante qui peut justifier en partie l'attachement et la fidélité de l'audience dans les zones rurales. La création (en 2013) de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HBG) est intervenue dans le cadre du plan national de lutte contre la corruption. Cette instance

---

<sup>224</sup> Marie-Christine Lipiani, conférence sur le journalisme d'investigation local et médias libres, 12 février 2019, Accès : <https://www.educavox.fr/accueil/debats/les-enjeux-du-journalisme-local>.

est chargée d'assurer la prévention, la lutte contre la corruption et les infractions constatées dans l'administration publique et privée. Mais le problème rencontré avec cette instance est manifestement son caractère bureaucratique assez prononcé. Depuis 2013, elle est demeurée dans ses bureaux à Abidjan et n'a jamais rendu publiques des enquêtes concernant des cas de corruption. Par conséquent, son existence reste quasiment inconnue de la plupart des Ivoiriens, et cela rend ainsi son action inefficace sur le terrain. Outre un effectif estimé à quatre-vingt-dix employés, dont plusieurs cadres supérieurs, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance est toujours en mal de légitimité et sa pérennisation à la fin du mandat du Président Alassane Ouattara, instaurée par ce dernier, semble incertaine. Pourtant, vu son champ d'action, la HBG occupe une place de choix et a un rôle essentiel à jouer dans l'état actuel du processus de développement socioéconomique et politique.

Dès lors, après avoir ainsi montré le contexte sociopolitique à travers lequel prend ancrage le projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire", nous abordons le champ théorique. Le sujet de la thèse étant en ce sens à cheval sur la communication, les médias et la politique, il est alors impérieux que la proposition de projet qui conclut la série des chapitres tienne compte de ce caractère interdisciplinaire.

### **6.2.1 Communication, médias et développement**

Étant définie comme les échanges d'informations et de significations entre des individus ou des groupes d'individus, la communication place, de fait, son champ d'action au cœur du bien-être social, économique, politique et humain de l'ensemble des constituants de cette interaction. Favorisant cette dynamique depuis les années 1990, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et le Programme des Nations Unies pour le Développement travaillent ainsi à la valorisation de la communication à travers sa mise en œuvre efficace dans leurs actions d'aide et de soutien aux pays africains (UNESCO, 2010). Cette nouvelle orientation de ces institutions internationales à l'endroit des pays en voie de développement a, par ailleurs, donné lieu en Afrique à la création dans les universités de nouvelles disciplines comme la "Communication Pour le Développement" (CPD) (Blé, 2010). Au travers de son contenu la CPD définit à juste titre des méthodes d'élaboration de stratégies de communication médias et hors médias afin de favoriser des actions de développement.

Ainsi, bon nombre de projets, aussi bien ficelés soient-ils, ne connaissent pas le succès escompté auprès des populations africaines parce que celles-ci n'ont pas été associées à l'étude et à la mise en œuvre desdits projets. Une autre preuve de manque de communication relevée

dans les années 1970 est l'action de construction d'un barrage hydroélectrique initiée par l'État de Côte d'Ivoire. Cette initiative avait abouti au "déguerpissement" des villages situés à proximité du fleuve Bandama au Centre du pays. Parmi ces villages situés en zone à haut risque, se trouvait Tiessous avec une population estimée à 500 habitants. Afin d'épargner ces populations de la montée du niveau de l'eau du fleuve, l'État avait entrepris à travers l'Autorité pour la Vallée du Bandama (AVB) de construire des villages ultra-modernes (comparativement aux habitations connues de cette époque). Mais les habitants de Tiessous en désaccord avec l'État avaient avancé la raison du caractère sacré de leur village. Ils avaient ainsi décliné l'offre de l'État de les reloger dans de meilleures conditions quoique les travaux de construction du nouveau village aient été achevés. Comme raison de leur refus, ils évoquaient ne pas quitter leurs ancêtres enterrés à proximité du village et du fleuve. Des exemples comme celui-ci pourraient être multipliés si notre thèse avait porté sur les raisons des échecs des projets de développement en Afrique. Mais paradoxalement, la difficulté des gouvernants au regard de ces faits, a toujours été d'initier des projets sociaux capables d'aider les populations à évoluer de la pauvreté vers un mieux-être humain et social. En cela :

*« Le développement est un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale. C'est par le développement que l'indépendance politique acquiert son sens véritable. Il se présente comme un processus de croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui elle-même est en train d'évoluer. » (Gilbert, 1996 : 29).*

L'interdépendance de la communication et du développement est portée par le courant de la modernisation qui émerge à partir de certains travaux comme celui de Daniel Lerner (1958). Ces travaux ont été suivis d'autres recherches effectuées par Wilbur Schramum et Daniel Lerner (1966), Maccelland David (1961) ou encore celles d'Evert Rogers (1969). Selon ces auteurs, l'usage approprié des médias est une condition *sine qua non* qui peut aider les populations à évoluer vers une société moderne. Dès lors, malgré la remise en cause de ce paradigme par Paul Lazarsfeld et ses collaborateurs au regard de la théorie du « *two-step flow* » ou la communication à double étape (1955), le rôle des médias de masse, visant manifestement la mobilisation citoyenne, requiert toujours une grande importance.

Un autre aspect de la communication qui fait la promotion du développement humain et social concerne la Communication pour le Changement des Comportements (CCC). Elle se décline en Information, Éducation et Communication. L'utilisation des IEC commence vers les années 1960, et en tant que composante des programmes de planification familiale et de promotion de la prise de conscience, les IEC/CC permettent de mieux cerner les besoins des populations et de responsabiliser celles-ci par rapport à leurs propres besoins. C'est un « *empowerment* », une autonomisation ou encore une capacitation. L'« *empowerment consiste à responsabiliser des individus dans la communauté qui, par le dialogue et la concertation, prennent le contrôle direct de leur existence et de leur environnement* » (Blé 2010 : 12).

Nous voilà ainsi au terme de cette tentative de double justification, à la fois sociopolitique, théorique et scientifique du projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire” (PDDCI). Aussi, vu la nature du projet et de son aspect assez innovant, il paraît ici pertinent de présenter succinctement le processus observé dans son élaboration.

### **6.2.1 Les étapes de l'élaboration du projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire” (PDDCI) et les retours d'acteurs**

Afin d'assurer un caractère scientifique au projet, il nous est apparu impérieux de le soumettre aux avis de différents acteurs de radios de proximité consultés dans le cadre de cette thèse. Pour y parvenir, le projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire” (PDDCI) a connu trois étapes dans son élaboration.

La première étape a d'abord concerné la collecte de données en octobre 2018 à Abidjan et à Gagnoa. Nous avons pu à cet effet rencontrer les différents acteurs (cf. chapitre 1).

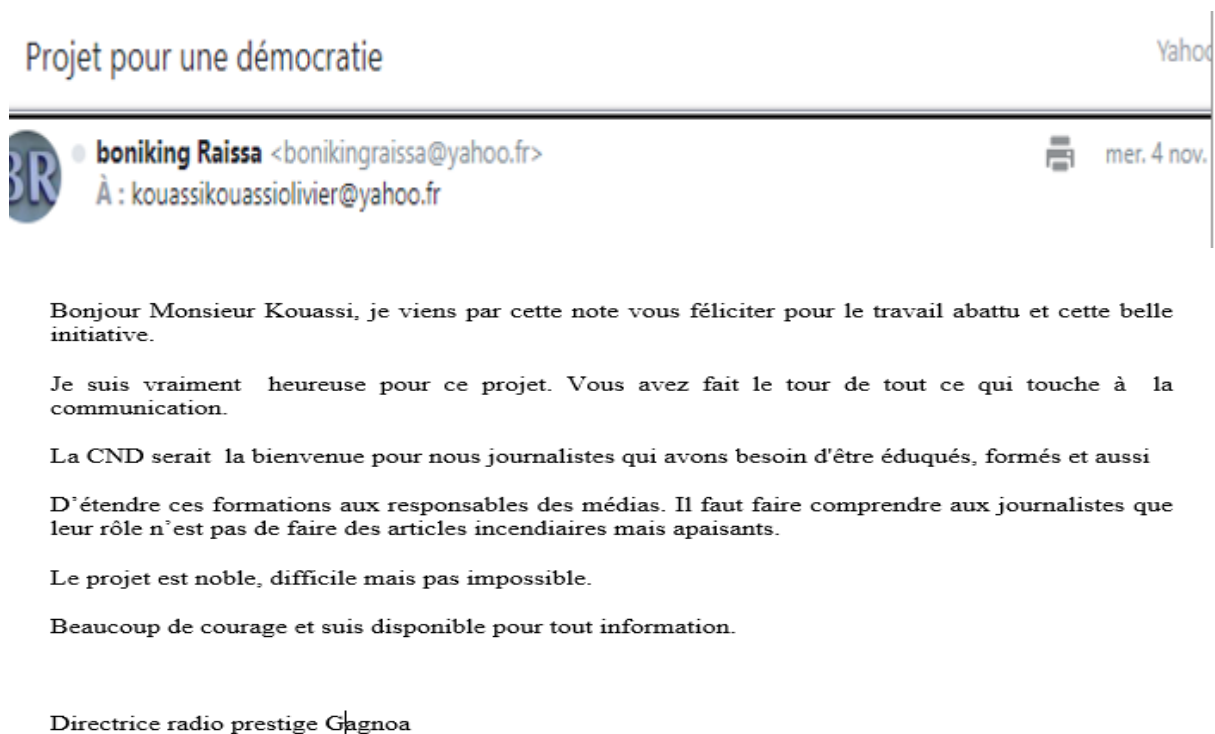
La deuxième étape a ensuite consisté à l'élaboration du projet sur la base de notre expérience personnelle d'observateur participant (cf. chapitre 1) en nous servant des données collectées en octobre 2018 à Abidjan et à Gagnoa. Le projet ainsi élaboré a par la suite été soumis aux avis des acteurs consultés durant le mois de juillet 2020.

La troisième étape, quant à elle, a finalement consisté à l'analyse faite à partir des retours d'avis des acteurs de terrain, au réajustement du projet en y intégrant certains aspects du contexte médiatique et politique. Dès lors, avant la présentation détaillée du projet, nous avons ci-dessous inséré les retours des acteurs tels que nous les avons reçus. Sept structures ont été sollicitées pour la phase de collectes d'avis sur le projet, mais nous n'avons reçu que quatre retours. Leurs avis devaient porter sur les points suivants :

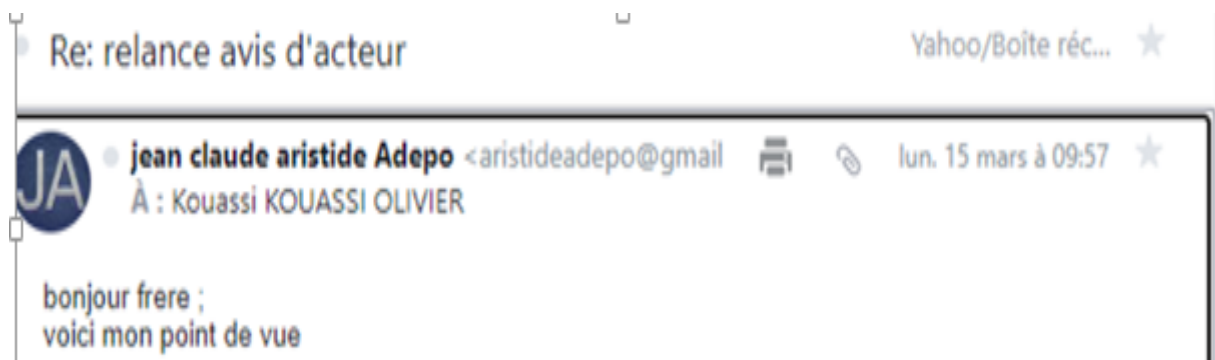
- la pertinence du projet ;
- la faisabilité du projet au regard du contexte sociopolitique ;
- l'actualité du projet par rapport au contexte sociopolitique.

Les captures d'écran suivantes montrent les retours d'avis effectués par les différents acteurs sollicités dans le cadre de ce projet. Il s'agit des membres des structures qui œuvrent directement avec les radios de proximité ou des acteurs de la régulation ou du secteur associatif.

**Capture d'écran n° 20 : Retour d'avis de Madame Raïssa Boniking, Directrice de la *Radio Prestige* de Gagnoa**



**Capture d'écran n° 21 : Retour d'avis de Jean Claude Aristide, Responsable monitoring des radios de proximité, à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle**



La radio communautaire est un instrument de communication de la communauté locale pour son propre développement. Elle dépend directement de la communauté d'où elle émane.

Il faut l'implication de la communauté dans les différents aspects de la programmation. Cela entraîne aussi des responsabilités pour la communauté qui doit s'impliquer et participer aux financements de la radio pour sa viabilité et son indépendance.

Sa pérennité est tout particulièrement liée à l'intérêt que lui portent des individus à titre individuel ou en tant que membres de groupes de tout ordre de la communauté d'accueil, anglophone et francophone, de même que des communautés linguistiques desservies par la station. |

## Capture d'écran n° 22 : Retour d'avis de Sangaré Lassinan, Secrétaire Général de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire

► Mon avis d'acteur de radio

Yahoo/Boîte réc... ★



● SANGARE LASSINAN <sanglass77@gmail.com>



lun. 1 mars à 14:37



À : Kouassi KOUASSI OLIVIER

Cc : SANGARE LASSINAN

Bonjour frère,

Toutes mes excuses pour le retard. Je te prie de ne tenir compte ni de la date, ni de la durée. J'avoue que j'ai eu énormément de plaisir à parcourir ton document. J'ai émis mon avis en tant qu'acteur de radio. Prière de voir ledit avis en pièce jointe.

Cordialement

**SANGARE LASSINAN**

**SECRETAIRE ADMINISTRATIF URPCI**

**JOURNALISTE-CONSULTANT EN RADIO COMMUNAUTAIRE**

**COORDONNATEUR PROJET RADIOS AMIES DES ENFANTS (UNICEF/URPCI)**

**CELL: (+225) 07 12 13 95/40 59 68 41**

La pertinence du projet

Pour l'avènement d'une démocratie discursive, nous trouvons que le projet est pertinent en ce sens qu'il est fondé sur une Commission Nationale de Débat.

Telle que proposée, la CND est forcément crédible. Le mode de recrutement de ses membres rassure sur l'intégrité de ceux-ci.

La CND vient corriger la faible présence de la société civile au sein des organes de régulation et d'autorégulation. Sa mission consiste à réguler et à préserver la dimension de l'espace public ouvert aux citoyens

Pour une CND dynamique, vous proposez une contribution des radios communales. A cet effet vous suggérez ce qui suit :

- Consolider les acquis des radios de proximité en Côte d'Ivoire
- Former les agents au métier du journalisme
- Augmenter leur rayon de couverture à l'aide des TIC
- Tailler dans l'effectif parce que la plupart de ces radios souffre de personnel pléthorique.
- Améliorer le salaire du personnel permanent
- Amener les radios à s'imprégner des caractéristiques de l'arbre à palabre
- Faire un usage efficient des différents types de réseaux sociaux.
- Créer un site web pour chaque radio communale
- Soustraire les radios communales de l'emprise des maires
- Procéder à deux évaluations espacées de cinq ans en vue de consolider et pérenniser la CND. Déjà, lors de la première évaluation veiller à examiner le profil des participants aux émissions de débat sur les antennes des radios communales.



La faisabilité,

Nous pensons que le projet est réaliste et réalisable bien que nos radios de proximité souffrent de quelques tares liées notamment au cahier des charges, au nombre pléthorique des agents et à leur faible niveau salarial.

Il faut une réelle volonté politique impliquant le législatif et l'exécutif. En ce sens, nous pensons qu'il faut de véritables propositions liées au rôle des députés et du gouvernement sur le terrain.

Son actualité vu le contexte sociopolitique actuel.

Le projet aura pour effet de créer des habitudes de débat chez les populations. A terme, le choix d'un parti politique et ou d'un homme politique ne se fera plus à l'aune des affinités politiques et religieuses mais plutôt sur la consistance et la pertinence des offres politiques inspirées par leur projet de société. Ainsi les citoyens pourront se parler, s'écouter et se comprendre. Toutes choses nécessaires à la naissance d'un « **vivre ensemble vrai** » ; un remède dont la Côte d'Ivoire a besoin depuis plus de 20 ans. C'est en cela que nous pensons que le projet est d'actualité.

*Lassinan SANGARE journaliste radio, Secrétaire Administratif de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI)*

## Capture d'écran n° 23 : Retour d'avis de Didier Gbery, ex-chargé de projets avec les radios de proximité, au Centre International de Justice Transitionnelle

RE: Relance avis d'acteur

Yahoo/Boîte réc... ★



Didier Gbery <dgbery@ictj.org>  
À : Kouassi KOUASSI OLIVIER



lun. 8 févr. à 16:57



Cher Olivier,

Encore une fois toutes mes excuses pour le retard avec lequel je réponds à ton email et tes nombreuses relances.

J'ai lu ton document avec intérêt et y ai apporté quelques commentaires. Je me suis également permis de le faire lire à un collègue (compte tenu du retard) pour permettre d'aller plus vite. Les commentaires qu'il a mis à la fin du document rejoignent parfaitement mon point de vue, après que j'ai lu les premières pages.

Je ne suis pas très sûr d'avoir cerné la problématique et le sujet que tu abordes (n'ayant pas le thème global du projet), mais la problématique telle que je l'ai perçue (qualité de la production des médias et comment l'améliorer ?) me semble pertinente, mais (sans avoir lu les autres chapitres du rapport), je pense qu'il faudrait certainement renforcer la justification, ce qui pourrait renforcer la pertinence de la proposition faite.

L'idée d'impliquer la société civile dans la gestion des médias est bonne mais dans un contexte où la société civile elle-même peut être corrompue peut être que cela ne suffira pas, ou sinon pourrait compliquer les choses... Créer une nouvelle Commission, serait bien dans un contexte où les principes démocratiques, de transparence et de participation sont respectés. Est-ce le cas chez nous ? dans notre contexte j'ai quelques doutes, surtout que des institutions existent déjà, que faudra t il en faire ?

Ceci dit je pense que travailler sur les conditions de vie des journalistes ainsi que la déontologie du domaine (au niveau légal et institutionnel) pourraient aider à mieux professionnaliser les journalistes, mettre en place une presse véritablement indépendante et améliorer les services délivrés par nos médias. Peut être qu'une instance chargée de ces aspects aiderait nos journalistes... Bon je pense qu'une évaluation de l'existant serait certainement la bienvenue pour proposer un projet efficient.

Merci,

Deux remarques peuvent être formulées au regard des retours d'avis des acteurs concernant le projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire" (PDDCI). De prime à

bord, il est à relever une quasi-totalité approbative du projet par l'ensemble des acteurs consultés. Mais, il faut noter une prudence observée dans les avis de certains acteurs. Il en résulte que plus un acteur est proche des structures étatiques, plus ses remarques peuvent être assez réservées et presque implicites. Partant donc des réflexions précédentes menées, nous allons présenter dans la sous-partie suivante le projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire".

### **6.3 "Pour Une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire"**

Dans les sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle, l'information occupe une place importante dans la construction de la vision du monde des citoyens et, par ricochet, dans le processus démocratique au sein d'un État. C'est pourquoi, il est nécessaire de créer des conditions efficaces à la libre circulation de l'information dans l'espace social (Corriveau, Sirois, 2016). En effet, la gestion de l'information gagne en importance lorsqu'il s'agit des médias, et plus particulièrement des réseaux socionumériques. Lorsque nous portons un regard sur l'ensemble des événements qui se déroulent en une journée dans un pays, il ressort que les journalistes ont du mal à traiter toutes les informations. Outre la contrainte liée à la sélection de l'actualité à traiter, s'ajoute celle de l'angle sous lequel l'aborder dans un article ou dans un reportage radio, télé ou dans la presse écrite. Il est, de ce fait, possible à certains égards d'accuser les médias d'être anti-citoyens en raison de leur manque d'objectivité et de leur absence de promotion de l'intérêt commun dans le traitement de l'information. De plus, notons que le monde des médias est aussi convoité par les puissances économiques et politiques autant que celles de la publicité. En cela, le métier de journaliste dans un État comme la Côte d'Ivoire n'est pas toujours reluisant sur le plan salarial. Ainsi, les obstacles liés à la liberté de la presse ne sont pas que politiques ou idéologiques, ils sont également et surtout, sociaux, économiques et commerciaux.

Dès lors, afin de promouvoir et de préserver la pratique du journalisme citoyen sur les antennes des radios de proximité, il revient dans ce projet de prendre en compte l'ensemble des aspects de l'information que nous venons de mettre en relief. Nous l'avons relevé dans le chapitre 5 : les agents des radios de proximité (journalistes, animateurs et techniciens) travaillent dans des conditions relativement précaires. Dans un tel contexte, comment pourrait-on permettre aux radios de proximité de s'ouvrir au monde politique et commercial avec tant d'attraits sans qu'elles ne tombent dans une atmosphère de désordre médiatique et informationnel ? Pour anticiper de telles conséquences, il est à noter la nécessité de mettre en œuvre un certain nombre d'outils juridiques, sociaux et professionnels. Partant de ces outils,

notre plan de mise à contribution des radios communales à la démocratie discursive pourrait être opérationnel. Au regard du cadre juridique et politique actuel du secteur des médias, il faut souligner l'importance du renforcement de la place de la société civile au sein des instances de régulation et d'autorégulation des médias. Le rôle de la société civile serait, en ce sens, d'exercer un contre-pouvoir au pouvoir politique. Relativement à ce projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire", la nécessité de proposer la création d'une instance, en plus de celles déjà existantes, s'avère essentiel. Il s'agirait d'une Commission Nationale de Débat (CND) qui aurait pour mission de réguler et de préserver une dimension citoyenne et plurielle de l'espace public. Mais alors, comment s'organiserait et fonctionnerait cette Commission Nationale de Débat ?

### **6.3.1 La Commission Nationale de Débat et sa composition**

La Commission Nationale de Débat serait initiée sur la base des éléments actuels du contexte sociopolitique et médiatique national. La CND se pourrait être, avant tout, une instance citoyenne, juridique, administrative et indépendante. Les tableaux du contexte sociopolitique que nous avons dressés dans les chapitres 3, 4 et 5 laissent apparaître l'absence des associations de Défense des Droits de l'Homme dans la gestion du paysage médiatique. Les membres de la Commission Nationale de Débat seraient élus pour un mandat de quatre ans non renouvelables et la CND serait composée de trente-trois (33) membres et structurée en sous-commissions :

- un (e) président (e) ;
- un premier vice-président (e) ;
- un deuxième vice-président (e) ;
- un troisième vice-président (e) ;
- un (e) secrétaire général (e) ;
- un (e) secrétaire général (e) adjoint(e) ;
- un deuxième secrétaire général adjoint (e) ;
- quatre commissaires chargés (e.s) de l'information ;

- quatre commissaires chargés (e.s) des relations juridiques ;
- trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les structures de régulation des médias en Côte d'Ivoire ;
- trois commissaires chargé (e.s) des relations avec les instances d'autorégulation et associatives des médias en Côte d'Ivoire ;
- trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les associations de Défense des Droits de l'Homme ;
- trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les partis politiques ;
- trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les institutions de l'État ;
- trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les collectivités territoriales.

Ainsi composés, les membres de la Commission Nationale de Débat auraient différentes missions suivant les sous-commissions auxquelles ils seraient rattachés.

### **6.3.2 Les missions de la Commission Nationale de Débat**

Les sept premiers membres auraient pour mission de veiller aux charges administratives de la commission. Ils seraient élus par vote sur la base du système électoral national comme l'élection régionale ou municipale. Ils seraient chargés par ailleurs d'organiser et de structurer la CND dans ses rapports avec les pouvoirs politiques, médiatiques et économiques. La mission administrative consisterait aussi à prendre des précautions adéquates afin de préserver la CND du sponsoring, du mercenariat et d'autres formes de parrainage susceptibles d'avoir des effets contreproductifs. Dans sa conception tout comme dans sa mise en œuvre, la CND pourrait être la plus importante structure de régulation de la vie sociopolitique et médiatique en Côte d'Ivoire.

Les quatre commissaires chargés (e.s) de l'information, eux, veilleraient à la qualité de celle-ci en la confrontant au climat sociopolitique national, au défi de la réconciliation nationale et à la primauté de l'intérêt commun sur les ambitions personnelles, voire médiatiques. Dans cette optique, les commissaires chargés (e.s) de l'information devraient s'assurer d'un

traitement citoyen de l'information sur les antennes des radios de proximité et des autres types de médias.

Les quatre commissaires chargés (e.s) des relations juridiques, quant à eux, auraient pour missions de suivre, en collaboration avec la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public (CAIDP), l'application des textes existants sur l'accès à l'information publique, et de veiller à la transparence dans l'exécution des tâches. Les commissaires chargés (e.s) des relations juridiques devraient également s'assurer du respect des principes de la séparation des pouvoirs au sein de la CND.

Les trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les instances de régulation des médias auraient pour rôle de réguler les rapports entre la Commission Nationale de Débat et la Haute Autorité Communication Audiovisuelle, tout comme l'Autorité Nationale de la Presse. Il s'agirait pour ces commissaires d'exercer un contre-pouvoir sur les trois premiers acteurs (État, instances de régulation et médias), afin de promouvoir la liberté de la presse, de veiller à l'adéquation entre les décisions prises et le contexte sociopolitique. Cette sous-commission de la CND aurait pour objectif de tout mettre en œuvre afin de réduire l'influence de l'État sur le secteur des médias.

Les trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les instances de régulation, d'autorégulation et du secteur associatif des médias, ajusteraient les ambitions journalistiques et médiatiques par rapport aux intérêts et défis communs au niveau national, si les organisations professionnelles de journalistes sont certes salutaires (puisqu'elles constituerait une protection pour les acteurs des médias), en l'état actuel du contexte politique, celles-ci sont insuffisantes pour garantir au public un traitement équitable et citoyen de l'information (Corriveau, Sirois, 2016). La CND, par son implication dans la gestion des instances d'autorégulation et associatives du secteur des médias, constitue un instrument de protection des journalistes et des entreprises de presse ainsi que de l'État en période électorale et de crise politique.

Les trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les associations de Défense des Droits de l'Homme travailleraient à leur niveau à la restauration de l'image de confiance entre la société civile et les populations. En effet, la porosité persistante entre le monde politique et celui des organisations de Défense des Droits de l'Homme a fait naître une crise de confiance entre les citoyens et la société civile nationale. Par exemple, le numéro du 25 avril 2018 de l'émission magazine le *Débat de la RTI* qui a porté sur « *la crédibilité de la société*

*civile ivoirienne* » a mis en lumière la perte de crédibilité des organisations de la société civile ivoirienne dans leur diversité. Les différentes interventions des téléspectateurs et les propos des invités sur le plateau ont montré la défaillance des organisations de la société civile. Pour certains, « *la société civile ivoirienne aurait été corrompue par la classe politique* », tandis que d'autres estiment qu'elle « *poursuivrait un but personnel, à savoir l'enrichissement illicite* ». C'est pourquoi, la CND entendrait œuvrer à la reconstruction des principes de base d'une société civile qui militerait en faveur des populations.

À leur tour, les trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les partis politiques veilleraient au respect de la liberté d'expression en examinant les messages diffusés par les médias et aussi par des canaux hors-médias, spécifiquement en périodes de précampagne, de campagne et postélectorale. À ce niveau, le rôle de la CND consisterait à créer et à communiquer des informations de nature à instruire les citoyens sur les limites entre la manipulation, l'incitation à la haine, la lutte idéologique et la contradiction qui, elle, est fondée sur la construction d'arguments cohérents et pacifiques (Chateauraynaud, 2007). Le but serait de mettre en évidence la vertu régulatrice de la vie sociale qu'incarne la notion de débat (*Ibid.*). Les représentants des partis politiques et des différents acteurs qui interviendraient dans le développement socio-économique œuvreraient à intégrer la recherche de contradiction dans leurs différentes actions auprès des populations.

Les trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les institutions de l'État, quant à eux, assureraient la coordination des actions de communication des autorités politiques à travers les médias. Dans cette perspective de promotion à la fois de collaboration et de confrontation, les structures d'État seraient mises dans une position de redevabilité communicationnelle à l'endroit du citoyen. Cela intègrerait la forte demande de communication ascendante et descendante soulignée en début de ce chapitre par les participants aux 39<sup>e</sup> Assises de l'Union de la Presse Francophone tenues en décembre 2007.

Les trois commissaires chargés (e.s) des relations avec les collectivités territoriales assureraient, à leur niveau, l'effectivité de l'implication des populations des zones rurales. Il s'agirait pour ces commissaires de veiller à l'initiation de débats en français et en langues locales sur l'ensemble des sujets relevant du développement économique et de la vie sociopolitique nationale. L'apprentissage de la culture de la contradiction nécessiterait l'organisation de débats sur des thématiques liées à la réconciliation nationale, au foncier rural, au développement durable, aux bonnes pratiques agricoles, à la scolarisation des jeunes, à

l'égalité entre les hommes et les femmes. L'autre avantage d'un tel cadre médiatique serait de permettre l'exposition des projets de société des partis politiques et leurs antécédents judiciaires ou sanitaires. Par exemple, la question de la santé des dirigeants politiques a toujours été un sujet tabou en Côte d'Ivoire. Mais, les décès successifs des deux Premiers Ministres (Amadou Gon Coulibaly et Hamed Bakayoko), ajoutés à celui du Ministre de l'Intérieur (Sidiki Diakité) en moins d'une année, auraient nécessité que l'état de santé de ces personnalités politiques au moment de leur élection ou nomination soit pris au sérieux. Ce sont autant de questions qui nécessiteraient l'implication de l'ensemble des citoyens surtout des populations vivant en milieu rural et qui constitueraient un suffrage important de l'électorat national.

En résumé, il faut souligner que l'objectif principal de la Commission Nationale de Débat serait de créer un cadre médiatique, social et politique national propice au développement économique et sociopolitique. Afin de parvenir à cet idéal qu'est le développement, la recherche du consensus *via* la promotion de la contradiction et du dialogue pourrait être un indicateur d'évaluation du caractère discursif des espaces publics médiatiques et citoyens.

### **6.3.3 Conditions d'éligibilité des membres de la Commission Nationale de Débat**

La garantie de la séparation de pouvoir entre la CND, des institutions de l'État et des formations politiques, exigerait des membres de la Commission Nationale de Débat de ne pas être militants de partis politiques. À cet effet, pour faire respecter ce principe de non affiliation politique, une enquête de moralité sur la vie sociale et professionnelle de ces membres pourrait être un préalable à la validation d'un quelconque dossier de candidature. Les trente-trois membres de la CND seraient ainsi considérés comme des délégués des trente régions administratives que compte la Côte d'Ivoire, et des deux districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro). Outre cela, le trente-troisième membre de la CND serait le représentant des organisations professionnelles et associatives des journalistes. En effet, dans son fonctionnement la CND ne devrait pas exclure les instances de régulation, d'autorégulation et des instances associatives des journalistes. En tant que structure citoyenne détachée des pouvoirs politiques, médiatiques et financiers, les membres de la Commission Nationale de Débat devraient *a priori* être issus de la société civile et être reconnus comme tels dans leurs différentes régions d'origine.

En ce qui concerne les dossiers de candidature, en dehors des sept premiers membres qui seraient élus sur la base du fichier électoral national, un comité électoral local mis en place par les Conseils Régionaux se chargerait de les réceptionner. Les membres de ce comité électoral local seraient alors issus de la société civile de la circonscription administrative à laquelle ils appartiennent. Leur sélection devrait cependant être précédée d'une procédure d'enquête de moralité sur leur vie sociale, professionnelle et politique. Le comité électoral local réceptionnerait les dossiers de candidature, puis procéderait à l'enquête préliminaire sur les candidats. À ce titre, le comité électoral devrait être une structure permanente, en revanche les membres devraient être renouvelés tous les quatre ans. Une fois les dossiers de candidature validés, l'élection des membres de la CND se ferait simultanément sur l'ensemble du territoire national, ce qui permettrait d'éviter d'éventuelles possibilités de pression politique, médiatique et économique dans les comités électoraux locaux. Dans cette optique, la Commission Nationale de Débat se devrait d'être efficace dans son action de régulation et de gestion de l'espace public médiatique. Pour atteindre cet objectif, la rémunération des trente-trois membres ne devrait pas être directement arrimée au pouvoir central comme cela se fait avec les structures de régulation et d'autorégulation du secteur des médias. En clair, les membres de la CND ne seraient pas des agents de l'État, mais ils seraient rattachés aux collectivités territoriales, et rémunérés par les Conseils Régionaux. Vu la diversité d'idéologie et de bords politiques existants dans les régions, cela pourrait contribuer à créer une certaine distanciation économique et financière entre l'État et la CND. En cela, le renforcement du caractère citoyen du projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire" demanderait à la Commission Nationale de Débat, et ce dans un souci d'autonomie, d'avoir un siège central et des représentations administratives dans les trente régions et dans les deux districts autonomes. Par ailleurs, sur le principe de la séparation des pouvoirs au niveau du fonctionnement de la CND et de l'État, le siège central serait installé dans l'une des villes à l'intérieur du pays. Il s'agirait à cet effet de rapprocher la CND des populations des zones reculées de la capitale. Aussi, dans cette perspective de démocratisation de la vie sociopolitique ivoirienne, la CND procéderait à une évaluation régulière de la nature discursive des programmes radiophoniques. Cette évaluation qui pourrait se faire sur un intervalle temporel trimestriel mettrait l'accent sur la participation des populations des zones rurales et des analphabètes par le truchement des différentes langues locales. Comme l'ont souligné les auteurs de l'*Étude diagnostique de la situation des médias (...) mesure correctives* (Ministère ivoirien de la communication, 2017), le temps de parole accordé aux organisations de la société civile serait assez faible dans les médias publics. En tenant compte des résultats de cette étude qui confirme nos observations



dans le cadre de la thèse, les radios de proximité se présenteraient dès lors comme des outils appropriés pour corriger ce déséquilibre informationnel (Breton, Proulx, 2012).

En définitive, par mesure d'efficacité, la mise en place la Commission Nationale de Débat serait accompagnée d'une restructuration fonctionnelle des radios communales. Nous avons établi ci-dessous la description de quelques ajustements à apporter aux radios de proximité pour améliorer leur image et accroître leurs différentes audiences.

#### **6.3.4 La nécessaire réorganisation fonctionnelle des radios communales**

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 5, l'un des obstacles liés à la valorisation des radios de proximité demeure la problématique de la formation des agents (journalistes, animateurs et techniciens) qui travaillent à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information. En dehors des radios des grandes villes (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké) qui disposent parfois de journalistes professionnels avec un service de rédaction constitué sur le modèle des grandes stations de radios et de télévisions internationales (*Radio Fraternité de Yopougon*), celles des petites villes de l'intérieur du pays n'ont toujours pas de services de rédaction en leur sein. Dans ce dernier cas, le traitement de l'information est à la charge des animateurs qui, n'ont aucune formation en journalisme, ou n'ont pas effectué de stage. Or pour mener à bien ce projet de démocratie discursive, le rôle de ceux-ci est prépondérant en ce sens qu'ils doivent incarner l'objectivité, l'impartialité et la neutralité dans le traitement de l'information. Dès lors, il nous revient de trouver une passerelle qui permettrait de former (pour certains) et de renforcer les capacités (pour d'autres) les agents des radios de proximité en matière de traitement de l'information et de respect des principes de base du métier de journalisme. Pour résoudre cette difficulté, il serait prévu, dans la phase pratique de ce projet, une période de formation d'une équipe rédactionnelle de deux agents par radio communale. Cette équipe de journalistes et animateurs serait formée avec le concours des organisations de professionnels des médias et des instituts de formation en journalisme existants (cf. chapitre 5). Les deux agents seraient sélectionnés parmi les meilleurs profils au sein des radios communales. En tenant compte des 201<sup>225</sup> communes ivoiriennes, ce reviendrait à former au total 402 agents. Pour des besoins de faisabilité, les agents seraient orientés en fonction de la capacité d'accueil des différents centres de formation en journalisme. De fait, il faut remarquer que les centres de

---

<sup>225</sup> La Côte d'Ivoire a compté 197 circonscriptions administratives ou communes jusqu'en 2018. Mais avec 4 nouvelles communes créées par le Conseil des Ministres du jeudi 3 mai 2018, le pays compte désormais 201 communes.

formation les plus importants, c'est-à-dire disposant de matériels didactiques et pédagogiques adéquats sont les suivants : l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication, l'Université Atlantique, (les sites de Bouaké et d'Abidjan), le centre de formation de *Radio BLM* et le centre de formation de *Radio Élite FM*. Les 402 agents, une fois prêts à suivre la formation, seraient répartis entre les quatre meilleurs centres.

### **6.3.5 Coûts de la formation des agents et élargissement de la zone de couverture des radios de proximité communales**

Partant des résultats obtenus au cours de l'observation participante (cf. chapitre 1), le coût de la formation à l'Institut des Sciences de Techniques de la Communication et à l'Université Atlantique varie de 600 000 à 1 000 000 de francs FCA (1000 à 1500 euros par an). Les témoignages de journalistes ayant suivi cette formation dans les deux autres centres que sont *Radio Élite formation* et *Radio BLM formation*, confirment que le coût annuel est de 300 000 à 500 000 francs CFA (500 à 800 euros). Autrement dit, la durée de la formation dans ces centres s'étend sur trois années. Cependant, dans le cadre de ce projet, il s'agirait plutôt de personnes déjà en service dans les stations de radios et pour lesquelles les bases du métier seraient censées être maîtrisées. Par conséquent, la formule qui semblait la plus adaptée à leur situation serait une formation accélérée et intensive d'une durée de six mois à un an en alternance. Le coût de la formation reviendrait alors à 1 000 000 de francs CFA par agent, soit un total de 2 000 000 de francs CFA (environ 3 000 euros) pour deux agents et par commune administrative. L'expérience en matière de pratique journalistique ivoirienne montre que les radios de proximité qui disposent d'au moins un journaliste professionnel ont un bon niveau de traitement de l'information. À titre d'illustration, *Radio fraternité* de Yopougon (chapitre 5) est assez significatif. Sur la base de cette expérience, l'objectif dans ce programme de formation des agents de radios communales serait de rendre effective la professionnalisation du métier de journaliste au sein de l'ensemble des radios communales. Selon le principe du partage d'expériences, les deux agents formés seraient censés contribuer au renforcement des capacités professionnelles de leurs collaborateurs respectifs en veillant au respect des règles de base du journalisme que sont l'impartialité et la responsabilité (Pélissier et Chaudy, 2009).

L'autre point à souligner dans l'optique de la restructuration fonctionnelle des radios communales serait la création de plateformes de discussion sur les réseaux sociaux. En effet, l'émergence des technologies de l'information et de la communication qui a bouleversé le mode des interactions sociales, fait appel à la prise en compte des possibilités d'élargissement de la

zone de couverture des radios communales. Il est ressorti de notre enquête de terrain que la quasi-totalité des stations de radios communales disposaient en 2018 d'un compte Facebook et de groupes d'écoute sur la toile. Par exemple, *Radio Prestige* de Gagnoa, a été célébrée à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire par les populations pendant une semaine, du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2019. Au cours de cette période, plusieurs posts et commentaires de félicitations ont été adressés au personnel *via* le compte Facebook de la radio. En effet, le thème de cette célébration « *une radio au cœur de la population et pour la population* » a traduit l'importance de la place de cette radio dans la vie socioculturelle et économique de la région de Gôh. L'analyse de la page Facebook de *Radio Prestige* a affiché 687 visiteurs réguliers au 22 janvier 2020. Cela peut être perçu comme un indicateur pour relever l'importance des réseaux sociaux dans l'activité de ces radios ivoiriennes. « *Il faut intégrer les nouvelles technologies à son projet médias ou mourir* » (Damone, 2016 : 3). L'engouement des populations dans l'utilisation des technologies de la communication s'observe sur toute l'étendue du territoire national. Quelle serait alors l'utilité, pour une radio locale, d'avoir une diffusion active sur les réseaux socionumériques, vu la faiblesse des moyens matériels, humains et techniques dont elles disposent actuellement, sans oublier la difficulté des populations locales à avoir accès à une connexion Internet ?

En effet, depuis la fin de la crise postélectorale de 2011, la tendance radiophonique au niveau des radios de proximité s'est tournée vers la diffusion en *live* d'émissions sur Facebook. De l'avis des acteurs de radios de proximité rencontrés au cours de notre enquête de terrain à Abidjan et à Gagnoa, le besoin d'intégrer les réseaux socionumériques à la diffusion de programmes répond pour ces stations de radios locales à un double enjeu. De leur point de vue, ces radios arrivent à capter une part d'audience au sein des populations locales davantage attirées par les événements et d'autres faits de société qui se déroulent au-delà de leur circonscription administrative, que ce soit sur le plan continental ou mondial. D'autre part, les réseaux socionumériques dans la croissance des radios de proximité assurent le maintien et le développement des liens sociaux entre les populations locales et expatriées qui, pour diverses raisons, ont décidé de s'installer dans d'autres régions de Côte d'Ivoire ou qui ont immigré dans d'autres pays du monde. Dès lors, le premier enjeu de l'utilisation des outils technologiques par les radios locales est qu'Internet permet d'étendre leurs zones de couverture, mais surtout d'améliorer la qualité de leur audience qui pourrait désormais couvrir l'ensemble des catégories socioprofessionnelles (analphabètes, intellectuels, citadins et villageois).

Dans le cadre de “Pour une Démocratie Discursive en Côte d’Ivoire”, il s’agirait avant tout de contribuer à consolider les acquis des radios de proximité en matière d’utilisation des réseaux socionumériques. Pour renforcer la capacité de ces radios de proximité *via* la diffusion des programmes par Internet, il serait nécessaire de suggérer la création de sites web. Le site web est une interface efficace qui permet d’avoir en continu la réaction des auditeurs sur des sujets d’actualité au niveau local. Pour rendre fonctionnels et viables les sites web, l’acquisition de matériels techniques et logistiques est nécessaire. Et à cet effet, l’action des ONG et des organisations internationales (ICTJ, USAD, Unicef, OSIWA) qui sont déjà en service auprès des populations avec l’appui des radios de proximité peut s’avérer importante. Concrètement, il s’agirait ensuite de procéder à la formation d’un personnel capable d’assurer le fonctionnement des sites web. La méthode d’action des ONG internationales (cf. chapitre 5) qui se résume à l’organisation d’ateliers de formation au profit des agents des radios de proximité, est une méthode qui a montré son efficacité sur le terrain, et qui pourrait être appliquée à la formation de deux agents par radio de proximité. Cela donnerait un total de 402 agents formés en une journée à la création et à la gestion de sites web.

Le deuxième niveau d’extension des radios communales par le truchement d’Internet concernerait la création et la valorisation des pages Facebook et Twitter. À ce niveau, l’enjeu serait de permettre à ces radios de disposer de connexion Internet illimitée afin d’assurer la publication de contenus en continue. L’utilité de la création de comptes Twitter au profit des radios de proximité viserait à faciliter leur accessibilité à la classe politique dont les réseaux sociaux constitueraient l’un des moyens privilégié de communication. L’avantage essentiel d’un compte Twitter dans le cadre de ce projet demeurerait la dimension d’un espace public de débat ouvert (M. Kaplan, 2011). Twitter se démarque, en effet, des contraintes protocolaires de demande d’adhésion au groupe, de suppression et de blocage d’internautes indésirables qui sont l’apanage des groupes de discussions sur Facebook. Ces procédures, bien qu’utiles, limitent la contradiction et créent une certaine forme d’exclusion sociale dans les groupes de discussion. Les comptes Facebook et Twitter des radios communales permettraient d’assurer la continuité des débats en studio avec la possibilité de participation d’internautes qui n’auraient pas forcément eu l’occasion de suivre l’émission en direct. Dans cette perspective d’accroître la capacité des radios de proximité à s’approprier des outils technologiques de communication sociale, la mise en place d’un numéro WhatsApp pourrait être nécessaire. Malgré l’absence de statistiques fiables concernant le taux d’utilisation des différents réseaux sociaux en Côte

d'Ivoire, WhatsApp semble être l'un des moyens de communication sociale le plus populaire après Facebook.

L'usage des moyens modernes de communication laisse percevoir une proportion assez considérable d'Ivoiriens qui se servent de WhatsApp. Un article de Mathieu Olivier publié en juillet 2016 par *Jeune Afrique* a montré qu'en 2015, WhatsApp représentait 11% du flux mobile en Afrique subsaharienne, soit deux fois plus que Facebook et 2,5 fois plus que Youtube. La préférence des populations à utiliser WhatsApp répond à trois facteurs essentiels :

- WhatsApp permet l'envoi de messages gratuits avec un faible besoin de connexion Internet. En tant que média social, WhatsApp permet de réduire la porosité entre vie privée et vie publique (Breton, Proulx, 2012) ;
- WhatsApp permet de communiquer avec une plus grande simplicité. La simplicité de son utilisation peut être résumée en : appel vidéo ou vocal, message vocal, message texte et en animation de statut ;
- WhatsApp est plus sécurisé et fait preuve de plus de confidentialité. La sécurité de WhatsApp est confirmée par le système de chiffrement bout en bout ;
- l'interaction sociale sur WhatsApp débute avec des échanges de contact téléphonique entre des personnes. Il est alors impossible de communiquer avec qui que ce soit sans disposer de son contact téléphonique.

La particularité de WhatsApp dans ce projet de démocratie discursive consisterait à créer une alternative à l'un des handicaps majeurs de la participation politique sur Facebook. Il s'agirait de la prise en compte d'une catégorie spécifique d'internautes, à savoir ceux qui ne savent ni lire ni écrire correctement du fait de leur niveau d'étude assez faible. Malgré cette difficulté, les personnes ayant un faible niveau d'étude pourraient être très actives sur les réseaux sociaux comme Facebook et WhatsApp. Étant donné que l'usage de la langue française est assez courant en Côte d'Ivoire, les Ivoiriens qui n'ont pas un "bon niveau d'éducation" scolaire pourraient cependant être en capacité de tenir une argumentation orale en langue française. Des internautes non outillés pour pratiquer l'argumentation écrite sur Facebook et Twitter pourraient ainsi le faire *via* WhatsApp par des envois de messages vocaux ensuite diffusés au cours de l'émission en direct. L'élargissement de la zone de couverture des radios de proximité communales par les réseaux socionumériques permettrait de rétablir le réseau social traditionnel fragilisé par la modernisation. Il s'agirait alors d'opérer le passage du réseau social traditionnel au réseau social numérique (Dagnogo, 2018). L'un des enjeux de ce projet

serait de favoriser la prise en compte des 49.7 % des populations ivoiriennes vivant en zones rurales dans le processus de développement socioéconomique et politique.<sup>226</sup>

Par ailleurs, l'autre cible de ce projet pourrait être le groupe des hommes politiques qui représentent le troisième acteur des radios communales. Longtemps restés inaccessibles aux cris de détresse émis par les populations, la classe politique ivoirienne n'a écho des aspirations du citoyen que celui des reportages de journalistes sur les médias d'État (*RTI, Fraternité Matin*) et de la presse privée. Ces journalistes, s'ils ne sont pas loin d'être "des enfants de chœur de la démocratie" (Soleil-Frère, 2010), sont installés à Abidjan, loin des populations les plus démunies et privées des infrastructures de base. Cela favorise une communication essentiellement descendante dont l'émetteur est l'autorité politique, tandis que le citoyen lambda est toujours récepteur et n'a presque jamais l'occasion de faire entendre sa voix (Diabi, 2000).

### **6.3.6 L'indépendance des radios de proximité communales vis-à-vis des autorités municipales**

La question de la liberté des médias au niveau des radios communales n'est pas uniquement liée à l'État en tant qu'autorité politique centrale. En nous référant toujours au chapitre 5, les radios communales peuvent être sujettes à diverses pressions politiques. À cet effet, ce projet, dans sa mise en œuvre, pourrait rencontrer un bon nombre de difficultés.

La première peut se situer au niveau des relations entre les autorités municipales et les Directeurs (trices) des radios communales. L'action des autorités, visant à exercer une mainmise sur les radios, peut être un simple contrôle de routine éditorial, mais peut se traduire comme une entrave à la liberté de la presse. Par exemple, lorsque la Directrice de *Radio Prestige* fait part au Maire de la commune de Gagnoa du contenu des programmes pour validation, cela peut être une procédure de "trop" dans le traitement de l'information. Dans de telles conditions, il paraît nécessaire de trouver une passerelle entre les autorités municipales et les agents des radios communales. La radio communale bien que faisant partie du patrimoine de la mairie a une fonction médiatrice entre la municipalité et ses administrés. De ce fait, elle doit pouvoir

---

<sup>226</sup> À côté des populations des zones rurales, il y a celle à faible niveau d'étude et de revenus qui représentent une part importante (non chiffrée par INS) parmi les 50.3 % d'urbains que compte la Côte d'Ivoire (RGPH<sup>226</sup> de 2014). Ces dernières n'ont pas accès elles aussi aux médias officiels qui ne servent que d'outil de propagande aux mains des politiciens.

bénéficier d'une réelle autonomie déontologique et éditoriale pour être efficace en tant qu'espace public local. Le principal devoir de la radio communale à l'égard de sa municipalité doit être celui d'accompagner et de rendre visibles les actions des autorités locales en direction des populations. Selon Bamba Karamoko, Président de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire, l'ensemble des radios locales remplirait assez bien ce devoir de porte-voix de la collectivité auprès de la population. Les radios de proximité, dans la limite de leur liberté fondée sur leur cahier des charges, montrent davantage de responsabilité sociale dans le traitement de l'information.

La deuxième difficulté liée à la mise en œuvre pratique de ce projet peut être la question du traitement salarial des agents de ces radios. La relative précarité financière dans laquelle travaillent les agents des radios communales est l'un des obstacles majeurs pouvant entraver la consolidation de la démocratie discursive. L'ensemble des études et des rapports visant à améliorer la situation de ces agents souligne cet état de fait. Le montant des indemnités allouées aux agents bénévoles (journalistes, animateurs et techniciens) varie de 36 000 à 50 000 francs CFA (environ 60 à 80 euros par mois). De cette catégorie d'agents n'a aucun statut professionnel malgré l'ampleur des tâches auxquelles ils font face au quotidien. Avec leur statut de bénévoles, ceux-ci ne bénéficient d'aucune assurance santé, d'aucune sécurité sociale, encore moins de congés payés. Pour pallier ce handicap, il est nécessaire de trouver des moyens permettant d'améliorer le traitement salarial de l'ensemble de ces agents. Ainsi pour répondre à ce besoin de valorisation salariale, la restructuration de l'équipe rédactionnelle y compris des animateurs et des techniciens peut être nécessaire. L'observation du personnel des radios de proximité permet de constater un nombre relativement pléthorique des agents bénévoles. Par exemple à *Radio Fraternité* de Yopougon, le personnel est composé selon le Directeur des programmes, de huit agents titulaires salariés de la mairie et dix agents bénévoles. À la radio *Prestige de Gagnoa*, le constat est le même, avec dix agents salariés de la mairie et sept agents bénévoles, qualifiés par la Directrice de la radio de « *collaborateurs extérieurs* ». Pour un fonctionnement plus efficace des radios communales, il semblerait salutaire de revoir à la baisse le nombre d'agents, notamment ceux dits bénévoles. Par exemple, en passant de dix à quatre bénévoles, le budget alloué à l'indemnisation de ces derniers pourrait servir de prime hebdomadaire ou mensuelle au profit du personnel restant. Cette méthode permettrait de résoudre deux problèmes qui semblent récurrents au sein des radios de proximité. Le premier concernerait l'augmentation du pouvoir d'achat des agents titulaires qui, en plus de leurs rémunérations de salariés de la mairie, bénéficieraient de prime de transport supplémentaire.

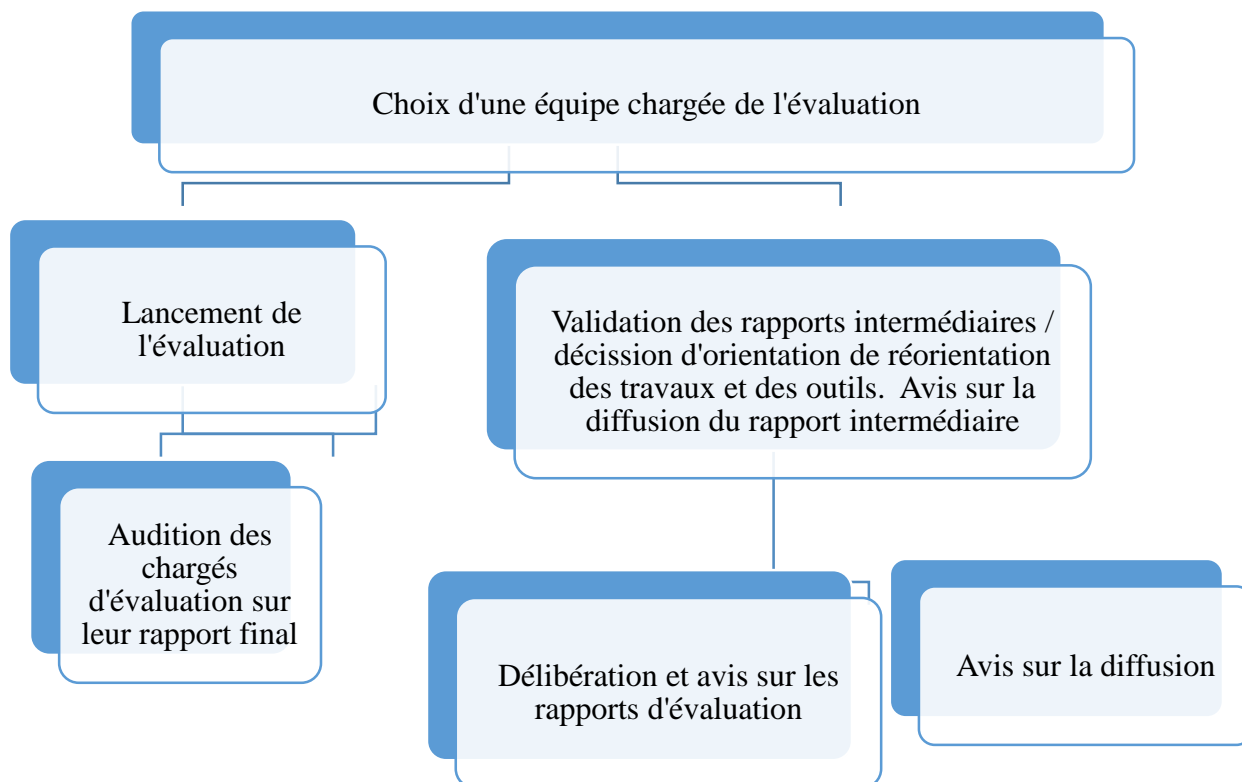
Le deuxième problème, qui pourrait être traité *via* la réduction du nombre d'agents bénévoles, serait la révision du rythme de travail des agents titulaires jugé quelquefois en deçà de leurs compétences. Comme toute innovation, il est certain que ce projet pourrait, dans sa mise en œuvre sur le terrain, rencontrer des difficultés liées à l'hostilité des certains acteurs socioprofessionnels du secteur des médias. Pour être en mesure de signaler et d'apporter des mesures correctives aux éventuels dysfonctionnements, une méthode de suivi et d'évaluation de ce projet serait nécessaire.

### **6.3.7 Suivi du projet “Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire”**

Dans cette sous-partie de notre thèse, il ne s'agit pas de nous attarder sur des aspects définitionnels de la notion d'évaluation. Il est cependant important de relever au travers des propos de Fontaine Joseph (1996 : 51) qu'une démarche d'évaluation « *est une approche par les objectifs et l'efficacité prévue* ». Pour des besoins d'efficacité, il nous est apparu nécessaire de rappeler, comme l'ont souligné Sandrine Garcia et Sabine Montagne (2011 : 5) que « *la démarche consiste, plutôt qu'à livrer une critique morale et a priori, à prendre au sérieux les objectifs d'efficacité, sans oublier le point de vue de ceux auxquels les services sont dispensés* ». Ainsi, ce projet qui intervient en réponse à la question de départ de notre thèse (comment les radios de proximité communales, jusqu'ici restées en marge du processus démocratique, pourraient-elles être une plateforme de mise en œuvre et de consolidation de la démocratie discursive en Côte d'Ivoire), nécessiterait un plan de suivi afin d'envisager d'éventuels réajustements dans sa mise en œuvre. Dès lors, évaluer l'efficacité du projet consisterait à mesurer la récurrence des débats contradictoires sur les antennes des radios communales. De même que la mesure de l'efficacité, l'évaluation de la prise en compte du point de vue de « *ceux auxquels les services sont dispensés* » (*Ibid.*) reviendrait à s'assurer de l'implication effective des populations rurales, à l'organisation et à la tenue des débats. Il est alors compréhensible que la construction d'une méthode d'évaluation s'adapterait davantage à la situation ou au contexte dans lequel celle-ci interviendrait (Garcia et Montagne, 2011). Sur cette base, il est difficile de prévoir à l'avance le contenu de l'évaluation de ce projet. En revanche, nous pouvons à travers l'objectif de cette thèse prévoir un schéma d'évaluation qui, ici, se dessinerait en deux étapes. Une première évaluation, *a priori* à court terme (tableau n° 36), concernerait la participation des populations aux émissions de débats sur les antennes des radios communales en langue française et en langues locales.



**Tableau n° 36 : Les différentes étapes de la première phase de l'évaluation de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire"**



*Source : Fontaine Joseph, Évaluation des politiques publiques et sciences sociales utiles. Raisons des décideurs, offres d'expertise et usages sociaux dans quelques pratiques régionales, In politix, Vol.9, n° 36, Quatrième trimestre 1996 : 57*

Le tableau n°36 indique les différentes étapes de la première évaluation, du choix de l'équipe, à la communication des résultats. Le choix de l'équipe et la supervision de l'ensemble du processus d'évaluation devraient être exclusivement réservés à la Commission Nationale de Débat qui, seule serait habilitée à déterminer les missions et les objectifs des évaluateurs ainsi que de la durée de cette opération. Les six étapes indiquées dans cette première phase d'évaluation seraient dépendantes les unes des autres en termes de pertinence et de rigueur organisationnelle. Ainsi, la validation des rapports intermédiaires permettrait de confronter les trente régions et les deux districts autonomes administratifs sur les avancées du projet et de voir en filigrane les adaptations à opérer. Dans la même optique, et surtout pour faciliter la compréhension des rapports de suivi, un certain nombre de critères sur lesquels l'évaluation doit porter seraient prédéfinis et seraient répertoriés à partir de l'état actuel de la situation des

radios communales. Le tableau n° 37 montre les indicateurs à prendre en compte dans la première phase de l'évaluation.

**Tableau n° 37: Les critères d'évaluation pour la phase expérimentale de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire"**

Impacts visés	Indicateurs d'effectivité du projet
Fonctionnement de la Commission Nationale de Débat (CND)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CND est mise en place</li> <li>- Le siège national est fonctionnel</li> <li>- La communication est faite auprès de la population pour l'informer de l'existence de la CND</li> <li>- Les comités d'élection des membres de la CND au niveau local sont mis en place.</li> </ul>
Réorganisation du personnel des radios de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La grille salariat des agents de radio à la charge de la mairie est revue à la hausse</li> <li>- Le nombre de bénévole est revu à la baisse</li> <li>- Le statut des bénévoles est défini et certifié dans l'organigramme de la radio.</li> </ul>
Création du site web pour chaque radio communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site web est mis place</li> <li>- Le site web est fonctionnel et régulier.</li> </ul>
Création des pages Facebook, Youtube et WhatsApp des radios communales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pages Facebook sont créées pour chaque radio</li> <li>- Les pages youtube sont créées pour chaque radio</li> <li>- Les pages WhatsApp sont créées pour chaque radio.</li> </ul>
Partenariat avec l'école de formation en journalisme et renforcement de capacités des agents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenariats avec les écoles et autres centres de formation en journalisme sont déjà effectifs ou sont en cours d'exécution</li> <li>- Le renforcement des capacités des journalistes est fait ou en cours d'exécution</li> <li>- Le renforcement des capacités des animateurs et techniciens des radios est fait ou en cours d'exécution</li> <li>- La formation des responsables et des gestionnaires de site web et des pages Facebook, Youtube et WhatsApp est faite ou en cours d'exécution.</li> </ul>

La première phase de l'évaluation pourrait se faire par la méthode d'observation participante et d'immersion au sein des radios. L'objectif de cette première phase d'évaluation est d'examiner le profil socioculturel, ethnique et professionnel des participants aux échanges aussi bien en studio que sur les sites web et sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et WhatsApp). En effet, les indicateurs de neutralité et d'impartialité sur les plateformes de

discussion (ODCI et ODRCI) sont assez pertinents dans l'évaluation du climat social national (cf. chapitre 4).

La seconde phase de l'évaluation schématisée dans le tableau n° 38, devrait s'effectuer cinq ans après le démarrage du projet. Il s'agirait alors d'évaluer le niveau de la liberté d'expression auprès des citoyens. De par sa configuration, le tableau n° 38 montre l'ampleur des tâches et l'importance de cette seconde phase d'évaluation. La composition de plusieurs commissions serait nécessaire pour la réussite de cette mission d'évaluation. Il s'agirait entre autre d'un comité régional d'évaluation, d'une commission scientifique, d'un groupe de suivi et des chargés d'évaluation. Au nombre des principaux indicateurs d'une situation démocratique inclusive et ouverte, figureraient la récurrence de débats contradictoires et la démystification des hommes politiques. Une vie politique démystifiée peut être constatée par des discussions ouvertes et contradictoires sans restriction de lieux ni de moments (y compris dans les différents bastions<sup>227</sup> des formations politiques). Le but de cette seconde phase de l'évaluation serait alors de mesurer les effets réels de la politique d'apprentissage de débats contradictoires sur les enjeux des processus de développement socioéconomique et politique.

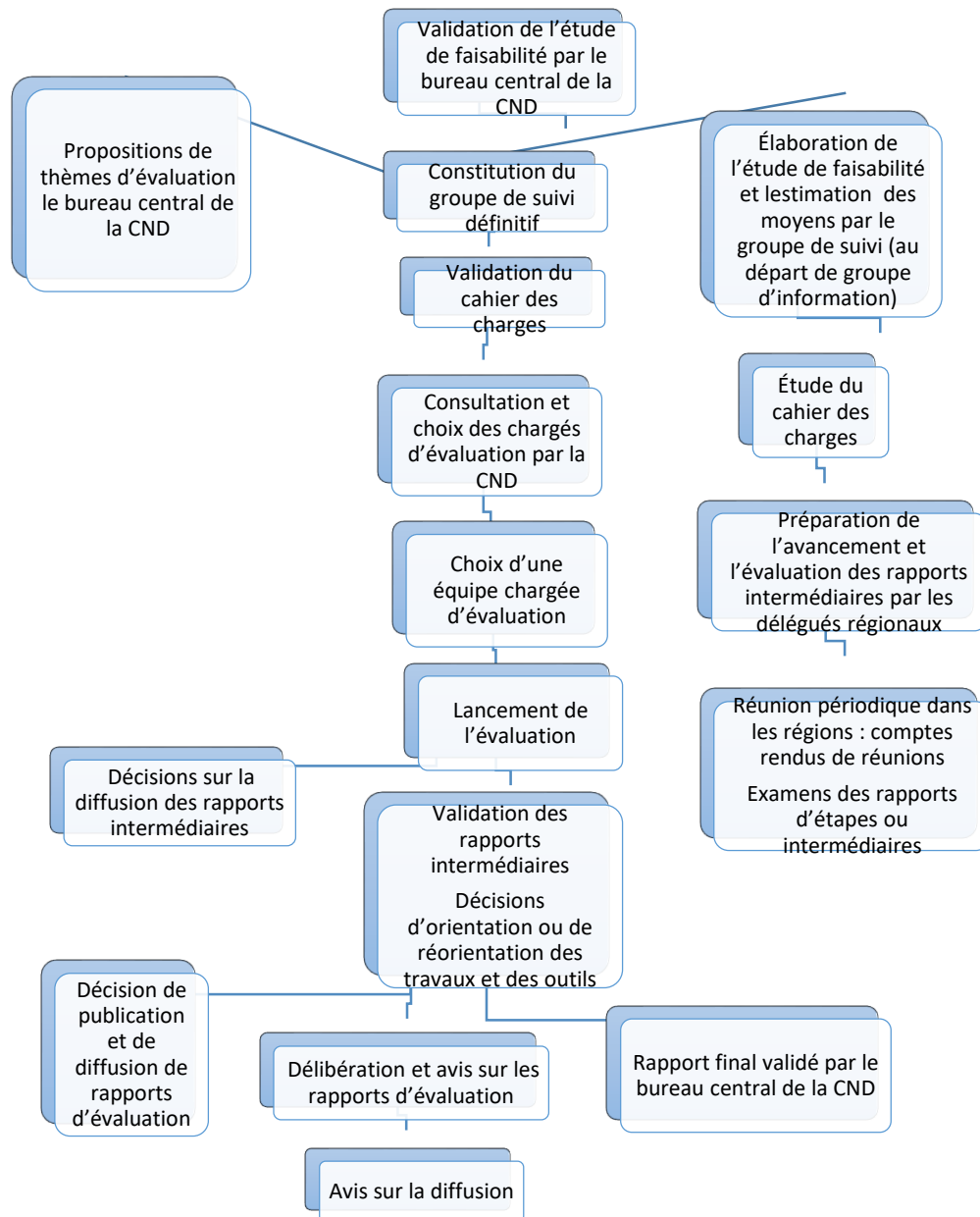
L'autre facteur permettant d'atteindre l'objectif de la seconde évaluation est de déterminer le degré d'influence de ce projet sur la participation et l'amélioration du processus démocratique durant les périodes électorales. En effet, évaluer le projet après cinq ans de mise en œuvre permettrait d'avoir des données issues de la dernière échéance électorale (municipale, régionale, législative et présidentielle). Il est à noter que les deux étapes de l'évaluation concernent aussi le niveau de compréhension des populations relativement à des problématiques essentielles de leur vie quotidienne. Comme évoqué en début de ce chapitre, les périodes électorales qui sont particulièrement des moments de vives tensions faciliteraient l'observation de certaines pratiques sociales. Les campagnes électorales sont aussi des outils de mesure du niveau de professionnalisation des médias, dans le sens où dans les États à démocratie naissante comme la Côte d'Ivoire, les crises politiques à répétition connues figurent en tête de liste des effets collatéraux du scrutin. La chercheuse Marie Soleil- Frère (2005)

---

<sup>227</sup> Les trois grandes formations politiques en Côte d'Ivoire ont chacune leur zone naturelle de fort électorat qui a été démontrée au cours des différentes échéances électorales (régionale, législative, municipale et présidentielle) et ce, depuis l'élection présidentielle d'octobre 2000. Ainsi, le PDCI d'Henri Konan Bédié détient le grand Centre du pays, le RDR d'Alassane Ouattara occupe le Nord et le FPI de Laurent Gbagbo, l'Ouest. Les autres zones électorales telles que l'Est et le Sud sont partagées par ces trois grandes formations politiques.

*Médias en mutation : de l'émancipation aux nouvelles contraintes* dresse le bilan du rôle des médias dans le développement de l'Afrique des années 1970 à l'en 2000.

**Tableau n° 38 : Processus de mise en œuvre de la seconde phase de l'évaluation de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire"**



Source : Fontaine Joseph, *Évaluation des politiques publiques et sciences sociales utiles. Raisons des décideurs, offres d'expertise et usages sociaux dans quelques pratiques régionales, In politix, Vol.9, n° 36, Quatrième trimestre 1996 : 57*

**Tableau n° 39 : Les critères de la seconde phase de l'évaluation de "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire"**

Impacts visés	Situation de référence	Indicateurs
Existence de la liberté de l'expression	Méfiance, peur de donner publiquement son opinion politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanges d'idées entre des citoyens appartenant à des bords politiques différents ;</li> <li>- Échéances électorales qui tiennent lieu des temps de partage de connaissances entre citoyens de communautés linguistiques différentes ;</li> <li>- Absence ou réduction du niveau de violences et d'agressions entre citoyens en périodes électorales.</li> </ul>
Qualité du contenu des programmes des radios revue à la hausse	Grille des programmes essentiellement musicale	<p>Diverses thématiques d'émissions didactiques et de débat proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dangers liés à la déscolarisation précoce des jeunes ;</li> <li>- importance des alliances interethniques ;</li> <li>- transparence en démocratie ;</li> <li>- dialogue en démocratie ;</li> <li>- contradiction en démocratie ;</li> <li>- notion de la séparation des pouvoirs ;</li> <li>- développement durable ;</li> <li>- civisme ;</li> <li>- loyauté ;</li> <li>- droits de l'homme ;</li> <li>- techniques cultures agricole ;</li> <li>- techniques de conservation des produits agricoles.</li> </ul>
Participation des populations	Inexistante ou faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement public d'émissions dans les zones rurales sur les thématiques ci-dessus indiquées</li> <li>- Existence de comités de débat dans les zones de campagne</li> <li>- Existence de clubs d'auditeurs des émissions de débat liées aux questions de développement et de démocratie</li> <li>- Populations villageoises invitées à participer à des émissions concernant le processus électoral, le développement socio-économique et les droits de l'homme.</li> </ul>

Il faut remarquer dans l'analyse de Marie Soleil- Frère (2005) que l'impact des périodes électorales à travers l'hyper-politisation de l'espace public peut permettre d'observer la qualité démocratique et médiatique en œuvre au sein d'un État. C'est pour répondre à ce besoin de

mesure de l'avancée démocratique au fil des années que la seconde phase de l'évaluation pourrait être un instrument assez approprié en matière d'indicateurs sociaux et économiques. Comme le montrent les critères de la deuxième évaluation (tableau n° 39) cette opération doit être plus approfondie en termes de moyens techniques et humains afin de saisir avec davantage d'indices les avancées réalisées concernant la compréhension des valeurs démocratiques et du niveau de la liberté d'expression. Le projet "Pour une Démocratie Discursive en Côte d'Ivoire" (PDDCI) développé ici tient lieu de recommandation eu égard à l'ensemble des observations faites sur la base des trois importants segments médiatiques analysés dans les chapitres précédents : la presse écrite (cf. chapitre 3), les réseaux socionumériques par le truchement des plateformes ODCI et ODRCI (cf. chapitre 4) et les radios de proximité (cf. chapitre 5). Ce projet est une proposition de contribution au processus de professionnalisation des médias en Côte d'Ivoire. Ainsi, son succès engage l'implication de l'ensemble des acteurs sociopolitiques et du secteur des médias. Les retours d'avis d'acteurs (sous la forme de capture d'écran) insérés dans ce chapitre 6 peuvent donner des indices sur la pertinence et sur la faisabilité de ce projet qui demeure ouvert aux propositions visant à l'améliorer.

## Conclusion de la troisième partie

Afin de conclure la troisième et dernière partie de cette thèse, il convient de noter que les radios de proximité en tant que médias locaux sont les principales sources d'information dans leurs localités respectives. À ce titre, elles bénéficient de l'adhésion des populations à leurs différentes grilles de programmes. L'adhésion des populations aux contenus proposés par les radios résulte de leur implication en amont de la conception de ces grilles de programmes.

Par ailleurs, un certain nombre de facteurs révèle que l'avenir du secteur des médias en Côte d'Ivoire restera pour plusieurs années encore dominé par ces radios en termes de reflet des réalités sociales des populations. Ces facteurs, déjà soulignés par d'autres chercheurs (André Tudesq (2010, Raoul Germain Blé, 2005 et 2010, Moustapha Samb, 2010, etc.) et confirmés dans le chapitre 2 de notre thèse, permettent de réitérer l'appel à la prudence formulé par André Tudesq (*Ibid.*). De ses propos, le défi pour ces radios en Afrique est de maintenir l'équilibre entre la tradition et la modernité de par les contenus proposés. En effet, les radios de proximité, malgré leur nombre largement supérieur aux autres catégories de médias (presse écrite et télévision), demeurent néanmoins, d'une manière inégalitaire, impliquées dans les initiatives visant à améliorer les conditions de vie des journalistes ivoiriens (cf. chapitre 5). En fait, la majorité des mesures prises pour la professionnalisation des médias en Côte d'Ivoire est en faveur de la presse écrite qui aidée par le cadre juridique, retient davantage l'attention des dirigeants politiques. Or ces radios, de par leur proximité avec les populations, sont plus aptes à jouer le rôle de levier de développement socioéconomique en comparaison à la presse écrite et aux chaînes de télévision qui sont toutes basées uniquement à Abidjan. L'ex-Ministre ivoirien de la poste et des télécommunications, Bruno Koné, a vu juste, à cet effet, concernant le problème de la mévente des journaux lorsqu'il a souligné : « *Pour rencontrer l'attente des populations et réaliser des ventes, il faut que votre offre corresponde à une demande qui existe sur le marché et dispose d'un réseau commercial qui soit étendu sur tout le territoire pour ventiler les journaux*<sup>228</sup>. »

---

<sup>228</sup> Information publiée sur le site web de la Commission d'Accès à l'Information Publique. Accès : <http://www.caidp.ci/>.

Dès lors, la faible implication des radios de proximité dans le processus de professionnalisation des médias initiés par les pouvoirs publics accroît du même coup la situation précaire des conditions de vie et de travail des acteurs de ces radios locales. Cela favorise de plus en plus l'émergence d'un journalisme en quête de partenaires financiers au détriment de la promotion de l'information citoyenne, qui en fait est la véritable vocation des médias locaux. La visibilité des radios de proximité est alors liée à la mise en place d'un cadre juridique et politique adapté au contexte sociopolitique et économique propre à ce type médias, qui se veut, avant tout, être au service des populations. De ce qui précède, une question demeure : quelle est la pertinence de ces apports sociaux et théoriques évoqués à travers cette thèse ici développée ? La conclusion générale ouvre une perspective de réponse à cette dernière interrogation.



## Conclusion Générale

### Le modèle ivoirien actuel de la démocratie

La préoccupation qui a nourri la réflexion menée dans le cadre de cette thèse concerne l'opportunité d'un modèle de démocratie plus intégrante et inclusive au sein de laquelle les radios communales pourraient être positionnées comme canaux principaux de promotion des échanges contradictoires. Pour structurer cette réflexion, plusieurs questions ont émergé, à savoir : *Comment les radios de proximité communales pourraient contribuer à l'instauration et à la consolidation de la démocratie discursive en Côte d'Ivoire ? Autrement dit, par quelles méthodes pourrait-on faciliter l'inclusion de l'ensemble des forces vives, à défaut de la majorité des catégories socioprofessionnelle, au processus démocratique en Côte d'Ivoire ? Et plus loin, les réseaux socionumériques sont-ils des atouts nécessaires permettant de créer une démocratie discursive inclusive en Côte d'Ivoire ? Quel est le cadre réglementaire et politique qui permet de faire des radios communales des agents de promotion de la démocratie sociale ouverte et inclusive en Côte d'Ivoire ?*

Toutes ces questions nous ont servi de fils conducteurs tout au long de cette thèse, nous orientant dans un premier temps dans une dynamique de compréhension du système médiatique ivoirien, puis de recherche de solutions pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité du processus démocratique entamé depuis 1990, avec la fin du parti unique. À cet effet, notre démarche a consisté en une approche temporelle afin de mieux apprécier le caractère consubstantiel entre les deux secteurs qui nous concernent ici, à savoir la politique et le secteur médiatique. Ainsi, tant les diverses crises sociopolitiques que la Côte d'Ivoire a traversées, tant les différentes tentatives de musèlement des médias manifestées *via* les lois adoptées de 1991 à la plus récente de 2017, ont montré la difficulté pour les acteurs des médias à trouver un juste milieu : la liberté de la presse dans un cadre légal et organisé. Ce sont à juste titre des indicateurs essentiels de la consubstantialité entre les hommes politiques et le secteur des médias.

Pour être en phase avec nos responsabilités scientifiques, nous nous sommes efforcé de prendre davantage de recul par rapport aux différentes positions des uns et les autres sur le sujet : car celles-ci relèvent de sentiments souvent passionnés, militants et idéologiques, et sont parfois ancrés dans des habitudes quand il s'agit d'aborder des questions relatives à la vie politique en Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, nous avons rencontré une diversité d'acteurs afin de confronter et d'évaluer les positions, les perceptions et les projections des uns par rapport aux autres sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire (cf. chapitre 1). Concrètement, la collecte des données d'analyse a été faite dans une démarche de triangulation entre d'une part les instances de régulation et d'autorégulation des médias que sont l'ANP, HACA et l'OLPED (beaucoup plus proches des autorités politiques et administratives), et d'autre part des instances associatives de journalistes, en l'occurrence l'UNJCI et l'URPCI. La troisième colonne de cette triangulation a été formée par un échantillonnage de deux stations de radios, *Radio Fraternité* de Yopougon et *Radio Prestige* de Gagnoa, en plus de trois ONG internationales l'UNICEF, l'USAID, et l'ICTJ, qui œuvrent depuis plusieurs années auprès des populations dans le domaine du développement sociopolitique.

En nous engageant dans cette démarche, nos objectifs ont été :

- de nous informer auprès des instances de régulation sur les principales raisons qui ont motivé le choix d'un tel système médiatique résolument tourné vers la classe politique par l'entremise de l'État de Côte d'Ivoire ;
- d'identifier, avec l'aide des instances associatives, la situation réelle dans laquelle vivent et travaillent les professionnels des médias en Côte d'Ivoire, et voir quelles sont leurs propres perceptions sur leurs apports au processus démocratique ;
- de saisir avec exactitude comment se fait la croissance des radios de proximité dans cet environnement où l'essentiel de la substance leur a été interdit d'accès (l'information politique et la publicité par exemple) ;
- d'évaluer avec l'aide des ONG internationales l'impact ou simplement les effets des radios de proximité sur les populations locales, afin de mieux cerner leur apport potentiel ou réel à ce projet de démocratie discursive inclusive (élaboré dans le chapitre 6).

Ces quatre niveaux d'analyse nous ont permis de disposer d'éléments suffisamment pertinents (puisque la position des uns est susceptible d'être remise en cause par celle des autres) pour comprendre dans son état actuel le modèle ivoirien de la démocratie. En effet, le modèle ivoirien de la démocratie est à l'image du système et de l'environnement médiatique national lui-même.

*Un modèle démocratique à double vitesse : ouvert vers le haut sur l'élite, et fermé vers le bas sur le peuple*

Pour mieux appréhender l'influence du jeu politique sur les médias et vice versa, rappelons que lors du 14<sup>e</sup> sommet ordinaire de l'Union Africaine de février 2010, à Addis-Abeba, les 153 chefs d'État réunis ont réfléchi sur le thème : « *Technologie de l'Information et de la Communication en Afrique : défis et perspective pour le développement* » (Lenoble- Bart, [Co-dir], 2010 : 5). L'enjeu de ce sommet lui-même, qui s'est tenu à une période où l'on avait commencé à assister à l'émergence des réseaux socionumériques en Afrique, a été d'indiquer la prise de conscience des dirigeants africains de l'impact des médias sur l'ensemble du processus de gouvernance, et particulièrement sur le développement socioéconomique des sociétés du Sud. L'histoire des médias en Afrique, comme nous l'avons vu au chapitre 2, est intimement liée à celle de la colonisation occidentale sur le continent. Des pratiques coloniales, telles que la lutte idéologique, la censure, les arrestations parfois suivies d'emprisonnement de journalistes, ont été laissées en héritage aux dirigeants postcoloniaux (Jean Tudesq, 1995).

En Côte d'Ivoire, la démocratisation de l'information qui s'est faite au même moment que celle de la politique, est restée cloisonnée dans les sphères intellectuelles et politiques de la société. La presse privée née à cet effet a ainsi manqué le rendez-vous de l'information citoyenne pour s'aligner sur un traitement de l'information coloré de militantisme. Dès lors, l'étude des erreurs professionnelles commises par l'ensemble des journalistes de Côte d'Ivoire durant la longue période de 1995 à 2010 d'une part et d'autre part, le pourcentage des ventes des principaux quotidiens et hebdomadaires que nous avons étudié au chapitre 3, nous ont permis de confirmer la nature militante et idéologique de la presse ivoirienne. Il est alors compréhensible qu'un système médiatique qui "tourne le dos" aux réels besoins de l'information du citoyen pour se lancer à l'assaut de la lutte idéologique acharnée, ait du mal à se constituer en plateforme de libre expression et de démocratie sociale ouverte et inclusive. La mauvaise santé économique, éditoriale et professionnelle de la presse ivoirienne, que les principaux acteurs ont mentionnée, est dans une large mesure, tributaire de sa non-appropriation par le citoyen en tant que promoteur des pratiques et des habitudes sociales. En clair, la presse écrite en Côte d'Ivoire a été victime de sa propre stratégie éditoriale et politique qui a dicté son contenu depuis 30 années de pluralisme informationnel. Nous avons également évoqué, toujours dans le chapitre 3, la manière dont s'est faite la constitution autour de deux grands groupes, l'ensemble des quotidiens en « journaux bleus » et en « journaux verts ». Cette situation prend son ancrage, notamment après l'éclatement de la rébellion de septembre 2002.

Ainsi, quoique la nomenclature des journaux ivoiriens ait montré que certains propriétaires se réclament être indépendants, dans les faits et sur le terrain, le contenu des articles et la position éditoriale des organes de presse écrite les relie quasiment tous à ces deux grands groupes de « journaux bleus » et de « journaux verts ». C'est surtout ce fonctionnement visiblement étroit entre processus démocratique et environnement médiatique qui semble avoir mis assez clairement en lumière la démarche théorique de cette thèse, à savoir la méthode d'analyse temporelle. Elle a servi de cadre de déploiement pour scruter à la loupe les grandes phases du processus démocratique de 1990 à 2010. L'ampleur des crises politiques et les victimes qu'elles ont occasionnées au sein de la population civile constituent un facteur de plus qui révèle la mauvaise perception du jeu démocratique. Cela est surtout préjudiciable pour les citoyens eux-mêmes qui se trouvent comme pris au piège par la manipulation idéologique et politique que laisse transparaître la collaboration mercantile entre politiques et journalistes.

*L'émergence des réseaux socionumériques serait-elle une continuité du "Printemps de la presse" des années 1990 en Côte d'Ivoire ?*

Le chercheur burkinabé Cyriaque Paré, dans le résumé de son article « *Médias et Société de l'Information en Afrique, la difficile révolution du multimédias dans les médias ouest-africains* » (2010), a relevé qu'Internet a, dans ses débuts, été perçu comme une « *solution miracle aux problèmes de la presse africaine* ». Le paradoxe est que malgré la persistance des discours à caractère optimiste sur les valeurs sociales des TIC, Internet a toujours du mal à impulser une réelle révolution financière et économique dans le secteur des médias en Afrique. Nous nous réservons ici le droit de ne pas discuter ce point de vue, mais de nous en servir pour faire une translation en montrant les effets de la révolution technologique en matière de démocratie discursive en Côte d'Ivoire. En effet, l'ensemble des données collectées et analysées dans le cadre cette thèse, notamment dans le chapitre 4, a montré l'engouement qu'Internet a suscité dans les habitudes communicationnelles des citoyens. À cet effet, la prolifération des groupes des discussions en ligne, soit sur Facebook, soit sur des portails en ligne comme la rubrique « Les Grandes Questions » sur *Abidjan.net* ont permis, il est vrai, de démocratiser le débat politique à un degré assez impressionnant (Bamba, 2010). « *Il est indéniable que la parole se libère sous sa forme traditionnelle, voire réinventée, mais plus encore, elle s'exile sur Internet pour s'affranchir des contraintes diverses, économiques comme politiques* » (Lenoble-Bart, 2010 [Co-dir] : 6).

Partant de là, plusieurs éléments fondamentaux militent, par ailleurs, en faveur d'Internet dans cette dynamique de démocratisation du débat politique sur le continent africain. Par exemple, selon une étude du *Cabinet Ernst et Young* en date de juin 2009, citée par Annie Lenoble-Bart (2010), on enregistrait 50 % de la croissance annuelle du marché téléphonique en Afrique, déjà entre 2009 et 2010. Aujourd'hui, s'il fallait réactualiser cette étude, on pourrait facilement franchir la barre de 50 %, vu l'ampleur du phénomène des réseaux sociaux sur le continent.

En outre, l'examen des différents indicateurs d'appropriation des technologies que sont l'enthousiasme, l'hybridation et la banalisation (Toussaint et Malleins, 1994), laisse, tout observateur, un peu perplexe quant à la capacité d'Internet à s'ériger en modèle de communication et à mobiliser l'usage de l'ensemble de la population en Côte d'Ivoire. Si au regard de l'intensité des échanges contradictoires que nous avons pu observer sur l'ODCI et l'ODRCI, la question de la révolution démocratique ne semble plus se poser d'autant que d'autres facteurs tels que l'analphabétisme, le taux de pauvreté et le coût de la connexion Internet, poussent à revoir le niveau d'optimisme sur les vertus transformatrices d'Internet en matière de démocratie citoyenne.

Le modèle démocratique qui se dessine donc avec Internet prend davantage la forme de celui que la presse privée a contribué à bâtir après le retour au pluralisme en 1990. Les traits caractéristiques sont donc la forte politisation du contenu des parutions de la presse après 1990, la création des groupes idéologiques et politiques actuellement sur les réseaux sociaux (groupes de soutien aux personnalités politiques comme Alassane Ouattara, Mamadou Coulibaly, Soro Guillaume) et la création de Web télé et de Web radio par les partis politiques principaux comme le RHDP et le PDCI. L'autre trait commun entre le "Printemps de la presse" d'après 1990 et l'ère des réseaux sociaux est le phénomène de « *la Titrologie* ». Ce phénomène qui consiste à la simple consultation de titres des journaux, engendré après 1990, est aujourd'hui traduit par la grande proportion des « visiteurs silencieux ou muets » qu'on peut observer sur les réseaux sociaux. « *La Titrologie* » qui est née de l'impossibilité de certains citoyens à s'offrir un exemplaire de journal, faute de moyens financiers, a fini avec le temps à devenir un mode de consommation de l'actualité. Cette situation se déroule tout autant dans une ambiance de chaleur humaine mêlée de conflits et de disputes devant les kiosques à journaux tous les matins. Aujourd'hui, la forme en ligne de « *la Titrologie* » se perçoit chez certains internautes qui ont un faible niveau d'éducation scolaire et qui éprouvent des difficultés à s'exprimer par l'écrit, ou qui ne savent pas du tout lire et écrire. Leur activité sur la toile et sur les forums de discussion

consiste essentiellement à visualiser les vidéos et d'autres images sans y laisser de traces personnelles.

L'autre contexte dans lequel les deux révolutions médiatiques et communicationnelles ont été clairement inscrites concerne la fracture sociale. Tandis que la presse privée née après 1990 s'est, quant à elle, fixée aux mains des élites politiques et autres intellectuels, partant de là, la démocratisation du débat politique qu'Internet a orchestrée, se dessine visiblement à n'être qu'à la portée des citoyens et d'autres citoyens instruits. Les 49 % de la population rurale, dans le cas de la Côte d'Ivoire, restent ainsi toujours en marge du processus démocratique, et subissent le risque de la manipulation politique de la part ceux qui en ont accès.

### *Une pluralité radiophonique vidée de contenus éducatifs et démocratiques*

En scrutant notre question de recherche, une préoccupation revient à l'esprit, celle de savoir comment les radios de proximité communales pourraient permettre d'asseoir un modèle démocratique en adéquation avec le contexte sociopolitique actuel. L'analyse des différentes données collectées a montré que malgré l'abondance des stations radios depuis 1998, le paysage radiophonique demeure tout de même relativement "pauvre". En effet, la mutation sociale et technologique oblige les journalistes à adapter leurs façons de travailler à mesure que les citoyens actifs, de leur côté, modifient leur usage de l'actualité (Le Noble-Bart, [Co-dir], 2010). Ce nouveau contexte a semblé échapper aux radios de proximité en Côte d'Ivoire, si on prend en compte le contenu de leurs grilles des programmes tel qu'analysé dans le chapitre 5. Mais cette faiblesse qualitative ne peut être imputée uniquement aux promoteurs de ces radios de proximité. En effet, les promoteurs sont tout aussi victimes que les populations du caractère contraignant de l'environnement réglementaire et juridique en matière de liberté de la presse. Depuis la première loi de 1991 qui a porté sur le régime juridique de la Communication Audiovisuelle en Côte d'Ivoire, les radios locales, dès leur autorisation, ont été alignées sur une dynamique de divertissement et non d'information et d'éducation citoyenne.

Cette orientation politique a ainsi conditionné le développement des radios de proximité dans une dialectique de subordination à la presse écrite et aux autres médias d'État. Les deux principaux handicaps que l'État ivoirien a réussi à infliger aux radios de proximité ont été l'interdiction de traiter l'actualité politique et leur mise à l'écart du champ publicitaire. Or, ces deux éléments à eux seuls, constituent l'âme et le cerveau de toutes entreprises médiatiques. En fait, moins un média a de l'audience, moins il est susceptible d'attirer des annonceurs, et moins

il a des moyens d'attirer des annonceurs, moins il a d'audience (Augey et Rebillard, 2009). Ce cercle infernal a fini par reléguer au second rang l'impact social des radios de proximité qui sont pourtant assez représentatives sur l'ensemble du territoire ivoirien. Le projet élaboré dans le chapitre 6 prend en partie son ancrage dans cette question d'Étienne Damome évoquée dans son article « *Radios africaines et Internet : usages, fonctions et défis* » (2010) : Quel peut être l'apport d'Internet dans le contenu radiophonique en Afrique. En effet, alors que le Web 2.0 est de plus en plus au cœur des programmes de formation en journalisme sur le continent, le conflit ouvert entre les journalistes professionnels et les blogueurs n'a pas l'air de s'estomper, du moins au regard de l'omniprésence des citoyens dans la conception de l'actualité, surtout à travers des contenus politiques sur la toile (N'Diaye, 2010). C'est en nous appuyant sur ces divers paramètres que nous avons entrepris ce projet, comme l'esquisse d'un quatrième pouvoir médiatique. Dans un processus démocratique et électoral émaillé de crises politiques et de contestations de légitimité, il nous a semblé pertinent d'envisager un pouvoir médiatique suffisamment affranchi de la tutelle gouvernementale et d'autres autorités politiques. Pour ce faire, la création d'une Commission Nationale de Débat pourrait viser à établir cette zone neutre entre le jeu politique et l'intérêt commun national. La CND serait donc le garant de la liberté de la presse puisqu'elle n'aurait pas de liens avec les mondes politique, médiatique et publicitaire. C'est à partir du modèle anglo-saxon de la liberté des médias que ce projet a été développé dans le chapitre 6. Mais, si chez les Anglo-Saxons, la presse constitue un réel « quatrième pouvoir », en l'état actuel, certaines pratiques anti-professionnelles telles que les « pots de vin » et le militantisme journalistique qui minent encore l'environnement médiatique en Côte d'Ivoire, vident la presse de cette compétence :

*« Dans les pays anglo-saxons comme les États-Unis, la presse s'est elle-même posée comme un "pouvoir" quasi institutionnel de l'opinion publique d'où découlent les fondements de la liberté et la garantie de son indépendance, notamment à l'égard de l'État. Son indépendance n'est pas octroyée par l'État ; elle lui préexiste [...] la garantie de l'indépendance n'est pas accordée, mais conquise par la liberté d'entreprise, garantissant elle-même la liberté d'expression » (Sonnac, 2009 : 25).*

Dès lors, nous pouvons relever que sur le plan théorique, notre recherche relance le débat autour de la forme ou le type de démocratie qu'il convient d'appliquer aux États du Sud où les différentes structures médiatiques et politiques peuvent faire l'objet des pressions idéologiques. Cette question prend d'autant plus d'importance surtout, quand notre recherche aborde les deux piliers de la vie démocratique au sein d'un État moderne, à savoir l'environnement médiatique et l'organisation politique proprement parlée.

### *Les limites de la recherche*

La première limite concerne l'absence de la réception dans l'analyse des impacts sociaux des radios de proximité, même si avec l'apport des ONG internationales, nous avons pu apprécier indirectement la perception des populations locales sur le rôle des radios de proximité. Des témoignages collectés auprès de celles-ci auraient pu renforcer le niveau d'objectivité et de scientificité des résultats. Mais comme l'a reconnu André Jean Tudesq, faire une analyse de la réception dans une thèse qui porte sur l'environnement des médias, leur organisation et leur fonctionnement, paraît irréaliste du fait de l'importance des moyens à mettre en œuvre pour procéder à cette enquête de sondage (Tudesq et Lenoble-Bart, 2008).

La seconde limite de cette analyse est le manque de témoignages officiels des agents des radios de proximité autre que les responsables interrogés. Par exemple, la perception des bénévoles concernant leur situation sociale et professionnelle aurait pu être un contre-discours assez pertinent pour évaluer la perception des responsables qui, eux, ont un statut très privilégié auprès de l'équipe municipale, et qui de ce fait, bénéficient d'un autre traitement. Quoi qu'il en soit, la thèse ici argumentée nous a permis de mieux cerner l'environnement politico-médiatique ivoirien qui, semble-t-il, pourrait connaître à nouveau de grands bouleversements grâce notamment à la mise en service progressive des chaînes des télévision privées.



## Références Bibliographiques

### Ouvrages

Abolou Camille Roger, (2008), *Langues africaines et développement*, Brazzaville, éditions Paari, Coll. Germod, 194 p.

Achouche Mehdi et al. (2015), *Les séries, politique fiction*, Quaderni communication, technologie, pouvoir, n° 88, France, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 139 p.

Adou Kevin, et al. (2005), *Manuel d'éducation scolaire à la citoyenneté et à la culture de la paix*, Abidjan, éditions CERAP, 189 p.

Ahoua Don Mello, (2009), *L'ivoirien nouveau*, Abidjan, éditions Nouvelles images, 106 p.

Amey Patrick, Leroux Pierre, (2012), *L'échange politique à la télévision : interviews, débats et divertissements politiques*, Paris, éditions Harmattan, 222 p.

Appel Violaine, et al. (dir), (2010), *Les dispositifs d'information et de communication, concepts usages et objets*, Paris, éditions Boeck, 246 p.

Bachiri, Mohammed (dir), (2010), *Médias et bonne gouvernance en Afrique Concept et cas pratiques*, éditions UNESCO, 205 p.

Badillo Patrick-Yves, (2008), *Écologies des médias*, Paris, éditions Bruylant, 436 p.

Bacqué Marie-Hélène, Sintomer Yves, (2011), *La Démocratie Participative : Histoire et Généalogie*, Recherches, Paris éditions La Découverte, 320 p.

Balazard Hélène, (2015), *Agir En Démocratie* (Ivry-sur-Seine], France, éditions l'Atelier-Éditions Ouvrières, 160 p.

Banégas Richard, et al. (2007), *France-Afrique : sortir du pacte colonial ; [stratégies chinoises en Afrique ; Socio-histoire et présence du fait colonial]*, Paris, éditions Karthala, 274 p.

Banque Mondiale, (2005), *Le droit d'information, le rôle des médias dans le développement économique*, Paris, éditions Nouveaux Horizons, 406 p.

Basu Andréas, Faust Liane, (2011), *La communication non violente, mieux communiquer sans conflit*, Bruxelles, édition française Ixelles publishing A, 160 p.

Bayart Jean-François, (2006), *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, coll. L'espace du politique, éditions Fayard, 439 p.

Bayart Jean-François, et al. (2008), *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, éditions

Karthala, 217 p

Berstein Serges, et al., (1998), *Histoire générale des systèmes politiques*, Paris, édition PUF, 960 p.

Boa Ramsès, (2003), *L'Ivoirité, entre concept culturel et politique*, Paris, éditions Harmattan, 264

Blondiaux Loïc, (2008), *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, éditions Le Seuil, 112 p.

Breton Philippe, Proulx Serge, (1992), *L'explosion de la communication*, Paris, éditions La Découverte Poche, 324 p.

Breton Philippe, et Proulx Serge, (2012), *L'explosion de la communication : introduction aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, éditions La Découverte, coll. Repères, 384 p.

Brougnoux Daniel (1998), *Introduction aux sciences de la communication*, Paris, coll Repères, éditions Découverte, 125 p.

Bouquet Christian, (2005), *Géopolitique de la Côte d'Ivoire : le désespoir de Kourouma*, Coll. Perspectives Géopolitiques, Paris, édition Armand Colin, 315 p.

Bouquet, Christian, (2008), *Géopolitique de la Côte d'Ivoire : le désespoir de Kourouma* Coll. Perspectives Géopolitiques, Paris, 2<sup>e</sup> édition Armand Colin, 274 p.

Cabin Philippe, (dir), (1998), *Communication : État des savoirs*, Paris, éditions Sciences Humaines, 462 p.

Carl Schmitt, (2009), *La notion de politique ; Théorie du partisan*, Paris, éditions Flammarion, Coll. Champs Classiques, 323 p.

Castellani Andrea, et Sauvajol-Rialland Caroline, (2015), *Les relations publiques*, Paris, éditions Dunod, 127 p.

Cefai Daniel, (2003), *L'enquête de terrain*, Paris, éditions La Découverte, 624 p.

Centre International pour la justice transitionnelle, (2016), *Espoirs déçus, traitements judiciaires des violences postélectorales en Côte d'Ivoire*, Abidjan, éditions ICTJ, 48 p.

Centre International pour la justice transitionnelle, (2016), *Plus que des mots, des excuses comme formes de réparation*, Abidjan, éditions ICTJ, 22 p.

Centre International pour la justice transitionnelle, Unicef, Réseau Action Justice et Paix, (2016), *Rapport de recommandations pour la réparation des enfants jeunes victimes des crises ivoiriennes*, Abidjan, édition ICTJ, 26 p.

Certeau, Michel, (1990), *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, France, éditions Gallimard, coll. Folio Essais, 349 p.

Champagne, Patrick, (2010), *Faire de l'opinion le nouveau jeu politique*, Paris, éditions Minuit, 320 p.

Charaudeau Patrick, (2005), *Le discours politique, les Masques du pouvoir*, Paris, éditions Vuibert, 256 P.

Charaudeau Patrick, (2011), *Les médias et l'information, l'impossible transparence du discours*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, éditions Ina, 255 p.

Cochin Augustin, Reynié Dominique, (1908), *Le triomphe de l'opinion publique, L'espace Public français du XVIe au XXe siècle*, Paris, édit Odile Jacob, Coll. Histoire et Document, 358 p.

Coquery-Vidrovitch Catherine, Moniot Henri, (2005), *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, éditions Presses Universitaires de France, 506 p.

Correa Christian, Gbery Didier, (2016), *Recommandations pour la réparation des victimes en Côte d'Ivoire*, Abidjan, éditions ICTJ, 20 p.

Corriveau Raymond, Sirois Guillaume, (2012), *L'information, la nécessaire perspective citoyenne*, Presse Universitaire de Québec, 2012, 139 p.

Coutant Arnaud, (2007), *Une Critique Républicaine de La Démocratie Libérale : De La Démocratie En Amérique d'Alexis de Tocqueville : Étude*, Paris, Coll. Droit & Science Politique, éditions Mare & Martin, 561 p.

McClelland David, (1961), *The Achieving Society*, éditions The Free Press.

Dayan Daniel, (dir), (1992), *Espaces publics, traditions et communautés*, Paris, éditions. CNRS, 326 p.

Diakité Tidiane, (2008), *La Traite Des Noirs et Ses Acteurs Africains : Du XVe Au XIXe Siècle* Paris, éditions Berg International, 240 p.

Droesbeke Jean-Jacques, Lebart Ludovic, (2001), *Enquêtes, Modèles et Applications* Paris, éditions Dunod, 592 p.

Dupouey Patrick, et al. (2009), *Le prince*, Paris, éditions Nathan, 192 p.

Duvoux Nicolas, et Rodriguez Jacques, (dir), (2016), *Pauvreté, Communications*, n° 98, Paris, éditions Seuil, 200 p.

Ekambo Jean-Christien, (2009), *L'information et la communication : du chronique à l'uchronique*, Paris, éditions L'Harmattan, 158 p.

El Mechat Samia (dir), (2009), *Les administrations coloniales, XIXe-XXe siècles : Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, éditions Presses universitaires de Rennes, 268 p.

Éllul Jacques, (1962), *Propagande*, paris, éditions Armand Colin, 364 p.

Esquenazi Jean-Pierre, (2002), *L'Écriture de l'actualité pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, éditions Presse Universitaire de Grenoble, 180 p.

Éveraert-Desmedt Nicole, (1990), *Le Processus interprétatif : introduction à la sémiotique de Chaussure à Peirce*, Liège, éditions Mardaga, 151 p.

Fejtö François, (dir), (1969), *Histoire des démocraties populaires. Après Staline*, Paris, , édition Du Seuil, Coll. Esprit, 378 p.

Floch Jean-Marie, (2003), *Sémiotique, Marketing et Communication*, Pris, 4<sup>ème</sup> éditions PUF, 233 p.

Fung Archan, Wright Eriko. (2003), *Deepening Democracy, Institutional Innovation in Empowered participatory governance*, Londres, Verso.

Gaxie Daniel, (1998), *Le cens caché*, Paris, éditions du Seuil, Coll. Sociologie, 269 p.

Gerin Durand, (dir) (2009), *À quoi bon d'aller voter aujourd'hui ?* Paris, éditions Harmattan, 138 p.

Giddens Anthony, et Audet Michel, (2012), *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Quadrige, 474 p.

Gingras Anne-Marie, (2003), *La Communication Politique : État Des Savoirs, Enjeux et Perspectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 308 p.

Gingras Anne-Marie, (2009), *Médias et Démocratie : Le Grand Malentendu*, Québec, 3<sup>e</sup> éditions Québec, éditions Presses de l'Université du Québec, 300 p.

Gourévitch Jean-Paul, (1992), *Comment devenir président de la République en 90 minutes ?* Paris, éditions Plon, 245 p.

Gourévitch Jean-Paul, (1998), *L'Image en politique, de Luther à internet et de l'affiche au clip*, Paris, éditions hachette littératures, 127 p.

Daloz Jean-Pascal, Quantin Patrick, (1997), *Transitions démocratiques africaines* éditions Karthala, Coll. Homme et Société : Sciences économiques et politiques 313 p.

Kart Elihu, Lazarsfeld Paul, (2008), *Influences personnelles : ce que les gens font des médias*, paris, réédition Armand Colin, 416 p.

Koné Hugues, Habib Sy Jacques, (1995), *Communication pour le développement en Afrique*, Abidjan, Presse universitaire de Côte d'Ivoire, 469 p.

Kotler Philip, et al. *Marketing Management* (2009), France, éditions Nouveaux Horizons, 13<sup>ème</sup> édition, 900 p.

Corroy-Labardens Laurence, Barbey Francis, Kiyindou Alain, (dir), (2015), *Éducation aux médias à l'heure des réseaux*, Paris, éditions L'Harmattan, 321 p.

Lazarev Grigori, Mouloud Arab, (2002), *Développement local et communautés rurales, Approches et instruments pour une dynamique de concertation*, Paris, éditions Karthala, 365 p.

Le Bohec Jacques, (2007), *Élections et télévision*, Grenoble, édition presse universitaire de Grenoble, 208 p.

Le Bon Gustave, (2014), *Psychologie des foules*, Paris, éditions presse universitaire de France, 132 p

Lejeune Christophe, (2015), *Méthodes en Sciences Humaines, Manuel d'analyse qualitative, analyser sans compter ni classer*, Paris, éditions De Boeck, 149 p.

Lenoble-Bart Annie, Jean-Tudesq André, (2008), *Connaître Les Médias d'Afrique Subsaharienne : Problématiques, Sources et Ressources*, Paris, éditions Karthala, Coll. Hommes et Sociétés, 180 p.

Lenoble-Bart Annie, Chéneau-Loquay Annie, (dir), (2010), « Les médias africains à l'heure du numérique », édit L'Harmattan, coll *Netsuds* n° 5, 133 p.

Lerner Daniel, Wilber Schramm, (1967), *Communication and Change in Developing countries*, Honolulu, the University of Hawaii Press.

Letonturier Éric, Valade Bernard (dir), (2014), « Le XX. Siècle saisi par la communication : les révolutions de l'expression », Hermès, Vol. 1, n° 70, Paris, éditions CNRS

Leteinturier Christine, Cègolène Frisque, (dir), (2015), *Les espaces professionnels des journalistes Des corpus quantitatifs aux analyses qualitatives*, Assas éditions Panthéon 220 p.

Linz Juan José, (2007), *Régimes autoritaires et totalitaires*, Paris, éditions Armand Colin, Coll. DD.ES et PUB SPEC, 414 p.

Löwith Karl, (2009), *Max Weber et Karl Marx*, Paris, éditions Payot & Rivages, Coll. Critique de la politique, 192 p.

Lugan Jean-Claude, (2012), *La systémique sociale*, Paris, éditions Presses universitaires de France, 128 p.

Maareck Philippe-Jean (2007), *Communication et Marketing de l'homme politique*, Paris, 3<sup>ème</sup> édition Litec, 393 p.

- Mandela Nelson, (1995), *Un long chemin vers la liberté*, Paris, éditions Fayard, 661 P.
- Manent Pierre, (2007), *Naissances de la politique moderne: Machiavel, Hobbes, Rousseau*, Collection Tel, n° 352, Paris, édition Gallimard, 294 p.
- Max Weber, (2003), *Le savant et le politique : une nouvelle traduction*. Paris, éditions La Découverte/Poche, 210 p.
- Mayer Nonna, (2010), *Sociologie des comportements politiques*, Paris, éditions Armand Colin, 288 p.
- Ministère de la Communication, de la Poste et de l'économie numérique, (2017), *Étude-diagnostique de la situation des médias : presse, presse en ligne, radio et télévision, entrave à la professionnalisation et mesures correctives*, Abidjan, 478 p.
- Mor Faye, (2008), *Presse Privée Écrite En Afrique Francophone : Enjeux Démocratiques*, Études Africaines, Paris, éditions Harmattan, 402 p.
- Mourlhon-Dallies Florence et al. (2004), *Les Discours de l'internet : Nouveaux Corpus, Nouveaux Modèles ?* Paris, éditions Presses Sorbonne nouvelle, Coll. Les Carnets Du Cediscor, 194 p.
- Moussa Zio, (2010), *Le libre blanc de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie*, Abidjan, éditions Friedrich Ebert Stiftung, 144 p.
- Moussa Zio, (2012), *Code de déontologie du journaliste en Côte d'Ivoire*, Abidjan, éditions Unesco, Peacebuilding et OLPED, 21 p.
- Moussa, Zio, (2012), *Les médias et la crise politique en Côte d'Ivoire*, Ghana, West Africa, éditions Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest, 67 p.
- Olivesi Stéphane, (dir), (2006), *Sciences de l'Information et de la Communication, objets, savoirs, discipline*, Grenoble, éditions presse universitaire de Grenoble, 286 p.
- Palau Yves, (dir), (2011), *Gouvernance et normativité la gouvernance des sociétés contemporaines au regard des mutations de la société normativité*, Canada, col Gouvernance Gestion Publique, éditions Presse Universitaire de Laval, 164 p.
- Pedler Emmanuel, Singly François, (2000), *Sociologie de la communication*, Paris, éditions Nathan, Coll. 128. Sociologie 241, 127 p.
- Pharo Patrick, Quéré Louis, (1990), *Les Formes de l'action*, Paris, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Coll. Raisons pratiques, 344 p.
- Pradervand Pierre, (1989), *Une Afrique en marche*. Paris, éditions Plon, 336 p.
- Rawls John, (1987) *Théorie de la justice*, traduit en français par Catherine Audard, Paris,

éditions Seuil, 700 p.

Regourd Serge, et al. (dir), (2015), *Télévisions de France et d'Argentine: enjeux, défis et perspectives*, Paris, L'Harmattan, Coll. Colloques & rencontres, 218 p.

Regourd Serge et al. (dir), (2015), *Télévisions de France et d'Argentine, enjeux, défis et perspectives*, Paris, éditions L'Harmattan, 213 p.

Ricalens Philippe, (2003), *La Manipulation à La Française*, Paris, éditions Economica, Coll. Autres Livres, 202 p.

Rist Gilbert, (1996), *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de sciences Po, p. 427

Rocher Laurence, (2013), « "Riverains sacrifiés" une restructuration ferroviaire entre concertations et expropriations », pp. 199–229, in *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, éditions Presses universitaires de Rennes, 431 p.

Rogers Everett, (1976), *Communication and development: Critical perspectives*, Beverly Hills, Sage Publications, 1976.

Roventa-Frumusain Daniela, (2016), *Journalisme et Transformations Sociales : Des Anciens Aux Nouveaux Médias*, Paris, éditions L'Harmattan, Coll. Communication et Civilisation, 254 p.

Rousseau Jean-Jacques, (1762) *Du contrat social ou principes du droit politique*, Paris, éditions Flammarion, 2011, 256 p.

Séguéla Jacques, Saussez Thierry, (2007), *La prise de l'Élysée*, Paris, éditions Plon, 263 p.

Soleil-Frère Marie, (2000), *Presse et Démocratie En Afrique Francophone : Les Mots et Les Maux de La Transition Au Bénin et Au Niger*, Paris, éditions Karthala, Coll. 'Hommes et Sociétés, 540 p.

Soleil-Frère Marie, (dir), (2005), *Médias, journalistes et espace public*, Politique africaine, n° 97, Paris, éditions Karthala, 212 p.

Soulaiges Jean-Claude, (2007), *Les rhétoriques télévisuelles : le formatage du regard*, Bruxelles, éditions de Boeck, 153 p.

Stefanovska Malina, Paschoud Adrien, (dir), (2015), *Littérature et Politique, factions et dissidences de la Ligue à la Fronde*, Paris, éditions Classiques Garnier, 244 p.

Terestchenko Michel, (1996), *Les grands courants de la philosophie politique*, Paris, éditions du Seuil, Coll. Mémo Philosophie sciences, 96 p.

Toppé Gilbert, (2010), *Communication politique et Développement en Côte d'Ivoire*, Paris,

éditions Harmattan), 236 p.

Tudesq, André-Jean, (1971), *La démocratie en France Depuis 1815*, éditions PUF, 195 p.

Tudesq André-Jean, (1983), *La Radio En Afrique Noire*, Paris, éditions A. Pedone, Coll. Série Afrique Noire, 312 p.

Tudesq André-Jean, (1992), *L'Afrique Noire et Ses Télévisions*, Les Télévisions Dans Le Monde Paris, éditions Anthropos, Coll. Economica 340 p.

Tudesq André-Jean, (1995), *Feuilles d'Afrique : Étude de La Presse de l'Afrique Sub-Saharienne* Talence, éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 362 p.

Tudesq André-Jean, (1998), *L'espoir et l'illusion : Actions Positives et Effets Pervers Des Médias En Afrique Subsaharienne*, Talence, éditions Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Coll. Médias et TIC, 254 p.

Tudesq André-Jean, Serge Nédélec, (2000), *Journaux et radios en Afrique aux XIXe et XXe siècles*, Paris, éditions Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques, Coll. Formation pratique à la presse en Afrique, 198 p.

Tudesq André-Jean, (2002), *L'Afrique Parle, l'Afrique Écoute : Les Radios En Afrique Subsaharienne*, Paris, éditions Karthala, Collection Hommes et Sociétés, 315 p.

Union Internationale de la presse francophone, (2007), *Médias, Démocratie et Paix*, Actes des 39<sup>ème</sup> assises de l'UPF, Abidjan Yamoussoukro et Bouaké, 210 p.

Werlings Marie-Joséphine, (2010), *Le démos avant la démocratie : mot, concepts, réalités historiques*, Paris, éditions Presses Université de Paris Ouest, 379 p.

Wolton Dominique, (1997), *Penser la communication*, Paris, éditions Flammarion, 401 p.

Wolton Dominique, (2005), *Il Faut Sauver La Communication : Avec Bibliographie, Glossaire et Index Thématique*, Paris, Flammarion, 224 p.

Wolton Dominique, (2010), *Internet, et après ? une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Flammarion, 256 p.

Zadi Kessy, Marcel, (2004), *Développement de proximité et de gestion des communautés villageoises*, Abidjan, éditions Eburnie, 189 p.

Zarka Yves Charles, (1994), *Raison et Dérison d'État : Théoriciens et Théories de La Raison d'État Aux XVIe et XVIIe Siècles, Fondements de La Politique*, Paris, Presses universitaires de France, 436 p.

Zlitni Sami, Liénard Fabien, (dir), (2018), *Réseaux sociaux, traces numériques et communication électronique*, Actes du colloque international tenu les 6, 7, et 8 juin, Université



Le Havre Normandie, éditions PEFC, 837 p.

## Chapitres d'ouvrages

Achache Gilles, (2017), « Le marketing politique », pp. 17-32, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Blondiaux Loïc, (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », pp. 119-137, in : Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., dirs, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, éditions La Découverte, 320 p.

Bonner Audrey, Vedel, (2016), « Winston Churchill, La radio et la conduite politique en démocratie, 1920-1960 », PP. 47-58, in Morgan Dornot, Darío Rodriguez et Yeny Serrano, (dir), *Leaders et leaderships dans les démocraties contemporaines*, presse universitaire de Strasbourg, 215 p.

Catoir-Brisson, Marie-Julie, (2015), « Hybridation culturelle et intermédialité dans les trilogies d'A.G. Inarritû et C. Reygadas : penser le dialogue entre espaces (inter), culturels et (inter) médiatique à partir d'une anthropologie de la communication », pp. 155- 173, in Jérôme Roudier (dir), *Médias et cultures en dialogue*, Paris, éditions L'Harmattan, 274 p.

Le Bart Christian, (2016), « Le livre Comme instrument de présentation de soi des personnalités politiques », pp. 149-160 in Morgan Dornot, Darío Rodriguez et Yeny Serrano, (dir), *Leaders et leaderships dans les démocraties contemporaines*, presse universitaire de Strasbourg, 215 p.

Christian Le Bart, (2017), « Les bulletins municipaux : une construction ambiguë à la démocratie locale », pp. 169-174, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, édit CNRS, 258 p.

Da Silva Juremir Machado, (2017), « Point de vue l'appui des médias à la destination de Dilma Rousseff », pp. 239-245 in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 P.

Dacheux Éric, (2017), « Communication délibérative et démocratie participative », pp. 105-115, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

De Souza Wander Emediato, (2016), « Ancrages du leader et effets de l'ethos dans le discours politique Lula e Marina Silva au Brésil », pp. 95-110 in Morgan Dornot, Darío Rodriguez et Yeny Serrano, (dir), *Leaders et leaderships dans les démocraties contemporaines*, presse universitaire de Strasbourg, 215 p.

Diamint Rut, Tecdesco Laura, (2016), « Leadership politique et détérioration démocratique en Amérique Latine », pp. 113-128, in Morgan Dornot, Darío Rodriguez et Yeny Serrano, (dir), *Leaders et leaderships dans les démocraties contemporaines*, presse universitaire de Strasbourg, 215 p.

Dumouchel Sabine, (2015), « Les journaux littéraires au XVIIIe Siècle : premier espace public virtuel ? », pp. 27-44, in Jérôme Roudier (dir), *Médias et cultures en dialogue*, Paris, éditions L'Harmattan, 274 p.

Feugain Michel, (2015), « Représentation de la guerre et du guerrier dans les affiches de la d'Espèce », pp. 45-66, in Jérôme Roudier (dir), *Médias et cultures en dialogue*, Paris, éditions L'Harmattan, p. 274.

Frame Alex, (2017), « Personnel politique et médias socionumériques : nouveaux usages et mythes 2.0 » pp. 175-202, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Frayse Marlène, (2016), « La promotion de l'opinion individuelle : les blogs », pp. 37-51, in *L'Internet et la démocratie numérique*, Philippe Ségur Sarah Périé-Frey (dir), Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, Coll. Études, 219 p.

Guaaybess Tourya, (2017), « Blogs, réseaux sociaux et “révolutions arabes“ : du fantasme à la réalité », pp. 203-222, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Heymann Santiago Castelo, (2016), « Analyse de l'impolitesse dans le discours de trois présidents latino-américains sur Twitter », pp. 177-191, in Morgan Dornot, Darío Rodriguez et Yeny Serrano, (dir), *Leaders et leaderships dans les démocraties contemporaines*, presse universitaire de Strasbourg, 215 p.

Naves Marie-Cécile, (2017), « Donald Trump ou la communication incantatoire », pp. 149-158, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Neuveu Erik, (1995), « Les sciences sociales face à l'espace public, les sciences sociales dans l'espace public », pp. 40-44, in Isabelle Paillard (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Paris, éditions Ellug, 195 P.

Pardo Abril Neyla Graciela, (2016), « Légitimité et délibération dans le discours politique en Colombie » pp. 161-176, in Morgan Dornot, Darío Rodriguez et Yeny Serrano, (dir), *Leaders et leaderships dans les démocraties contemporaines*, presse universitaire de Strasbourg, 215 p.

Pretty Jules, (1995), « Participatory Learning for Sustainable Agriculture », *World Development*, 23 (8), pp. 1247-1263.

Pierre Albert, Tudesq, André-Jean, (1996), *Histoire de la radio-télévision*, Que sais-je ? Paris,

éditions Presse universitaire de France, 127 p.

Roudier, Jérôme, (dir), 2015), « Machiavel et la communication politique », pp. 11-25, in *Médias et cultures en dialogue*, Paris, éditions L'Harmattan, 274 p.

Tenzer Nicolas, (2017), « La guerre de l'information russe : une guerre multidimensionnelle », pp.223-238, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Tino Bruno, (2015), « Étude comparative du cadrage médiatique des manifestations antinucléaires japonaises après la catastrophe de Fukushima », pp. 83-103, in Jérôme Roudier (dir), *Médias et cultures en dialogue*, Paris, éditions L'Harmattan, 274 p.

Verôn Léliseo, (2017), « Médiatisation du politique : stratégies, acteurs et construction des collectifs », pp. 159-168 in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Wolton Dominique, (2017), « La communication politique : construction d'un modèle », pp. 45-61, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Wolton Dominique, 2017), « Les dix contradictions de la communication politique », pp. 63-77, in Arnaud Mercier (dir), *La communication Politique*, Paris, Les essentiels d'Hermès, éditions CNRS, 258 p.

Zineb Majdouli, (2015), « Musiciens du monde, enjeux socio-spatiaux des médiations musicales », pp. 105-121, in Jérôme Roudier (dir), *Médias et cultures en dialogue*, Paris, éditions L'Harmattan, 274 p.

## Articles scientifiques

Abba Seidik, (2016), « Marie-Soleil Frère Journalismes d'Afrique », *Afrique contemporaine*, Vol.3, n° 259, URL : <https://doi.org/10.3917/afco.259.0186> [consulté le 6 décembre, 2020.]

Augey Dominique, Rebillard, Franck, (2009), « Introduction : la dimension économique du journalisme », *Les Cahiers du journalisme*, n° 20 pp. 10-20 URL : <http://www.cahiersdujournalisme.net/numeros.htm>, [consulté 15 février 2020.]

Augey Dominique, Rebillard, Franck, (2009), « Introduction : la dimension économique du journalisme », *Les Cahiers du journalisme*, n° 20 pp. 10-20 URL : <http://www.cahiersdujournalisme.net/numeros.htm>, [consulté 15 février 2020.]

Babacar Guèye, (2009), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », pp. 5-26, in *Pouvoirs*, Vo.2, n° 129, 256 p.

Babou, Igor, (2017), « L'Atelier politique de la nature des grands partages à l'expérience sensible », *Questions de communication*, n° 32, pp. 7-28.

Banégas Richard, Losch, Bruno, (2002), « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », pp. 139-161, in *Politique africaine*, n° 87, URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2002-3-page-0139.htm>.

Banégas Richard, (2010) « La politique du "gbonhi". Mobilisation patriotiques, violence milicienne et carrières militantes, en Côte d'Ivoire », pp. 25-44, in *Genèse*, n° 81, URL : <https://www.cairn.info/revue-genese-2010-4-page-25.htm>

Banégas, Richard et Bruno Losch, (2002), « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », *Politique africaine*, Vol. 3, n° 87 URL : <https://doi.org/10.3917/polaf.087.0139>

Barthes Roland, (1964), « Rhétorique de l'image », PP.40-51, *Communications*, n° 4, DOI : <https://doi.org/10.4000/asp.2224> , URL : <https://doi.org/10.3406/comm.1964.1027>.

Bayart Jean-François, et al. (2001), « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », pp. 177-194, in *Critique internationale*, n° 10, DOI : 10.3917/cii.010.0177. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2001-1-page-177.htm>

Bayart Jean-François, (2008), Hégémonie et coercition en Afrique Subsaharienne : la " politique de la chicotte, pp. 123-152, *Politique africaine*, n° 110, DOI : 10.3917/polaf.110.0123, URL : <https://doi.org/10.3917/polaf.110.0123>

Bayart Jean-François, (2009), « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique Subsaharienne », pp. 27-44, *Pouvoirs*, n° 129, DOI : 10.3917/pouv.129.0027.URL : : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-2-page-27.htm>.

Beauchemin, Cris, (2002), « Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire », *Annales de Géographie*, Vol. 624, n° 111, pp. 57-78, URL : <https://doi.org/10.3406/geo.2002.1663>

Bednik Ana, (2006), « Tempête sur le cacao de Côte d'Ivoire », *Le Monde Diplomatique*, [En ligne]/ juillet 2006, URL : <https://www.mondediplomatique.fr/2006/07/BEDNIK/13656>, [consulté le 30 octobre 2019.]

Benaziz Bachir, (2018), « Fortune et infortune de la presse privée égyptienne. Socio-histoire d'un lieu de production de l'information », *Questions de communication*, n° 33, pp. 187-208.

Blé Raoul Germain, (2006), « Médias d'opinions et crise ivoirienne », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Vol.1, pp. 3-12, URL : DOI:10.3917/enic.006.0003.

Blé Germain Raoul, (2005), « Radio et animation rurale en Côte d'Ivoire », *Communication*,

Vol.23, n°2, [En ligne] mis en ligne le 17 juin 2013, DOI : 10.4000/communication.4153 URL : <https://www.communication.revues.org/4153>, [consulté le 25 avril 2017.]

Blondiaux Loïc, (2007), « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue française des sciences politiques*, Vol.57, n° 6, pp. 759-774, DOI : 10.3917/rfsp.576.0759. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2007-6-page-759.htm>.

Bogui, Jean-Jacques, et Christian Agbobli, (2017), « L'information En Périodes de Conflits Ou de Crises : Des Médias de Masse Aux Médias Sociaux Numériques », *Communication, Technologies et Développement*, Vol.4, URL : <https://doi.org/10.4000/ctd.705> [consulté le 14 avril 2020.]

Bonvin Jean-Michel, (2005), « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen », *Économie Politique*, n° 27, PP. 24-37, DOI : 10.3917/leco.027.0024. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2005-3-page-24.htm>.

Bouquet Christian, (2007), « Le Mauvais Usage de La Démocratie En Côte d'Ivoire », *L'Espace Politique*, n° 3, [En ligne], mis en ligne le 22 décembre 2007, DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.894>, [consulté le 11 avril 2018.]

Bourdieu Pierre, (1973), « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, n° 318, pp. 1292-1309 ; URL : <http://www.acrimed.org/article3938.html> , [consulté le 12 mars 2018.]

Bourgatte Michaël (2017), « Pour une analyse informatisée de la critique de cinéma ce que dit la critique de la structure du champ cinématographique », *Questions de communication*, n° 31, pp. 315-334.

Bouron Samuel, Froio, Caterina (2018), « Entrer en politique par la banque médiatique ? Construire et circulation des cadrages médiatiques du bloc identitaire et de Casapound Italia », *Questions de communication*, n° 33, pp. 209-230.

Boenisch, Gilles (2015), « Marie-Hélène Bacqué, Carole Bienwener, l'empowerment, une pratique émancipatrice » ? *Questions de communication* [En ligne] 27/2015, mis en ligne le 01 septembre 2015, Doi : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9920> [consulté le 20 septembre 2020.]

Bouvier Alban, (1998), « La dynamique des relations de confiance et d'autorité au sein de la démocratie dite "participative" et "délibérative" : un exemple typique : le Débat public "loi Barnier" en Provence-Côte d'Azur », *Revue européenne des sciences sociales*, [En ligne], URL : <https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-sciences-sociales-2007-1-page-181.htm>, [consulté le 01 mai 2019.]

Bouvier Alban, (2007), « Démocratie délibérative, Démocratie débattante, Démocratie participative », [En ligne], XLV-136/ 2007, mis en ligne le 01 février 2010, DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.82>, consulté le 29 juin 2017.]

Boyadjan Julien, Velcin, Julien, (2017), « L'Analyse quantitative des médias sociaux, une alternative aux enquêtes déclarative ? La mesure de la popularité des personnalités politiques sur le Twitter », *Questions de communication*, n° 31, pp. 111-136.

Bredeloup Sylvie, (2003), « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », pp. 85-113, in *Revue européenne des migrations internationales*, n° 19 DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.461>

Brisset-Foucault Florence, (2009), « Quel autre journalisme en Afrique ? La production de modèle médiatiques africains au forum social mondial de Nairobi », *Réseaux*, n° 5, pp. 125-156, DOI :10.3917/res.157.0125.

Cahen, Louis, (1947), « La télégraphie électrique des origines au début du XXe siècle », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, Vol. 2, n° 1, pp. 31-61 URL : <https://doi.org/10.3406/rhs.1947.2608>

Capitant Sylvie, (2008), Capitant, « La radio en Afrique de l'Ouest, un "média carrefour" sous-estimé ? L'exemple du Burkina Faso », in *Réseaux*, n° 150, pp. 189-217, URL : URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2008-4-page-189.htm>.

Cardon Dominique, (2012), « La Démocratie Internet », "entretien avec Marie-Carmen Smyrnelis Institut Catholique de Paris", *Transversalité*, n° 123, pp. 65-73, URL : <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2012-3-page-65.htm>.

Chateauraynaud Francis, (2007), « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales*, no 136, pp. 129-148, DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.93>.

Coussy Jean, (2006), « États africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington », *L'Économie Politique*, n° 32, pp. 29-40. DOI: 10.3917/leco.032.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2006-4-page-29.htm>.

D'Érsu Laurent, (2007), « La crise ivoirienne, une intrigue franco-française », *Politique africaine*, n° 105, pp. 85-104, DOI : 10.3917/polaf.105.0085, URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2007-1-page-85.htm>.

Dacheux Éric, (2006), « Les quatre temps de la démocratie européenne » *Hermès la Revue*, Vol.1, n° 44, pp. 201-207, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2006-1-page-201.htm>.

Dacheux Éric, (2008), « Présentation générale », *L'espace public*, pp. 5-12, éditions CNRS, DOI: <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.13746>.

Dalibert Marion, (2018), « En finir avec CDDY Bellegueule dans les médias entre homonationalisme et ethnicisation des classes populaires », *Questions de communication*, n° 33, pp. 89-110.

Damome Étienne (2016), « Vers le tout numériques dans les radios de proximité en Afrique de

l'Ouest ? Synthèse d'étape et questions », n° 1 [En ligne], mis en ligne le 18/11/2016, URL : <http://www.radiomorphoses.fr/index>, [consulté le 12 novembre 2020.]

Danblon Emmanuelle, (2011), « La rhétorique, à la recherche d'un paradigme perdu », *A contrario*, n° 16, pp. 26-40, URL : DOI :10.3917/aco.112.0026. URL : <https://www.cairn.info/revue-a-contrario-2011-2-page-26.htm>.

De Oliveira Gabriel Figueiredo, Abou Dieng Moussa, , (2016), « L'efficacité scolaire en Afrique australe et orientale : impact de l'isolement », in *Revue d'économie du développement*, Vol. 24, n° 1, pp. 5-38, DOI : 10.3917/edd.301.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2016-1-page-5.htm>.

Debbasch Odile, (1966), « La formation des partis uniques africains », in *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 2. pp. 51-94. URL : <https://doi.org/10.3406/remmm.1966.930>.

Diabi Yahaya, (2000), « L'information et le pouvoir politique en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990 », *Hermès*, n° 28, pp. 245-255, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2000-3-page-245.htm>.

Diangitukwa Fweley, (2014), « La Lointaine Origine de La Gouvernance En Afrique : L'arbre à Palabres », in *Revue Gouvernance*, n°11, vol.1, PP. 1-20, .Doi : <https://doi.org/10.4000/communication.9827>.

Dorier Élisabeth, (dir), (2002), « Gestion de l'environnement urbain et municipalisation en Afrique de l'Ouest : le cas de Mopti (Mali) », pp. 119-134, in *Autrepart*, n° 21, p. 197, URL : <https://www.cain.info/revue-autrepart-2002-1-pages-119-.htm>

Dris Cherif, (2017), « La presse Algérienne : une dérégulation sous contraintes les nouvelles formes de contrôle ou la "Main invisible" de l'État » (2017), *Questions de communication*, n° 32, pp. 261-286.

Dubar Claude, (2008), « Temporalité : philosophie et sciences sociales » *Temporalité* [En ligne], n° 8, mis en ligne le 09 juillet, <http://journals.openedition.org/temporalités/137> [consulté le 03 mai 2018.]

Erwan Sommerer, (2005), « L'espace de la démocratie », *Le Politique*, n°16, [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2008, URL : <http://journals.openedition.org/lepolitique/729>, [consulté le 04 décembre 2018.]

Fontaine Joseph, (1996), « Évaluation des politiques publiques et sciences sociales utiles. Raisons des décideurs, offres d'expertise et usages sociaux dans quelques pratiques régionales », *Politix*, vol. 9, n°36, Quatrième trimestre, pp. 51-71, DOI : <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1979>.

Fontaine Joseph, (1996), « Évaluation des politiques publiques et sciences sociales utiles.

Raisons des décideurs, offres d'expertise et usages sociaux dans quelques pratiques régionales », *Politix*, Vol.9, n° 36, pp. 51–71, URL : <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1979>.

Fouda, Vincent Sosthène, (2009), « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes », *Les cahiers du Journalisme*, n° 19, pp. 202-2011.

Foucher Vincent, et Smith, Étienne, (2011), « Les aventures ambiguës du pouvoir traditionnel dans l'Afrique contemporaine », *Revue internationale et stratégique*, Vol.1 n° 81, pp. 30-43, DOI :10.3917/ris.081.0030

Fourniau Jean-Michel, (2007), « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 136, pp. 49-79, URL : <http://journals.openedition.org/ress/95> DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.952007>.

François, Gaulme (2001), « l'Ivoirité, recette de guerre civile », *Études*, 2001/3 (Tome 394), pp. 292-304, Doi : 10.3917/etu.943.0292

Frayse Marlène, (2016), « La promotion de l'opinion individuelle : les blogs, *Internet et démocratie numérique*, pp. 37-51, [En ligne], Perpignan, Presse universitaire de URL : <http://books.openedition.org/pupvd/2763>, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pupvd.2763>, [consulté le 14 avril 2020.]

Gerry Stocken, (1998), « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », in *Revue internationale des Sciences sociales*, pp. 17-28, n° 155, éditions UNESCO, URL : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000113273\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000113273_fre).

Gnéré Blama Dagnogo, (2018), « Du réseau social traditionnel au réseau social numériques : pistes de réflexion pour une éducation aux médias sociaux numériques en Côte d'Ivoire », *Revue française des sciences de l'information et de la communication [En ligne]*, 12 |2018, mis en ligne le 05 février 2018, [consulté le 20 mai 2021], Doi : <https://doi.org/10.4000/rfsic.3495>

Grunberg Gérard, Haegel Florence, (2007), « Le bipartisme imparfait en France et en Europe », *Revue internationale de politique comparée*, Vol.14, n° 2, pp. 325- 339, DOI : 10.3917/ripc.142.0325.

Jarret Marie-France, Mahieu François-Régis, (1991), « L'Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire », *Tiers-Monde*, tome 32, n° 125, pp. 39-62, DOI : [https://doi.org/10.3406/tiers\\_0040-7356\\_1991\\_num\\_32\\_125\\_4578](https://doi.org/10.3406/tiers_0040-7356_1991_num_32_125_4578)

Jurgen Habermas, (1992), « "L'espace public", 30 ans après », *Quaderni*, Vol.1, n° 18, pp. 161–91, DOI : <https://doi.org/10.3406/quad.1992.977>.

Kamga Osée, (2019), « Difficile émergence d'un journalisme objectif en Afrique », *Communication [En ligne]*, vol. 36/1 | 2019, mis en ligne le 16 avril 2019, URL : <http://journals.openedition.org/communication/9827>



Kaplan, Andréas M., (2011), « Twitter ou le pouvoir de 140 caractères », *L'Expansion Management Review*, Vol.1, n° 140, pp. 104-140, URL : <https://doi.org/10.3917/emr.140.0104>

Kouadio N'Guessan, Jérémie, (2008), « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 40 et 41, [En ligne], mis en ligne le 17 janvier 2011, URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/125>, [consulté le 30 avril 2019.]

Lallement Michel, Ramos Jean-Marc, (2010), « Réinventer le temps », *Temporalités* n° 12, [En ligne], mis en ligne le 15 décembre, URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/1315> , [consulté le 10 octobre 2018.]

Lanoue, Éric, (2003), « L'école à l'épreuve de la guerre: Vers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte d'Ivoire? », *Politique africaine*, Vol. 4, n° 92, p. 129 URL : <https://doi.org/10.3917/polaf.092.0129>

Le Guel, Fabrice, Pénard, Thierry et Suire, Raphaël (2005), « Adoption et usage marchand de l'Internet : une étude économétrique sur données bretonnes », 2005/1 no 167, pp. 67-84, Doi : <https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-1-2005-1-page-67.htm> (consulté le 10 novembre 2020.)

Lehingue Patrick, (2015), « Les classes populaires et la démocratie représentative en France : exit, voice ou loyalty », *Savoir/Agir*, n° 31, pp. 25-34, DOI : 10.3917/sava.031.0025, URL : <https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2015-1-page-25.htm>.

Le Moigne Jean- Luc, (1998). « Temps de travail et travail du temps on ne peut pas ne pas changer », Actes du XXIIIe Congrès de la SELF, Temps et travail, Paris, France. pp. 1-10.

Loukou Alain François, (2012), « La diffusion de l'internet en Côte d'Ivoire. Obstacle et implications » *Netcom* [En ligne], 26-3/4 1, mis en ligne le 13 mars 2014, DOI : <https://doi.org/10.4000/netcom.1045>, URL : <http://netcom.revues.org/1045> [consulté le 25 mai 2018.]

Malsan Sylvie, (2005), « La nécessité de la participation est-elle toujours argumentée par un besoin de plus de démocratie ? », *Revue de Mauss*, Vol.2, n° 26, pp. 231-248, DOI : 10.3917/rdm.026.0231. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2005-2-page-231.htm>.

Marc Jean-Yves, (1998), « Les agoras grecques d'après les recherches récentes », *Histoire de l'Art*, bulletin d'information de l'Institut national d'histoire de l'art publié en collaboration avec l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités, Somogy, pp. 3-15, DOI: fhalshs-00005332.

Marcoccia Michel, « L'analyse conversationnelle des forums de discussion : questionnements Méthodologiques », *Les Carnets du Cediscor* n° 8, [En ligne], 8 | 2004, mis en ligne le 01 novembre 2006, URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/220> , [consulté le 14 mars 2018.]

Marie-Claire Lavabre, (2007), « Paradigmes de la mémoire » *Transcontinentales* [En ligne], 5 I2007, document 9, mis en ligne le 15 avril 2011, Doi : <https://doi.org/10.4000/transcontinentales.756> [consulté le 08 septembre 2020.]

Mercier Arnaud, Pignard-Cheynel, Nathalie, (2014), « Mutations du journalisme à l'ère du numérique : un état des travaux », *Revue française de l'information et de la communication* [En ligne], n° 5 / le 17 juillet 2014, 25, p. DOI: [10.4000/books.editionsmsmsh.11081](https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmsh.11081), URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/1097>.

Mondada Lorenza, (2017), « Nouveaux défis pour l'analyse conversationnelle : l'organisation située et systématique de l'interaction sociale », *Langage et société*, Vol.2 no 160–161, PP. 181- 197, DOI : <https://doi.org/10.3917/lis.160.0181>

Moustapha Samb, (2010), « Médias, acteurs et développement local en Afrique », *Revue Électronique Internationale de Sciences du Langage* n°14, pp. 121-131, DOI : <https://www.sudlangues.sn/>.

Noelle-Neumann Élisabeth, (1989), « La spirale du silence : une théorie de l'opinion publique » *Hermès* Vol. 1, n° 4, pp. 181-189, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1989-1-page-181.htm>.

Paquette Martine, (2016), « La production médiatique de l'espace public et sa médiation du politique », *Communication* [En ligne], Vol.20, no 1, mis en ligne le 11 août 2016,DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.6425>, [consulté le 15 novembre 2019.

Peraya Daniel, et al. (2007), « Études des communications : approches constructivistes », Paris, éditions Armand Colin, *Communication*, Vol. 26/1, pp. 235–40, DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.797>.

Pauline Amiel, (2017), « Le journalisme de solutions, symptôme des mutations de l'identité professionnelle des localiers », *Questions de communication*, n° 32, pp. 307-324.

Pélissier, Nicolas et Serge Chaudy, (2009), « Le Journalisme Participatif et Citoyen Sur Internet : Un Populisme Dans l'air Du Temps ? », *Quaderni*, n° 70, pp. 89-102, URL : <https://doi.org/10.4000/quaderni.512>

Perrot Claude-Hélène, (2006), « Chefs traditionnels : le cas du sud-est de la Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, Vol. 1, n° 217, DOI : <https://doi.org/10.3917/afco.217.0173>.

Plourde Stéphane, (2006), « Les relations entre la Côte d'Ivoire et le F.M.I. sous Houphouët-Boigny : le mode de développement ivoirien à l'épreuve du de Washington », *Outre-mers*, Vol. 93.n° 352-353, pp. 293–330, DOI : <https://doi.org/10.3406/outre.2006.4235>

Renahy, Émilie et Cadot, Emmanuelle *all.* (2009) « Recherche d'information en santé sur l'internet : une analyse contextuelle des données sirs, une cohorte parisienne », *S.F.S.P*, Vol. 21 pp. 27-40, Doi : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2009-hs2-page-27.htm>

Ridde Valéry, (2012), « Réflexions sur les per diem dans les projets de développement en Afrique », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], n° 34-36, mis en ligne le 19 juillet 2013, URL : <http://journals.openedition.org/apad/4111>, [consulté le 20/11/2019.]

Saurier Delphine, et Vallée, Odile (2017), « Récits, Figures et Chemins de traverse », *Questions de communication*, n° 31, pp. 279-290.

Sen Amartya, (1999), « Democracy as a universal value », *Journal of Democracy*, vol. 10, n° 3, p. 3-17.

Simonet Thibaut, (2010), « Les composantes du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire (1958-1965) », *Outre-mer*, Vol. 97, n° 368, pp. 403–420, DOI: <https://doi.org/10.3406/outre.2010.4512>.

Soleil-Frère Marie, (2010), « Élections et médias en Afrique centrale. Voie des urnes, voix de la paix ?? », *Afrique contemporaine*, Vol.3 n° 235, pp. 140-143, DOI : 10.3917/afco.235.0140.

Soleil-Frère Marie, (2015), « Les médias, chiens de garde des élections au Burundi et en RDC ? Une critique de l'assistance internationale aux médias », *Afrique contemporaine*, 2015/4 n° 256, pp. 119, Doi : 10.3917/afco.256.0119

Sonnac Nathalie, (2009), « L'économie de la presse : vers un nouveau modèle d'affaires », *Les Cahiers du journalisme*, n° 20 pp. 22-42, URL : <http://www.cahiersdujournalisme.net/numeros.htm>.

Stephen Neale, (1990), *La théorie des descriptions : passé et présent*, Hermes, n° 7 pp. 61-89, url : <https://www.cain.info/revue-hermes-la-revue-1990-1-page-61.htm>

Suzanne Laurent, (1970), « Formation, information et développement en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines*, Vol.10, n° 39, pp. 422–68, DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1970.2831>.

Tozzo A. Émile, (2005), « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest : Servir le gouvernement ou le citoyen ? », *Politique africaine*, Vol.1, n° 97, pp. 99-115, DOI : 10.3917/polaf.097.0099.

Tudesq André-Jean, et al. (2007), « Médias chrétiens en Afrique de l'Est », *Histoire monde et cultures religieuses*, n°4, pp. 115-129, DOI: 10.3917/hmc.004.0115.

Tudesq André-Jean (2009), « Médias et transfert de modèle, les radios de proximité en Afrique Subsaharienne : un modèle autochtone ? », 12 p. en ligne sur le site web : <https://www.grer.fr/>, [consulté le 15 juillet 2017.]

Vicente, María Rosalía, Novo, Amparo, (2014), « An empirical analysis of e-participation. The role of social networks and e-gouvernement over Citizens » 'online engagement, In *Gouvernement Information Quarterly*, V° 31 N° 3 pp. 379-387, URL : <https://Doi.org/10.1016/j.giq>, [en ligne], 06/12,2013, [consulté le 9 septembre 2019].

Wojcik Stéphanie, (2009), « Prendre la démocratie électronique au sérieux. De quelques enjeux et controverses sur la participation politique en ligne », *Internet, machines à voter, démocratie*, L'Harmattan, pp.111-141 DOI : [halshs-01148886](https://doi.org/10.3917/poeu.034.0135).

Wojcik Stéphanie, (2011), « Participer... et après ? L'expérience des Consultations européennes des citoyens 2009 », *Politique européenne*, Vol.2 n° 34, pp. 135- 166, DOI : 10.3917/poeu.034.0135.

Wojcik Stéphanie, Greffet Fabienne, (2014), « La citoyenneté numérique : Perspectives de recherche », *Réseaux*, Vol.2, n° 184-185, pp. 125-159, DOI : 10.3917/res.184.0125, URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2014-2-page-125.htm>.

Zara-Meylan Valérie, (2016), « Quelles Conceptions Temporelles Pour Analyser l'activité ? Une Proposition Issue de Recherches En Ergonomie Dans l'horticulture », *Activités*, Vol.1, n° 13, DOI :10.4000/activites.2732.

## **Thèses et Mémoires et Rapports d'études, Rapports de travail**

Anciaux Arnaud, (2014), *Réinventer l'économie du journalisme : Ouest-France, et Québecor, deux essais de transformations d'une pratique discursive et des modèles d'affaires des industrie médiatiques à l'ère du numérique*, thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Rennes1, France.

Bourgeois Michel, (1975), *Disoo, ou le malaise paysan au Sénégal de 1966 à 1973*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, École des hautes études en sciences sociales, Paris.

Carnel Jean-Stéphane, (2009), *Le journal télévisé, un créateur de représentation sociales sous contrainte ? Approche par le recyclage des images d'archives*, Thèse de doctorat université Charles De Gaulle, Lille III, France.

Éric A. Paulhus, (2010), *L'influence de la radio communautaire dans le développement local : le cas du Mali*, Maîtrise en développement régional, Université du Québec en Outaouais, Canada.

Diagne Yacine, (2005), *Radios communautaires : outils de développement au Sénégal*, Mémoire de DEA, université Paris 13, France.

Fabien Cishahayo, (2010), *communication, développement et appropriation des médias, Émergents en Afrique francophone subsaharienne. Approche critique*, Thèse de Doctorat, Faculté des Études supérieure de Montréal, Canada.

Gil-François Euvrard, (1982), *La Presse en Afrique Occidentale Française des origines aux indépendances et conservée à la bibliothèque nationale*, mémoire de fin d'études école

supérieur des bibliothécaires, France.

Gilles Alain Diamouangana, (2013), *Vie et mort des médias au Congo-Brazzaville (1989-2006) : contribution de La Semaine Africaine à l'émergence d'un espace public*, thèse en Sciences de l'information et de la communication Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, France.

Godefroid Bwiti, et al. (2013), *Études de base : Médias pour la démocratie et la transparence en République Démocratique du Congo : études de base 2013, rapport définitif Lot1 25 novembre 2013, p. 195.*

Kahou Djèbi, Albert, (2010), *Les médias français et le conflit ivoirien au prisme de l'analyse de contenu et de la recherche du sens*, thèse de doctorat, université de Bouaké, Côte d'Ivoire.

Kitumu Mayimona, Bobo-Bercky, (2019), *Usages d'Internet par les enseignants par des universités, congolaises, Profils, d'usages, habitudes et significats d'usages*, thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, université Catholique de Louvain, France.

Muhota Norbert, (2012), *Le rôle de la radio communautaire dans un milieu extra coutumier*, mémoire de Gradué, université de Kalemie, République Démocratique du Congo.

Pierre-Carl Langlais, (2016), *La formation de la chronique boursière dans la presse quotidienne, française (1801-1870) : Métamorphoses textuelles d'un journalisme de données*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris France.

Tahirou Koné, (2010) *Médias et Démocratie en Côte d'Ivoire : traitement et analyse de l'information pluraliste sur le report des échéances électorales (Octobre 2005-Octobre 2006*, thèse de doctorat université de Montaigne, Bordeaux.

## Sitographie

Abidan.net, est une plateforme numérique de la presse ivoirienne [En ligne], disponible sur : <https://www.abidjan.net/>, [consulté pour la dernière fois le 14 avril 2020.]

Agence des États-Unis pour le développement International [El ligne], disponible sur : <https://www.usaid.gov>, [consulté le 16 octobre 2018.]

Atelier des médias de Radio France Internationale [En ligne], disponible, sur : <http://atelier.rfi.fr/>, consulté le 14 avril 2020.]

Autorité Nationale de la Presse [en ligne], disponible sur <https://www.anp.ci/> [consulté le 12 septembre 2018.]

Centre International pour la justice transitionnelle [En ligne], disponible sur :

<https://www.ictj.org/>, [consulté le 17 octobre 2018.]

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance [En ligne], disponible sur : <https://www.unicef.org/> [consulté le 13 octobre 2018.]

Friedrich Ebert-Stiftung, [en ligne], disponible sur : <https://www.fes-cotedivoire.org/> , [consulté le 17 mars 2018.]

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, [En ligne], disponible sur : <https://www.haca.ci/> [consulté le 12 octobre 2018.]

Institut PANOS d'Afrique de l'Ouest, [En ligne], disponible sur : <https://www.panos-ao.org/> , [consulté le 14 mars, 2017.]

Jeuneafrique, Hebdomadaire panafricain du Groupe Jeune Afrique [En ligne], disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com>, [consulté le 12 août 2017.]

Journalisme info, [En ligne], disponible sur : <http://journalismes-info.ejdg.fr/>, [consulté le 14 avril 2020.]

Le banco.net est quotidien ivoirien d'information [En ligne] disponible sur : <https://www.lebanco.net/> , [consulté pour la dernière fois le 14 février 2020.]

Le Monde diplomatique est un journal français d'opinion [En ligne], disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/> [consulté pour la dernière fois le 15 octobre 2019.]

Observatoire des médias, [En ligne], disponible sur : <http://www.observatoiredesmedias.com/> , consulté le 16 août 2017.]

Observatoire du Journalisme, [En ligne], disponible sur : <https://www.ojim.fr/>, [consulté le 14 avril 2020.]

Observatoire pour la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie [En ligne], disponible sur : <https://www.olped.ci/>, [consulté le 13 septembre 2018.]

Open Society For West-Africa (En ligne), disponible sur : <https://www.osiwa.org/> , [consulté le 18 février 2018.]

Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire, [En ligne], disponible sur : <https://www.urpci.ci/> [consulté le 15 octobre 2018.]

Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire [En ligne], disponible sur : <https://www.unjci.ci/>, [consulté le 14 septembre 2019.]

# ANNEXES

## Annexe 1 : Liste exhaustive des radios de proximité en côte d'ivoire, 2018

Stations de radios	Fréquences et localisations
Radio ARC-CIEL	102.00 MHZ Abobo (Abidjan)
Radio Abobo FM	88.90 MHZ Abobo (Abidjan)
Radio TÉRÉ FM	104.70 MHZ Adjamé (Abidjan)
ATTECOUBÉ FM	92.50 MHZ ATTÉCOUBÉ (Abidjan)
Radio Abidjan 1	105.60 MHZ Cocody (Abidjan)
Radio Jaunes et Noires	96.60 MHZ Cocody (Abidjan)
Radio Rire et Musique (Colleur 3)	90.80 MHZ Cocody Abidjan
COCODY FM	98.50 MHZ Cocody (Abidjan)
Radio CNEWS FM	88.60 MHZ Cocody (Abidjan)
Radio Alpha Blondy FM	97.90 MHZ Cocody (Abidjan)
Radio N'Gowa	89.70 MHZ KOUMASSI(Abidjan)
Radio Mairie Marcory	91.70 MHZ Marcory (Abidjan)
Radio Zénith FM	92.80 MHZ Marcory (Abidjan)
Zion FM	105.30 MHZ Marcory (Abidjan)
Ivoire Fm	103.40 MHZ Plateau (Abidjan)
Radio Alliance-Terremerre (ATM)	90.50 MHZ Port-Bouët (Abidjan)
City FM	106.10 Treichville (Abidjan)
Radio Treichville	93.60 MHZ Treichville (Abidjan)
Radio Bien-être	94.00 MHZ Treichville (Abidjan)
Radio Amitié	100.10 MHZ Yopougon (Abidjan)
Radio Fraternité	96.80 MHZ Yopougon (Abidjan)
Libre FM	98.20 MHZ Yopougon (Abidjan)
Indénié Fréquence	89.00 MHZ Abengourou
Agnian FM	98.10 MHZ Abengourou
Bia FM	102.30 MHZ Aboisso
Radio Mudeca	102.70 MHZ Adiaké
Radio Tchoyasso	107.20 Adzopé
Kanien Fm	99.90 MHZ Adzopé
La Voix de l'Agneby	95.20 MHZ Agboville
Radio Agboville	87.70 MHZ Agboville

Stations de radios	Fréquences et localisations
Radio Boya FM de San-Pedro	104.40 MHZ San-Pedro
Radio Sassandra	96.30 MHZ Sassandra
Radio La Voix du Worogoudou	98.30 MHZ Séguéla
Radio ONG Mamba Millénium	100.70 MHZ Séguéla
Radio Sikensi FM	89.50 MHZ Sikensi
Radio ONG IDS	98.70 MHZ Sinématiali
Radio Soungnon FM	89.10 MHZ Sinématiali
Radio Oxygène	89.50 MHZ Sinfra
Radio Mairie Songon	107.50 MHZ Songon
Radio La Voix de la Nawa	89.60 MHZ Soubré
Radio Ouyine	99.60 MHZ Yacoli-Da
Radio Taabo 2	92.60 MHZ Taabo
Radio la Voix du Bas Cavally	101.00 MHZ Tabou
Radio Le Phare FM	102.00 MHZ Tabou
Radio Katana	89.90 MHZ Tafiré
Radio N'Zé	98.40 MHZ Taï

Stations de radios	Fréquences et localisations
Radio de la Mairie de Grand Lahou	88.30 MHZ Grand-Lahou
Radio Grand Ponts FM	90.30 MHZ Grand-Lahou
Radio Zattray FM	93.10 MHZ Grand Zattray
Radio Guépahouo	91.70 MHZ Guépahouo
Radio Guibéroua	93.10 MHZ Guibéroua
Radio La Voix de Guiglo	107.30 MHZ Guiglo
Radio Régionale du Cavally	99.30 MHZ Guiglo
Radio Watta FM	95.80 MHZ Hiré
Radio La Voix du Rocher	105.00 MHZ Issia
Radio Fatchuè	104.40 MHZ Jacqueville
Radio Peda-Zan	93.10 MHZ Kolia
Radio la Voix du Rassemblement	89.50 MHZ Kong
Radio la Voix du Poro	100.30 MHZ Korhogo
Radio Péléforo Gbon	100.80 MHZ Korhogo
Radio Satellite FM	94.00 MHZ Korhogo
Radio Bradre	93.70 MHZ Koun-Fao
Radio ONG Côte d'Ivoire Culture	89.70 MHZ Koun-Fao
Radio Sud Bandaman FM	102.60 MHZ Lakota
Radio Lokoda FM	104.40 MHZ Lakota
Radio Anouanzèh	106.50 MHZ M'Batto
Radio ONG Binguéléma	90.30 MHZ Madinani
Radio de la Mairie de Madinani	95.10 MHZ Madinani
Radio ONG Développement du Grand-Ouest	103.70 MHZ Man
Radio Man FM	97.60 MHZ Man
Radio Mankono	105.40 MHZ Mankono
Radio la Voix du Béré	91.80 MHZ Mankono
Radio Onyx	106.70 MHZ Méagui
Radio Folon FM	92.00 MHZ Minignan
Radio Dakan	89.60 MHZ Minignan
Radio Boutourou	104.30 MHZ Nassian
Radio Tchian-Min	105.10 MHZ Niablé
Radio Akwaba De Noé	105.90 MHZ Noé
Radio Denguelé FM	98.00 MHZ Odienné
Radio Dah-Kan	97.50 MHZ Odienné
Radio ONG Attouuuu	(...) MHZ Ouangolodougou
Radio Téné FM	97.90 MHZ Oumé
Radio du Conseil Général de Oumé	99.60 MHZ Oumé
Radio Ouragahio FM	96.90 MHZ Ouragahio
Radio Anoh FM	92.90 MHZ Prikro
Radio Écho Rubino	104.20 MHZ Rubino
Radio Sahébo	102.10 MHZ Sahébo
Radio Yenian FM	90.70 MHZ Sakassou
Radio Oualébo	93.60 MHZ Sakassou
Radio Kibarouya	104.60 MHZ Samatiguila
Radio Tanda FM	99.30 MHZ Tanda
Radio Adjoma	91.00 MHZ Tanguelan
Radio Crystal FM	103.10 MHZ Tiapoum
Radio la Voix du Bellier	93.90 MHZ Tiébissou
Radio de la Mairie de Tieningboué	95.60 MHZ Tieningboué
Radio Tomplou	89.70 MHZ Toulépleu
Radio Paix et Réconciliation	95.50 MHZ Toulépleu
Radio N'Zassa	95.80 MHZ Toumodi
Radio du Conseil Général de Vavoua	95.30 MHZ Vavoua
Radio la Voix des Lacs	101.20 MHZ Yamoussoukro



Radio Zouénoula FM	89.00 MHZ Zouénoula
Radio Golhoti FM	92.60 FM Zouénoula

## Annexe 2 : La grille des programmes trimestriels (octobre novembre et décembre 2018) de *Radio Fraternité Yopougon*

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06H00-06H30	MATIN MUSIQUE	MATIN MUSIQUE	MATIN MUSIQUE	MATIN MUSIQUE	MATIN MUSIQUE	MATIN MUSIQUE	
06H30-07H00							JMP
07H00-07H30							
07H30-08H00							LITTÉRATURE
08H00-08H05	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH INFO
08H5-08H15	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE
08H15-08H30	AVIS COMMUNI QUÉ	AVIS COMMUN IQUÉ	AVIS COMMUNI QUÉ	AVIS COMMUNI QUÉ	AVIS COMMUNI QUÉ	AVIS COMMUNI QUÉ	AVIS COMMUNIQUÉ
08H30-09H00	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE
09H00-09H30	AU QUOTIDIEN	AU QUOTIEN	AU QUOTIEN	AU QUOTIEN	AU QUOTIEN	TENDANCE MAXIMALE	EEA
09H30-10H00							CONTES, MUSIQUE ET HUMOUR
10H00-10H05	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH INFO	FLASH	FLASH	FLASH
10H05-12H00	AU QUOTIDIEN DEUXIÈME PARTIE	AU QUOTIDIE N DEUXIÈME PARTIE	AU QUOTIDIEN DEUXIÈME PARTIE	AU QUOTIDIEN DEUXIÈME PARTIE	AU QUOTIDIEN DEUXIÈME PARTIE	AU QUOTIDIEN DEUXIÈME PARTIE	AU QUOTIDIEN

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCH E		
19H30- 20H00	MUSIQUE TUBES	HIP HOP STATION	REGGAE TIME	VOA MUSIQUE	BON VIEUX TEMPS	ZOUGLOU SHOW	CANTIQU ES		
20H00- 20H30	ITINÉRAIRE		ENGLISH YOP INTER	ZOUK K DANSE	SYNTHÈSE ACTU YOPOUGON	ABIDJAN BUZZ			
20H30- 21H00	INTIMES CONVICTION	RYTHMES DES CARAÏBES				MAXI SHOW	BON VIEUX TEMPS		
21H00- 21H30									
21H30- 22H00			SANTÉ POUR TOUS						
22H00- 22H30	AUX PORTES DE L'IRRÉEL	AUX PORTES		AUX PORTES DE L'IRRÉEL	MAXI SHOW		INTIME CONVICTION		
22H30- 23H00									
23H00- 23H30									

23H30-24H00		DE L'IRRÉEL					
24H00-24H30						DISCOMANIA	<i>SOCIAL PLUS</i>
24H30-01H00							
01H00-01H30							
01H30-02H00							
02H00-02H30							
04H00-04H30	VOA MUSIQUE	VOA MUSIQUE	VOA MUSIQUE	VOA MUSIQUE	VOA MUSIQUE	VOA MUSIQUE	VOA MUSIQUE
04H30-05H30				CANTIQUES		CANTIQUES	
04H30-06H00							

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
12H00	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>
12H15-12H30	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ
12H30-13H00	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	RYTHMES DES CARAÏBES
13H00-13H30							
13H30-14H00							
14H00	<i>FLASH INFO</i>	<i>FLASH INFO</i>	<i>FLASH INFO</i>	<i>FLASH INFO</i>	<i>FLASH INFO</i>	<i>FLASH INFO</i>	<i>FLASH INFO</i>
14H05-14H30	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	REVITALUS MUSIQUE	<i>ANTENNE JEUNES</i>
14H30-15H00							
15H00-15H30	BAOULÉ	ÉBRIÉ	BÉTÉ	ATTIÉ	DIOULA	GUERÉ	YACOUBA
15H30-16H00	C'EST CULTUREL	VOA MUSIQUE MIX	VOA MUSIQUE MIX		SPORT FLASH	VOA MUSIQUE MIX	<i>UDND (UNIS DANS NOS DIFFÉRENCES)</i>
16H00-16H30	<i>FAUTEUIL D'OR</i>	<i>FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS</i>	<i>SOCIAL PLUS</i>	CRÉATION	STARS AU MICRO	GRAINE DE STAR	TENDANCE
16H30-17H00				<i>ARGUMENT</i>			<i>MÈRE NATURE</i>
17H00-17H30	SPORT À LA LOUPE	RYTHMES ET TRADITIONS	<i>ESPACE ENFANTS</i>	MERCURE	TACBIR	MUSIQUE	<i>ENTREPRISE JEUNES</i>
17H30-18H00				MUSIQUE	MUSIQUE	VOA REGGAE	VOA REGGAE REDIFF
18H00-18H15	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>	<i>LE JOURNAL</i>
18H15-18H30	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ	AVIS ET COMMUNIQUÉ

18H30-19H00	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE	MUSIQUE
19H00-19H30	MUSIQUE TUBES	HIP HOP STATION	REGGAE TIME	VOA MUSIQUE	BON VIEUX TEMPS	ZOUGLOU SHOW	CANTIQUES

### Annexe 3 : La grille des programmes trimestriels (octobre, novembre et décembre 2018) de Radio Prestige de Gagnoa

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06H00 – 06H30	ROUE LIBRE	ROUE LIBRE	ROUE LIBRE	ROUE LIBRE	AYAWO	ROUE LIBRE	ROUE LIBRE
06H30 – 07H00	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM		AVIS ET COM	AVIS ET COM
07H00 – 07H15	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	<i>JOURNAL RADIO CI</i>		<i>JOURNAL RADIO CI</i>	<i>JOURNAL RADIO CI</i>
07H15 – 08H00							
08H00 – 09H00	SUPER MORNING	SUPER MORNING	SUPER MORNING	SUPER MORNING		<i>ENGLISH FOREVER</i>	ASSIKA
09H00 – 10H00							
10H00 – 10H30	ROUE LIBRE	ROUE LIBRE	ROUE LIBRE	ROUE LIBRE	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	HIP-HOP ZONE	MUSICOLOR
10H30 – 11H00						TEMPLE DU ZOUGLOU	
11H00 – 12H00	JEU DE LA BOITE	JEU DE LA BOITE	JEU DE LA BOITE	<i>ARTS ET METIERS</i>	ALLO DOCTEUR		
HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
19H30 – 20H00	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	EGLISE DE GAGNOA	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	ANE SARE DINE	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	<i>JOURNAL RADIO CI</i>	<i>JOURNAL RADIO CI</i>
20H00 – 20H30			<i>CONFIDENCES</i>		REGGAE VIBRATION	STARMANIA / MERCURE	<i>NOUNIN</i>

20H30 - 21H00	NZIRI CONTES	ESPACE FONCTIONNAIRE	SHAMA	LES ANNEES VINYL			
21H00 - 21H30							
21H30 - 22H00							
22H00 - 23H00	ROUE LIBRE				ROUE LIBRE	ROUE LIBRE	
23H00 - 00H00							
00H00 - 06H00-06h15	JOURNAL R.C. I	JOURNAL R.C. I	JOURNAL R.C. I	JOURNAL R.C. I	JOURNAL R.C. I	JOURNAL R.C. I	JOURNAL R.C. I
<b>HEURES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>	<b>DIMANCHE</b>
12H00 - 12H30	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI		
12H30 - 13H00							ECHO DE LA VÉRITÉ
13H00 - 14H00	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM
14H00 - 14H30	INFOS SPORTS	SALSA	PARLONS TRADITIONS	PARLONS DEV	FESTIN EVANGILE	AIMAS PLCDTV	ESPACE CHRÉTIEN
14H30 - 15H00							
15H00 - 15H15	JOURNAL DE LA RPG	JOURNAL DE LA RPG	JOURNAL DE LA RPG	JOURNAL DE LA RPG			REDIFF AIMAS
15H15 - 15H30							
15H30 - 16H00				CELEBRONS LA VIE			
16H00 - 16H30	NTALE	QUESTIONS DE DROIT	LE FORUM DES ECOLES		ROUE LIBRE	PRESTIGE SPORTS	
16H30 - 17H00							ROUE LIBRE
17H00 - 17H30	INFOS EN LANGUES	INFOS EN LANGUES	INFOS EN LANGUES	INFOS EN LANGUES	INFOS EN LANGUES		REDIFF ALLO DOCTEUR
17H30 - 18H00							EGLISE DU CHRIST
18H00 - 19H00	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM	AVIS ET COM
19H00 - 19H30	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI	JOURNAL RADIO CI

## Annexe 4 : Liste de dix premiers journaux ayant commis davantage de fautes entre 1995 et 2005

1995		1996		1997		1998	
Nom du Journal	Nombre de fautes	Nom du Journal	Nombre de fautes	Nom du Journal	Nombre de fautes	Nom du journal	Nombre de fautes
La Voie	9	Le Belier	21	La Voie	28	Le National	109
Le Populaire	8	L'Œil du Peuple	8	Fraternité Matin	16	Le Libéral	66
Le Nouvel Horizon	6	Le Journal de la semaine	7	La RTI 1ère chaîne	10	Notre Voie	44
Notre Chance	6	Le District	6	Soir Info	9	La Nouvelle République	34
Le Républicain	5	Le Nouvel Elan	6	Le Jour	8	Le Démocrate	30
Fraternité Matin	3	Actuel	4	Le Populaire	8	L'Œil du Peuple	28
L'Œil du peuple	3	Fraternité Matin	4	Le Républicain Ivoirien	8	Le Démocrate Plus	18
Le Combat	3	Le Démocrate	4	Ivoir Soir	6	Argument	17
Le Démocrate	2	Notre Chance	4	La Nouvelle République	6	Actuel	16
RTI 1ère Chaîne	2	La Nouvelle République	3	Le Démocrate	6	Soir Info	16
1999		2000		2001		2002	
Nom du Journal	Nombre de fautes	Nom du Journal	Nombre de fautes	Nom du Journal	Nombre de fautes	Nom du Journal	Nombre de fautes
Le National	208	Le National	92	Tassouman	180	Données non fournies	
Le Défi	66	Le Patriote	50	Le National	154	Données non fournies	
Le Libéral	44	Le Libéral	48	Notre Voie	30	Données non fournies	
Le Démocrate	42	Le Défi	45	Ehlé	27	Données non fournies	
Le Patriote	40	Notre Voie	42	Le Patriote	26	Données non fournies	
Notre Voie	33	Le Bucheron	41	Le Libéral	23	Données non fournies	
L'Œil du peuple	28	L'Œil du Peuple	17	Le Nationa hors série	16	Données non fournies	
Le Démocrate Plus	26	L'Agora	12	Le Temps	15	Données non fournies	
Star System	25	La Référence	10	L'Agora	14	Données non fournies	
Fraternité Matin	24	Bucheron	8	Le Nouveau Réveil	10	Données non fournies	

Source : Zio Moussa (2012), *Les médias et la crise politique en Côte d'Ivoire* : 27

## Annexe 5 : Statut et règlement intérieur de l'URPCI

### TITRE PREMIER

Constitution- dénomination- siège- durée - objet

#### **ARTICLE Premier : Constitution**

Il est constitué entre les stations de radiodiffusion de proximité agréées, représentées par leurs concessionnaires, émettant à partir du territoire national, et qui adhèrent aux présents statuts, une

association, régie par la loi n°60-315 du 21 Septembre 1960, par les règlements en vigueur en République de Côte d'Ivoire et par ses statuts et règlement intérieur.

#### **ARTICLE 2 : Dénomination**

L'Association visée à l'article premier est dénommée Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire en abrégé URPCI.

#### **ARTICLE 3 : Durée**

L'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI) est constituée pour une durée indéterminée.

#### **ARTICLE 4 : Siège Social**

Le siège social de l'URPCI est fixé à Abidjan. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale.

#### **ARTICLE 5 : Objet**

L'URPCI a pour objet :

L'élaboration des projets et la prise de toute initiative visant au développement et à la promotion des radiodiffusions de proximité agréées en Côte d'Ivoire ;

La contribution au développement de la communication audiovisuelle en Côte d'Ivoire ;

L'établissement entre radiodiffusions de proximité de Côte d'Ivoire, de relations multiformes fondées sur l'entraide, les échanges de programmes et divers services ;

L'assistance et la représentation de ses membres aux négociations de toute nature auprès des pouvoirs publics ou d'autres organismes ;

La défense des intérêts de ses membres ;

La contribution à la formation et au perfectionnement de ses membres ;

La création et la promotion des relations de partenariat et de coopération avec tout organisme ou association ayant un objet similaire ou connexe, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet de l'union.

### **Titre II : de l'Acquisition et de la perte de la qualité de membre**

#### **ARTICLE 6 : Qualité de Membres**

L'URPCI est composée de :

Membres actifs

Membres d'honneur

Membres associés

6-1 : Sont membres actifs de l'URPCI :

- Les radiodiffusions de proximité agréées conformément aux règlements en vigueur et qui émettent effectivement, à partir du territoire de la République de Côte d'Ivoire,
- Qui adhèrent aux présents statuts
- Qui se sont acquittées de leur droit d'adhésion et qui paient régulièrement leur cotisation annuelle.

6-2 : Peuvent avoir la qualité de membres d'honneur, les personnes physiques ou morales qui ont rendu, rendent ou sont susceptibles de rendre des services imminents à l'association.

6-3 : Sont membres associés, les radiodiffusions de proximité agréées non encore opérationnelles sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.

6-4 : Toute demande d'adhésion doit être adressée au Président du Conseil Exécutif de l'URPCI qui doit la porter à la connaissance des membres actifs dans un délai de 15 jours dès sa réception.

La réadmission se fera dans les mêmes conditions.

L'adhésion et la réadmission sont approuvées par les membres du Conseil Exécutif qui informent l'Assemblée Générale à sa prochaine session.

**ARTICLE 7 : Perte de la qualité de membre** 7.1 La qualité de membre actif se perd par démission, radiation, cessation d'activité ou perte définitive de l'agrément de la radiodiffusion.

La perte de la qualité de membre actif entraîne celle des droits sur l'actif social de l'union. Toutefois, en cas de demande de réadmission, la radio membre a l'obligation de se libérer de ses arriérés de cotisation ou contributions diverses.

#### **7.2 : de la condition de suspension des membres**

Est passible de suspension la radio qui par acte ou par omission porte atteinte à l'image ou à la vie de l'union. Il en est de même pour celle qui durant deux (02) ans ne respectent pas ses obligations financières après une mise en demeure infructueuse d'une durée de 30 jours et sans autres procédures particulières.

La suspension d'un membre peut être prononcée par le Conseil Exécutif à la majorité absolue à l'égard de celui qui ne se conforme pas aux dispositions des statuts et règlement intérieur de l'Union.

7.3 La radiation est prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité absolue sur proposition du Conseil Exécutif à l'égard des membres suspendus dans les conditions de l'article 10 ci-dessous.

La décision de radiation du membre lui est notifiée par écrit dans les sept jours et portée à la connaissance des autres membres de l'union.

#### **ARTICLE 8 : de la réadmission**

Les radiodiffusions démissionnaires, radiées ou en cessation d'activité, peuvent être réadmisées conformément à l'article 6 ci-dessus sur décision du Conseil Exécutif. Cela supposera que ces radios se seront acquittées de leurs cotisations.

La décision de réadmission du membre lui est notifiée par écrit les sept jours francs et portée à la connaissance des autres membres de l'union.

### **Titre III: ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Les instances de l'Union sont :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Conseil d'Administration ;
- Le Conseil Exécutif ;
- Le Commissariat aux comptes

#### **CHAPITRE I : l'Assemblée Générale**

##### **ARTICLE 9 : L'Assemblée Générale.**

L'Assemblée Générale est l'instance suprême de l'Union. Elle possède la plénitude des droits permettant la réalisation de l'objet de l'Union. Elle se compose d'un délégué par radio membre actif et d'un délégué par radio membre associé.

Les droits de vote et d'éligibilité sont reconnus aux concessionnaires des radiodiffusions de proximité ou à leur représentant dûment mandatés.

Un membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif par procuration écrite. Chaque membre d'honneur et les membres bienfaiteurs peuvent participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, en session ordinaire sur convocation du Président du Conseil Exécutif, au plus tard 45 jours après la date de clôture de l'exercice de l'année écoulée. La convocation à l'Assemblée Générale est adressée à chaque membre au moins 15 jours à l'avance avec énoncé de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut en outre se réunir en session extraordinaire sur convocation du Président ou à la demande de la moitié au moins des membres actifs à jour de leurs cotisations.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président de l'Union ou à défaut par un vice-Président qu'il désigne.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points portés à l'ordre du jour fixé par le Conseil Exécutif. Cependant, un membre actif à jour de ses cotisations peut demander qu'il soit porté à l'ordre du jour une question diverse dont le texte sera proposé 10 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale.

##### **ARTICLE 10 : Composition et attributions de l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est composée des membres du Conseil d'Administration, du Conseil Exécutif, des commissaires aux comptes et des membres actifs. Elle doit être saisie de tous les points concernant la vie de l'Union et statue obligatoirement sur :

Les orientations et le programme d'activités de l'Union ;

Les droits d'adhésion, le montant des cotisations et le budget ;

Le rapport moral et financier du Conseil Exécutif ;



Les comptes et le bilan de l'exercice écoulé ;

Le rapport du conseil d'administration ;

L'élection des membres du Conseil d'Administration, du Conseil Exécutif et des Commissaires aux comptes ;

L'adhésion et la réadmission des membres ;

La radiation de membre ;

L'attribution de la qualité de membre d'honneur ou de membre bienfaiteur ;

La création de commission de travail ;

La modification des statuts et du règlement intérieur ;

La dissolution de l'Union ;

Tous autres faits et causes relatifs directement ou indirectement à la vie de l'Union

#### **ARTICLE 11 : Du Quorum**

Le Quorum exigé pour que l'Assemblée Générale délibère valablement est la majorité absolue des membres actifs présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Chaque membre actif dispose d'une seule voix délibérative. Le membre associé participe à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Pour les décisions portant sur la radiation d'un membre, le Quorum est de 2/3 des membres du Conseil Exécutif. La voix du Président est prépondérante.

Pour les décisions portant sur la modification des statuts ou la dissolution de l'Union, le Quorum est de 2/3 des membres actifs présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Au cas où le quorum des 2/3 des membres actifs ne serait pas atteint, une nouvelle Assemblée sera convoquée sans exigence de quorum pour statuer définitivement à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés.

Les résolutions de l'Assemblée Générale adoptées sont inscrites dans un registre tenu au siège social et signé par le Président du Conseil Exécutif et le Secrétaire Général.

#### **CHAPITRE 2 : Du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est l'organe de contrôle de l'union. Il est élu pour trois (03) ans. Il est rééligible une fois.

##### **ARTICLE 12 : Composition**

Le Conseil d'Administration est composé de sept (07) membres :

01 Président

01 Premier vice-président

01 deuxième vice-président

02 Conseillers

01 Secrétaire Général

01 Secrétaire Général Adjoint

### **ARTICLE 13 : Attributions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration :

- Apprécie le programme d'activités et le budget d'exercice du Conseil Exécutif
- Contrôle la régularité des activités et actions menées par le Conseil Exécutif et informe l'Assemblée Générale
- Veille à l'application des décisions de l'Assemblée Générale
- Donne son avis sur toutes questions touchant la vie de l'union.

### **CHAPITRE 3: du Conseil Exécutif de l'URPCI**

#### **ARTICLE 14 : Composition**

L'URPCI est administrée par un Conseil Exécutif dirigé par un Président élu pour trois (03) ans par l'Assemblée Générale. Le Président est rééligible une fois. Le Conseil Exécutif est composé de :

- 01 Président
- 01 premier vice-président
- 01 deuxième vice-président
- 02 Conseillers
- 01 Secrétaire Général
- 01 Secrétaire Général Adjoint
- 01 Trésorier Général
- 01 Trésorier Général Adjoint
- 01 Délégué chargé de la promotion de la femme
- 01 Délégué chargé de l'organisation et du protocole
- 01 Délégué chargé de la communication et des TIC
- 01 Délégué chargé de la formation
- 01 Délégué chargé de la coopération et relations extérieures et de la mobilisation des finances ;
- 01 Délégué chargé du développement

#### **ARTICLE 15 : Des Attributions du Conseil Exécutif**

##### **15.1- Le Conseil Exécutif :**

Le Conseil Exécutif est l'organe d'exécution des décisions de l'Assemblée Générale. A ce titre, il :

- Exécute les programmes d'activités arrêtés par l'Assemblée Générale ;
- Détermine les propositions et orientations à soumettre à l'Assemblée Générale, notamment les budgets de fonctionnement et les projets d'action de l'URPCI.

Le Président du Conseil Exécutif représente l'URPCI dans les actes de la vie civile et auprès des autorités administratives, politiques et religieuses. Il en va de même des relations avec les tiers.

## **15.2 - Des délibérations du Conseil Exécutif**

Le Conseil Exécutif est dirigé par un Président. Il se réunit sur convocation de celui-ci au moins une fois sur deux mois au siège social de l'Union ou en tout autre lieu qu'il choisit. Le Conseil Exécutif doit ainsi être convoqué lorsque plus de la moitié de ses membres en font la demande écrite en proposant un ordre du jour précis.

L'ordre du jour des réunions du Conseil Exécutif est arrêté par le Président et le Secrétaire Général.

Le Conseil Exécutif prend ses décisions à la majorité simple. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité des voix.

### **15.3- Des pouvoirs du Conseil Exécutif**

Entre les sessions, l'Assemblée Générale délègue au Président du Conseil Exécutif, les pouvoirs de gestion et d'administration dans le cadre de l'objet social et des orientations générales qu'elle a définies.

Les actes qui engagent financièrement l'Union sont signés conjointement par le Président, à défaut, l'un des Vice-Présidents mandatés et le Trésorier ou le Trésorier adjoint.

Le règlement intérieur précise exactement la combinaison de ces différentes signatures.

Le Conseil Exécutif peut créer des comités spécialisés à caractère consultatif chargé de lui faire par écrit, dans le domaine de leurs compétences, des propositions et des avis motivés.

## **CHAPITRE 4: Le Commissariat aux Comptes**

### **ARTICLE 16 : Composition et Attributions**

Deux (2) commissaires aux comptes sont élus en Assemblée Générale pour 3 ans ; ils sont rééligibles une fois. Ils exercent de façon permanente la surveillance des comptes de l'Union conformément aux normes comptables en vigueur en Côte d'Ivoire.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les commissaires aux comptes assurent de façon permanente la surveillance des comptes de l'Union.

Ils émettent des avis motivés sur l'exécution du budget de l'exercice écoulé. De même, ils donnent des avis et font des suggestions sur le budget de l'exercice immédiatement à venir.

Ils présentent à chaque Assemblée Générale ordinaire, leur rapport aux fins de lui permettre de délibérer sur les comptes présentés par le Conseil Exécutif.

Ils sont tenus d'attirer l'attention du Président de l'Union sur les anomalies de sa gestion et le cas échéant, les signaler à l'Assemblée Générale.

A la demande de l'Assemblée Générale et, selon que l'état de l'Union l'exige, l'URPCI pourra faire appel à des auditeurs assermentés.

### **ARTICLE 17 : Les Ressources de l'URPCI**

Les ressources financières de l'URPCI proviennent des :

Droits d'adhésion ;

Cotisations annuelles ;

Dons et legs ;

Subventions ;

Contributions et produits divers.

## **CHAPITRE 5 : Des Élections**

Les conditions d'éligibilité du Conseil d'Administration, du Conseil Exécutif et du Commissariat aux Comptes sont déterminées par le Règlement intérieur.

### **Titre IV : DISPOSITIONS GENERALES**

#### **ARTICLE18 : Des Relations avec les autres organisations nationales et internationales**

L'URPCI peut entretenir toute forme de coopération avec des organisations nationales et internationales dont les objectifs visent des actions identiques, similaires, complémentaires et / ou connexes avec celles de l'Union.

#### **ARTICLE19 : De la modification des Statuts**

Tout projet de modification des présents statuts doit être déposé au secrétariat permanent au plus tard 3 mois avant l'Assemblée Générale. Le secrétariat permanent est chargé d'expédier une copie à chaque membre au moins 60 jours avant l'Assemblée Générale devant examiner la modification des statuts.

**ARTICLE 20 :** Les présents statuts seront complétés par le règlement intérieur et le code de conduite des radiodiffusions de proximité en Côte d'Ivoire.

#### **ARTICLE 21: De la Dissolution de l'URPCI**

La dissolution de l'URPCI est prononcée par l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet et à la majorité des 3/4 de ses membres.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nomme sur proposition du Conseil Exécutif un administrateur ad' hoc chargé de liquider les biens de l'Union, selon les lois et les règlements en vigueur en Côte d'Ivoire.

**Adoptés le 21 Décembre 1999 et Modifiés et adoptés le 12 Février 2013 par l'Assemblée Générale.**

## **Annexe 6 : Copie du cahier des charges des radios de proximité en Côte d'Ivoire**

### **CAHIER DES CHARGES DES RADIOS DE PROXIMITE EN COTE D'IVOIRE**

#### **TITRE I - OBLIGATIONS GENERALES**

**ARTICLE 1 :** Le présent cahier des charges fixe les obligations générales des radios de proximité en Côte d'Ivoire.

Il faut entendre par radio de proximité, les radios dont le rayonnement n'excède pas dix (10) kilomètres.

**ARTICLE 2 :** Il est créé en Côte d'Ivoire des stations de radios locales dénommées radios de proximité.

**ARTICLE 3 :**

- 3.1 - Les radios de proximité diffusent leurs émissions en langues locales et en langue officielle.
- 3.2 - Elles conçoivent leurs programmes dans le souci d'accompagner et de soutenir les initiatives et activités de développement socio-économique de la localité concernée en vue d'apporter à toutes les composantes sociales de la communauté, enrichissement culturel et divertissement.

**ARTICLE 4 :** Sous réserve d'une autorisation spéciale de l'autorité de tutelle, il est interdit aux radios de proximité de diffuser des émissions produites par ou toutes sensibilités politiques, syndicales, religieuses, quelles donnent lieu ou non à paiement.

**ARTICLE 5 :** Les radios de proximité peuvent, sous la responsabilité du concessionnaire et de manière contractuelle, utiliser les services de prestataires extérieurs. Elles assurent le cas échéant, le relais des programmes de la RTI.

.../...

**ARTICLE 6** : Le contrôle de la bonne exécution de la grille des programmes est assuré par le Conseil National de la Communication Audiovisuelle.

## **TITRE II - ORGANISATION - FONCTIONNEMENT**

**ARTICLE 7** : Les radios de proximité sont placées sous la responsabilité du concessionnaire, personne physique ou morale.

**ARTICLE 8** : Le concessionnaire veille à l'exécution des programmes et au bon fonctionnement du service.

**ARTICLE 9** : Le concessionnaire est responsable de la sécurité du personnel et des équipements.

**ARTICLE 10** : Chaque station de radio de proximité doit avoir :

- un cahier d'antenne;
- un cahier d'entretien.

**ARTICLE 11** : Les radios de proximité fonctionnent sur la base d'une grille annuelle des programmes présentée par tranches trimestrielles et conformément aux dispositions des articles 3 et 4 ci-dessus.

**ARTICLE 12** : La grille des programmes est élaborée par le concessionnaire et approuvée par l'autorité de tutelle.

**ARTICLE 13** : Un exemplaire de la grille annuelle des programmes est transmis à l'autorité de tutelle et au Conseil National de la Communication Audiovisuelle.

**ARTICLE 14** : Le Conseil National de la Communication Audiovisuelle veille à l'harmonisation des programmes de toutes les stations radios de proximité, à l'échelle locale, régionale et nationale.

.../...

## **Annexe 7 : Retranscription de l'entretien avec le chargé de projet de l'Unicef Côte d'Ivoire**

Questionnaire adressé aux représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en Côte d'Ivoire.

(MICS 2016)

Nom et prénom : Charles Gnakri (Administrateur pour la com-Dev

Dev à Unicef

Adresse électronique:

Date et lieu de l'entretien : 15/ 10/2018 Dans les locaux de l'Unicef à Abidjan

### **Questions**

1- Depuis combien de temps l'Unicef existe-t-elle en Côte d'Ivoire ?

Je n'ai pas la réponse à cette question, il faudrait aller sur le site : [www.openunicef.org](http://www.openunicef.org)

2- Dans quelle orientation s'inscrit la collaboration de l'Unicef avec les radios de proximité de Côte d'Ivoire ?

-Avec les radios de proximité nous avons plusieurs thématiques sur lesquelles nous travaillons ( la nutrition, la santé ) Nous avons élaboré un guide d'orientation leur permettant de pouvoir produire des émissions

- le projet 'Radio amie des enfants' qui a connu un grand succès.

- c'est un partenaire stratégique

Quelles sont les objectifs de l'Unicef dans cette collaboration ?

-favoriser une plus grande implication des enfants sur les espaces radiophoniques

- mieux atteindre nos cibles

- contribuer au renforcement des capacités des agents agents de radios de proximité

3- Pensez-vous que les enfants ont suffisamment d'espace sur les antennes des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

- Non, pas assez et c'est justement pour ça que nous avons sollicité les radios de proximité

- Avec notre projet 'jeunes reporters' nous avons réussi à donner l'occasion aux enfants d'avoir une plus grande visibilité.

4- Quel doit être pour vous la place des enfants dans le processus de démocratisation et de développement en Côte d'Ivoire ?

-Les enfants ont une place hyper importante dans le processus de démocratisation en Côte d'Ivoire

5- Avez-vous prévu ou organisé des séances de formations et de renforcement de capacité des agents des radios de proximité portant sur l'implication des enfants ?

- Oui plusieurs déjà et d'autres encore en perspective

6- A combien peut-on estimer le coût annuel de toutes vos actions (aides, financières, matérielle, formations) à l'endroit des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

- Autour de 50.000.000 FCFA l'année

7- Pensez-vous aujourd'hui que vos différentes initiatives produisent le résultat escompté sur la qualité de travail des radios de proximité de Côte d'Ivoire dans leur ensemble ?

Oui comme c'est le cas du guide d'animation que les radios se sont appropriées

- Nous avons par exemple ces dernières années 300 productions radiophoniques sur le droit des enfants

8- Pensez-vous aujourd'hui que vos différentes initiatives produisent le résultat escompté sur les populations de Côte d'Ivoire dans leur ensemble ?

- Avec les campagnes sur les droits de l'enfance que nous menons nous voyons une certaine avancée au niveau de la prise de conscience du citoyen concernant leurs enfants

- l'abolition de la punition corporelle en milieu scolaire

- les sanctions contre les mariages précoces en milieux scolaires

La scolarisation rendue obligatoire par l'État

9- Quelles ont été de manière concrète les contributions de l'Unicef dans le processus de réconciliation engagé en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale 2010-2011 ?

-Un projet de prévention des conflits en partenariat avec l'UNE

- l'appui à l'enregistrement des naissances

- et plusieurs autres problèmes sociaux

10- A combien peut-on évaluer le nombre de vos actions (formations, programmes de sensibilisation) auprès des populations de Côte d'Ivoire depuis 2011 ?

A consulter [www.openunicef.org](http://www.openunicef.org)

11- Comment l'Unicef voit-elle la contribution des radios de proximité au processus de démocratisation et de développement en cours en Côte d'Ivoire ?

L'Unicef voit une place quasi incontournable des radios locales dans le processus de démocratisation en Côte d'Ivoire

- Les radios locales sont un canal privilégié dans ce processus

12- Quels sont les grands projets d'avenir de l'Unicef pour les populations ivoiriennes dans cette collaboration avec les radios de proximité ?

Dans notre souci de toucher les communautés les plus sensibles,

-Dans la prévention des conflits, nous avons des ' émissions radios qui sont en cours de production en partenariat avec ICTJ

- Comme ça été le cas avec Ebola, les radios de proximité de sont toujours promptes à réagir

**AUTRES COMMENTAIRES :** Nous sommes également très engagés dans la participation des jeunes avec un sondage régulier dans lequel les radios de proximité peuvent être très utiles.

Par exemple dans un sondage (sms) 70% des jeunes ont estimé que leur voix n'est pas écoutée.



## **Annexe 8 : Retranscription de l'entretien avec le président de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI)**

Questionnaire adressé au président de l'Union Nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI).

Nom et prénom : Moussa Traoré

Adresse

électronique:

mtraoreah@yahoo.fr

Date et lieu de l'entretien : 18/ 10/2018 à la maison de la presse

### **Questions**

1- En quelle année l'UNJCI a-t-elle créée ?

L'UNJCI a été créée en 1991

2- D'où est venue l'idée de la création de cette union ?

En 1991, c'était l'ouverture du pluralisme avec plusieurs journaux qui ont vu le jour, il n'y avait pas de confraternité entre les journalistes des différents organes de presse. Les journalistes s'attaquaient mutuellement sans collaboration.

3- Quelles sont les principales missions assignées à l'UNJCI ?

-Elle vise à créer un cadre de travail plus professionnel et plus collaboratif entre les journalistes de Côte d'Ivoire ;

-veiller au respect de l'éthique et de la déontologie (la création de l'OLPED en 1995) ;

-défendre les intérêts moraux et matériels des journalistes ;

-veiller au respect de la liberté de la presse

4- Pouvez-vous nous donner le ou les critère (s) essentiel (s) de l'attribution de la carte professionnelle des journalistes de Côte d'Ivoire ?

-Il faut être membre d'une rédaction ;

-justifier d'une carte de membre de l'organe qui emploie le journaliste

- Faire signer une attestation par le responsable de l'organe qui emploie le journaliste demandeur

5- Combien de membres l'UNJCI compte-t-elle aujourd'hui ??

- l'UNJCI étant la faitière de toutes les organisations de médias, tout journaliste membre d'une organisation professionnelle est membre de l'UNJCI

-Tous les journalistes sont d'office membre de l'UNJCI

-mais ceux à jour de leur cotisation sont au nombre de 600

- 5000 fcfa par an

6- Quelles sont les étapes importantes que vous indiqueriez concernant l'histoire des médias ivoiriens depuis 1990 ?

-Beaucoup de combat et beaucoup de succès :

- 2004, la loi de dépenalisation de du délit de presse

-2017, la loi de la suppression de la garde à vue de journalistes dans l'exercice de son métier

-l'implication ou la prise en compte de la presse en ligne 2017

- la création du fond de la presse

7- Comment pouvez-vous résumer la contribution de l'UNJCI à l'amélioration des conditions de travail des journalistes de Côte d'Ivoire ?

-le syndicat national de la presse pour défendre les journalistes victimes d'abus ;

-à travers les célébrations de la journée mondiale de la presse, nous sommes entrains d'inculquer dans l'esprit de la population que les journalistes est un citoyen comme tout autre,

-nous fabriquons les Gillet pour permettre aux journalistes d'être identifié sur les terrains et zones dangereuses ( les journaliste ont été bastonnés par les populations l'année dernière à Biankouman)

Que les populations sachent que les journalistes combattent le mal

8- Par quels moyens l'UNJCI contribue-t-elle à un exercice journalistique plus citoyen sur la base de la déontologie et de l'éthique en Côte d'Ivoire ?

-Nous faisons beaucoup de choses pour la formation ;

- nous avons créé l'OLPED, une structure indépendante qui veille au respect de l'éthique et de la déontologie,

-nous avons créé le prix Ébony pour encourager les journalistes au travail de qualité

9- Quels sont pour vous les grands changements intervenus dans l'organisation et le fonctionnement de la presse en Côte d'Ivoire de 1990 à aujourd'hui en 2018 ?

- 2004, la loi de dépenalisation de du délit de presse

-2017, la loi de la suppression de la garde à vue de journalistes dans l'exercice de son métier

-l'implication ou la prise en compte de la presse en ligne 2017

- la création du fond de la presse ( FSDP)

10- Selon vous, quels rôles jouent les médias ivoiriens dans le paysage démocratique en Côte d'Ivoire ?

- Nous avons contribué à l'émergence de la démocratie en Ci

-Nous sommes le carrefour de la démocratie,

Nous somme le parapet pour empêcher quiconque de faire du n'importe quoi ;

Aujourd'hui aucun gouvernant ne peut faire n'importe quoi ;

-Personne ne peut faire de du coup d'État

11- Pensez-vous que les médias ont a su relever le défi de la démocratie en Côte d'Ivoire ?

- Oui tout à fait ;
- Aujourd'hui personne ne peut faire la politique comme au temps du parti unique

-créé le pluralisme informationnel

12- Pouvez-vous indiquer quelques traits caractéristiques des médias ivoiriens ?

-La presse ivoirienne est frappée un fléau qui touche d'ailleurs la presse dans tout le monde entier :

- la mévente

-le problème de distribution

- la titrologues

13- Quelles sont selon vous les atouts des médias en Côte d'Ivoire ?

- Une jeune génération qui fait assez bien son travail comme Kiemoko
- Une émergence de la presse en ligne (plus de 100 organes en ligne)

14- Quels sont les obstacles auxquels les médias ivoiriens sont confrontés ?

-La mévente ;

- le problème de distribution

-la titrologues ou titrologues

15- Si vous deviez classer les médias ivoiriens en termes d'utilité pour les populations, à quel rang mettriez-vous les radios de proximité aujourd'hui ?

- Tous les médias sont importants
- Mais du fait de la libéralisation non effective de la télévision, il y a une accentuation des populations sur la RTI

16- A quel niveau pouvez-vous situer la qualité du rapport entre les médias ivoiriens et la population ?

- Du fait de la mévente la presse n'a pas un bon rapport avec les populations
- Par exemple Edi presse ne distribue les journaux que sur la moitié du territoire national

-pour cause de manque de moyen de transport et de matériel

17- Comment voyez-vous l'avenir de la presse ivoirienne particulièrement avec l'émergence des réseaux socionumériques ?

Si la presse réussit la transition vers le numérique, (de la presse papier à la presse électronique), elle a un bel avenir devant elle.

AUTRES COMMENTAIRES :

LA presse ivoirienne a les mêmes problèmes que d'autre presse dans le monde,

La mévente, c'est le problème majeur de toutes les presses dans le monde.

## **Annexe 9 : Retranscription de l'entretien avec les responsables de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI)**

Questionnaire à l'endroit du président des radios de proximité de Côte d'Ivoire.

Nom et prénom : Bamba Koramoko

Sangaré Lassina

Adresse électronique: [sanglass77@gmail.com](mailto:sanglass77@gmail.com)

Date et lieu de l'entretien :09 octobre 2018 maison de la presse

### **Questions :**

1- depuis quand l'Union existe-elle ?

21/12 199

2- Combien de membres compte votre union ?

- 140 RADIOS

- Une adhésion libre (25000)

160 radios de proximité

3-Quels sont les raisons qui ont milité à la création de l'URPCI ?

-1998, L'État a attribué 52 autorisations

-26 mairies

-26 associatives

-rassemblement en vue lutter ensemble

4-Pensez-vous aujourd'hui que vos objectifs sont atteints ?

Les objectifs sont atteints puisque on est passé de 52 à 140

5) Quelles sont vos missions ?

1 faire la promotion

2 défendre les radios

3 Chercher les financements

4 Rechercher de la formation des agents

5-Y-a-t-il des événements particuliers qui marquent l'histoire des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

- (1998)Le premier changement en 1998 les fréquences étaient octroyées aux collectivités

- (2004) En 2004 les fréquences étaient attribuées non individuellement et collectivement mais aux collectivités et aux associatives
- Radios privées non commerciales
- Les radios sont passées de l'inconnu à une bonne notoriété
- Attribution de la carte des journalistes professionnels
- Une place au conseil de gestion du fonds de soutien des médias en Côte d'IVOIRE (20016)
- Avant 2004, les radios n'avaient le droit de faire de la pub
- Les radios rurales 80 km
- Radios communales 10km

6- Si oui quels ont été selon vous les impacts de ces événements sur l'organisation et le fonctionnement pratique des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

- L'Appropriation de l'organisation par les membres (c'était l'un de nos objectifs)
- L'AG de Korhogo en 2017 a réuni 131 membres participants
- En 2009 les radios de proximité n'avaient fond de soutien aux médias et en 2009 l'URPCI a organisé en la quatrième conférence panafricaine des radios communauté AMAC) et cela sans soutien de l'État de Côte d'Ivoire.
- En 2015 le président a été élu président de l'association mondiale de radios
- Le président est invité depuis quelques années aux grands rassemblements
- Premières
- 7- Est-ce que le cahier des charges des radios de proximité dans sa version actuelle vous convient-il ?

Depuis la loi de 2004, le cahier de charge des radios semble caduque

20% DE PUB

LA radio privée non commerciale

8- Si non, avez-vous l'intention de réclamer son amélioration et sur quel aspect de son contenu porterait cette amélioration ?

9- Selon vous quels rôles ont-elles joué les radios de proximité dans les différentes crises sociopolitiques que la Côte d'Ivoire a traversé (du coup d'État de 1999 à la crise postélectorale de 2010-2011) ?

-la radio de Daloa a refusé de diffuser le message des insurgés

- les radios ont accompagné l'ONUCI dans sa politique de paix

-l'Onuci a félicité les radios communales

-l'URPCI a beaucoup favorisé l'encadrement et la formation des agents avec l'Onu ci

-Les radios étant dans leurs communes, ont beaucoup milité pour la paix

« ont tendu le micro à tous les leaders d'opinions, et même au protagonistes »

- Les radios ont aidé à sensibiliser à l'établissement de l'état civil
- Les radios ont contribué à vulgariser le code de conduite de l'élection

10- Pensez-vous que les radios de proximité ont une contribution à apporter dans le processus de démocratisation en Côte d'Ivoire ?

-LA HACA a muselé les radios de proximité surtout en période électorales

-le président mène le combat de la libéralisation des radios de proximité mais sous forme de lobby

- la redevabilité des dirigeants politiques à l'égard des gouvernés avec l'institut PANOS à Adakar (le fait que les administrés peuvent demander un compte aux élus locaux

- la scolarisation

-En incitant les journalistes à se faire former pour avoir le droit de traiter l'info politique

-la promotion du genre surtout par la promotion de la femme

-les programmes accés sur le droit des enfants

11- Pouvez-vous nous indiquer quelques éléments sur lesquels les radios de proximité peuvent jouer pour être plus efficaces et utiles dans le processus démocratique en cours en Côte d'Ivoire ?

- Faire sauter le verrou d'interdiction de traiter de l'actualité politique car cela est un obstacle à la diversité d'opinion
- - accroître des sessions de formation au bénéfice de journalistes et agents de radios
- « Il faut permettre aux uns et autres de s'exprimer sur toutes les questions d'intérêts public »

-« comment les populations peuvent-elles faire de bons choix si elles ne sont pas informées sur le programme des candidats » ?

« il faut que les radios aient le droit de sensibiliser les populations sur les enjeux des élections »

12- Quel avenir des radios de proximité selon vous face à l'émergence des réseaux sociaux numériques en Côte d'Ivoire ?

« Lorsqu'il y a eu la télé, les gens ont pensé que la presse disparaîtrait mais non »

-Les radios ne sont pas en position d'antagoniste avec les réseaux sociaux numériques mais complémentaire

-Par l'internet permet aux radios d'étendre leur limite de 10 km à en dehors de leur frontière par l'internet et les smartphones.

-Le net de brasser plus d'audience et de prospect. L'URPCI contribue à un projet [Projet radios synergie, en collaboration avec l'Ambassade des États Unis/ Côte d'Ivoire avec (plateforme de partage et d'échange d'information sera à l'Urpci au bout de 2 ans.

13-Que pouvez-vous dire sur les structures de régulation des médias en Côte d'Ivoire, notamment la Haute autorité de la communication audiovisuelle dans sa politique d'attribution des fréquences et de gestion des radios de proximité ?

Avec la HACA, structure de sanction, nous avons de bons rapports puisqu'elle veille au bon fonctionnement.

La président de l'URPCI a participé à un atelier international initié par la HACA les 03 et 04 octobre 2018 portant les mesure d'audience colloque international sur les enjeux de la mesure dans l'espace UEMOA et en Guinée.

## **Annexe 10 : Copie du questionnaire adressé aux responsables de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID)**

Questionnaire adressé au représentant de l'USAID en Côte d'Ivoire.

Nom et prénom : Olagboye Benjamin

Adresse électronique : bolagboye@usaid.gov

Téléphone :

Date et lieu de l'entretien : INSAC à Abidjan

### **QUESTIONS**

- 1- Depuis combien de temps l'USAID existe en Côte d'Ivoire ?
- 2- Qu'est ce qui a nécessité l'implantation de votre structure en Côte d'Ivoire ?
- 3- Quelles sont les missions de l'Usaid en Côte d'Ivoire ?
- 4- Quelles sont les actions déjà menées par l'Usaid dans le domaine de la gouvernance et de la démocratie en Côte d'Ivoire ?
- 5- Quelles ont été les contributions de l'Usaid dans le processus de réconciliation engagé en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale 2010-2011 ?
- 6- Qu'est ce qui a motivé votre choix des radios de proximité comme supports essentiels dans la mise en œuvre de vos actions auprès de la population ivoirienne ?
- 7- Pensez-vous que les radios de proximité sont suffisamment sollicitées dans le processus de démocratisation et de développement en Côte d'Ivoire ?
- 8- Quel peut être l'objectif poursuivi par l'Usaid à travers les séances de formation et de renforcement de capacité des agents des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?
- 9- A combien peut-on estimer le coût annuel de toutes vos actions (aides financières, matérielle, formations) à l'endroit des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?
- 10- Pensez-vous aujourd'hui que vos différentes initiatives produisent le résultat escompté sur la qualité de travail des radios de proximité de Côte d'Ivoire dans leur ensemble ?

- 11- Pensez-vous aujourd'hui que vos différentes initiatives produisent le résultat escompté sur les populations de Côte d'Ivoire dans leur ensemble ?
- 12- Quels sont les acquis de l'Usaid en matière de gouvernance et de démocratie en Côte d'Ivoire ?
- 13- Pourquoi y-a-t-il une accentuation de vos actions à l'endroit des chefs coutumiers et des chefs des communautés en Côte d'Ivoire ?
- 14- Comment l'Usaid voit-elle l'avenir de la démocratie en Côte d'Ivoire ?
- 15- Quels seraient les grands projets d'avenir de l'Usaid pour améliorer la gouvernance et la démocratie en Côte d'Ivoire ?

## **Annexe 11 : Retranscription de l'entretien avec le chargé de suivi des radios de proximité à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)**

Questionnaire adressé au président (ou un représentant) de la haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA).

Nom et prénom : ADEPO Jean Claude Aristide

Adresse électronique : aristideadepo@gmail.com

Date et lieu de l'entretien : HACA 17/10/2018

### **Questions.**

- 1- Pouvez-vous situer le contexte de création de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle en Côte d'Ivoire ?

Selon le décret n° 2011-475 du [30 avril 2011](#)<sup>3</sup>, la HACA a pour missions :

- d'assurer le respect des principes du libre exercice de la communication audiovisuelle ;
- de garantir et d'assurer la [liberté](#) et la protection de la communication [audiovisuelle](#) dans le respect de la [loi](#) ;
- de veiller au respect de l'[éthique](#) et de la [déontologie](#) en matière d'information audiovisuelle ;
- de garantir l'accès aux organes officiels d'[information](#) et de communication audiovisuelle, des Institutions de la République, des partis politiques, des associations et des citoyens ;
- d'assurer le traitement équitable par les organes officiels d'information et de communication audiovisuelle, des Institutions de la République, des partis politiques, des associations et des citoyens ;
- de favoriser et de garantir le [pluralisme](#) dans l'espace audiovisuel, c'est-à-dire garantir l'égalité d'accès et de traitement ainsi que l'expression pluraliste des courants d'opinions, particulièrement pendant les périodes électorales. À cet effet, la HACA communique aux



différents organismes audiovisuels du secteur, le relevé des interventions des partis politiques dans les journaux, les bulletins d'information, les magazines et autres émissions ;

- de concourir à l'attribution des fréquences de radiodiffusion sonore et télévisuelle ;
- d'élaborer les conventions d'autorisation d'usage des fréquences de radiodiffusion sonore et télévisuelle et de veiller à leur respect, ainsi qu'à celui des prescriptions du cahier des charges, annexé à ces conventions ;
- de veiller à la qualité et à la diversité des programmes, au développement et à la promotion de la communication audiovisuelle nationale ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine culturel national, africain et universel ;
- d'exercer un contrôle par tous les moyens appropriés sur notamment l'objet, le contenu, les modalités et la programmation des émissions publicitaires et parrainées ;
- de garantir l'indépendance et d'assurer l'impartialité du secteur public de la communication audiovisuelle notamment, la radiodiffusion sonore et télévisuelle.

La HACA définit les normes relatives aux matériels et techniques de diffusion et de réception des émissions. Elle donne également un avis en matière de négociations internationales relatives à la communication audiovisuelle, de projet ou de propositions de textes régissant la communication audiovisuelle.

Pour l'accomplissement des missions qui lui sont confiées, la HACA dispose de tout pouvoir d'investigation et d'enquête, et peut solliciter la collaboration de toutes les administrations tant publiques que privées, dans le but de recueillir toutes informations techniques, administratives ou financières utiles à leur réalisation.

2- Qu'est-ce qui a favorisé selon vous le vote de la loi de 1991 portant l'attribution des fréquences aux radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

Après la libéralisation de la presse en 1990, le paysage audiovisuel va connaître lui aussi une multiplicité des chaînes de station radio. La radio est le média le plus populaire en Côte d'Ivoire. Les radios locales et nationales sont présentes dans tout le pays et diffusent en français et en langues nationales. Les radios communautaires sont les plus nombreuses et perçues comme une source d'information crédibles par les auditeurs.

Il a fallu attendre cinq ans plus tard pour qu'un plus grand nombre d'opérateurs nationaux fassent leur apparition au terme d'un appel à candidatures en vue de l'attribution de 105 fréquences. 52 fréquences émanant de 26 mairies et de 26 personnes physiques sont autorisées à émettre conformément à la décision du conseil des Ministres du 03 juin 1998. En décembre 2003, plus de 28 autorisations temporaires d'exploitation de radios de proximité sont accordées à des collectivités territoriales, mairies et conseils régionaux et à quelques personnes physiques.

3- **Pouvez-vous dire ce qui a manqué à la loi de 1991 pour qu'elle soit revue avec la loi de 2004 ?**

L'année 2004 marque un autre tournant dans l'histoire de la communication audiovisuelle en Côte-d'Ivoire. Une nouvelle loi - **la loi n°2004 du 14 décembre 2004** portant régime juridique de la communication audiovisuelle est votée en remplacement de la loi **n°91-1001 du 27 décembre 1991**.

**Les raisons de la réforme**

La réorganisation de l'espace audiovisuel s'expliquerait par l'évolution sociale et politique de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de consolider le processus démocratique en transformant le secteur audiovisuel en un véritable espace de liberté. Pour les autorités ivoiriennes, le renforcement du processus démocratique amorcé depuis 1990 nécessite plus que jamais une véritable prise en compte du pluralisme des opinions.

Il est également question de répondre au souci de diversification des moyens d'intonation et d'expression et de promouvoir les activités du secteur de la communication. Tous ces éléments expliquent l'adaptation de la **loi de 1991** jugée parcellaire et inadaptée par rapport aux nouvelles exigences du secteur en constante évolution. Il n'est pas inutile de rappeler que cette volonté gouvernementale est aussi le résultat de pressions internationales en vue de l'application effective des principes de la démocratie notamment la liberté de communiquer. Cela se présentait comme une urgence à satisfaire au plutôt.

La réforme proposée viserait à favoriser une véritable mutation du secteur audiovisuel de sorte à aboutir à sa libéralisation. Mais quels sont les objectifs poursuivis ?

### **Les objectifs de la réforme**

D'une façon générale, il s'agit pour le Gouvernement ivoirien de répondre aux objectifs essentiels suivants :

- diversifier les choix offerts aux ivoiriens en matière de programmes audiovisuels ;
- stimuler par la concurrence, la qualité et la variété des programmes de radiodiffusion et de télévision ;
- sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel de la Côte d'Ivoire, la multiplication des radios et télévisions de proximité, associatives, communautaires, commerciales, à travers la Côte d'Ivoire, pourra favoriser la diffusion et la promotion des valeurs culturelles nationales ;
- développer l'activité industrielle et commerciale audiovisuelle et la production cinématographique nationale ;
- créer un important gisement d'emplois pour bon nombre de jeunes diplômés et professionnels du secteur audiovisuel ;
- assurer une meilleure régulation du secteur audiovisuel par le renforcement des pouvoirs de l'organe de régulation en vue de l'instauration d'une saine concurrence, le respect du cahier des charges...

La réforme du cadre juridique des médias a abouti aux votes des lois **n°2004-643 du 14 décembre 2004** portant régime juridique de la presse et la loi **n°2004-644 du 14 décembre 2004** portant régime juridique de la Communication audiovisuelle. Celle-ci se propose de libérer plus largement la communication audiovisuelle. À cet effet, elle dispose en son article 1 que « **la communication audiovisuelle est libre.** » Ainsi, l'exercice de l'activité audiovisuelle ne souffrirait d'aucune contrainte, Autrement dit, toute personne physique ou morale peut exercer dans l'audiovisuel. Ce principe est-il transcrit en acte sur le terrain ?

L'absence de textes réglementaires

Depuis le décembre 2004 que la loi a été votée, c'est le silence radio. Certes, en août 2006, le décret portant organisation et fonctionnement du CNCA a été signé mais depuis lors plus rien, aucun autre texte réglementaire n'a suivi. En l'état actuel des choses, il semble que les bonnes intentions soient restées lettres mortes. La volonté politique n'a pas suivi, à tout le moins elle paraît inexistante. Après avoir étudié la situation de la libéralisation, nous allons maintenant porter notre regard sur les différents types de concessions audiovisuelles.

Une nouvelle configuration du paysage audiovisuel  
Avec la libéralisation, l'espace audiovisuel va présenter un nouveau visage au regard des différentes concessions audiovisuelles enregistrées.

4- La législation actuelle sur la communication audiovisuelle en Côte d'Ivoire provient-elle de la loi de 1991 ou de celle 2004, ou un peu des deux ?

Elle provient des 2

5- Pensez-vous que cette législation est en phase avec les réalités sociopolitiques, voire économiques en Côte d'Ivoire ?

Oui, mais il y a assez de non-dit et beaucoup de point d'interrogations.

6- Pensez-vous qu'il y a des choses (décisions, lois, décrets ou actions diverses) qui auraient pu être faites depuis l'ouverture de l'espace médiatique en 1990 de la part de l'Etat ou de la HACA ou au niveau des médias eux-mêmes ?

Immunité. Une influence directe sur le pluralisme de l'information et de la communication, constitutionnalise également l'organe régulateur

**7- Quelle est votre regard sur le rôle des médias ivoiriens dans le processus démocratique en Côte d'Ivoire ?**

Voici des liens d'étude qui peuvent vous aider <https://journals.openedition.org/espacepolitique/894>

[https://www.ifex.org/cote\\_divoire/2012/08/28/cote\\_d%27ivoire\\_mfwa\\_report\\_fre.pdf](https://www.ifex.org/cote_divoire/2012/08/28/cote_d%27ivoire_mfwa_report_fre.pdf)

<http://www.caidp.ci/uploads/3af05f87c7a98e4ba0b790c018e5f39b.pdf>

**8- Quels rôles attribuez-vous aux radios de proximité en Côte d'Ivoire ?**

Maintenir la cohésion sociale : une mission des radios de proximité ; des instruments de transformation sociale, un moyen de soutien des actions de développement conduites par et pour les communautés rurales ;

vouées à l'information locale, à l'éducation, au transfert des connaissances, à l'animation des collectivités et à l'expression populaire, réduire les conflits locaux, promouvoir la scolarisation des jeunes et en particulier des jeunes filles, favoriser l'enracinement des valeurs civiques, diffuser la culture et la musique traditionnelle.

9- En tant qu'organe de régulation pensez-vous que les radios de proximité assurent correctement leurs missions ?

Oui mais il faut reconnaître qu'il reste beaucoup à faire surtout dans la formation du personnel et dans création de programme

10- Quelles différences faites-vous entre les radios communales et les autres types de radios de proximité ?

Pour nous il n'y a pas de différence majeur. Néanmoins la gestion et de l'administration diffère d'un type à l'autre

11- Comment voyez-vous l'avenir des médias en Côte d'Ivoire avec l'explosion des réseaux sociaux numériques ?

La radio à encore sa place mais il lui faut juste une organisation et une bonne orientation

12- A quel niveau se situe le projet de libéralisation de l'espace télévisuel en Côte d'Ivoire ?

<https://news.abidjan.net/h/639078.html>;

<https://news.abidjan.net/h/639105.html>;

<http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=1&recordID=8935>;

13- Selon vous quel est le média le plus prometteur en Côte d'Ivoire au regard du contexte socioculturel et économique (si vous deviez procéder à un classement) ?

Je ne souhaite pas me prononcer.

## **Annexe 12 : Copie du questionnaire adressé aux responsables de l'Observatoire pour la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED)**

Questionnaire adressé au président (ou un représentant) de l'observatoire pour la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED).

Nom et prénom : Zio Moussa

Adresse électronique :

Téléphone :

Date et lieu de l'entretien : 12 octobre 2018, Maison de la Presse

### **QUESTIONS :**

- 1- Depuis quand existe OLPED ?
- 2- D'où est venue l'idée de création de cet organe ?
- 3- Quelles sont vos missions ??
- 4- Quelles sont les étapes importantes que pouvez-vous indiquer dans l'histoire de la presse ivoirienne ?
- 5- Quels sont selon vous les grands changements intervenus dans l'organisation et le fonctionnement de la presse en Côte d'Ivoire de 1990 à aujourd'hui en 2018 ?
- 6- Selon vous quels rôles joue la presse ivoirienne dans le jeu démocratique en Côte d'Ivoire ?
- 7- Pensez-vous que la presse a su relever le défi de la démocratie en Côte d'Ivoire ?
- 8- Pouvez-vous nous indiquer quelques traits caractéristiques de la presse ivoirienne
- 9- Quelles sont selon vous les atouts de la presse ivoirienne ?
- 10- Quels sont les obstacles auxquels la presse ivoirienne est confrontée ?
- 11- Si vous devez classer les médias ivoiriens en termes d'utilité pour les populations à quel rang mettriez-vous la presse aujourd'hui ?
- 12- A quel niveau pouvez-vous situer la qualité du rapport entre la presse ivoirienne et la population ?
- 13- Combien d'atteinte à la déontologie et à l'éthique sont passifs les journalistes en Côte d'Ivoire ?

Par :

- année?
- depuis la création de l'OLPED
- depuis 1990 si possible

14- Combien de journalistes ont-ils été arrêtés par les autorités politiques ( le gouvernement) ?

Par :

- An ?
- Depuis la création de l'OLPED ?
- Depuis 1990 si possible ?

Que fait l'OLPED lorsqu'un journaliste est arrêté ?

15- Comment voyez-vous l'avenir de la presse ivoirienne particulièrement avec l'émergence des réseaux socionumériques ?

Questionnaire adressé au représentant du « The International Center for Transitional Justice » en Côte d'Ivoire.

### **Annexe 13 : Retranscription de l'entretien avec le représentant du Centre International de Justice Transitionnelle en Côte d'Ivoire**

Questionnaire adressé au représentant du « The International Center for Transitional Justice » en Côte d'Ivoire.

Nom et prénom : Gbery Didier (chargé de programme)

Adresse électronique.

Date et lieu de l'entretien : 11/ 10/2018 dans les locaux de l'ICTJ

#### **Questions**

1- Depuis quand ICTJ existe-t-il en Côte d'Ivoire ?

2012 Après la crise postélectorale

2- Quel a été le contexte qui a favorisé l'intervention de l'ICTIJ en Côte d'Ivoire ?

- en lien avec les mandats de l'ICT, qui consiste à accompagner les États ayant connu des passé difficile pour les accompagner à rétablir la démocratie et la justice

3- Quelles sont les missions de l'ICTIJ en Côte d'Ivoire ?

- Les missions de l'ICTJ sont décrites en 2 axes :

- - aider les institutions étatiques à se servir des expériences acquises dans d'autres pays pour asseoir une justice transitionnelle efficace
- appuyer la société civile à être à même de faire des propositions aux gouvernants
- aider le pays à faire la réparation de l'injustice causée par le fait la crise.

4- Comment s'est fait le choix de votre collaboration avec les radios de proximité dans la mise en œuvre de vos programmes d'action sur le terrain en Côte d'Ivoire ?

La notion de justice transitionnelle est un encore un sujet trop technique, les populations n'ont pas encore une connaissance opérationnelle sur la question.

Les radios de proximité se sont avérées nécessaires et primordiales pour arriver à notre fin.

- 5- Les radios de proximité arrivent-elles à transmettre correctement vos messages à vos populations cibles ?

Oui, elles y arrivent car nous avons au préalable commencé par des séances de formation et renforcement de capacité.

- nous le savons surtout par le fait que les gens que nous recevons sont informés et ont des attitudes requis.

Nous avons des écoutes qui nous permettent de suivre la réception

- 6- Quelle est l'utilité des séances de formations et de renforcement de capacité que l'ICTJ initie à l'endroit des agents des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

C'est de permettre à nos collaborateurs, les journalistes radios, presse écrite et même des éditeurs pour qui soient à même de bien mener nos actions.

- 7- À combien peut-on estimer le coût annuel de toutes vos actions (aides, financières, matérielle, formations) à l'endroit des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

C'est un appui technique donc au moins 500.000 FCFA en moyenne de 6 mois pour les productions

- 8- Pensez-vous aujourd'hui que vos différentes initiatives produisent le résultat escompté sur la qualité de travail des radios de proximité de Côte d'Ivoire dans leur ensemble ?

Oui parce que les animateurs et journalistes sont maintenant outillés pour aborder le sujet sur la réparation et la justice transitionnelle la preuve, ils font des productions en dehors de nos programmes sur les thèmes que nous avons abordé avec eux.

- 9- Pensez-vous aujourd'hui que vos différentes initiatives produisent le résultat escompté sur les populations de Côte d'Ivoire dans leur ensemble ?

Il y a eu beaucoup de progrès par rapport à notre début

Par exemple des victimes, les commissaires de la CONARYV qui a été très fructueux

Il y a eu de plus en plus d'implication des victimes dans le processus

Les victimes ont eu l'occasion de critiquer le processus de réparation face aux commissaires de la CONARYV.

- 10- Quelles ont été les contributions de l'ICTIJ dans le processus de réconciliation engagé en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale 2010-2011 ?

- Une plus grande des victimes dans le processus pour faire ressortir leurs besoins
- Les questions telle que responsabilité, la redevabilité, la réparation etc ;
- Plusieurs sont passés de victimes à acteurs de réconciliation
- Dire aux autorités que les jeunes sont instrumentalisés

11- À combien peut-on évaluer le nombre de vos actions (formations, programmes de sensibilisation) auprès des populations de Côte d'Ivoire depuis 2011 ?

Plusieurs projets ont été déjà menés depuis 2012, nous sommes à une vingtaine de projets.

Rien que pour 2018, nous avons 4 projets.

12- Pourquoi orientez-vous particulièrement vos actions de sensibilisation à l'endroit de la jeunesse ivoirienne ?

Les jeunes constituent une cible particulière au même titre que la femme car ils sont les plus grosses victimes des conflits.

13- Comment de l'ICTIJ voit-il la contribution des radios de proximité au processus de démocratisation et de développement en cours en Côte d'Ivoire ?

Les radios de proximité jouent et doivent jouer un rôle central par rapport :

- Leur proximité aux populations
- Leur capacité à traiter l'information avec beaucoup plus de neutralité
- Elles ont cependant besoin d'assistance

14- Quels sont les grands projets d'avenir de de l'ICTIJ pour les populations ivoiriennes dans cette collaboration avec les radios de proximité ?

-nos projets ont des suites logiques.

-aujourd'hui nous sommes dans la perspective de renforcement de la cohésion sociale

-emmener les populations à comprendre la notion de cohésion sociale qui n'exclut pas les malentendus.

#### **AUTRES COMMENTAIRES :**

Nos relations avec les radios de proximité sont de qualité surtout l'esprit d'ouverture des animateurs, et même des propriétaires de ces radios.

## **Annexe 14 : Retranscription de l'entretien avec le directeur de la revue de la presse à l'Autorité Nationale de la presse**

Nom et prénom : Francis Domo (directeur de la presse à l'ANP).

Adresse électronique: Francisdof@gmail.com

Date et lieu de l'entretien : Jeudi 11 octobre 2018 dans les locaux de l'ANP

16- Depuis quand existe l'autorité Nationale de la presse ?

-l'Autorité Nationale de la Presse est née des cendres du Conseil National de la Presse (CNP). -L'ANP est l'instance de régulation de la presse en Côte d'Ivoire. Elle est une autorité administrative

indépendante (AAI) créée par la Loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse.

17- D'où est venue l'idée de création de cette structure qui remplace l'ancienne CNP ?

- L'idée de la redénomination du CNP en ANP n'a pas une origine officiellement reconnue, toutefois, elle serait venue du Gouvernement qui a souhaité que le Conseil de la Presse soit rebaptisé Autorité Nationale de la Presse en raison de ses missions qui sont de fait celles d'autorité étatiques.

18- Qu'est ce qui nécessite ce changement de dénomination ??

-On peut dire que ce changement de dénomination a été nécessaire par le besoin d'aligner cette instance de régulation sur les autres organes de régulations telles que l'ARTCI des télécommunications qui exerce un pouvoir disciplinaire dans leurs secteurs respectifs.

19- Qu'est ce qui a changé dans cette organisation par rapport au CNP ?

Les changements principaux observés se situent au moins à trois niveaux :

-le champ d'action de la nouvelle ANP qui, du secteur de la presse imprimée, s'étend désormais aussi au sous-secteur de la presse numérique ;

- le renforcement des acquis de l'exercice de la liberté des journalistes inscrits dans la nouvelle loi sur la presse (notamment l'interdiction même de la garde à vue etc.).

-la modification de la composition des membres de l'ANP avec l'entrée d'un représentant de la presse numérique et d'un représentant du président de l'Assemblée Nationale.

20- Quelles sont vos principales missions ?

Les missions de l'ANP sont de :

- Veiller au respect de la liberté de la presse ainsi qu'aux dispositions de la loi portant régime juridique de la presse ;
- Garantir le pluralisme de la presse ;
- Veiller au respect des règles d'éthique et de la déontologie du journalisme ;
- Exercer un pouvoir disciplinaire dans le secteur ;
- Veiller au respect des règles relatives à la création, à la propriété et ressources des entreprises de presse.

21- Quels sont selon vous les grands changements intervenus dans l'organisation et le fonctionnement de la presse en Côte d'Ivoire de 1990 à aujourd'hui en 2018 ?

22- Selon vous quels rôles joue la presse ivoirienne dans le jeu démocratique en Côte d'Ivoire ?

Comme toutes les presses dans le monde, la presse ivoirienne devrait jouer sans discontinuer les rôles suivants :

- informer les électeurs et les populations sur les concepts et les enjeux du jeu démocratique ;
- informer les populations sur leurs droits et devoirs dans le jeu démocratique ;
- initier les thématiques du jeu démocratique ;



- auditer l'adéquation entre les promesses électorales et leur mise en œuvre ;
- observer l'exercice des mandats et la gouvernance des dirigeants issus du jeu démocratique ;
- rendre compte aux électeurs et aux usagers du service public des activités des acteurs issus du jeu démocratique.

23- Pensez-vous que la presse a su relever le défi de la démocratie en Côte d'Ivoire ?

- Non, je ne le pense pas, car si c'était le cas, la Côte d'Ivoire aurait eu, au-delà de l'année électorale 2015, des élections normales (Apaisées). La Côte d'Ivoire n'a jamais eu d'élections présidentielles normales avant octobre 2015. D'ailleurs, même cette dernière est remise en question au regard des revirements observés aujourd'hui encore dans la classe politique toute entière et surtout l'échec de la réconciliation nationale.

24- Pouvez-vous nous indiquer quelques traits caractéristiques de la presse ivoirienne ?

Selon moi, la presse ivoirienne se caractérise entre autres comme une presse :

- En pleine mutation éditoriale et technologique ;
- En pleine rajeunissement ;
- En quête de maturation ;
- Plutôt partisane ;
- Axée sur le journalisme d'opinion ;
- En mal de responsabilité sociale ;
- En manque de vision stratégique
- Économiquement menacée et financièrement sinistrée.

25- Quelles sont selon vous les atouts de la presse ivoirienne ?

Comme indiquée à la question 9, c'est une presse :

- volontariat ;
- en pleine mutation éditoriale et technologique ;
- en pleine rajeunissement ;
- en quête de maturation.

26- Quels sont les obstacles auxquels la presse ivoirienne est confrontée ?

La presse ivoirienne est confrontée à divers obstacles dont :

- la faiblesse des revenus des acteurs des entreprises de presse ;
- la faiblesse de la capacité d'absorption financière du secteur ;
- la faiblesse du cadre macroéconomique dans le secteur ;
- de la désaffection des lectorats ;
- du regard des forces politiques et économiques sur la liberté de la presse ;

-de l'impunité des forces politiques et économiques.

27- Si vous devez classer les médias ivoiriens en termes d'utilité pour les populations à quel rang mettriez-vous la presse aujourd'hui ?

Au premier plan mais après les forces de sécurité, les forces vives du secteur économique et les Start up.

28- A quel niveau pouvez-vous situer la qualité du rapport entre la presse ivoirienne et la population ?

-Les critiques ambiantes des populations sont très amères. Ce qui se traduit par le fait que les articles de presse présentés sur le marché de la demande d'information par les populations ne rencontrent pas les attentes de celles-ci. La presse a tendance à perpétuer et privilégier une sorte de « série » politico dramatique de la classe politique au mépris des besoins des populations et même des générations futures.

29- Comment voyez-vous l'avenir de la presse ivoirienne particulièrement avec l'émergence des réseaux sociaux numériques ?

-Toute évolution technologique est à regarder comme une opportunité. Si la presse ivoirienne regarde l'émergence des réseaux sociaux numériques comme un obstacle, c'est qu'elle se situe dans l'immobilisme et résiste à faire sa propre mue. Si elle regarde l'évolution technologique comme une opportunité qu'elle doit s'approprier avant les autres, son avenir sera rose.

## **Annexe 15 : Retranscription de l'entretien avec la directrice de *Radio Prestige de Gagnoa***

Questionnaire à l'endroit du directeur de la radio communale de Gagnoa en Côte d'Ivoire.

Nom et prénom : Boniking Madouce

Adresse électronique:

Date et lieu de l'entretien : 11/10/2018 dans les locaux de la radio Gagnoa

### **Questions**

1- Depuis quand votre radio existe-t-elle ?

- Septembre 1999

2- Quel est le statut de cette radio : privée, publique ou parapublique ?

- Une radio communale (c'est la radio de la commune de Gagnoa)

3- Combien de personnes travaillent dans votre radio ?

-10 agents (agents de la mairie, payés par la mairie)

-7 collaborateurs extérieurs, (pour des émissions en langues locales),

4- Quel est le diplôme requis pour être employé comme journaliste, animateur ou technicien dans votre radio ?

- L'accent est mis sur la formation pratique et non la théorique (diplômes)

- C'est la mairie propose et le recrutement aux responsables de la radio

5- Quelles sont vos sources de revenus de votre radio ?

- La mairie

- Les partenaires (la pub,)

6- A quel pourcentage pouvez-vous estimer la contribution des organisations internationales dans le fonctionnement de votre radio ?

Elles sont nos partenaires (qui viennent pour leurs spots)

Elles proposent pour répondre à leurs besoins de projet ou de campagne pub)

Quelques rares fois du matériel

7- Jusqu'à combien de km<sup>2</sup> votre radio est-elle écoutée par les populations ?

La radio couvre jusqu'à 100 km<sup>2</sup>

8- Selon vous, quelle est votre part d'audience dans l'audimat total à Gagnoa ?

- 60% de l'audimat

- Car la radio nationales n'arrive pas partout les populations se concentrent sur la radio locale

- Pour permettre à la population de suivre l'actualité au niveau nationales, nous nous chargeons de relayer la radio nationale 6h ; 7h ; 12h et 19h

9- À combien pouvez-vous estimer le nombre d'émissions privées (produites par des personnes physiques ou morales) non employées par votre radio ?

-Ceux qui sont fixes sont au nombre de 5

- les guérisseurs traditionnels ne sont pas stables dans leur programme

10- Pourquoi avez-vous fait le choix d'une grande implication des populations locales dans vos productions radiophoniques ?

Il s'agit de permettre à toute la communauté qui d'avoir accès à la radio si elle le désire sans restriction aucune

11- Pensez-vous que les populations locales vous font davantage confiance que les médias à plus grande échelle ?

- La stabilité de vos programmes

- Nous donnons l'occasion aux populations de critiquer notre grille de programme

- Par exemple la plage horaire accordée aux guérisseurs traditionnels a été modifiée parce que les populations s'y sont opposées

12- Quels sont les domaines dans lesquels est orientée la majorité de vos émissions ?

-Nous diversifions nos programmes de sorte en prendre en compte toutes les composantes sociales,

- Par l'exemple, à la proche des échéances électorales, nous intensifions nos émissions sur la sensibilisation aux bonnes pratiques démocratiques.

13 Comment faites-vous pour éviter les informations que vous n'avez pas le droit de traiter en raison de votre cahier des charges ?

On strictement à notre cahier des charges qui nous donne la HACA

14- Quels sont vos rapports avec les structures de régulation et d'autorégulation en Côte d'Ivoire ?

- Nous n'avons aucun souci avec les structures de régulations et d'autorégulation

15- Comment voyez-vous l'avenir des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

-Nous allons jusqu'à dans les villages car tout le monde ne peut pas avoir accès à internet ici en Afrique donc seule la radio peut servir de canal de communication et d'information dans nos communautés

16- Quels sont vos projets futurs en termes de programmes d'émissions pour les populations ?

- Oui nous organisons des forums, des émissions publiques et d'autres types de manifestation enfin de permettre à la population de se sentir plus proches de la radio.

17- Pensez-vous assumer correctement vos différentes missions auprès des populations ?

-On essaie de tout faire pour satisfaire les populations

- s'il y a une chose à ajouter à ce que nous faisons déjà, c'est de multiplier les émissions à caractère public.

#### **Autres commentaires :**

- Nous organisons des émissions de débat sur les sujets de tout ordre avec divers invités et jusqu'ici tout s'est bien passé.

Par exemple nous avons une émission en langue locale (Bété) tous les vendredi ,6h à 9h) qui a tellement de succès qu'une association est née autour de cette émission qui devenue une émission tournante entre les membres de la communauté.

## **Annexe 16 : Retranscription de l'entretien avec le directeur de *Radio Fraternité* de Yopougon**

Questionnaire à l'endroit du directeur de la radio communale de Yopougon en Côte d' Ivoire.

Nom et prénom : Monsieur Sangaré

Adresse électronique:sandoug@gmail.com

Date et lieu de l'entretien : dans les locaux de la radio yopougon

### **Questions**

1- Depuis quand votre radio existe-t-elle ?

18 février 1998

2- Quel est le statut de cette radio : privée, publique ou parapublique ?

Type associatif (la collectivité

- Une partie du personnel
- La charge facture, bâtiment
- Une émission de salsa animée par des retraités

3- Combien de personne travaillent dans votre radio ?

18 employés payés

D'autres non pris en compte vivent de la recette générée par la pub ( 10)

4- Quel est le diplôme requis pour être employé comme journaliste, animateur ou technicien dans votre radio ?

-Par casting

- la formation pratique ensuite la formation pour le niveau théorique

Super Ebony et meilleur journaliste radio de Côte d'Ivoire) Bénédicte Bolou (2016)

2017 Calos meilleur journaliste radio de Côte d'Ivoire

5- Quelles sont les sources de revenus de la radio ?

Mairie et la suite publicité normalement par le droit de faire la pub mais maintenant 20% les textes de 2003 permettent la pub 20%

.....les textes autorisent que les radios de proximité ont le droit de traiter des informations mais seulement les journalistes professionnels

6- À quel pourcentage pouvez-vous estimer la contribution des organisations internationales dans le fonctionnement de votre radio ?

- Par partenariat en équipement
- - formation

7- Jusqu'à combien de km<sup>2</sup> votre radio est-elle écoutée par les populations ?

Environs 30 km<sup>2</sup>

8- Selon vous, quelle est votre part d'audience dans l'audimat total à Yopougon ?

-Notre part dans l'audimat global à Yopougon peut être évalué à plus de la moitié

9- À combien pouvez-vous estimer le nombre d'émissions privées (produites par des personnes physiques ou morale) non employées par votre radio ?

Environs 2200 000 habitants la radio compte 2 tiers des 2200 000 en audience fixe

10- Pourquoi avez-vous fait le choix d'un si grande implication des populations locales dans vos productions radiophoniques ?

Pour rester proches des auditeurs et on sait qu'en donnant la parole aux communautés, la radio va conserver sa notoriété au sein de la communauté. Par exemple, des émissions en langue ou les communautés choisissent elles –même celui ou ceux qui doivent parler à leur nom

11- Pensez-vous que les populations locales vous font davantage confiance que les médias à plus grande échelle ?

- Absolument

On ne reçoit aucune instrument du maire ou un quelconque autorité dans le traiter le nos informations

-Un indice : lorsqu'on veut modifier le programme des radios, nous avons vers les auditeurs pour voire quel type d'émission ils veulent.

12- Quels sont les domaines dans lesquels est orientée la majorité de vos émissions ?

-Cela peut arriver mais pas tout le temps ;

-Par exemples en saisons des pluies, on décide de concentrer les émissions sur les maladies dues à l'insalubrité et à d'autres maladies endémiques.

13-Comment faites-vous pour éviter les informations que vous n'avez pas le droit de traiter en raison de votre cahier des charges ?

-Ils savent notre cahier de charges donc ils ne peuvent pas aller au-delà.

-C'est arrivé en 1999 ou le CNCA a sectionné la radio pour avoir diffusé la conférence de presse de Bédié qui revenait d'exile (150 000 avec une fermeture temporaire de 2 jours

13- Quels sont vos rapports avec les structures de régulation et d'autorégulation en Côte d'Ivoire ?

Tant qu'on suit correctement les directives, tout va bien.

14- Comment voyez-vous l'avenir des radios de proximité en Côte d'Ivoire ?

Tant qu'on ne changera pas leur statut elles seront toujours en difficulté parce que la radio ne peut garder longtemps son personnel qui est très volatil

14- Quels sont vos projets futurs en termes de programmes d'émissions pour les populations ?

-Adapté la radio aux nouveaux médias afin de mieux servir toutes les catégories socioprofessionnelles (elle a le net)

15- Pensez-vous assumer correctement vos différentes missions auprès des populations ?

Oui sans équivoque

Car les populations sont très impliquées dans la conception de nos grilles de programme

#### **Autres commentaires :**

La radio a toujours sa place et une longue vie devant parce que les nouveaux médias ne peuvent tuer la radio car c'est le moyen de communication le plus directe auprès des populations.

## **Annexe 17 : Copie de la Convention Collective Annexe des journalistes professionnels et des professionnels de la communication et de la presse privée en Côte d'Ivoire**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

Union-Discipline-Travail

## CLAUSES GENERALES

Entre les parties signataires ci-après : d'une part, Le Groupement des Éditeurs de Presse de Côte d'Ivoire (GEPCI) et d'autre part, Le Syndicat National des Agents de la Presse Privée de Côte d'Ivoire (SYNAPP-CI) Il a été convenu ce qui suit :

### OBJET- CHAMP D'APPLICATION

#### Article Premier.

La présente annexe à la Convention interprofessionnelle du 20 juillet 1977 règle les relations de travail entre les éditeurs de presse et les journalistes professionnels et professionnels de la communication dans les établissements ou entreprises de presse écrite exerçant leurs activités en République de Côte d'Ivoire. En dehors des dispositions particulières définies par la présente annexe, les parties conviennent d'observer les dispositions générales de la Convention collective interprofessionnelle. Est journaliste professionnel, dans les conditions prévues par la loi n°2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse, toute personne physique : – justifiant d'un diplôme supérieur, délivré par une école professionnelle de journalisme, à défaut, d'une licence de l'enseignement supérieur, assortie d'une formation professionnelle de deux ans ou à défaut, d'une maîtrise de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent, assorti d'une formation professionnelle d'un an dispensée dans une école de journalisme agréée ou reconnue par l'État ou d'un stage professionnel d'un an ; – ayant pour occupation principale, régulière et rétribuée, la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation et la présentation de l'information ; – exerçant cette activité dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques. La qualité de journaliste professionnel et de professionnel de la communication est attestée par la carte d'identité de journaliste professionnel. Sont qualifiés de professionnels de la communication : les documentalistes ; les correcteurs ; les traducteurs ; les maquettistes ; les photographes de presse ; les dessinateurs de presse.

### PROCEDURE, PRISE D'EFFET, REVISION ET DENONCIATION

Article 2 : La présente annexe est conclue pour une durée indéterminée et prendra effet à partir du jour qui suivra celui de son dépôt au secrétariat du Tribunal du travail d'Abidjan par la partie la plus diligente. La procédure de dénonciation ou de révision est celle prévue aux articles 6 et 7 de la Convention Collective interprofessionnelle.

### CONDITIONS GENERALES DE TRAVAIL.

Article 3 La durée hebdomadaire du travail est fixée dans les limites de la législation en vigueur. Les heures normales de travail ou de service qu'elles soient effectuées le jour, la nuit ou le dimanche ne donnent pas lieu à majoration. Les journalistes peuvent être requis à tout moment par leurs entreprises ou établissements si les circonstances l'exigent. Si pour des raisons de service, le repos hebdomadaire n'a pu être observé, il y a lieu de le compenser par un repos équivalent la semaine qui suit celle du surcroît de travail ou tout autre repos compensatoire fixé d'accord partie. Il en sera de même pour le travail effectué pendant les jours fériés fixés par les dispositions réglementaires ou conventionnelles.

### RECRUTEMENT

Article 4 Le recrutement de journaliste professionnel se fait : - sur titre (écoles supérieures de journalisme reconnues ou agréées par l'État, enseignement supérieur) ; - sur présentation de la carte d'identité de journaliste professionnel. Le journaliste professionnel, engagé par un établissement ou une entreprise presse en référence aux présentes dispositions, est soumis à une période d'essai qui ne peut excéder : - 3 mois pour les diplômés des écoles de journalisme ; - 6 mois pour les diplômés

d'enseignement supérieur ayant suivi un stage professionnel d'un ou de deux ans. Pendant la période d'essai, les parties ont la faculté réciproque, de rompre le contrat sans indemnités ni préavis. La période d'essai est renouvelable une seule fois. Lorsque cette période doit être renouvelée, le travailleur doit en être informé au moins un mois à l'avance. 4 Si l'employeur n'a pas informé le travailleur dans le délai ci-dessus, et s'il compte renouveler l'essai, il devra : - soit avoir l'accord du travailleur ; - soit, dans la négative, lui verser une indemnité spéciale fixée comme suit : o 15 jours de salaire lorsque la période d'essai est de trois mois, o 1 mois de salaire lorsque la période d'essai est de 6 mois. La résiliation du contrat au cours du renouvellement de la période d'essai ouvre droit au paiement d'une indemnité compensatrice de préavis correspondant à celle de la catégorie du travailleur. L'aspirant journaliste sans diplôme de journalisme ne pourra être recruté en tant que journaliste professionnel qu'après une période de stage pratique d'un ou deux ans consécutifs dans une rédaction. Il percevra pendant le stage pratique une indemnité de cent mille francs (100 000 Fcfa). Article 5 : Le journaliste professionnel peut : - soit à la demande de l'employeur ; - soit à sa demande, suivre des stages de formation professionnelle en vue d'assurer une formation complémentaire ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification professionnelle. Le temps consacré à cette formation est assimilé à un temps de travail effectif pour le calcul des congés payés et des droits liés à l'ancienneté. Le coût de la formation est à la charge de l'employeur. Le stage proposé par le journaliste et qui ne recueille pas l'accord de l'employeur, n'est pas à la charge de celui-ci. Lorsque le stage s'effectue en dehors de la Côte d'Ivoire, les conditions sont établies par écrit. Dans tous les cas la période des stages est arrêtée d'un commun accord. Les stages de formation peuvent être organisés sur place ou à l'étranger ; Le journaliste bénéficiaire d'un stage de formation, conserve l'intégralité de son salaire pendant la durée de sa formation. Au terme de sa formation, il lui est fait obligation de servir son entreprise pendant une durée égale au moins à celle de sa formation. Il ne peut en outre, dès lors que la bourse lui est accordée et la spécialité déterminée, changer d'orientation, sauf accord de l'employeur. L'inobservation des clauses de la présente disposition entraîne pour le journaliste, le remboursement de l'intégralité des dépenses engagées pour sa formation sous réserve des dommages et intérêts que l'employeur pourrait exiger.

#### AVANCEMENT.

Article 6 Le journaliste professionnel ou le professionnel de la communication, classé dans une catégorie, fait l'objet d'un avancement automatique par échelon tous les deux ans ou, à l'issue d'une période plus courte, sur proposition de son supérieur hiérarchique. Le passage d'une catégorie à une autre intervient par voie de promotion, en fonction des emplois disponibles et des aptitudes professionnelles. MODIFICATION DU CONTRAT DU TRAVAIL Article 7 Le journaliste titulaire, appelé pour une période minimum d'un mois à tenir provisoirement un poste qui donne droit à une prime de responsabilité bénéficie de cette prime pendant la période de l'intérim. Après 3 mois d'intérim, il est versé à l'intéressé le même salaire de base qu'au titulaire du poste.

#### CESSATION DE FONCTION

Article 8 : La cessation de fonction résulte soit de la démission, soit du licenciement, soit de la limite d'âge ou du décès du travailleur. La démission doit faire l'objet d'une lettre manuscrite obligatoirement rédigée et signée par le travailleur. Cet acte doit parvenir à l'employeur soit sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, soit par l'intermédiaire du délégué du personnel ou par un cahier de transmission. Pour procéder à un licenciement, l'employeur doit adresser au travailleur une demande d'explication. Le travailleur devra, dans un délai de huit jours, remettre à l'employeur des explications écrites ou lui donner en présence d'un délégué du personnel des explications verbales sur les griefs qui lui sont faits. Le refus de l'employé de répondre à la demande d'explication est une faute lourde. Si à l'issue de l'entretien ou de la réception des explications écrites, le chef d'entreprise ou d'établissement décide le licenciement, il le notifie au travailleur : - soit par lettre recommandée avec accusé de réception



; - soit par lettre transmise à l'intéressé par l'intermédiaire des délégués du personnel. La décision de licenciement doit comporter obligatoirement le motif réel de la rupture du contrat de travail. En cas de rupture du contrat de travail, la durée du préavis réciproque est fixée comme suit : 6 a) personnel de coefficient 50 à 93 : - jusqu'à 5 ans d'ancienneté : 2 mois de préavis ; - de 5 ans à 16 ans d'ancienneté : 3 mois de préavis ; - au-delà de 16 ans d'ancienneté : 4 mois de préavis. b) personnel de coefficient 100 et au-delà : - jusqu'à 16 ans d'ancienneté, 3 mois de préavis ; - au-delà de 16 ans d'ancienneté, 4 mois de préavis. En cas de licenciement économique, le journaliste qui justifie d'un stage professionnel n'est pas tenu d'effectuer sa période de préavis et bénéficie néanmoins de l'indemnité compensatrice de préavis. Les dispositions définies dans la Convention Collective interprofessionnelle en ce qui concerne le départ à la retraite ou le décès du travailleur sont applicables aux journalistes professionnels, sauf si les dispositions plus favorables sont prévues par des accords d'établissement ou de parties.

### CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

Article 9 : Le journaliste professionnel ou le professionnel de la communication est classé dans les catégories et échelons ci-dessous : Chaque qualification fait l'objet d'un coefficient permettant le calcul du salaire minimum. Ce salaire est calculé en multipliant la valeur du point par le coefficient. La valeur du point est fixée à 1900 Francs CFA. Elle est révisable à la demande de l'une des parties. Le journaliste professionnel ou le professionnel de la communication qui change de catégorie bénéficiera d'un échelon immédiatement supérieur à celui de sa catégorie initiale.

### DEFINITION DE FONCTIONS

Article 10 Les fonctions occupées par les Journalistes professionnels et professionnels de la communication sont définies ci-après : - Directeur de la rédaction : responsable de la conception et de la réalisation du journal. - Rédacteur en chef : assure la conception du journal sous l'autorité du directeur de la rédaction. Il a autorité sur l'ensemble du personnel rédactionnel. - Rédacteur en chef technique : au niveau de la rédaction, il est responsable de la conception, de la réalisation technique et des relations avec l'imprimerie. - Rédacteur en chef adjoint : assiste ou supplée le rédacteur en chef. 7 - Secrétaire général de la rédaction : anime et coordonne les différents services rédactionnels suivant les directives du directeur de la rédaction et des rédacteurs en chef. - Premier secrétaire de rédaction : en contact quotidien avec les chefs des services de rédaction et de publicité, il détermine la pagination, supervise toute la mise en pages et veille au montage jusqu'au bon à copier. - Chef de service : dirige et coordonne le travail d'une équipe de rédacteurs, secrétaire de rédaction, photographes, documentalistes ou correcteurs. - Chef d'agence : responsable d'une agence implantée dans une zone déterminée dont il anime et coordonne les activités rédactionnelles et administratives. - Grand reporter : journaliste d'autorité professionnelle reconnue, effectuant habituellement des enquêtes et reportages approfondis à caractère personnel. Il dépend directement du rédacteur en chef. - Sous-chef de service : assiste ou supplée le chef de service. - Chef de rubrique : journaliste chargé d'un secteur d'information spécialisé. - Secrétaire de rédaction : a la responsabilité de la qualité de la présentation et de la conception d'une ou plusieurs pages. Il peut être appelé à effectuer des travaux de rédaction. - Maquettiste : responsable de la conception graphique, de l'agencement des textes et de l'illustration d'une ou de plusieurs pages. - Rédacteur titulaire : journaliste expérimenté, confirmé au terme de la période de stage professionnel. - Correcteur sur copie : veille à la qualité de la forme des textes à composer. - Traducteur : chargé de la traduction de documents de travail ou d'articles dans une ou plusieurs langues. - Documentaliste titulaire : concourt au fonctionnement des services de documentation auquel il est affecté. Il recherche des documents, les classe et constitue des dossiers de presse. - Aide-documentaliste : il concourt à l'ensemble des tâches techniques du service auquel il est affecté. Il est assisté le documentaliste. - Photographe titulaire : photographe diplômé ou photographe confirmé après deux ans de formation. Photographe ayant deux ans d'expérience professionnelle. - Photographe stagiaire : photographe recruté

sans expérience professionnelle. - Reporter-dessinateur : conçoit, crée, met en œuvre et exécute tout document dessiné à caractère rédactionnel, à l'exécution formelle de tout texte ou dessins publicitaires. - Rédacteur et secrétaire de rédaction stagiaire : rédacteur et secrétaire de rédaction diplômés d'écoles supérieures assujettis à une période de deux ans avant la délivrance de carte professionnelle de journaliste. Cette période est de 3 ans pour les non titulaires de diplômes professionnels.

#### FRAIS DE MISSION ET DE REPORTAGES

Article 11 En cas de déplacement du journaliste professionnel ou du professionnel de la communication pour une mission de service ne donnant pas lieu à mutation, les frais de transport, de repas, de coucher sont à la charge de l'entreprise. 8 L'ensemble de ces dépenses fait l'objet d'une indemnité forfaitaire convenue à l'avance. Dans le cas contraire, les frais sont remboursés sur présentation des justificatifs correspondants. Ces frais de missions et de reportages font l'objet d'une avance versée à l'intéressé avant son départ. Cette avance correspond à l'estimation des frais qui seront probablement engagés durant le déplacement. La situation est régularisée au retour soit par un complément versé au journaliste, soit par un remboursement de ce dernier. D'une manière générale, tous les frais engagés par le journaliste dans et pour l'exercice de son travail lui sont remboursés (expédition de télex, achats de photos, etc....) sur présentation de justificatifs. L'utilisation d'un véhicule personnel à des fins professionnelles donne également lieu à un remboursement. Si cette utilisation est permanente, le remboursement prend la forme d'une indemnité forfaitaire de voiture convenue d'un accord commun.

Fait à Abidjan, le 13 juillet 2008 Pour le Groupement des Éditeurs Pour le Syndicat National des Agents de Presse de Côte d'Ivoire (GEPCI) de la Presse Privée de Côte d'Ivoire (SYNAPP-CI) Denis KAH ZION Guillaume TONGA GBATO Le Ministre de la Fonction Publique Le Ministre de la Communication et de l'Emploi.

Prof. Hubert OULAYE

Ibrahim SY SAVANE

## **Annexe 18 : Copie de la charte express de l'ODCI**

[THIERRY COFFIE·MARDI 26 DÉCEMBRE 2017·](#)

LA CHARTE EXPRESS DE L'ODCI.

LE BUT DE LA CRÉATION ET DE L'EXISTENCE DU FORUM

L 'ODCI est un cadre de concertation plurielle. Ce forum a pour ambition de rassembler tout le monde autour du projet de l'évolution démocratique en Côte d'Ivoire.: il faut respecter la volonté de neutralité de l'ODCI. Le fondateur et les administrateurs ont le droit d'exprimer leur position personnelle mais celles-ci ne les engagent que personnellement et n'ont aucune incidence sur la NEUTRALITE de l'Observatoire.

La vraie victoire prônée par l'ODCI sera celle de l'amour sur la haine, de la confiance sur la peur, du "convaincre" sur le "vaincre", bref la victoire de la paix sur la guerre. Nous souhaitons l'avènement de la réconciliation par la promotion des échanges démocratiques apaisés. nous devons former une

communauté plurielle, solide et solidaire en prenant en compte le concept de « LIBERTE COLLECTIVE » comme primordiale par rapport à notre appréciation trop individualiste de la « LIBERTE » sans borne. La « LIBERTE COLLECTIVE » doit être le socle de notre émancipation totale et chacun de nous doit en faire un code de conduite, par le respect mutuel que l'on doit se vouer en toutes circonstances. Nous constituerons un groupe homogène pluriel et multi générationnel en s'écoulant, se tolérant, en échangeant dans des limites raisonnables et modérées en toutes choses.

ARTICLE 1. REGULATION : Toute personne qui dépassera les limites de la bienséance sera radiée immédiatement du forum. Respectons scrupuleusement tous les articles de la charte.

ARTICLE 2. RESPONSABILITE Gestion des membres invités sous la responsabilité des membres qui les ont cooptés.

ARTICLE 3. LITIGES EN IN BOX : Les litiges et réclamations se règlent en (in box), soit directement entre les protagonistes, et/ou entre un des protagonistes et un administrateur de l'ODCI. UN FICHIER DE RECLAMATIONS à été créé à cet effet le 08/05/2015 pour recevoir lesdites réclamations. L'utilisation du mur ODCI à ces fins est FORMELLEMENT interdite et donnera lieu à une exclusion sans autre rappel.

ARTICLE 4. INTERDICTION D'INSULTER : Faire passer ses idées sans animosité. Confrontez-vos positions en évitant les insultes et invectives. Celles-ci seront archivées et le membre averti.

ARTICLE 5. ODCI EST ET RESTE NEUTRE : La plateforme ODCI (privée) est mise à disposition des membres. Tout admin est libre de ses opinions, il n'engage pas pour autant le FORUM qui est par définition neutre.

ARTICLE 6. LA RAISON PRIME SUR LA PASSION : Contrôle et dépassement des émotions requis pour des échanges adversaires en toute cordialité. (Appel de MAI 2015).

ARTICLE 7 : MENER DES DEBATS ENRICHISSANTS ET VERIFIER LA NATURE DES INFOS RELAYEES : Éviter de publier des informations mensongères ou non vérifiées sans en marquer la nature. En cas de republications, citez-en la source originelle ainsi que l(es) auteur(s).

ARTICLE 8 : RESPECT DU AUX AUTORITES ET A L'INTEGRITE DES PERSONNES : Tout autant pour les membres que concernant les personnalités publiques & politiques.

ARTICLE 9 : AVERTISSEMENT AUX AVATARS : Les avatars jouissant de l'anonymat s'engagent à respecter l'intégrité de tous les intervenants de l'ODCI, spécialement respects aux admins.

ARTICLE 10. REMARQUES ET MESSAGES AUX ADMINISTRATEURS : « in box », ou simplement taguer les administrateurs aussi cf. article 3

ARTICLE 11 : NEUTRALITE DES ADMINS : Engagements des admis vis-à-vis des membres à conserver une posture neutre et juste envers les membres. A contrario, ils sont libres de leurs opinions personnelles.

ARTICLE 12 : PUBLICATION DES INBOX INTERDITE SUR LE MUR ODCI : Toute publication en Inbox émanant d'échanges entre deux membres et/ou entre un membre et un administrateur ODCI qui serait publiée sur le mur sans autorisation expresse sera passible de radiation pure et simple, car c'est une violation d'un espace de liberté individuelle qui vous est garantie l'ODCI.

ARTICLE 13 : PUBLICITE REGLEMENTEE : Toute publicité et/ou tout sondage d'opinion est réglementé par l'administration sur l'ODCI. Tout post publicitaire et/ou sondage non soumis (aux) administrateurs sera supprimé et son auteur sera suspendu.

ARTICLE 14 : Tout post à connotation religieuse (exclusivement) sera purement et simplement supprimé, et toute récidive entraînera la radiation immédiate de l'auteur.

ARTICLE 15 : En vue de préserver l'intégrité physique et morale des membres de l'ODCI, et pour la confidentialité des échanges qui ont lieu entre les différents intervenants, tout post publié sur l'ODCI ne doit pas sortir de ce cadre. Et toute exploitation à des fins personnelles ou politiques des commentaires publiés par les membres est proscrite. De plus la capture d'écrans à caractère diffamatoire sur l'ODCI et/ou sur d'autres supports et republiés par la suite sur le mur du forum est **STRICTEMENT INTERDITE** car pouvant faire l'objet de manipulation/modification. Tout post s'appuyant sur ce genre de capture donnera lieu à une suppression immédiate et en cas de récidive, du poster.

ARTICLE 16 : Il est **STRICTEMENT** interdit de discriminer qui que ce soit sur une base raciale, ethnique, d'appartenance politique nationale, et sur les orientations sexuelles.

ARTICLE 17 : Il est **STRICTEMENT** interdit de proférer des allégations mensongères sur autrui sans preuve aucune, comme spéculer sur les appartenances politiques.

ARTICLE 18 : Pour la bonne marche du forum, il est strictement interdit aux membres de l'ODCI de bloquer les administrateurs ou de leur interdire l'accès à leur "in box".

ARTICLE 19 : Le cadre réglementaire de l'État de Côte d'Ivoire dans ses articles régissant le cadre de l'internet s'applique "de facto" à la communauté ODCI, la responsabilité de chacun étant librement engagée.

ARTICLE 20 : L'administration du forum dégage toute responsabilité sur les écrits des membres qui sont seuls responsables de leurs productions éditoriales, et ne sauraient être tenus pour responsables des contenus.

ARTICLE 21 (Nouveau) : L'ODCI n'étant par nature qu'un forum pluriel, Toute activité politique directe est strictement interdite sauf cas d'autorisation expresse de l'administration., après une demande formulée en bonne et due forme, et qui aura été présentée aux autorités administratives du pays (Côte d'Ivoire et/ou ailleurs). Tout appel à des marches, des grèves et/ou toute autre activité sur le terrain n'engage nullement l'administration. Toute violation à cet effet entraînera la **RADIATION** du membre indélicat.

ARTICLE 22 (Nouveau) La diffusion en direct de toutes natures (politiques, personnelles, professionnelles, commerciales....) des vidéos sans l'autorisation préalable de l'administration sera automatiquement coupée. Le membre sera suspendu pour une durée dépendant de la gravité induite par le contenu du programme diffusé.

Toute personne qui publie des informations sur le web (blog, mur, page personnelle, site web, etc.) doit être consciente de ses obligations. • Elle doit respecter le droit à l'image des personnes en leur demandant l'autorisation de publier leur photo exception faite des personnages publics dans l'exercice de leur fonction et des personnes non identifiables (de dos ou dans une foule). • Elle doit vérifier qu'aucun commentaire délictueux (injure, diffamation, incitation à la haine raciale, etc.) n'ait été déposé sur le site car sa responsabilité peut être engagée. • Elle doit s'assurer des droits d'exploitation des ressources publiées et que les sites qu'elle référence ne soient pas illicites. • Elle doit suivre les directives de la CNIL en ce qui concerne le recueil et la diffusion de données à caractère personnel. (une contribution éclairée de Sangaré Seydou à valider)

**REMARQUE IMPORTANTE : IL EST RECOMMANDE DE DESACTIVER LA RECEPTION AUTOMATIQUE DES MAILS.**

(Rubrique paramètres). COMITE DE REDACTION : Thierry COFFIE - Fondateur de l'ODCI – Rédacteur de la Charte expresse élaborée le 08 mai 2015 à partir de la CHARTE ORIGINALE.

André Kouassi Bolou - Administrateur délégué -Armand Dahouet-Boigny – Administrateur –Rédacteur  
Gyna NAVIGUE - Fatouma DIAKITE - Edouard AZAGOH-KOUADIO : Administrateurs-co-rédacteurs & Linda NAOUAR, co-rédactrice -Membre de l'ODCI.

COMITE DE REDACTION : Thierry COFFIE - Fondateur de l'ODCI – Armand Dahouet-Boigny - Gyna NAVIGUE - Fatouma DIAKITE - Edouard AZAGOH-KOUADIO, Bertille LATHRO: Administrateurs & Linda NAOUAR, M'Piké Marina Baka.

## **Annexe 19 : Copie de la première et de la dernière page de la loi de 1991, portant sur le régime juridique de la presse ivoirienne**

### **CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE**

#### **LOI N° 91-1001 DU 27 DECEMBRE 1991**

Fixant le régime de la Communication Audiovisuelle.

#### **REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

LOI n° 91-1001 du 27 décembre 1991 Fixant le régime de la Communication Audiovisuelle

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

#### **TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES**

ARTICLE 1er : la présente loi fixe le régime de la communication audiovisuelle.

ARTICLE 2 : au sens de la présente loi, la communication audiovisuelle est la mise à la disposition du public, par un procédé de télécommunication, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons, et d'information de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée.

ARTICLE 3 : le Service Public National de la Radiodiffusion et de la Télévision est un monopole d'État.

Il a pour mission de servir l'intérêt général. À ce titre, il doit :

- contribuer à l'édification de l'Unité Nationale par le développement de la communication sociale,
- participer au développement économique, social et culturel de la Nation,
- assurer l'information des citoyens et la défense des intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels de la Nation,
- répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens en matière d'éducation, de formation, de culture et de divertissement,
- assurer une expression équilibrée des différents courants politiques, artistiques, philosophiques et culturels,

- participer au dialogue universel des cultures par la diffusion en COTE D'IVOIRE des valeurs culturelles étrangères et la diffusion à l'étranger des valeurs culturelles ivoiriennes sous toutes leurs formes,

- organiser, constituer, exploiter et entretenir les réseaux et installations qui assurent la diffusion.

ARTICLE 4 : au titre de l'exercice du monopole visé à l'article précédent, l'ensemble des infrastructures terrestres et leurs réseaux, les équipements émission et de réception, le matériel d'exploitation et de transport, et les bandes de fréquence font partie du domaine de l'État.

## TITRE II : EXPLOITATION DES ACTIVITES AUDIOVISUELLES

ARTICLE 5 : le Service Public National de la Radiodiffusion et de la Télévision peut être confié à des Établissements Publics Nationaux, Sociétés d'Économie Mixte ou autres organismes à caractère industriel et commercial.

Il peut également être concédé à une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé pour une durée déterminée susceptible de renouvellement ou de prolongation.

ARTICLE 6 : en cas de concession, une convention générale passée entre l'État et le concessionnaire détermine notamment les rapports entre l'un et l'autre, les obligations du concessionnaire, la possibilité d'acquisition, d'installation et la mise en place d'équipement de réception de programmes transmis par satellite et d'équipement de diffusion, les règles générales de programmation, les règles applicables à la publicité et au parrainage des émissions, et règle les aspects financiers.

La convention sera assortie d'un cahier de charges qui traite des problèmes techniques concernant notamment la programmation, les conditions d'accès du public au service, la diffusion des émissions, le contrôle de la concession, la publicité et le parrainage des émissions.

ARTICLE 7 : les personnes physiques et morales visées à l'Article 5 sont tenues, dans l'exploitation de leurs activités, de respecter l'ordre public et les bonnes mœurs, de s'abstenir de tout agissement qui puisse porter atteinte à la sécurité du pays et à l'Unité Nationale.

Elles doivent notamment :

- participer à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine culturel de la COTE D'IVOIRE, en réservant dans leur diffusion une part à la production nationale, - contribuer au développement de la création cinématographique nationale.

ARTICLE 8 : l'accès à la communication audiovisuelle est libre.

Cependant, l'exercice de ce droit peut être subordonné au paiement de taxes de redevances ou à la souscription d'un abonnement.

ARTICLE 9 :

- toute personne physique ou morale dispose d'un droit de réponse dans le cas où des imputations ou allégations susceptibles de porter atteinte à son honneur, à sa considération, à sa réputation ou à sa dignité auraient été diffusées dans le cadre d'une activité de communication audiovisuelle.

- le demandeur doit préciser les imputations ou allégations sur lesquelles il souhaite répondre et la teneur de la réponse qu'il se propose d'y faire.

La réponse doit être diffusée dans des conditions techniques équivalentes à celles dans lesquelles a été diffusé le message incriminé.

Elle doit également être diffusée de manière que lui soit assurée une audience équivalente à celle du message incriminé.

La demande d'exercice du droit de réponse doit être présentée dans les huit (8) jours suivants celui du message contenant l'imputation qui le fonde.

- En cas de refus ou de silence gardé sur la demande par son destinataire dans les huit (8) jours suivants celui de sa réception, le demandeur peut saisir le Président du Tribunal de Première Instance statuant en matière de référé en mettant en cause la personne visée au point 9.4. ci-dessous.

Le Président du Tribunal peut ordonner sous astreinte la diffusion de la réponse.

Pendant toute campagne électorale, lorsqu'un candidat est mis en cause, le délai de huit (8) jours prévus au sixième alinéa est réduit à vingt-quatre (24) heures.

- Pour l'application des dispositions du présent article dans toute personne morale qui assure à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, un service de communication audiovisuelle il doit être désigné un responsable chargé d'assurer l'exécution des obligations se rattachant à l'exercice du droit de réponse.

- Un décret pris en Conseil des Ministres fixera les modalités d'application présente article.

Il précise notamment les modalités et le délai de conservation des documents audiovisuels nécessaires à l'administration de la preuve des imputations visées au premier Alinéa du présent article, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires sur les archives.

- Les dispositions du présent article ne font pas obstacle à l'application des dispositions en matière de crimes et délits sur la presse.

ARTICLE 10 : les services de communication audiovisuelle peuvent être autorisés et diffuser des émissions publicitaires et des émissions parrainées.

Le décret pris en Conseil des Ministres fixe, pour la communication audiovisuelle, le régime applicable à la publicité et au parrainage.

### TITRE III : LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION

ARTICLE 11 : il est institué un Conseil National de la Communication Audiovisuelle qui a pour mission :

- de veiller au respect des principes définis aux articles 3 et 6 ci-dessus,
- de veiller à assurer l'égalité de traitement et à favoriser l'expression pluraliste des courants d'opinions particulièrement pendant les périodes électorales,
- de s'assurer que les concessionnaires respectent les obligations contenues dans la convention générale et le cahier des charges,
- d'exercer un contrôle par tous les moyens appropriés sur notamment l'objet, le contenu, les modalités de programmation des émissions publicitaires et parrainées.

ARTICLE 12 : le Conseil National de la Communication Audiovisuelle se compose comme suit :

- un Représentant désigné es qualité par le Président de la République, Président, - un Économiste Financier désigné es qualité par le Président de l'Assemblée Nationale, - un Sociologue désigné es

qualité par le Président du Conseil Économique et Social, - un Magistrat de la Chancellerie, - un Journaliste de l'audiovisuel, - un Ingénieur de télécommunication,

- un Cinéaste, - un Administrateur Civil, - un Avocat, - un Représentant de chaque Groupe Parlementaire.

Les membres du Conseil National de la Communication Audiovisuelle sont nommés par décret du Président de la République pour une durée de six (6) ans non renouvelables.

#### TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 13 : les entreprises exerçant des activités de communication audiovisuelle peuvent bénéficier de tous les avantages prévus par la Loi n° 84-1230 du 08 novembre 1984 portant code des investissements.

ARTICLE 14 : les personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité prévue dans la présente loi doivent présenter des garanties financières qui seront fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

S'agissant des personnes morales, les actions doivent être nominatives.

#### TITRE V : DISPOSITIONS PENALES

ARTICLE 15 : toute personne, qui en violation de la présente loi, aura diffusé une émission de Radiodiffusion ou de Télévision sera punie d'un emprisonnement de deux (2) à six (6) mois, et d'une amende de 360 000 F à 2 000 000 FCFA ou de l'une des deux peines seulement.

En cas de récidive, les peines sont portées au double.

En cas de condamnation, le Tribunal peut prononcer la confiscation des installations, matériels, appareils et produits utilisés par les coupables.

#### TITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 16 : sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi.

ARTICLE 17 : la présente loi sera exécutée comme loi de l'État et publiée au Journal Officiel de la République de COTE D'IVOIRE.

Fait à Abidjan, le 27 décembre 1991. **Félix HOUPHOUET-BOIGN**

## **Annexe 20 : Copie de la première et de la dernière page de la loi de 2004, portant sur le régime juridique de la presse ivoirienne**

**LOI N° 2004 - 644 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la Communication audiovisuelle**

### **TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALE**



## Article Premier

La communication audiovisuelle est libre.

L'exercice de cette liberté ne peut être limité que dans les cas suivants :

- le non-respect de la souveraineté nationale ;
- le non-respect des secrets d'État et de la défense nationale ;
- le non-respect des institutions de la République ;
- le non-respect de la dignité de la personne humaine ;
- l'incitation à la haine, à la xénophobie et à la violence ;
- le non-respect de la liberté et de la propriété d'autrui ;
- le non-respect du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion ;
- le non-respect de la sauvegarde de l'ordre public, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale ;
- les besoins de la défense nationale ;
- le non-respect des exigences de service public ; les contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication ainsi que la nécessité de protéger l'environnement, de promouvoir et de développer le patrimoine culturel national et ou une industrie locale notamment de production audiovisuelle

Le Conseil National de la Communication Audiovisuelle, autorité administrative indépendante, prévu à l'article 4 ci-dessous, garantit l'exercice de cette liberté dans les conditions définies par la présente loi.

## Article 2

Pour l'application de la présente loi on entend par :

- Assignation d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique : autorisation donnée par une administration pour l'utilisation par une station radioélectrique d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique déterminé selon des conditions spécifiées.
- Attribution d'une bande de fréquence : inscription dans le tableau d'attribution des bandes de fréquences d'une bande de fréquences déterminée, aux fins de son utilisation par un ou plusieurs services de radiocommunication terrestre ou spatiale.

## Article 208

Le Président du tribunal peut, par ordonnance sur requête, autoriser, la saisie des équipements, matériels, dispositifs et instruments mentionnés à l'article 203 ci-dessus, des documents techniques, plans d'assemblage, descriptions graphiques, prospectives et autres documents publicitaires présentant ces équipements, matériels, dispositifs et instruments et ce même avant édition ou distribution ainsi que des recettes procurées par l'activité illicite, même si le demandeur s'est constitué partie civile devant la juridiction répressive pour l'une des infractions visées aux articles 200 à 203 ci-dessus. Il peut également, statuant en référé, ordonner la cessation de toute fabrication.

## TITRE VII : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

### Article 209

Les concessions et autorisations délivrées aux entreprises de radiodiffusion pour une période déterminée avant la date de publication de la présente loi conservent leur validité jusqu'à expiration.

#### Article 210

Les entreprises de radiodiffusion constituées antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente loi dispose d'un délai de six mois pour s'y conformer.

#### Article 211

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi.

#### Article 212

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'État.

Fait à Abidjan, le 14 décembre 2004.

**Laurent GBAGBO**

## **Annexe 21 : Copie de la première et de la dernière page de la loi de 2017 portant sur le régime juridique de la presse ivoirienne**

La nouvelle loi sur la presse ivoirienne abroge la loi n°2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse. IvoireSoir.net vous livre l'intégralité de ce texte voté le jeudi 21 décembre 2017 en séance plénière par les députés ivoiriens.

### **LOI PORTANT REGIME JURIDIQUE DE LA PRESSE**

#### **TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

##### **CHAPITRE I : DÉFINITIONS**

**Article 1** : Au sens de la présente loi, on entend par :

- agence de presse, toute entreprise de presse spécialisée qui a pour métier la collecte, le traitement, le stockage et la distribution de l'information sous diverses formes à ses abonnés;
- correspondant de presse, toute personne qualifiée chargée de rendre compte de l'actualité d'une zone géographique qu'elle couvre pour un journal ou tout autre écrit périodique ou pour une production d'informations numériques ;
- écrit périodique, toute publication paraissant à intervalles réguliers et utilisant un mode de diffusion de la pensée mis à la disposition du public ou de catégorie de publics ;
- entreprise de presse, toute personne morale ayant pour activité l'édition d'un journal, d'un écrit périodique ou la production d'informations numériques, en vue de sa publication ou de sa diffusion ;

envoyé spécial, tout journaliste professionnel, dûment mandaté par un organe de presse ou une production d'informations numériques.

En cas de suspension du titre, la publication de la décision est faite dans le journal, l'écrit périodique ou le site de production d'informations numériques précisé dans la décision de justice, et aux frais de l'entreprise de presse incriminée, sous peine d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs.

## **TITRE IX**

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRE ET FINALE**

Article 105 : Dès l'entrée en vigueur de la présente loi, le Conseil National de la Presse devient l'Autorité Nationale de la Presse en abrégée ANP.

Les journaux, écrits périodiques et productions d'informations numériques existants disposent d'un délai de douze (12) mois pour se conformer à la présente loi.

Article 106 : La présente loi abroge la loi n°2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse telle que modifiée par l'ordonnance n°2012-292 du 21 mars 2012 ainsi que toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 107 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'État.

Fait et adopté en séance publique Abidjan le 21 décembre 2017.  
**Alassane OUATTARA**

## **Annexe 22 : Copie du code de la nationalité ivoirienne**

### **LOI N° 61- 416 DU 14 DECEMBRE 1961 PORTANT CODE DE LA NATIONALITE IVOIRIENNE**

#### **SOMMAIRE**

##### 1 - Partie Législative

Titre Premier - Dispositions Générales

Titre II - De l'attribution de la Nationalité Ivoirienne à titre de Nationalité d'origine

Titre III - De l'acquisition de la Nationalité Ivoirienne

*Chapitre Premier - Des modes d'acquisition de la Nationalité Ivoirienne*

Section 1 : Acquisition de plein droit de la Nationalité Ivoirienne

Section 2 : Acquisition de la Nationalité Ivoirienne par déclaration

Section 3: Acquisition de la Nationalité Ivoirienne par décision de l'autorité publique

Section 4: Dispositions communes à certains modes d'acquisition de la Nationalité ivoirienne

*Chapitre II - Des effets de l'acquisition de la Nationalité Ivoirienne*

Titre IV - De la perte et de la déchéance de la Nationalité Ivoirienne

*Chapitre Premier - De la perte de la Nationalité Ivoirienne*

*Chapitre II - De la déchéance de la Nationalité Ivoirienne*

Titre V - Des conditions et de la forme des actes relatifs à l'acquisition ou à la perte de la Nationalité Ivoirienne

Chapitre Premier - Des déclarations de Nationalité et de leur enregistrement

Chapitre II - Des décisions relatives aux naturalisations et aux réintégrations

Chapitre III - Des décisions relatives à la perte de la Nationalité Ivoirienne

Chapitre IV - Des décrets de déchéance

Titre VI - Du contentieux de la Nationalité

Chapitre Premier - De la compétence des tribunaux judiciaires

Chapitre II - De la procédure devant les tribunaux judiciaires

Chapitre III - De la preuve de la Nationalité devant les tribunaux judiciaires

Chapitre IV - Des certificats de Nationalité Ivoirienne

Titre VII - Dispositions transitoires

**Félix HOUPHOUËT- BOIGNY**

## **Annexe 23: Copie du nouveau Code de déontologie des journalistes en Côte d'Ivoire**

### **PREAMBULE**

Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est l'une des libertés fondamentales de tout être humain.

De ce droit du public à connaître les faits et les opinions, et du devoir du journaliste à rechercher avec persévérance et détermination la vérité procède l'ensemble des devoirs et des droits du journaliste. La responsabilité du journaliste vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de son employeur et des pouvoirs publics.

La mission d'informer du journaliste tire son essence de la liberté dans la responsabilité. Cette mission comporte nécessairement des limites que le journaliste lui-même s'impose spontanément.

Pour que ces droits soient respectés dans l'exercice du métier de journaliste, il est nécessaire que les conditions concrètes de l'indépendance et de la dignité professionnelle soient réalisées et respectées. Tel est l'objet du présent code qui définit les droits et devoirs du journaliste.

Les devoirs du journaliste

Les devoirs essentiels du journaliste dans la recherche, la rédaction, le commentaire de l'information qu'il met à la disposition du public sont les suivants :

#### Article premier

Respecter les faits, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité et du devoir que le journaliste a de rechercher avec persévérance et détermination la vérité.

#### Article 2

Ne publier que les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

#### Article 3

Toute reproduction d'un article et/ou d'une production d'un autre confrère est soumise : a) au respect strict des règles professionnelles, éthiques et déontologiques, et des textes en vigueur ;

b) à l'obligation de donner toutes les informations (titre de la publication, auteur, date complète, numéro d'édition et l'adresse de localisation du site web) qui permettent de référencer avec précision ledit article.

#### Article 4

Défendre, en tout lieu et en toute circonstance, la liberté qu'il a de commenter et de critiquer, en tenant le scrupule et le souci de la justice, de l'équité et de l'équilibre comme règle non négociable dans la publication et la diffusion honnêtes de ses informations.

#### Article 5

Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies ou des documents, ni confondre son rôle avec celui du policier.

#### Article 6

Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui de publicitaire ou de propagandiste ; n'accepter aucune consigne directe ou indirecte des annonceurs, des autorités administratives ou politiques. Ne jamais accepter d'offrir ses services pour faire de la publicité clandestine ou déguisée dans un média.

#### Article 7

Tenir, pour une règle éthique et déontologique inviolable, le scrupule et le souci de marquer - sans ambiguïté - la différence entre tout ce qui relève de la communication (publireportage, publi-interview, interview tiroir-caisse...) et l'information.

#### Article 8

Respecter la sacralité du fait et la liberté du commentaire en séparant - sans ambiguïté et par des moyens professionnels reconnus - l'un de l'autre.

#### Article 9

Être indépendant vis-à-vis des forces économiques, politiques, syndicales et religieuses. Article 10

Refuser toute pression. Assumer la responsabilité pleine et entière de tous ses écrits. N'accepter de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction, et cela seulement quand cette directive est conforme au strict respect de l'éthique et de la déontologie journalistiques.

#### Article 11

Ne jamais publier d'image sans s'être préalablement assuré qu'elle ne viole pas la présomption d'innocence, ne porte pas atteinte à la dignité et à l'honneur, ne participe pas de la manipulation de l'information et de la désinformation, n'expose pas l'intégrité physique et morale du ou des sujets.

Indiquer avec précision les sources de toute illustration publiée et/ou diffusée.

#### Article 12

Refuser tout avantage en numéraire ou en nature quelles qu'en soient la valeur et la provenance pour services rendus ou attendus

#### Article 13

Ne jamais révéler les circonstances dans lesquelles le journaliste a connu le fait qu'il rapporte, et ce, pour la protection de la source de l'information qu'il a pu recueillir. A l'exception notable des sources que l'anonymat permet de sécuriser, ne jamais publier d'information dont le fournisseur réclame ou exige l'anonymat ou n'est ni identifié ni identifiable.

#### Article 14

S'abstenir de toute atteinte à l'éthique sociale : incitation au tribalisme, à la xénophobie, à la révolte, à la violence et aux crimes et délits ; outrage aux bonnes mœurs, apologie de la guerre, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

#### Article 15

Respecter la vie privée des personnes. Le droit de la personne de protéger sa réputation et son intégrité doit être respecté. Éviter de publier des informations qui violent l'intimité de la vie privée.

#### Article 16

Se faire un devoir de rendre compte aux usagers, en rectifiant toute information qui se révèle fausse. Faire systématiquement droit au droit de réponse et de rectification des usagers dans le respect des textes en vigueur.

#### Article 17

S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation et les accusations sans fondement.

#### Article 18

Ne jamais solliciter la place d'un confrère, ni provoquer son renvoi en offrant de travailler à des conditions matérielles inférieures.

S'interdire toute atteinte à l'esprit de confraternité.

#### Article 19

Se faire un devoir de ne jamais participer, dans l'exercice du métier, à une entreprise de manipulation de l'information et de désinformation.

#### Article 20

Se faire un devoir de donner des informations de tous les horizons, de toutes les couches sociales, sans distinction de race, d'ethnie, de religion, d'appartenance politique ; cela dans le strict respect des règles éthiques et déontologiques. Se concentrer sur les informations importantes et intéressantes et les rendre compréhensibles par les personnes ordinaires.

## Article 21

N'accepter, en matière d'honneur professionnel, que la juridiction souveraine de ses pairs, à l'exclusion de toute ingérence gouvernementale ou autre ; tout en reconnaissant les textes en vigueur.

## Article 22

Tout journaliste professionnel se fait un devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus, par et pour un exercice libre et responsable du métier.

### **Les droits du journaliste**

Tout journaliste doit revendiquer les droits suivants :

#### Article premier

Le libre accès à toutes les sources d'information publique et le droit d'enquêter librement et en toute responsabilité sur tous les faits qui conditionnent la vie publique. Le secret des affaires publiques ou privées ne peut en ce cas être opposé au journaliste que par exception prévue par la loi et en vertu de motifs clairement exprimés.

#### Article 2

La protection de ses sources ; il doit toutefois se faire le devoir de contrôler la qualité et l'exactitude de l'information reçue.

La source s'entend de celle dont la volonté n'est pas de manipuler, de porter atteinte à la réputation, à l'honorabilité, à la dignité du journaliste et de le pousser à la faute.

#### Article 3

La possibilité de dénoncer une source malveillante et d'informer le public des manipulations dont il a pu être victime.

#### Article 4

L'acquisition d'une solide formation et d'une toute aussi solide compétence dans son métier et dans son domaine de spécialisation.

#### Article 5

Le bénéfice des dispositions de conventions collectives, de formations régulières et d'un plan de carrière, d'un contrat personnel assurant la sécurité matérielle et morale de son travail pour garantir son indépendance sur tous les plans.

#### Article 6

Le bénéfice d'un contrat de travail aux termes précis et clairs définissant son statut et ses engagements professionnels vis-à-vis de l'entreprise de presse qui l'emploie ou avec laquelle il collabore.

#### Article 7

Le refus de tout traitement salarial en-dessous des barèmes fixés par les conventions collectives en vigueur.

#### Article 8

Le refus de toute subordination contraire à la ligne éditoriale de l'organe d'information qui l'emploie ou avec lequel il collabore, de même que toute subordination que n'implique pas clairement cette ligne éditoriale.

#### Article 9

Le refus sans appel, en vertu de la clause de conscience, d'accomplir un acte professionnel ou d'exprimer, par contrainte ou tout autre moyen, une opinion contraire à sa conviction, son honneur, sa réputation ou ses intérêts moraux.

#### Article 10

La possibilité que le journaliste a, en cas de conflit lié à la clause de conscience, de se délier de ses engagements contractuels à l'égard de l'entreprise qui l'emploie ou avec laquelle il collabore, dans les mêmes conditions et avec les mêmes effets qu'un congédiement.

La possibilité d'invoquer la clause de conscience en cas de changement avéré de la ligne éditoriale de l'entreprise qui l'emploie ou avec laquelle il collabore et de se délier, en conséquence, de ses engagements contractuels à l'égard de celle-ci, dans les mêmes conditions et avec les mêmes effets qu'un congédiement.

Adopté, à la Maison de la Presse (MPA), le jeudi 23 février 2012 par les représentants des journalistes en Côte d'Ivoire.

## **Annexe 24 : Copie du communiqué produit par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à l'occasion des élections en Côte d'Ivoire**

### COMMUNIQUÉ

#### **LÉGISLATIVE 2016**

#### COUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LES MÉDIAS AUDIOVISUELS

Le Collège des Membres de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) s'est réuni en session ordinaire le jeudi 24 novembre 2016, à l'effet d'adopter le cadre réglementaire devant régir la couverture médiatique de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire.

Ainsi, conformément aux textes en vigueur dont la loi n° 2004-644 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la Communication audiovisuelle, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2011-474 du 21 décembre 2011 et le décret n° 2016-889 du 09 novembre 2016 fixant les modalités d'accès aux organes officiels de presse, des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, la HACA a pris trois (3) décisions en vue de permettre aux médias audiovisuels de service public ainsi que ceux du secteur privé d'assurer la couverture de ces élections législatives.



Aussi, a-t-il été décidé de ce qui suit :

I/ EN CE QUI CONCERNE LES MÉDIAS AUDIOVISUELS DE SERVICE PUBLIC À compter de la publication de la liste des candidats par la CEI, les médias audiovisuels de service public doivent veiller à un accès équitable à leurs antennes, des candidats, partis et groupements politiques, ainsi qu'au respect des principes du pluralisme des courants d'opinion et de l'équilibre de l'information, dans les circonscriptions électorales dont ils assurent la couverture médiatique.

Page 2 sur 2

À compter de l'ouverture officielle de la campagne électorale, les médias audiovisuels de service public doivent veiller, dans la programmation des journaux, reportages, débats et émissions spéciales dédiées à la campagne, au respect du principe de l'égalité d'accès et de traitement à leurs antennes, des candidats, partis et groupements politiques, dans les circonscriptions électorales dont ils assurent la couverture médiatique. II/ EN CE QUI CONCERNE LES RADIODIFFUSIONS SONORES <sup>[I]</sup><sub>[SEP]</sub>PRIVÉES COMMERCIALES DITES RADIOS COMMERCIALES Durant la période de la campagne électorale, les radiodiffusions sonores privées commerciales, désireuses de couvrir ladite campagne, doivent veiller au respect du principe de l'accès équitable à leurs antennes, des candidats, partis et groupements politiques, dans les circonscriptions électorales dont elles assurent la couverture médiatique.

III/ EN CE QUI CONCERNE LES RADIODIFFUSIONS SONORES PRIVÉES NON COMMERCIALES DITES RADIOS DE PROXIMITÉ Dans le cadre de la campagne électorale, la HACA autorise les radiodiffusions sonores privées non commerciales, dites radios de proximité, à diffuser des messages relatifs à la citoyenneté, à la cohésion sociale, à la sensibilisation sur le scrutin et à relayer, y compris en synchrone, les émissions spéciales ou d'information diffusées sur les médias de service public. Ces radios demeurent cependant, conformément à la réglementation en vigueur, interdites de produire, de programmer et de diffuser des émissions à caractère politique. Elles ne peuvent donc couvrir, ni rendre compte des activités relatives à la campagne électorale.

IV/ EN CE QUI CONCERNE LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS La HACA tient à préciser que les médias audiovisuels dans leur ensemble, ne peuvent diffuser que les résultats proclamés par la Commission Électorale Indépendante (CEI). La HACA, pour une couverture médiatique réussie de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, tient au respect scrupuleux de ces décisions.

Fait à Abidjan, le 28 novembre 2016. Pour la HACA Le Président Ibrahim SY SAVANÉ

## **Annexe 25 : Copie du programme de formation des officiers de police sur la justice juvénile en Côte d'Ivoire**

### **CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME**

Après avoir développé pendant plusieurs années des projets au profit des Enfants Privés de Liberté en leur apportant différents appuis dans les commissariats de police, à la brigade des mineurs et dans les maisons d'arrêt et de correction, le Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE) a décidé de franchir une nouvelle étape dans la promotion, la protection et la défense des droits des enfants en privilégiant dans son programme Enfance Sans Barreaux, l'application de mesures alternatives à la peine d'emprisonnement ou mesures dites restauratrices. Ces mesures visent la réinsertion et la réhabilitation de l'enfant en associant la famille et la communauté. A terme, il s'agira d'aboutir à la déjudiciarisation des litiges impliquant les enfants.

### **THEMATIQUE DU PROGRAMME**

**JUSTICE JUVENILE RESTAURATIVE.** En d'autres termes, la justice pénale pour les mineurs tournée vers les mesures alternatives à la peine d'emprisonnement en vue de la réinsertion de l'enfant.

### **DUREE DU PROGRAMME**

C'est un programme triennal : **2012-2015**

- ▶ **Enfants en conflit avec la loi (600/an) et leur entourage familial (700/an)**
- ▶ **Les acteurs de la justice (150/an)**
- ▶ **Les travailleurs sociaux (200/an)**
- ▶ **Les acteurs économiques (50/an)**
- ▶ **Les communautés et la société civile (600/an)**
- ▶ **Les médias (150/an)**

### **OBJECTIF GENERAL DU PROGRAMME**

La promotion et la défense des droits fondamentaux des enfants en conflit avec la loi en leur assurant un environnement protecteur, afin de favoriser leur réinsertion scolaire, socio professionnelle et familiale

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROGRAMME**

Le programme se focalise plus spécifiquement sur Le développement d'un système de justice juvénile conforme aux normes nationales, régionales et internationales et sur **la promotion de pratiques dites restauratrices**

visant la réinsertion de l'enfant, en associant la famille et les communautés.

### LES PRINCIPALES ACTIVITES

- ◆ Réalisation d'études sur la justice juvénile et plus spécifiquement sur la justice restauratrice
- ◆ Études sur les pratiques traditionnelles et coutumières de transformation des conflits et des pratiques restauratrices
- ◆ Séminaires
- ◆ Renforcement des capacités des acteurs de la justice sur les mesures alternatives à la privation de liberté
- ◆ Fourniture d'appui alimentaire, psychologique, médical et sanitaire aux enfants en conflit avec la loi
- ◆ Assistance juridique et judiciaire aux enfants en conflit avec la loi
- ◆ Organisation d'ateliers de parentalité positive entre l'enfant en conflit avec la loi et sa famille
- ◆ Réinsertion familiale, scolaires et socioprofessionnelle des enfants
- ◆ Accompagnement des organisations communautaires de base
- ◆ Organisation de campagne d'information et de sensibilisation dans les médias avec la participation notamment des enfants en conflit avec la loi, des acteurs de la justice
- ◆ Forum régional en Afrique de mutualisation des expériences

### *Programme Enfance Sans Barreaux*



### **PROGRAMME "ENFANCE SANS BARREAUX"**

Avec le concours de l'



**La prison, ce n'est pas pour les enfants !!**

## **Annexe 26 : Copie de la déclaration finale du colloque international tenu à Abidjan en 2014**



Nous, Membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et représentants de haut niveau, réunis à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 10 au juin 2014, avec la participation pleine et entière des opérateurs satellitaires et des opérateurs du secteur de la communication,

1. Renouvelons notre engagement en faveur de la liberté de la communication, par le respect des principes fondamentaux de la dignité de la personne humaine, de la protection des mineurs, de la vie privée, de la sauvegarde de l'ordre public, de la souveraineté nationale.
2. Reconnaissons la nécessité d'harmoniser les législations nationales en matière de communication audiovisuelle, en vue d'un meilleur encadrement des activités des opérateurs satellitaires et des opérateurs du secteur de la communication exerçant en Afrique ;
3. Réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération entre les instances des États Membres du RIARC et les réseaux des Instances de régulation d'autres continents ;
4. encourageons la coopération entre Instances de régulation et Communautés Économiques
5. Régionales (CEDEAO, SADC, CEEAC, UEMOA, COMESA....) en matière d'harmonisation de la réglementation de la communication audiovisuelle ;
6. Exhortons les opérateurs de satellite et les opérateurs de liaisons montantes (Up link) vers le satellite, exerçant en Afrique à une collaboration active avec le RIARC, en vue de la diffusion

7. de programmes audiovisuels conformes aux principes ci-dessus énumérés ;
8. Décidons d'instituer une rencontre biennale dite « rencontre d'Abidjan » consacrée à la réglementation des nouveaux médias en vue d'agir en synergie dans la recherche de solutions aux problématiques engendrées par le développement du secteur de la communication audiovisuelle.

Fait à Abidjan, le 11 juin 2014.

Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication.

## **Annexe 27 : Copie des premières journées interministérielles d'opérationnalisation du développement durable en Côte d'Ivoire**

DURÉE: 2 JOURS DÉBUT: 18 MAI 2015 FIN : 19 MAI 2015

### Contexte et justification

Dans le cadre de ses activités de promotion du Développement durable en Côte d'Ivoire, inscrites au PTG 2015, la Direction Générale du Développement Durable organise les Journées Interministérielles d'Opérationnalisation du Développement Durable afin d'accompagner l'Administration Publique dans la mise en œuvre opérationnelle du Développement Durable.

Ces journées seront organisées autour de panels animés par des experts nationaux et internationaux, suivis de cas pratiques afin de montrer toutes les implications et la transversalité du concept.

#### Objectif global :

Ces journées visent globalement à sensibiliser, à mobiliser et à accompagner les Services de l'État en renforçant leurs capacités afin de mieux appréhender les exigences du développement durable et sa mise en œuvre opérationnelle afin de parvenir à une administration ivoirienne exemplaire dans ce domaine.

Objectifs spécifiques : • Sensibiliser et mobiliser les services de l'État en mettant en lumière l'importance que représente le développement durable pour la Côte d'Ivoire ; • Produire un « Guide de bonnes pratiques sectorielles » pour la mise en œuvre opérationnelle du Développement Durable dans les Services de l'État ; • Partager avec les partenaires au développement le chemin parcouru par l'État de Côte d'Ivoire en matière de Développement Durable, ainsi que les progrès qui restent à réaliser et échanger avec ces derniers sur leurs mécanismes d'appui dans ce domaine. . . .

#### Résultats attendus :

Les Services de l'État et les partenaires au développement sont sensibilisés et mobilisés sur l'importance que représente le Développement Durable pour la Côte d'Ivoire, sur le chemin déjà parcouru, ainsi que les progrès qui restent à réaliser ; • Un « Guide de bonnes pratiques sectorielles » pour la mise en œuvre opérationnelle du Développement Durable dans les Services de l'État est élaboré ; • L'État réalise le rôle qu'il doit jouer dans la promotion du Développement et sait comment l'assumer.

Panel I : Développement Durable en Côte d'Ivoire : bilan, défis et perspective

Sous-Thème 1 : Le DD en Côte d'Ivoire, entre ambition d'exemplarité et contingences locales A travers ce sous thème il est question de : Mettre en exergue l'ambition d'exemplarité de la Côte d'Ivoire en matière de DD ainsi que le fait que l'État a effectivement les moyens d'y parvenir, mais que cette ambition peut par ailleurs être confrontée à des contingences locales qu'il revient d'anticiper afin d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain. Les retombées de l'engagement de la Côte d'Ivoire dans ce processus de DD sont également relevées.

Sous-Thème 2 : Le DD : des outils (Loi d'orientation sur le DD ; Guide sectoriel ; ...) de promotion et d'opérationnalisation pour une administration responsable à travers ce sous thème, il est question de : Mettre en exergue tous les outils techniques et instruments juridiques déployés par l'État de Côte d'Ivoire en vue de promouvoir le Développement Durable.

Sous- Thème 3 : Économie verte et Réduction de l'empreinte écologique de l'État A travers ce sous thème, il est question de : Montrer en quoi l'économie verte, moyen de parvenir au développement durable, peut contribuer à réduire l'empreinte écologique de l'État, et au-delà, réduire le coût de fonctionnement de l'administration, ainsi que les bénéfices pour la société.

Sous- Thème 4 : La Commission Nationale du DD (CNDD), une plateforme de concertation et de renforcement de la promotion du DD en Côte d'Ivoire. À travers ce sous thème, il est question de : Montrer que la CNDD, cadre permanent de concertation et de consultation de tous les acteurs, peut constituer un véritable levier de promotion et d'appropriation du Développement Durable.

Sous-thème 5 : La mise en place des Comités de DD dans les organisations : enjeux et défis d'une stratégie ivoirienne de promotion du DD. À travers ce sous thème, il est question de : Montrer une stratégie ivoirienne innovante de promotion de proximité du développement durable au sein des structures et des organisations que constitue la mise en place des CDD.

PANEL II : Mécanismes d'appui des partenaires au processus du Développement Durable en Côte d'Ivoire

À travers ce panel, il s'agit de partager les mécanismes d'appui et les possibilités d'accompagnement des PTF au processus de Développement Durable en Côte d'Ivoire.

PANEL III : Le DD : Enjeux et Défis de la transversalité sectorielle du concept

Montrer en quoi le développement durable est un concept qui touche tous les secteurs Agriculture et DD. Des principes de durabilité pour construire l'avenir de l'agriculture ivoirienne et de l'alimentation. Proposer des pratiques et innovations qui visent la gestion durable des forêts et des ressources en eau.

Ressources animales et halieutiques et DD : Proposer des innovations et des techniques qui visent la gestion durable des ressources animales et halieutiques.

Intervention des partenaires ayant une convention de partenariat convention de partenariat avec le MINESUDD / DGDD dans une perspective de PPP, outil de promotion du DD pour montrer en quoi les différents partenaires, à travers leurs activités, contribuent au Développement Durable.

PANEL IV : Le DD : Enjeux : Enjeux : Enjeux : Enjeux et Défis de la transversalité sectorielle du concept du Développement Durable.

Transport et DD : Proposer des innovations et technologies en vue d'un transport propre et durable (protection de l'environnement ; mobilité ; santé humaine ; accès des citoyens).

Habitats écologiques et Ville durable proposer des techniques innovantes afin d'intégrer les exigences du Développement Durable pour construire : bâtiment basse consommation (BBC), bâtiment, haute qualité environnementale (BHAÉ), bâtiment écologique.

Industrie, Mines et DD : Mettre en relief les pratiques et innovations afin de réduire les problèmes environnements dus aux activités minières et industrielles.

Pétrole, Énergie et DD : Mettre en exergue les alternatives énergétiques propres et durables en termes d'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

PANEL V:

Marchés publics, PND et Réformes : des leviers de promotion du Développement Durable Développement Durable Développement Durable. Prendre en compte les exigences du Développement Durable au niveau de la passation des marchés publics (achats publics durables), de l'élaboration et la mise en œuvre du PND (verdissement du PND), ainsi que dans les reformes administratives (administration responsable socialement et écologiquement).

PANEL VI :

Le DD et ODD post 2015, sources de cohésion sociale et de stabilité pour une Paix durable.

Mettre en exergue le fait que le Développement durable (économie sociale et solidaire ; la Co-construction des projets de développement des acteurs ; la démocratie participative ; développement inclusif) peut contribuer à la cohésion sociale et à la stabilité pour une Paix durable.

## **Annexe 28 : Copie de l'atelier de formation des journalistes de la presse écrite et de radio sur « la politique des réparations, les besoins et demandes des victimes »**



### **Termes de référence**

#### **Forum sur la politique des réparations et les besoins et demandes des victimes**

##### **Journalistes presse écrite et radio**

###### **1. Contexte**

Les nombreuses victimes de la décennie de crises qu'a connues la Côte d'Ivoire sont toujours en attente de réparations pour les graves violations qu'elles ont souffertes au cours des épisodes de violence dans le pays. Depuis la fin de la crise postélectorale de 2011, le gouvernement ivoirien a mis en place des institutions de justice transitionnelle dans le but d'aider le pays à se relever de cette crise. Parmi ces

institutions on peut citer la CDVR, la CSEI, la DVG, le PNCS et plus récemment la CONARIV, Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes. Avant l'établissement de cette commission, le président avait annoncé la création d'un fonds de 10 milliards pour les réparations de toutes les victimes de la crise ivoirienne. Cette annonce coïncidait avec la fin du mandat de la CDVR dont le rapport n'est pour l'heure pas encore rendu public. Ainsi donc la création de la CONARIV, couplée avec le fonds pour les réparations des victimes a créé une grande lueur d'espoir chez les victimes. Cependant, d'importants défis continuent de se poser auxquels la CONARIV doit apporter des réponses. Il s'agit notamment de la définition de la liste unique des victimes et des recommandations pour les réparations de ces victimes. Ces 2 principales missions doivent être accomplies dans un délai de temps limité à la date du 30 juin 2015.

Dans l'optique de contribuer au processus de définition des mesures de réparations pour les victimes, ICTJ a travaillé avec plusieurs groupes de victimes identifiés dans 4 régions du pays (Abobo, Yopougon, Bouake, Duekoue and Bangolo). Durant les consultations conduites par ICTJ, plus de 200 représentants des groupes de victimes ont discuté leurs situations et recommandé des mesures à définir pour soulager leurs souffrances. Ils ont présenté ces recommandations durant la conférence de haut niveau organisée par ICTJ en collaboration avec la CONARIV en mai 2015, et qui a rassemblé des officiels du gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les diplomates autour des 50 représentants de victimes.

Dans le but de soutenir la discussion nationale sur les réparations et présenter les demandes des victimes à une audience plus large, ICTJ cherche à assurer une couverture médiatique équilibrée des réparations de sorte à renforcer les communautés de victimes et leurs recommandations.

C'est dans cette optique qu'ICTJ organise un forum des professionnels de la presse pour discuter du contexte général des réparations et de la justice réparatrice dans le processus de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire.

## **2. Objectifs**

- Renforcer les capacités des journalistes sur le processus de réparation dans le contexte de la justice transitionnelle en Côte d'Ivoire.
- Informer les journalistes sur le plan opérationnel de la CONARIV
- Informer les journalistes sur les recommandations des victimes en termes de réparations et la démarche adoptée pour y arriver.

## **3. Méthodologie**

Le forum consistera en des communications faites par le staff d'ICTJ, des commissaires de la CONARIV et des représentants de victimes. Chaque communication sera suivie de discussions afin de permettre aux participants de poser des questions, donner des avis sur les thèmes développés et renforcer leur compréhension. La méthode participative sera donc privilégiée couplée avec des présentations, des discussions et des exercices pratiques suivis de restitutions.

3 communications seront faites:

- Session 1: Contexte des réparations dans le processus de JT en Côte d'Ivoire. Cette présentation sera faite par ICTJ et consistera à présenter le concept de réparations, les principes et challenges dans le cas de la Côte d'Ivoire. Nous présenterons également la méthodologie de consultations utilisée par ICTJ



avec les représentants de victimes et les recommandations faites par ces derniers. La présentation sera suivie de discussions.

- Session 2: La session 2 sera subdivisée en 3 sous parties qui consisteront en présentations faites par des commissaires de la CONARIV. Ce sera l'opportunité pour les journalistes de renforcer leur compréhension des actions développées par la CONARIV à savoir la collecte des fichiers de victimes, l'enregistrement des victimes non enregistrées, la vérification et l'harmonisation de la liste unique de victimes. La deuxième sous session consistera à présenter les mesures de réparations pour les victimes en Côte d'Ivoire et leur mise en œuvre. La troisième sous session tablera sur les types et canaux de communication pour tenir les victimes informées du processus mis en œuvre par la CONARIV. Chaque présentation sera suivie d'échanges.

- session 3 : Présentation des besoins et demandes des victimes. Cette session permettra à un représentant des victimes de présenter la situation des victimes, les conséquences des violations subies dans leur vie et leurs demandes en termes de réparations.

- Session 4: Le forum s'achèvera avec des travaux de groupe au cours desquels les participants feront une analyse résumée du contexte de justice transitionnelle et discuteront la stratégie pour impliquer les media dans le renforcement de la discussion nationale autour des réparations.

#### 4. Participants

Le forum rassemblera 29 participants dont :

- 20 journalistes de la presse écrite, électronique et de radios communautaires participeront à ce forum dont 4 de l'intérieur du pays (Bouake et Duekoue).
- 3 représentants de victimes
- 6 représentants de la CONARIV

#### 5. Agenda JOURNALISTES

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
June 26	09.00 – 09.20	Accueil et mot de bienvenue	ICTJ
	09.20 – 09.30	- Attentes - Présentation des objectifs	ICTJ
	09.30 – 10H15	<b>Session 1 : Concept of Réparation</b> Contexte des réparations dans le processus de justice transitionnelle en CDI	ICTJ
	10H15 – 10H45	Pause café	
	10H45 – 11H30	<b>Session 2: Définition de la politique de réparation</b> Collecte et enregistrement des victimes	<b>CONARIV:</b> - Me Goffri
	11H30 – 12H15	Typologie et vérification des victimes	- Me Offoumou
	12H15 – 13H00	Types et canaux de communication pour l'information des victimes	- Mr Sery Bailly
	13H00 – 14H00	Lunch	caterer
	14H00 – 14H45	<b>Session 3:</b> Présentation des besoins et demandes des victimes (Recommandations de la conférence de haut niveau)	point focal des victimes
	14H45 – 15H30	<b>Discussion en plénière:</b> Stratégie pour impliquer les media dans le renforcement de la discussion nationale autour des réparations	ICTJ
15H30 – 15H45	Evaluation de la Journée	ICTJ	

	<b>15H45 – 16H00</b>	Mots de clôture	ICTJ
	<b>16H00</b>	Pause-café et fin de l'atelier	

**6. Date and location:**

Date : 26 JUIN 2015

Lieu : Abidjan Belle Côte

**Annexe 29 : La journée de la paix organisée par l'Association « *Initiatives pour la Paix* » avec pour thème : “éducation pour la paix, quel programme ? la contribution de l'homme de média à la paix“ tenue le 21 septembre 2015**

Accès au contenu : <https://youtu.be/zAjbkSy8NHU>

**Annexes 30 : Copie de la déclaration finale du colloque international sur la liberté de la presse tenu à Abidjan les 05 et 06 octobre 2015**

Conformément à l'esprit du séminaire sur le développement d'une presse africaine indépendante organisé en 1991 à Windhoek (Namibie), séminaire consolidé en 1993 par l'institution de la Journée mondiale de la Liberté de la Presse par l'Organisation des Nations Unies, s'est tenu, les 5 et 6 octobre 2015 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, un colloque international sur « la liberté de la presse en Afrique : enjeux, défis et perspectives ». Ce Colloque a été sanctionné par la présente Déclaration.

***Le texte intégral de la Déclaration d'Abidjan***

***Nous***, participants au Colloque international sur la liberté de la presse en Afrique : enjeux défis et perspectives tenu à Abidjan, (Côte d'Ivoire), les 5 et 6 octobre 2015, à l'initiative du le Ministère ivoirien de la Communication,

***Rappelant*** la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en son article 19 ;

***Rappelant*** le PIDCP (Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques) en son article 19 alinéas 1 et 2 ;

***Rappelant*** la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples en ses articles 9 et 10 ;

***Rappelant*** la Résolution 59 (I), du 14 décembre 1946, et la résolution 45/76 A du 11 décembre 1990 de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies ;

***Rappelant*** la Résolution 25 C/104 de la Conférence Générale de l'UNESCO de 1989 ;

**Rappelant** la Déclaration du séminaire sur le développement d'une presse africaine indépendante organisée en 1991 à Windhoek (NAMIBIE) ;

**Rappelant** la Résolution A/RES/68/163 de la 68e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2013, proclamant le 02 novembre journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes ;

**Considérant que** l'un des fondements de la démocratie est la liberté de la presse ;

**Considérant que** l'un des fondements de la liberté de la presse est le droit du public à l'information ;

**Considérant que** les citoyens ont besoin d'informations pour participer aux processus collectifs de prises de décisions dans les sociétés démocratiques ;

**Déclarons ce qui suit:**

1. L'avènement du multipartisme a été accompagné de l'explosion d'une presse indépendante et de radios de proximité ;
2. La libéralisation de l'espace audiovisuel doublée du passage de l'analogie au numérique a accentué le pluralisme médiatique ;
3. L'absence de convention collective et la non application de celle qui existe ont constitué un frein à l'amélioration des conditions de vie et de travail des professionnels des médias ;
4. La prise en charge des manquements à l'éthique et à la déontologie par les instances d'autorégulation a favorisé des progrès significatifs qui gagneraient à être poursuivis ;
5. En considération des expériences actuelles dans les pays développés il est nécessaire de redynamiser les observatoires existants ou à défaut d'en créer là où il n'en existe pas ;
6. A l'instar des autres journées internationales célébrant la liberté de la presse, le colloque d'Abidjan institue le 06 octobre Journée africaine d'autorégulation des médias et de protection des journalistes afin de les encourager au respect de l'éthique et de la déontologie ;
7. Pour la bonne pratique et le respect des textes réglementant le métier de journaliste, les gouvernements et les organisations professionnelles des médias doivent renforcer les capacités des journalistes en matière de formation initiale et continue ;
8. Le colloque d'Abidjan décide de la création d'un Observatoire africain de la liberté de la presse et met sur pied un comité ad hoc composé des pays participants au colloque pour sa mise en œuvre.

**FAIT À ABIDJAN LE 06 OCTOBRE 2015**

***Le Colloque International d'Abidjan***

ATELIER DU GROUPE : DU 04 OCTOBRE 2015 DU GROUPE 3.

THÈME: LES PERSPECTIVES DE LA LIBERTE DE LA PRESSE EN AFRIQUE

La liberté de la presse entendue comme la latitude d'informer le public dans le strict respect du code d'éthique et de déontologie est encadré par des normes juridiques.

Au terme de l'atelier les recommandations suivantes ont été proposées pour la rendre effective et la renforcée.

II / PERSPECTIVES

1 / JURIDIQUE

- Les ÉTATS Africains doivent mettre en place un cadre juridique de dépenalisation des délits de presse
- Renforcement et application du cadre juridique relatif à la dépenalisation des délits de presse en Afrique
- Révision et harmonisation des textes juridiques au regard de l'évolution technologique telle au BURKINA
- Renforcer les instances de régulation et de l'auto régulation
- L'adoption d'une législation sur l'accès à l'information dans tous les pays AFRICAINS

## 2 / ÉCONOMIQUE

- Renforcer le soutien au développement de la presse
- Adoption d'une convention collective par les pays qui ne l'ont pas encore fait et son application effective par les pays qui l'ont déjà adopté

## 3 / SOCIALE

- Soutien à la formation des journalistes
- Éducation accompagnée de sanction
- Payer correctement les journalistes conformément à la convention
- Sensibilisation pour la suppression des per-diem
- Vulgariser la jurisprudence de la cour Africaine des droits de l'homme dans l'affaire OURAGAN ETAT BURKINABE
- Renforcer les organisations de journalistes et les organes d'autos régularisation Africaine
- Syndicale

## 4 / SÉCURITAIRE

- Sensibiliser les pouvoirs publics, les forces de sécurité et la société civile sur l'importance du rôle du journaliste
- Liberté de circulation
- L'étude sur l'importance du rôle du journaliste
- Mise en œuvre d'un protocole d'Abidjan
- Libre circulation des journalistes par la suppression des visas

## III / CONCLUSION

## Annexe 31 : Copie de l'atelier de formation à l'endroit des journalistes politiques de Côte d'Ivoire, initié par Open Society Initiative for West-Africa



ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE (19 octobre 2015) — Peace-CI, une coalition de plus de 200 Organisations de la Société Civile aide à garantir la tenue d'une élection présidentielle pacifique et crédible en mettant en place la plus grande Élection Situation Room (ESR).

“La situation sur le terrain reste calme, mais notre démocratie n'en est qu'à sa puberté,” affirme Mariam Dao Gabala, la Présidente de l'ESR de Peace CI. « D'ici le jour du scrutin, nous espérons que les partis politique vont continuer à mettre de côté leurs intérêts personnels. »

L'Élection Situation Room de Peace CI est inspirée des ESR qui ont déjà été mise en place à travers l'Afrique. Il s'agit d'un dispositif d'observation électorale disposant de moyen d'alerte en temps réel. L'ESR permet d'aider à consolider le processus démocratique durant des élections. Ce dispositif a déjà fait ses preuves en permettant d'améliorer l'organisation, la transparence et la crédibilité de tout le processus électoral. L'ESR de Peace CI sera la plus importante mise en place cette année en Côte d'Ivoire avec plus de 2000 observateurs déployés dans plus de 10% des bureaux de vote à travers le pays.

“De nos jours, l'ESR est devenue précieuse pour la tenue d'élections” affirme Marie Joelle Kei, la Coordinatrice de WANEP (West Africa Network for Peace-building) en Côte d'Ivoire, l'Organisation qui pilote la Situation Room. « Elle permet à la Société Civile, aux forces de sécurité et au Gouvernement de travailler ensemble à promouvoir l'importance du vote et, par-dessus tout, pour nous Ivoiriens à inciter à une élection pacifique. » La dernière élection présidentielle qui s'est tenue en 2010 en Côte d'Ivoire a conduit à une crise dans le pays après que la contestation des résultats avait conduit à de graves troubles.

Le pays était avant considéré comme le moteur économique de l'Afrique de l'Ouest, un statut qu'il cherche vaillamment à retrouver. “Notre Situation Room Électorale“ va nous aider à éviter de revivre ce qui s'est passé suite à la présidentielle de 2010. » explique Mariam Dao Gabala, qui est également la Présidente de la Coalition des Femmes Leaders de Côte d'Ivoire. « L'ESR permet aux Ivoiriens de comprendre le sens des élections, c'est la première fois depuis 1990 que nous avons la chance de pouvoir vivre des élections normales. »

Au sein de l'ESR de Peace CI, Mariam Dao Gabala sera aux côtés de six autres membres de la Société Civile Ivoirienne dont deux membres du Forum des Confessions Religieuses : l'Imam Djiguiba, Cissé et l'Abbé Éric Norbert Abekan. Peace CI promeut des élections pacifiques et incite au vote tout au long du processus électoral. À côté de l'ESR, Peace CI organise une série

d'activités en vue de l'élection présidentielle. De la collaboration avec de réputés cyber-activistes et caricaturistes, en passant par un live tweet-up le mercredi 21 octobre, à un accès aux coulisses de la Situation Room pour les médias le jour de l'élection.

## **Annexe 32 : Rapport de l'atelier de renforcement de capacité des jeunes animateurs de radio, 17 décembre 2015**

Dans le cadre de l'exécution du projet « Projet pour la mise en place d'activité de dialogues communautaire avec le RAJP », le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ) a trouvé l'intérêt d'organiser un atelier en vue de renforcer les capacités de points focaux du RAJP et responsables des radios des localités d'Abengourou, Bouaké, Korhogo, Duékoué et San-Pédro en animation de radio. Cet atelier s'est tenu le jeudi 17 décembre 2015 à l'hôtel Belle- Côte sise à la riviéra palmeraie. Ils étaient au total 35 les participants (Voir liste en annexe) à cet atelier dont le thème est : « le droit à la réparation des enfants / jeunes et la justice réparatrice ».

M. Brahim BAMBBA, Chargé de Programme à ICTJ a débuté cette séance en présentant le programme de la journée. Il a également donné les dispositions nécessaires en vue de la réussite de l'atelier. Après son intervention, ce fut le tour de M. Gill Christ Thomas qui a quant à lui prononcé une allocution au nom de M. Mohamed SOUMA chef de mission ICTJ. Dans son allocution, M. Gill Christ Thomas a rappelé le contexte de la mise en œuvre du projet en cours d'exécution. Il a également remercié toutes les parties prenantes au projet tout en mettant en mention spéciale au partenaire financier qu'est l'Unicef. La fin de son intervention a laissé place à la présentation des participants et au recueil de leurs attentes. L'atelier proprement dit a débuté avec la communication 1 portant sur le thème : « *le droit à la participation des enfants et jeunes* ». Ce thème fut animé par M. Yaya DIARRASSOUBA Agent à Save The Children et consultant pour l'atelier. Dans son intervention, il a abordé la question du cadre juridique de la participation des enfants et jeunes. A cet effet, il a signifié que les bases juridiques justifiant la participation de l'enfant et des jeunes sont la CDE et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Pour une participation de qualité, la participation des enfants et des jeunes doit se fonder sur : une approche éthique garantissant la sécurité des enfants et des jeunes, la non-discrimination, la volonté adaptée aux enfants/ jeunes, une approche garantissant l'efficacité et la confiance et enfin, une approche intégrant le suivi et l'évaluation.

M. Yaya DIARRASSOUBA a aussi abordé la question du plaidoyer. A cet effet, Il a défini le plaidoyer comme étant un ensemble d'activités organisées dans le but d'influencer des politiques et pratiques des gouvernements et autres institutions afin d'apporter des changements positifs et durables dans la vie des enfants et jeunes. Il a ajouté que la mise en œuvre d'un plaidoyer nécessite des méthodes et des techniques. Elles partent du développement et de l'adoption d'une stratégie pour aboutir à la mise en œuvre du projet ou du plan du plaidoyer. Aussi, dans l'exécution du plaidoyer, il est important de procéder à un suivi et évaluation. A la fin de sa communication, il

s'en ait suivi la session des échanges en vue d'élucider certains aspects de la communication non abordés.

La seconde communication, qui a porté sur la réparation était animée par M. Didier GBERY Chargé de programme à ICTJ et de son assistant M. Issoumaila TOURE. Dans son intervention, M. Didier GBERY a donné les connaissances de base sur la Justice Transitionnelle tout en donnant aux participants la définition, les piliers et le contexte de la mise en place d'une politique de justice transitionnelle.

Après quoi, il a abordé la question proprement dite de la réparation. A ce niveau, Au début de sa communication, il a procédé par une mise en scène de deux situations pour faire comprendre la réparation dans le cadre de la Justice transitionnelle.

D'abord, il a procédé en montrant un téléphone portable intact, puis l'écran qui a connu un choc et après le téléphone qui a retrouvé son écran.

Dans la deuxième situation, c'est l'exemple d'une personne qui avait d'abord ses deux jambes puis qui a été faite unique gambiste (amputé, marche désormais avec des béquilles).

Cette mise en scène visait à faire comprendre qu'il n'est pas possible de réparer certains dommages chez l'homme comme c'est le cas au niveau des objets ou des choses.

Abordant la phase des formes de réparations, l'occasion fut laissée à M. Issoumaila TOURE de faire cette présentation. Il a signifié qu'il en existe quatre (4). Ce sont : la réparation individuelle, la réparation collective, la réparation matérielle et enfin la réparation symbolique. Toutefois, ces réparations peuvent être à la fois individuelles et matérielles et individuelles et symboliques. Elles peuvent être aussi collectives et matérielles et collectives et symboliques.

Par la suite, M. Didier GBERY a présenté la politique de réparation comme une stratégie qui définit les modalités de mise en œuvre de la réparation au bénéfice des victimes. C'est en quelque sorte un plan de réparation.

Après cette communication, les participants ont été invités à se constituer en groupe de trois (03). Ils ont été ensuite envoyé en atelier pour produire un programme radio présentant l'intérêt de la réparation des enfants et jeunes.

Passé le moment des travaux en atelier, les groupes ont été invités à la restitution. Ce faisant, chacun des groupes a fait sa restitution selon le format qui lui sied. Pour deux (02) des groupes, la restitution fut faite sous la forme d'un programme de magazine, pour l'autre sous la forme d'une méthodologie de réalisation d'un magazine.

Après l'étape de la restitution, M. Didier GBERY prit la parole pour remercier les participants et leur rappeler le rôle qu'ils auront à jouer dans l'exécution du projet en cours.

A la fin de son intervention, M. Didier GBERY invita les responsables du RAJP à s'entretenir avec les points focaux venus des villes du projet.

Cette séance d'échange était dirigée par M. Issoumaila TOURE, Assistant programme à ICTJ, Mlle Amandine BGADE Vice-présidente et M. Anicet Durand OBOUE secrétaire Général. Leur intervention consistait dans un premier temps à présenter le réseau, son fonctionnement et ses attributions. Par la suite, ils ont rappelé aux points focaux qu'ils devront identifier 30 victimes dont l'âge varie entre 18 et 30 ans. Des victimes dont les violations sont les

plus profondes. Les points focaux devront aussi identifier une salle où les consultations devront se tenir. Il leur a été recommandé de travailler en symbiose avec tous les points focaux venant de la même localité. C'est sur des mots de remerciement et d'encouragement que M. Issoumaila TOURE a levé la séance quand il était 17 heures 45 minutes.

Fait à Abidjan le 17 Décembre 2015

Pour le secrétariat général du RAJP

M. Anicet Durand OBOUE

### **Annexe 33 : Copie du communiqué de presse du ICTJ concernant la cérémonie culturelle pour la réparation des enfants et jeunes victimes de la crise ivoirienne, 28 avril 2016**

Dans le cadre du projet pour la mise en place d'activités de dialogues communautaires avec le Réseau Action Justice et Paix (RAJP) financé par l'UNICEF, l'International Center for Transitional Justice (ICTJ) organise, en collaboration avec le RAJP, une cérémonie culturelle pour la réparation des enfants et jeunes victimes de la crise ivoirienne. Cette activité se tient le vendredi 29 avril 2016 à partir de 8h à **L'Hôtel Belle Côte de la Riviera Palmeraie**. L'objectif général ciblé par cette activité est de contribuer à la prise en compte des enfants et jeunes victimes dans la mise en œuvre des mesures de réparation.

cette activité fait suite à une série de consultations des enfants et jeunes victimes, conduites par le RAJP avec l'appui technique de l'ICTJ et le soutien financier de l'UNICEF. Ces consultations se sont tenues dans 5 régions de la Côte d'Ivoire, ayant connus des violations graves des droits humains, afin de recueillir les attentes et besoins spécifiques et actuels des enfants et jeunes victimes. Les résultats de ces consultations ont par la suite été analysés et documentés dans un rapport intitulé « **Rapport de recommandations pour la réparation des enfants et jeunes victimes de la crise ivoirienne** ».

Un atelier de validation a été organisé pour permettre aux enfants et jeunes victimes consultés de faire des amendements, observations et critiques sur le document compilé des recommandations, qui ont par la suite été proposées et discutées pour être intégrées à la politique nationale de réparation, au cours de la conférence internationale sur les réparations, organisée par la CONARIV du 2 au 4 mars 2016.

Cette cérémonie devra permettre donc de vulgariser les recommandations du RAJP pour la réparation des enfants et jeunes victimes de la crise ivoirienne et susciter l'adhésion des décideurs politiques et des autres parties prenantes à la mise en œuvre effective des mesures spécifiques de réparation pour cette catégorie de victimes.

La cérémonie se tiendra sur une demi-journée. Pour faire ressortir la spécificité des jeunes, elle revêtira un caractère culturel et dynamique. Elle alternera ainsi des intermèdes artistiques (poèmes, chants, sketches, danse) proposés par les enfants et jeunes victimes venus de San Pedro,



Duékoué, Bouaké, Korhogo, Abengourou et Abidjan, et les allocutions des autorités. Enfin, pour clôturer l'activité le rapport de recommandations des enfants et jeunes victimes sera officiellement remis au ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes. ICTJ remettra en outre du matériel informatique et audiovisuel au RAJP dans le cadre de leur partenariat.

La cérémonie s'achèvera par un mini concert animé par le groupe musical du RAJP, le Groupe Impact Positif.

Un peu plus de 100 participants sont attendus dont des représentants d'enfants et jeunes victimes issus de San Pedro, Duékoué, Bouaké, Korhogo et Abengourou, des représentants du ministère en charge des questions liées aux réparations, du PNCS, de la CONARIV, des institutions publiques, des OSC et enfin des associations d'enfants et de jeunes.

---

## **Annexe 34 : Présentation succincte par l'ICTJ, du contenu du guide de la complémentarité**

### **Introduction**

La CPI a été Créée le 17 juillet 1998 par 120 États à travers un Statut adopté à Rome. Le Statut est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Son but est de Promouvoir le Droit International et la lutte contre l'impunité. La CPI a pour mandat de juger les individus (et non les États) responsables de crimes les plus graves. Notamment :

- Crimes de génocides (art. 6)
- Crimes contre l'Humanité (art 7)
- Crimes de guerre (art 8)

Le Statut de la cour Pénale Internationale reconnaît que chaque état a un rôle principal dans la poursuite des auteurs de crimes internationaux et dans la répression des crimes graves relevant de la compétence de la CPI. Il est donc du devoir des États de soumettre les auteurs de ces crimes à sa juridiction nationale criminelle en charge de les poursuivre et les juger.

Le principe de complémentarité inscrit dans le préambule du statut de la CPI, et réglementé par les articles 17 à 20, limite strictement le droit de cette juridiction internationale de dessaisir une juridiction nationale ou de faire exception à la règle « non bis idem ».

D'ailleurs, l'article premier du Statut de Rome souligne que la CPI est complémentaire des juridictions nationales. L'article 17, alinéa 1 consacre le caractère complémentaire de cette Cour par rapport aux juridictions nationales d'un État déterminé.

Cependant, le principe de la complémentarité qui se trouve au cœur des débats actuels sur les sujets de justice pénale internationale, a été peu ou mal compris notamment dans son application par les États.

### **Pourquoi ce manuel**

C'est dans le but de d'apporter une contribution technique au débat que le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ) a publié cet ouvrage que nous avons l'honneur de vous

présenter ce matin. Il s'agit d'un guide pour les néophytes, les journalistes et les activistes dans l'intention de les orienter dans la compréhension du principe de « complémentarité », un principe complexe mais fondamental de la Cour Pénale Internationale. Ce guide expose les interconnexions qui se créent entre la CPI et les systèmes judiciaires nationaux dans la lutte contre l'impunité.

### **Quels sont les objectifs du manuel**

L'objectif principal de ce guide est d'étudier les circonstances limitées dans lesquelles la CPI intervient dans un état et de décortiquer comment la CPI et les gouvernements nationaux ont interprété les règles de la complémentarité ces 14 dernières années, depuis que le Statut de Rome est entré en vigueur.

Il s'agit notamment à travers cet ouvrage d'expliquer les questions principales de pratique et de législation concernant la complémentarité aux non-spécialistes des questions juridiques.

Il est destiné aux organisations de la société civile, aux représentants des victimes, aux étudiants, aux journalistes, aux leaders d'opinion et à tous ceux qui sont intéressés par la justice envers les crimes graves et qui veulent comprendre les questions juridiques de base, ainsi que les problèmes d'ordre plus largement contextuel en lien avec la complémentarité. Ce ne sont pas des textes de lois, ni une tentative de détailler d'une façon érudite tous les aspects de ce domaine complexe. Il est toutefois impossible d'aborder les règles juridiques de la complémentarité, ni ce que la CPI en a dit jusqu'ici, sans atteindre un certain niveau de technicité.

Ce guide est en majeure partie descriptif. Il évite en général d'entrer dans des débats sur les mérites ou démérites de certaines décisions ou politiques de la CPI. Par exemple, il n'aborde pas la question de savoir si la CPI se braque de manière injustifiée sur les situations africaines. Vous vous souvenez que lors de l'avant dernier sommet de l'Union Africaine au Kenya, les chefs d'États avaient adopté une résolution en faveur d'un retrait collectif des états Africains de la CPI. On espère cependant qu'une compréhension mieux éclairée de la façon dont fonctionne en pratique le régime de complémentarité va contribuer à rendre ce débat plus critique et moins polémique.

Ce guide devrait apporter à ses lecteurs une compréhension de la CPI, du concept de complémentarité, de la façon dont des points clés de cette question ont été décidés, de ce qu'entraînent les différentes étapes du processus de recevabilité, et de ce que cela signifie pour les systèmes judiciaires nationaux ainsi que pour les autres acteurs nationaux, dont la société civile et les représentants des victimes.

### **Comment est structuré le manuel**

Le manuel comporte au total 12 chapitres structurés de la manière suivante :

- **D'abord**, du chapitre 1 au chapitre 4 il est question de la présentation de la CPI en tant qu'instrument de lutte contre l'impunité notamment en ce qui concerne sa structuration et son fonctionnement. Les raisons de l'adoption du principe de complémentarité y sont également expliquées.
- Les aspects techniques de la complémentarité sont **ensuite** expliqués du chapitre 5 à 8. Il s'agit précisément des règles et considérations juridiques en la matière, ainsi que du fonctionnement des procédures de recevabilité en relation avec la situation de certains pays devant la CPI. Par exemple, le guide tire des leçons pratiques des situations de l'Afghanistan, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du

Congo et de la Lybie, qui font actuellement l'objet d'une enquête ou d'un examen préliminaire de la CPI. Le chapitre 8 traite amplement de la question de la contestation de la recevabilité d'une affaire notamment :

- Qui peut contester ?
  - Qu'est-ce qu'une contestation doit démontrer ?
  - Quelle sorte de preuve démontre que l'État prend des mesures ?
  - Quand une contestation peut-elle être faite ?
- **Enfin** les Chapitre 9, 10, 11 et 12 sont des orientations, des conseils, des guides pour les différents parties prenantes de l'application du principe de complémentarité à savoir : les Procureurs nationaux, la société civile, la communauté international et la CPI elle-même.

#### L'auteur

*Je ne saurai terminer cette présentation sans dire un mot sur l'auteur de l'ouvrage qui nous réunit ici en ce jour : M. Paul SEILS.*

Vice-président de l'ICTJ, Paul Seils est un expert en droit pénal international et en pratiques criminelles. Entre 1997 et 2001, il a préparé et dirigé des enquêtes pour le compte des victimes sur des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide au Guatemala. Il a conseillé plusieurs gouvernements et autorités judiciaires sur les enquêtes concernant les violations systématiques des droits de l'homme et les crimes internationaux, en Colombie, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, à Haïti, au Mexique, au Pérou, au Timor-Leste et en Ouganda. Entre 2004 et 2008, il a dirigé l'Analyse des Situations pour le Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI), chargé d'analyser les procédures nationales au sein desquelles la CPI était active ou pouvait l'être. Il a également occupé le poste de Chef des Analyses pour la Commission Internationale Contre l'Impunité au Guatemala, ainsi que Chef de la section « État de Droit » et de la Section « Démocratie » du bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU, à Genève.

#### **Conclusion**

Mesdames et Messieurs, honorables invités d'après le guide, améliorer la qualité des poursuites nationales constituera l'élément-clé permettant de remporter la lutte globale contre l'impunité.

Ce guide pourrait être un outil important dans le contexte de la Côte d'Ivoire qui dans sa quête de stabilité, de paix durable et de cohésion sociale, a besoin d'une justice nationale renforcée appliquant des poursuites et enquêtes impartiales.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## Annexe 35 : Aperçu des données statiques concernant le nombre de tirages et des ventes des principaux journaux ivoiriens sur la période de 2005-2018

FRATERNITE MATIN	529 921	387 362	493 833	367 363	478 885	359 677	1 502 639	1 114 402	74,16
LE NOUVEAU REVEIL	321 136	219 776	297 286	197 405	279 859	206 512	898 281	623 693	69,43
SOIR INFO	443 848	260 992	415 811	231 641	395 834	228 873	1 255 493	721 506	57,47
LE PATRIOTE	198 945	138 903	217 034	146 103	215 190	140 773	631 169	425 779	67,46
L'INTER	286 918	143 601	268 883	121 185	255 882	121 929	811 683	386 715	47,64
NOTRE VOIE	201 488	112 767	192 663	101 976	177 852	100 267	572 003	315 010	55,07
LE TEMPS	134 422	71 717	124 383	75 393	119 393	64 946	378 198	212 056	56,07
NORD-SUD QUOTIDIEN	142 940	50 748	124 375	50 425	154 151	57 578	421 466	158 751	37,67
LE SPORT	127 294	51 398	117 725	45 583	116 226	50 618	361 245	147 599	40,86
SUPERSPORT	133 673	43 345	123 858	35 633	119 032	32 837	376 563	111 815	29,69
L'EXPRESSION	122 844	34 548	113 658	28 427	104 607	24 862	341 109	87 837	25,75
LE NOUVEAU COURRIER (Nouveau)	109 327	34 917	69 569	17 099	108 403	33 334	287 299	85 350	29,71
LE MANDAT	113 644	28 847	108 778	29 649	98 990	24 471	321 412	82 967	25,81
L'INTELLIGENT D'ABIDJAN	112 609	24 860	95 989	21 131	94 170	29 922	302 768	75 913	25,07
LE JOUR PLUS	64 932	23 732	76 385	20 076	64 934	16 349	206 251	60 157	29,17
FANION	105 284	11 977	97 468	18 813	89 685	16 034	292 437	46 824	16,01
LE QUOTIDIEN D'ABIDJAN	121 368	16 811	100 297	12 540	110 382	14 805	332 047	44 156	13,30
LE DEMOCRATE (Nouveau)	0	0	0	0	96 503	15 650	96 503	15 650	16,22
NUIT ET JOUR	104 824	9 100	0	0	en hebdomadaire		104 824	9 100	8,68
LE NATIONAL	2 700	105	0	0	0	0	2 700	105	3,89
GO MAGAZINE	103 867	71 331	100 871	66 081	124 152	83 106	328 890	220 518	67,05
TOP VISAGES	75 963	46 242	66 615	46 444	74 261	53 447	216 839	146 133	67,39
GBICH	77 427	49 181	64 200	42 881	61 976	39 732	203 603	131 794	64,73
FRATERNITE MATIN	6 629 637		4 847 671		73,12%		200	969 534 200	
LE NOUVEAU REVEIL	4 621 500		3 389 197		73,34%		200	677 839 400	
SOIR INFO	5 282 370		3 142 090		59,48%		200	628 418 000	
LE PATRIOTE	3 845 142		2 686 304		69,86%		200	537 260 800	
L'INTER	3 361 699		1 789 342		53,23%		200	357 868 400	
NOTRE VOIE	2 812 393		1 723 759		61,29%		200	344 751 800	

LE TEMPS	1 830 208	1 201 438	65,64%	200	240 287 600
NORD-SUD QUOTIDIEN	1 939 614	814 838	42,01%	200	162 967 600
LE SPORT	1 425 442	551 256	38,67%	300	165 376 800
L'EXPRESSION	1 375 413	449 298	32,67%	200	89 859 600
SUPERSPORT	1 487 761	421 926	28,36%	300	126 577 800
LE MANDAT	1 320 999	392 094	29,68%	200	78 418 800
LE NOUVEAU COURRIER (Nouveau)	821 362	382 360	46,55%	200	76 472 000
L'INTELLIGENT D'ABIDJAN	1 139 339	303 535	26,64%	200	60 707 000
LE JOUR PLUS	906 934	285 790	31,51%	200	57 158 000
LE QUOTIDIEN D'ABIDJAN	1 394 898	267 647	19,19%	200	53 529 400
LE DEMOCRATE (Nouveau)	453 630	158 636	34,97%	200	31 727 200
FANION	1 130 715	153 681	13,59%	300	46 104 300
LG INFO (nouveau)	176 389	69 345	39,31%	200	13 869 000
NUIT ET JOUR	653 020	40 029	6,13%	200	8 005 800
NOTRE HEURE	222 802	16 607	7,45%	200	3 321 400
LE NATIONAL	54 171	2 716	5,01%	200	543 200

**Annexe 36 : Copie des données portant sur le taux de couverture d'Internet en Côte d'Ivoire, collectées sur le site web de l'agence des télécommunications de**

Technologies	État de la couverture	
	Population	Localités
Couverture 2G	97,12%	7 790
Couverture 3G	85,16%	5 157
Couverture 4G	56,53%	1 848

CÔTE D'IVOIRE

Zones couvertes : 100,00%      Population couverte: 100,00%

Département	Nombre de localités	de localités couvertes en 2G	de localités couvertes en 3G	de localités couvertes en 4G	de localités non-couvertes
ABIDJAN	84	84	79	69	00
TOTAL	84	84	79	69	00

Département	Nombre de localités	de localités couvertes en 2G	de localités couvertes en 3G	de localités couvertes en 4G	de localités non-couvertes
ABENGOUROU	70	69	46	20	01
AGNIBILEKROU	53	52	31	12	01
BETTIE	24	23	09	06	03
TOTAL	147	144	86	38	01

Département	Nombres de localités	Nombre de localités couvertes en 2G	Nombre de localités couvertes en 3G	Nombre de localités couvertes en 4G	Nombre de localités non-couvertes
AGBOVILLE	96	93	59	31	03
SIKENSI	17	17	14	13	00
TAABO	20	20	14	13	00
TIASSALE	55	53	31	22	02
TOTAL	188	183	118	79	05

Catégorie : couverture téléphonie mobile. Zones couvertes : 97,96%  
couverte: 98,85% .

Population

## **Annexe 37 : Copie de l'étude-diagnostique de la situation des medias : presse, presse en ligne, radio et télévision, entrave à la professionnalisation et mesures correctives**

### **INTRODUCTION**

L'histoire des médias est intimement liée à celle des nations modernes. Porteuse de l'espérance et des aspirations des peuples en mutation à un mieux-être, l'information médiatique s'est révélée au fil des époques comme un incontournable creuset de liberté et de démocratie.

Mais ici comme ailleurs, les médias traditionnels, notamment la presse, après avoir connu leur période glorieuse, ne finissent pas d'achever leur traversée du désert, dans un marché de plus en plus concurrentiel où apparaissent de nouveaux types de médias, moins coûteux et plus accessibles aux publics.

Aussi, la chute drastique des prix de vente des journaux, face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes, ne finit-elle pas de plonger la presse ivoirienne dans la léthargie.

En fait, si le retour au multipartisme en avril 1990 a favorisé l'éclosion du paysage médiatique ivoirien avec l'apparition de nombreux titres de journaux d'obédiences diverses, la création de radios privées commerciales et non commerciales (confessionnelles, communautaires, de proximité, rurales, etc.) et tout récemment des médias numériques, force est de constater, près de trois décennies après le printemps de la presse, que la situation des médias en Côte d'Ivoire est loin d'être reluisante.

Ce, en dépit des appuis financiers de l'État (subvention à l'édition, etc.) au secteur, en sus de réformes juridiques et structurelles, auxquelles s'ajoutent de nombreuses initiatives publiques et privées émanant de partenaires au développement, d'organismes nationaux et internationaux.

De même, peu d'organes survivent à leur création ou parviennent à vivre, à terme, de leurs productions. Aussi, importe-t-il de savoir quels sont les facteurs objectifs qui expliquent la précarité des médias ivoiriens ainsi que les causes structurelles, institutionnelles ou systémiques qui justifient cette situation.

C'est cet éclairage que tente d'apporter la présente étude qui vise spécifiquement à : - faire un diagnostic de la situation des médias en Côte d'Ivoire (presse, presse en ligne, radios et télévision), - identifier les entraves à leur professionnalisation et - proposer des mesures idoines susceptibles de favoriser l'essor des médias ivoiriens.

## I. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude vise de manière générale à faire un diagnostic de la situation des médias en Côte d'Ivoire (presse, presse en ligne, radio, télévision).

Elle entend fournir aux décideurs une proposition de stratégie cohérente de réforme du secteur des médias dans son ensemble. Elle procurera suffisamment d'informations et de justifications pour permettre au Système des Nations Unies et aux parties prenantes de faire des recommandations au gouvernement ivoirien et aux partenaires au développement, impliqués dans le développement des médias indépendants et professionnels, en vue d'initier ou de financer des projets structurants dans le secteur des médias de Côte d'Ivoire.

Dans la même optique, cette étude vise à procéder à une collecte d'informations sur la couverture médiatique des élections générales en Côte d'Ivoire.

1.1. Objectifs spécifiques De manière spécifique, elle a pour but de :  Faire l'historique de la presse en Côte d'Ivoire Évaluer la couverture médiatique des élections générales (Présidentielles 2010 et 2015 et législatives 2011) et locales (régionales et municipales 2013)  Dresser une cartographie détaillée du secteur des médias en Côte d'Ivoire (par région, par secteur) Évaluer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel des médias ivoiriens  Élaborer une classification des différents types d'entreprises de presse et leur mode de fonctionnement (statut juridique, taille, profils des entrepreneurs, profil des travailleurs)  Évaluer le mécanisme de régulation et d'autorégulation des médias privés ivoiriens  Identifier les contraintes politiques et opérationnelles à l'essor des médias ivoiriens  Faire des recommandations pertinentes portant sur les stratégies, les étapes et actions à mener pour aboutir à la professionnalisation du secteur des médias en Côte d'Ivoire

Élaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs sur les limites à la professionnalisation du secteur, identifiées par l'étude.

### 1.2. Résultats attendus

Au terme de l'étude : L'historique de la presse en Côte d'Ivoire est fait

Une évaluation sur la couverture médiatique des élections générales (Présidentielles 2010 et 2015 et législatives 2011) et locales (régionales et municipales 2013) est faite

Une cartographie détaillée du secteur des médias en Côte d'Ivoire (par région, par secteur) est dressée

Une évaluation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel des médias ivoiriens est faite

La classification des différents types d'entreprises de presse et leur mode de fonctionnement (statut juridique, taille, profils des entrepreneurs, profil des travailleurs) est élaborée

Une évaluation du mécanisme de régulation et d'autorégulation des médias ivoiriens est réalisée

Une identification des contraintes politiques et opérationnelles à l'essor des médias ivoiriens est faite

Des recommandations pertinentes portant sur les stratégies, les étapes et actions à mener pour aboutir à la professionnalisation du secteur des médias en Côte d'Ivoire sont faites

Un plan de renforcement des capacités des acteurs sur les limites à la professionnalisation du secteur, identifiées par l'étude, est élaboré.

## II. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Pour répondre aux préoccupations soulevées plus haut, nous avons adopté une démarche méthodologique qui repose sur quatre (4) piliers :

- les techniques qui ont servi au recueil des données - le corpus étudié et le champ d'étude
- les méthodes de traitement et d'analyse des données - la construction du discours.

### **Annexe 38 : Aperçu du document n° 1 produit par ICTJ concernant la réparation des victimes de la crise en côte d'ivoire**



Projet pour la mise en place d'activités de dialogues communautaires avec le Réseau Action Justice et Paix (RAJP)

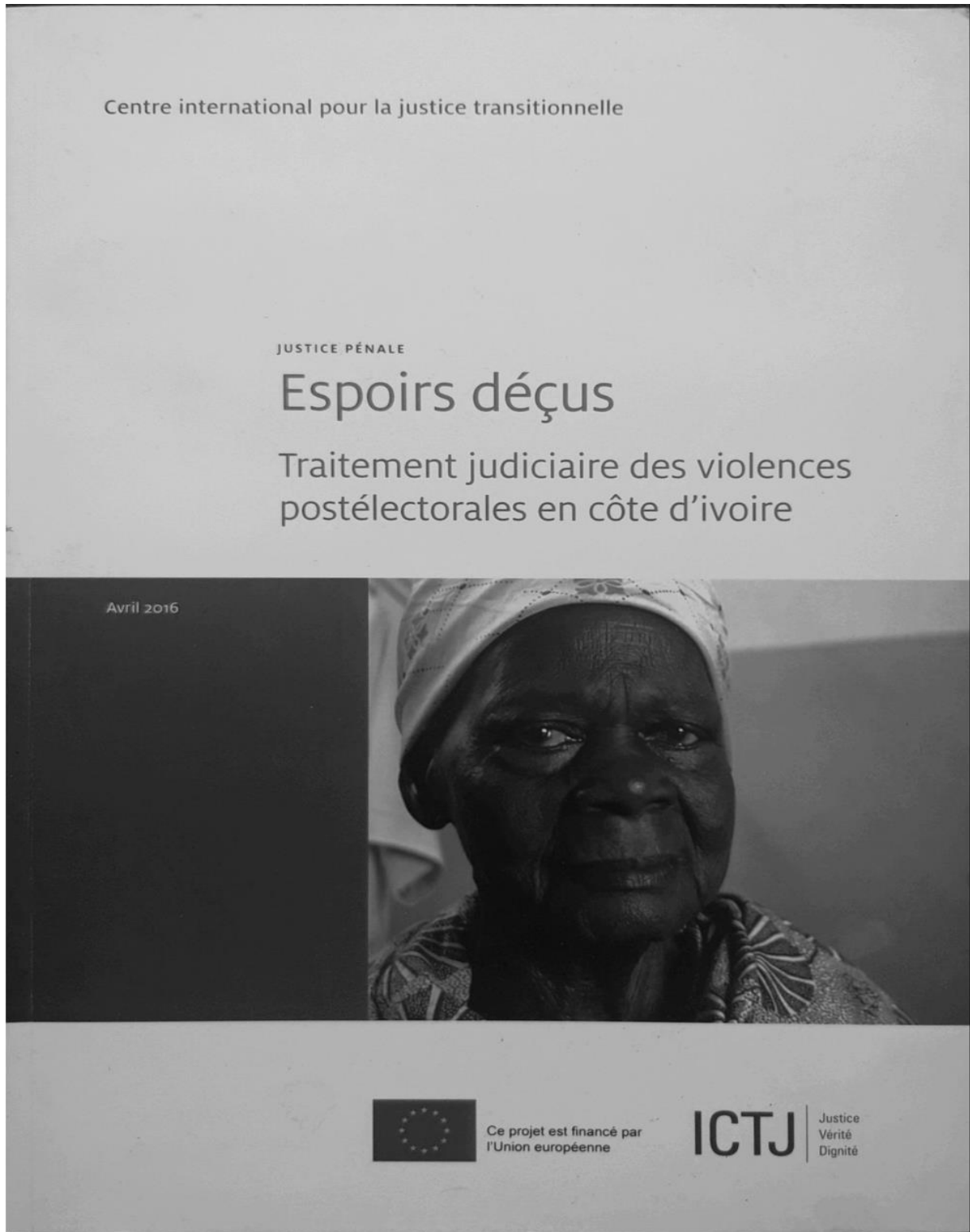
Rapport de recommandations pour la réparation des enfants et jeunes victimes des crises ivoiriennes



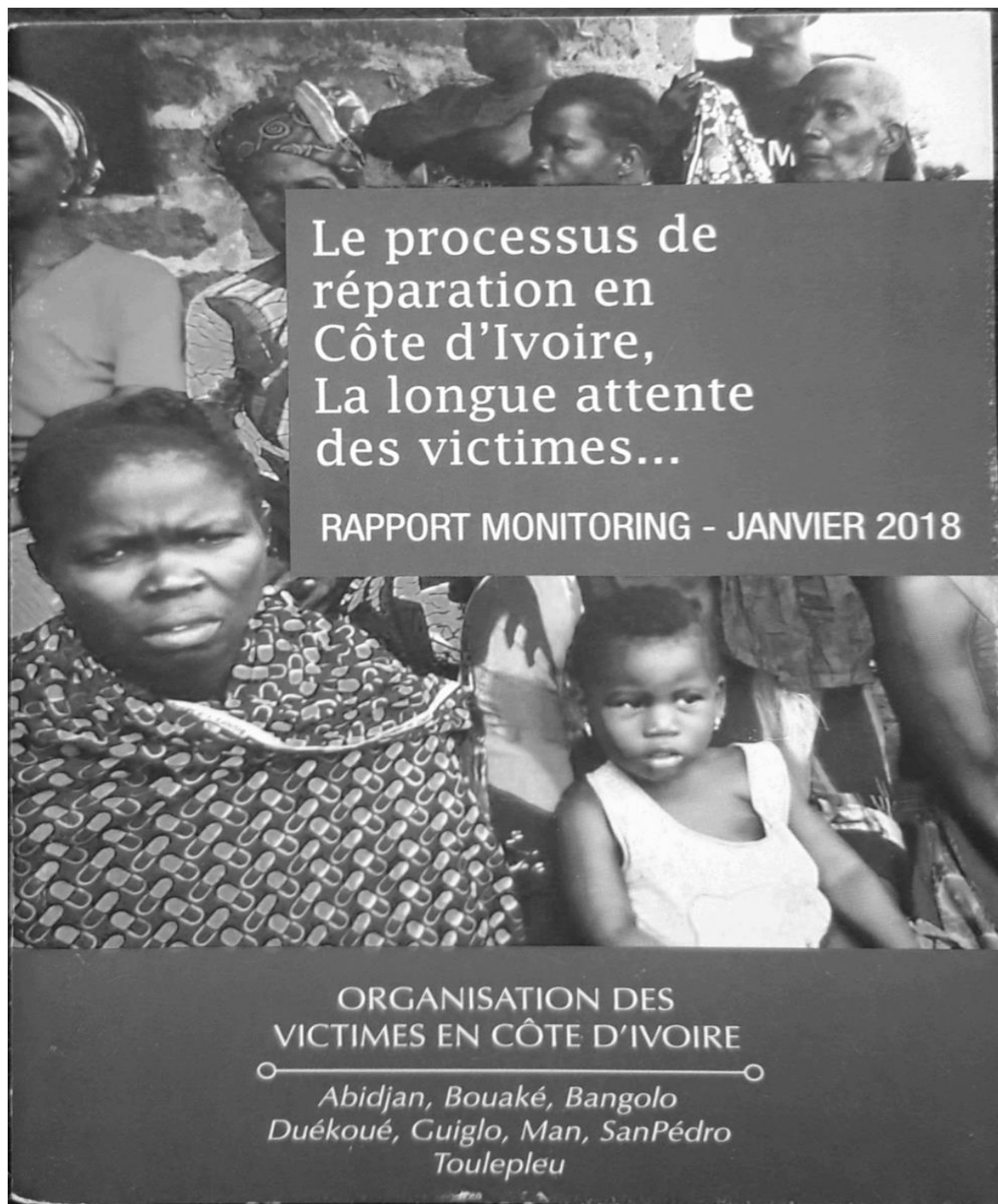
**Annexe 39 : Aperçu du document n° 2 produit par ICTJ concernant la réparation des victimes de la crise en Côte d'Ivoire**



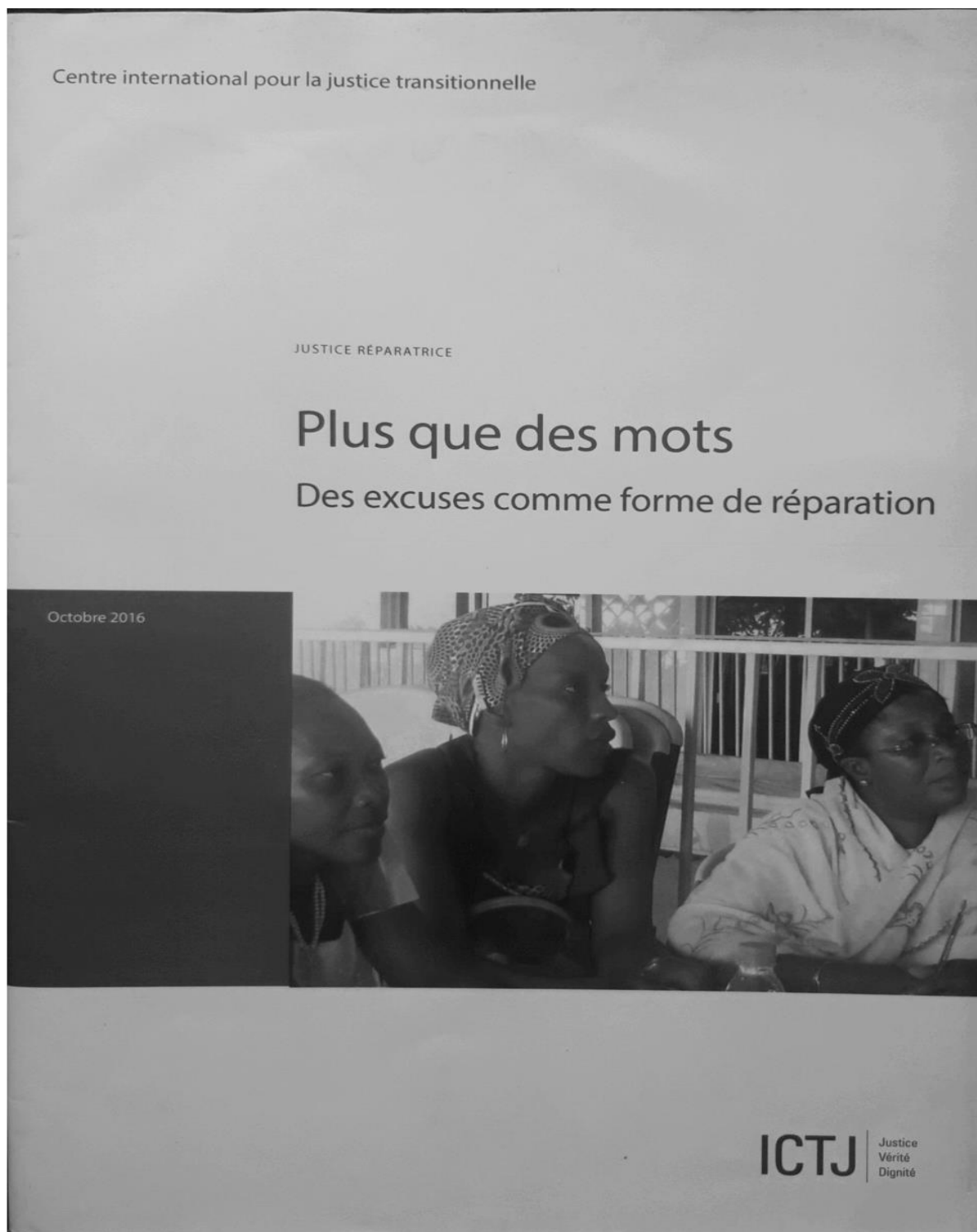
**Annexe 40 : Aperçu du document n° 3 produit par ICTJ concernant la réparation des victimes de la crise en côte d'ivoire**



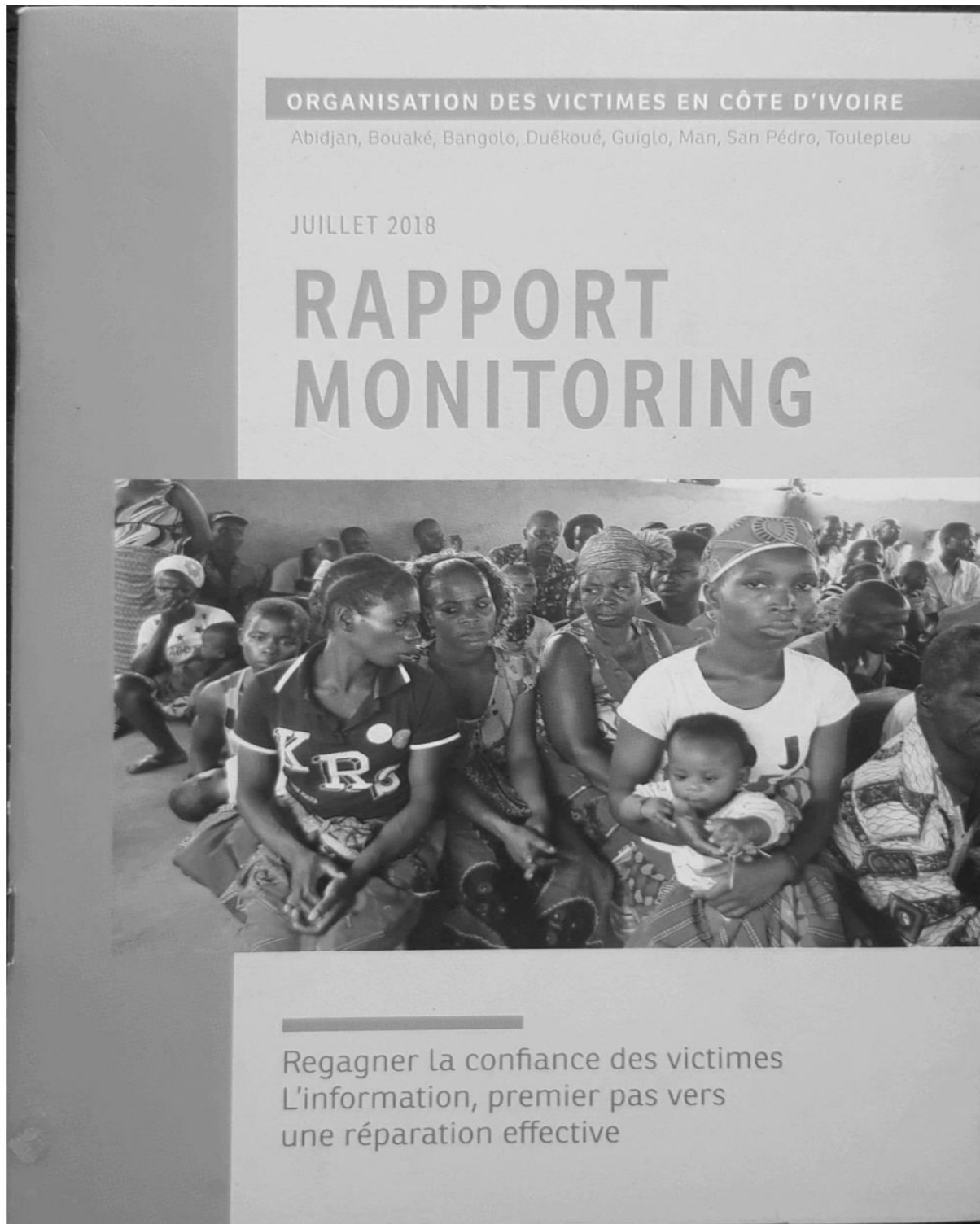
**Annexe 41 : Aperçu du document n° 4 produit par ICTJ concernant la réparation des victimes de la crise en Côte d'Ivoire**



**Annexe 42 : Aperçu du document n° 5 produit par ICTJ concernant la réparation des victimes de la crise en Côte d'Ivoire**



**Annexe 43 : Aperçu du document n° 6 produit par ICTJ concernant la réparation des victimes de la crise en Côte d'Ivoire**



Annexe 44 : Copie de la page de couverture du « Livre blanc » de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie, 2006-2010

Zio Moussa

*Le Livre*

**IBLANCI**  
DE

**L'OBSERVATOIRE**  
DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DE L'ÉTHIQUE  
ET DE LA DÉONTOLOGIE

(OLPED)  
2006 - 2010

**OLPED**  
Observatoire de la Liberté de la Presse de l'Éthique et de la Déontologie

**FRIEDRICH  
EBERT**  
  
**STIFTUNG**

## **Annexes 45 : Copie de la retranscription des 26 interviews menées à Abidjan concernant l'importance des radios de proximité en Côte d'Ivoire**

### **Des enjeux du dialogue ouvert**

Monsieur Na-mory Bamba, Artiste Comédien. « Le dialogue ouvert nous permet d'être libres sois même d'abord et cela favorise ensuite la paix sociale. Quand on est en dialogue, il y a la paix et il y a tout.»

Monsieur KONE « Le dialogue ouvert est important parce que cela permet à tout le monde de dire ce qu'il a réellement au fond de lui. Et surtout, à travers l'opinion de tout le monde on peut avoir les véritables clés pour résoudre les problèmes existants».

Mademoiselle N'guessan Aurélie charnel : « le dialogue ouvert est important parce que cela permet à l'ensemble des citoyens de s'exprimer et de dire ce qu'il pense sans aucune contrainte».

Madame Aké Stéphanie : « je pense que le dialogue ouvert est important parce que chaque partie va donner son avis et chaque partie trouvera la solution. Lorsqu'il s'agit d'un réel dialogue inclusif, chacun dit ce qu'il a sur le cœur de sorte à favoriser la paix sociale qui est le socle de tout développement ».

Anonyme : « Le dialogue ouvert est important d'autant plus que cela permet de mieux cerner les différends qui existent entre les citoyens ».

Monsieur Manda Isidore : « Le dialogue est très important pour l'avancée de cette nation qui a subi déjà beaucoup d'atrocités et d'injustice. Il est nécessaire que chacun de nous essaie de pardonner et de s'ouvrir aux autres. Les partis politiques doivent en faire autant en essayant dans leur communication sur les médias, de promouvoir le vivre ensemble et la réconciliation».

Blé Ferdinand : « je pense que le dialogue précède toujours la paix et la paix le développement. D'où la nécessité pour nous de créer les conditions pour un dialogue inclusif ici en Côte d'Ivoire ».

Monsieur sébry Alexandre informaticien : « Le dialogue est important à tous les niveaux. Même dans la vie d'un couple, s'il n'y a pas de dialogue, le couple finira par s'effondre. De même, lorsque dans un pays, il n'y a pas de débat entre citoyens, la tension sociale s'augmente et la méfiance s'installe. C'est pourquoi, pour un pays qui sort d'une crise comme la nôtre, je crois qu'il est impérieux de se dire la vérité sur ce qui s'est réellement passé les dix dernières années. »

## **Importance des radios de proximité en Côte d'Ivoire**

Mariam Sidibé : « Pour moi, les radios de proximité comme on le dit, de “proximité” ce sont elles les plus proches des populations. Nous pouvons facilement aller vers ces radios car elles sont plus économiques par rapport à nos situations et aussi à la situation des populations ».

Charles Diby : « Je pense qu'une radio de proximité est importante déjà dans le sens qu'elle soit proche de la population comme son nom l'indique “radio de proximité”. D'ailleurs, il me semble que les radios de proximité sont les mieux indiquées pour mettre en avant les différentes réalités des populations de la commune dans laquelle elles sont implantées ».

Koffi Kouadio kan Joël : « Pour moi, les radios de proximité sont très importantes parce que ce sont elles qui sont encore plus proches de la population et auprès desquelles la population a un accès facile. Les radios de proximité permettent à la jeunesse d'être tout le temps connectée lorsque les programmes diffusés sont attrayants et répondent aux besoins de la jeunesse ».

Seni kouakou François : « Je crois qu'ici à Yopougon Gesco, les radios de proximité sont très importantes car elles diffusent de très bons programmes musicaux ».

Oulaï X, promoteur de centre d'alphabétisation : « Je pense que les radios de proximité sont d'une grande importance en ce sens qu'elles ont énormément contribué à la démocratisation de l'information en Côte d'Ivoire. Les radios de proximité, du fait de leur relation assez réelle avec les populations facilitent la communication de masse et sont très ouvertes à l'ensemble des populations ».

Tap Adolphe : « L'importance des radios de proximité se situe surtout au niveau où elles diffusent en comblant les vides laissés par les journaux qui sont très politisés et pas accessibles. Les radios de proximité informent les populations de ce qui se passe réellement dans leur commune. »

Mademoiselle Audrey : « Les radios de proximité sont très importantes mais, notre génération étant fascinée par le digital, elles manquent d'attractivité pour capter l'intérêt et l'attention des jeunes ».

Anonyme : « Les radios de proximité sont importantes d'autant plus que par rapport à la radio Yopougon qui nous distille très souvent des musiques de bonne humeur. Or, la musique adoucit les mœurs. C'est pourquoi, je pense que les radios de proximité doivent continuer à



associer les populations dans la conception de leur programmes afin de toujours traduire la réalité auxquelles nous sommes confrontés ».

## **Importance du dialogue entre communautés**

Touré Ibrahim : « Concernant l'importance du dialogue entre les communautés, nous avons appris que le premier Président de la Côte d'Ivoire a toujours préconisé le dialogue afin de faire l'économie de la guerre. En fait, après plus de dix années de guerre, nous sommes en trains aujourd'hui de parler de dialogue. C'est pourquoi, je pense qu'étant donné le dialogue demeure le dernier recours, nous devons activement privilégier le dialogue intercommunautaire. La Côte d'Ivoire nous appartient à tous et nous avons intérêt qu'elle ne sombre pas dans le désastre ».

Money loukou : « Le dialogue est très important du fait que sans dialogue, c'est le désordre qui prend place. Sans le dialogue, il n'y a pas de paix et donc pas de développement. Il faut donc privilégier le dialogue surtout en période électorale ».

Bertin Dagou : « Le dialogue est très important. Vous avez vu qu'après la crise de 2010 qui a entraîné plein de morts, les Ivoiriens ont toujours mal parce que il n'y a pas de dialogue sincère entre les différents acteurs sociopolitiques. Le dialogue est nécessaire si nous voulons que notre pays se développe. »

Bamba houa Drogbeu : « Je pense que le dialogue a été le socle de l'ouverture de la paix dans tous les pays principalement dans le nôtre depuis l'Indépendance jusqu'à la fin des années 1980. Mais depuis quelques années, les Ivoiriens semblent avoir oublié ce qui a été leur force : la recherche du consensus, l'hospitalité et la solidarité ».

Anonyme : « Je pense que le dialogue est très important aujourd'hui dans notre pays. L'État de Côte d'Ivoire se doit de rassembler toute la population et tous les partis politiques pour pouvoir ensemble mettre la Côte d'Ivoire dans une nouvelle démarche. Dans cette nouvelle démarche, il ne s'agira pas de pousser d'autres acteurs à l'exil car un pays se développe avec l'ensemble de ses citoyens. Dans cette optique, je souhaite que le gouvernement prenne des mesures pour rapprocher tous nos dirigeants politiques qui sont en exil et de créer une réconciliation nationale inclusive ».

Serey Rodrigue Gahoué : « Je pense que le dialogue est vraiment important si nous voulons que notre pays se remettre sur les rails du développement. En fait, qui parle de dialogue intercommunautaires, parle d'union et qui parle d'union parle de progrès ».

Koué Antonin : « Le dialogue intercommunautaire est très important parce que dans un pays, si il n'y a pas de dialogue entre les différents groupes sociaux, il y aura toujours des conflits armés. Or, l'une des vertu du dialogue est de détendre l'atmosphère sociopolitique puisque toutes les parties arrivent à s'exprimer comme sous l'arbre à palabre».

## **Annexe 46 : Liste des principaux partis politiques en Côte d'Ivoire**

- 1- RDR Le Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire est actuellement le parti au pouvoir en Côte d'Ivoire à la suite d' élection en 2010 qui a porté Alassane Ouattara au pouvoir.
- 2- PDCI Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire dirigé par Henri Konan Bédié, ancien parti unique qui est aujourd'hui au pouvoir avec le RDR, tenant le portefeuille de "vice-président" avec à la tête Daniel Kablan Duncan.
- 3- FPI Le Front populaire ivoirien, ancien parti présidentiel, actuellement parti de l'opposition car Laurent Gbagbo a été arrêté le 11 avril 2011 en raison de la crise post-électorale qui l'opposait avec Alassane Ouattara. Le FPI a deux tendances aujourd'hui : La branche Sangaré et celle de Affi N'Guessan.
- 4- Parti pour l'Intégration africaine (P. I. A.)
- 5- Parti du peuple de Côte d'Ivoire (PPCI), présidé par Kéi Gbohou Melaine
- 6- Front citoyen pour le renouveau (FCR), présidé par Kanabein Omar Yeo
- 7- Congrès panafricain pour la Justice et l'Égalité (COJEP), présidé par le P<sup>r</sup> Nogbou Yacinthe et fondé par Charles Blé Goudé
- 8- Union pour le progrès (UPP)
- 9- Union des masses populaires (UMP)

L'Union des masses populaires a été créé en juillet 2014. Il a pris part aux élections législatives de 2016. Son président actuel est l'écrivain Sylvain Kean Zoh.

- 10- Alliance pour une Nouvelle Côte d'Ivoire
- 11- Front populaire uni (FPU)
- 12- Liberté et Démocratie pour la République (LIDER)
- 13- Rassemblement Populaire pour la Patrie (R2P), créé en juillet 2015. Son président actuel est le Docteur David Mébra Koné
- 14- Mouvement des forces d'Avenir (MFA)
- 15- parti communiste prolétarien de Côte d'Ivoire (**en**) (parti clandestin)

- 16- Parti communiste révolutionnaire de Côte d'Ivoire
- 17- Parti ivoirien des travailleurs (PIT)
- 18- Parti Africain Contre l'Injustice (PACI) Présidé par Mr VAS SAMOUKA DIABATE
- 19- Parti écologique ivoirien
- 20- Union africaine des travailleurs communistes internationalistes
- 21- Union démocratique de Côte d'Ivoire (UDCY)
- 22- Union socialiste du peuple **(en)**
- 23- Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI)
- 24- Union pour le développement et les libertés (UDL)
- 25- Mouvement écologique ivoirien (MEI)
- 26- Mouvement ivoirien pour le renouveau et l'espoir (MIRE)
- 27- Mouvement ivoirien des jeunes engagés pour la Côte d'Ivoire (MIJEPCI), présidé par Koffi Épiphan Agougnon
- 28- Parti ivoirien du peuple, créé le 18 octobre 2001 à Yopougon, présidé par Dano Zady Gnadou

La coalition du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix regroupe le PDCI, le RDR, l'UDPCI et le MFA. Elle est transformée en parti en 2018, sans le PDCI.

Partis disparus

- 29- Syndicat agricole africain **(en)** (1944-1946), ancêtre du PDCI.
- 30- Bloc démocratique éburnéen **(en)**, scission du PDCI en 1949.
- 31- Parti de l'Union française de Côte d'Ivoire **(en)**, créé en 1951 par la fusion du parti progressiste de Côte d'Ivoire **(en)** (fondé en 1946) et de l'Entente des indépendants de Côte d'Ivoire **(en)** (fondée en 1949, intègre en 1950 l'Union des indépendants de Côte d'Ivoire **(en)**, scission du PDCI en 1949).
- 32- Comité national de Libération de la Côte d'Ivoire **(en)**, groupe d'opposition en exil fondé en 1959, lié au parti du regroupement africain.
- 33- Mouvement ivoirien de Libération **(en)**, parti d'opposition en exil fondé en 1959.
- 34- Parti révolutionnaire ivoirien **(en)**, groupe d'opposition clandestin existant vers 1959.
- 35- Parti nationaliste, parti d'opposition fondé en 1967, rapidement interdit

## Annexe 47 : Liste des principaux organes de presse en Côte d'Ivoire, 2020

1- <i>L'Agora</i>	22- <i>Le Temps</i>
2- <i>Allo Police</i>	23- <i>L'Intelligent d'Abidjan</i>
3- <i>Le Canard d'Abidjan</i>	24- <i>Le Sport</i>
4- <i>La Matinale</i>	25- <i>L'Événement</i>
5- <i>Le Républicain</i>	26- <i>Le matin d'Abidjan</i>
6- <i>L'Inter</i>	27- <i>Déclic magazine</i>
7- <i>Fraternité Matin</i>	28- <i>Prestige magazine</i>
8- <i>Notre Voie</i>	29- <i>Flash Afrik</i>
9- <i>Le Nouveau Réveil</i>	30- <i>Guido</i>
10- <i>Soir Info</i>	31- <i>Spécial Auto</i>
11- <i>Le Patriote</i>	32- <i>Mouso</i>
12- <i>Nord-Sud</i>	33- <i>Femme d'Afrique</i>
13- <i>Gbich</i>	34- <i>Top Visages</i>
14- <i>Le Jour</i>	35- <i>Life</i>
15- <i>Le Front</i>	36- <i>Mimosas</i>
16- <i>Ivoir'Soir</i>	37- <i>Le Libéral</i>
17- <i>24 heures</i>	38- <i>Le Sauveur</i>
18- <i>Douze</i>	39- <i>L'Initié</i>
19- <i>Le Démocrate</i>	40- <i>Média Mag</i>
20- <i>La Nouvelle République</i>	41- <i>LG Infos</i>
21- <i>Le National</i>	42- <i>Bolkotch</i>
	43- <i>L'Éléphant Déchainé</i>

## Annexe 48 : Liste des principaux organes de presse en ligne en Côte d'Ivoire, 2020

1- <i>Abidjan991.com</i>	44- <i>Connectionivoiriennne.net</i>
2- <i>Abidjanshow.com</i>	45- <i>Gagnoa.net</i>
3- <i>Abidjandirect.net</i>	46- <i>Iciabidjan.com</i>
4- <i>actuplus.net</i>	47- <i>Lementor.net</i>
5- <i>Acturoute.info</i>	48- <i>Poleafrique.net</i>
6- <i>Aficanewsquick.net</i>	49- <i>Regionale.info</i>
7- <i>Amanien.info</i>	50- <i>Sportif225.com</i>
8- <i>Artici.net</i>	51- <i>Sportmania.ci</i>
9- <i>Atouhou.net</i>	52- <i>Tomorrowmag.net</i>
10- <i>Avenue225.com</i>	53- <i>Woroba-ci.com</i>
11- <i>Ayanawebzine.com</i>	54- <i>Unite.ci</i>
12- <i>Eburnews.net</i>	55- <i>Proximite.fm.com</i>
13- <i>Flashafriklemag.com</i>	56- <i>Ledebativoirien.net</i>
14- <i>Fratmat.info</i>	57- <i>Actutransport.net</i>
15- <i>Grandschantiers.ci</i>	58- <i>Reggae2babi.net</i>
16- <i>Imatin.info</i>	59- <i>Lagune.info</i>
17- <i>Infodirecte.net</i>	60- <i>Pediyome.info</i>
18- <i>Infomonde.org</i>	61- <i>Zougrou225.com</i>
19- <i>Infonews.net</i>	62- <i>Toutsanpedro.com</i>
20- <i>Informateur.net</i>	63- <i>Signalinfos.net</i>
21- <i>Ivoireregion.net</i>	64- <i>Cotedivoiretoday.net</i>
22- <i>Justeinfo.net</i>	65- <i>Woroba.net</i>
23- <i>Ladiplomatiquedabidjan.com</i>	66- <i>Infos7j.com</i>
24- <i>Lamediane.com</i>	67- <i>Canalivoire.info</i>
25- <i>Lebanco.net</i>	68- <i>Infodusud.net</i>
26- <i>Lepoinsur.com</i>	69- <i>Afriquematin.net</i>
27- <i>L'informateur.net</i>	70- <i>Mehieinfo.net</i>
28- <i>Lintelligentdabidjan.ci</i>	71- <i>Djigui.info</i>
29- <i>Lotoflooding.net</i>	72- <i>Cinews.net</i>
30- <i>Lotoflooding.net</i>	73- <i>Connectionivoiriennne.net</i>
31- <i>Newsivoire.com</i>	74- <i>Gagnoa.net</i>
32- <i>Nordsudquotidien.co</i>	75- <i>Iciabidjan.com</i>
33- <i>Notreheure.info</i>	76- <i>Indeniehamanieh.com</i>
34- <i>Pmepmimagazine.inf</i>	77- <i>Innover.ci</i>
35- <i>Rue86.com</i>	78- <i>Investigateur.net</i>
36- <i>Sport-ivoire.ci</i>	79- <i>Investir.ci</i>
37- <i>Tafnews.net</i>	80- <i>Ivoirefootball.ci</i>
38- <i>Urbanpress.ci</i>	81- <i>Ivoiresoire.net</i>
39- <i>Yakronews.com</i>	82- <i>Koaci.com</i>
40- <i>5minuteinfos.net</i>	83- <i>Loukatshows.com</i>
41- <i>Africactu.com</i>	84- <i>Bassamnews.com</i>
42- <i>Africadaily.news</i>	
43- <i>Bafing.net</i>	



## **Les radios communales,**

### **une référence médiatique à l'émergence de la démocratie discursive en Côte d'Ivoire**

**Mots-clés :** Médias, émergence, démocratie, discursive, Côte d'Ivoire.

La thèse aborde la problématique de la place des radios communales dans le processus de démocratisation en Côte d'Ivoire. L'approche temporelle qui nourrit notre réflexion permet de structurer la thèse en trois parties traitant successivement de la naissance des médias classiques (presse écrite, télévision et radio), l'impact de la presse écrite sur le processus démocratique avec une ouverture sur les réseaux numériques. L'étude de cas de deux radios communales (*Radio Prestige* et *Radio Fraternité*) montre l'importance sociale des radios de proximité en Côte d'Ivoire. Sur le plan empirique, la thèse relève un certain nombre d'indicateurs tirés du contexte sociopolitique et médiatique qui permettent de recadrer ou d'améliorer les initiatives visant la professionnalisation des radios appartenant aux collectivités territoriales. Sur le plan théorique, la thèse relance le débat autour du modèle démocratique approprié pour des pays en développement comme la Côte d'Ivoire.

## **Communal radios,**

### **a media reference at the emergence of discursive democracy in Ivory Coast**

**Key words :** *Medias, democracy, discursive, Ivory Coast.*

The thesis addresses the issue of the place of communal radios in the process of democratization in Ivory Coast. The temporary approach that nourishes our reflexion permits to structure the thesis in three different parts treating successively of the birth of the classical medias (written press, television and radio), impact of written press about the democratic process with an opening on the digital networks. On the empirical plan, the case study of two communal radios (prestige radio and fraternity radio) shows a certain number of indicators taken from the socio-political context and media that permits to restructure or improve initiatives aimed at professionalization of radio stations belonging to local authorities. On the theoretical plan, the thesis relaunches the debate around the democratic model appropriated for developing countries like Ivory Coast.